

NOTE D'INFORMATION SIMPLIFIEE

Cette note d'information définitive simplifiée est complétée par la note d'opération définitive visée par l'Autorité des Marché Financiers (AMF) le 30 juin 2005 sous la référence 05-622 et le document de référence de Crédit Agricole S.A. ayant été enregistré par l'AMF le 17 mars 2005 sous le n° D. 05-0233 et de ses actualisations déposées les 20 avril, 4 mai et 9 juin 2005 sous les numéros respectifs D.05-0233-A01, D.05-0233-A02, D.05-0233-A03.

Augmentation de capital en numéraire par émission d'actions Crédit Agricole S.A. réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise de l'une des entités du Groupe Crédit Agricole

Prix de l'action : 16,79 Euros

Période de souscription du 21 au 22 juillet 2005

Conseiller et responsable de la note d'information

Crédit du Maroc
Capital

Autorisation de l'Office des Changes n° 13/1178 du 30 mai 2005 pour un montant global de 7,5 millions MAD.

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°03/04 du 19 novembre 2004, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1- 93- 212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information définitive a été visé par le CDVM le 15 juillet 2005 sous la référence VI/EM/009/2005/D.

La présente note d'information complète et remplace la note d'information préliminaire visée par le CDVM le 27 mai 2005 sous la référence VI/EM/009/2005/P.

Sont annexés à la présente note d'information définitive, le document de référence de Crédit Agricole S.A. et la note d'opération définitive visée par l'AMF à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire par émission d'actions Crédit Agricole S.A. réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise de l'une des entités du Groupe Crédit Agricole. Ces documents font partie intégrante de la présente note d'information définitive simplifiée.

ABRÉVIATIONS

CA	Crédit Agricole
CAIS-CT	Crédit Agricole Investor Services-Corporate Trust
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
F.C.P.E	Fond Commun de Placement Entreprise
P.E.G.I	Plan d'Epargne Groupe International de Crédit Agricole SA créé en 2001
S.A.	Société Anonyme
S.A.R.	Stock Appreciation Rights

GLOSSAIRE

Salariés	Désigne les salariés souhaitant participer à l'Offre et justifiant à ce titre à la date de la clôture de la Période de Souscription d'une ancienneté d'au moins trois mois au titre d'un contrat de travail avec l'une des entités du Périmètre de l'Offre.
Salariés Américains	Désigne les Salariés des sociétés et entités du Groupe Crédit Agricole établies aux Etats-Unis ayant adhéré au PEGI USA, et dont le contrat de travail est régi par le droit des Etats-Unis ou résidant aux Etats-Unis
Salariés Français	Désigne les Salariés liés par un contrat de travail de droit français avec l'une des entités du Périmètre de l'Offre régie par le droit français, les anciens salariés pré-retraités et retraités des entités du Périmètre de l'Offre régis par le droit français.
Périmètre de l'Offre	Désigne, en application des dispositions de l'article L.444-3 du Code du travail Français : ▶ la Société ; ▶ les entreprises entrant, y compris en cours d'exercice 2005, dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société en application de l'article L.233-16 du Code de commerce et (i) ayant leur siège en France ou (ii) dans les pays suivants dès lors qu'elles sont détenues directement ou indirectement à plus de 50% par la Société : Allemagne, Espagne, Etats-Unis, Hong Kong, Italie, Japon, Luxembourg, Maroc, Monaco, Pologne, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse, sous réserve des dispositions réglementaires et fiscales applicables dans ces différents Etats ; ▶ les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel ; ▶ les sociétés contrôlées, directement ou indirectement, par les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel et ayant leur siège dans les pays suivants : Espagne, Luxembourg, Monaco et Suisse ; et ▶ les entités sous le contrôle de la Société et/ou des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel ayant leur siège en France ; sous réserve (i) que les entités ci-dessus aient mis en place un plan d'épargne entreprise ou adhéré à l'un des plans d'épargne d'entreprise, plans d'épargne groupe ou plans d'épargne groupe international permettant de souscrire à l'Offre (ci-après, les « <u>PEE/PEG/PEGI</u> ») et (ii) du respect des législations et réglementations locales applicables.

SOMMAIRE

Abréviations.....	2
Glossaire.....	3
Avertissement.....	5
Préambule	6
1 - Responsables de la note d'information et attestations	7
2 - Présentation de l'opération.....	8
1 - Cadre de l'opération	8
2 - Objectifs de l'opération.....	8
3 - Structure de l'Offre	9
4 - Renseignements relatifs aux titres à émettre	9
5 - Eléments d'appréciation du prix	10
6 - Taux de change Euro / Dirham.....	11
7 - Cotation en bourse	11
8 - Calendrier prévisionnel	11
9 - Modalités de souscription.....	12
10 - Modalités de traitement des ordres	13
11 - Modalités de règlement livraison des titres.....	14
12 - Information permanentes exigées de l'Emetteur.....	14
13 - Fiscalité.....	15
14 - Charges relatives à l'opération.....	16
15 - Conditions de l'Office des Changes.....	16
3 - Facteurs de risques.....	18
1 - Risque de change	18
2 - Risques d'évolution du cours	18
3 - Risque réglementaire	18
4 - Annexes.....	19

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans la présente note d'information complètent et remplacent celles contenues dans la note d'information préliminaire visée par le CDVM le 27 mai 2005 sous la référence VI/EM/009/2005/P.

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en titres de capital comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de l'émetteur.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition de titres de capital, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les titres de capital, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ni l'émetteur ni l'organisme conseil n'encourent de responsabilité du fait du non respect de ces lois ou règlements par un ou des membres du syndicat de placement.

PRÉAMBULE

La présente note d'information définitive simplifiée a été préparée par l'organisme conseil conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n° 03/04 du 19/11/04 prise en application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété.

Le contenu de cette note d'information définitive simplifiée a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, du document de référence de Crédit Agricole S.A. ayant été enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 17 mars 2005 sous le n° D. 05-0233 et de ses actualisations déposées les 20 avril, 4 mai et 9 juin 2005 sous les numéros respectifs D.05-0233-A01, D.05-0233-A02, D.05-0233-A03 et de la note d'opération définitive visée par l'AMF le 30 juin 2005 sous le numéro 05-622.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information définitive simplifiée doit être :

- ▶ Remise sans frais aux salariés de Crédit du Maroc ou de l'une de ses filiales au siège du Crédit du Maroc et de Crédit du Maroc Capital;
- ▶ Disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma).

1 - RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET ATTESTATIONS

Le Directoire

M. Francis SAVOYE

Président du Directoire

Crédit du Maroc

Le Président du Directoire du Crédit du Maroc, Monsieur Francis SAVOYE, agissant pour le compte de notre maison-mère Crédit Agricole S.A., atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information définitive dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Crédit Agricole S.A. ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le conseil juridique

Cabinet TAIB AISSE

M. Taïb AISSE

Directeur Général

138, Bd Yaacoub El Mansour Casablanca

Tél. : (212) 022 23 23 32

Fax : (212) 022 2323 27

E-mail : cta@aisse.com

L'opération, objet de la présente note d'information définitive, est conforme aux dispositions statutaires de Crédit du Maroc et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

L'organisme conseil

Crédit du Maroc Capital

Choukri OIMDINA

Président du Directoire

8, Rue Ibnou Hilal, Casablanca

Tél. : (212) 022 94-07-44

Fax : (212) 022 94-07-66

E-mail : c.oimdina@cdmc.co.ma

La présente note d'information définitive a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Responsable de l'Information et de la Communication Financière

Mme Wafae BENNANI SQALLI
Directeur des Ressources Humaines
48-58, Boulevard Mohamed V
Casablanca 01
Tél. : 022 47 70 00
Fax : 022 27 71 27
E-Mail : wafae.sqalli@creditlyonnais.fr

2 - PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Seules les informations d'ordre réglementaire propres au marché marocain sont présentées ci-après. L'ensemble des caractéristiques de la présente opération sont contenues dans le document de référence et la note d'opération, en annexe.

1 - Cadre de l'opération

Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole (CA) S.A. a décidé, dans sa séance du 8 mars 2005, une émission d'Actions d'un montant maximum de 400 millions d'euros (prime d'émission incluse). A cette occasion, le Conseil d'Administration a arrêté le périmètre de l'opération et certaines caractéristiques de l'Offre.

L'émission des actions a été autorisée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Crédit Agricole S.A. lors de sa réunion du 19 mai 2004 et décidée par le Conseil d'Administration du 8 mars 2005 comme décrit ci-dessus.

Aux termes de la dix-neuvième résolution, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de CA S.A. a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission, dans le cadre des dispositions des articles L.225-129 et L.225-138 IV du Code de commerce Français et des articles L.443-1 et suivants du Code du travail Français, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, d'actions réservées aux Salariés du Groupe Crédit Agricole qui est constitué par la Société, les entreprises entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société, les Caisses régionales de Crédit Agricole et leurs filiales, et les entités sous le contrôle de la Société et/ou des Caisses régionales de Crédit Agricole en application de l'article L.444-3 du Code du travail Français, dès lors que ces Salariés sont adhérents à l'un des plans d'épargne d'entreprise et/ou à l'un des plans partenariaux d'épargne salariale volontaire de l'une des sociétés du Groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre de l'Offre, objet de la présente note définitive simplifiée, le Crédit Agricole S.A. procède à plusieurs émissions d'Actions, au profit (i) des Salariés des entités du Groupe Crédit Agricole faisant partie du Périmètre de l'Offre et (ii) de la société Crédit Agricole International Employees.

Dans ce cadre, les salariés de Crédit du Maroc, filiale indirecte à hauteur de 51% de Crédit Agricole S.A., et de ses filiales Crédit du Maroc Capital, Crédit du Maroc Leasing et Crédit du Maroc Patrimoine peuvent participer à l'augmentation de capital objet de la présente Offre.

2 - Objectifs de l'opération

L'opération décrite dans la présente note d'information définitive a pour objectif de permettre aux salariés de Crédit du Maroc ou de l'une de ses filiales justifiant d'au moins trois mois d'ancienneté à la date du dernier jour de la période de souscription,

soit le 22 juillet 2005, de souscrire des Actions à des conditions préférentielles, afin de les associer plus étroitement au développement de Crédit Agricole S.A.

3 - Structure de l'Offre

Le capital social de Crédit Agricole S.A., à la date de la présente note, s'élève à 4.420.567.311 euros divisé en 1.473.522.437 Actions d'une valeur nominale de 3 euros chacune. Le nombre d'Actions offertes dans le cadre de la présente Offre, pour un montant nominal maximum de 100 millions d'euros, représenterait environ 2,2% du capital social de Crédit Agricole S.A. à la date de la présente note d'information définitive.

Les Salariés bénéficiaires de l'Offre sont répartis dans 15 pays.

4 - Renseignements relatifs aux titres à émettre

a - Nature et forme des titres

Actions Crédit Agricole intégralement souscrites toutes de même catégorie la forme nominative. Ces actions revêtiront la forme nominative.

b - Nombre

Crédit Agricole S.A. pourra émettre pour un nombre maximal de 33.3 millions d'actions.

c - Prix de souscription

Le prix de souscription est de 16,79 Euros par action.

d - Valeur nominale

La valeur nominale des actions émises est de 3 euros chacune.

e - Prime d'émission

La prime d'émission est de 13,79 Euros par action.

f - Date de jouissance

La date de jouissance des Actions est fixée au 1er Janvier 2005.

g - Libération des titres

Les actions à émettre seront entièrement libérées et libres de tout engagement.

h - Droit préférentiel de souscription

Dans le cadre de l'Offre, objet de la présente note d'information définitive, la Société procède à une émission d'Actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

i - Catégorie d'inscription des actions

Les Actions émises seront de même catégorie et seront assimilables dès leur émission aux Actions déjà inscrites à la cote d'Eurolist d'Euronext Paris SA (code valeur : 4507-ACA).

j - Régime de négociabilité

Les actions détenues, dans le cadre de cette opération doivent être conservées par les bénéficiaires pendant un délai de 5 ans. Au delà de cette date, elles seront librement négociables et transmissibles.

Les salariés souscripteurs ou leurs ayants droit selon le cas, ont la possibilité d'obtenir la levée de l'indisponibilité de leurs actions avant l'expiration du délai de 5 ans dans les conditions suivantes :

- ▶ Décès ;
- ▶ Incapacité permanente ;
- ▶ Retraite ;
- ▶ Licenciement.

k - Droits rattachés aux Actions émises

Toutes les Actions bénéficient des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation.

La propriété d'une Action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Sociétés et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Le droit de vote attaché aux Actions est proportionnel au capital qu'elles représentent à égalité de valeur nominale. Chaque Action de capital ou de jouissance donne droit à une voix, sauf application de dispositions légales impératives limitant le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire.

5 - Eléments d'appréciation du prix

Le prix de souscription de chaque Action nouvelle est égal à 80% du Prix d'Emission Non Décoté arrondi au cent d'euro supérieur (tel que défini ci-après).

Le "**Prix d'Emission Non Décoté**" est égal à la moyenne arithmétique des cours d'ouverture de l'Action lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directeur Général fixant le prix de souscription, soit le 16 juillet 2005.

6 - Taux de change Euro/Dirham

Le taux de change Euro/Dirham appliqué sera égal à la moyenne entre le cours achat et le cours vente virement du jour de l'annonce du prix de souscription, soit a priori le 15 juillet 2005.

Le différentiel de change, éventuel, entre le cours de l'euro en date du 15 juillet 2005 et celui de la date de transfert des devises sera prise en charge par Crédit du Maroc.

7 - Cotation en bourse

Les actions Crédit Agricole SA issues de la présente opération ne feront pas l'objet d'une inscription à la cotation à la Bourse des Valeurs de Casablanca. Elles seront cotées sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA immédiatement après la réalisation de l'augmentation de capital (elle devrait être effective approximativement le 26 août 2005) sous le libellé suivant :

- ▶ Crédit Agricole SA
- ▶ Code APE : 651D
- ▶ Code Euroclear France : 4507
- ▶ Code ISIN : FR0000045072
- ▶ Secteur : Banque

8 - Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel de cette opération est le suivant :

15 juillet 2005	Annonce du prix de souscription
15 juillet 2005	Visa de la note d'information définitive par le CDVM
Du 21 au 22 juillet 2005	Période de souscription
Semaine du 8 août 2005	Détermination du nombre d'actions attribuées à chaque salarié et du montant à payer
16 août 2005	Appel des fonds par CAIS-CT auprès de Crédit du Maroc ¹
26 août 2005	Augmentation de capital
A partir du 26 août 2005	Inscription chez CAIS-CT des actions souscrites pour chaque souscripteur

¹ La collecte auprès des souscripteurs est réalisé par Crédit du Maroc, y compris la gestion des éventuels impayés.

9 - Modalités de souscription

a - Période de réservation

Durant la période comprise entre le 30 mai et le 16 juin 2005 inclus les souscripteurs ont donné un ordre de réservation révocable à un cours inconnu.

Les Salariés se verront communiquer, a priori au plus tard le 17 juillet 2005, par affiches dans Crédit du Maroc et ses filiales le Prix de Souscription. Ils pourront ensuite, s'ils le souhaitent, a priori du 21 juillet au 22 juillet 2005 inclus, révoquer leur ordre de réservation en totalité. A défaut de révocation avant le 22 juillet 2005 à minuit, la souscription deviendra effective et irrévocable sous réserve des dispositions de l'article L.225-138-1 du Code de commerce français.

b - Période de souscription

La période de souscription est comprise a priori entre le 21 et le 22 juillet 2005 inclus.

La période de souscription est une période pendant laquelle, si aucune révocation de la réservation n'est notifiée, la réservation deviendra une souscription définitive.

c - Conditions d'éligibilité des salariés

L'Offre est faite à des conditions préférentielles. Elle est réservée aux Salariés, de l'une des entités du Groupe Crédit Agricole faisant partie du Périmètre de l'Offre, dès lors qu'ils rempliront les conditions d'ancienneté décrites ci-après.

Les Salariés de Crédit du Maroc et de ses filiales Crédit du Maroc Capital, Crédit du Maroc Leasing et Crédit du Maroc Patrimoine souhaitant participer à l'Offre doivent justifier à la date de la clôture de la Période de Souscription d'une ancienneté d'au moins trois mois au titre d'un contrat de travail avec l'une de ces entités.

d - Montant maximum de souscription

Pour chaque salarié, le montant à souscrire est plafonné au plus bas de l'un des montants suivants : (i) 1/4 de la rémunération annuelle brute à percevoir en 2005 ou (ii) 40 000 euros, étant précisé que pour le calcul de ces plafonds, le montant à souscrire au titre de la « formule classique » sera retenu pour son intégralité et le montant à souscrire au titre de la « formule multiple » sera retenu pour 10 fois le montant si une réservation a été effectuée pendant la période de réservation et pour 100 fois le montant si la souscription est effectuée pendant la période de souscription.

e - Formules proposées

L'Offre aux Salariés est formulée de deux manières, avec la possibilité aux Salariés de souscrire aux deux formules :

i) Une formule « Classique »

Les Salariés pourront souscrire directement des actions Crédit Agricole SA. La souscription à la formule « Classique » sera retenue pour son montant total.

ii) Une formule « Multiple » à effet de levier

Les Salariés pourront souscrire directement des actions Crédit Agricole SA. La souscription à la formule « Multiple » sera retenue pour dix (10) fois le montant de l'apport personnel du salarié à cette formule si une réservation a été effectuée pendant la période de réservation et pour cent (100) fois si la souscription est effectuée pendant la période de souscription sans réservation préalable.

En outre, pour chaque action souscrite, les Salariés pourront bénéficier de l'attribution de Stock Appreciation Rights (S.A.R.) qui permettent d'obtenir une performance complémentaire.

Ainsi, si les Salariés vendent à la fin d'une période d'indisponibilité de 5 années, ils recevront :

- ▶ Le produit de cession de leurs actions ;
- ▶ Un paiement de Crédit Agricole S.A. égal à 10 fois la hausse moyenne de l'action au-dessus du cours de référence, pour chaque action souscrite et conservée jusqu'à l'échéance.

Pour plus d'informations sur les termes et conditions du S.A.R., les Salariés sont invités à consulter le document intitulé : « Les termes et conditions du S.A.R. », en annexe de la présente note d'information définitive.

10 - Modalités de traitement des ordres

L'augmentation de capital de la Société sera réalisée à concurrence du nombre d'actions souscrites par le FCPE « Crédit Agricole Alliance Relais 2005 », par le FCPE « Crédit Agricole Alliance Multiple 2005 », directement par les Salariés à l'international et par « Crédit Agricole International Employees ».

Toutefois, si les engagements de versement aboutissent à un dépassement du montant maximum de l'augmentation de capital autorisée, prime d'émission comprise, soit 400 millions d'euros, lesdits engagements seront, sur décision du Directeur Général, réduits, de la manière suivante :

- ▶ tous les engagements de souscription seront intégralement honorés jusqu'à concurrence d'un montant en euros égal au quotient du montant de l'enveloppe allouée sur le nombre de souscripteurs (la « **Moyenne de Souscription** »), la Moyenne de Souscription étant arrondie à l'euro inférieur ;

- ▶ pour les engagements de souscription supérieurs à la Moyenne de Souscription, la partie de l'engagement excédant ce montant sera réduite de façon proportionnelle en tenant compte du solde de l'enveloppe restant à attribuer et arrondi à l'euro inférieur ;
- ▶ dans le cas où un souscripteur aurait choisi les deux formules de placement, le mécanisme de réduction s'appliquera en respectant les proportions initialement choisies par le souscripteur entre les deux formules.

11 - Modalités de règlement livraison des titres

L'ensemble des ordres sera centralisé au niveau de la Direction des Ressources Humaines de Crédit du Maroc.

L'organisme mandaté par l'émetteur pour l'inscription en compte desdits titres est Crédit Agricole Investor Services Corporate Trust (CAIS-CT).

Pour l'ensemble de l'Offre internationale, l'organisme centralisateur est CAIS-CT.

Les titres seront livrés au nominatif, sur un compte ouvert au nom de chaque salarié auprès de CAIS-CT. Quant au règlement des espèces, il sera centralisé au Crédit du Maroc qui versera la totalité des paiements à CAIS-CT a priori le 16 août 2005. Les prélèvements correspondant aux montants souscrits se feront par virement, à partir des comptes des salariés, a priori le 15 août 2005.

La date prévue pour l'inscription en compte des titres au nom du souscripteur ou acquéreur, est a priori le jour de l'augmentation de capital, prévue le 26 août 2005.

12 - Information permanente exigée de l'Emetteur

Le Crédit Agricole SA à travers le Crédit du Maroc :

- Informera individuellement les salariés bénéficiaires ayant souscrit à l'augmentation de Capital du nombre d'actions dont ils sont titulaires ;
- Leur communiquera systématiquement et individuellement la documentation habituellement établie en vue des assemblées générales d'actionnaires ainsi que la documentation permanente à laquelle les actionnaires ont habituellement droit ;
- Informera le salarié bénéficiaire, au moins une fois par an, de la situation de son compte et du cours de l'action Crédit Agricole SA. Toutes les opérations sur les actions Crédit Agricole SA détenues par les salariés du Groupe Crédit du Maroc seront réalisées par l'intermédiaire de Crédit du Maroc.

En outre, les documents légaux qui doivent être remis aux actionnaires ou mis à leur disposition, conformément à la loi, soit de manière permanente soit de manière occasionnelle, seront remis ou tenus à leur disposition par l'intermédiaire de Crédit du Maroc, Direction des Ressources Humaines à Casablanca. Cette dernière assurera la relation entre Crédit Agricole SA et les salariés du Groupe Crédit du Maroc.

13 - Fiscalité

Les Salariés désireux de participer à la présente opération sont invités à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

Le régime fiscal applicable aux revenus de la présente opération est soumis aux dispositions de la loi 17-89 relative à l'impôt général sur le revenu, tel que complété par la loi de finances n°26-04 pour l'année budgétaire 2005 et détaillé par la circulaire n°715 relative à cette loi, ainsi qu'aux dispositions de la convention fiscale entre le Royaume du Maroc et la République française.

a - Imposition de la décote de 20%

Dès lors que la filiale marocaine de Crédit Agricole S.A. ne supporte pas le coût correspondant à la décote offerte à ses salariés, les dispositions, de l'article 66-13° de la loi 17-89 relative à l'impôt général sur le revenu ne sont pas applicables.

La participation des salariés de Crédit du Maroc et de ses filiales Crédit du Maroc capital, Crédit du Maroc Leasing et Crédit du Maroc Patrimoine au plan d'épargne en France devrait s'analyser comme une acquisition d'actions dans des conditions ordinaires.

Par conséquent, la décote n'est imposable au Maroc qu'au moment de la cession des actions souscrites, dans les mêmes conditions que la plus ou moins value qui sera réalisée (cf. imposition de la plus ou moins value de cession). En effet, aucune disposition légale marocaine ne prévoit l'imposition d'une décote obtenue sur le prix de souscription.

b - Imposition des dividendes

Les dividendes reçus au titre des actions souscrites sont considérés, conformément aux nouvelles dispositions de la circulaire n°715 relative aux dispositions fiscales de la loi de finances n°26-04 pour l'année budgétaire 2005, comme étant des revenus de capitaux mobiliers imposables au titre de l'impôt général sur le revenu sur déclaration annuelle de chacun des salariés (de 0 à 44% selon le revenu annuel), en tenant compte de la convention fiscale de non double imposition, notamment de la déduction de l'impôt déjà acquitté à l'étranger, dans la limite de l'impôt qui aurait dû être payé au Maroc.

c - Imposition de la plus ou moins values de cession

Lors de la cession, la plus-value imposable sera calculée par différence entre le produit global de la cession, diminué le cas échéant des frais supportés à l'occasion de cette cession, d'une part, et le prix d'acquisition supporté par le salarié, majoré le cas échéant des frais supportés à l'occasion de cette acquisition, d'autre part.

Concernant le régime d'imposition de cette plus value, l'administration fiscale marocaine considère, conformément aux nouvelles dispositions de la circulaire n°715 relative aux dispositions fiscales de la loi de finances n°26-04 pour l'année budgétaire 2005, qu'elle doit être soumise à l'IGR sur déclaration annuelle de chacun des salariés (de 0 à 44% selon le revenu annuel), en tenant compte de la convention fiscale de non double imposition, notamment de la déduction de l'impôt déjà acquitté à l'étranger, dans la limite de l'impôt qui aurait dû être payé au Maroc.

En cas de moins-value de cession, cette dernière est imputable sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année.

d - Imposition des revenus du Stock Appreciation Rights (SAR)

L'attribution du SAR par Crédit du Maroc, pour chaque action souscrite dans le cadre de la formule multiple, est considérée comme étant un avantage en argent accordé aux salariés et, donc, imposable au titre de l'impôt général sur le revenu (de 0 à 44% selon le revenu annuel).

14 - Charges relatives à l'opération

Les frais de gestion des comptes titres individuels et les frais de gestion inhérents au déblocage des avoirs des Salariés ayant choisi de souscrire à l'Offre (non compris les éventuels frais de change ou impôts) sont intégralement à la charge des employeurs des Salariés, à charge pour la société de gestion de les répartir entre lesdits employeurs.

Les Salariés ne supporte aucune commission relative à la souscription.

Les charges relatives à l'opération au Maroc (Conseil, charges de communication, commission CDVM, etc.) sont estimées à 250.000,00 Dirhams.

15 - Conditions de l'Office des Changes

La souscription par les salariés du Crédit du Maroc et ses filiales Crédit du Maroc Capital, Crédit du Maroc Leasing et Crédit du Maroc Patrimoine à l'Augmentation de Capital a donné lieu à un accord de principe de l'Office des Changes, n° 13/1178 du 30 mai 2005, à hauteur d'un montant maximum de 7.500.000,00 MAD.

Le montant de la souscription de chaque salarié, pour les deux formules « Classique » et « Multiple », tel que fixé par l'Office des Changes, est limité à 10% maximum du salaire annuel 2004 net de chaque souscripteur.

La souscription des salariés étrangers résidents devra être financée au moyen de leurs économies sur revenus.

En vertu de la réglementation des changes en vigueur au Maroc, les souscripteurs seront tenus de rapatrier tant les revenus d'investissement (dividendes, etc.) qui

seraient générés par les titres à souscrire, que le produit de toute cession sur le territoire marocain. Tout manquement par les souscripteurs à cette obligation est passible de sanctions pénales prévues par la réglementation des changes marocaine.

En outre, Crédit du Maroc et ses filiales Crédit du Maroc Capital, Crédit du Maroc Leasing et Crédit du Maroc Patrimoine s'engageront, vis-à-vis de l'Office des Changes, à lui communiquer la liste définitive des souscripteurs, faisant apparaître leur nom et adresse, le salaire annuel net perçu, le nombre d'actions à souscrire par chacun d'eux ainsi que le montant de la participation correspondant.

Dans le cadre de la même autorisation, l'Office des Changes précise que chaque souscripteur est tenu de signer et légaliser un engagement, dont le modèle est annexé à la présente note d'information définitive simplifiée, lequel sera conservé par Crédit du Maroc et transmis à l'Office des Changes en cas de besoin. Ledit engagement stipule que le souscripteur devra :

- justifier à l'Office des Changes le rapatriement des revenus d'investissement, des produits et des plus-values de cession des actions Crédit Agricole SA (France), et ce, conformément au Décret n°-2-59-1739 du 17 octobre 1959 ;
- communiquer à l'Office des Changes régulièrement et dans les délais impartis, les documents dûment authentifiés et informations requis au sujet de l'avoir objet de l'autorisation précitée ;
- procéder sans délai, à la cession des actions Crédit Agricole SA (France) au cas où le salarié ne fait plus partie des employés du Crédit du Maroc ou de l'une de ses filiales Crédit du Maroc Capital, Crédit du Maroc Leasing et Crédit du Maroc Patrimoine.

3 - FACTEURS DE RISQUES

1 - Risque de change

Lors des opérations futures à réaliser par les salariés sur les titres, à savoir encaissement de dividendes, ou vente après libération ou suite à un déblocage anticipé, la contre valeur en dirhams dépendra du cours Euro/Dirham observé le jour du virement du produit de la cession par le teneur de comptes conservateur des Actions sur le compte du Salarié.

2 - Risques d'évolution du cours

Les actions offertes dans le cadre de la présente opération étant cotées sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, l'attention des investisseurs potentiels est attirée par le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques, et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'Emetteur.

3 - Risque réglementaire

L'opération fera l'objet d'un accord définitif de l'Office des Changes suite à l'introduction auprès de celui-ci d'une demande bancaire appuyée de la liste définitive des souscripteurs faisant apparaître leurs caractéristiques.

Quelles que soient les évolutions futures de la réglementation, notamment celles relatives au régime de change, les souscripteurs continueront à bénéficier des modalités de cet accord.

4 - ANNEXES

- Document de référence de Crédit Agricole S.A., déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2005 sous la référence D. 05-0233 et de ses actualisations déposées les 20 avril, 4 mai et 9 juin 2005 sous les numéros respectifs D.05-0233-A01, D.05-0233-A02, D.05-0233-A03 ;
- La note d'opération définitive visée par l'AMF le 30 juin 2005 sous le numéro 05-622 ;
- Le modèle de l'engagement à signer et légaliser par les souscripteurs, tel que sollicité par l'Office des Changes.

CREDIT AGRICOLE S.A.

Société anonyme au capital social de 4.420.567.311 euros
Siège social : 91-93 Boulevard Pasteur – 75015 Paris
784 608 416 RCS Paris

NOTE D'OPÉRATION DÉFINITIVE

MISE À LA DISPOSITION DES SALARIES DU GROUPE CREDIT AGRICOLE D' ACTIONS
CREDIT AGRICOLE S.A. A EMETTRE POUR UNE VALEUR NOMINALE UNITAIRE DE 3
EUROS, A L'OCCASION D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE
RESERVEE AUX SALARIES ADHERANT AU PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE DE L'UNE
DES ENTITES DU GROUPE CREDIT AGRICOLE, D'UN MONTANT NOMINAL MAXIMUM
DE 100 MILLIONS D'EUROS DANS LA LIMITE D'UN MONTANT MAXIMUM
D'AUGMENTATION DE CAPITAL DE 400 MILLIONS D'EUROS PRIME D'EMISSION
INCLUDE

Visa de l'Autorité des marchés financiers

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°05-622 en date du 30 juin 2005 sur le présent prospectus, conformément aux dispositions des articles 211-1 à 211-42 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

AVERTISSEMENTS

L'Autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur les faits suivants :

- Les réservations des salariés bénéficiaires seront révocables, a priori, du 18 juillet au 22 juillet 2005 (inclus), le prix de souscription étant fixé, a priori, au plus tard le 16 juillet 2005 et communiqué aux Salariés bénéficiaires, a priori, au plus tard le 17 juillet 2005 ;
- Les parts ou les actions, selon le cas, devront être conservées par les Salariés ayant souscrit pendant une durée d'indisponibilité de 5 ans, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé prévu par les articles L. 443-6, L. 442-7 et R. 442-17 du Code du travail.

Le prospectus relatif à la présente émission d'actions est constitué :

- de la présente note d'opération définitive;
- de la note d'opération préliminaire ayant reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers n°05-269 en date du 18 avril 2005;
- du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 mars 2005 sous le numéro D.05-0233 et de ses actualisations déposées les 20 avril, 4 mai et 9 juin 2005 sous les numéros respectifs D.05-0233-A01, D.05-0233-A02, D.05-0233-A03.

Des exemplaires de ce prospectus sont disponibles sans frais au siège de la société Crédit Agricole S.A. :
91-93 Boulevard Pasteur – 75015 Paris

ainsi que sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

La notice légale sera publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) ultérieurement.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I.	RESPONSABLE DU PROSPECTUS, RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES ET RESPONSABLE DE L'INFORMATION.....	5
1.1	RESPONSABLE DU PROSPECTUS	5
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS	5
1.3	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	5
1.4	POLITIQUE D'INFORMATION	10
CHAPITRE II.	ÉMISSION ET ADMISSION SUR L'EUROLIST D'EURONEXT PARIS DES ACTIONS NOUVELLES.....	11
2.1	RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ADMISSION DE VALEURS MOBILIERES SUR L'EUROLIST D'EURONEXT PARIS	14
2.1.1	Motifs de l'opération	14
2.1.2	Nature, catégorie, nombre, valeur nominale, forme, date de jouissance	14
2.1.3	Pourcentage en capital que représentent les Actions nouvelles	14
2.1.4	Date prévue de cotation des Actions nouvelles.....	14
2.1.5	Libellé sous lequel les Actions seront inscrites à Eurolist	14
2.1.6	Etablissement assurant le service titres	15
2.1.7	Traitement comptable et estimation des frais relatifs à l'émission des Actions nouvelles.....	15
2.2	RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION.....	15
2.2.1	Cadre juridique de l'émission	15
2.2.1.1	Assemblée Générale ayant autorisé l'émission d'actions dans le cadre de Plans d'Epargne Entreprise (PEE).....	15
2.2.1.2	Autorisation des émissions d'actions dans le cadre de PEE et en faveur de la société Crédit Agricole International Employees et des Salariés Américains.....	16
2.2.1.3	Décisions du Conseil d'Administration	18
2.2.2	Présentation de l'Offre	18
2.2.2.1	Bénéficiaires de l'Offre	18
2.2.2.2	Modalités de l'Offre	19
2.2.2.3	Couverture des opérations à effet de levier.....	22

2.2.2.4	Modalités spécifiques de l'Offre applicables dans certains pays	22
2.2.2.5	Frais de gestion.....	22
2.2.3	Prix de souscription, nombre d'Actions à émettre et produit brut de l'émission	22
2.2.4	Modalités de l'émission	23
2.2.5	Période de Réservation et de Souscription.....	23
2.2.6	Modalités de souscription par les Salariés	23
2.2.7	Modalités de délivrance des actions nouvelles	24
2.2.8	Plafond des investissements	24
2.2.9	Modalités de réduction éventuelle.....	24
2.2.10	Indisponibilité.....	25
2.3	RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES ACTIONS NOUVELLES DONT L'ADMISSION EST DEMANDEE	26
2.3.1	Droits attachés aux Actions émises.....	26
2.3.2	Franchissement de seuils.....	27
2.3.3	Négociabilité des Actions.....	27
2.3.4	Nature et forme des Actions.....	27
2.3.5	Régime fiscal des Actions (en l'état de la législation actuellement en vigueur).....	28
2.3.5.1	Résidents fiscaux français	28
2.3.5.2	Non résidents fiscaux français.....	28
2.3.6	Admission et cotation des Actions nouvelles.....	28
2.3.7	Places de cotation- Volume des transactions et évolution du cours de l'action	29
2.3.7.1	Places de cotation	29
2.3.7.2	Volume des transactions et évolution du cours de l'action	29
2.4	TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE	30
2.5	INFORMATIONS DES SALARIES.....	30
2.6	CALENDRIER DE L'OPERATION	30
CHAPITRE III.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL.....	31
CHAPITRE IV.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ.....	31

CHAPITRE V.	PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS.....	31
CHAPITRE VI.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	31
CHAPITRE VII.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....	31

CHAPITRE I. RESPONSABLE DU PROSPECTUS, RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES ET RESPONSABLE DE L'INFORMATION

1.1 RESPONSABLE DU PROSPECTUS

Jean LAURENT, Directeur Général de Crédit Agricole S.A.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS

A notre connaissance, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Crédit Agricole S.A. ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

à Paris le 30 juin 2005

Monsieur Jean LAURENT
Directeur Général de Crédit Agricole S.A.

1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Désignés pour six (6) ans par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 1994 et renouvelés pour 6 ans par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2000.

Commissaires aux comptes titulaires

BARBIER FRINAULT et AUTRES (S.A.S)

ERNST & YOUNG

Société représentée par Valérie MEEUS

41 rue Ybry

92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT (S.A)

Société représentée par Gérard Hautefeuille

32 rue Guersant

75017 Paris

Commissaires aux comptes suppléants

Alain GROSMANN

125 avenue Mozart

75116 Paris

Monsieur Pierre COLL

34 Place des Corolles

92908 Paris la défense Cedex

Attestation des commissaires aux comptes

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole S.A. et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans la présente note d'opération définitive établie à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire portant sur un montant nominal maximum de 100 millions d'euros, dans la limite d'un montant maximum de 400 millions d'euros prime d'émission incluse, réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise de l'une des entités du groupe Crédit Agricole faisant partie du périmètre de l'offre.

Cette note incorpore par référence le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 mars 2005 sous le numéro D.05-0233 et de ses actualisations déposées les 20 avril, 4 mai et 9 juin 2005 sous les numéros respectifs D.05-0233-A01, D.05-0233-A02 et D.05-0233-A03 qui ont fait l'objet d'un avis de notre part en date des 17 mars 2005, 20 avril 2005, 4 mai 2005 et 9 juin 2005 et la Note d'opération préliminaire visée par l'AMF le 18 avril 2005 sous le numéro 05-269 et ayant fait l'objet d'un avis de notre part incorporé dans cette Note.

Le document de référence a fait l'objet d'un avis par nos soins en date du 17 mars 2005 dans lequel nous avons conclu que, sur la base des diligences effectuées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans le document de référence.

L'actualisation D.05-0233-A01 a fait l'objet d'un avis par nos soins en date du 20 avril 2005, dans lequel nous avons conclu que, sur la base des diligences effectuées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans cette actualisation.

Les actualisations D.05-0233-A02 et D.05-0233-A03 ont fait l'objet en date du 4 mai 2005 et du 9 juin 2005 d'avis de notre part avec observations, figurant dans les documents précités.

Cette note d'opération définitive a été établie sous la responsabilité de Monsieur Jean Laurent, directeur général de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'elle contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans la note d'opération définitive, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Cette note d'opération définitive ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Comptes annuels de Crédit Agricole S.A.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve avec une observation relative aux changements de méthode intervenus au cours de l'exercice et résultant de :

- l'application de l'avis n° 2004-05 du 25 mars 2004 du Conseil National de la Comptabilité concernant les dispositions relatives aux médailles du travail (note 2.1 de l'annexe),
- l'application de la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (notes 2.1, 2.1.13 et 25 de l'annexe),
- le changement de méthode résultant de l'application des règlements du CRC n° 2004-16 et 2004-17 du 23 novembre 2004 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers.

Les comptes annuels pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par les cabinets Barbier Frinault & Autres et Alain Lainé selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve.

Le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comporte une observation relative aux changements de méthode intervenus au cours de l'exercice et exposés dans la note 2 de l'annexe, concernant :

- l'application de la méthode d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre à partir du 1^{er} janvier 2003,
- la première application des règlements CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable des risques de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière et CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve avec une observation relative aux changements de méthode intervenus au cours de l'exercice et résultant de :

- l'application de l'avis n° 2004-05 du 25 mars 2004 du Conseil National de la Comptabilité concernant les dispositions relatives aux médailles du travail (note 2.1 de l'annexe),
- l'application de la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (notes 2.1, 2.1.13 et 25 de l'annexe),
- l'application par anticipation de l'intégralité des dispositions du règlement du CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs (notes 2.1 et 2.1.11 de l'annexe),
- l'application des règlements du CRC n° 2004-16 et 2004-17 du 23 novembre 2004 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers (notes 2.1 et 24.1 de l'annexe),
- l'application de l'avis n° 2004-04 du 25 mars 2004 modifiant le règlement CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le code des assurances (note 2.1 de l'annexe).

Les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par les cabinets Barbier Frinault & Autres et Alain Lainé selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve.

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comporte une observation relative aux changements de méthode intervenus au cours de l'exercice et exposés dans la note 2.1 de l'annexe, concernant :

- l'application de la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre à partir du 1er janvier 2003,
- la première application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable des risques de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière,
- la première application du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs pour les activités bancaires et d'assurance.

Comptes consolidés pro forma de Crédit Agricole S.A.

Les comptes consolidés pro forma couvrant les périodes du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2002 et du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003 établis par le conseil d'administration présentés dans le document de référence auquel il est fait référence dans cette note d'opération définitive ont fait l'objet d'un examen de la part des cabinets Barbier Frinault & Autres et Alain Lainé, selon les normes professionnelles applicables en France.

Ces comptes consolidés pro forma permettent, à des fins de comparaison, de traduire les effets de l'ensemble des opérations liées à l'acquisition du groupe Crédit Lyonnais au cours du deuxième trimestre 2003.

Au terme de ces examens qui ont fait l'objet de rapports, les cabinets Barbier Frinault & Autres et Alain Lainé ont estimé que les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter aux 31 décembre 2002 et 2003 l'ensemble des opérations liées à l'acquisition du groupe Crédit Lyonnais au cours du deuxième trimestre 2003, que leur traduction chiffrée est appropriée et que les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Comptes consolidés du groupe Crédit Agricole

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve avec une observation relative aux changements de méthode intervenus au cours de l'exercice et résultant de :

- l'application de l'avis n° 2004-05 du 25 mars 2004 du Conseil National de la Comptabilité concernant les dispositions relatives aux médailles du travail (note 2.3 de l'annexe),
- l'application de la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (notes 2.3, 2.3.14 et 25 de l'annexe),
- l'application par anticipation de l'intégralité des dispositions du règlement du CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs (notes 2.3 et 2.3.11 de l'annexe),
- l'application des règlements du CRC n° 2004-16 et 2004-17 du 23 novembre 2004 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers (notes 2.3 et 24.1 de l'annexe),

- l'application de l'avis n° 2004-04 du 25 mars 2004 modifiant le règlement CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le code des assurances (note 2.3 de l'annexe).

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par les cabinets Barbier Frinault & Autres-Ernst & Young et Alain Lainé selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve.

Le rapport sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comporte une observation relative aux changements de méthode intervenus au cours de l'exercice et exposés dans la note 2.3 de l'annexe, concernant :

- l'application de la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre à partir du 1er janvier 2003,
- la première application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable des risques de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière,
- la première application du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs pour les activités bancaires et d'assurances.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans cette note d'opération définitive établie à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire portant sur un montant nominal maximum de 100 millions d'euros, dans la limite d'un montant maximum de 400 millions d'euros prime d'émission incluse, réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise de l'une des entités du groupe Crédit Agricole faisant partie du périmètre de l'offre.

Concernant les informations pro forma, nous rappelons que ces informations ont vocation à traduire l'effet sur des informations comptables et financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Elles ne sont toutefois pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 juin 2005

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT (S.A)

Valérie Meeus

Gérard Hautefeuille

La présente note d'opération définitive incorpore par référence le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 mars 2005 sous le n° D.05-0233, lequel inclut :

- le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des commissaires aux comptes (respectivement page 183 et page 170 du document de référence) comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce ;
- le rapport des commissaires aux comptes (page 101, du présent document de référence), établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Crédit Agricole S.A. décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1.4 POLITIQUE D'INFORMATION

Responsable de l'information

Monsieur Denis Kleiber, Responsable Relations Investisseurs-Direction Finances Groupe de Crédit Agricole S.A.
Tél. : 01 43 23 26 78

CHAPITRE II. ÉMISSION ET ADMISSION SUR L'EUROLIST D'EURONEXT PARIS DES ACTIONS NOUVELLES

A TITRE PRELIMINAIRE : CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE ET DEFINITIONS

Actions	Les actions de Crédit Agricole S.A. (ci-après la " Société ").
Emetteur	Crédit Agricole S.A.
Cotation des Actions Nouvelles	La cotation des Actions sur l'Eurolist d'Euronext Paris SA sera demandée immédiatement après la Date de l'Augmentation de Capital.
Cours de bourse de l'action (Eurolist d'Euronext Paris)	Cours extrêmes du 1er janvier 2005 au 29 juin 2005 : Plus haut : 23,48 euros et plus bas : 20,01 euros. Dernier cours coté le 29 juin 2005 : 20,90 euros.
Date d'Echéance	Désigne la date à laquelle les Actions souscrites directement par les Salariés (tel que ce terme est défini au paragraphe 2.2.2.1) ou les parts des FCPE décrits ci-après deviendront disponibles dans les conditions décrites au paragraphe 2.2.10, soit le 1er juillet 2010 (date prévisionnelle).
Date de l'Augmentation de Capital	A titre indicatif, le 26 août 2005.
Groupe Crédit Agricole	La Société, les entreprises entrant à la date du 30 mai 2005 dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société (en ce compris les sociétés entrées dans le périmètre de consolidation des comptes de Crédit Agricole S.A. au cours de l'exercice 2005 mais à l'exclusion des sociétés sorties du périmètre de l'opération à la date du 30 mai 2005), les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel, leurs filiales et les entités sous le contrôle de la Société et/ou des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel en application de l'article L.444-3 du Code du travail.
Offre	L'offre d'Actions nouvellement émises réservées aux Salariés (tel que ce terme est défini au paragraphe 2.2.2.1 ci-après) réalisée au cours de la Période de Réservation et à réaliser au cours de la Période de Souscription ci-après définies.
Prix de Souscription	Le prix de souscription de chaque Action nouvelle sera égal à 80% du Prix d'Emission Non Décoté arrondi au cent d'euro supérieur (tel que défini ci-après), ci-après dénommé le "Prix de Souscription". Le "Prix d'Emission Non Décoté" sera égal à la moyenne arithmétique des cours d'ouverture de l'Action lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration ou, selon le cas, la décision de son Directeur Général ou d'un Directeur Général Délégué, ouvrant la période de souscription et fixant le prix de souscription, soit a priori le 16 juillet 2005 au plus tard.

La date effective de la décision du Conseil d'Administration ou, selon le cas, la décision de son Directeur Général ou d'un Directeur Général Délégué et le Prix de Souscription seront précisés dans un communiqué qui sera diffusé sur le site Internet de la Société, sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers et par voie d'affichage dans les locaux de la Société et des entités du Groupe Crédit Agricole faisant partie du Périmètre de l'Offre.

Le Prix de Souscription sera diffusé par la Société sur son site Internet et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et communiqué aux Salariés par affichage dans les locaux de la Société et des entités du Groupe Crédit Agricole faisant partie du Périmètre de l'Offre.

Prix de Souscription USA

Le prix de souscription des Actions nouvelles réservées aux Salariés des sociétés et entités du Groupe Crédit Agricole établies aux Etats-Unis ayant adhéré au PEGI USA, et dont le contrat de travail est régi par le droit des Etats-Unis ou résidant aux Etats-Unis (les "Salariés Américains"), sera égal au montant le plus élevé entre **(i)** 85% du Prix d'Emission Non Décoté et **(ii)** 85% du cours de bourse de l'action de la Société le jour de la décision du Conseil d'Administration ou de son Directeur Général ou d'un Directeur Général Délégué, le cas échéant, ouvrant la période de souscription et fixant le prix de souscription à l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains, dans la limite d'un montant égal à 100% du Prix d'Emission Non Décoté, ci-après dénommé le "Prix de Souscription USA".

Le Prix de Souscription USA sera diffusé par la Société sur son site Internet et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et communiqué aux Salariés par affichage dans la Société et dans les entités du Groupe Crédit Agricole faisant partie du Périmètre de l'Offre.

Période de Réservation

Une période comprise entre le 30 mai et le 16 juin 2005 inclus.

Période de Souscription

Une période comprise a priori entre le 18 et le 22 juillet 2005 inclus.

Les dates définitives de la Période de Souscription seront fixées, selon le cas, par décision du Conseil d'Administration ou sur délégation, par décision de son Directeur Général ou d'un Directeur Général Délégué.

Périmètre de l'Offre

Désigne, en application des dispositions de l'article L.444-3 du Code du travail :

- la Société ;
- les entreprises entrant, y compris en cours d'exercice 2005, dans le périmètre de consolidation des

comptes de la Société en application de l'article L.233-16 du Code de commerce et (i) ayant leur siège en France ou (ii) dans les pays suivants dès lors qu'elles sont détenues directement ou indirectement à plus de 50% par la Société : Allemagne, Espagne, Etats-Unis, Hong Kong, Italie, Japon, Luxembourg, Maroc, Monaco, Pologne, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse, sous réserve des dispositions réglementaires et fiscales applicables dans ces différents Etats ;

- les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel ;
- les sociétés contrôlées, directement ou indirectement, par les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel et ayant leur siège dans les pays suivants : Espagne, Luxembourg, Monaco et Suisse ; et
- les entités sous le contrôle de la Société et/ou des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel ayant leur siège en France ;

sous réserve (i) que les entités ci-dessus aient mis en place un plan d'épargne entreprise ou adhéré à l'un des plans d'épargne d'entreprise, plans d'épargne groupe ou plans d'épargne groupe international permettant de souscrire à l'Offre (ci-après, les « **PEE/PEG/PEGI** ») et (ii) du respect des législations et réglementations locales applicables.

Salariés

Désigne les salariés souhaitant participer à l'Offre et justifiant à ce titre à la date de la clôture de la Période de Souscription d'une ancienneté d'au moins trois mois au titre d'un contrat de travail avec l'une des entités du Périmètre de l'Offre.

Salariés Américains

Se référer à la définition qui en est donnée au titre du Prix de Souscription USA.

Salariés Français

Désigne les Salariés liés par un contrat de travail de droit français avec l'une des entités du Périmètre de l'Offre régie par le droit français, les anciens salariés pré-retraités et retraités des entités du Périmètre de l'Offre régies par le droit français.

2.1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ADMISSION DE VALEURS MOBILIERES SUR L'EUROLIST D'EURONEXT PARIS

2.1.1 Motifs de l'opération

L'opération décrite dans la présente note d'opération définitive a pour objectif de permettre aux Salariés (tel que ce terme est défini au paragraphe 2.2.2.1 ci-dessous) des entités du Groupe Crédit Agricole faisant partie du Périmètre de l'Offre de souscrire des Actions à des conditions préférentielles, afin de les associer plus étroitement au développement de la Société.

2.1.2 Nature, catégorie, nombre, valeur nominale, forme, date de jouissance

Dans le cadre de l'Offre, objet de la présente note, la Société procède à plusieurs émissions d'Actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit (i) des salariés des entités du Groupe Crédit Agricole faisant partie du Périmètre de l'Offre (y compris les Salariés Américains) et (ii) de la société Crédit Agricole International Employees.

La Société pourra émettre pour un montant nominal total de 100 millions d'euros des actions nouvelles de valeur nominale de 3 euros chacune au profit des Salariés du Groupe Crédit Agricole (y compris les Salariés Américains) et de la société Crédit Agricole International Employees. Au total, l'intégralité des émissions d'Actions, objets de la présente note, n'excédera pas la somme de 400 millions d'euros prime d'émission comprise. Un avis financier sera publié par la Société pour indiquer le montant définitif de l'augmentation de capital qui sera fonction des souscriptions des Salariés.

Les Actions émises seront de même catégorie et seront assimilables dès leur émission aux Actions déjà inscrites à la cote d'Eurolist d'Euronext Paris SA (code valeur : 4507-ACA).

La date de jouissance des Actions est fixée au 1er Janvier 2005.

2.1.3 Pourcentage en capital que représentent les Actions nouvelles

Le capital social à la date de la présente note s'élève à 4.420.567.311 euros divisé en 1.473.522.437 Actions au 31 janvier 2005 d'une valeur nominale de 3 euros chacune. Le nombre d'Actions offertes dans le cadre de la présente Offre, pour un montant nominal maximum de 100 millions d'euros (pour toutes les formules visées à l'alinéa 2.2.2.2 de la présente note d'opération définitive), représenterait environ 2,2 % du capital social de la Société à la date de la présente note.

2.1.4 Date prévue de cotation des Actions nouvelles

La cotation des Actions à l'Eurolist d'Euronext Paris SA sera demandée immédiatement après la Date de l'Augmentation de Capital.

2.1.5 Libellé sous lequel les Actions seront inscrites à Eurolist

Code APE : 651D

Code Euroclear France : 4507

Code ISIN : FR0000045072

2.1.6 Etablissement assurant le service titres

Le service des titres et le service financier sont assurés par Crédit Agricole Investor Services-Corporate Trust ("CAIS-CT"), agissant pour le compte de la Société.

2.1.7 Traitement comptable et estimation des frais relatifs à l'émission des Actions nouvelles

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes engagés dans le cadre de la présente opération par l'Emetteur, y compris les honoraires et frais de ses conseillers financiers, conseils juridiques, commissaires aux comptes, experts et autres consultants, est estimé à moins de 12 millions d'euros avant impôts.

L'ensemble de ces frais, coûts et dépenses externes, lié à l'émission des Actions, fera l'objet, pour son montant net d'impôts, d'une imputation sur la prime d'émission.

2.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

2.2.1 Cadre juridique de l'émission

2.2.1.1 Assemblée Générale ayant autorisé l'émission d'actions dans le cadre de Plans d'Epargne Entreprise (PEE)

L'émission des actions dans le cadre des PEE des entités du Périmètre de l'Offre a été autorisée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société lors de sa réunion du 19 mai 2004 et décidée par le Conseil d'Administration du 8 mars 2005 comme décrit au présent paragraphe ainsi qu'au paragraphe 2.2.1.3.

Aux termes de la dix-neuvième résolution, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Crédit Agricole S.A a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission, dans le cadre des dispositions des articles L.225-129 et L.225-138 IV du Code de commerce et des articles L.443-1 et suivants du Code du travail, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, d'actions réservées aux salariés du Groupe Crédit Agricole qui est constitué par la société, les entreprises entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la société, les Caisses régionales de Crédit Agricole et leurs filiales, et les entités sous le contrôle de la société et/ou des Caisses régionales de Crédit Agricole en application de l'article L.444-3 du Code du travail, dès lors que ces salariés sont adhérents à l'un des plans d'épargne d'entreprise d'une des entités du Groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, lors de la même séance, l'Assemblée Générale Mixte a décidé :

- de supprimer, en faveur des salariés susvisés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation et de renoncer à tout droit aux actions pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de cette résolution ;
- de fixer à 150 millions d'euros le montant nominal maximal de l'augmentation de capital pouvant être réalisée en vertu de la présente autorisation ;
- que le prix de souscription des actions Crédit Agricole S.A. ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A, aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de

l'article L.443-6 est supérieure ou égale à dix ans. Lors de la mise en oeuvre de la présente délégation, le Conseil d'Administration pourra réduire le montant de la décote au cas par cas pour se conformer aux contraintes légales et réglementaires et notamment aux contraintes fiscales, comptables ou sociales applicables dans tel ou tel pays où sont implantés les sociétés ou groupements du Groupe Crédit Agricole participant à l'opération d'augmentation de capital.

L'Assemblée générale a également conféré tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour fixer les conditions et modalités de mise en oeuvre de la (ou des) augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de la présente résolution, notamment pour :

1. fixer les critères auxquels devront répondre les entreprises faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole pour que leurs salariés puissent bénéficier des augmentations de capital, objet de l'autorisation ci-dessus ;
2. fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles émises, et notamment décider si les actions pourront être souscrites directement par les salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire ou par l'intermédiaire de Fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;
3. arrêter les conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution et, notamment, pour chaque émission, fixer le nombre d'actions à émettre et le prix d'émission ;
4. fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions et fixer la date de jouissance des actions émises, ainsi que les dates, délais et autres conditions et modalités de la (ou des) émission(s) ;
5. dans le cas de l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital social, choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions et titres aux décotes maximales prévues ci-dessus au titre de la détermination du prix d'émission, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions et titres sur le montant de l'abondement, soit de combiner les deux possibilités ;
6. constater ou faire constater la réalisation de la (ou des) augmentation(s) de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites individuellement ou par l'intermédiaire de Fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;
7. procéder à l'imputation des frais de la (ou des) augmentation(s) de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
8. procéder à la (ou aux) modification(s) corrélative(s) des statuts ;
9. et généralement faire le nécessaire pour prendre toutes les mesures et décisions pour la réalisation de la (ou des) augmentation(s) de capital, conclure tous les accords et conventions, effectuer toutes les formalités utiles et consécutives à la (ou aux) augmentation(s) de capital précitées.

2.2.1.2 Autorisation des émissions d'actions dans le cadre de PEE et en faveur de la société Crédit Agricole International Employees et des Salariés Américains

Les résolutions décrites ci-après ont été approuvées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 18 mai 2005 et mises en oeuvre par le Conseil d'Administration du 18 mai 2005 comme décrit au présent paragraphe ainsi qu'au paragraphe 2.2.1.3.

Résolution n°20 concernant une Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Crédit Agricole, adhérents d'un plan d'épargne entreprise :

Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social de la Société par l'émission d'actions à libérer en numéraire et réserver la souscription de la totalité des actions à émettre aux salariés de l'une des entités juridiques du Groupe Crédit Agricole dès lors que ces salariés sont adhérents à l'un des plans d'épargne entreprise de l'une des entités juridiques du Groupe Crédit Agricole pour un montant maximal en nominal de 150 millions d'euros.

Cette résolution emporte suppression du droit préférentiel de souscription bénéficiant aux actionnaires de la Société. Par ailleurs, le prix d'émission des actions ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration ou du Directeur Général ou, avec l'accord de ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne. Il est prévu que lors de la mise en œuvre de la délégation concernée, le Conseil d'Administration pourra ajuster le montant de la décote au cas par cas pour se conformer aux contraintes légales et réglementaires et notamment aux contraintes fiscales, comptables ou sociales applicables dans tel ou tel pays où sont implantés les sociétés ou groupements du Groupe Crédit Agricole participant à l'opération d'augmentation de capital.

Cette résolution se substitue à celle conférée par la 19^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2004 en la privant d'effet, sauf en ce qui concerne les opérations d'augmentation de capital déjà décidées par le Conseil d'Administration et qui ne seraient pas encore réalisées.

Résolution n°21 concernant une Augmentation de capital réservée à la Société Crédit Agricole International Employees :

Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social de la Société au profit de l'entité dénommée "Crédit Agricole International Employees", société anonyme au capital de 40.000 euros ayant son siège à Courbevoie (92400), 9, quai du Président Paul Doumer, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n°422.549.022 pour un montant nominal maximal de 40 millions d'euros ; cette émission a pour but de permettre à la Société d'offrir aux Salariés des entités juridiques du Groupe Crédit Agricole, dont le siège social est situé dans des pays autres que la France dès lors qu'ils sont adhérents à l'un des plans d'épargne entreprise de l'une des entités juridiques du Groupe Crédit Agricole, une formule d'actionnariat salarial à levier dont le rendement économique est similaire à la formule à levier offerte aux Salariés Français.

Cette résolution emporte suppression du droit préférentiel de souscription bénéficiant aux actionnaires de la Société. Par ailleurs, le prix d'émission des actions ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés de l'action « Crédit agricole S.A. » sur l'Eurolist d'Euronext aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration ou du Directeur Général ou, avec l'accord de ce dernier, d'un ou plusieurs directeurs généraux délégués fixant la date d'ouverture de la souscription.

Résolution n°22 concernant une Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Crédit Agricole, adhérents à un plan d'épargne groupe aux Etats-Unis :

Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social de la Société pour un montant nominal maximal de 40 millions d'euros par l'émission d'actions à libérer en numéraire et de réserver la souscription de la totalité des actions à émettre aux salariés de certaines des entités juridiques du Groupe Crédit Agricole établies aux Etats-Unis dont le contrat de travail est régi par le droit des Etats-Unis ou résidant aux Etats-Unis dès lors que ces salariés sont adhérents à l'un des plans d'épargne entreprise de l'une des entités juridiques du Groupe Crédit Agricole (les « Salariés

Américains »). Le prix d'émission des actions nouvelles à émettre sera égal au montant le plus élevé entre (i) 85 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Crédit agricole S.A. sur l'Eurolist d'Euronext lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration ou du Directeur Général ou, avec l'accord de ce dernier, d'un ou plusieurs directeurs généraux délégués, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains et (ii) 85 % du cours de bourse de l'action Crédit agricole S.A. le jour de la décision du Conseil d'Administration ou du Directeur Général, ou, en accord avec ce dernier, d'un ou plusieurs directeurs généraux délégués, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains, dans la limite d'un montant égal à 100 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Crédit agricole S.A. durant les 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration ou du Directeur Général ou, avec l'accord de celui-ci, d'un ou plusieurs directeurs généraux délégués, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains.

Cette résolution emporte suppression du droit préférentiel de souscription bénéficiant aux actionnaires de la Société.

2.2.1.3 Décisions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé, dans sa séance du 8 mars 2005, le principe d'une émission d'Actions d'un montant maximum de 400 millions d'euros (prime d'émission incluse). A cette occasion, le Conseil d'Administration a arrêté le périmètre de l'opération et certaines caractéristiques de l'Offre.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 18 mai 2005, de faire usage des résolutions n° 20, 21 et 22 décrites au paragraphe 2.2.1.2. ci-dessus pour permettre la réalisation de l'Offre classique aux Etats-Unis et de l'Offre à levier à l'international.

Le Prix de Souscription auquel les Actions seront proposées sera fixé par le Directeur Général ou un Directeur Général Délégué, et annoncé a priori le 17 juillet 2005 au plus tard. Le prix de souscription des Actions proposées sera égal au Prix de Souscription et, pour les Salariés Américains au Prix de Souscription USA.

Le Conseil d'Administration ou son Directeur Général ou un Directeur Général Délégué pourra surseoir ou renoncer à la réalisation de l'opération, notamment en cas d'événement survenant sur les marchés financiers qui serait incompatible avec la bonne réalisation de l'Augmentation de Capital.

2.2.2 Présentation de l'Offre

En France, il est proposé une formule classique (décrite au paragraphe 2.2.2.2 a.) et une formule à effet de levier (décrite au paragraphe 2.2.2.2 b.).

Dans chacun des pays du Périmètre de l'Offre, il est proposé, sous réserve de la législation et de la réglementation locale applicable, une formule classique (décrite au paragraphe 2.2.2.2.a) et une formule à effet de levier (décrite au paragraphe 2.2.2.2.c).

2.2.2.1 Bénéficiaires de l'Offre

L'Offre est réservée aux Salariés (tel que ce terme est défini ci-après) de l'une des entités du Groupe Crédit Agricole faisant partie du Périmètre de l'Offre dès lors qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté décrites ci-après.

En application des dispositions de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L.443-1 et suivants du Code du travail, l'Offre est faite à des conditions préférentielles. Comme il est énoncé au

titre de la définition des Salariés, les Salariés souhaitant participer à l'Offre doivent justifier à la date de la clôture de la Période de Souscription d'une ancienneté d'au moins trois mois au titre d'un contrat de travail avec l'une des entités du Périmètre de l'Offre. Pour la détermination de l'ancienneté, sont pris en compte tous les contrats de travail exécutés au cours de la période de calcul et des douze mois qui la précèdent, conformément à l'article L. 444-4 du Code du travail.

Les Salariés bénéficiaires de l'Offre sont répartis dans 15 pays dont la France pour un nombre approximatif de 140.000 personnes.

L'augmentation de capital sera réalisée à hauteur du nombre d'Actions souscrites par les Salariés, directement ou par l'intermédiaire d'un FCPE. Dans l'hypothèse où la demande serait supérieure au nombre de titres offerts, il sera procédé à une réduction des Actions allouées selon les modalités décrites au paragraphe 2.2.9 ci-dessous.

2.2.2.2 Modalités de l'Offre

a. Formule classique (France et Pays étrangers):

Dans les pays du Périmètre de l'Offre, et sous réserve des législations et réglementations locales applicables, une formule classique sera proposée aux Salariés. Dans cette formule, les Actions seront souscrites par l'intermédiaire du FCPE « Crédit Agricole Alliance Relais 2005 » agréé le 29 avril 2005 par l'Autorité des marchés financiers (en France), ou en direct (dans les autres pays).

Gestion des FCPE : les FCPE cités ci-dessus seront gérés par Crédit Agricole Asset Management (CA-AM).

Prix : le prix de souscription de l'Action sera égal au Prix de Souscription ou, en ce qui concerne les Etats-Unis, au Prix de Souscription USA.

b. Formule à effet de levier via un FCPE en France :

La formule à effet de levier permet aux Salariés Français de démultiplier le montant de l'investissement résultant de leur Apport Personnel (tel que défini ci-dessous) et de majorer leur participation à la performance positive de l'Action (avant prise en compte de la fiscalité applicable et des différences de change éventuelles).

Dans cette formule, les Actions seront souscrites par l'intermédiaire du FCPE « Crédit Agricole Alliance Multiple 2005 » agréé le 29 avril 2005 par l'Autorité des marchés financiers. Ce FCPE sera dédié à la formule à effet de levier pour les Salariés des entités françaises du Périmètre de l'Offre.

Effet de levier : Le FCPE « Crédit Agricole Alliance Multiple 2005 » mettra en œuvre une formule d'investissement dont les caractéristiques, pour chaque Salarié, sont les suivantes :

- (i) chaque part de FCPE souscrite par le Salarié sera payée (i) à hauteur de 10%, au moyen de la contribution personnelle du Salarié (l' "**Apport Personnel**") et (ii), pour les 90% restants, grâce à un prêt bancaire (le "**Prêt Bancaire**") d'une durée de 5 ans consenti par l'un des établissements de crédit faisant partie du Groupe Crédit Agricole (la "**Banque**") ;
- (ii) le FCPE souscrira des Actions nouvellement créées au Prix de Souscription ;
- (iii) le prix auquel chaque part de FCPE sera souscrite par le Salarié sera égal au Prix de Souscription d'une Action. Le Salarié recevra donc autant de parts du FCPE que le FCPE aura souscrit d'Actions pour son compte au moyen de son Apport Personnel et du Prêt ;

(iv) le FCPE conclura avec Calyon (la "**Contrepartie**") une opération d'échange permettant au FCPE de verser au Salarié (sous réserve (i) de la fiscalité applicable, (ii) de la résiliation de l'opération d'échange et (iii) de la mise en œuvre des clauses d'ajustements telles que décrites dans l'opération d'échange), en cas de rachat de ses parts à l'issue de la période d'indisponibilité de 5 ans ou dans l'un des Cas de Sortie Anticipée décrits au paragraphe 2.2.10 ci-dessous, **pour chaque part** de FCPE :

- 10% du Cours de l'Action (tel que défini ci-après) ;
- 90% du prix auquel la part de FCPE aura été souscrite à l'origine par le Salarié, c'est-à-dire un montant égal à la partie du principal du Prêt accordé au Porteur de parts de FCPE, finançant chaque part de FCPE souscrite par le Porteur desdites parts ;
- les intérêts (calculés sur 90% du prix auquel la part de FCPE aura été souscrite à l'origine par le Salarié) dus par le Porteur de parts au titre de la partie du principal du Prêt finançant chaque part souscrite par le Porteur de parts ;
- un montant égal au produit de 20,5033 % x 10 % par le Prix de Souscription (ce montant étant calculé *pro rata temporis* en Cas de Sortie Anticipée), destiné à payer tout ou partie des prélèvements fiscaux et sociaux sur les intérêts dus au titre du Prêt, ce montant étant calculé sur la base du taux desdits prélèvements applicable à la date du 1^{er} janvier 2005 ;
- les Produits (tels que définis ci-dessous) ; et
- une partie de la plus-value éventuelle sur une Action ci-après dénommée la "**Performance**", telle que définie au paragraphe (v) ci-après), dans le cas où le Cours Moyen de Référence de l'Action (tel que défini ci-dessous) est supérieur au Prix d'Emission Non Décoté.

"Cours de l'Action" : En Cas de Sortie Anticipée, le Cours de l'Action sera égal au cours de clôture de l'Action relevé sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. le troisième (3^{ème}) jour de bourse précédant la date de sortie anticipée (la "**Date de Sortie Anticipée t**") ; à l'échéance, le Cours de l'Action sera égal à la moyenne des cours de clôture de l'Action relevés sur Eurolist d'Euronext Paris S.A. chacun des cinq (5) jours de bourse précédant le deuxième jour de bourse précédant la Date d'Echéance.

"Produits" : Montant devant être rapporté à une part de FCPE égal à la somme de 10 % de la somme de tout dividende, droit ou produit (à l'exception du produit de toute opération de prêt-emprunt de titres et de pension livrée sur les Actions conclues par le FCPE) qui aura été livré, détaché ou payé au titre de chaque Action et de tout autre actif détenus par le FCPE.

Le Salarié pourra subir une perte sur son Apport Personnel, notamment si le Cours de l'Action à la Date de Sortie Anticipée ou, selon le cas, à la Date d'Echéance, est inférieur au Prix de Souscription.

(v) **La Performance** relative à une part de FCPE sera calculée selon la formule décrite dans la notice d'information du FCPE, soit :

$\frac{\text{Prix de Souscription}}{\text{Prix d'Emission Décoté}} \times \alpha \times \text{Max} [(\text{Cours Moyen de Référence} - \text{Prix d'Emission Non Décoté}); 0]$

Avec :

- "Prix de Souscription" étant égal au prix payé pour la souscription d'une part de FCPE ;
- "Prix d'Emission Non Décoté" étant égal au Prix d'Emission Non Décoté, éventuellement ajusté ;
- "Prix d'Emission Décoté" étant égal au Prix de Souscription, éventuellement ajusté ; et
- " α " étant égal à :
 - 90 % si la Date de Sortie Anticipée t est entre le 26 août 2005 (inclus) et le 30 septembre 2006 (inclus) ;
 - 92 % si la Date de Sortie Anticipée t est entre le 1^{er} octobre 2006 (inclus) et le 30 septembre 2007 (inclus) ;
 - 94 % si la Date de Sortie Anticipée t est entre le 1^{er} octobre 2007 (inclus) et le 30 septembre 2008 (inclus) ;
 - 96 % si la Date de Sortie Anticipée t est entre le 1^{er} octobre 2008 (inclus) et le 30 septembre 2009 (inclus) ;
 - 98 % si la Date de Sortie Anticipée t est entre le 1^{er} octobre 2009 (inclus) et le 31 mai 2010 (inclus) ; et
 - 100 % à la Date d'échéance.

"Cours Moyen de Référence" désigne la moyenne des cinquante-huit (58) Relevés i (tel que ce terme est défini ci-après) constatés à partir du 27 septembre 2005 jusqu'au 25 juin 2010. En Cas de Sortie Anticipée, tel que ce terme est défini au paragraphe 2.2.10 ci-après, ce Cours Moyen de Référence sera calculé sur la base (i) des Relevés i existant entre le 26 août 2005 et le 25 juin 2010 et, afin de disposer de cinquante-huit (58) Relevés i, (ii) du Cours de l'Action à la Date de Sortie Anticipée qui sera reproduit sur tous les Relevés i restant à effectuer de la Date de Sortie Anticipée au 25 juin 2010. Le Cours de l'Action à la Date de Sortie Anticipée sera égal au plus élevé des deux cours suivants :

- (i) cours de clôture de l'Action relevé sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. le 3^{ème} jour de Bourse ouvré précédant la Date de Sortie Anticipée, ou
- (ii) Prix d'Emission Non Décoté.

"Relevé i" désigne le cours de l'Action sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. relevé tous les mois le troisième jour de bourse précédant le dernier jour ouvré du mois "i" concerné de chaque année à partir du 27 septembre 2005 jusqu'au 25 juin 2010 ou, s'il est supérieur, le Prix d'Emission Non Décoté.

En toute hypothèse, les cours de l'Action retenus pour le calcul du Cours Moyen de Référence visé ci-dessus ne seront pas inférieurs au Prix d'Emission Non Décoté.

Comme indiqué dans le règlement du FCPE à effet de levier, il est précisé que les modalités du calcul de la Performance visées ci-dessus seront différentes (i) en cas de résiliation de l'opération d'échange décrite au paragraphe (iv) ci-dessus ou (ii) en cas d'exécution de l'Opération d'Echange sur une référence en produits monétaires.

c. Formule à effet de levier spécifique aux pays autres que la France :

Les Salariés des entités du Périmètre de l'Offre localisées en Allemagne, Espagne, Etats-Unis, Hong Kong, Italie, Japon, Luxembourg, Maroc, Monaco, Pologne, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse bénéficient par l'intermédiaire d'une augmentation de capital réservée à la Société Crédit Agricole International Employees telle que décrite au 2.2.1.2 ci-dessus, résolution n°21, d'une formule à effet de levier spécifique sous réserve des contraintes réglementaires ou fiscales applicables dans chacun de ces Etats. Dans cette formule à effet de levier, pour chaque Action souscrite directement par le Salarié dans le cadre de la formule à levier, ce salarié recevra à l'échéance une somme d'argent égale à un multiple de la performance positive éventuelle de l'Action, calculée selon des modalités similaires à celles de la Performance décrite au paragraphe b. ci-dessus.

2.2.2.3 Couverture des opérations à effet de levier

Pour la couverture de ses engagements au titre des opérations relatives à la formule à effet de levier décrite aux paragraphes b. ci-dessus, la Contrepartie mettra en place une couverture qui se traduira par une cession de titres. Cette cession sera étalée pendant la période de relevés et devrait avoir un impact limité sur le titre.

2.2.2.4 Modalités spécifiques de l'Offre applicables dans certains pays

Pour les pays autres que la France, les Actions souscrites revêtiront la forme nominative. La détention des Actions ainsi souscrites se fera par l'intermédiaire de CAIS-CT.

2.2.2.5 Frais de gestion

Les frais de gestion des comptes titres individuels, les frais de gestion des FCPE décrits au paragraphe 2.2.2.2 et les frais de gestion inhérents au déblocage des avoirs des Salariés ayant choisi de souscrire à l'Offre (non compris les éventuels frais de change ou impôts) sont intégralement à la charge des employeurs des Salariés, à charge pour la société de gestion de les répartir entre lesdits employeurs.

2.2.3 Prix de souscription, nombre d'Actions à émettre et produit brut de l'émission

Le prix de souscription des Actions nouvelles sera égal au Prix de Souscription ou, en ce qui concerne les actions souscrites par les Salariés Américains, au Prix de Souscription USA sous réserve d'une décision du Directeur Général ou un Directeur Général Délégué.

Dans l'hypothèse où toutes les Actions dont l'émission est l'objet de la présente note seraient souscrites, le produit brut (en nominal seulement) de l'émission du capital de la Société s'élèverait à un montant de 100 millions d'euros.

Cette émission correspondrait à environ 2,2% du capital de la Société à la date de la présente note d'opération définitive.

En ce qui concerne les Etats-Unis, l'Espagne, le Japon et le Maroc, le montant (prime incluse) des actions offertes ne pourra excéder les limites suivantes :

- Etats-Unis : contre-valeur en Euro de USD 5 millions ;
- Espagne : 2,5 millions d'Euros ;
- Japon : contre-valeur en Euro de 100 millions de Yen ;
- Maroc : contre-valeur en Euro de 7,5 millions de Dirhams (en application d'une décision de l'Office des Changes Marocain).

2.2.4 Modalités de l'émission

L'Offre peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de la présente note d'opération définitive doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute personne en possession de la présente note d'opération définitive ne doit la distribuer ou la faire parvenir dans de telles juridictions qu'en conformité avec les lois et réglementations qui y sont applicables.

Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission de la présente note d'opération définitive, dans une telle juridiction, doit attirer l'attention du destinataire sur les dispositions du présent paragraphe.

2.2.5 Période de Réservation et de Souscription

La Période de Réservation a été ouverte, du 30 mai au 16 juin 2005 inclus.

Les Salariés se verront communiquer, a priori au plus tard le 17 juillet 2005, par affiches dans la Société et les entités du Groupe Crédit Agricole faisant partie du Périmètre de l'Offre, sur le site Internet de la Société et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org), le Prix de Souscription et le Prix de Souscription USA. Ils pourront ensuite, s'ils le souhaitent, a priori, du 18 juillet au 22 juillet 2005 inclus, révoquer leur ordre de réservation. A défaut de révocation avant le 22 juillet 2005 à minuit, la souscription deviendra effective et irrévocable sous réserve des dispositions de l'article L.225-138-1 du Code de commerce.

Les dates définitives de la Période de Souscription/Révocation sont fixées par décision du Conseil d'Administration ou sur délégation, par le Directeur Général ou un Directeur Général Délégué, selon le cas, et seront précisées dans un communiqué diffusé par la Société (sur son site Internet).

2.2.6 Modalités de souscription par les Salariés

L'attention des Salariés est attirée sur le fait qu'après une Période de Réservation leur ayant permis de donner un ordre de réservation révocable à cours inconnu, ils bénéficient d'une Période de Souscription pendant laquelle (i) ils pourront souscrire, s'ils n'ont pas donné d'ordre de réservation pendant la Période de Réservation ou (ii) ils pourront révoquer leur ordre de réservation s'ils ont donné cet ordre pendant la Période de Réservation; si aucune rétractation de la réservation n'est notifiée à la Société pendant cette période, la réservation deviendra une souscription définitive le dernier jour de cette période.

Les Salariés souhaitant souscrire à l'Offre doivent utiliser les mandats de réservation/souscription qui leur ont été délivrés par leur employeur respectif et qu'ils doivent transmettre, au lieu qui leur est indiqué dans la documentation qui leur a été remise avec les mandats de réservation/souscription, au plus tard le jour de la clôture de la Période de Souscription, soit à priori le 22 juillet 2005, dans les conditions décrites au paragraphe 2.2.8. Les modalités de paiement des souscriptions seront déterminées par chacun des employeurs.

2.2.7 Modalités de délivrance des actions nouvelles

Dans les cas où les Actions seront souscrites par l'intermédiaire d'un FCPE, les Actions nouvelles seront détenues par le FCPE.

Pour certains pays pour lesquels les Salariés souscriront directement les Actions, et en conserveront la détention directe, hors FCPE, les actions nouvelles revêtiront la forme nominative.

2.2.8 Plafond des investissements

L'investissement global du Salarié souscripteur dans cette opération (y compris les sommes provenant de l'intéressement et de la participation) est limité au moins élevé des deux montants (i) le quart de sa rémunération annuelle brute (sous déduction de tous autres versements réalisés par le Salarié dans un PEE au titre de l'année en cours), et (ii) 40 000 euros.

Pour le calcul du montant de l'investissement maximum de chacun des Salariés, (i) les souscriptions à la formule classique sont retenues pour leur montant et (ii) les souscriptions à la formule à effet de levier sont retenues pour dix (10) fois le montant de l'Apport Personnel du Salarié à cette formule si une réservation a été effectuée pendant la Période de Réservation et pour (100) fois si la souscription est effectuée pendant la Période de Souscription sans réservation préalable.

2.2.9 Modalités de réduction éventuelle

L'augmentation de capital de la Société sera réalisée à concurrence du nombre d'actions souscrites par le FCPE « Crédit Agricole Alliance Relais 2005 », par le FCPE « Crédit Agricole Alliance Multiple 2005 », directement par les salariés à l'international et par « Crédit Agricole International Employees ». Toutefois, si les engagements de versement aboutissent à un dépassement du montant maximum de l'augmentation de capital autorisée, prime d'émission comprise, soit 400 millions d'euros, lesdits engagements seront, sur décision du Directeur Général, réduits, de la manière suivante :

- tous les engagements de souscription seront intégralement honorés jusqu'à concurrence d'un montant en euros égal au quotient du montant de l'enveloppe allouée sur le nombre de souscripteurs (la "**Moyenne de Souscription**"), la Moyenne de Souscription étant arrondi à l'euro inférieur ;
- pour les engagements de souscription supérieurs à la Moyenne de Souscription, la partie de l'engagement excédant ce montant sera réduite de façon proportionnelle en tenant compte du solde de l'enveloppe restant à attribuer et arrondie à l'euro inférieur ;
- la réduction éventuelle des engagements de souscription s'imputera d'abord sur la partie de la souscription financée par prélèvement, puis sur les sommes issues d'un transfert d'épargne salariale ;

- dans le cas où un souscripteur aurait choisi les deux formules de placement, le mécanisme de réduction s'appliquera en respectant les proportions initialement choisies par le souscripteur entre les deux formules.

En cas d'application des modalités de réduction définies ci-dessus, la participation aux résultats de l'entreprise qui n'aurait pu être de ce fait transférée dans les FCPE dédiés à l'Augmentation de Capital, sera affectée au fonds commun de placement multi-entreprises appartenant à la classification « Monétaire euro » mentionné dans chaque accord de participation ou règlement de plan d'épargne applicable à l'entreprise, et qui sera obligatoirement l'un des fonds suivants : « FIN 1 », « INTER MONETAIRE », « UNIPLAN EPARGNE », « PACTEO REGULARITE », « PACTEO MONETAIRE », « PACTEO LABEL SECURITE », « PACTEO SECURITE », compartiment « UNI SR SERENITE » du fonds commun de placement « UNI SR ».

2.2.10 Indisponibilité

En France, les parts des FCPE, ou le cas échéant, les Actions, devront être conservées par leurs titulaires pendant une durée d'indisponibilité de 5 ans pour les souscriptions effectuées dans le cadre des PEE/PEG, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé prévu à l'article R.442-17 du Code du travail.

Pour mémoire, au jour de la présente note d'opération définitive, les cas de déblocage anticipé prévus à l'article R. 442-17 du Code du travail (les "**Cas de Sortie Anticipée**") sont les suivants :

- mariage de l'intéressé ou conclusion d'un pacte civil de solidarité par l'intéressé ;
- naissance ou arrivée au foyer d'un enfant en vue de son adoption, dès lors que le foyer compte déjà au moins deux enfants à sa charge ;
- divorce, séparation ou dissolution d'un pacte civil de solidarité lorsqu'ils sont assortis d'un jugement prévoyant la résidence habituelle unique ou partagée d'au moins un enfant au domicile de l'intéressé ;
- invalidité du salarié, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un pacte civil de solidarité. Cette invalidité s'apprécie au sens des 2° et 3° de l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale ou doit être reconnue par la décision de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel prévue à l'article L. 323-11 ou de la commission départementale de l'éducation spéciale à condition que le taux d'incapacité atteigne au moins 80 % et que l'intéressé n'exerce aucune activité professionnelle ;
- décès du bénéficiaire, de son conjoint ou de la personne liée au bénéficiaire par un pacte civil de solidarité ;
- cessation du contrat de travail ;
- affectation des sommes épargnées à la création ou reprise, par le salarié, ses enfants, son conjoint ou la personne liée au bénéficiaire par un pacte civil de solidarité, d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale ou agricole, soit à titre individuel, soit sous la forme d'une société, à condition d'en exercer effectivement le contrôle au sens de l'article R. 351-43, à l'installation en vue de l'exercice d'une autre profession non salariée ou à l'acquisition de parts sociales d'une société coopérative de production ;
- affectation des sommes épargnées à l'acquisition ou agrandissement de la résidence principale emportant création de surface habitable nouvelle telle que définie à l'article R. 111-2 du Code de la construction et de l'habitation, sous réserve de l'existence d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux ou à la remise en état de la résidence principale endommagée à la suite d'une catastrophe naturelle reconnue par arrêté ministériel ;

- situation de surendettement du salarié définie à l'article L. 331-2 du Code de la consommation, sur demande adressée à l'organisme gestionnaire des fonds ou à l'employeur, soit par le Président de la commission de surendettement des particuliers, soit par le juge lorsque le déblocage des droits paraît nécessaire à l'apurement du passif de l'intéressé.

La demande du Salarié doit être présentée dans un délai de six mois à compter de la survenance du fait générateur, sauf dans les cas de cessation du contrat de travail, décès du conjoint ou de la personne liée au bénéficiaire par un Pacte Civil de Solidarité, invalidité et surendettement où elle peut intervenir à tout moment. La levée anticipée de l'indisponibilité intervient sous forme d'un versement unique qui porte, au choix du salarié, sur tout ou partie des droits susceptibles d'être débloqués.

Dans les pays autres que la France, les cas de sortie anticipée seront réduits aux cas de décès, incapacité, retraite, licenciement, sous réserve des limitations ou modifications qui seraient décidées par le Conseil d'Administration, par le Directeur général ou par un Directeur général délégué, pour tenir compte de réglementations locales ou de décisions des autorités locales applicables.

2.3 RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES ACTIONS NOUVELLES DONT L'ADMISSION EST DEMANDEE

2.3.1 Droits attachés aux Actions émises

Les Actions nouvellement émises seront, dès leur création, soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société et porteront jouissance au 1er Janvier 2005; elles donneront droit, au titre de l'exercice 2005 et des exercices ultérieurs, au même dividende que celui qui pourra être réparti aux autres Actions portant même jouissance.

Elles seront entièrement assimilées aux Actions existantes à compter de leur date de cotation.

Toutes les Actions sont de même catégorie et bénéficient des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation.

La propriété d'une Action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Le paiement du dividende est fait aux lieux fixés par l'Assemblée Générale. Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'Actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, par procuration ou par correspondance, sous réserve :

- pour les titulaires d'Actions nominatives, de leur inscription en compte sur les registres de la société ;
- pour les propriétaires de titres au porteur, du dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un certificat de l'intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte de la date du dépôt jusqu'au lendemain de celle de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Le Conseil d'Administration peut réduire ce délai au profit de l'ensemble des actionnaires.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes : (1) se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ou (2) voter par correspondance ou (3) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les propriétaires d'Actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

Le droit de vote attaché aux Actions est proportionnel au capital qu'elles représentent à égalité de valeur nominale. Chaque Action de capital ou de jouissance donne droit à une voix, sauf application de dispositions légales impératives limitant le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire.

2.3.2 Franchissement de seuils

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'Actions représentant 1% du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours à compter du jour de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des Actions et le nombre de droits de vote qu'elle possède, ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions mentionnées ci-dessus chaque fois que la part du capital ou des droits de vote détenue franchira à la hausse ou à la baisse un multiple de 1% du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les Actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale.

Cette disposition complète le dispositif légal et réglementaire visant les déclarations de franchissement des seuils de participations.

2.3.3 Négociabilité des Actions

Les Actions sont librement négociables et transmissibles, sous réserve du délai d'indisponibilité prévu par la réglementation française en ce qui concerne les Actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.

2.3.4 Nature et forme des Actions

Les Actions, quelle que soit leur forme, seront obligatoirement inscrites en comptes tenus, selon le cas, par la Société ou son mandataire. Les droits des titulaires seront ainsi représentés par une inscription à leur nom :

- chez un intermédiaire habilité pour les titres au porteur ;
- chez la Société ou CAIS-CT pour une inscription au nominatif pur.

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements lui permettant d'identifier les détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées, ainsi que la quantité des titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

2.3.5 Régime fiscal des Actions (en l'état de la législation actuellement en vigueur)

2.3.5.1 Résidents fiscaux français

Le régime fiscal décrit ci-après s'applique aux résidents fiscaux français ayant un contrat de travail de droit français avec l'une des entités du Périmètre de l'Offre ayant son siège social en France.

a. Régime applicable lors de la souscription des titres dans le cadre du PEE :

Lors de la souscription, l'avantage correspondant à la décote est exonéré d'impôt sur le revenu et n'entre pas dans l'assiette des cotisations sociales.

b. Régime applicable pendant la détention des titres dans le cadre du PEE :

Qu'il s'agisse du FCPE de la formule Classique (FCPE « Crédit Agricole Alliance Relais 2005 ») ou du FCPE pour la formule à levier (FCPE « Crédit Agricole Alliance Multiple 2005 »), les revenus de leur portefeuille, automatiquement réinvestis dans chacun des FCPE, bénéficient de l'exonération d'impôt sur le revenu des personnes physiques.

c. Régime applicable à la sortie du PEE :

En cas de sortie à l'échéance du PEE ou dans l'un des Cas de Sortie Anticipée exposés au paragraphe 2.2.10 ci-dessus et prévus par la loi, la plus-value réalisée sera exonérée d'impôt sur le revenu, mais soumise à la CSG, à la CRDS et au prélèvement social¹.

A la date de la présente note, les taux de la CSG, de la CRDS et du prélèvement social s'établissent respectivement à 8,20%, 0,5% et 2,3% (dont 2% au titre du taux du prélèvement social et 0,30% au titre de la contribution additionnelle) soit un total global de 11%.

2.3.5.2 Non résidents fiscaux français

Les Salariés non résidents fiscaux français ayant souscrit directement des actions de Crédit Agricole S.A. ou des parts des FCPE Crédit Agricole Alliance Classique et Crédit Agricole Alliance Multiple seront soumis aux dispositions fiscales applicables dans les pays dont ils sont résidents.

Où que se trouve leur résidence fiscale, les Salariés sont invités à consulter leur conseil pour connaître le régime fiscal qui leur est personnellement applicable, les informations ci-dessus n'ayant qu'un caractère général.

2.3.6 Admission et cotation des Actions nouvelles

L'admission sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. et aux opérations d'Euroclear France des Actions nouvelles émises par la Société sera demandée sans délai aussitôt après leur émission.

Les Actions nouvelles seront, dès leur admission sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. entièrement assimilées aux Actions déjà admises sur ce marché.

¹ Taux applicable à la date du présent document

Les Actions sont admises au Service de Règlement Différé (SRD).

2.3.7 Places de cotation- Volume des transactions et évolution du cours de l'action

2.3.7.1 Places de cotation

Les actions de la Société ne sont cotées que sur Euronext Paris S.A.

2.3.7.2 Volume des transactions et évolution du cours de l'action

Le tableau suivant retrace les évolutions du cours et le volume des transactions de l'action Crédit Agricole S.A. sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

	Cours moyen mensuel (en euros)	Cours extrêmes (en euros)		Volume quotidien moyen mensuel
		Cours le + haut du mois	Cours le plus bas du mois	
mars-03	13.91	14.63	12.65	2 018 319
avril-03	15.68	16.65	14.43	2 538 695
mai-03	16.88	17.63	16.05	3 016 021
juin-03	17.32	18.12	16.55	4 867 031
juillet-03	16.86	17.31	16.21	3 987 712
août-03	17.85	18.70	16.95	3 373 786
septembre-03	17.21	17.70	16.68	3 643 623
octobre-03	17.72	18.67	16.73	4 474 044
novembre-03	18.14	18.69	17.80	5 214 851
décembre-03	18.50	18.95	18.05	3 299 371
janvier-04	19.44	20.00	18.98	2 960 563
février-04	20.41	20.94	19.50	3 186 375
mars-04	20.84	21.60	19.99	3 937 674
avril-04	21.14	21.72	20.58	3 391 692
mai-04	20.24	21.39	19.53	3 072 630
juin-04	20.49	20.91	20.00	2 760 624
juillet-04	19.49	20.02	19.24	2 397 886
août-04	20.06	20.87	19.47	2 423 752
septembre-04	21.57	22.12	20.75	4 649 030
octobre-04	22.62	23.01	22.01	3 521 567
novembre-04	22.97	23.80	21.83	4 145 072
décembre-04	22.48	22.84	22.20	3 069 596
janvier-05	22.68	23.07	22.35	2 545 735
février-05	22.85	23.48	22.24	3 476 486
mars-05	21.98	23.04	21.09	4 760 329
avril-05	20,75	21,36	20,01	4 056 146
mai-05	21,13	21,89	20,30	3 732 068
Jusqu'au 29 juin-05	21,19	21,69	20,75	3 962 840

Source: Traderforce

2.4

TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE

Les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social de la Société lorsque celle-ci est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Nouveau Code de Procédure Civile. Les tribunaux compétents lorsque la Société est demanderesse seront ceux désignés par les dispositions du Nouveau Code de Procédure Civile.

2.5

INFORMATIONS DES SALARIES

Information des Salariés détenteurs de parts de FCPE

Les notices d'information des FCPE Crédit Agricole Alliance Relais 2005 et Crédit Agricole Alliance Multiple 2005 ont été remises aux Salariés détenteurs de parts de FCPE au titre du dossier de réservation-souscription qui leur a été envoyé avant l'ouverture de la Période de Réservation.

Les règlements des FCPE " Crédit Agricole Alliance Relais 2005 " et "Crédit Agricole Alliance Multiple 2005 " sont tenus à la disposition des Salariés par la Société et peuvent être consultés à tout moment.

Le teneur de compte des FCPE adressera aux Salariés porteurs de parts des FCPE visés ci-dessus au minimum un relevé annuel de leur situation individuelle. Le rapport annuel (comprenant l'inventaire de l'actif des FCPE, le bilan, le compte de résultat, l'annexe et le rapport de gestion) est à leur disposition auprès de leur employeur ou de la société de gestion.

Information des Salariés ayant directement souscrit des actions de la Société

Le teneur de registre nominatif de la Société informera individuellement les Salariés ayant directement souscrit à l'Offre du nombre d'actions dont ils sont titulaires.

Le teneur de registre nominatif de la Société tiendra les Salariés informés au moins une fois par an, de la situation de leur compte et du cours de l'action de la Société.

Information fournie à l'ensemble des Salariés

Chaque Salarié peut, s'il le souhaite, demander un exemplaire de la présente note d'opération définitive en s'adressant à la Direction des Ressources Humaines de Crédit Agricole SA, 91-93 Boulevard Pasteur, Paris XV, France.

2.6

CALENDRIER DE L'OPERATION

- Période de réservation: 30 mai au 16 juin 2005
- Fixation du prix de souscription : 16 juillet au plus tard (Date indicative)
- Période indicative de souscription : 18 au 22 juillet 2005
- Date prévisionnelle de l'Augmentation de Capital : 26 août 2005.

CHAPITRE III. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

Les renseignements concernant le présent chapitre III figurent dans le document de référence déposé le 17 mars 2005 auprès de l'Autorité des marchés financiers et ayant reçu le numéro de dépôt D. 05-0233 et ses actualisations déposées les 20 avril, 4 mai et 9 juin 2005 sous les numéros respectifs D.05-0233-A01, D.05-0233-A02, D.05-0233-A03, incorporés par référence à la présente note d'opération définitive. Ces renseignements restent, à la date de la présente note d'opération définitive, exacts.

CHAPITRE IV. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Les renseignements concernant le présent chapitre IV figurent dans le document de référence déposé le 17 mars 2005 auprès de l'Autorité des marchés financiers et ayant reçu le numéro de dépôt D. 05-0233 et ses actualisations déposées les 20 avril, 4 mai et 9 juin 2005 sous les numéros respectifs D.05-0233-A01, D.05-0233-A02, D.05-0233-A03, incorporés par référence à la présente note d'opération définitive. Ces renseignements restent, à la date de la présente note d'opération définitive, exacts.

CHAPITRE V. PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS

Les renseignements concernant le présent chapitre V figurent dans le document de référence déposé le 17 mars 2005 auprès de l'Autorité des marchés financiers et ayant reçu le numéro de dépôt D. 05-0233 et ses actualisations déposées les 20 avril, 4 mai et 9 juin 2005 sous les numéros respectifs D.05-0233-A01, D.05-0233-A02, D.05-0233-A03, incorporés par référence à la présente note d'opération préliminaire. Ces renseignements restent, à la date de la présente note d'opération définitive, exacts.

CHAPITRE VI. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les renseignements concernant le présent chapitre VI figurent dans le document de référence déposé le 17 mars 2005 auprès de l'Autorité des marchés financiers et ayant reçu le numéro de dépôt D. 05-0233. et ses actualisations déposées les 20 avril, 4 mai et 9 juin 2005 sous les numéros respectifs D.05-0233-A01, D.05-0233-A02, D.05-0233-A03, incorporés par référence à la présente note d'opération définitive. Ces renseignements ont été actualisés notamment suite à l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 laquelle a modifié la composition du Conseil d'Administration. Ces renseignements restent, à la date de la présente note d'opération définitive, exacts.

CHAPITRE VII. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

En complément des renseignements concernant ce chapitre qui sont fournis dans le document de référence déposé le 17 mars 2005 auprès de l'Autorité des marchés financiers et ayant reçu le numéro de dépôt D. 05-0233 et ses actualisations déposées les 20 avril, 4 mai et 9 juin 2005 sous les numéros respectifs D.05-0233-A01, D.05-0233-A02, D.05-0233-A03, incorporés par référence à la présente note d'opération définitive, la Société porte à la connaissance du public les éléments suivants :

L'année 2004 a été l'année de l'accomplissement du rapprochement Crédit Agricole SA - Crédit Lyonnais, une année de profonde mutation qui a sensiblement modifié la physionomie du groupe. La création de Calyon, opération essentielle et complexe, a représenté un travail colossal pour les équipes dont la mobilisation a permis la réussite de cette première étape. L'heure est maintenant venue au développement de Calyon. Il s'agit d'un projet ambitieux mais réaliste tant en France qu'à

l'international, et essentiel dans la stratégie de conquête du Groupe Crédit Agricole pour les années à venir.

Dans un contexte de forte progression des résultats du 1er trimestre 2005 de Crédit Agricole SA, les résultats de la banque de financement et d'investissement (BFI) sont très satisfaisants : progression de 25% du RBE du pôle BFI, coefficient d'exploitation en baisse de 5 points, ROE sur fonds propres alloués de près de 17%, par rapport au 1er trimestre 2004. Ils démontrent que Calyon a tiré les bénéfices du rapprochement entre Crédit Agricole Indosuez et la BFI du Crédit Lyonnais, tant en termes de coûts (la diminution en un an de la base de coûts fixes récurrents de 12% grâce à la mise en œuvre complète du programme de synergies) que de revenus (Calyon a retrouvé le niveau de revenus des deux banques d'origine du premier trimestre 2004 dans chacun de ses métiers).

Ces bons résultats viennent renforcer l'objectif principal du plan de développement à trois ans : **consolider et améliorer la position de Calyon dans le TOP 10 européen des banques de financement et d'investissement**, pour tenir l'objectif de réaliser un ROE de 15% tout au long du cycle ; pour ce faire, Calyon vise une augmentation de son PNB d'un milliard d'euros et un coefficient d'exploitation de 60%.

Le 'business model' de Calyon est fondé sur la capacité à proposer toute la gamme des activités de banque de financement et d'investissement ; il permet à la fois de renforcer la stabilité des revenus et des résultats et d'assumer pleinement la responsabilité de la banque vis-à-vis de ses clients en répondant à leurs attentes. Il est fondé sur l'intensification de la relation avec les clients actuels – 'cross-selling' – et sur le développement maîtrisé de la base de clientèle, tant avec les Corporates qu'avec les institutions financières.

Calyon, grâce à sa taille et ses atouts, a vocation à gagner des parts de marché et à compenser le resserrement du marché du crédit et la diminution des marges.

Les axes de développement à l'international

Notre réseau international, étendu et complet, constitue un atout majeur par rapport à nos concurrents. Grâce à la complémentarité des réseaux des 2 maisons, le réseau international de Calyon assure aujourd'hui une parfaite couverture mondiale. En 2004, l'international représente 58% des effectifs de Calyon et plus des 2/3 de son PNB dans le métier BFI.

Cinq leviers de croissance ont été clairement identifiés et doivent être déclinés au travers de stratégies spécifiques pour chaque zone afin de parvenir à une croissance des revenus en 3 ans d'environ 30% par rapport à 2004 :

- l'élargissement de la base de clientèle Corporates et Institutions Financières ;
- le déploiement accru de l'offre de produits à valeur ajoutée en capitalisant sur les points forts du Groupe ;
- des plans ciblés de développement dans les pays à forte croissance ;
- un renforcement de la compétitivité par l'optimisation des plates-formes de traitement ;
- "l'effet réseau".

L'Europe de l'Ouest doit devenir le marché domestique de Calyon. Le développement de la clientèle Corporates et des Institutions Financières en Italie, Espagne et Allemagne principalement, doit s'appuyer sur un renforcement des capacités d'origination, notamment au Portugal, en Espagne et en Norvège.

Au Royaume-Uni, l'objectif de Calyon est d'élargir sélectivement la clientèle des grands Corporates, en s'appuyant particulièrement sur les financements structurés. En Europe de l'Est, la présence historique de Calyon doit permettre d'accompagner le développement des économies selon les pays.

Aux Etats-Unis, l'accent est mis sur l'amplification de la croissance des activités à valeur ajoutée grâce à 4 leviers : le développement de la clientèle des institutions financières, l'accroissement du nombre de Corporates pour lesquels Calyon est 'Core Bank', l'élargissement de la gamme de produits de marchés et le renforcement des capacités d'origination au Brésil et au Mexique.

En Asie, des stratégies locales tirant parti du potentiel régional de chacune des implantations ont été établies. Au Japon, le développement est axé sur les marchés de capitaux et certains financements structurés. Sur le reste de la zone, Corée, Taiwan, Hong Kong et Australie, Calyon doit élargir sa base de clientèle domestique à partir de positions déjà fortes sur les marchés de capitaux et en financements structurés.

Enfin, des stratégies spécifiques visant à capter les opportunités dans les pays à forte croissance seront mises en place avec pour objectifs notamment de tirer parti de l'émergence des grands groupes chinois en Chine, de tripler les revenus sur 3 ans en Inde, de doubler les revenus sur 3 ans au Brésil. Les plates-formes support seront optimisées afin de renforcer la compétitivité du réseau international au service des axes de développement définis.

Les activités de Marchés de Capitaux

Les bons résultats du 1er trimestre 2005 illustrent le dynamisme des équipes commerciales. Le plan de développement des Marchés de Capitaux s'articule autour de 3 axes : **métiers, clients et géographique**. La Direction des marchés de capitaux s'organise désormais par ligne métiers pour assurer une meilleure efficacité et une croissance profitable :

- Trésorerie,
- ICC (Commodities, Foreign Exchange et Taux),
- Crédit (Obligations des secteurs public et privé, titrisation, crédits structurés),
- Dérivés actions et fonds structurés.

En termes de **métier**, Calyon cherche à accélérer la croissance organique dans les pôles d'excellence que sont la titrisation, les structurés de crédit, la trésorerie et les dérivés de taux exotiques. Sur les fonds structurés et les dérivés actions, la création d'une joint-venture avec CAAM permettra, grâce à la mise en commun des moyens, de diversifier la clientèle, tant dans le Groupe Crédit Agricole qu'en externe, en France comme à l'international. L'accent va être mis également sur le développement des activités de trading automatisé, sur la poursuite de l'innovation dans les secteurs où Calyon s'illustre déjà. Plus globalement, Calyon cherche à développer des activités de flux pour renforcer le socle de ses revenus récurrents et à niveau de risque réduit.

L'élargissement de la **base de clientèle** locale et internationale, notamment les gestionnaires de fonds et les Hedge Funds constitue l'un des enjeux majeurs du plan de développement rentable de la Direction des Marchés de Capitaux.

Sur le **plan géographique**, l'Europe est le marché domestique de Calyon, l'Asie et le Moyen-Orient constituent des pôles historiques forts du groupe, en forte croissance et la présence de Calyon en Amérique est significative avec de bonnes positions sur certains marchés. Enfin, le pôle courtage de Calyon, constitué de Cheuvreux en Europe, CLSA en Asie et Calyon Financial sur les marchés de futures, constitue un atout considérable : il est rentable, autofinance son activité de recherche et est sans équivalent parmi les grandes banques européennes. Il constitue une source de revenus stratégique pour Calyon.



Document
de référence 2004



sommaire

CHAPITRE

PAGE

CHAPITRE

PAGE

1 PRÉSENTATION DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. > 2

Profil	> 3
Message du Président et du Directeur général	> 4
Chiffres clés 2004	> 6
Données boursières 2004	> 8
Crédit Agricole S.A. en 2004	> 12
Organigramme simplifié des filiales et participations au 31 décembre 2004	> 14
Présentation des métiers	> 16

2 RAPPORT DE GESTION > 27

Présentation des états financiers	> 28
Analyse de l'activité et des résultats du groupe Crédit Agricole S.A.	> 30
Analyse des comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)	> 50
Tendances récentes et perspectives	> 53
Annexes au rapport de gestion	> 61

3 GOUVERNANCE ET CONTRÔLE INTERNE > 87

Rapport du président du Conseil d'administration	> 88
Rapport des Commissaires aux comptes	> 101
Rémunération et mandats des mandataires sociaux	> 102
Composition du Comité Exécutif	> 106

4 COMPTES CONSOLIDÉS > 107

Bilans consolidés	> 108
Hors bilans consolidés	> 110
Comptes de résultat consolidés	> 111
Annexes aux comptes consolidés	> 112
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	> 170

5 EXTRAIT DES COMPTES INDIVIDUELS > 173

Bilan de Crédit Agricole S.A.	> 174
Hors-bilan de Crédit Agricole S.A.	> 176
Compte de résultat de Crédit Agricole S.A.	> 177
Changements de méthodes comptables	> 177
Variation des capitaux propres	> 178
Titres de participations et de filiales	> 179
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	> 183

6 INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES > 185

Renseignements de caractère général	> 186
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	> 194
Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 18 mai 2005	> 196
Personnes responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes	> 206
Honoraires des Commissaires aux comptes	> 207
Avis des Commissaires aux comptes sur le document de référence	> 208
Table de concordance	> 211

Document de référence 2004



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 mars 2005, conformément aux articles 211-1 à 211-42 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

1

Présentation de Crédit Agricole S.A.

PROFIL	3
MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	4
CHIFFRES CLÉS ET DONNÉES BOURSIÈRES 2004	6
• Chiffres clés 2004	6
• Données boursières 2004	8
CRÉDIT AGRICOLE S.A. EN 2004	12
ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	14
PRÉSENTATION DES MÉTIERS	16
• Six pôles métiers	16
• Banque de proximité en France – Caisses régionales de Crédit Agricole	18
• Banque de proximité en France – Réseau du Crédit Lyonnais	19
• Services financiers spécialisés	21
• Gestion d'actifs, assurances et banque privée	22
• Banque de financement et d'investissement	24
• Banque de détail à l'international	26

PROFIL

► Un groupe puissant, leader en France, à dimension européenne et ouvert sur le monde

Leader de la banque de proximité en France avec 43 Caisses régionales, banques coopératives solidement ancrées dans leurs territoires, le groupe Crédit Agricole a renforcé tous ses métiers par l'acquisition du Crédit Lyonnais en 2003. Il vient aujourd'hui au premier rang des banques européennes par sa position sur son marché national, et se place parmi les leaders mondiaux par les fonds propres.

Expression de la volonté du Groupe de s'ouvrir au marché tout en confortant son identité mutualiste, Crédit Agricole S.A. est coté en bourse depuis décembre 2001. Représentatif de tous les métiers de la finance et de toutes les composantes du Groupe, Crédit Agricole S.A. s'adresse ainsi à tous les clients, des particuliers aux grandes entreprises internationales. Présent dans 60 pays, il mène une stratégie de développement ciblée hors de France.

PREMIÈRE BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

- Plus de 21 millions de clients, gérés par les Caisses régionales de Crédit Agricole et le réseau du Crédit Lyonnais ;
- 9 060 points de vente ;
- Une part de marché supérieure à 24 % sur le marché des particuliers en France.

LEADER DE LA GESTION D'ACTIFS

- N° 1 en France avec plus de 400 milliards d'euros gérés en gestion d'actifs, assurances et banque privée ;
- N° 2 en assurance vie et 3^e assureur national.

LEADER EN SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

- N° 1 français en crédit à la consommation ;
- N° 1 en affacturage ;
- N° 2 en crédit-bail.

ACTEUR EUROPÉEN DE PREMIER PLAN EN BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

- Aux premiers rangs mondiaux des financements aéronautique et maritime ;
- Parmi les premiers du courtage actions en Europe et premier en Asie pour la recherche.

Fort de son assise financière, et dans le respect de son organisation décentralisée, le Groupe fonde son développement sur un socle de valeurs communes : la responsabilité, la proximité vis-à-vis de ses clients et l'esprit de conquête.

Crédit Agricole S.A. emploie 62 000 personnes.

Capitalisation boursière : 33,9 milliards d'euros au 08 mars 2005.

NOTATIONS DES AGENCES DE RATING

► Notation court terme

Moody's	P1
Standard & Poor's	A1+
FitchRatings	F1+

► Notation long terme

Moody's	Aa2
Standard & Poor's	AA -
FitchRatings	AA

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2004 aura été d'une exceptionnelle densité pour Crédit Agricole S.A. Les chantiers liés à l'intégration du Crédit Lyonnais ont été réalisés, suivant le schéma stratégique et organisationnel que nous avons annoncé, dans des délais records. Nous avons accompli une transformation en profondeur de tous nos métiers. En parallèle, la plupart d'entre eux ont enregistré de très bonnes performances. Ainsi, les résultats de Crédit Agricole S.A. pour 2004 sont le fidèle reflet de cette période exceptionnelle qui s'achève : porteurs d'une réelle dynamique de développement, ils intègrent l'effet des réorganisations liées au rapprochement avec le Crédit Lyonnais et affichent des synergies en avance sur nos prévisions initiales.

► Forte progression des résultats 2004

Dans un contexte de profonde réorganisation et dans un environnement économique devenu progressivement moins tonique, tous les métiers ont enregistré une croissance soutenue.

Dans la banque de proximité en France, les Caisses régionales, comme le réseau du Crédit Lyonnais, ont renforcé les liens avec leur clientèle. Le dynamisme des Caisses régionales a été soutenu par la poursuite d'une forte production dans le crédit à l'habitat et par une politique innovante de conquête commerciale. Pour le réseau du Crédit Lyonnais, la bonne dynamique commerciale s'est traduite par une nette croissance de la base de clientèle, avec un nombre des comptes au plus haut niveau depuis 7 ans.

Les services financiers spécialisés sont marqués par la poursuite d'un rapide développement européen, notamment dans le crédit à la consommation, qui bénéficie toujours d'une forte croissance organique et des acquisitions réalisées au Danemark et, en fin d'année, au Portugal. Les rationalisations des activités de crédit-bail et l'acquisition des 50 % d'Eurofactor dans l'affacturage favoriseront la poursuite de leurs progressions.

En gestion d'actifs, l'activité est restée soutenue. Le développement à l'international continue de porter ses fruits : les actifs gérés hors de France ont progressé de 42,7 %. Nos filiales d'assurance confirment leurs positions, Predica dans l'assurance de personnes, avec des réalisations particulièrement notables en épargne retraite et prévoyance décès où sa place de leader est renforcée. Le chiffre d'affaires de Pacifica a franchi le seuil d'1 milliard d'euros, marqué en outre par une accélération de sa croissance.

Dans la banque de financement et d'investissement, Calyon présente, comme on pouvait s'y attendre, la situation la plus contrastée. Ses résultats s'améliorent sensiblement en fin d'année, reflétant un niveau d'activité impacté par la restructuration et un environnement moins porteur qu'en 2003, une base de coûts sensiblement réduite et une diminution très importante de la charge du risque.

Enfin, la contribution de Banca Intesa aux résultats a doublé, fruit du succès du plan stratégique mis en œuvre depuis deux ans.

Ainsi, le ROE s'établit à 13,6 % en fin d'année, contre 10,6 % il y a un an. La structure financière de Crédit Agricole S.A. reste solide avec un ratio global de solvabilité de 8,6 %.

► Succès de l'intégration du Crédit Lyonnais

L'intégration du Crédit Lyonnais a été réalisée conformément au schéma d'organisation annoncé, avec la fusion des filiales spécialisées exerçant les mêmes métiers, la création de Calyon en banque de financement et d'investissement, et le maintien et le développement du Crédit Lyonnais.

Nous avons fait le choix exigeant d'une intégration décentralisée, ce qui signifie que notre projet global est la résultante d'un ensemble de projets nombreux qui ont été réalisés simultanément. Plus de 40 opérations juridiques en France et à l'étranger ont ainsi été menées à bien, entraînant la réorganisation des entités, le déménagement de plus de 10 000 personnes, et l'adaptation ou la refonte des processus de traitement et des systèmes informatiques.

L'implication et la forte mobilisation des équipes ont permis de réaliser l'ensemble de ces opérations à un rythme soutenu, plus rapide que prévu puisque la plupart des fusions juridiques ont été faites en 6 mois. Cette accélération du processus d'intégration s'est traduite dans la réalisation plus avancée que prévu des synergies.

Ainsi, aujourd'hui, la nouvelle architecture de Crédit Agricole S.A. est en place et les réalisations de ces derniers mois démontrent que nous sommes totalement en phase avec les objectifs ambitieux que nous nous étions assignés, tant en termes de retour sur capitaux investis que de calendrier.

► Une forte dynamique de développement

Tous nos métiers peuvent ainsi aborder 2005 sur des bases solides et stables, avec de nouvelles ambitions de développement. Dès juillet 2004, le Crédit Lyonnais dans son nouveau périmètre présentait son plan d'entreprise, fondé sur un modèle unique de banque nationale de proximité. En octobre, les Caisses régionales, réunies en congrès à Tours, ont réaffirmé avec force leur volonté de conquête, et se sont fixé des objectifs ambitieux.

Une approche similaire est en cours dans chacun de nos métiers. Il s'agit de définir des directions nouvelles, dans le cadre de nos orientations stratégiques : conforter notre première place en France, renforcer notre dimension européenne par des acquisitions ciblées et des accords de partenariats.

► Une croissance durable et rentable

La complémentarité des clientèles et des implantations du Crédit Lyonnais et des Caisses régionales de Crédit Agricole nous confirme dans le bien-fondé de nos choix stratégiques : une base solide de banque de proximité en France, appuyée par les expertises de nos filiales actives dans les services financiers spécialisés, la gestion d'actifs et l'assurance, et par une filiale dédiée aux grandes entreprises.

La transformation qu'ont connue le Crédit Agricole, dans son ensemble, et Crédit Agricole S.A., depuis son introduction en bourse en décembre 2001, témoigne de l'extraordinaire capacité d'action du Groupe, en même temps que les conditions de sa mise en œuvre reflètent fidèlement les principes d'action et les valeurs auxquelles nous sommes attachés : culture de décentralisation et de respect des identités, avec le souci constant de l'unité et de la cohésion du Groupe. Nous nous attacherons dans les mois qui viennent à renforcer le sentiment d'appartenance de nos collaborateurs, à les réunir autour d'un socle de valeurs communes.

En même temps que cette mutation en profondeur, nous avons avancé sur des terrains essentiels à un développement responsable sur le long terme. Héritage de nos racines mutualistes, la responsabilité et le sens du long terme guident l'action de Crédit Agricole S.A. C'est dans cet esprit que nous avons continué à améliorer notre dispositif de gouvernance, qui constitue le reflet et le garant de notre

transparence. Un règlement intérieur a été formalisé et nous avons créé un quatrième Comité d'administrateurs, en charge des nominations. Nous avons également renforcé la fonction Développement durable, dans une démarche qui unit les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. avec ses filiales, avec un accent particulier sur les questions de conformité.

L'appui et la confiance de nos actionnaires sont des gages de notre succès. Aussi, avons-nous souhaité que soit proposée à la prochaine Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. une hausse de 20 % du dividende.

L'année 2004 constitue une démonstration de la capacité de mobilisation du Crédit Agricole et du fort potentiel dont il dispose pour conduire ses développements futurs.

René Carron

Jean Laurent

CHIFFRES CLÉS 2004

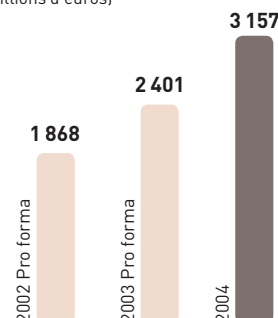
Évolution du résultat

Compte de résultat résumé

En millions d'euros	2002 Pro forma	2003 Pro forma	2004
Produit net bancaire	11 659	12 721	12 513
Résultat brut d'exploitation	2 959	3 832	3 761
Résultat d'exploitation	2 189	2 711	3 185
Résultat courant	2 539	3 518	4 376
Coûts liés au rapprochement	-	(513)	(349)
Amortissement des écarts d'acquisition	(622)	(900)	(729)
Résultat net	1 421	1 493	2 507
Résultat net part du Groupe	1 246	1 140	2 203

Résultat net part du Groupe

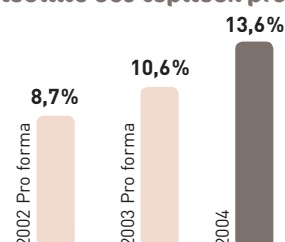
avant survaleurs et coûts liés au rapprochement
(en millions d'euros)



Activité

En milliards d'euros	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
Total du bilan	756,5	786,0	815,3
Prêts bruts à la clientèle	171,1	167,5	171,6
Ressources de la clientèle	374,7	388,3	406,2
Actifs gérés (en gestion d'actifs, assurances et banque privée)	343,5	379,8	405,8

Rentabilité des capitaux propres (ROE)



Rentabilité des métiers

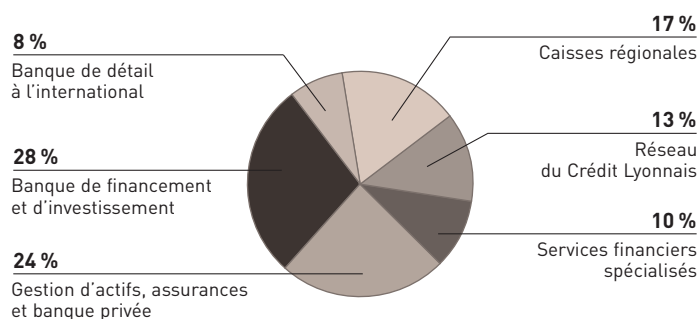
Contribution au résultat net 2004

avant survaleurs et coûts liés au rapprochement
(en millions d'euros)



Résultats des pôles :

72 % issus des activités liées à la banque de proximité

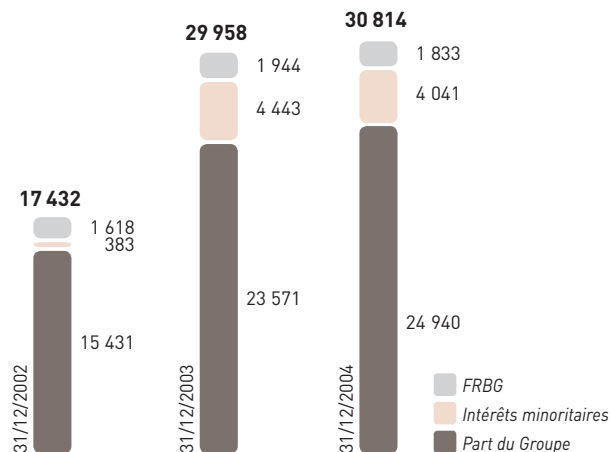


En % du résultat des métiers (hors gestion pour compte propre et divers), avant survaleurs et coûts liés au rapprochement.

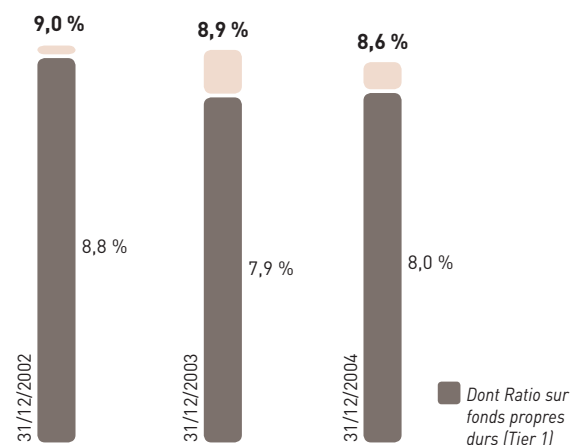
Structure financière

Capitaux propres

(en millions d'euros) - Comptes réels



Ratio international de solvabilité



Notations des agences de rating

Notation court terme

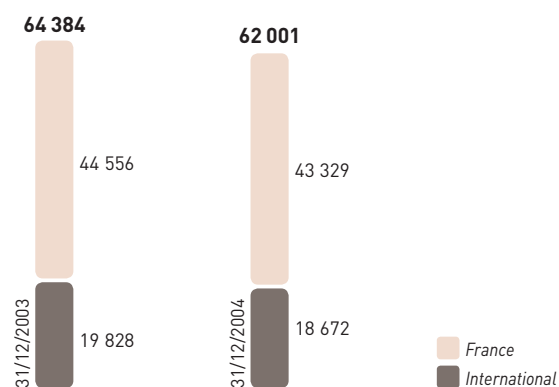
Moody's	P1
Standard & Poor's	A1+
FitchRatings	F1+

Notation long terme

Moody's	Aa2
Standard & Poor's	AA -
FitchRatings	AA

Effectifs

(en unités de temps plein)

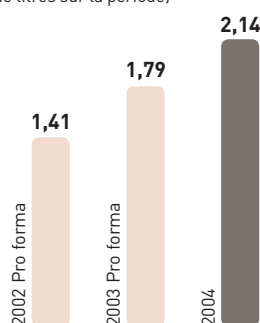


DONNÉES BOURSIÈRES 2004

Données par action

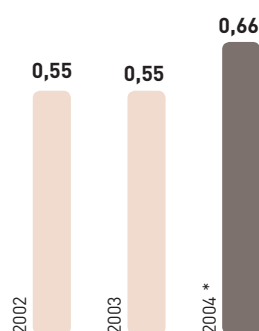
Résultat net par action

avant survaleurs et coûts liés
au rapprochement
(en euros, calculé sur le nombre moyen
de titres sur la période)



Dividende net par action

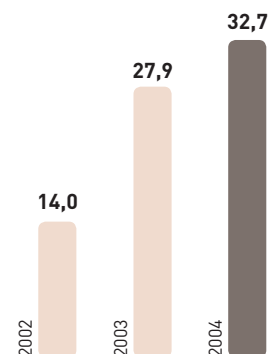
(en euros, hors avoir fiscal)



* Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 18 mai 2005.
Un acompte sur dividende de 0,30 euro a été versé le 16 décembre 2004.

Capitalisation boursière multipliée par 2,3 en 2 ans

(en milliards d'euros, au 31 décembre)



Composition du capital au 31/12/04

Au 31 décembre 2004, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue la Boétie	794 929 524	53,95 %	55,04 %
Actions en autodétention - couverture d'options et engagement de rachat	29 324 633	1,99 %	-
Salariés (FCPE)	66 482 278	4,51 %	4,60 %
AGF	39 097 066	2,65 %	2,71 %
Investisseurs institutionnels	389 848 355	26,46 %	27,00 %
Actionnaires individuels	153 840 581	10,44 %	10,65 %
Total	1 473 522 437	100,00 %	100,00 %

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

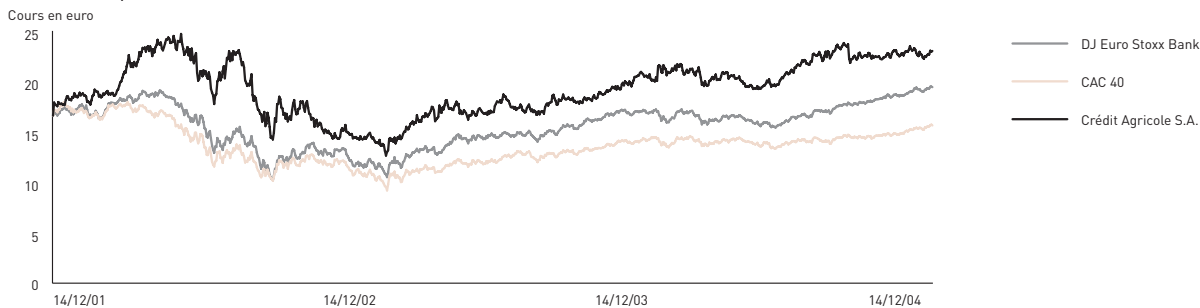
Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

► L'action Crédit Agricole S.A.

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

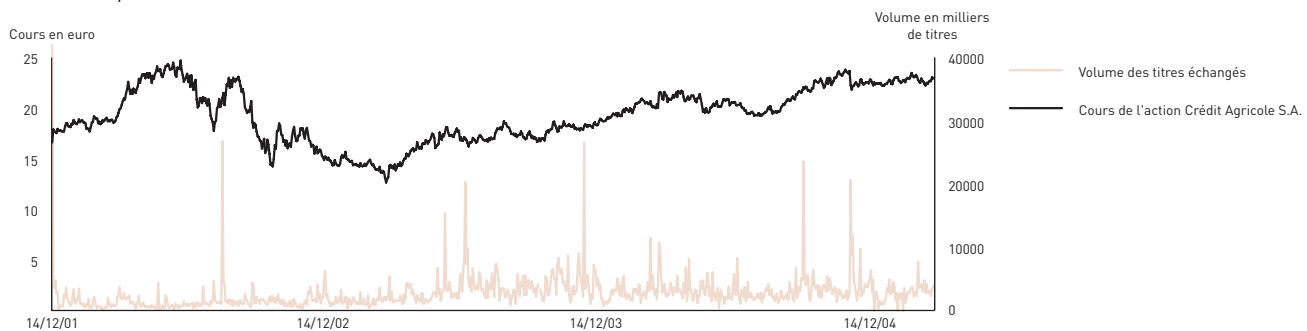
📌 Cours de l'action depuis le 14 décembre 2001

Comparaison avec les indices DJ Euro Stoxx Bank et CAC 40 (indices recalculés sur la base du cours d'introduction de l'action Crédit Agricole S.A.)



📌 Evolution du cours de l'action et du volume des titres échangés

Depuis la cotation le 14 décembre 2001



(Source : Traderforce)

HISTORIQUE BOURSIER

L'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. a été réalisée le 14 décembre 2001, avec un prix d'émission de 16,60 euros. Le premier jour à la clôture, l'action a enregistré une hausse de 4,7 % en clôturant à 17,39 euros et le volume échangé a atteint 42 millions de titres. L'action Crédit Agricole S.A. a clôturé l'année à 17,79 euros.

L'année 2002 a été marquée par un environnement économique et financier défavorable pour tous les acteurs. Pour son premier semestre de cotation, l'action Crédit Agricole S.A. a surperformé l'indice CAC 40 et a affiché une première partie de parcours boursier très satisfaisante, avec notamment une forte hausse en mars 2002. Pendant la crise des marchés financiers au second semestre, le titre s'est rapproché de la tendance générale mais en résistant bien face aux mouvements à la baisse des marchés d'actions. Sur l'ensemble de l'année 2002, le titre a perdu 18,7 % pour clôturer à 14,38 euros le 31 décembre 2002 ; sur la même période, l'indice CAC 40 a perdu 33,7 %. L'action Crédit Agricole S.A. a été admise dans l'indice CAC 40 le 6 août 2002, moins de huit mois après son introduction en bourse. Cette admission a donné lieu à un fort volume de titres échangés le 5 août avec 26,7 millions

de titres échangés. Le 16 décembre, Crédit Agricole S.A. a déposé une offre sur le Crédit Lyonnais.

L'année 2003 s'est déroulée dans un contexte plus porteur qui a bénéficié à l'action Crédit Agricole S.A. ; elle a clôturé l'année à 18,93 euros, enregistrant une hausse sur l'année de 31,6 % et réalisant ainsi la 9^e performance du CAC 40. Comparativement, l'indice CAC 40 a enregistré une hausse de 16,1 % en clôturant à 3 557,9 points le 31 décembre 2003. Le parcours de l'action est d'autant plus satisfaisant qu'il s'est effectué dans un contexte riche en événements qui auraient pu peser sur son cours : l'offre sur le Crédit Lyonnais, les deux augmentations de capital qui représentaient ensemble un peu plus de 10 % du capital et le passage de l'indice CAC 40 au flottant qui a légèrement réduit la pondération de Crédit Agricole S.A. dans cet indice. Sur l'année 2003, le nombre d'actions a augmenté de 51 % et la capitalisation boursière a doublé, passant de 14 milliards d'euros au 31/12/2002 à 28 milliards d'euros le 31/12/2003.

L'année 2004 s'est déroulée dans un contexte de marché relativement atone avec un premier semestre légèrement haussier (+ 5 %) et un second semestre moins favorable (+ 2 %) après avoir connu le point

le plus bas à la mi-août. L'action Crédit Agricole S.A. a surperformé l'indice CAC 40 : en clôturant à 22,20 €, elle affiche sur l'année une hausse de 17,3 % contre une progression de l'indice CAC 40 de 7,4 % et réalise la 12^e performance des valeurs du CAC 40. En moyenne, le volume quotidien d'actions échangé s'élève à 3,3 millions avec toutefois une activité beaucoup plus forte à la mi-septembre en raison

de l'entrée de l'action Crédit Agricole S.A. dans l'indice DJ Euro Stoxx 50 le 20 septembre 2004. En fin d'année, la capitalisation boursière s'élevait à 32,7 milliards d'euros.

Depuis le début de l'année 2005, l'action Crédit Agricole S.A. a poursuivi son mouvement de hausse, clôturant à 23,01 euros le 8 mars 2005.

DONNÉES BOURSIÈRES

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Capital social en nombre de titres	1 473 522 437	1 473 522 437	972 209 899
Capitalisation boursière (en milliards d'euros)	32,71	27,89	13,98
Bénéfice net par action (BNPA) (en euros)	2,14 ⁽¹⁾	1,79 ⁽¹⁾	1,41 ⁽²⁾
Actif net par action (ANPA) (en euros)	16,27	15,45	15,12
Cours/ANPA	1,36	1,22	0,95
PER (cours/BNPA)	10,37	11,61	10,35
Cours extrêmes de l'année (en euros)			
Plus haut	23,80	18,95	24,70
Plus bas	18,98	12,65	14,24
Dernier	22,20	18,93	14,38

(1) Bénéfice net part du Groupe pro forma, avant survaleur et coûts liés au rapprochement/nombre d'actions moyen pondéré.

(2) Bénéfice net part du Groupe avant survaleur/nombre d'actions moyen pondéré.

SITUATION BOURSIÈRE DE L'ACTION CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Le nombre total de titres échangés au cours de l'année 2004 atteint 853,6 millions pour un montant de 18 milliards d'euros.

Le volume mensuel des titres échangés a évolué dans une fourchette de 52,7 à 102,3 millions de titres.

<i>(en euros)</i>						
2004	Cours le plus haut	Date	Cours le plus bas	Date	Cours de clôture moyen	Volume quotidien moyen échangé
1 ^{er} trimestre	21,60	11/03/2004	18,98	05/01/2004	20,24	3 382 279
2 ^e trimestre	21,72	08/04/2004	19,53	12/05/2004	20,61	3 064 965
3 ^e trimestre	22,12	21/09/2004	19,24	15/07/2004	20,37	3 156 889
4 ^e trimestre	23,80	11/11/2004	21,83	19/11/2004	22,69	3 571 897

[Source : Traderforce]

DIVIDENDE

Au titre des exercices 2001, 2002 et 2003, Crédit Agricole S.A. a distribué un dividende net par action de 0,55 euro.

Au titre de l'exercice 2004, le Conseil de Crédit Agricole S.A. a proposé un dividende net par action de 0,66 euro* ; un acompte de 0,30 euro sur ce dividende a été versé le 16 décembre 2004.

* Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

<i>(en euro)</i>	2004	2003	2002
Dividende net/action	0,66 ⁽¹⁾	0,55	0,55
Dividende global	0,81	0,825	0,825

(1) dont 0,30 euro d'acompte versé le 16 décembre 2004, soit 0,45 euro avoir fiscal compris.

RENTABILITÉ POUR L'ACTIONNAIRE

Le tableau ci-contre présente le rendement global d'un investissement réalisé par un actionnaire individuel en actions Crédit Agricole S.A.

Le calcul, fondé sur les cours de bourse au moment de l'investissement (introduction en bourse le 14 décembre 2001 ou début d'année dans les autres cas), prend en compte le réinvestissement des dividendes perçus (avoir fiscal compris). Les valorisations se font au cours de clôture du jour de l'investissement.

On considère que l'investisseur a pris part à l'augmentation de capital de fin octobre 2003 ; il est ainsi tenu compte du réinvestissement dans un nouveau titre au prix de 16,07 euros pour onze titres anciens

détenus. En 2004, il est tenu compte du réinvestissement de l'acompte sur dividende versé le 16 décembre. Tous les résultats sont donnés avant impact de la fiscalité.

Ainsi, à titre d'exemple, l'actionnaire ayant souscrit à l'entrée en bourse de Crédit Agricole S.A. et réinvesti les dividendes perçus en cours de période en actions Crédit Agricole S.A. aurait enregistré un rendement annualisé moyen, à la fin 2004, de 15,09 %.

Durée de détention de l'action	Rentabilité brute cumulée	Rentabilité moyenne annualisée
1 exercice (2004)	23,35 %	23,35 %
2 exercices (2003-2004)	64,56 %	28,28 %
3 exercices (2002-2004)	44,68 %	13,10 %
Depuis le 14 décembre 2001 ⁽¹⁾	53,43 %	15,09 %

(1) Introduction en bourse à 16,60 euros.

MOUVEMENTS INITIÉS SUR SES PROPRES ACTIONS

Les mouvements initiés par Crédit Agricole S.A. sur ses propres actions sont résumés ci-dessous :

	Quantités	Valeur brute comptable <i>(en euros)</i>		Frais de négociation	Fraction du capital
Stock au 31/12/2003	2 310 599	16,63	38 420 508,73		0,157 %
Acquisitions de l'exercice	27 531 378	19,74	543 454 332,16	511 426,21	
Sorties de l'exercice	517 344	18,14	9 384 620,16	64,10	
Stock au 31/12/2004	29 324 633	19,52	572 490 220,73		1,99 %

Au 31/12/04, l'ensemble des actions d'autocontrôle détenues dans le cadre du programme de rachat sont affectées à la couverture des engagements de stock-options.

Les sorties de l'exercice concernent uniquement cette couverture.

► Agenda 2005 de la communication financière

9 mars	Publication des résultats annuels 2004
22 avril	Présentation des comptes 2004 pro forma aux normes IFRS
18 mai	Assemblée générale des actionnaires à Lyon (69)
2 juin	Publication des résultats du 1 ^{er} trimestre 2005
7 septembre	Publication des résultats semestriels 2005
16 novembre	Publication des résultats des 9 premiers mois 2005

► Contacts

Relations investisseurs

Denis Kleiber
Tél. 01.43.23.26.78

Relations investisseurs institutionnels

Claude Rosenfeld
Tél. 01.43.23.23.81

Relations actionnaires individuels

Marie-Agnès Huguenin
Tél. 01.43.23.15.99

N° vert : 0 800 000 777

www.credit-agricole-sa.fr

CRÉDIT AGRICOLE S.A. EN 2004

► 2004 : la profonde restructuration du Groupe

L'intégration du Crédit Lyonnais est quasiment achevée depuis la fin de l'année 2004. Cette opération de rapprochement s'est déroulée en à peine plus d'un an grâce à la mobilisation exemplaire des équipes concernées. Cette profonde restructuration donne au groupe Crédit Agricole S.A. une physionomie profondément modifiée.

DES CHOIX ORGANISATIONNELS CLAIRS

Le Groupe a été redessiné autour de six métiers, organisés en filiales. Cette décentralisation, principe structurant du Groupe, gouverne les choix d'organisation retenus :

- le réseau du Crédit Lyonnais conserve son autonomie et sa marque, afin de répondre aux attentes de ses clients, distinctes de celles des clients des Caisses régionales ;
- les activités de banque de financement et d'investissement sont logées dans une filiale, Calyon, issue de Crédit Agricole Indosuez (CAI) après apport des activités correspondantes du Crédit Lyonnais ; cette opération, techniquement complexe, a été réalisée au second trimestre 2004 ;
- les filiales spécialisées exerçant une même activité sont rapprochées ; leur organisation a permis d'assurer ces regroupements simultanés, sans impacts commerciaux sur les activités de banque de proximité ;
- l'unité et la coordination du Groupe sont assurées par la Direction générale et les fonctions centrales du Groupe.

UNE MISE EN ŒUVRE DE GRANDE AMPLEUR

De multiples chantiers, sociaux, juridiques, logistiques, ont été conduits concomitamment pour mener à bien cette profonde réorganisation.

Dans l'esprit de la tradition de dialogue social du groupe Crédit Agricole, plusieurs mois d'échanges intenses avec les instances représentatives du personnel ont permis d'aboutir aux accords visant à faciliter les transferts d'activité et la mobilité géographique.

Un dispositif spécifique a été mis en place pour accompagner les collaborateurs à la recherche d'un changement professionnel, interne ou externe au Groupe. Cette cellule a reçu plus de 3 000 personnes pour 8 500 entretiens, et 1 400 salariés ont trouvé une solution suite à leur démarche.

L'expansion du Groupe et l'intégration de filiales relevant des normes AFB (Association Française des Banques) rendaient nécessaire l'adoption d'une nouvelle convention collective de Crédit Agricole S.A., entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

La préparation et la mise en œuvre du changement ont mobilisé, au cours de l'année écoulée, tous les métiers du Groupe, à l'exception des activités de banque de proximité.

Les regroupements ont nécessité une quarantaine d'opérations juridiques prenant la forme d'apports d'actifs, de cessions de titres ou de fusions. Plus de 3 000 collaborateurs ont été impliqués dans les travaux liés aux regroupements. Enfin, sur le plan logistique, plus de 10 000 déménagements ont eu lieu pour regrouper le plus rapidement possible les équipes recomposées et lancer une nouvelle dynamique de Groupe.

UN DIALOGUE SOCIAL INTENSE

Le Comité de concertation : lancé en septembre 2003, il s'est réuni 13 fois en 2004.

Il rassemble les partenaires sociaux du Groupe pour aborder les opérations de rapprochement en France, expliquer la stratégie retenue et les principaux aspects financiers, économiques, juridiques et sociaux de leur mise en œuvre.

Plus de 25 Comités d'entreprises ont été consultés, dans le cadre de plus de 350 réunions.

Des accords sociaux majeurs :

- 17 mars : accord visant à faciliter les transferts d'activités et à accompagner, au plan social, les mobilités géographiques ;
- 26 mars : accord sur la politique de l'emploi définissant les mesures d'accompagnement de la mobilité interne et externe ;
- 16 septembre : accord portant sur la nouvelle convention collective de Crédit Agricole S.A. ;
- 27 octobre : accord sur le renouvellement de la composition du Comité de groupe du Crédit Agricole.

UNE MISE EN PLACE RAPIDE

La quasi-totalité des nouvelles structures juridiques a été créée en 2004. Ces opérations se sont réalisées en avance sur le calendrier annoncé : dans les six premiers mois de l'année pour la majorité d'entre elles.

La première opération juridique de rapprochement est intervenue en mars dans le crédit à la consommation avec la fusion-absorption de Sofinco et Finalion. Le 30 avril, Calyon, filiale de banque de financement et d'investissement du Groupe a été créée, grâce au gigantesque travail consistant à transférer, dans un calendrier

très serré, 140 milliards d'euros d'actifs du Crédit Lyonnais à CAI. En mai, le crédit-bail a opéré son rapprochement, en juin ce fut le regroupement des assurances et début juillet celui de la gestion d'actifs. Début juillet, le Crédit Lyonnais, désormais axé sur l'activité de banque de proximité, a lancé son projet de développement pour les années 2004/2007.

La réorganisation des systèmes informatiques qui touche de multiples secteurs du Groupe a avancé rapidement. Elle a débouché sur la mutualisation des productions informatiques au sein de Crédit Agricole S.A., dans le cadre d'un GIE créé en janvier 2005.

UNE ANNÉE TRÈS DENSE

2004 : La majorité des fusions réalisées en 6 mois.

- 31 mars : fusion-absorption Sofinco-Finalion,
- 30 avril : apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez pour constituer Calyon,
- 27 mai : fusion-absorption Ucabail-Lixxbail,
- 30 juin : fusion-absorption Predica-UAF,
- 01 juillet : fusion CAAM-CLAM,
- 02 juillet : fusion CPR AM-ABF CM,
- 02 juillet : fusion CFM-CLSA Monaco (Banque privée internationale),
- 02 juillet : filialisation Crédit Lyonnais Luxembourg chez CAI Luxembourg (Banque privée internationale),
- 17 septembre : Eurofactor : accord pour le rachat de la participation d'Euler Hermes (49 %),
- 30 septembre : fusion Afcalia-Pacifica,
- 26 novembre : intégration de l'ensemble des flux et paiements au sein de Cedecam,
- 17 décembre : projet de rapprochement des activités titres avec celle des Caisses d'Épargne,
- 22 décembre : Eurofactor contrôlé à 98 %, après le rachat de la part d'Euler Hermes,
- 30 décembre : signature de la prise de contrôle à 100 % de Finaref après le rachat de 10 % à PPR.

En 2005 :

- Private Equity : réorganisation autour de 3 métiers,
- Fusion de CAI Suisse-Crédit Lyonnais Suisse (Banque privée internationale),
- Réorganisation du métier gestion d'actifs immobiliers (CLAM immobilier + Uniger),
- Rapprochement des activités d'affacturage.

Parallèlement, le contour et les missions des fonctions centrales ont été redéfinis pour tenir compte des exigences posées par l'expansion du Groupe. Les fonctions centrales assurent, en appui de la Direction générale, la coordination et la mise en cohérence des métiers et des filiales du Groupe.

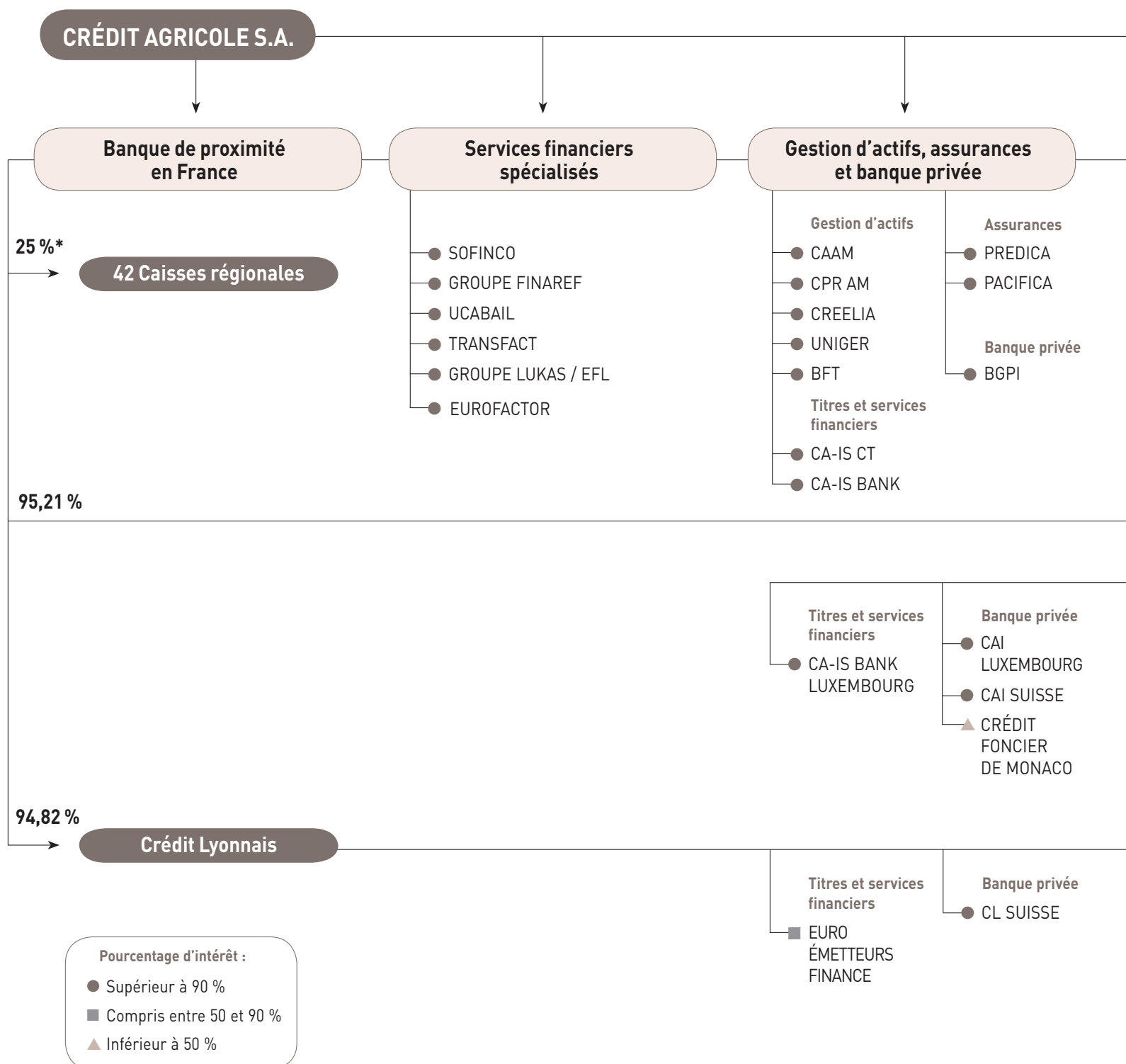
Six fonctions centrales logées au sein de Crédit Agricole S.A. et relayées dans les entités décentralisées par les lignes métiers :

- Direction finances groupe,
- Direction des risques groupe,
- Inspection générale du groupe,
- Ressources humaines groupe,
- Secrétariat général,
- Direction fonctionnement et logistique.

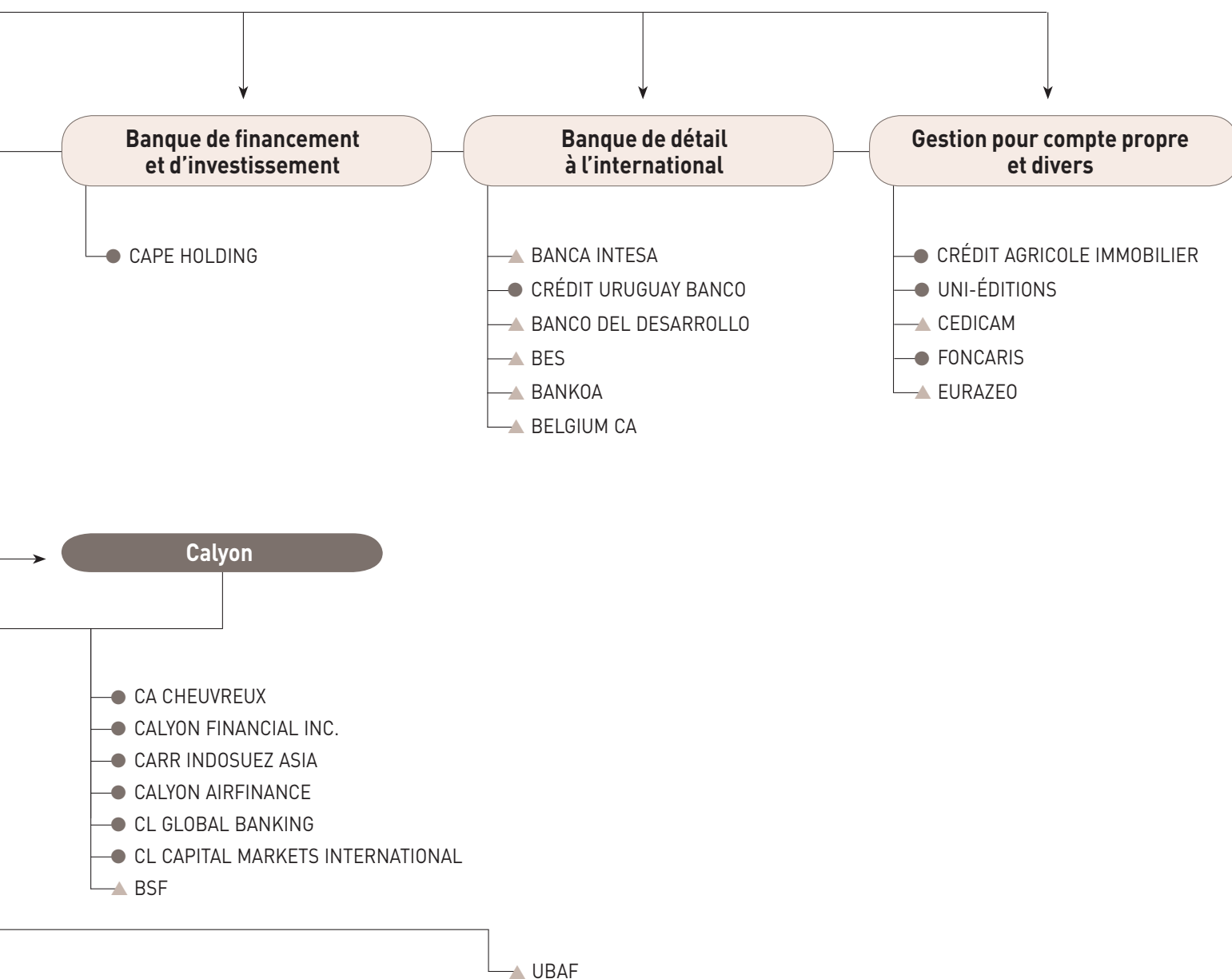
Ainsi, les objectifs fixés lors de l'offre sur le Crédit Lyonnais, qui semblaient ambitieux en décembre 2002, auront été atteints plus rapidement que prévu. L'année 2005 sera, dès lors, l'année de la focalisation du Groupe sur son développement et la valorisation d'un fonds de commerce de premier plan.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

au 31 décembre 2004



* À l'exception de la Caisse régionale de la Corse non consolidée.



PRÉSENTATION DES MÉTIERS

➤ Six pôles métiers

Banque de proximité en France – Caisses régionales*

Résultat mis en équivalence* :
658 millions d'euros

Banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres), placements d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie et faisant du Crédit Agricole le 3^e assureur français (Source : FFSA).

Ces services sont accessibles par de multiples canaux : le dispositif des agences de proximité et ceux de la banque à distance (serveur vocal interactif, Internet, télévision interactive, téléphone mobile).

- **16 millions de clients particuliers**
- **7 162 agences**
- **Première part de marché** (Source : Banque de France; Société) :
 - dans l'épargne bancaire (20,5 %)
 - dans les crédits aux particuliers, professionnels et entreprises (16,7 %)
 - auprès des agriculteurs : 85 %
 - auprès des professionnels : 26 %

* Crédit Agricole S.A. consolide par mise en équivalence 25 % de 42 Caisses régionales, la Caisse régionale de la Corse n'étant pas consolidée.

Banque de proximité en France – Réseau du Crédit Lyonnais

Produit net bancaire :
3,4 milliards d'euros

Banque des particuliers, professionnels et entreprises, à forte implantation urbaine, privilégiant une approche segmentée de la clientèle.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

Ces services sont accessibles à partir de multiples canaux de distribution (agences, guichets automatiques, téléphone, téléphone mobile, Internet,...)

Les petites et moyennes entreprises disposent d'un réseau dédié d'interlocuteurs commerciaux et d'un dispositif spécialisé dans la structuration d'opérations de haut de bilan.

- **6 millions de clients particuliers**
- **1 895 agences, dont 50 % dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants**

Services financiers spécialisés

Crédit à la consommation, crédit-bail et affacturage

Produit net bancaire :
2,4 milliards d'euros

Crédit à la consommation : n° 1 en France
(Source : Société)

- **Encours global de crédit à la consommation : 32 milliards d'euros**

Sofinco : Spécialiste des crédits à la consommation, distribués par plusieurs canaux : sur le lieu de vente (automobile, équipement de la maison), en direct par un réseau d'une centaine d'agences, les agences des Caisses régionales et du Crédit Lyonnais, et des partenariats avec la grande distribution. Sofinco est aussi présent dans 7 pays européens et au Maroc.

- **3,5 millions de clients en France**
- **4,2 millions à l'international (dont 1,5 million en Pologne avec Lukas)**

Finaref : Spécialiste de la vente à distance de produits financiers (crédit à la consommation et assurance des biens et des personnes) distribués par le biais de partenariats avec des sociétés de vente par correspondance et des groupes de la grande distribution. Finaref est aussi présent dans les pays nordiques européens.

- **6,5 millions de cartes privatives**
- Crédit-bail : n° 2 français avec Ucabail*
(Source : ASF)

Spécialisé dans le crédit-bail, le financement avec services et la location longue durée destinés aux entreprises et aux professionnels, clients des Caisses régionales et du Crédit Lyonnais. Leader dans le financement immobilier.

- **Encours de crédit-bail : 12,6 milliards d'euros**
- Affacturage : n° 1 en France avec Eurofactor et Transfact* (Source : ASF)
- **Chiffre d'affaires factoré : 28 milliards d'euros**

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Produit net bancaire :
2,8 milliards d'euros

Gestion d'actifs : leader en gestion d'OPCVM en France (Source : Europerformance)

Le métier de la gestion d'actifs, exercé par le groupe Segespar et ses filiales dont CAAM, et par BFT Gestion, englobe la gestion d'OPCVM destinées à la clientèle de particuliers, d'entreprises et d'investisseurs institutionnels, et les mandats de gestion pour le compte d'entreprises et d'investisseurs institutionnels.

■ **Actifs sous gestion :**
347 milliards d'euros

Assurances : troisième assureur en France (Source : FFSA)

Assurance vie : deuxième assureur vie (Source : FFSA) avec une offre de produits d'épargne et de prévoyance destinée à la clientèle des Caisses régionales et du réseau du Crédit Lyonnais.

■ **Actifs sous gestion :**
129 milliards d'euros

Assurance IARD : Pacifica propose une large gamme de produits d'assurance dommages commercialisés par les Caisses régionales.

■ **Chiffre d'affaires :**
1 022 millions d'euros

Banque privée

■ **Actifs gérés : 68 milliards d'euros**

CALYON : banque de financement et d'investissement

Produit net bancaire :
3,9 milliards d'euros

Pour l'ensemble des lignes produits, Calyon, présent dans 60 pays, se positionne parmi les trois premiers français et les quinze premiers européens.

Banque de financement : Calyon est un acteur majeur pour les crédits syndiqués bancaires classiques (Source : Bloomberg) : 8^e chef de file arrangeur sur la région Europe, Moyen-Orient, Afrique et n° 2 en France (Source : Bloomberg). Calyon détient des positions de premier plan dans les métiers de financements structurés : les financements de projets et les financements d'actifs aéronautiques et maritimes.

Banque de marchés et d'investissement : Calyon occupe une place majeure en France. Parmi les dix premières places européennes, sur les opérations de primaire obligataire, la titrisation et les opérations sur les titres publics. En courtage, Cheuvreux est un des courtiers leaders en Europe et CLSA est n° 1 en Asie (Source : Asiamoney) pour la qualité de sa recherche. Calyon Financial, le courtier futures de Calyon se place parmi les premiers acteurs mondiaux sur ces activités.

Banque de détail à l'international

Produit net bancaire des filiales consolidées : 352 millions d'euros

Contribution des sociétés mises en équivalence : 305 millions d'euros

Crédit Agricole S.A. est présent principalement en Europe et dans une moindre mesure en Afrique/Moyen Orient et en Amérique Latine.

En Europe, Crédit Agricole S.A. a noué des partenariats dans les grands pays d'Europe du Sud avec des banques de premier plan : en Italie, avec Banca Intesa ; au Portugal, avec Banco Espírito Santo et en Grèce, avec Emporiki Bank.

➤ Banque de proximité en France – Caisses régionales de Crédit Agricole

PREMIER BANQUIER DES PARTICULIERS

Le Crédit Agricole est, avec 16 millions de clients et près de 7 200 agences, le leader (*Source : TN Sofres*) de la banque de proximité en France. Il a un taux de pénétration de 28 % (*Source : TN Sofres*) sur le marché des particuliers. La politique commerciale dynamique menée pour conforter cette position en 2004, lui a permis de dégager d'excellents résultats commerciaux.

L'effort commercial a principalement porté, en 2004, sur le renforcement du fonds de commerce, notamment sur le marché des jeunes de 0 à 25 ans où le taux de pénétration est de 21,3 % (*Source : Société*). Un accent important a été mis aussi sur l'augmentation de l'équipement des clients, en particulier sur les produits de retraite et d'assurance.

Sur le marché de l'épargne retraite, le Crédit Agricole s'impose comme l'acteur de référence avec plus d'un million de produits à versements périodiques « estampillés » retraite et 390 000 PERP placés en 2004 (soit une part de marché de 30 %) (*Source : FFSA*). Par ailleurs, le contrat retraite Confluence, dont la sortie à l'échéance se fait en capital, est le premier contrat d'assurance vie avec plus de 2 millions de souscripteurs (*Source : FFSA*).

Dans les services de la banque du quotidien, l'encours des comptes services Crédit Agricole atteint 8,1 millions en décembre 2004 (soit + 400 000 sur un an).

Le Crédit Agricole reste le premier acteur dans le domaine des cartes bancaires avec 12,2 millions de cartes dont 10,9 millions de cartes de paiement, soit une part de marché de 24,6 % (*Source : Groupement des cartes bancaires*).

Dans le secteur assurance, le Crédit Agricole est le premier banquier assureur des particuliers tant sur les assurances IARD, avec près de 720 000 nouveaux contrats, que sur la prévoyance (*Source : FFSA*).

Le Crédit Agricole détient une place croissante sur le marché de la santé et de la dépendance où il occupe la position de leader (*Source : FFSA*) avec plus de 50 % de parts de marché sur les affaires nouvelles. Avec plus de 376 000 contrats Décès souscrits en 2004 (en hausse de 5,9 %), l'encours de contrats gérés s'élève à près de 2,2 millions.

Le canal de la banque à distance est utilisé par un client sur quatre, avec un nombre de contacts multimédia de 275 millions en 2004.

L'activité commerciale a été très soutenue en 2004 avec une croissance de 8,8 %, des encours de crédits sur un an.

Sur le crédit habitat, le Crédit Agricole conserve la première part de marché en France avec 23,9 %. La production a atteint 29 milliards

d'euros en hausse de 24,3 % sur un an et les encours s'élèvent à 117 milliards d'euros en progrès de 12,9 % sur un an (*Source : Banque de France*).

Fin décembre 2004, les encours de crédits à la consommation des Caisses régionales atteignent 38 milliards d'euros, en hausse de 4 %.

Les encours de ressources ont progressé de 28 milliards d'euros en 2004.

En matière de dépôt et d'épargne bancaire, la collecte s'est accrue de 4,3 % sur un an, avec un encours de 233 milliards d'euros, portant la part de marché à 23,1 % (+ 0,3 point sur un an) (*Source : Banque de France, stat. régionales*) ; la collecte nette du Plan d'Épargne Logement a augmenté de 4,4 % sur un an.

Sur l'assurance vie, l'activité commerciale est restée solide en 2004. Les encours gérés atteignent 100 milliards d'euros fin 2004 (+ 10,8 % sur un an). En ce qui concerne les OPCVM et SCPI, les encours sont en hausse de 8,7 % sur un an.

LEADER SUR LES MARCHÉS DES AGRICULTEURS ET DES PROFESSIONNELS

Le Crédit Agricole est de loin le premier partenaire bancaire de l'agriculture dont il couvre environ les trois quarts des besoins de financements et sur lequel il collecte plus de 60 % de l'épargne (*Source : Banque de France*).

Le Crédit Agricole est aussi le premier banquier de la filière agroalimentaire avec une part de marché de 31 %, dont 58 % sur les seules coopératives agricoles (*Source : Banque de France*).

Les 450 000 clients représentent environ 3 % de la clientèle, mais génèrent 14 % des encours de financements.

L'année écoulée a enregistré une forte demande de crédits à moyen et long terme (6,3 milliards d'euros) en hausse de 12 % par rapport à 2003.

L'encours de crédit à l'agriculture est en hausse de 3,8 % à fin décembre 2004.

Le Crédit Agricole propose une gamme complète de produits de retraite répondant aux besoins spécifiques des agriculteurs. Il a aussi lancé en 2002 une politique ambitieuse d'assurances destinées au monde agricole, couvrant les risques sur les biens et les personnes. En moins de 3 ans, sa part de marché atteint 6,2 % (contre 3 % fin 2003) représentant environ 200 000 contrats en portefeuille (*Source : FFSA*).

Avec 750 000 clients, les professionnels représentent le deuxième marché de proximité du Crédit Agricole après la clientèle de particuliers. Ce marché regroupe les artisans, commerçants, professions libérales,

associations et les très petites entreprises (moins de 1,5 million d'euros de chiffre d'affaires). Le Crédit Agricole est le leader en parts de marché tant pour les besoins professionnels (26 %) que privés (28 %) de ses clients *(Source : TMO)*. Les professionnels sont à l'origine de près du tiers des nouveaux crédits à l'habitat et pèsent d'un poids significatif dans la clientèle « haut de gamme ».

L'activité 2004 a été soutenue : les encours de financements d'investissement sont en nette augmentation. La production de nouveaux crédits est en hausse de 4,2 %, après une année 2003 déjà très active.

Dans le domaine de l'assurance, une offre spécifique a été conçue pour les associations, marché sur lequel le Crédit Agricole occupe une position phare, avec 35 % de part de marché *(Source : enquête CNRS-Matisse / Sté)*.

De nombreux partenariats ont été noués ou complétés sur des marchés porteurs, avec les professions libérales de la santé, avec l'Office Commercial Pharmaceutique et sur le secteur dynamique de la franchise.

TROISIÈME PRÊTEUR AUX COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

L'année 2004 a été particulièrement porteuse sur le marché des collectivités locales dont la santé financière demeure saine. La production de crédits a franchi le seuil de 3,5 milliards d'euros (soit + 8 % sur un an), après deux années d'augmentations déjà fortes. Le Crédit Agricole conforte ainsi sa position de 3^e prêteur avec une part de marché de 17 % fin juin 2004 *(Source : Dexia, C. Épargne, Crédit Agricole)*.

Les Caisses régionales ont développé, entre elles, le recours à la syndication pour les financements long terme majeurs. Les évolutions réglementaires régissant les financements et les placements des collectivités locales ont permis au Crédit Agricole de développer, avec succès, une offre innovante tels les partenariats public/privé.

DE NOUVELLES AVANCÉES SUR LES MARCHÉS DES ENTREPRISES

Les Caisses régionales ont enregistré une activité très satisfaisante en 2004 sur le marché des entreprises de plus de 1,5 million d'euros de chiffre d'affaires.

Les ressources enregistrent une sensible croissance de leurs encours : + 5,5 % à 25 milliards d'euros, grâce à la croissance des produits de bilan (+ 7 %) supérieure à celle des OPCVM (+ 3 %).

Les encours de financements d'investissement sont en hausse de 4 % à 38 milliards d'euros grâce à une production de crédits d'investissements qui a atteint un niveau inégalé en 2004 : 6,3 milliards d'euros, en progression de 7,8 % sur un an. L'activité des financements partagés avec Calyon sur les plus gros dossiers représente, en 2004, près de 12 % de l'activité directe des Caisses régionales.

Les financements spécialisés effectués par les filiales de crédit-bail et d'affacturage du Groupe ont enregistré une progression satisfaisante.

Dans les flux et services, le nombre de contrats gérés a progressé de près de 70 % à 356 contrats fin 2004.

En épargne salariale, la forte collecte enregistrée sur les neuf premiers mois 2004 (+ 20 %) a permis de compenser quasi intégralement la décollecte consécutive aux mesures de soutien à la consommation et à l'investissement entrées en vigueur au second semestre.

Enfin, le Crédit Agricole a constitué un réseau de délégations à l'étranger pour appuyer ses clients à l'international.

CEDICAM : UN ACTEUR DE POIDS EN MATIÈRE DE FLUX ET DE PAIEMENTS

Le Cedicam, Groupement d'Intérêt Économique (G.I.E.), assure la gestion des moyens de paiements au sein du groupe Crédit Agricole.

En novembre 2004, l'activité spécialisée dans les flux financiers de gros montants et internationaux (OBS) logée au sein de Crédit Agricole S.A. a été rapprochée et intégrée au Cedicam. Celui-ci devient la filiale spécialisée du Groupe pour les paiements et les flux, domestiques et internationaux ; il regroupera 560 collaborateurs et traitera 28 millions d'opérations par jour représentant 58 milliards d'euros.

En 2004, le groupe Crédit Agricole (y compris le Crédit Lyonnais) intervenait sur 15,6 millions de cartes interbancaires (31,7 % de part de marché), plus de 14 000 guichets et distributeurs automatiques (33,3 % de part de marché), et plus de 267 000 terminaux de paiements chez les commerçants (26,7 % de part de marché) *(Source : Groupement des cartes bancaires)*. Il traitait aussi 17,3 millions de messages Swift (système international d'échanges et de messagerie interbancaires).

► Banque de proximité en France – Réseau du Crédit Lyonnais

Durant l'année 2004, le Crédit Lyonnais a défini son nouveau périmètre d'activité, axé désormais sur le marché des particuliers, des professionnels et des petites et moyennes entreprises en France. Cette évolution s'est accompagnée du lancement d'un projet d'entreprise qui s'inscrit dans une perspective de fort développement et vise à faire du réseau Crédit Lyonnais une référence nationale en termes de performances à l'horizon 2007. À fin 2004, le projet d'entreprise était d'ores et déjà entré dans sa phase active avec le démarrage de plus de 300 chantiers opérationnels, impliquant l'ensemble des différents pôles de la Banque.

En parallèle et malgré un environnement qui s'est sensiblement dégradé dans la deuxième partie de l'année, la dynamique commerciale est restée très soutenue grâce notamment au renforcement du dispositif de distribution multicanal : 50 nouveaux points de vente ouverts en 2004, nouveau dispositif commercial totalement opérationnel, mise en place des pôles d'affaires patrimoniales dans chaque région, progression régulière des canaux alternatifs (automates, Internet, téléphone fixe ou portable...).

Sur le marché des particuliers, l'accroissement de l'activité commerciale a été marqué par la conquête de nouveaux clients. Le nombre de comptes de dépôt à vue approche, à fin 2004, les 4,3 millions d'unités et le nombre d'ouvertures de comptes a augmenté de plus de 10 %. Par ailleurs, la politique de fidélisation de la clientèle s'est intensifiée et le cap symbolique des 2 millions d'adhérents au programme de fidélisation « Avantage » a été dépassé à fin 2004.

Les ressources de bilan ont enregistré en 2004 une progression de 6,7 % des encours en capitaux, ce qui correspond à une surperformance par rapport au marché et confirme que le Crédit Lyonnais se situe désormais dans une nouvelle dynamique de gains de parts de marché.

Ces bons résultats ont notamment été tirés par le lancement en début d'année du nouveau livret Cerise, dont le succès s'est traduit par une augmentation de 17,2 % des encours de placements en livret d'épargne sur l'ensemble de l'année. Du fait de conditions de marché moins attractives, l'épargne réglementée a augmenté dans le même temps de 0,6 % en 2004 et les dépôts à terme ont reculé de 7,6 %.

Pour les ressources hors bilan, la collecte d'assurance vie a maintenu un cap favorable en 2004, avec une progression de 11,1 % des encours. En épargne retraite, avec près de 60 000 PERP (Velours) souscrits à fin 2004, le Crédit Lyonnais a démontré sa capacité de mobilisation pour promouvoir une offre nouvelle. En OPCVM, la collecte brute s'est élevée à 12,4 milliards d'euros. L'année 2004 a notamment été marquée par le lancement de Stratem dont l'objectif principal est de proposer, à travers des OPCVM diversifiés actions et obligataires, un investissement progressif sur les marchés financiers.

En matière d'opérations sur titres, le réseau Crédit Lyonnais s'est montré une nouvelle fois particulièrement performant à l'occasion des offres publiques émises en 2004 (bioMérieux, Snecma, Pages Jaunes, APRR...), en se classant systématiquement numéro un des réseaux de distribution bancaire en matière de placements de ces titres auprès de la clientèle des particuliers *(Source : Société)*.

Les encours de crédit ont poursuivi leur progression. Dans un contexte caractérisé par une vive concurrence, les activités de crédit ont enregistré une nouvelle croissance des encours de près de 10 % notamment en crédits à l'habitat avec une augmentation des encours de 10 % grâce au développement de solutions de financement à taux révisables, ce qui a permis de limiter la pression à la baisse des taux de marge. Les crédits à la consommation enregistrent des évolutions plus différenciées. Les crédits personnels ont progressé de manière

sensible, grâce à des animations commerciales très ciblées (jeunes actifs, Mondial de l'Automobile, offres étudiants...). Les crédits permanents et les découverts utilisés ont eu tendance à reculer dans la deuxième partie de l'année, au même rythme que l'ensemble du marché.

L'activité assurance dommage a confirmé sa forte dynamique en 2004 avec la souscription de 187 000 affaires nouvelles, contre 166 000 en 2003. Si elle concerne l'ensemble de la gamme, cette progression des ventes est particulièrement sensible sur l'assurance automobile (+ 25 %) et la garantie accidents de la vie (+ 10 %). La capacité d'innovation du Crédit Lyonnais s'est une nouvelle fois concrétisée, avec le lancement du produit Antidote (extension de garanties sur les appareils électroménagers et audiovisuels du foyer) qui a déjà séduit près de 20 000 clients. À fin 2004, le nombre de contrats multirisques habitation/auto/santé et garantie accidents de la vie en portefeuille approche le seuil des 425 000, ce qui représente une hausse de 7 % par rapport à l'année précédente.

En matière de carte de paiement haut de gamme, le Crédit Lyonnais maintient son leadership avec plus de 420 000 porteurs à fin 2004 *(Source : Groupement des cartes bancaires)*.

Sur le marché des professionnels, la dynamique de conquête s'est poursuivie avec l'ouverture de 40 000 nouveaux comptes courants, soit 10 % de plus que l'année précédente. Le niveau d'équipement en services bancaires et parabancaires de cette clientèle a continué de croître avec notamment une hausse de 22 % des ventes du contrat d'assurance Multi-Prévoyance Pro, une progression de 15 % des abonnements au service de banque en ligne Crédit Lyonnais Access, et l'équipement d'un client sur 3 en formule de gestion de compte au quotidien. La stratégie d'approche globale « besoins professionnels/besoins privés » a continué de porter ses fruits avec 8 clients professionnels sur 10 qui sont également clients à titre personnel. En matière de financements, près de 29 000 dossiers de crédits d'équipement à moyen et long terme et 8 000 contrats de crédit-bail ont été mis en place, ce qui correspond à une hausse de la production de 14 % et à un accroissement des encours de 9 %.

Sur le marché des Petites et Moyennes Entreprises, l'année 2004 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle organisation après l'apport à Calyon des grandes relations à caractère transnational au cours du premier semestre. Les activités de haut de bilan ont été très soutenues. Le nombre des opérations a augmenté de 31 % grâce notamment à un effort d'origination accru des spécialistes du haut de bilan. Plus de 210 montages ont été mis en place en 2004, représentant une production de 1,1 milliard d'euros (+ 22 %). Parmi ceux-ci, les financements structurés d'acquisition et de LBO ont connu un volume record d'opérations (155) et le montant moyen de ces montages a progressé significativement. Dans le domaine de la syndication, le nombre d'opérations (29) est équivalent à l'année précédente, mais le Crédit Lyonnais a renforcé son positionnement sur cette activité, en ayant mené à bien une opération sur deux en tant qu'arrangeur.

Les activités de la banque commerciale sont restées dynamiques. En termes de ressources, les encours s'élèvent, à fin 2004, à 5,9 milliards d'euros (soit + 3,1 %) en raison essentiellement de la qualité des performances des OPCVM. Dans un environnement toujours maussade et fortement concurrentiel, et malgré une sélectivité renforcée des risques de contreparties, les encours de crédits d'investissements se sont maintenus à 6,6 milliards d'euros. Pour l'activité flux et services, la production a été satisfaisante (+ 5,4 %), sous l'effet des actions menées par le réseau, notamment dans la captation de flux internationaux (+ 12,1 %). Parallèlement, le taux d'équipement des entreprises en services dématérialisés a vivement progressé, grâce au succès de la nouvelle gamme Internet.

Services financiers spécialisés

Le pôle Services financiers spécialisés réunit les métiers du crédit à la consommation, du crédit-bail et de l'affacturage, exerçant leurs activités en France et, pour une part croissante, à l'international dans le cadre de la stratégie d'expansion ciblée du Groupe.

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Sofinco

Sofinco, société spécialisée dans le crédit à la consommation, est présente en France et dans 8 pays, principalement en Europe. L'année 2004 a été marquée par la fusion réalisée entre Sofinco et Finalion, filiale de crédit à la consommation du Crédit Lyonnais, le 31 mars.

Dès la mi-avril 2004, les réseaux commerciaux ont fusionné, renforçant ainsi les capacités du Groupe au service de la distribution automobile, grand loisir et équipement de la maison.

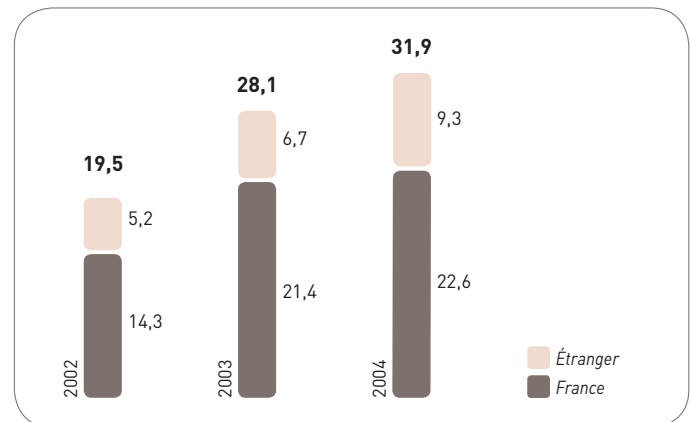
En France, la distribution des financements est réalisée par plusieurs canaux distincts : sur le lieu de vente, par une approche commerciale directe des clients particuliers et via des partenaires qui distribuent des financements, dans l'automobile, la grande distribution ou le domaine institutionnel. Sofinco gère aussi les crédits revolving des Caisses régionales et les prêts automobiles d'un certain nombre d'entre elles et l'ensemble des crédits à la consommation du Crédit Lyonnais.

À l'international, Sofinco développe ses activités dans 8 pays, essentiellement en Europe. L'année 2004 a été principalement consacrée au renforcement du dispositif, particulièrement au Maroc, en Grèce et au Portugal où Sofinco a porté sa participation dans Credibom à 100 %.

L'activité commerciale a été satisfaisante en 2004, avec une forte progression des encours gérés, qui dépassent 26 milliards d'euros au 31/12/2004. En France, la production a crû de 2 %. À l'international, l'activité a été très soutenue, avec une hausse de près de 33 % de la production totale, dans un environnement économique difficile, notamment en Allemagne et en Hollande. En Italie, un partenariat important a été conclu avec Carrefour.

Répartition géographique des encours de crédit à la consommation (total du pôle)

(pro forma en milliards d'euros)



En Pologne, **Lukas**, leader du crédit à la consommation, a réalisé un bon exercice, dans un contexte de concurrence croissante : la production et les encours de crédits ont progressé de 30 %, grâce notamment à une offre plus diversifiée. S'appuyant sur son excellente image de marque pour renforcer sa présence sur le marché, Lukas a poursuivi en 2004 son développement en banque de détail, ouvrant 150 000 nouveaux comptes (contre 80 000 en 2003), soit une progression de 30 % des nouveaux clients.

Finaref

Spécialiste de la carte privative, de la vente à distance de produits financiers et de produits d'assurance, Finaref est détenu à 100 % par Crédit Agricole S.A. depuis le 30 décembre, après le rachat de 10 % de PPR.

Finaref intervient sur deux activités principales : le crédit à la consommation et l'assurance, son second axe de développement.

En France, Finaref distribue ses financements par plusieurs canaux complémentaires : plus de 250 points de vente au sein d'enseignes du groupe PPR, des centres d'appels, des opérations de marketing direct et le commerce électronique.

À l'international, Finaref dispose d'un réseau structuré en Belgique et en Europe du Nord : Suède, Finlande, Norvège et, depuis 2004, au Danemark.

Dans le domaine de l'assurance, les produits sont distribués par Finaref et par des sociétés de crédit à la consommation, dont Sofinco. Finaref a en particulier obtenu, en 2004, l'activité « Assurance des emprunteurs » sur les crédits amortissables de Sofinco.

Sur l'année 2004, l'activité commerciale a été dynamique : 816 000 comptes de crédit ont été ouverts, soit une progression de 8 % sur un an. La production de crédit a atteint 3,1 milliards d'euros, en hausse de 8 %, tirée par une croissance de 20 % à l'international. Les encours de crédits gérés s'élèvent à 5 milliards d'euros, en hausse de 5,1 % sur un an.

Le secteur de l'assurance a enregistré de très bonnes performances : les ventes de produits d'assurance ont augmenté de 12 %, soit 846 000 affaires nouvelles en 2004 ; les primes d'assurances gérées se sont fortement accrues (+ 22 %), principalement grâce aux accords passés avec Sofinco.

CRÉDIT-BAIL

Groupe Ucabail

Le groupe Ucabail apporte des solutions de financement locatif et de services associés dans le cadre d'investissements mobiliers et immobiliers.

L'année 2004 a été marquée par la fusion réalisée, fin mai, entre Ucabail et les filiales de crédit-bail du Crédit Lyonnais : Lixxbail et CBIF.

Ce nouvel acteur occupe des positions majeures sur le marché français où il se classe n° 2 en crédit-bail mobilier et location financière (15 % de part de marché), n° 1 en crédit-bail immobilier (18 % de part de marché) et n° 1 en financement de type Sofergie (environ 50 % de part de marché) [Source : ASF, déclaration interbancaire].

Le nouvel ensemble a une politique de distribution multicanal qui repose sur le réseau d'Ucabail (63 agences) et sur les agences des Caisses régionales, celles du Crédit Lyonnais et celles du groupe HSBC/CCF. Par ailleurs, plus de 1 100 accords ont été passés avec des industriels et distributeurs pour le financement de leurs ventes.

En 2004, sous l'effet conjugué d'une concurrence extrêmement vive et d'une reprise différée de l'investissement des entreprises, la production a atteint 3,4 milliards d'euros en recul de 8 % sur 2003. Néanmoins, la location longue durée et la location opérationnelle informatique, ont vu leur activité progresser de respectivement 32 % et 6 %, bénéficiant d'un bon dynamisme commercial.

En Pologne, l'activité d'EFL, acteur n° 1 du leasing [Source : Association du leasing mobilier polonais], est stable par rapport à 2003, dans un environnement devenu très concurrentiel. Néanmoins, la société a poursuivi sa diversification vers le secteur de l'équipement et fortement développé ses positions sur les marchés du transport et du camion.

L'AFFACTURAGE

En 2004, le métier de l'affacturage est exercé par deux sociétés au sein du Groupe : Transfact, filiale de Crédit Agricole S.A. et Eurofactor, filiale à 48 % du Crédit Lyonnais. Le rachat de la quasi-totalité du capital d'Eurofactor fin 2004 par Crédit Agricole S.A. ouvre la voie au rapprochement des deux entités qui donnera naissance au premier acteur d'affacturage en France [Source : ASF].

Eurofactor

Avec 20 % du marché français, Eurofactor détient une position de premier plan en France [Source : ASF] ; il est également le premier

réseau intégré d'affacturage en Europe, grâce aux liens entre les 6 entités du Groupe (Allemagne, Benelux, Espagne, France, Portugal et Royaume-Uni).

En dépit d'un environnement économique morose, Eurofactor a toutefois enregistré un net renforcement de son activité. Près de mille nouveaux contrats ont été signés en 2004 au niveau Groupe, soit une augmentation globale de 19 % des contrats gérés, avec une progression de 45 % à l'étranger.

Le chiffre d'affaires facturé sur l'année est en hausse de 6,1 % sur un an, à 22,3 milliards d'euros. La France a connu une hausse de son chiffre d'affaires de 4,3 %, tirée par une forte croissance sur le segment des très petites entreprises (+ 42 %) et sur celui des moyennes et grandes entreprises (+ 32 %). En Europe, la progression a été plus marquée (+ 9,4 %).

En 2004, l'encours de créances titrisées en gestion s'établit à plus de 4 milliards d'euros, soit une hausse des financements de 40 % sur un an.

Transfact

Transfact a poursuivi sa politique d'innovation en développant, notamment, de nouveaux services liés au financement de ses clients. Ainsi le financement sous 24 heures, le financement automatique, l'Échange sécurisé de Données Informatiques (EDI) simplifié et les billets à ordre électronique sont venus enrichir la gamme des solutions proposées.

L'activité de Transfact a progressé de manière soutenue en 2004. Avec un chiffre d'affaires acheté de 5,3 milliards d'euros, la croissance de l'activité (+ 15 % par rapport à 2003) est supérieure à celle du marché et traduit l'étroit partenariat avec les Caisses régionales de Crédit Agricole.

➤ Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Dans un environnement de marchés atones, le pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée a connu une croissance vigoureuse en 2004 alors que l'année a été marquée par la fusion des filiales spécialisées des deux groupes Crédit Agricole et Crédit Lyonnais. Dans cet environnement exceptionnel, les performances commerciales sont restées bonnes grâce à la recherche constante de nouveaux produits, au dynamisme des équipes commerciales de toutes les entités et à la légère reprise des marchés actions.

Sur ces domaines d'activités, le groupe Crédit Agricole maintient son leadership : n° 1 en France en gestion collective [Source : Europerformance] et n° 3 en Europe [Source : FERI 2004], il est le 3^e groupe d'assurance en France et consolide sa place de n° 2 dans l'assurance vie.

GESTION D'ACTIFS ET TITRES

Le pôle Gestion d'actifs du groupe Crédit Agricole comprend d'une part Segespar et ses filiales dont Crédit Agricole Asset Management, et d'autre part BFT Gestion.

Les encours de la gestion d'actifs du pôle dépassent 400 milliards d'euros, en hausse de 7,1 % par rapport à la fin 2003.

Le groupe Segespar

Les encours gérés par le groupe Segespar (Crédit Agricole Asset Management et ses filiales consolidées, CPR-AM, Uniger), au 31 décembre 2004 atteignent 333,3 milliards d'euros, enregistrant une hausse de 16 % sur l'année. Cette progression intègre un effet marché positif de 13 milliards d'euros et un effet périmètre dans la collecte pour un montant de 20,6 milliards d'euros au titre du mandat général apporté le 1^{er} juillet par Predica suite à la fusion Predica/UAF. Elle tient également compte d'une décollecte de 1,2 milliard d'euros en épargne salariale consécutive à la loi Sarkozy autorisant le retrait anticipé de fonds placés en épargne salariale.

En termes de classes d'actifs, la collecte est concentrée sur les produits obligataires, alternatifs et de performance absolue.

Le développement à l'international s'est poursuivi avec, à fin 2004, 28,8 milliards d'euros d'actifs commercialisés par les filiales internationales, soit 9 % des actifs totaux.

En termes de nouveaux produits, l'année a été riche. L'offre aux banques de proximité s'est concentrée sur le lancement et le développement de gammes de produits structurés telles que Pulpea/Pulpavie et Magnesium pour les Caisses régionales de Crédit Agricole, Talisman et Drakkar pour le Crédit Lyonnais. Pour la clientèle institutionnelle, le point majeur a été le développement de gammes de gestion alternative (Dynarbitrage VaR, gamme Greenway). Pour la clientèle internationale, et notamment sur l'Asie, l'année a été marquée par le lancement au Japon de la gamme de produits de droit japonais Chersy, et en Corée, de nombreux fonds de droit coréen destinés à la clientèle des particuliers.

En épargne salariale, CAAM est second acteur avec 9,4 milliards d'euros (soit une part de marché de 17,2 % au 30 juin 2004 - Source AFG) et le Groupe affiche l'ambition de devenir le leader du marché en profitant notamment des opportunités créées par la loi Fillon (création des produits PERP et PERCO) tout en s'appuyant sur les forces de distribution des deux réseaux.

La gestion alternative a poursuivi son développement au travers de deux filiales : Crédit Agricole Alternative Investment Products Group (CA-AIPG) et Systeia. Les actifs gérés par CA-AIPG s'élèvent à 8,8 milliards d'euros à fin décembre 2004, en augmentation de 3,7 milliards d'euros par rapport à fin 2003. Avec un historique de plus de 10 ans, les sociétés du groupe CA-AIPG constituent un des leaders mondiaux de la gestion de fonds de fonds alternatifs.

Systeia Capital Management, spécialisée dans la gestion de fonds alternatifs, a vu ses actifs augmenter de 7 % pour atteindre 1 milliard d'euros à fin 2004.

L'Investissement Socialement Responsable est exercé au travers d'Integral Development Asset Management (I.DE.A.M.), filiale commune de CAAM et de CPR-AM. Elle est dotée de ses propres moyens (analystes et gérants) et gère un encours de près de 0,8 milliard d'euros à fin décembre 2004. I.DE.A.M. est un des intervenants leaders sur le marché de l'ISR en France.

L'offre en produits d'épargne collective immobiliers a entamé une véritable percée avec la baisse des marchés financiers au début des années 2000. Ces produits ont été particulièrement utilisés par les investisseurs afin de pallier la dégradation de leurs portefeuilles actions.

En gestion quantitative, avec 2 milliards d'euros d'actifs supplémentaires issus de la fusion ABF Capital Management et 0,6 milliard d'euros de collecte en 2004, CPR Asset Management gère désormais près de 16 milliards d'euros pour le compte d'investisseurs institutionnels, d'entreprises et de distributeurs financiers. Le développement s'est accentué auprès des institutionnels du Groupe (assureurs et banques régionales) ainsi qu'auprès des partenaires du pôle Gestion d'actifs à l'international.

Titres et services financiers

Ces activités ont connu une deuxième année consécutive de croissance importante avec des actifs en conservation et des actifs en administration qui s'établissent respectivement à 648 milliards d'euros et 458 milliards d'euros. Cette croissance de plus de 34 % par rapport à 2003 s'explique à la fois par le rapprochement avec le Crédit Lyonnais et par le bon développement commercial des activités.

ASSURANCES

Assurances de personnes

La fusion entre Predica et l'Union des Assurances Fédérales en juin 2004 a renforcé les positions du groupe Crédit Agricole sur le marché français des assurances de personnes. Predica se situe au premier rang parmi les compagnies filiales de banque et au deuxième rang parmi les compagnies d'assurance vie. Sa part de marché en termes d'encours gérés s'élève à 15,4 % (Source : FFSA).

Sur un marché de l'assurance vie très dynamique en 2004, Predica a enregistré d'excellentes performances commerciales avec une croissance de ses encours gérés de 10 %, légèrement supérieure à celle du marché. Ils atteignent 129 milliards d'euros en fin d'année pour 12 millions de contrats en portefeuille.

L'année 2004 est marquée par le succès des Plans d'Épargne Retraite Populaire (PERP) dont Predica détient, à fin 2004, 35 % de parts de marché grâce à la commercialisation de 450 000 contrats (Source : FFSA).

Par ailleurs, sur les différentes gammes de contrats, la collecte a été très tonique au sein des deux banques de proximité : pour la clientèle des Caisses régionales, le succès commercial des fonds « Opportunités » s'est traduit par une collecte de plus de 750 millions d'euros, et dans le réseau du Crédit Lyonnais, les supports en unités de compte ont également progressé de façon très significative (30 %) ; la collecte de Lionvie Rouge Corinthe, produit phare de la gamme multisupports, est en croissance de près de 50 %. En prévoyance décès, avec 3,3 millions de contrats en portefeuille, Predica fait partie des tout premiers intervenants. En assurance dépendance, Predica est un intervenant majeur en termes d'affaires nouvelles vendues en 2004.

Le développement des réseaux de la Médicale de France et d'UAF Patrimoine se poursuit. En 2004, le chiffre d'affaires de La Médicale de France atteint 224 millions d'euros, enregistrant une croissance de 14 %. Le chiffre d'affaires pour UAF Patrimoine s'élève à 170 millions d'euros, en progression de 37 %. Plus de 45 % de la collecte est investie sur des supports en unités de compte. L'activité internationale continue sa dynamique de croissance.

Assurance dommages

L'assurance dommages rassemble les activités de Pacifica mais aussi celles de Finaref (en particulier l'assurance liée aux crédits à la consommation). L'année 2004 a été marquée par la fusion entre Pacifica et la société Afcalia, filiale d'assurances du Crédit Lyonnais. Dans le top 15 des acteurs du marché de l'assurance dommages, Pacifica se positionne comme deuxième bancassureur IARD et sur le seul marché des « Garanties des Accidents de la Vie » elle occupe toujours la place de leader [Source : FFSA].

Pour les produits distribués par les Caisses régionales de Crédit Agricole, l'année 2004 a été exceptionnelle et deux caps importants ont été franchis : une production de plus de 1 million de contrats nouveaux dans l'année (+ 9,3 % par rapport à 2003) ; un portefeuille de plus de 4 millions de contrats (soit une progression de 14,1 %). En assurance automobile, la production a été très soutenue grâce, notamment, au lancement d'un nouveau produit « capital décote ». Le portefeuille est quant à lui en progression de 7,8 %. En assurance multirisque habitation, la progression du portefeuille (+ 8,4 %) résulte des améliorations apportées au contrat multirisque habitation. L'assurance agricole, dont le développement est plus récent, a vu son portefeuille quasiment doubler en un an pour atteindre 200 000 contrats. L'activité des autres produits (garantie des accidents de la vie, protection juridique et la santé) a également été très dynamique sur l'année et la croissance du portefeuille ressort à 17,4 %.

Pour les produits commercialisés par le Crédit Lyonnais, l'année aura été marquée par une augmentation de la production largement soutenue sur les deux produits phare de la gamme : Securilion et Comptes Parrainés. Le nouveau produit Antidote a séduit près de 15 000 clients. Par ailleurs, en assurance automobile, la progression des ventes a été particulièrement sensible avec une augmentation de 20 %.

Sur tous les portefeuilles, la sinistralité a atteint un niveau historiquement bas en raison notamment de la poursuite de la baisse des accidents de la route et d'une absence de catastrophes naturelles ou de tempêtes de grande ampleur sur le territoire français en 2004.

BANQUE PRIVÉE

L'année 2004 a été placée sous le double signe du développement et de la réorganisation. La création de la filière haut de gamme en France s'est traduite par un dynamisme commercial prometteur et la poursuite de l'unification et de la rationalisation du dispositif international, suite au rapprochement avec le Crédit Lyonnais, place le Groupe parmi les acteurs majeurs sur les places où il est présent. Ainsi, les 12,5 milliards d'euros d'actifs de la BGPI ne représentent qu'une part de l'ensemble des actifs de Banque Privée du Crédit Agricole en France, et lui permettent néanmoins d'être un acteur majeur de ce métier. À l'international, le rapprochement entre le Crédit Agricole et le Crédit Lyonnais a permis un repositionnement stratégique du Groupe. La Banque Privée Internationale gère désormais 42 milliards d'actifs et opère via un réseau de filiales ou succursales présentes sur huit places internationales : Suisse, Luxembourg, Monaco, Espagne, Singapour, Brésil, Bahamas et Miami (USA).

► Banque de financement et d'investissement

Calyon a été créé le 1^{er} mai 2004 par l'apport des activités de Banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez. Cette opération de très grande ampleur a impliqué le transfert de 140 milliards d'euros d'actifs, mobilisé plusieurs centaines de collaborateurs en France et à l'international et provoqué le déménagement de 7 000 personnes. Calyon se positionne désormais comme un acteur de premier plan parmi les banques de financement et d'investissement en France et en Europe.

Malgré l'ampleur des travaux de regroupement entrepris en 2004, Calyon a affiché des performances financières satisfaisantes et d'importants succès commerciaux.

Le réseau commercial et géographique de la Banque de financement et d'investissement est étendu, avec plus de 12 000 collaborateurs en France et l'international où se réalisent plus des deux tiers de son activité. Le dispositif commercial organisé par secteur d'activité permet de suivre les grands clients que sont les grandes entreprises françaises et européennes, les grands groupes américains et asiatiques et les institutions financières.

La banque de marchés et d'investissement regroupe l'ensemble des activités de marchés de capitaux, de courtage sur actions et sur contrats à terme, ainsi que le primaire actions et le conseil en fusions et acquisitions.

Dans la banque de marchés, l'année 2004 a été marquée par d'importantes opérations en titrisation (Korea First Bank, Fraikin) et en structuration de crédits, et par une bonne contribution du courtage sur contrats à terme. L'accroissement des activités d'émissions obligataires a aussi permis à Calyon d'améliorer son classement mondial.

Dans le courtage, le rapprochement a donné naissance à une ligne courtage actions solide et rentable, organisée autour de deux filiales de premier plan : Cheuvreux, en Europe, et CLSA, en Asie, après la cession de Crédit Lyonnais Securities Europe (CLSE) en février 2004.

Cheuvreux est un des courtiers leaders en Europe, reconnu par sa clientèle notamment pour son expertise en matière d'exécution et son dispositif de présence dans 8 pays auprès d'une clientèle d'environ 1 000 institutionnels. Cheuvreux étend aussi son offre auprès des clients particuliers des Caisses régionales et du Crédit Lyonnais.

CLSA est numéro 1 (*Source : Asiamoney*) sur les marchés Asie-Pacifique pour la qualité de sa recherche et de ses équipes de vente. CLSA couvre 1 200 clients avec 750 professionnels répartis dans treize places asiatiques, ainsi qu'à Londres et à New York.

Calyon Financial, le courtier futures de Calyon (contrats à terme sur actions, taux et matières premières), se place parmi les premiers acteurs mondiaux sur ces activités.

L'activité de banque d'investissement couvre les activités haut de bilan pour les entreprises du secteur public et du secteur privé et le conseil aux fonds d'investissement et en placements privés.

Sur le plan commercial, la banque d'investissement a enregistré, en 2004, des succès visibles dans les activités de primaire actions en réalisant les principales opérations d'introduction en bourse en France. Calyon a dirigé ou participé à un nombre significatif d'opérations intervenues en 2004 en France (Alstom, Rhodia, Club Med, bioMérieux, Nexity, Snecma et Pages Jaunes) et en Europe (Postbank en Allemagne et Terna en Italie).

Calyon a aussi remporté d'importants mandats de conseil pour des opérations conclues en 2004 (auprès de la CDC et de PPR), et pour des opérations à venir (Aéroports de Paris, Areva, EDF, GDF).

La banque de financement regroupe les financements bancaires classiques, les financements structurés et les financements d'acquisition, ainsi que les différents services bancaires à la clientèle.

Calyon a très fortement amélioré son classement dans les crédits syndiqués bancaires classiques : en 2004, il se classe 8^e chef de file arrangeur sur la région Europe, Moyen-Orient, Afrique et 7^e teneur de livre, meilleurs classements jamais atteints ; en France, Calyon se classe numéro deux (*Source : Bloomberg*).

Calyon détient des positions de premier plan dans les métiers de financements structurés qui associent, au niveau mondial, crédit et

conseil à forte valeur ajoutée. Il s'agit des financements de projets, du commerce international, du financement des transports aérien et maritime, de l'immobilier et de l'hôtellerie.

Calyon figure historiquement parmi les leaders mondiaux des financements de projets dans les secteurs électricité, pétrole, gaz, transports et infrastructures. Il a conclu de nombreuses transactions en 2004, parmi lesquelles : Autovia del Camino (autoroute), EHN et Biovent (parc d'éoliennes) en Espagne, ou encore Al Ezzel (Centrale électrique à Bahrein).

En matière de commerce international, Calyon se classe parmi les 10 premiers acteurs mondiaux en financements export : il est la deuxième banque en France pour les crédits Coface (*Source : Natexis*). Il est par ailleurs présent en trade-finance, financements transactionnels et financements structurés de matières premières.

Calyon fait partie des leaders mondiaux dans les financements d'actifs aéronautiques et maritimes.

En 2004, le niveau d'activité « maritime » est resté particulièrement solide : 90 opérations ont été signées en tant qu'arrangeur et agent. En aéronautique, le volume d'opérations est également resté soutenu avec les financements d'une quarantaine d'appareils, dont les trois quarts en tant qu'agent.

Avec 170 collaborateurs dans le secteur immobilier et hôtellerie, Calyon est un des leaders des financements en promotion immobilière sur les principales places financières mondiales.

Le secteur de l'énergie a remporté de beaux succès dans le domaine de la chaîne de production et du transport du gaz naturel liquéfié ; un effort particulier a notamment été lancé en Asie, auprès des grands groupes pétroliers chinois.

Dans les financements d'acquisition, Calyon a été présent en 2004 sur des opérations de toutes tailles en France, avec notamment les opérations Vivarte et Picard, et en Europe (Italie, Pays-Bas et Espagne).

CAPITAL-INVESTISSEMENT

Le pôle Capital-investissement s'organise autour de trois métiers avec trois marques phares :

- le capital-investissement (financement en direct d'entreprises non cotées) sous la marque Crédit Agricole Private Equity ;
- le métier de haut de bilan dans les secteurs agricoles et agroalimentaires sous la marque IDIA ;
- les fusions et acquisitions Mid-caps sous la marque Sodica.

Crédit Agricole Private Equity regroupera, en 2005, les activités pour compte de tiers de Crédit Lyonnais Private Equity et les activités pour compte propre d'Union d'Études et d'Investissements. Le montant des actifs gérés ou conseillés, via différents véhicules d'investissement, atteindra alors plus d'un milliard d'euros.

Crédit Agricole Private Equity intervient sur le Capital Développement et Transmission pour le marché des grandes entreprises et du middle market. L'activité du pôle est restée soutenue en 2004 avec la mise en place d'une dizaine de financements et des désengagements significatifs générateurs d'importantes plus-values. Le Groupe a également procédé à une restructuration de son portefeuille de participations dont une partie a été transférée à Axa.

Sur le capital-risque, Crédit Agricole Private Equity est l'un des cinq premiers acteurs du marché français et son activité d'investissement est restée soutenue en 2004.

Dans le conseil en financement mezzanine, il a une position d'acteur majeur en France sur les entreprises de taille moyenne.

IDIA est un des leaders en France pour les interventions sur le haut de bilan dans les secteurs agricoles et agroalimentaires.

Sodica figure parmi les 10 premiers cabinets français de fusions et acquisitions (*Source : Les Échos*).

➤ Banque de détail à l'international

Crédit Agricole S.A. est présent en Europe et, dans une moindre mesure, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine.

En Europe, Crédit Agricole S.A. est actionnaire de banques de premier plan (Banca Intesa en Italie, Banco Espirito Santo au Portugal et Emporiki Bank en Grèce) avec lesquelles il a noué des partenariats et créé des filiales dans les métiers financiers spécialisés tels que crédit à la consommation ou assurance vie. Cette stratégie de développement a été porteuse de résultats très satisfaisants en 2004.

Dans les autres régions, le groupe Crédit Agricole se renforce dans des entités dont il assume la gestion, notamment au travers des filiales de Calyon en Afrique subsaharienne et à Madagascar et du réseau de Calyon au Moyen Orient, où des activités de banque universelle sont développées. En Amérique latine, Crédit Agricole S.A. est désormais seul actionnaire de Crédit Uruguay Banco et au Chili, Crédit Agricole S.A. détient près de 24 % du Banco del Desarrollo, établissement spécialisé dans le financement des PME et des particuliers.

2

Rapport de gestion

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS	➤ 28
• Évolution du périmètre de consolidation	➤ 28
• Changements de principes et méthodes comptables	➤ 29
• Rappel relatif à l'élaboration des comptes de 2003 suite à l'acquisition du Crédit Lyonnais	➤ 30
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	➤ 30
• Environnement	➤ 30
• Résultats consolidés	➤ 31
• Résultats par pôle d'activité	➤ 33
• Bilan consolidé de Crédit Agricole S.A.	➤ 47
• Ratios prudentiels	➤ 49
ANALYSE DES COMPTES DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (SOCIÉTÉ MÈRE)	➤ 50
• Résultats financiers des 5 derniers exercices	➤ 51
• Rémunérations et mandats des mandataires sociaux	➤ 52
• Évolution récente du capital	➤ 52
TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES	➤ 53
• Perspectives 2005	➤ 53
• Projet de conversion aux normes IAS/IFRS	➤ 53
• Autres évolutions récentes	➤ 58
ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION	➤ 61
• Gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole S.A.	➤ 61
• Informations sociales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.	➤ 78
• Informations complémentaires	➤ 86

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

2004 a été consacrée à l'élaboration et à la mise en œuvre opérationnelle du processus d'intégration des activités du Crédit Lyonnais dans le groupe Crédit Agricole S.A. Cette intense réorganisation a été menée à bien. La construction du nouveau Groupe a avancé conformément au calendrier annoncé et la quasi-totalité des nouvelles structures juridiques a été créée. Ainsi, les fusions juridiques de la quasi-totalité des entités au sein des lignes métiers spécialisés ont été réalisées au cours de l'année 2004. Au total, plusieurs dizaines d'entités (40 en France) ont été rapprochées. Les opérations les plus significatives concernent :

- **dans le crédit à la consommation**, l'absorption par Sofinco de Finalion, la filiale dédiée du Crédit Lyonnais, fin mars 2004 ;
- l'apport des activités de **banque de financement et d'investissement** du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez qui a donné naissance, le 1^{er} mai 2004, à Calyon, Corporate and Investment Bank, nouvelle filiale dédiée au financement des grandes entreprises et aux activités de marchés et de conseils. Cet apport d'actifs a été réalisé avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004 ;
- **dans le domaine du crédit-bail**, l'intégration des sociétés des groupes Lixxbail et Slibail au sein du groupe Ucabail le 27 mai ;
- **dans les métiers d'assurances**, la fusion des filiales de Crédit Agricole S.A., Predica, et du Crédit Lyonnais, l'Union des Assurances Fédérales (UAF), le 30 juin (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004), au sein d'une nouvelle entité Predica Assurances de Personnes.
En assurances dommages, Afcalia, filiale de l'UAF spécialisée dans les assurances associées aux moyens de paiement, a fusionné avec Pacifica, le 30 septembre avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004 ; les activités d'assurances de personnes exercées par Afcalia ayant été préalablement reprises par Predica le 23 septembre ;
- **en gestion d'actifs**, la fusion de CA-AM et CLAM le 1^{er} juillet pour créer Crédit Agricole Asset Management (CAAM, 2^e du nom). La fusion des filiales spécialisées en gestion quantitative, CPR-AM et ABF Capital Management, sous la dénomination CPR Asset Management est effective depuis le 2 juillet, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004. Par ailleurs, Crédit Agricole Alternative Investment Products Group (CA-AIPG), filiale de CAAM, spécialisée dans la multigestion alternative, a acquis auprès de UI et de Calyon, la totalité du capital de CPR Private Equity. Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2005, les activités de tenue de compte et conservation de parts d'épargne salariale assurées par CA-ELS et CLEE sont regroupées au sein de CREELIA ;
- **dans le capital investissement** : les activités pour compte propre du pôle Union d'Études et d'Investissements (UI) et celles pour compte de tiers de Crédit Lyonnais Private Equity (CLPE) ont été regroupées au sein de CLPE renommée à cette occasion Crédit Agricole Private Equity. Au plan juridique, UI et CLPE holding ont fusionné par voie d'absorption le 15 décembre 2004 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier ;
- la restructuration juridique et financière en cours au niveau de la ligne métier **titres et services financiers**. À Paris, les activités de conservation et banque dépositaire (Crédit Lyonnais Securities Services), d'administration de fonds (back-office de CLAM) et de services aux émetteurs (Euro Émetteur France) seront regroupées au sein des sociétés de

CAIS Holding. Au Luxembourg, les activités de conservation et de banque dépositaire du Crédit Lyonnais sont absorbées par CAIS Bank Luxembourg. Les activités d'administration de fonds du Crédit Lyonnais, auparavant sous-traitées, ont été reprises par Fastnet Luxembourg fin février 2004 ;

- Crédit Agricole S.A. poursuit également le rapprochement des différentes entités de **Banque Privée Internationale**. Début juillet 2004, sont intervenues la fusion juridique du Crédit Foncier de Monaco et de Crédit Lyonnais SA Monaco d'une part et le rattachement de Crédit Lyonnais Luxembourg à CAI Luxembourg d'autre part ; la fusion de ces deux entités sous la dénomination sociale de « Crédit Agricole Luxembourg » devrait aboutir mi-2005 après l'accord des autorités de tutelle. En Suisse, la fusion de CAI Suisse et Crédit Lyonnais Suisse est prévue en mars 2005 pour donner naissance à Crédit Agricole Suisse.

Par ailleurs, ont été constituées des lignes métiers couvrant l'ensemble du Groupe pour les fonctions centrales (finances, risques, ressources humaines...).

S'agissant de réorganisations d'activités au sein du Groupe, ces opérations de rapprochement n'affectent pas le périmètre de consolidation.

➤ Évolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2004, le périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole S.A. comprend 412 filiales et participations contre 330 au 31 décembre 2003 et 310 au 31 décembre 2002.

Rappelons que l'année 2003 avait enregistré l'entrée dans le périmètre du Crédit Lyonnais (consolidation en un seul palier) et du groupe Finaref (consolidation par intégration globale de 20 entités).

Par ailleurs, depuis le 3^e trimestre 2003, S.A. Crédit Agricole (Belgique) est consolidée par mise en équivalence (à la suite de l'acquisition de 50 % de son capital conjointement par des Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.) ; de même, Credibom, qui était auparavant mis en équivalence, est intégré globalement après que Sofinco a augmenté sa participation de 40 % à 85 % au capital de la société financière de crédit à la consommation portugaise. Cette participation a été portée à 100 % en juillet 2004.

Au cours du premier semestre 2004, conformément aux accords de décembre 2002 relatifs à l'achat de Finaref, Crédit Agricole S.A. a racheté une tranche complémentaire de 14,5 % portant à 90 % sa participation au capital de Finaref S.A. et Finaref Group AB. Puis, un nouvel accord a été conclu le 31 décembre 2004 sur l'acquisition par Crédit Agricole S.A. de la participation résiduelle de 10 % dans les deux sociétés. Cette dernière acquisition a été réalisée en date du 27 janvier 2005 (avec effet rétroactif dans les comptes au 31 décembre 2004). Toutefois, ces opérations n'impactent pas les comptes 2004, Finaref étant déjà consolidé par intégration globale dans les comptes de l'exercice 2003.

Le périmètre s'est élargi principalement de :

- Emporiki Credicom - société de crédit à la consommation créée en Grèce - détenue par Sofinco et Emporiki Bank (4^e banque grecque) ; elle est consolidée par mise en équivalence ;
- Dan'Aktiv, société de crédit à la consommation acquise, le 2 avril 2004, au groupe danois F Group A/S, et consolidée par intégration globale. Sa gestion est confiée à Finaref ;
- Jotex Finans AB, société de crédit à la consommation rachetée au groupe Jotex AB, le 30 septembre 2004, par Finaref Group AB.

Des entités sont sorties du périmètre :

- La BFO, du fait de la cessation de son activité en mars ;
- Financière Lapérouse suite à sa cession hors du groupe ;
- Laing & Cruickshank Investment Management Limited, suite à sa cession hors du groupe finalisée le 30 avril 2004. Lacim était antérieurement consolidé dans le palier du groupe Crédit Lyonnais.

Les deux dernières entités ci-dessus étaient consolidées par intégration globale jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année 2004.

- La Banque Libano-Française SAL. Suite à la cession, le 30 juillet 2004, de 42 % sur les 51 % de la participation détenue par Calyon, le bilan de la banque n'est plus consolidé en 2004 et les résultats de la Banque Libano-Française SAL sont pris en compte sur le seul premier semestre 2004 ;
- CAI Private Banking Italia SPA n'est plus consolidé depuis la fin du premier semestre 2004 suite à la reprise, en septembre 2004, de la banque privée italienne par Banca Intesa ;
- Réunibail et Réuniroute suite à la cession, le 29 juillet dernier, par Sofinco des participations au capital des deux filiales réunionnaises. Leur déconsolidation a été effectuée rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2004.

En outre, ont changé de méthode de consolidation depuis le 31 décembre 2003 :

- Uni-Éditions, auparavant consolidé par mise en équivalence, est consolidé par intégration globale à compter de 2004 ;
- Eurofactor reste consolidé par intégration proportionnelle au plan des résultats, Crédit Agricole S.A. ayant porté sa participation de 49,1 % à 98,2 % dans le capital de la société d'affacturage en toute fin d'année 2004. En revanche, le bilan est consolidé globalement au 31 décembre 2004 ;
- Progica, société de moyens informatiques, est consolidée en 2004 par mise en équivalence alors qu'elle était consolidée antérieurement par intégration globale, les Caisses régionales ayant acquis 66 % de son capital auprès de Crédit Agricole S.A.

Les autres variations du périmètre entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes. Il s'agit de la consolidation en direct de 70 sociétés précédemment consolidées sous le palier Crédit Lyonnais, d'un changement de dénomination sociale pour 7 filiales, de fusions ou absorptions d'entités par d'autres sociétés du Groupe. Outre les opérations réalisées dans le cadre du rapprochement Crédit Lyonnais - Crédit Agricole S.A. rappelées ci-dessus, les Caisses régionales de Quercy-Rouergue et

de Sud-Alliance ont fusionné le 1^{er} juin 2004 pour former la Caisse régionale Nord-Midi-Pyrénées.

► Changements de principes et méthodes comptables

Les filiales d'assurances du Groupe appliquent, depuis le 1^{er} janvier 2004, l'**avis n° 2004-04 du Conseil national de la comptabilité (CNC)** du 25 mars 2004 relatif à la modification du règlement CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002 afférent à la comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le code des assurances. Cet avis complète le règlement CRC n° 2002-09 et prévoit, dans le cas particulier des contrats en unités de compte et des plans d'épargne retraite populaire, une évaluation au prix de marché des instruments financiers à terme entrant dans des stratégies relatives à ces placements. La première application de cet avis n'a pas eu de conséquence significative sur les comptes du groupe Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. applique, par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2004, l'intégralité du **règlement du CRC n° 2002-10** du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. À ce titre, il applique à l'ensemble de ses immobilisations corporelles la méthode de comptabilisation des actifs par composants (se reporter à la note 2.1.11 de l'Annexe aux états financiers « Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation - Règles comptables communes aux comptes individuels et aux comptes consolidés »). L'application anticipée de ce règlement n'a pas d'impact significatif sur le compte de résultat de l'exercice 2004. L'impact sur la situation nette d'ouverture a été comptabilisé pour un montant de + 24 millions d'euros.

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique également, à compter du 1^{er} janvier 2004, la **recommandation n° 2003-R.01 du CNC** du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (se reporter aux notes 2.1 et 2.1.13 de l'Annexe aux états financiers). L'impact du changement de méthode a été comptabilisé dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 pour un montant de - 151 millions d'euros.

Il applique aussi l'**avis n° 2004-05 du CNC**, du 25 mars 2004, afférent à la modification des paragraphes 300 des règlements n° 99-02, n° 99-07, n° 00-05 et n° 02-08 du CRC concernant les dispositions relatives aux médailles du travail. L'application de cet avis n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du groupe Crédit Agricole S.A.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre des **règlements du CRC n° 2004-16 et 2004-17** du 23 novembre 2004 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. publie ces informations dans l'Annexe aux états financiers (cf. notes 5, 6.1 et 23) à l'exception de celles concernant les instruments dérivés (non disponible dans le format requis par ces règlements).

À l'exception de ces changements de méthode comptable, les comptes de l'exercice 2004 ont été établis selon les mêmes méthodes comptables que celles adoptées pour l'établissement des comptes annuels 2003.

► Rappel relatif à l'élaboration des comptes de 2003 suite à l'acquisition du Crédit Lyonnais

Dans les comptes 2004 du groupe Crédit Agricole S.A., le groupe Crédit Lyonnais est consolidé par intégration globale au taux de 94,82 % (taux de détention depuis le 4 août 2003, date de la clôture de l'OPRO).

Pour l'exercice 2003, rappelons qu'une méthode de consolidation mixte avait été retenue pour l'établissement des comptes au 1^{er} semestre 2003 ; le bilan et le hors-bilan avaient été consolidés par intégration globale, alors que le résultat du Crédit Lyonnais avait été consolidé par mise en équivalence au taux de 24,96 % (correspondant à la moyenne pondérée des taux de détention par Crédit Agricole S.A. sur cette période). Puis, sur l'ensemble du second semestre 2003, le Crédit Lyonnais était consolidé par intégration globale au taux de 94,82 % (suite à l'acquisition complémentaire résultant de l'OPRO).

Aussi, eu égard à la variation significative du périmètre résultant de l'acquisition en 2003 du Crédit Lyonnais, **des comptes pro forma** avaient été établis sur les trois années 2003, 2002 et 2001 permettant d'assurer la comparabilité des résultats du nouveau Groupe (avec intégration du Crédit Lyonnais) sur cette période.

Dans ces comptes, le Crédit Lyonnais est consolidé par intégration globale au taux de détention du 30 juin 2003. Ces comptes pro forma traduisent la situation patrimoniale et la formation du résultat dans l'hypothèse où ce pourcentage du capital du Crédit Lyonnais aurait été acquis antérieurement au 19 juin 2003.

En revanche, ces comptes pro forma ne prennent pas en compte les autres modifications de périmètre intervenues en 2003 ; concernant l'acquisition de Finaref, il n'avait pas été possible d'établir des comptes pro forma pour ce groupe en raison des modifications très significatives intervenues en 2002 dans les participations et le périmètre de ce groupe (sortie de Facet). Les périmètres de consolidation reprennent les filiales et participations consolidées par Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais S.A. aux arrêtés mentionnés.

De même, les principes et méthodes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés pro forma 2002 et 2003 sont ceux suivis pour l'élaboration des comptes consolidés publiés de Crédit Agricole S.A. aux différentes dates d'arrêtés. Les changements de principes comptables sont opérés dans les comptes pro forma aux mêmes dates que dans les comptes publiés.

Dans l'analyse des **résultats** consolidés de Crédit Agricole S.A. présentée ci-après, les évolutions sont calculées par rapport aux données pro forma des exercices antérieurs, sauf indication contraire. En revanche, pour ce qui concerne le **bilan**, l'analyse des évolutions porte sur les données réelles publiées.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

► Environnement

2004 : UNE REPRISE SANS HAUSSE DES TAUX LONGS

Aux États-Unis, l'année 2004 aura marqué le début du resserrement monétaire. S'appuyant sur un rebond de l'emploi au printemps, la Fed a en effet infléchi sa politique monétaire en juin 2004, portant progressivement ses taux directeurs de 1 % à 2,25 %. Malgré une croissance économique dynamique (avec + 4,4 % en 2004, le PIB a réalisé sa meilleure performance depuis 1997), les taux longs se sont maintenus à un niveau très bas, nettement inférieur à la croissance nominale de l'économie : de 4,31 % au 1^{er} janvier à 4,26 % le 31 décembre. Pourtant la hausse des taux courts, les pressions inflationnistes du début d'année sur l'inflation et le rebond de l'inflation sous-jacente (de 1,1 % à 2,3 % en glissement annuel entre le début et la fin d'année), le creusement du déficit courant et la dépréciation concomitante du dollar (4,5 % en taux de change effectif) auraient pu pousser significativement ces taux à la hausse.

Le Japon, avec une croissance de 2,6 % en 2004, enregistre sa meilleure performance depuis 1996. L'année 2004 s'est scindée en deux périodes avec un premier semestre très dynamique, sur fond d'accélération des exportations et de reprise de l'investissement, suivi d'un léger trou d'air lié à l'essoufflement du moteur extérieur.

En zone euro, la croissance de l'activité aura tout juste réussi à se rapprocher de son potentiel (1,8 % après 0,5 % en 2003). Le moteur principal de l'activité est resté la demande extérieure avec une croissance soutenue des exportations, en particulier au premier semestre, alors qu'un léger essoufflement s'est fait sentir au deuxième semestre, le pic d'accélération de l'activité mondiale étant passé. L'investissement des entreprises a amorcé un léger rebond mais la persistance d'une forte aversion au risque, une volonté de désendettement, et l'impact négatif de l'appréciation de l'euro et de la hausse du prix des matières premières, ont contraint l'accélération. La demande des ménages a affiché une croissance assez faible sur l'ensemble de l'année (avec un impact négatif fort de l'Allemagne). La faible amélioration du marché

du travail, la persistance d'une forte modération salariale et une inflation plus rapide qu'attendue ont induit une évolution très contenue du pouvoir d'achat. Dans un contexte où la croissance de l'UEM reste largement dépendante des débouchés extérieurs et compte tenu de l'absence de reprise de l'emploi, la Banque Centrale Européenne (BCE) a laissé inchangés les taux directeurs toute l'année. L'appréciation rapide de l'euro contre le dollar a probablement également temporisé ses velléités de normalisation monétaire. Les taux longs sont restés très bas (4,1 % en moyenne), suivant pendant une grande partie de l'année la tendance des taux longs américains. En fin d'année, l'écart s'est creusé entre les taux américains et européens : creusement du spread de taux courts, appréciation de l'euro et différentiel de croissance ont joué dans ce sens. Après avoir nettement progressé au premier trimestre (entraînés par le rebond de la croissance et des profits), les marchés boursiers européens ont à nouveau hésité par la suite, touchés successivement par la hausse du prix du pétrole, l'appréciation de l'euro et les doutes sur la croissance mondiale.

La France a largement contribué à la reprise européenne en 2004 en se plaçant dans le peloton de tête des grands pays (avec une croissance de

2,3 %), grâce à une très bonne tenue de la consommation des ménages, en particulier en début d'année. Celle-ci s'est appuyée sur une baisse marquée du taux d'épargne et sur un effet richesse significatif dérivé du dynamisme du marché immobilier. Parallèlement, le rebond des profits des entreprises a relancé rapidement leur investissement, mais pas l'emploi, qui s'est tout juste stabilisé. Paradoxalement, dans un contexte de reprise mondiale, le point faible de l'économie française en 2004 aura été ses performances à l'exportation, plutôt décevantes, la France souffrant d'une perte de compétitivité, en particulier par rapport à l'Allemagne. Sur le plan des comportements financiers, les crédits aux ménages, en particulier à l'habitat, ont enregistré une accélération continue en liaison avec le dynamisme du marché immobilier. En revanche, du fait de la baisse du taux d'épargne, les placements des ménages se sont légèrement réduits et restent toujours orientés majoritairement vers des supports peu risqués. Les entreprises sont quant à elles revenues prudemment au crédit (en particulier le crédit de trésorerie), dans un contexte de rebond de l'activité encore timide et de redressement de leur situation financière.

► Résultats consolidés

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS SYNTHÉTIQUE - PRINCIPAUX SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(en millions d'euros)	31/12/2002 Pro forma	31/12/2003 Pro forma	31/12/2004	Variation 2004/2003
Produit net bancaire	11 659	12 721	12 513	-1,6 %
Charges générales d'exploitation	-8 700	-8 889	-8 752	-1,5 %
Résultat brut d'exploitation	2 959	3 832	3 761	-1,9 %
Coût du Risque	-770	-1 121	-576	-48,6 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	474	856	1 113	+30,0 %
Résultat net sur actifs immobilisés	-124	-49	78	n.s.
Résultat courant avant impôts	2 539	3 518	4 376	+24,4 %
Coûts liés au rapprochement CA s.a./ Crédit Lyonnais	-	-513	-349	-32,0 %
Résultat exceptionnel	-166	-21	-55	+161,9 %
Impôt	-428	-722	-857	+18,7 %
Solde dotations / reprises provisions FRBG	98	131	121	-7,6 %
Amortissement des écarts acquisition	-622	-900	-729	-19,0 %
Résultat net	1 421	1 493	2 507	+67,9 %
Intérêts minoritaires	175	353	304	-13,9 %
Résultat net part du groupe	1 246	1 140	2 203	+93,2 %
Résultat net part groupe avant coûts liés au rapprochement CA s.a. / Crédit Lyonnais	1 246	1 501	2 428	+61,8 %
Résultat net part du groupe avant survaleurs et coûts liés au rapprochement	1 868	2 401	3 157	+31,5 %

Le résultat net, part du Groupe, de Crédit Agricole S.A. s'élève en 2004 à 2 203 millions d'euros, en hausse de 93,2 % sur celui de l'exercice 2003. Avant prise en compte de l'amortissement des écarts d'acquisition et des coûts liés au rapprochement avec le Crédit Lyonnais, il atteint 3 157 millions d'euros en croissance de 31,5 %.

Ce résultat confirme la contribution de tous les métiers en forte croissance dans un environnement économique et financier peu favorable au secteur bancaire (dollar, pétrole, croissance, taux d'intérêt) et dans un contexte de transformation du groupe en profondeur.

Le résultat brut d'exploitation se maintient à un niveau proche de celui de l'exercice précédent. Après une charge du risque en très nette réduction et une contribution accrue de la part des sociétés mises en équivalence, le résultat courant avant impôt ressort en hausse de 24,4 % par rapport à 2003 à 4,4 milliards d'euros.

Le résultat brut d'exploitation du Groupe ressort à 3,8 milliards d'euros. Sa faible diminution par rapport à 2003 (- 1,9 % soit - 71 millions d'euros) reflète pour partie l'évolution du périmètre (entrée de Dan Aktiv et Jotex, sortie de LACIM, Banque Libano-Française SAL, Financière Lapérouse, CAI Private Banking Italia Spa) ainsi que les changements de méthode de consolidation (Credibom, Uni-Édition). Elle intègre également les effets de change négatifs liés à l'appréciation de l'euro par rapport aux principales devises (dollar, yen). Hors ces modifications de périmètre et de change, le RBE s'accroît de 0,5 %**.

Ce RBE résulte :

- **d'un produit net bancaire** à 12,5 milliards d'euros, en léger recul de 1,6 % ; évolution ramenée à - 0,2 %** hors les effets de périmètre et de change. La réorganisation de la Banque de financement et d'investissement, d'une ampleur exceptionnelle, ainsi que les conditions de marché ont pesé sur le PNB du métier qui ressort en baisse par rapport au niveau particulièrement élevé de 2003. Ainsi, hors BFI, le PNB global des autres pôles métiers est en croissance de 8 % sur un an grâce au bon niveau d'activité des métiers de gestion d'actifs et d'assurances, du crédit à la consommation et à la dynamique commerciale du réseau du Crédit Lyonnais. Le PNB du pôle « Gestion pour compte propre et divers » enregistre aussi l'amélioration, par rapport à 2003, des marchés boursiers sur les portefeuilles actions ;
- **de charges d'exploitation** contenues à 8,8 milliards d'euros, en recul de 1,5 % sur celles de l'exercice précédent (- 0,6 %** hors effets de périmètre et de change). Cette baisse traduit la mise en œuvre accélérée du programme de synergies accompagnant l'intégration du Crédit Lyonnais dans le groupe Crédit Agricole S.A. (représentant 325 millions d'euros sur l'exercice 2004 pour un objectif de 275 millions d'euros).

En conséquence, le **coefficient d'exploitation** reste stable à 69,9 % après s'être amélioré de 4,7 points entre 2002 et 2003.

Le coût du risque s'établit à 576 millions d'euros, en très nette réduction (- 48,6 % soit - 545 millions d'euros) par rapport à 2003 dans un

** données non auditées.

environnement de risque de crédit globalement favorable (assainissement des bilans des entreprises et diminution des défaillances). Cette baisse est particulièrement prononcée dans la banque de financement (- 524 millions d'euros). Elle bénéficie de la politique prudente de gestion des risques au cours des années passées.

Au total, les créances douteuses s'élèvent à 8,7 milliards d'euros. Elles représentent 5,1 % des encours bruts de crédits à la clientèle contre 5,7 % sur l'année 2003 et sont couvertes à hauteur de 65,4 % par des provisions.

Les provisions générales et le FRBG atteignent au total 3,5 milliards d'euros, se répartissant comme suit : 942 millions d'euros de provisions de passif couvrant des risques sectoriels et autres provisions sur crédits, 704 millions d'euros de provisions pour risques pays, 772 millions d'euros de FRBG épargne-logement et 1,1 milliard d'euros d'autres FRBG (dont 636 millions d'euros au titre du Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité).

La contribution des sociétés mises en équivalence est en hausse de 30 %, passant de 856 millions d'euros en 2003 à 1,113 milliard d'euros en 2004. Cette forte augmentation provient de la croissance de 14,0 % de la quote-part des résultats des Caisses régionales qui atteint 718 millions d'euros avant impôt sur dividendes (contre 630 millions d'euros en 2003) ; elle s'explique aussi par la contribution de Banca Intesa qui s'élève à 245 millions d'euros (x 2,1 par rapport à 2003).

Le « résultat sur actifs immobilisés » faisant apparaître un produit de 78 millions d'euros contre une perte de 49 millions d'euros en 2003, le **résultat courant avant impôts** ressort à 4,4 milliards d'euros, en croissance de 24,4 % sur un an et de 24,9 % hors l'impact des modifications du périmètre.

Le FRBG enregistre une nouvelle reprise nette de 121 millions d'euros, essentiellement sur la provision épargne-logement en raison de l'écart entre l'évolution anticipée il y a 4 ans (pour les comptes) et 6 ans (pour les plans) des taux de marché relativement aux taux de refinancement actuels des prêts épargne-logement.

Après prise en compte de 55 millions d'euros de charge exceptionnelle et de 857 millions d'euros de charge fiscale, **le résultat net**, part du Groupe, avant prise en compte des coûts liés au rapprochement Crédit Agricole S.A. - Crédit Lyonnais et avant amortissements des écarts d'acquisition ressort à 3,2 milliards d'euros en hausse de 31,5 % sur l'exercice précédent.

Le ROE (« return on equity »), qui rapporte le résultat net, part du Groupe, avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement, aux capitaux propres moyens après affectation des résultats de l'exercice, s'établit à 13,6 % contre 10,6 % en 2003. La rentabilité des fonds propres alloués aux métiers s'améliore, pour sa part, de 14,8 % en 2003 à 17,0 % en 2004.

Les amortissements courants (non compris en 2003 la révision de la valeur d'utilité de la participation dans Rue Impériale) des écarts

d'acquisition augmentent de 32 millions d'euros (+ 4,6 %) compte tenu des investissements complémentaires réalisés fin 2003 et courant 2004 concernant principalement Credibom et le groupe Finaref (+ 24,5 %).

Le rapprochement de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais se déroule conformément au calendrier et aux objectifs annoncés. Ainsi, **les coûts bruts générés par le rapprochement** et comptabilisés en résultat au cours de l'exercice 2004 s'élèvent à 349 millions d'euros (225 millions d'euros nets d'impôt). Ils traduisent la rapidité de sa mise en œuvre mais aussi son impact majeur sur le Groupe avec plus de 40 opérations juridiques de rapprochement réalisées. Ils se répartissent ainsi : Services financiers spécialisés 17 millions d'euros, Gestion d'actifs 59 millions d'euros, BFI 135 millions d'euros, Gestion pour compte propre et divers 137 millions d'euros.

Ces coûts recouvrent les projets destinés à concrétiser les synergies (rationalisation du dispositif immobilier, charges informatiques liées à la fusion des systèmes, etc.) et le recours accru au dispositif de préretraite.

Le stock de provisions dédiées spécifiquement à ces coûts s'élève à 600 millions d'euros au 31 décembre 2004 après une utilisation nette de 507 millions d'euros au cours de l'exercice 2004.

Sur le plan des réductions de coûts attendus, soit 760 millions d'euros de synergies annoncés pour 2006, 325 millions d'euros ont d'ores et déjà été réalisés à fin 2004 pour un objectif 2004 de 275 millions d'euros.

Tous les pôles métiers sont en avance sur les objectifs de synergies :

Synergies	Objectif 2004	Réalisé 2004	Synergies acquises au 01/01/2005
<i>(en millions d'euros)</i>			
Banque de financement et d'investissement	241	245	473
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	14	39	56
Services financiers spécialisés	4	8	14
Fonctions centrales et logistique	16	33	47
Total	275	325	590

► Résultats par pôle d'activité

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS DU GROUPE

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., les activités sont organisées en sept secteurs d'activité :

les six pôles métiers suivants :

1. Banque de proximité en France - Caisses régionales ;
2. Banque de proximité en France - réseau du Crédit Lyonnais ;
3. Services financiers spécialisés ;

4. Gestion d'actifs, assurances et banque privée ;
5. Banque de financement et d'investissement ;
6. Banque de détail internationale ;

auxquels s'ajoute un pôle « Gestion pour compte propre et divers ».

1. La banque de proximité en France - Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales (42) et leurs filiales. Les Caisses régionales sont détenues à hauteur de 25 % de leur capital par Crédit Agricole S.A. et consolidées par mise en équivalence.

2. La banque de proximité en France - Réseau du Crédit Lyonnais

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau du Crédit Lyonnais en France (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises), ainsi que les résultats des activités de la banque privée en France du Crédit Lyonnais.

3. Les services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales, en France et à l'étranger. Il s'agit :

- du crédit à la consommation autour de Sofinco et de Finaref, en France et au travers de filiales ou partenariats à l'étranger (Agos Itafinco, Credit-Plus, Lukas, Ribank, Credibom, Dan Aktiv, Emporiki Credicom, etc.) ;
- des financements spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage (Transfact, Eurofactor et ses filiales internationales) et le crédit-bail (groupe Ucabail, EFL).

4. La gestion d'actifs, les assurances et la banque privée

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Crédit Agricole Asset Management (CAAM) et BFT principalement pour la gestion classique d'OPCVM et de comptes gérés, par CPR Asset Management, Uniger, CA-AIPG, IDEAM..., pour la gestion spécialisée, par CA-ELS et CLEE (fusionnés sous CREELIA le 1^{er} janvier 2005) pour l'épargne entreprise ;
- les filiales de titres et services financiers aux émetteurs (CA-Investor Services Corporate Trust pour les services aux émetteurs, CA-Investor Services Bank pour la conservation et la fonction dépositaire, CA-investor Services Fund Administration pour l'administration, ainsi que les services financiers de Calyon) ;
- les activités d'assurance de personnes (exercées par Predica et la Médicale de France) ;
- les activités d'assurance dommages (exercées par Pacifica, Finaref assurances) ;
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI), des filiales de Calyon (CAI Suisse S.A., CAI Luxembourg SA, Crédit Foncier de Monaco...) et par des entités à l'étranger du Crédit Lyonnais non encore fusionnées (Crédit Lyonnais Suisse SA, Crédit Lyonnais Benelux).

5. La banque de financement et d'investissement

Elle se décompose en trois grandes activités dont les deux premières sont, pour l'essentiel, réalisées par Calyon - nouvelle entité issue du rapprochement des activités de Crédit Agricole Indoduez et des activités de Banque de financement et d'investissement apportées le 30 avril 2004 par le Crédit Lyonnais à CAI :

- la banque de marchés et d'investissement qui regroupe l'ensemble des activités de capitaux et de courtage sur actions et contrats à terme, le primaire actions et le conseil en fusions et acquisitions ;
- la banque de financement qui se compose des activités de financements bancaires classiques et des financements structurés : financements de projets, financements d'actifs, de l'immobilier et de l'hôtellerie et gestion des actifs dépréciés de Calyon ;
- les activités de capital-investissement autour de Crédit Agricole Private Equity, IDIA et Sodica.

La banque Al Saudi Al Fransi (BSF) antérieurement affectée au métier « Banque de détail internationale » est désormais intégrée dans le pôle « Banque de Financement et d'Investissement ».

6. La banque de détail internationale

Ce pôle métier comprend :

- les filiales et participations étrangères - intégrées globalement ou par mise en équivalence - dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail. Ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle les filiales étrangères de crédit à la consommation et de crédit-bail (filiales de Sofinco et d'Ucabail, Lukas et EFL en Pologne...) qui sont affectées au pôle « Services financiers spécialisés ».
- Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe (Banca Intesa Spa en Italie, Banco Espírito Santo au Portugal, Bankoia en Espagne, Crédit Agricole Belge en Belgique) et dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique (Crédit du Maroc, Union Gabonaise de Banque, Crédit Lyonnais Cameroun, Société Ivoirienne de Banque...) ;
- les résultats des participations bancaires non consolidées de Crédit Agricole S.A. relevant de cette activité (la banque grecque Emporiki Bank...).

7. La gestion pour compte propre et divers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également les résultats des activités de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. (Uni-Édition, des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles...), ainsi que les dividendes ou autres revenus et charges de Crédit Agricole S.A. sur ses participations et autres titres non consolidés (hors la banque de réseau à l'étranger). En outre, les résultats nets sur immobilisations financières sont, à défaut d'être rattachables à un métier, affectés à ce poste (dotations nettes, notamment sur titres d'activité de portefeuille, et plus ou moins-values de cessions de participations), de même que les provi-

sions générales ou forfaitaires non attribuables à l'activité spécifique d'une ligne métier.

Celui-ci comprend également les résultats de secteurs d'activité en « work out » ou d'activités non apportées dans le cadre de la réorganisation des métiers dans le groupe (banque Finaref, activité flux de la Banque de Financement du Crédit Lyonnais non transférée à Calyon...) tel qu'indiqué ci-après.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais ainsi que les écarts de taux d'imposition « normatifs » des métiers par rapport aux taux d'impôt réels des filiales.

Les résultats consolidés de Crédit Agricole S.A. sont analysés selon cette nomenclature des métiers (qui est celle présentée en décembre 2002 à l'occasion de la présentation du projet de rapprochement de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais ainsi que dans la note d'information COB du 25 mars 2003 relative à l'Offre publique sur le capital du Crédit Lyonnais).

Suite aux réorganisations consécutives à l'intégration du Crédit Lyonnais dans le groupe, les périmètres des différents métiers ont néanmoins subi quelques modifications mineures et une remise à niveau de la facturation analytique entre les filiales du Crédit Lyonnais (UAF, CLAM, Lixxbail...) fusionnées avec les filiales de Crédit Agricole S.A. et le réseau Crédit Lyonnais a été effectuée afin d'homogénéiser les conventions entre les pôles métiers et les deux réseaux Caisses régionales et Crédit Lyonnais.

Ainsi, le nouveau périmètre du métier « Banque de financement et d'investissement » est légèrement modifié suite aux apports partiels d'actifs de la BFI du Crédit Lyonnais à CAI ; certaines activités non apportées (activité contrats en cours d'extinction, activité de « correspondent banking ») ont été affectées au pôle « Gestion pour compte propre et divers ». De même, la clientèle entreprise et institutionnelle de la BFI du Crédit Lyonnais n'a pas été apportée dans son intégralité à CAI ; l'activité « agence bancaire internationale » et « petits institutionnels » a été rattachée au pôle Réseau du Crédit Lyonnais.

À l'inverse, début 2004, la banque Al Saudi Al Fransi (BSF) qui était auparavant affectée au métier « Banque de détail internationale » est intégrée dans le pôle « Banque de Financement et d'Investissement » et les filiales d'assurances à l'étranger sont transférées du pôle « Gestion pour compte propre et divers » vers le métier d'assurances au sein du pôle « Gestion d'actifs, assurances et Banque Privée ».

Les évolutions des principaux soldes intermédiaires de gestion des métiers concernés par ces réaffectations de produits et de charges sont indiquées « à périmètre et conventions comparables ». Toutes les données suivies d'une astérisque sont calculées sur cette base.

RÈGLES D'ALLOCATION DES FONDS PROPRES

La méthodologie d'allocation des fonds propres par pôle et de calcul des retours sur fonds propres ou ROE (return on equity) n'a pas été modifiée par rapport à celle en vigueur au 31 décembre 2003.

L'allocation des fonds propres du groupe Crédit Agricole S.A. est fondée sur les exigences prudentielles réglementaires tant en matière bancaire qu'en matière d'assurances.

Les fonds propres alloués représentent, selon l'activité, 6 % des encours pondérés au sens du ratio de solvabilité international, 50 % de la valeur des titres, les capitaux propres comptables ou 100 % de la marge de solvabilité (cf. modalités d'allocation par métiers ci-dessous).

Le besoin de fonds propres ainsi calculé est majoré de 50 % de la valeur comptable des titres des sociétés mises en équivalence et des participations financières du Groupe ; à l'exception toutefois des Caisses régionales pour lesquelles le principe de transparence est appliqué : leurs encours risqués sont retenus à hauteur de 25 % pour la détermination des fonds propres alloués à la Banque de proximité en France - Caisses régionales.

Pour le calcul des retours sur fonds propres ou ROE (return on equity) des pôles, l'excédent (ou l'insuffisance) de capitaux propres réels par rapport aux capitaux propres alloués par métiers, y compris le pôle Gestion pour compte propre et divers, fait l'objet d'une facturation différentielle égale à la rémunération des fonds propres minorée du remplacement sans risque de ceux-ci.

Détermination des fonds propres alloués par ligne métier

Les fonds propres sont alloués à hauteur de :

- 6 % des risques pondérés pour la Banque de proximité en France : réseau du Crédit Lyonnais et Caisses régionales (pour 25 % des encours) ;
- 6 % des risques pondérés pour les Services financiers spécialisés ;
- 6 % des risques pondérés (crédits et marchés) pour la Banque de financement et d'investissement et 50 % de la valeur des titres détenus par les entités exerçant des activités de capital investissement ;
- pour l'asset management et la Banque privée, les fonds propres alloués représentent le montant le plus élevé entre, d'une part, l'exigence de fonds propres calculée sur la base de 6 % des encours pondérés et, d'autre part, un montant de 3 mois de charges d'exploitation ;
- pour les assurances, les exigences réglementaires propres à ces activités sont retenues comme fonds propres alloués (soit 100 % de la marge de solvabilité) ;
- pour la banque de détail internationale, les fonds propres sont évalués à 6 % des risques pondérés majorés de 50 % de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participations dans des établissements financiers étrangers ;
- pour le pôle « Gestion pour compte propre et divers », les fonds propres alloués sont de 6 % des risques pondérés (crédits et marchés) et 50 % de la valeur des titres détenus par les entités de capital

exerçant des activités de portefeuille. Pour les autres entités non bancaires (SCI, GIE de moyens, par exemple), l'allocation se fonde sur les fonds propres comptables.

Risques pondérés retenus pour l'allocation des fonds propres

[en milliards d'euros]	31/12/2002 ⁽¹⁾	31/12/2003	31/12/2004
Banque de proximité en France	80,1	83,5	89,7
- Caisses régionales	46,8	48,5	52,1
- Réseau du Crédit Lyonnais	33,3	35,0	37,6
Services financiers spécialisés	22,7	28,1	35,0
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	11,1	12,0	11,4
Banque de financement et d'investissement	140,0	133,0	113,3
Banque de détail internationale	2,7	4,3 ⁽²⁾	3,4

(1) Pour l'année 2002, les risques présentés ci-dessus ont été recalculés, en intégrant le Crédit Lyonnais d'une part et selon la méthodologie adoptée à partir de 2003 d'autre part.

(2) En 2003, sont intégrés les risques pondérés des filiales de CAI exerçant cette activité.

Fonds propres alloués par métiers

[en milliards d'euros]	31/12/2002 ⁽¹⁾	31/12/2003	31/12/2004
Banque de proximité en France	5,0	5,1	5,6
- Caisses régionales	2,9	3,0	3,3
- Réseau du Crédit Lyonnais	2,1	2,1	2,3
Services financiers spécialisés	1,4	1,7	2,1
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	4,7	5,1	5,6
Banque de financement et d'investissement	8,4	8,0	7,4
- Banque de marchés et d'investissement	2,3	2,3	2,3
- Banque de financement	5,4	5,0	4,6
- Private Equity	0,7	0,7	0,5
Banque de détail internationale	2,3	2,6	2,4
Total des fonds propres alloués aux métiers	21,8	22,5	23,1

(1) Pour l'année 2002, les calculs d'allocation des fonds propres ont été rétropolés en intégrant le Crédit Lyonnais d'une part et la méthodologie adoptée à partir de 2003 d'autre part.

[en %]	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
Banque de proximité en France	22,9 %	22,7 %	23,9 %
Services financiers spécialisés	6,4 %	7,6 %	9,2 %
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	21,6 %	22,7 %	24,3 %
Banque de financement et d'investissement	38,5 %	35,5 %	32,1 %
Banque de détail internationale	10,6 %	11,5 %	10,5 %
Fonds propres alloués aux métiers	100 %	100 %	100 %

Pour chaque métier, le ROE est obtenu en divisant le résultat net du métier - après refacturation des excédents ou déficits de fonds propres -, avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement Crédit Agricole S.A. - Crédit Lyonnais, par le montant des fonds propres, fin de période, alloués à ce métier.

ANALYSE DES RÉSULTATS PAR MÉTIER

Les résultats consolidés de Crédit Agricole S.A. sont analysés par grande ligne de métiers selon les conventions décrites précédemment (voir ci-dessus « Présentation des pôles métiers du Groupe »).

Avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement, le résultat du Groupe atteint 3,5 milliards d'euros, en hausse de 25,7 %. L'ensemble des lignes métiers contribue à la croissance de ces résultats. Les métiers issus des activités liées à la banque de détail génèrent près des trois-quarts du résultat net des métiers (non compris le pôle Gestion pour Compte propre et divers). Les métiers de la gestion d'actifs et des services financiers poursuivent leur croissance, notamment à l'international. Les Caisses régionales et le réseau du Crédit Lyonnais poursuivent leur dynamique commerciale. La contribution de la banque de financement et d'investissement s'accroît grâce la forte réduction du coût du risque permettant une vive progression du résultat des activités de financement. La banque de détail à l'étranger accélère son redressement.

Contribution des métiers au résultat net de Crédit Agricole S.A. avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement

(en millions d'euros)	31/12/2002 Pro forma	31/12/2003 Pro forma	31/12/2004
Banque de proximité en France - Caisses régionales	464	589	658
Banque de proximité en France - réseau du Crédit Lyonnais	528	501	529
Services financiers spécialisés	192	371	412
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	688	870	960
Banque de financement et d'investissement	503	782	1 053
Banque de détail internationale	(57)	223	335
Compte propre et divers	(275)	(582)	(486)
Total résultat	2 043	2 754	3 461

1. Banque de proximité en France - Caisses régionales

La Banque de proximité en France - Caisses régionales enregistre une croissance de 11,7 % de son résultat net à 658 millions d'euros, contribuant ainsi pour près de 20 % au résultat du Groupe avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement. Cette progression du résultat reflète la poursuite d'une croissance vigoureuse de l'activité des Caisses régionales et une amélioration sensible des résultats d'exploitation obtenue grâce à une bonne maîtrise des charges d'exploitation et du coût du risque.

Rappelons que les résultats de Crédit Agricole S.A. n'intègrent que 25 % des résultats des 42 Caisses régionales, consolidés par mise en équivalence.

(en millions d'euros)	2003	2004	Variation 2004/2003
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	630	718	+ 14,0 %
Résultat courant avant impôt	630	718	+ 14,0 %
Impôts	(41) ⁽¹⁾	(60) ⁽¹⁾	+ 46,3 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	589	658	+ 11,7 %
ROE (en % des fonds propres alloués)	17,9 %	18,5 %	

(1) Impact fiscal des dividendes perçus des Caisses régionales, les dividendes des CCI et CCA ne bénéficiant pas du régime fiscal mère-fille.

Les Caisses régionales mises en équivalence enregistrent une forte croissance de leurs activités et leur PNB progresse de 4,2 % à 11,5 milliards d'euros.

Elles ont réalisé de très bonnes performances commerciales dans les domaines du crédit et de la collecte. Leur dynamisme commercial a été soutenu par une politique innovante de conquête de segments prioritaires de clientèle (clientèle « haut de gamme », clientèle des jeunes, clientèle étudiante avec l'offre Mozaïc en matière d'équipement micro-informatique portable dans le cadre du projet gouvernemental...) et par le lancement de campagnes de communication offensives (campagne automobile combinant assurance et crédit, campagne « Prêts Verts » destinée aux primo-accédants associant prêt immobilier et assurance habitation...).

La campagne intense menée tout au long de l'année sur « l'Épargne Retraite Verte » a permis aux Caisses régionales de commercialiser plus d'1 million de produits sur la période (dont 390 000 PERP) et de positionner le Groupe comme acteur de premier plan sur le marché de la retraite en France.

Les encours de collecte bilan et hors-bilan (y compris les OPCVM et SCPI, les titres - actions, obligations et assimilés - conservés dans les portefeuilles de la clientèle des Caisses régionales) progressent de 6,9 % - soit de 27,7 milliards d'euros - entre 2003 et 2004, pour atteindre 427,4 milliards d'euros.

Dans un contexte économique peu favorable à l'épargne (baisse du taux d'épargne des ménages, aversion au risque, euphorie de l'immobilier, mesure gouvernementale de relance de la consommation dite « loi Sarkozy »), l'assurance vie reste le placement favori, mais la liquidité des placements reste élevée. Ainsi, la croissance annuelle des encours d'assurance vie distribués par les Caisses régionales s'accroît (+ 10,8 % en 2004 contre 10,4 % en décembre 2003) à 99,6 milliards d'euros.

De même, les encours d'OPCVM (produits Groupe ou hors Groupe, FCPE et SCPI inclus) placés par les Caisses régionales s'établissent à 46 milliards d'euros, en hausse de 8,7 % sur un an. Leur évolution (+ 3,7 milliards d'euros) résulte d'une collecte nette positive et de

l'effet favorable des marchés boursiers entre 2003 et 2004 (+ 7,4 % pour le CAC 40). L'encours des titres (actions, obligations et assimilés) conservés dans les portefeuilles de la clientèle progresse aussi de 10,3 % sur l'année pour atteindre 48,8 milliards d'euros.

La croissance de la collecte bancaire (+ 4,4 % entre décembre 2003 et décembre 2004) est tirée par le développement soutenu des livrets (+ 9,3 %, dont + 14,3 % pour les seuls comptes sur livrets), le net redressement des dépôts à terme (+ 12,3 %) et la commercialisation du nouveau produit d'épargne retraite « Capital Vert Croissance » qui draine 700 millions d'euros depuis son lancement en début d'année. La collecte sur l'épargne-logement progresse de 4,4 %. À l'inverse, la baisse des taux sur les bons d'épargne d'une part et, en septembre 2003, la fin de l'ouverture de nouveaux plans d'épargne populaire d'autre part diminuent l'attractivité de ces produits (- 13,5 % et - 7,5 % respectivement). À 63,5 milliards d'euros en fin d'année, les dépôts à vue enregistrent pour leur part une progression significative : + 4,4 % entre décembre 2003 et décembre 2004 mais + 6,5 % en moyenne annuelle contre + 3,4 % l'année précédente.

Poursuivant le mouvement dynamique des 2 années précédentes, l'activité crédit s'est encore accélérée ; la production nouvelle de prêts à moyen et long terme approche 50 milliards d'euros en 2004, en croissance forte de 18,0 % par rapport à 2003. Le financement de l'habitat (en hausse de 24,3 %) constitue le principal moteur de cette augmentation avec une production de prêts de 29 milliards d'euros, portée notamment par le faible niveau des taux d'intérêt et par les mesures de soutien à l'investissement locatif. Les autres secteurs de financement enregistrent également une production en hausse : + 14,3 % pour les PME, + 12,3 % pour l'agriculture, + 6,3 % pour les professionnels et + 8,5 % pour les collectivités locales.

Il en résulte une accélération de la croissance annuelle de l'encours des prêts bruts des Caisses régionales : + 8,8 % en 2004 après + 7,1 % en 2003. Cette croissance est supérieure à celle du marché domestique (+ 6,1 %, source BdF) aussi bien pour les crédits aux entreprises que pour ceux aux ménages. Fin 2004, l'encours global des prêts des Caisses Régionales s'établit à 243 milliards d'euros.

La production et l'encours de crédit des Caisses régionales se répartissent comme suit :

	Production de prêts à moyen et long terme année 2004	Encours 31/12/2004	Évolution des encours en % 2004/2003
<i>(en milliards d'euros)</i>			
Habitat	29,0	117,1	+ 12,9 %
Agriculture	6,3	28,3	+ 3,8 %
Entreprises	6,9	37,7	+ 4,0 %
Professionnels	3,7	19,4	+ 4,2 %
Crédit à la consommation	N.D.	14,6	+ 4,0 %
Collectivités locales	3,6	21,9	+ 11,2 %
Autres	0,1	4,0	+ 8,0 %
Total	49,6	243,0	+ 8,8 %

N.D. : donnée non disponible.

La base de clientèle continue de se développer régulièrement (146 000 dépôts à vue de particuliers supplémentaires en une année) et les ventes de services sont aussi en hausse significative. À fin 2004, le nombre total de produits et services aux particuliers gérés par les Caisses régionales dépasse 100 millions, aussi le **taux d'équipement de leur clientèle** continue de progresser pour atteindre 7,54 produits par dépôt à vue en 2004 contre 7,43 produits en 2003.

Les commissions versées par la clientèle représentent 34,4 % du produit net bancaire ; elles s'accroissent de 8,7 % (à 4 milliards d'euros) dont + 10,5 % pour les commissions d'assurance avec une forte progression de l'activité IARD (+ 17,4 % ; 720 000 nouveaux contrats), + 9,0 % pour les commissions liées à la gestion mobilière (contre + 1,2 % en 2003), + 8,2 % pour les commissions de services et autres opérations bancaires et + 8,0 % pour les commissions liées à la gestion des comptes et des moyens de paiement. Cette progression compense la faible augmentation de la marge d'intermédiation (+ 0,9 %) dans un contexte de taux peu favorable.

Le coefficient d'exploitation des 42 Caisses régionales mises en équivalence continue de s'améliorer sensiblement pour s'établir à 58,5 % contre 59,7 % un an avant (hors dividendes versés par Crédit Agricole S.A.). De fait, leur produit net bancaire progresse de 4,2 % tandis que les charges d'exploitation évoluent de façon contenue (+ 1,9 %).

Le coût du risque de crédit reste bien maîtrisé dans les Caisses régionales ; il se situe au faible niveau de 786 millions d'euros (soit 24 points de base). La qualité des portefeuilles réduit le taux de risques (part des créances douteuses et litigieuses) qui ne représente plus que 3,4 % des encours de crédits contre 3,9 % un an auparavant ; néanmoins, l'effort de provisionnement reste élevé, le taux de couverture s'améliorant à 70,2 % contre 68,9 % un an auparavant.

En conséquence, le résultat brut d'exploitation des Caisses régionales s'accroît sensiblement (+ 7,3 %) de même que leurs résultats nets cumulés (+ 11,0 %) et la **contribution des Caisses régionales mises en équivalence** au résultat consolidé de Crédit Agricole S.A. passe de 630 millions d'euros en 2003 à 718 millions d'euros en 2004 (+ 14,0 %) ; elle augmente de 11,7 % après impôt dû par Crédit Agricole S.A. sur les dividendes reçus des Caisses régionales.

Le ROE du métier ressort à 18,5 %.

2. Banque de proximité en France - Réseau du Crédit Lyonnais

<i>(en millions d'euros)</i>	2003 pro forma	2003 *	2004	Variation 2004/2003 *
Produit net bancaire	3 312	3 280	3 393	+ 3,4 %
Charges d'exploitation et amortissements	(2 409)	(2 453)	(2 479)	+ 1,1 %
Résultat brut d'exploitation	903	827	914	+ 10,5 %
Coût du risque **	(157)	(157)	(158)	+ 0,6 %
Résultat courant avant impôt	746	670	756	+ 12,8 %
Résultat exceptionnel et Impôts	(245)	(217)	(227)	+ 4,6 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	501	453	529	+ 16,8 %
ROE (en % des fonds propres alloués)	23,5 %		23,5 %	

Le réseau du Crédit Lyonnais enregistre une forte croissance de son résultat opérationnel (résultat brut d'exploitation : + 10,5 %). Les bonnes performances commerciales enregistrées sur l'ensemble des segments de clientèle se sont traduites par une croissance soutenue des encours de collecte et de crédit. Le Crédit Lyonnais a enregistré en 2004 plus de 30 000 ouvertures de comptes (+ 10 % sur un an) et 58 000 PERP « Velours » ont été souscrits à fin 2004.

Les ressources de bilan et hors-bilan se développent globalement de 6,1 %, à 118,6 milliards d'euros (après intégration en 2004 et rétroactivement en 2003 des ressources collectées auprès des clients institutionnels de l'ex BFI du Crédit Lyonnais) sous l'effet :

- d'une collecte record de 4,2 milliards d'euros sur les produits d'assurance vie, conduisant à une progression de l'encours de 8,8 % à 29,7 milliards d'euros ;
- d'une forte croissance des encours de titres (+ 10,4 % à 9,6 milliards d'euros). Le Crédit Lyonnais a réalisé de bons résultats lors des introductions en Bourse (Offres publiques à Prix Ouvert sur Snecma, BioMérieux, Pages Jaunes, APRR...) le plaçant au 1^{er} rang des réseaux de distribution bancaire en matière de placement des OPO auprès des particuliers ;
- du développement sensible de l'épargne bancaire (+ 5,0 %) alimenté principalement par les livrets (+ 17,2 %) grâce notamment au succès commercial du Livret « Cerise » lancé en début d'année. Dans le même temps, les encours des plans d'épargne populaire continuent à diminuer (- 16,9 %) de même que les comptes à terme (- 5,6 %) eu égard au bas niveau des taux de marché. Les dépôts à vue, pour leur part, augmentent de 5,7 %.

Les portefeuilles d'OPCVM enregistrent une hausse limitée, de 3,9 % par rapport à 2003, pour s'établir à 26,9 milliards d'euros, conséquence de la prudence des épargnants dans un environnement boursier jugé incertain. L'essentiel de la collecte porte sur les OPCVM monétaires.

L'encours global des prêts s'accroît de 6,8 % d'une année sur l'autre (après intégration des crédits souscrits par les clients institutionnels de l'ex BFI du Crédit Lyonnais), pour atteindre 48,6 milliards d'euros.

Il est porté par le développement vigoureux des crédits à l'habitat (+ 9,7 %) résultant d'un niveau record enregistré par la production nouvelle (7,5 milliards d'euros) dans un marché très concurrentiel. Sous l'effet d'une production annuelle en hausse de 11 %, les prêts d'équipement aux professionnels augmentent dans le même temps de 3,8 % et les crédits aux petites et moyennes entreprises de 3,5 %. De même, dans un marché du crédit à la consommation en net ralentissement, les encours de ce secteur conservent un rythme de croissance de + 3,7 %.

Alimentée par cette activité commerciale dynamique, le produit net bancaire du réseau Crédit Lyonnais progresse de 3,4 % à périmètre et conventions comparables, à 3 393 millions d'euros. Il augmente sous l'effet de la marge d'intérêts (+ 3,2 %) qui bénéficie des effets volume dans un contexte de taux historiquement bas. Il s'accroît aussi grâce au développement des commissions (+ 3,8 %) sous l'effet des performances enregistrées en matière d'assurance (+ 4,1 %) et de commissions de services et autres opérations bancaires (+ 8,9 %) en particulier. En conséquence, la part des commissions dans le produit net bancaire augmente légèrement d'une période sur l'autre à 46 %.

À 2,5 milliards d'euros, les charges d'exploitation du réseau Crédit Lyonnais augmentent de façon contenue : + 1,1 % à périmètre et conventions comparables, en dépit d'importants investissements commerciaux réalisés par le réseau (50 créations d'agences et 150 rénovations), poursuite de la montée en charge des plates-formes téléphoniques...). Les autres charges sont stables d'une année sur l'autre, la masse salariale ayant même légèrement diminué du fait de la baisse des effectifs de 1 % enregistrée malgré un niveau soutenu de recrutements en 2004 (1 300 embauches). Le coefficient d'exploitation décroît ainsi de 74,8 % en 2003 à 73,1 % en 2004.

La charge du risque est restée stable à 158 millions d'euros malgré une progression de 4,9 % des emplois pondérés. Elle ressort à 43 points de base** sur les engagements pondérés contre 45 points de base au cours de l'exercice précédent.

* à périmètre et conventions comparables. Données non auditées. Se reporter au chapitre sur la présentation des pôles métiers du Groupe.

** hors impact en situation nette dû à l'harmonisation des méthodes de provisionnement dans le Groupe.

Au total, le **résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition** atteint 529 millions d'euros (+ 16,8 %), conduisant à un rendement des fonds propres de 23,5 %.

3. Services financiers spécialisés

Le pôle **Services financiers spécialisés** dégage un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement de 412 millions d'euros en hausse de 11,1 % par rapport à 2003.

2004 a été une année de profonde transformation dans les domaines du crédit-bail, de l'affacturage et du crédit à la consommation. Le pôle a profité de la dynamique de développement du métier crédit à la consommation, qui a poursuivi activement, au cours de l'exercice, sa croissance tant en France qu'à l'international. De fait, le dispositif a été sensiblement renforcé :

- en France, avec l'acquisition complémentaire, en mars 2004, de 14,5 % du capital de Finaref puis, le 27 janvier 2005 (effet au 31 décembre 2004), l'acquisition de la participation résiduelle de 10 % conformément aux accords conclus avec le groupe PPR ;
- en Grèce, avec le lancement opérationnel des activités d'Emporiki Credicom ;
- au Danemark, avec l'acquisition, le 2 avril 2004, par Crédit Agricole S.A. de la société de crédit à la consommation Dan Aktiv ;
- dans les trois pays scandinaves, Suède, Norvège et Finlande, avec l'acquisition, le 30 septembre 2004, par Finaref group AB, de 100 % de Jotex Finans AB, société de crédit à la consommation non affectée spécialisée dans la vente à distance de textile de maison ;

- au Maroc, avec le renforcement des liens avec la Banque Commerciale du Maroc, nouvel associé du Groupe dans la société de crédit à la consommation Wafasalaf ;
- au Portugal, avec le rachat, début juillet 2004, des 15 % détenus par Banco Espirito Santo dans Credibom, portant ainsi la participation de Sofinco à 100 % de sa filiale portugaise.

De ce fait, le périmètre de la ligne métier « Services financiers spécialisés » enregistre des modifications par rapport à celui au 31 décembre 2003 :

- Credibom est consolidée par intégration globale depuis le 3^e trimestre 2003 ; au premier semestre 2003, la société de crédit à la consommation portugaise était consolidée par mise en équivalence (à 40 %) ;
- Dan Aktiv et Jotex Finans AB sont consolidées par intégration globale à compter du 1^{er} avril 2004 et du 1^{er} octobre 2004 respectivement ;
- le groupe Sofinco a cédé les filiales réunionnaises Réunibail (détenu à 52 %) et Réuniroute (détenu à 97,5 %) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.

En revanche, Crédit Agricole S.A. ayant accru sa participation de 49,1 % à 98,2 % au capital d'Eurofactor en toute fin d'année, les résultats de la filiale d'affacturage restent consolidés par intégration proportionnelle dans les résultats 2004 de Crédit Agricole S.A.

Aussi, l'évolution des soldes intermédiaires de gestion du pôle métier est-elle précisée à périmètre constant (comme indiqué dans le tableau ci-après⁽¹⁾).

<i>[en millions d'euros]</i>	2003 Pro forma	2004	Variation 2004/2003	Variation 2004/2003 à périmètre constant ⁽¹⁾
Produit net bancaire	2 208	2 387	+ 8,1 %	+ 6,2 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 264)	(1 398)	+ 10,6 %	+ 8,9 %
Résultat brut d'exploitation	944	989	+ 4,8 %	+ 2,6 %
Coût du risque	(356)	(342)	- 3,9 %	- 4,0 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	4	(3)	n.s.	n.s.
Résultat courant avant impôts	592	644	+ 8,8 %	+ 5,8 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	(221)	(232)	+ 5,0 %	- 0,5 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	371	412	+ 11,1 %	+ 7,6 %
ROE (en % des fonds propres alloués)	21,1 %	19,7 %		

Les **activités de crédit à la consommation** sont désormais exercées par Sofinco, Finaref et Lukas, après l'absorption par le groupe Sofinco, fin mars 2004 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004), de Finalion, la filiale dédiée du Crédit Lyonnais.

Les encours gérés bruts s'accroissent fortement (+ 13,3 % sur un an) pour atteindre 31,9 milliards d'euros au 31 décembre 2004.

À l'étranger, l'activité des filiales a été forte avec une production globale en hausse de 32,1 % sur un an (+ 31,3 % hors Dan Aktiv entrée dans le périmètre au cours du second trimestre 2004). En particulier, la

filiale italienne Agos Itafinco a considérablement développé son activité (+ 44 % d'augmentation des encours sur un an). Par ailleurs, Sofinco a conclu un partenariat et crée une filiale commune avec Carrefour en Italie (CSF Spa). En outre, les performances des autres filiales ont été soutenues en Pologne, au Maroc, en Espagne et en Allemagne malgré un environnement économique difficile.

En France, la production globale augmente de 4 % sur un an. En particulier, la gestion de l'activité de crédit à la consommation au sein du groupe (en coopération avec les Caisses régionales et le Crédit Lyonnais) s'est accrue de façon très significative : Sofinco gère ainsi

2,5 milliards d'euros pour le compte des Caisses régionales (+ 13,7 %), et 4,7 milliards d'euros pour le compte du Crédit Lyonnais (+ 20,5 %). L'activité enregistrée via le canal Internet continue à se renforcer nettement : + 45 % par rapport à l'exercice 2003.

Compte tenu de la bonne progression des volumes et en dépit d'un contexte concurrentiel vif, qui pèse sur les marges, le produit net bancaire de l'activité augmente de + 11,3 % (+ 9,1 % à périmètre constant).

Parallèlement, les charges d'exploitation affichent une hausse de 13,8 % liée pour partie à l'élargissement du périmètre d'intégration globale. Hors Credibom, Réunibail et Dan Aktiv, l'évolution, de 11,7 %, s'explique notamment par les investissements des filiales étrangères (dépenses informatiques d'adaptation des systèmes, aménagement des systèmes d'information pour répondre aux exigences de Bâle II, investissements commerciaux dont frais d'acquisition de clientèle et frais de recouvrement et de contentieux notamment...).

Le coût du risque reste stable, proche de 300 millions d'euros. Hors effets de périmètre (Credibom et Dan Aktiv) qui renforce la charge du risque de 5 millions d'euros, les dotations nettes sont en baisse de 4 millions d'euros par rapport à 2003.

Avec un résultat net, avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement, de 359 millions d'euros, les entités de crédit à la consommation contribuent pour 87 % au résultat du pôle. En particulier, les filiales étrangères connaissent une belle progression de leur résultat net (+ 44,3 % dont + 35 % hors impact des changements de périmètre).

Dans le domaine du crédit-bail, après la fusion d'Ucabail et de Lixxbail le 27 mai, Ucabail regroupe désormais l'ensemble des métiers du crédit-bail et de la location des réseaux des Caisses régionales et du Crédit Lyonnais. Avec l'activité de la filiale polonaise EFL, l'encours global s'élève à 12,6 milliards d'euros fin 2004, en hausse de 0,4 % sur un an.

En Pologne, dans un environnement devenu très concurrentiel et marqué par l'impact de la réforme fiscale, EFL diversifie son activité vers le secteur de l'équipement et développe ses positions sur les marchés du transport ; son encours progresse de 24,4 % par rapport à 2003 soit de l'ordre de 8 % à taux de change constant.

En France, la production d'Ucabail diminue de 8 % à 3,4 milliards d'euros, sous l'effet conjugué d'une concurrence extrêmement vive et de l'atonie de l'investissement des entreprises. La progression des métiers de financements avec services - Location Longue Durée (+ 32 %) et location opérationnelle informatique (+ 6 %) - ne compense pas totalement la faible activité du crédit-bail mobilier et surtout immobilier.

L'évolution du RBE est impactée par la charge de financement du rachat de Lixxbail. Hors cet impact, sa diminution de 16,1 % par rapport à 2003 est ramenée à 9,7 % ; l'évolution du PNB est affectée par le resserre-

ment du taux de marge moyen à la production et les frais d'exploitation supportent des charges non récurrentes liées à la réorganisation.

Le résultat net de cette activité, avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement, s'établit à 40 millions d'euros, en recul de 7 millions d'euros par rapport à 2003.

L'affacturage retrouve, en 2004, un rythme de croissance soutenu après deux années de faible activité. Le chiffre d'affaires (factures achetées) réalisé par les deux sociétés, Eurofactor et Transfact, atteint 27,6 milliards d'euros, en hausse de 7,6 % par rapport à 2003. En France, la production commerciale enregistre une hausse de près de 7 %. Transfact a notamment remporté des succès commerciaux en partenariat avec les Caisses régionales et doublé en 2004 son activité export. Pour sa part, Eurofactor a enregistré une forte croissance sur le segment des très petites entreprises (+ 60 %) et sur celui des grandes entreprises (+ 30 %). À l'étranger, la production réalisée est en progression de 9,4 % par rapport à 2003, dépassant 8 milliards d'euros. L'activité a été particulièrement dynamique en Allemagne et au Portugal (+ 40 %).

L'encours global s'élève à 5,3 milliards d'euros, en croissance de 10 % sur un an. Cette activité commerciale s'accompagne d'une croissance du PNB (+ 2,9 %), d'une maîtrise des charges (- 1,4 %) et du coût du risque (en baisse de 10 millions d'euros par rapport à 2003 soit - 66,7 %). Le résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition ressort à 19 millions d'euros contre 12 millions d'euros en 2003 (+ 58 %).

Au total, le produit net bancaire du pôle s'élève à 2 387 millions d'euros sur l'exercice 2004, en progression de 8,1 % sur 2003 (+ 6,2 % à périmètre constant c'est-à-dire hors Credibom, Réunibail et Dan Aktiv). **Les frais de fonctionnement** s'accroissent de 10,6 % (+ 8,9 % à périmètre constant) et **le résultat brut d'exploitation** du pôle atteint 989 millions d'euros en 2004, en progression de 4,8 % sur un an (+ 2,6 % à périmètre constant).

Après prise en compte d'un **coût du risque** de 342 millions d'euros (- 3,9 %), **le résultat courant avant impôt** ressort à 644 millions d'euros, en hausse de 8,8 % sur un an (+ 5,8 % à périmètre constant).

Le **résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement s'élève à 412 millions d'euros, en progrès de 11,1 % sur celui de 2003 (+ 7,6 % à périmètre constant) et **le ROE** (Return On Equity) s'établit à 19,7 %.

4. Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Le pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée enregistre, en 2004, une progression sensible de sa contribution au résultat du groupe, dans un contexte marqué par la fusion effective des principales entités du pôle avec la mise en place opérationnelle des équipes et des systèmes :

- en gestion d'actifs : Crédit Agricole Asset Management (CAAM) regroupe les deux principales filiales de gestion généralistes CA-AM et CLAM et en gestion quantitative la société CPR Asset Management (CPR AM) a absorbé ABF CM ;

- en assurances de personnes : regroupement de Predica et d'UAF ;
- dans la Banque Privée : poursuite de la restructuration du réseau.

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2004	Variation 2004/2003
Produit net bancaire	2 635	2 782	+ 5,6 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 343)	(1 385)	+ 3,1 %
Résultat brut d'exploitation	1 292	1 397	+ 8,1 %
Coût du risque	1	(11)	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7	12	+ 71,4 %
Résultat courant avant impôt	1 300	1 398	+ 7,5 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	(430)	(438)	+ 1,9 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	870	960	+ 10,3 %
ROE (en % des fonds propres alloués)	17,0 %	17,2 %	

À la fin 2004, les actifs gérés au sein de ce pôle dépassent 400 milliards d'euros (405,8 milliards d'euros - après neutralisation des doubles comptes entre les entités du pôle). Dans un environnement de marchés atones, propice aux arbitrages (loi Sarkozy, OPO, PERP), ils ont augmenté de 28,1 milliards d'euros sur l'année soit + 7,4 % à périmètre inchangé c'est-à-dire hors la cession des filiales de gestion privée britannique (LACIM) fin avril 2004 et italienne (CAI Private Banking Italia Spa) en septembre 2004 et avant l'acquisition du fonds de commerce de banque privée de Citikank par le Crédit Foncier de Monaco. Cette activité s'est inscrite dans un contexte de restructuration profonde des métiers induite par le rapprochement des filiales dédiées du groupe Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais.

Dans le domaine de la gestion d'actifs, l'encours total du groupe Crédit Agricole S.A. (géré par CAAM, CPR AM, BFT et Equalt) représente 347,0 milliards d'euros fin 2004. Par rapport à 2003, il s'accroît de 16 %, sur la base d'une méthode de comptage harmonisée des encours adoptée courant 2004 (intégration des mandats investis en OPCVM et neutralisation de la part des fonds nourriciers investie dans les fonds maîtres).

Cette progression des encours, de 47,9 milliards d'euros, a été alimentée en partie (13,2 milliards d'euros) par la performance des principaux marchés au cours de la période (sur l'année, le CAC 40 a gagné 7,4 % mais l'OAT a perdu 69 points de base entre décembre 2003 et décembre 2004). Elle s'explique aussi par une collecte nette de 34,7 milliards d'euros, y compris environ 20 milliards d'euros d'apport en gestion à CAAM, le 1^{er} juillet 2004 suite à la fusion Predica/UAF, des actifs précédemment gérés en direct par l'UAF. Elle a toutefois été pénalisée par les retraits nets consécutifs aux mesures Sarkozy de déblocage exceptionnel des réserves de participation qui ont représenté 13 % des encours d'épargne salariale soit 1,2 milliard d'euros.

Pour adapter les produits à la demande des différentes cibles de clientèles ainsi qu'à la situation des marchés, les filiales de gestion

d'actifs ont lancé des OPCVM innovants. La collecte nouvelle s'est ainsi concentrée sur les supports alternatifs (gamme VAR), structurés et de performance absolue.

Le Groupe poursuit sa stratégie de développement à l'international avec, fin 2004, 30,5 milliards d'euros d'actifs commercialisés par les filiales à l'étranger (en hausse de 42,7 % sur l'année) soit 8,8 % des actifs totaux. En 2004, les activités en Europe ont été consolidées, avec notamment de belles réussites commerciales en Espagne et au Royaume Uni ; de même, en Asie, la montée en puissance des partenariats au Japon et en Corée a permis des collectes substantielles (environ 45 % de la collecte internationale).

La gestion d'actifs a dégagé de très bonnes performances : + 10,9 % pour le produit net bancaire à 1,2 milliard d'euros (+ 16,4 % à périmètre inchangé), + 26,7 % pour le résultat brut d'exploitation (+ 28,0 % à périmètre inchangé) et + 17,1 % pour le résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement (+ 17,9 % à périmètre inchangé).

Les encours de **Banque privée** s'élèvent à 67,8 milliards d'euros* fin 2004, en hausse de 1,1 % sur un an à périmètre constant. Sur l'exercice, ils se sont accrus de 729 millions d'euros.

Les encours de fortune gérée en France par la BGPI, CPR Online et dans le réseau du Crédit Lyonnais atteignent 26,0 milliards d'euros. L'activité de Banque Privée redémarre, après la création, fin 2003, d'une structure unifiée en France autour de la Banque de Gestion Privée Indosuez (fusion de BGPI et CAICG) et, en 2004, l'acquisition par CPR Online de Top Trades et la fermeture de la succursale française du Crédit Foncier de Monaco. L'objectif d'accélérer le développement commercial en renforçant la coopération entre les compétences du Groupe (filiales métiers, Caisses régionales) s'est concrétisé notamment par le lancement de produits spécifiques. L'évolution des encours gérés (+ 1,4 %) est pénalisée en 2004 par les arbitrages de la clientèle en faveur d'autres catégories de placements (PERP, assurance vie, épargne bilan, OPO...).

À l'international, 2004 a été consacrée à l'optimisation du potentiel résultant du rapprochement, place par place, de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais dont la finalisation est prévue courant 2005. À Monaco, la fusion juridique du Crédit Foncier de Monaco et de Crédit Lyonnais S.A. Monaco a eu lieu début juillet 2004. Au Luxembourg, après le rattachement de Crédit Lyonnais Luxembourg à CAI Luxembourg en juillet 2004, la fusion de ces deux entités sous la dénomination sociale de « Crédit Agricole Luxembourg » devrait aboutir mi-2005. De même, la fusion de CAI (Suisse) S.A. et de Crédit Lyonnais (Suisse) S.A. sous Crédit Agricole Suisse est prévue en mars 2005.

Fin 2004, les encours gérés par la Banque privée à l'étranger s'élèvent à 41,8 milliards d'euros. L'évolution depuis la fin 2003 des encours

* À compter de 2004, les encours sont évalués hors placements en assurance vie des clients de la Banque Privée en France du Crédit Lyonnais. Les données constituant l'historique ont été retraitées.

sous gestion a été marquée par les cessions de Laing & Cruickshank Investment Management Limited (LACIM) à UBS en avril 2004 et de CAI Private Banking Italia Spa à Banca Intesa en septembre, qui ont réduit l'encours de 8,7 milliards d'euros. À l'inverse, le fonds de commerce de Citibank acquis par CFM Monaco, au dernier trimestre 2004, accroît les encours gérés de 189 millions d'euros. Sur un an, hors effets de périmètre, ils sont en hausse de 1 %.

Le produit net bancaire reste stable à 490 millions d'euros. Dans le même temps, les charges d'exploitation diminuent de 0,7 % sur un an, ce qui permet une progression du résultat brut d'exploitation de 2,6 %.

Les filiales d'assurance vie, Predica, UAF et AF Vie sont regroupées depuis le 30 juin 2004 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004) au sein de la nouvelle entité Predica Assurances de personnes. Dans un contexte favorable à l'assurance vie, le chiffre d'affaires global du Groupe atteint 16,4 milliards d'euros (non compris les contrats prorogés), en croissance de 7,8 % sur celui de 2003.

Le lancement du Plan d'Épargne Retraite Populaire « PERP » (sous deux types de contrats en euros et en unités de compte) a connu un vrai succès avec près de 450 000 contrats vendus en 2004 par les réseaux du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais, représentant plus de 200 millions d'euros de collecte et environ 35 % de part de marché commerciale sur ce produit. En outre, l'offre Retraite Verte du Crédit Agricole, qui propose des solutions mixtes associant le PERP et un contrat d'assurance vie, a permis au contrat en euros Confluence d'enregistrer une croissance exceptionnelle (plus de 730 000 contrats souscrits et un chiffre d'affaires en hausse de 21 % par rapport à 2003).

Les encours gérés par Predica (provisions mathématiques brutes) avoisinent 129 milliards d'euros ; ils enregistrent une croissance de 9,6 % sur un an, légèrement supérieure à celle du marché (+ 9 % - source FFSA). Les contrats libellés en unités de compte progressent de 7,8 % et représentent 11,2 % des provisions mathématiques. Les contrats en euros s'accroissent pour leur part de 9,8 % sur un an. La structure des placements (en valeur historique) se modifie d'une année sur l'autre en faveur des actions (11,5 % contre 9,3 %) et de la gestion alternative (1,3 % contre 0,7 %).

L'activité internationale a aussi connu un développement notable tant au Portugal qu'au Luxembourg avec Federlux dont la fusion avec Predica Europe est prévue en 2005.

Dans le domaine des assurances dommages, Pacifica a absorbé Afcalia, filiale d'assurances du Crédit Lyonnais, le 30 septembre 2004 (avec effet au 1^{er} janvier 2004), la partie assurance vie d'Afcalia ayant été rétrocédée à Predica Assurances de personnes.

Les assurances IARD poursuivent sur une tendance très dynamique. En 2004, plus d'un million de nouveaux contrats, tous produits

confondus, ont été souscrits auprès de Pacifica (+ 8,6 % par rapport à 2003) portant le portefeuille total à plus de 4 millions de contrats fin 2004, en augmentation de 14,1 % sur un an. De son côté, Finaref a placé près de 850 000 nouveaux contrats soit 12 % de plus qu'en 2003.

À 1,022 milliard d'euros, la hausse de 17,6 % du chiffre d'affaires annuel global (Pacifica et Finaref) reflète une forte activité commerciale dans tous les domaines : + 17,4 % pour la multirisque habitation, + 9,9 % pour l'assurance automobile, x 2 pour l'Assurance Agricole et + 20,2 % pour la Garantie des Accidents de la Vie, la Protection Juridique et autres. Dans le même temps, les ouvertures de dossiers sinistres augmentent de 7,6 % seulement et le ratio sinistres/cotisations (tous produits et hors frais de gestion) s'améliore nettement passant de 69,3 % en 2003 à 58,5 % en 2004 à périmètre inchangé et à 52,5 % après l'apport du portefeuille d'Afcalia. Le ratio combiné global de l'assurance dommages, qui mesure le poids des sinistres et des frais de gestion (y compris les commissions allouées aux Caisses régionales) par rapport aux primes, reste au bon niveau de 96,4 %.

Les métiers d'assurances (de personnes et IARD) enregistrent un PNB de 1,1 milliard d'euros, en croissance de + 2,6 %. Dans un contexte de discussions en cours avec la CCAMIP et dans le cadre de sa politique traditionnelle de prudence, Predica a enregistré, dans ses livres, des provisions de 486 millions d'euros en fin d'année 2004. Représentant moins de 0,4 % de l'encours des provisions techniques (132,7 milliards d'euros), ces provisions n'ont pas eu d'impact sur le niveau du résultat net 2004.

Les charges d'exploitation, en croissance de 13,6 %, subissent l'impact sur les impôts et taxes de l'évolution du taux de l'Organic et du chiffre d'affaires.

Au total, le **produit net bancaire** du pôle « Gestion d'actifs, assurances et banque privée » s'accroît de 5,6 % sur un an, à 2 782 millions d'euros ; sa progression est portée principalement par la hausse sensible des revenus de la gestion d'actifs (+ 10,9 %).

Les charges de fonctionnement du pôle augmentent de 3,1 % à 1 385 millions d'euros. En conséquence, le **résultat brut d'exploitation** du pôle s'accroît de 8,1 % passant de 1 292 millions d'euros en 2003 à 1 397 millions d'euros en 2004 et le **coefficient d'exploitation** s'améliore passant de 51 % à 49,8 %.

Le résultat net du pôle supporte un coût du risque de 11 millions d'euros concentré essentiellement sur quelques risques opérationnels dans la Banque privée.

Le **résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement s'établit à 960 millions d'euros en hausse de 10,3 % sur le résultat de 2003 (+ 5,7 % à périmètre et conventions comparables) et le ROE par rapport aux fonds propres alloués s'établit à 17,2 %.

** À périmètre et conventions comparables. Données non auditées. Se reporter au chapitre sur la présentation des pôles métiers du Groupe.*

5. Banque de financement et d'investissement

En 2004, dans un environnement moins favorable pour les marchés de capitaux et malgré l'ampleur de la réorganisation induite par le rapprochement des activités de Banque de Financement et d'investissement du Crédit Lyonnais et de Crédit Agricole Indosuez, le pôle Banque de

financement et d'investissement dégage un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement de 1 053 millions d'euros, en hausse de 32,6 %* sur celui de 2003, grâce à une base de coûts en diminution sensible et à une charge du risque s'établissant à un niveau historiquement faible.

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2003 *	2004	Variation 2004/2003 *
Produit net bancaire	4 763	4 610	3 916	- 15,1 %
Charges d'exploitation et amortissements	(3 117)	(3 038)	(2 656)	- 12,6 %
Résultat brut d'exploitation	1 646	1 572	1 260	- 19,8 %
Coût du risque	(561)	(548)	(37)	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	61	73	+ 19,7 %
Résultat net sur actifs immobilisés	25	12	30	X 2,5
Résultat courant avant impôt	1 110	1 097	1 326	+ 20,9 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement) et impôts	(328)	(303)	(273)	- 9,9 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	782	794	1 053	+ 32,6 %
ROE (en % des fonds propres alloués)	10,5 %		14,2 %	

Pour ce métier, l'année 2004 a été marquée par la création de Calyon ; l'apport d'actifs de la banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez a donné naissance, le 1^{er} mai 2004, à Calyon, Corporate and Investment Bank. Cet apport d'actifs a été réalisé avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.

Le rapprochement technique a été réussi dans un délai très court. L'ensemble des migrations informatiques sur les systèmes retenus - notamment dans les marchés - est achevé. L'importance des ressources consacrées à ce processus de regroupement, d'une ampleur exceptionnelle, a fortement impacté les activités de Calyon en 2004. Néanmoins, les performances financières sont satisfaisantes et marquées par d'importants succès commerciaux.

Le produit net bancaire 2004 de la **Banque de financement et d'investissement** s'établit ainsi à 3 916 millions d'euros, en recul de 15,1 %* sur un an à périmètre et conventions comparables. Hors la dépréciation du dollar par rapport à l'euro, la baisse des revenus est de 12,5 %.

Parallèlement, la base de coûts est significativement réduite. La baisse de 12,6 %* des frais généraux, à périmètre et conventions comparables, reflète principalement les effets de la mise en œuvre accélérée du programme de synergies liées au rapprochement (93 % des synergies d'effectifs sont réalisées soit 2 600). Elle reflète aussi l'impact de la baisse du dollar (2,5 %).

Le résultat brut d'exploitation ressort en réduction de 19,8 %* sur l'exercice 2003 à périmètre et conventions comparables.

Le coût du risque est en forte réduction à 37 millions d'euros contre 548 millions d'euros en 2003. D'une part, l'amélioration de la situation des grandes entreprises, aux États-Unis et en Europe, a permis de moindres dotations et, d'autre part, la politique très prudente de gestion des risques sur la période antérieure a permis des reprises de provisions spécifiques.

Après prise en compte de 73 millions d'euros de quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence (la banque Al Saudi Al Fransi était auparavant affectée au métier « Banque de détail à l'étranger ») et un résultat net sur actifs immobilisés de 30 millions d'euros lié à la cession résiduelle des titres Euronext notamment, la Banque de financement et d'investissement dégage un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement de 1 053 millions d'euros, en hausse de 34,6 % sur celui de 2003 et de 32,6 %* à périmètre et conventions comparables.

En conséquence, le **ROE** s'améliore sensiblement à 14,2 % en 2004.

Dans ce contexte de réorganisation interne de très grande ampleur de par les investissements matériels, humains, etc., l'exercice 2004 constitue une année de transition au cours de laquelle les performances des activités ont été contrastées.

Le rapprochement technique des activités de marché est une réussite ; une partie des synergies y a été réinvestie en fin d'année dans le développement et la consolidation de certaines équipes. Les activités de financements ont dégagé des résultats en forte progression sous l'effet d'une baisse marquée des charges et du coût du risque et d'une bonne résistance du résultat opérationnel.

* À périmètre et conventions comparables. Données non auditées. Se reporter au chapitre sur la présentation des pôles métiers du Groupe.

La banque de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	2003 Pro forma	2003 *	2004	Variation 2004/2003 *
Produit net bancaire	2 075	1 864	1 667	- 10,6 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 171)	(1 069)	(868)	- 18,8 %
Résultat brut d'exploitation	904	795	799	+ 0,5 %
Coût du risque	(578)	(561)	50	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	61	73	+ 19,7 %
Résultat net sur actifs immobilisés	17	4	(2)	n.s.
Résultat courant avant impôt	343	299	920	X 3,1
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement) et impôt	(107)	(73)	(203)	X2,8
Résultat net avant écarts d'acquisition	236	226	717	X3,2
ROE (en % des fonds propres alloués)	5,4 %		15,8 %	

La banque de financement a bien résisté dans un environnement peu actif et très compétitif. Elle dégage, au cours de l'exercice, un **résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement de 717 millions d'euros, soit plus du triple de celui de 2003.

Le résultat brut d'exploitation est en hausse de 0,5 %* d'une période sur l'autre à périmètre et conventions comparables et de 5,4 % à taux de change constant. Le produit net bancaire apparaît en recul de 10,6 %* sur celui de 2003 dont 2,5 % s'expliquent par l'effet de change négatif.

Les revenus ont toutefois bien résisté notamment dans les financements structurés qui avaient connu une année 2003 exceptionnelle avec quelques opérations très significatives.

En 2004, le niveau d'activité est resté également soutenu dans les financements d'actifs maritimes et aéronautiques. En financements de projets, de nombreuses transactions ont été conclues, le secteur le plus performant étant celui de l'énergie.

Pour leur part, les revenus des services bancaires à la clientèle (syndications, financements d'acquisition, ingénierie financière...) et de la banque commerciale internationale subissent le resserrement de la demande et des marges de crédit, plus particulièrement marqué aux États-Unis, après une année 2003 qui avait enregistré des opérations à forte marge. Néanmoins, de bonnes performances ont été réalisées sur le marché des financements d'acquisition, marché sur lequel le groupe a réalisé plusieurs opérations notables en Europe (Galbani, Vendex, Itelevisa, Vivarte Picard...).

Les charges d'exploitation sont en baisse de 18,8 %* à périmètre d'activité comparable et de 16,3 % à taux de change constant.

Le coût du risque s'améliore fortement ; il apparaît en reprise nette de 50 millions d'euros alors que 2003 supportait une charge de 578 millions d'euros. Avec la contribution de la banque Al Saudi Al Fransi (BSF), désormais intégrée dans ce pôle, le résultat des sociétés mises en équivalence atteint 73 millions d'euros sur la période. Le ROE atteint 15,8 %.

*La banque de marchés et d'investissement***

<i>(en millions d'euros)</i>	2003 Pro forma	2003 *	2004	Variation 2004/2003 *
Produit net bancaire	2 563	2 621	2 043	- 22,1 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 924)	(1 947)	(1 752)	- 10,0 %
Résultat brut d'exploitation	639	674	291	- 56,8 %
Coût du risque	33	29	0	n.s.
Résultat net sur actifs immobilisés	9	9	32	X 3,6
Résultat courant avant impôt	681	712	323	- 54,6 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement) et impôt	(208)	(217)	(81)	- 62,7 %
Résultat net avant écarts d'acquisition	473	495	242	- 51,1 %
ROE (en % des fonds propres alloués)	22,5 %		10,6 %	

* À périmètre et conventions comparables. Données non auditées. Se reporter au chapitre sur la présentation des pôles métiers du groupe.

** Les activités de Private Equity, jusqu'ici présentées au sein de celles de la Banque de marchés et d'investissement, sont désormais suivies séparément (cf. point suivant).

La banque de marchés et d'investissement enregistre un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement de 242 millions d'euros en 2004 en recul de 51,1 %* par rapport au niveau élevé du résultat enregistré en 2003.

Le produit net bancaire atteint 2 043 millions d'euros, en recul de 22,1 %* sur celui de 2003 à périmètre d'activités comparable et de 19,6 % hors effet de change. La réorganisation consécutive à la création de Calyon a pesé sur le développement des activités en 2004 ; toutefois, le PNB s'est accru sur le dernier trimestre. En outre, l'environnement s'est avéré moins favorable qu'en 2003 sur les marchés de capitaux, plus particulièrement pour les activités de dérivés actions et les dérivés de taux.

Sur les marchés de capitaux, l'année a été marquée par le développement des activités de crédit et une bonne contribution des activités d'émissions obligataires et de courtage sur contrats à terme. D'importantes opérations ont été réalisées en titrisation (Korea First Bank, Fraikin, Spie, Goodyear...) et en structuration de crédits. En revanche, la performance annuelle de la trésorerie a été affectée par l'environnement de taux (faible volatilité des taux courts, hausses des taux américains) ainsi que par la réduction des positions. En trading, l'activité commerciale est restée faible. Le profil de risque reste très prudent (VaR moyenne de 22 millions d'euros dans la période post-fusion).

Les activités de courtage sur actions, autour de Cheuvreux en Europe, CLSA en Asie et Calyon Financial, dégagent de très bonnes performances avec des revenus en hausse de 11 % et un RBE multiplié par plus de 6. Les volumes de courtage électronique progressent sensiblement et cette activité représente désormais 15 % des revenus de Cheuvreux.

Dans la banque d'investissement, l'activité a été portée en 2004 par un segment primaire actif, Calyon ayant dirigé un nombre significatif d'opérations d'augmentation de capital telles que Alstom, Rhodia, Club Med... La réouverture du marché des introductions en Bourse lui a aussi permis de diriger de nombreuses opérations comme BioMérieux, Nexity, de participer à l'ouverture du capital de grandes entreprises du secteur public (Snecma, Pages jaunes) et de prendre part aux opérations majeures en Europe (Postbank en Allemagne, Terna en Italie).

La poursuite des restructurations financières ou industrielles dans plusieurs secteurs a également permis à Calyon d'obtenir des rôles de banque conseil visibles (auprès de la CDC pour la cession d'Eulia aux Caisses d'Épargne ou de PPR pour la cession de Rexel).

Les charges d'exploitation de la banque de marchés et d'investissement se contractent de 10 %* à périmètre d'activités comparable et le coût du risque est nul après une reprise de 29 millions d'euros* en 2003.

Le Private Equity

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2004	Variation 2004/2003
Produit net bancaire	125	206	+ 64,8 %
Charges d'exploitation et amortissements	(22)	(36)	+ 63,6 %
Résultat brut d'exploitation	103	170	+ 65,0 %
Coût du risque	(16)	(87)	X 5,4
Résultat net sur actifs immobilisés	(1)	-	n.s.
Résultat courant avant impôt	86	83	- 3,5 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	(13)	11	n.s.
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	73	94	+ 28,8 %
ROE (en % des fonds propres alloués)	11,7 %	16,6 %	

La restructuration des activités de Capital Investissement s'est poursuivie en 2004 avec le rapprochement des entités du Crédit Lyonnais (CLPEH, CLPE, CLCI et CLVC) et du groupe UI prévu au cours du premier semestre 2005. Le dispositif a été recentré autour de trois métiers : le capital investissement (financement en direct d'entreprises non cotées) sous la marque **Crédit Agricole Private Equity**, le métier de haut de bilan dans les secteurs agricoles et agroalimentaires sous la marque **IDIA**, et les Fusions et Acquisitions Mid-caps sous la marque **Sodica**.

Dans un marché fortement concurrencé, l'activité est restée soutenue en 2004 dans les financements de développement et transmission d'entreprises, dans le Capital Risque (financement en fonds propres de jeunes entreprises dans les secteurs des hautes technologies), dans le conseil en financements mezzanine, ainsi que dans les opérations de Fusions et Acquisitions dans le domaine mid-caps.

167 millions d'euros de plus-values ont été enregistrés sur l'exercice contre 97 millions d'euros un an auparavant conduisant à un PNB de 206 millions d'euros (+ 64,8 %).

Après un coût du risque qui enregistre une dotation nette aux provisions de 87 millions d'euros couvrant notamment quelques lignes du portefeuille de Private Equity, le résultat net ressort à 94 millions d'euros, en hausse de 28,8 % sur 2003.

* À périmètre et conventions comparables. Données non auditées. Se reporter au chapitre sur la présentation des pôles métiers du Groupe.

6. Banque de détail à l'international

La contribution du pôle Banque de détail à l'étranger au résultat du groupe s'améliore nettement. Avant amortissements des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement, son résultat net atteint 335 millions d'euros, en progrès de plus de 50 % sur un an.

(en millions d'euros)	2003 pro forma	2004	Variation 2004/2003
Produit net bancaire	359	352	- 1,9 %
Charges d'exploitation et amortissements	(279)	(278)	- 0,4 %
Résultat brut d'exploitation	80	74	- 7,5 %
Coût du risque	(52)	(32)	- 38,5 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	209	305	+ 45,9 %
Résultat courant avant impôt	237	347	+ 46,4 %
Impôt et FRBG	(14)	(12)	- 14,3 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement	223	335	+ 50,2 %
ROE (en % des fonds propres alloués)	9,3 %	14,3 %	

L'évolution entre 2003 et 2004 des principaux soldes intermédiaires de gestion de ce pôle est impactée par la cession de la participation de Calyon dans la Banque Libano-Française SAL, mi-2004.

À périmètre constant, le RBE s'accroît de 6,8 %. Il résulte d'un PNB en augmentation de 6,1 % à périmètre constant, sous l'effet

d'une amélioration de la contribution des réseaux en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine. Parallèlement, à périmètre constant, les charges enregistrent une hausse de 5,9 % et le coût du risque se réduit de 33,3 % à 24 millions d'euros.

Le pôle enregistre par ailleurs une quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence de 305 millions d'euros, en hausse de 45,9 % par rapport à 2003. Cette forte augmentation est obtenue malgré l'impact de la sortie de la banque Al Saudi Al Fransi, auparavant consolidée dans ce pôle métier, et désormais affectée à la Banque de Financement et d'investissement. Elle représentait 61 millions d'euros sur le résultat mis en équivalence en 2003.

À périmètre inchangé du métier, la croissance du résultat mis en équivalence (x par 2) résulte principalement de la très forte amélioration des résultats de **Banca Intesa**. Le plan stratégique - recentrage sur le marché italien et contraction de la base de coûts - initié fin 2002 par la banque lui permet de dégager un résultat en très nette progression. Ainsi sa contribution au résultat net avant amortissement des survaleurs de Crédit Agricole S.A. atteint 245 millions d'euros contre 115 millions d'euros en 2003 et - 55 millions d'euros en 2002.

Par ailleurs, le Groupe confirme sa présence au Maroc via Crédit du Maroc (6^e banque du Maroc), dans laquelle il détient une participation de 51 %, et développe ses partenariats avec Attijariwafa Bank (ex Wafabank) dans les domaines du crédit à la consommation, des assurances et de la gestion d'actifs.

7. Gestion pour compte propre et divers

Le pôle « Gestion pour compte propre et divers » dégage un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement en amélioration : - 486 millions d'euros en 2004 contre - 582 millions d'euros en 2003.

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2003 *	2004	Variation 2004/2003 *
Produit net bancaire	(556)	(411)	(317)	- 22,9 %
Charges d'exploitation	(477)	(512)	(556)	+ 8,6 %
Résultat brut d'exploitation	(1 033)	(923)	(873)	- 5,4 %
Coût du risque	4	n.a.	4	n.a.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	6	n.a.	8	n.a.
Résultat net sur actifs immobilisés	(74)	n.a.	48	n.a.
Résultat courant avant impôt	(1 097)	n.a.	(813)	n. a
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	515	n.a.	327	n.a.
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	(582)	n.a.	(486)	n.a.

* À périmètre et conventions comparables. Données non auditées. Se reporter au chapitre sur la présentation des pôles métiers du Groupe.

Suite aux apports partiels d'actifs de la BFI du Crédit Lyonnais à CAI (devenu Calyon), des activités résiduelles de la BFI du Crédit Lyonnais (activité contrats en cours d'extinction, activité de « correspondant banking ») ont été affectées au pôle « Gestion pour compte propre et divers ». Ces réorganisations entre les pôles métiers du Groupe apportent 90 millions d'euros de PNB supplémentaires. De plus, la première consolidation globale d'Uni-Éditions, filiale de presse du Groupe (consolidée auparavant par mise en équivalence), génère 54 millions de PNB.

Le PNB enregistre l'amélioration des marchés boursiers sur les portefeuilles actions. En 2004, il intègre des reprises nettes de 55 millions d'euros de provisions sur les titres de l'activité de portefeuille, alors

qu'en 2003 le PNB avait enregistré une dotation de 158 millions d'euros ; ce qui représente une augmentation du PNB de 213 millions d'euros entre les deux périodes.

À l'inverse, le pôle supporte une hausse des coûts de financement (+ 72 millions d'euros) liée principalement aux nouvelles acquisitions de participations au cours de l'exercice (Finaref 14,5 % en mars 2004 puis 10 % fin 2004 ; Dan Aktiv).

Le résultat net sur actifs immobilisés augmente de 122 millions d'euros d'un exercice à l'autre à 48 millions d'euros ; de fait, 2003 avait enregistré des dotations aux provisions sur des participations non consolidées.

► Bilan consolidé de Crédit Agricole S.A.

BILAN CONSOLIDÉ RÉEL SYNTHÉTIQUE

Actif <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2002 <i>montant</i>	31/12/2003 <i>montant</i>	31/12/2004 <i>montant</i>	Structure <i>en %</i>	Variation <i>2004/2003</i>
Opérations interbancaires et assimilées	107 799	172 246	159 101	19,5 %	- 7,6 %
Opérations internes au Crédit Agricole	149 901	157 648	170 520	20,9 %	+ 8,2 %
Opérations avec la clientèle	62 541	148 420	152 601	18,7 %	+ 2,8 %
Opérations de crédit-bail et assimilées	6 663	13 033	13 356	1,6 %	+ 2,5 %
Opérations sur titres	48 014	77 992	88 144	10,8 %	+ 13,0 %
Placements des entreprises d'assurance	84 905	127 288	139 234	17,1 %	+ 9,4 %
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	144	389	671	0,1 %	+ 72,5 %
Valeurs immobilisées	17 311	21 829	22 442	2,8 %	+ 2,8 %
Écarts d'acquisition	1 652	9 658	9 682	1,2 %	+ 0,2 %
Comptes de régularisation et actifs divers	26 788	57 482	59 531	7,3 %	+ 3,6 %
Total actif	505 718	785 985	815 282	100 %	+ 3,7 %

Passif <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2002 <i>montant</i>	31/12/2003 <i>montant</i>	31/12/2004 <i>montant</i>	Structure <i>en %</i>	Variation <i>2004/2003</i>
Opérations interbancaires et assimilées	70 477	125 127	128 687	15,8 %	+ 2,8 %
Opérations internes au Crédit Agricole	18 943	13 502	14 286	1,8 %	+ 5,8 %
Comptes créditeurs de la clientèle	205 087	297 765	305 192	37,4 %	+ 2,5 %
Dettes représentées par un titre	58 257	90 505	101 032	12,4 %	+ 11,6 %
Provisions techniques des entreprises d'assurance	84 154	123 069	135 137	16,6 %	+ 9,8 %
Comptes de régularisation et passifs divers	39 232	81 858	76 758	9,4 %	- 6,2 %
Provisions et dettes subordonnées	12 136	24 201	23 376	2,9 %	- 3,4 %
Fonds pour risques bancaires généraux	1 618	1 944	1 833	0,2 %	- 5,7 %
Intérêts minoritaires	383	4 443	4 041	0,5 %	- 9,0 %
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	15 431	23 571	24 940	3,1 %	+ 5,8 %
Total passif	505 718	785 985	815 282	100 %	+ 3,7 %

Fin 2004, le total du bilan du groupe dépasse 815 milliards d'euros contre 786 milliards d'euros un an avant.

Sa croissance de 29,3 milliards d'euros sur l'exercice 2004 soit + 3,7 % par rapport à décembre 2003 est freinée par les modifications du périmètre de consolidation d'une part et l'évolution des taux de change d'autre part.

Les variations nettes du périmètre de consolidation entre 2003 et 2004 diminuent le bilan de 1,3 milliard d'euros. La nouvelle consolidation de Dan'Aktiv et de Jotex Finans AB ainsi que le changement de méthode d'intégration d'Uni-Éditions et d'Eurofactor l'accroissent de 2,4 milliards d'euros ; à l'inverse, la déconsolidation en 2004 de la Banque Libano-Française SAL, Réunibail et Réuniroute, Financière Lapérouse, BFO et CAI Private Banking Italia le réduisent de 3,7 milliards d'euros.

En outre, la poursuite de la dépréciation du dollar et du yen par rapport à l'euro entre fin 2003 et fin 2004 (USD - 7,8 %, JPY - 3,4 %) pèse aussi sur l'évolution du bilan.

Au total, à périmètre et cours de change constant, le bilan augmente de 35 milliards d'euros* soit de 4,5 %* sur un an.

Opérations avec la clientèle

L'encours des créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit-bail) net des provisions s'élève à 166 milliards d'euros au 31 décembre 2004. Il s'accroît de 4,5 milliards d'euros sur l'exercice (+ 2,8 %), sous l'effet principalement du dynamisme de l'activité du groupe Sofinco dans le crédit à la consommation et de la banque de réseau du Crédit Lyonnais, mais aussi des variations de périmètre (qui représentent + 1 milliard d'euros). Pour leur part, les encours des opérations clientèle de Calyon diminuent sous l'effet de la contraction de 2,8 milliards d'euros des titres reçus en pension livrée après la fusion des activités de la BFI du Crédit Lyonnais et de CAI.

Pour leur part, **les opérations internes au Groupe**, qui recouvrent les comptes et avances à terme de Crédit Agricole S.A. en faveur des Caisses régionales, sont en hausse de près de 13 milliards d'euros depuis décembre 2003 à 170,5 milliards d'euros. La composition de ce poste reflète les mécanismes financiers qui régissent les relations entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales. Sa forte augmentation en 2004 (+ 8,2 %) traduit le développement de l'activité de crédit des Caisses régionales.

Au niveau du passif, **les comptes créditeurs de la clientèle** représentent 305,2 milliards d'euros. Leur développement de 7,4 milliards d'euros sur l'année (+ 2,5 %) porte sur les comptes d'épargne à régime spécial dont la progression dépasse 9 milliards d'euros depuis la fin 2003 (+ 5,1 %) en liaison avec la bonne tenue de la collecte d'épargne du réseau du Crédit Lyonnais d'une part (+ 1,7 milliard d'euros soit + 6,7 %) et celle des Caisses régionales d'autre part (+ 6,5 milliards d'euros soit + 4 % sur un an). Rappelons que, du fait des mécanismes financiers internes au Groupe Crédit Agricole, la collecte d'épargne des Caisses régionales est centralisée au bilan de Crédit Agricole S.A. ; elle représente 164 milliards d'euros.

* Données non auditées.

À l'inverse, les « autres dettes » envers la clientèle diminuent de 1,5 % soit de 1,7 milliard d'euros sous l'effet de la réduction de 7,1 milliards d'euros des titres donnés en pension livrée, après la fusion des activités de la BFI du Crédit Lyonnais et de CAI, que ne compense pas totalement l'accroissement des comptes ordinaires de la clientèle (+ 5,7 milliards d'euros soit + 13,5 %).

Opérations sur titres

Les dettes représentées par un titre se sont développées de 10,5 milliards d'euros au cours de l'exercice pour représenter 101 milliards d'euros au 31 décembre 2004. Eu égard au niveau des taux, le groupe a accru de 15,9 milliards d'euros son recours au marché sous forme d'émissions de titres de créances négociables et a réduit de près d'un milliard d'euros l'encours de ses emprunts obligataires, à 22,3 milliards d'euros.

Les placements dans des portefeuilles de transaction, placement, investissement et de titres de l'activité de portefeuille dépassent 88 milliards d'euros, en forte augmentation de 10,2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2003. Cette progression concerne les placements en actions et autres titres à revenu variable cotés classés en portefeuille de transaction (+ 13,2 milliards d'euros soit + 67,6 %).

Pour leur part, les placements des entreprises d'assurance, d'un montant de 139,2 milliards d'euros, se sont accrus de près de 12 milliards d'euros sur l'exercice (+ 9,4 %) sous l'effet du développement de l'activité de Pacifica et de Predica.

Parallèlement, leurs provisions techniques, au passif, s'accroissent de 12,1 milliards d'euros (+ 9,8 %) sur l'exercice pour dépasser 135 milliards d'euros.

Fonds propres

Les capitaux propres, part du groupe, du groupe Crédit Agricole S.A. (y compris le résultat de l'exercice) s'élèvent à fin 2004 à 24,9 milliards d'euros. Ils augmentent de 1,4 milliard d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit + 5,8 %) sous l'effet principalement du résultat de l'exercice (2 203 millions d'euros) diminué des dividendes versés par Crédit Agricole S.A. au titre de 2003 (695 millions d'euros après dividendes reçus des Caisses régionales et des filiales) et de l'impact négatif (pour 110 millions d'euros) des changements de méthode comptable (principalement application de la recommandation du CNC 2003-R01 sur les engagements de retraite et assimilés).

Les fonds propres bruts (capitaux propres, FRBG, dettes subordonnées et assimilées) atteignent 49,3 milliards d'euros, en légère augmentation de 640 millions d'euros par rapport à 2003 ; l'accroissement des capitaux propres étant pour partie compensé par la diminution des autres composants : contraction des dettes subordonnées (- 216 millions d'euros), du FRBG (- 111 millions d'euros) et réduction de la part des intérêts minoritaires (- 402 millions d'euros) suite à la cession des participations dans la Banque Libano-Française SAL, dans Réunibail et dans Financière Lapérouse, et à l'augmentation de la participation dans le groupe Finaref.

Après déduction de 1,2 milliard d'euros correspondant à la part des minoritaires (hors actions de préférence), la part du groupe dans les fonds propres atteint 48,1 milliards d'euros.

Dans le même temps, les **valeurs immobilisées** (participations non consolidées par la méthode globale et immobilisations) se sont accrues de 613 millions d'euros entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004, à 22,4 milliards d'euros, sous l'effet de la valorisation des participations dans les entreprises mises en équivalence (Caisses régionales notamment).

Malgré les investissements complémentaires (dans le groupe Finaref, Credibom, Eurofactor principalement), les **écarts d'acquisition** sont stables à 9,7 milliards d'euros, après les amortissements de l'exercice (729 millions d'euros). L'écart d'acquisition du Crédit Lyonnais a fait l'objet d'une réestimation définitive (+ 125 millions d'euros) et d'une affectation par métiers.

► Ratios prudentiels

LE RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Conformément à la réglementation, depuis sa cotation le 14 décembre 2001, le groupe Crédit Agricole S.A. calcule semestriellement, comme le groupe Crédit Agricole, le ratio international de solvabilité.

Il est présenté dans le tableau ci-après qui détaille les risques du groupe Crédit Agricole S.A. mesurés en équivalent risque de crédits (après pondération liée à la contrepartie) et le niveau des fonds propres réglementaires calculé conformément aux recommandations BRI, aux dates indiquées.

(en millions d'euros)	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
Risques			
Risques de crédit	86 787	189 976	194 954
Risques de marché	14 405	22 531	20 659
- Risques de taux	9 966	15 352	14 291
- Risques actions	3 149	3 077	2 417
- Risques de change	1 184	1 444	1 548
- Risques sur les matières premières	105	101	16
- Risques évalués par modèle interne		2 556	2 387
Total des risques pondérés (dénominateur)	101 192	212 507	215 613
Fonds Propres disponibles			
Tier 1	15 126	16 883	17 559
Tier 2	8 708	15 043	14 261
Tier 3	210	1 118	1 181
Déductions	14 938	14 007	14 498
Total des fonds propres disponibles	9 106	19 037	18 503
Ratio de solvabilité Tier 1	8,8 %	7,9 %	8,0 %
Ratio de solvabilité global	9,0 %	8,9 %	8,6 %

Le ratio international de solvabilité global du groupe Crédit Agricole S.A. baisse de 0,3 point à 8,6 % contre 8,9 % au 31 décembre 2003.

Le ratio sur noyau dur (Tier 1) augmente de 0,1 point, à 8,0 % au 31 décembre 2004 contre 7,9 % au 31 décembre 2003. L'évolution des principales composantes du ratio s'analyse comme suit :

Les encours pondérés s'élèvent à 215,6 milliards d'euros au 31 décembre 2004 en progression de 3,1 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2003.

Les fonds propres durs nets (Tier 1), après déduction d'un montant de 14,2 milliards d'euros au titre principalement des immobilisations incorporelles et des différences de première consolidation, s'élèvent à 17,6 milliards d'euros, en augmentation de 0,7 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2003 (cf. paragraphe précédent sur les fonds propres).

Les fonds propres complémentaires (Tier 2) diminuent de 0,8 milliard d'euros à 14,3 milliards d'euros, sous l'effet principal des remboursements de titres subordonnés (- 0,6 milliard d'euros).

Les déductions au titre des participations (14,5 milliards d'euros) augmentent de 0,5 milliard d'euros en raison principalement de l'évolution de la valeur des sociétés mises en équivalence (+ 0,7 milliard d'euros) compensée en partie par la diminution des garanties données à des fonds communs de créances.

PROJET DE RÉFORME DES NORMES BRI

Dès 1998, le Comité de Bâle a entamé des consultations aux fins de réformer les recommandations applicables en matière de ratios de solvabilité bancaire internationaux. Aux termes de cette réforme, l'accord actuellement en vigueur céderait la place à un nouvel accord basé sur une approche plus qualitative de la mesure des risques encourus.

La publication le 26 juin 2004 du projet de document définitif intègre en partie les dernières observations de la profession et dispose notamment :

- la limitation du calcul des exigences de fonds propres prudentiels à la couverture des seules pertes inattendues, les pertes attendues sur les crédits sains devant être couvertes par les provisions générales ou spécifiques ou à défaut par les fonds propres ;
- la simplification des règles de calcul des exigences de fonds propres concernant la titrisation ;
- la modification du calibrage des crédits « revolving » et de certaines techniques de réduction des risques.

La mise en application est fixée au plus tôt au 31 décembre 2006 pour les établissements ayant opté pour les méthodes « standard » ou « notation interne fondation IRB » et au 31 décembre 2007 pour les établissements ayant opté pour la méthode « notation interne avancée IRB », sachant que tous les établissements peuvent continuer de déclarer leur ratio sous le format Bâle 1 jusqu'au 30 décembre 2007.

À partir du 1^{er} janvier 2006, un calcul parallèle du ratio de solvabilité sera déclaré sous le format actuel et sous le format Bâle II sur les périmètres d'application des différentes méthodes.

Avant cette date, le ratio de solvabilité déclaré au 31 décembre 2005 sera impacté par les transpositions, au cours du premier semestre 2005, dans les textes le réglementant :

- des filtres prudentiels ayant pour objet le retraitement des comptes établis en normes IAS/IFRS pour limiter la volatilité des fonds propres induite par la réforme comptable ;
- de la directive européenne sur les conglomérats qui introduit :
 - » une surveillance complémentaire de la couverture par les fonds propres consolidés du Groupe Crédit Agricole du cumul des exigences bancaires de fonds propres et de marge de solvabilité des compagnies d'assurance,
 - » un ratio bancaire « hors assurance » éliminant au numérateur la contribution aux réserves consolidées des compagnies d'assurance et au dénominateur leur valeur de mise en équivalence.

Par ailleurs un nouvel exercice de calcul de l'impact (QIS5) du dernier projet de texte est organisé au niveau international pour réponse d'ici fin 2005 sur les grands groupes bancaires internationaux dont les groupes Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. Au terme de l'analyse des résultats prévue début 2006, un nouveau calibrage des exigences de fonds propres pourra être finalisé avant l'entrée en application effective de la réforme.

Dans ce contexte, selon le plan arrêté (exposé dans l'Annexe sur la gestion des risques), le Crédit Agricole aura achevé, sur la partie la plus importante des périmètres des groupes Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A., le programme de mise à niveau de son système de notation interne propre à rendre plus compétitive et rentable la gestion de ses risques et l'allocation de ses fonds propres.

ANALYSE DES COMPTES DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (SOCIÉTÉ MÈRE)

Au 31 décembre 2004, le **produit net bancaire** de Crédit Agricole S.A. (Société mère) atteint 1 811 millions d'euros, en augmentation de 1 053 millions d'euros par rapport à l'exercice 2003.

Les dividendes et produits assimilés des filiales et participations s'accroissent de 1 249 millions d'euros entre 2003 et 2004 passant de 1 440 millions d'euros à 2 689 millions d'euros. Cette forte croissance reflète l'effet des acquisitions au cours de l'année 2003 du Crédit Lyonnais et de Finaref (+ 257 millions d'euros à 516 millions d'euros), de la distribution, sous forme de paiement du dividende en actions, de l'auto-contrôle d'Intesa et de façon plus générale des excellents résultats des filiales et des Caisses régionales pendant l'exercice 2003. Elle résulte, également, de la simplification des structures de contrôle des filiales polonaises induisant la distribution, sous forme de titres de filiales, de 576 millions d'euros de primes d'émission et de réserves de la holding. À l'issue de ces distributions, Crédit Agricole S.A. détient directement les titres de ces filiales et, la valeur de la holding s'étant dépréciée d'autant, celle-ci a été immédiatement provisionnée au niveau du solde intermédiaire de gestion « résultat net sur actifs immobilisés ».

En contrepartie, le coût de refinancement du déficit de capitaux propres (yc FRBG épargne-logement) lié aux investissements dans les Caisses régionales, Finaref et surtout le Crédit Lyonnais, atteint 1 276 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 830 millions d'euros au cours de l'exercice 2003, qui n'intégrait que pendant un semestre et 15 jours le financement du Crédit Lyonnais.

Les revenus du portefeuille de placement et titres de l'activité de portefeuille reviennent à leur niveau d'équilibre sous l'effet principal

des revenus des titres de l'activité de portefeuille (TAP) dont les dotations nettes avaient atteint 173 millions d'euros pendant l'exercice 2003.

La marge épargne - avances se maintient à un excellent niveau après mise en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2004, de nouvelles règles financières internes au groupe Crédit Agricole, basées sur l'utilisation de modèles de remplacement et de taux de marché.

Les frais de fonctionnement augmentent de 18,8 % à 410 millions d'euros, suite à la réorganisation du groupe et, en particulier, des fonctions centrales. Ainsi, 300 personnes ont été mises à disposition de Crédit Agricole S.A. par le Crédit Lyonnais et facturées en conséquence. Hors cet effet, l'effectif moyen aurait diminué de 7,5 %. Dans le même temps, l'harmonisation des rémunérations variables et la distribution de plans d'option ont généré un coût supplémentaire de l'ordre de 23 millions d'euros. D'autres hausses des charges de fonctionnement sont, également, induites par la réorganisation du groupe, qu'il s'agisse des frais de locaux à hauteur de 14 millions d'euros ou des études et travaux sous-traités pour 10 millions d'euros.

Compte tenu des évolutions respectives du PNB et des frais de fonctionnement, le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 1 401 millions d'euros contre 413 millions d'euros en 2003.

Le coût du risque apparaît globalement en reprise nette de 24 millions d'euros. D'une part, la réduction du taux de perte constatée au titre des risques internes sur l'épargne-logement conduit à une reprise mécanique de provisions de 19 millions d'euros. D'autre part, suite à l'appréciation du zloty, la couverture du risque de change sur les filiales polonaises a généré une perte comptabilisée en produit net bancaire et une reprise de provisions de même montant, soit 31 millions d'euros.

Enfin, la diminution des créances relatives au financement de projets et d'actifs entraîne une reprise de 20 millions d'euros de la provision sectorielle. En contrepartie, la couverture prudente de trois risques individualisés a été complétée.

Le résultat net sur actifs immobilisés accuse une perte de 561 millions d'euros du fait de la perte de valeur de CA Deveurope BV, ex-holding de contrôle des filiales polonaises. Cette perte comptable est la contrepartie des 576 millions d'euros de dividendes et produits assimilés comptabilisés en produit net bancaire.

Les coûts liés au rapprochement avec le Crédit Lyonnais s'élèvent à 87 millions d'euros. Ces charges recouvrent essentiellement les honoraires de cabinets de conseil en organisation et les coûts de déménagement. Elles sont destinées à contribuer à la mise en œuvre des synergies qui devraient générer un résultat brut supplémentaire évalué à 760 millions d'euros en 2006 pour l'ensemble du Groupe.

Les gains fiscaux enregistrés dans les comptes sociaux atteignent 383 millions d'euros au cours de l'exercice 2004 contre 432 millions d'euros au cours de l'année précédente. L'explication du profit fiscal dans les comptes sociaux réside dans les mécanismes de l'intégration fiscale qui autorisent d'imputer les déficits fiscaux sur l'impôt dû par les filiales intégrées fiscalement.

La reprise de 110 millions d'euros du **FRBG** épargne-logement, résultant de l'écart constaté entre les taux d'intérêt anticipés et le taux de la collecte épargne-logement qui finance les prêts de même nature, a été en partie contre-balancée par une dotation de 21 millions d'euros au fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, conformément aux termes de la convention créant ce fonds lors de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En définitive, **le résultat net** de Crédit Agricole S.A. (société mère) ressort à 1 249 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 611 millions d'euros au cours de l'exercice 2003, soit une augmentation de 638 millions d'euros.

➤ Résultats financiers des 5 derniers exercices

	2000	2001	2002	2003	2004
Capital en fin d'exercice	2 240 801 070	2 916 629 697	2 916 629 697	4 420 567 311	4 420 567 311
Nombre d'actions émises	74 693 369	972 209 899	972 209 899	1 473 522 437	1 473 522 437
Opérations et résultat de l'exercice (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	24 101	24 293	9 424	13 825	14 708
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	578	333	599	539	1032
Participation des salariés	17	16	3	4	0
Impôt sur les bénéfices	24	16	(362)	(433)	(383)
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	512	1 045	1 008	611	1 249
Bénéfice distribué ⁽²⁾	411	535	729	800	973
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	7,196	0,311	0,985	0,657	0,960
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	6,857	1,075	1,037	0,415	0,847
Dividende attribué à chaque action ⁽³⁾	5,50	0,55	0,55	0,55	0,66
Personnel					
Effectif moyen du personnel ⁽⁴⁾	3 304	3 245	3 125	2 983	2 685
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	157	159	160	165	157
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) (en millions d'euros)	78	75	79	84	81

Par décision de l'Assemblée générale mixte du 29 novembre 2001, la valeur nominale de l'action a été ramenée de 30 euros à 3 euros et le nombre d'actions composant le capital social de la société a été consécutivement multiplié par dix.

(1) Les chiffres d'affaires des exercices 2002, 2003 et 2004 incluent les produits des opérations de macrocouverture nets des charges de même nature. En appliquant ce principe aux exercices précédents, les chiffres d'affaires auraient été respectivement de 15 007 M€ en 2000 et de 15 810 M€ en 2001.

(2) Les actions bénéficiant du dividende au jour de la distribution des résultats de l'exercice 2002 étaient de 1 325 495 637.

(3) Montant du dividende net proposé à l'assemblée générale du 18 mai 2005.

(4) Il s'agit de l'effectif du siège.

➤ Rémunérations et mandats des mandataires sociaux

Les informations relatives aux rémunérations, mandats et fonctions des mandataires sociaux, requises par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, issu de la Loi sur les nouvelles régulations économiques (dite loi NRE) du 15 mai 2001, par la Loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003 et par l'Ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004, figurent dans le chapitre « Gouvernance et contrôle interne » en page 102 de ce document.

➤ Évolution récente du capital

Le capital social de Crédit Agricole S.A. n'a pas connu d'évolution depuis le 24 novembre 2003.

Le tableau ci-après présente son évolution au cours des cinq dernières années.

ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Date et nature de l'opération	Montant du capital (en euros)	Nombre d'actions
Capital au 31/12/1999	1 998 736 740	66 624 558
06/06/2000		
Augmentation de capital (Conseil d'administration du 26/04/2000)	+ 162 059 730	+ 5 401 991
	2 160 796 470	72 026 549
28/06/2000		
Païement du dividende en actions (Assemblée générale du 25/05/2000)	+ 80 004 600	+ 2 666 820
Capital au 31/12/2000	2 240 801 070	74 693 369
04/07/2001		
Païement du dividende en actions (Assemblée générale du 22/05/2001)	+ 77 665 530	+ 2 588 851
	2 318 466 600	77 282 220
29/11/2001		
Augmentation de capital consécutive à l'apport des participations des Caisses régionales dans les filiales apportées (opérations liées à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.) (Conseil d'administration du 31/10/2001 et Assemblée générale mixte de la CNCA du 29/11/2001)	+ 547 464 480	+ 18 248 816
	2 865 931 080	95 531 036
29/11/2001		
Division de la valeur nominale des actions par dix (Assemblée générale mixte de la CNCA du 29/11/2001)		
	2 865 931 080	955 310 360
28/12/2001		
Augmentation de capital réservée aux salariés (Assemblée générale du 29/11/2001)	+ 50 698 617	+ 16 899 539
Capital au 31/12/2001	2 916 629 697	972 209 899
Capital au 31/12/2002	2 916 629 697	972 209 899
19/06/2003		
Augmentation de capital par création d'actions nouvelles (Conseil d'administration du 10/06/2003)	+ 1 059 857 214	+ 353 285 738
	3 976 486 911	1 325 495 637
10/10/2003		
Augmentation de capital réservée aux salariés (Conseils d'administration des 21/05 et 09/09/2003)	+ 75 699 792	+ 25 233 264
	4 052 186 703	1 350 728 901
24/11/2003		
Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire (Conseil d'administration du 09/09/2003)	+ 368 380 608	+ 122 793 536
Capital au 31/12/2003	4 420 567 311	1 473 522 437
Capital au 31/12/2004	4 420 567 311	1 473 522 437

TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

► Perspectives 2005

Aux États-Unis, l'objectif de l'année 2005 sera de parvenir à mieux asseoir la croissance. Ceci passe par un rebond de l'activité dans le secteur des services, toujours déprimé et partant de créations d'emplois supérieures et d'une distribution de revenus plus efficace. Le risque est que bon nombre de stimuli vont cesser d'alimenter la croissance. Fiscalité probablement neutre et pression monétaire en hausse vont brider la consommation, qui ne sera plus soutenue que par une désépargne des ménages et la poursuite de la hausse de prix immobiliers déjà tendus. Le pari se tiendra aussi vis-à-vis de l'extérieur : le différentiel de croissance creuse le déficit courant déjà trop fort, au risque d'entraîner avec lui dollar et marché obligataire.

Au Japon, le ralentissement dessiné fin 2004 devrait se poursuivre jusqu'en milieu d'année 2005, avant un rebond initié par les échanges extérieurs qui devrait produire ses effets au cours du deuxième semestre.

Dans la zone euro, les hésitations de la confiance et du commerce mondial décelées fin 2004, ainsi que l'appréciation de l'euro, devraient continuer à produire leur effet modérateur en première moitié d'année 2005. Une fois ce léger trou d'air passé, et sous condition du repli des prix du pétrole et de la stabilisation de l'euro, le réveil du dernier chaînon manquant de la reprise, l'emploi, devrait entraîner avec lui les revenus et la consommation. Forte d'une assise de croissance plus stable, la Banque Centrale Européenne (BCE) pourrait enclencher un mouvement de normalisation monétaire prudent qui amènerait les taux directeurs à 2,5 % fin 2005. Resserrement monétaire américain et européen, et croissance au potentiel, devraient militer pour le retour des taux longs vers des niveaux plus « normaux », supérieurs à 4,5 % dans la zone euro en deuxième partie d'année.

L'année 2005 devrait être marquée par une croissance limitée de la France (croissance attendue à 1,9 %). En effet, la consommation des ménages ralentirait légèrement pour revenir en ligne avec le revenu. Une forte contribution négative des stocks est aussi attendue, compensée en partie par de meilleures performances du commerce extérieur.

POUR LE GROUPE

Dans un contexte de solvabilité dégradée des ménages et de modération du marché immobilier, les crédits à l'habitat sont attendus en moindre croissance, sans cassure. Cette évolution accentuera la forte concurrence entre prêteurs. Les crédits aux entreprises continueront leur lente accélération. Quant aux placements financiers, soutenus par un taux d'épargne quasi stable, ils devraient progressivement se rééquilibrer vers une épargne un peu plus longue, confirmant notamment le dynamisme de l'assurance. De même, les Services Financiers

Spécialisés devraient poursuivre une croissance dynamique de leurs activités, le Groupe tirant parti du relais de croissance en provenance de l'International.

Dans la Banque de proximité, le Crédit Lyonnais confirme le plan de marche du Projet d'Entreprise 2005-2007 dont les objectifs ont été annoncés au début de l'été :

- une croissance du PNB de 3 % minimum par an ;
- une baisse du coefficient d'exploitation à 65 % à l'horizon 2007 ;
- une réduction de postes de 2 600 équivalents temps plein d'ici 2007.

Enfin, la réorganisation du Groupe s'achèvera en 2005 avec, principalement, la fusion des entités de banque privée au Luxembourg et en Suisse, la réorganisation du métier de gestion d'actifs immobiliers (CLAM immobilier et Uniger), le rapprochement des activités d'affacturage (Eurofactor et Transfact) et l'aboutissement de la fusion des systèmes informatiques avec la création d'un GIE de production. Les charges liées au rapprochement devraient sensiblement diminuer.

► Projet de conversion aux normes IAS/IFRS

L'Union européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n° 1606/2002) imposant aux entreprises européennes cotées de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

À ce jour, ce règlement a été complété par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n° 1725/2003) portant application des normes comptables internationales (celles en vigueur le 14/09/2002), ainsi que par 5 règlements publiés en 2004 (n° 707/2004, n° 2086/2004, n° 2236/2004, n° 2237/2004, n° 2238/2004) permettant l'adoption d'une version de normes modifiées ainsi que l'adoption de la norme 32 et de la norme 39.

L'Ordonnance du Ministère des Finances du 20 décembre 2004 (n° 2004-1382) permet aux entreprises d'opter pour le référentiel IAS pour établir leurs comptes consolidés à partir de 2005, même lorsqu'elles ne sont pas cotées. Cette option a été retenue pour l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre de la préparation de la transition aux normes IFRS, le groupe Crédit Agricole S.A. applique la recommandation émise par le Comité des Régulateurs de Valeurs Mobilières (CESR) le 30 décembre 2003*, et reprise par la recommandation AMF**.

* Document disponible sur le site <http://www.cesr-eu.org> rubrique « Standards, Recommendations & Guidelines » [référence : 03-323 e].

** Recommandation AMF disponible sur le site <http://www.amf-france.org>

Cette recommandation formule les conditions dans lesquelles les sociétés soumises communiquent leurs informations financières pendant la période de transition, sachant que le référentiel applicable aux comptes de l'exercice 2005 sera celui en vigueur au 31/12/2005.

Le groupe Crédit Agricole S.A. en tant qu'établissement de crédit est impacté par la norme IAS 39 sur un grand nombre de ses activités. Certains points de cette norme ont suscité des débats techniques importants, qui n'ont à ce jour pas trouvé de solution définitive. Cette situation a amené la Commission européenne à adopter une version partielle (dite « carve out ») de la norme 39 le 19 novembre 2004. Les travaux qui se poursuivent au niveau des instances européennes ont pour objectif d'aboutir à un texte révisé dans le courant de l'année 2005.

Les principaux points en réflexion susceptibles d'engendrer, par rapport à la version actuelle des textes, des évolutions significatives des impacts, ne pouvant être estimés à ce jour, portent sur :

- le traitement de la macrocouverture selon la norme 39 ;
- le recours à l'option d'enregistrement des passifs à la juste valeur.

Considérant ces points et compte tenu des impacts à la fois sur l'organisation, les processus et la présentation financière de l'arrêté des comptes, le groupe Crédit Agricole S.A. considère que la communication d'informations quantitatives à ce stade ne serait pas faite dans des conditions d'exhaustivité suffisante au regard des exigences du marché et des investisseurs.

C'est pourquoi, le calendrier de communication financière envisagé en 2005 est le suivant :

- fin avril 2005 : Présentation quantitative de la conversion aux normes IAS/IFRS sur base d'informations financières pro forma relatives à l'exercice 2004 ;
- début juin 2005 : Arrêté des comptes du 1^{er} trimestre 2005 selon le référentiel IAS/IFRS. Cette communication financière trimestrielle se fera selon les principes retenus précédemment, la norme IAS 34 n'étant pas d'application obligatoire en 2005.

L'ORGANISATION DU PROJET

Pour mettre en œuvre cette transition, Crédit Agricole S.A. a mis en place une structure projet permettant de s'assurer que le passage aux nouvelles normes s'effectuera au 1^{er} janvier 2005 de façon harmonisée sur l'ensemble des entités concourant aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

Cette structure s'appuie sur une équipe projet au sein de la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation et sur une organisation par groupes de travail, impliquant les Caisses régionales et les filiales du groupe. Ces groupes de travail sont spécialisés par domaine (7 domaines identifiés) et font intervenir les différents métiers du groupe.

Les préconisations de traitement comptable des opérations sont entérinées par un comité de pilotage placé sous la présidence du Directeur Finances Groupe de Crédit Agricole S.A.

Cette organisation a permis à Crédit Agricole S.A., en tant que société cotée et organe central du réseau du Crédit Agricole au sens de la Loi bancaire, de piloter de façon centralisée les évolutions à mettre en œuvre.

Cette organisation est relayée au niveau des entités par des équipes projet dédiées, selon que leur taille ou leur spécificité métier le nécessite.

Ce projet a été lancé fin 2002 et structuré en trois phases : l'analyse normative, les études détaillées, la mise en œuvre.

La phase d'analyse normative a permis d'appréhender les principales divergences par rapport aux normes comptables applicables dans le Groupe selon le référentiel français et de prévoir les évolutions nécessaires pour assurer la transition vers le référentiel IAS/IFRS. Ces évolutions sont d'ordre comptable (schémas, règles, référentiels), mais peuvent également être à l'origine d'aménagements dans les outils opérationnels et de reporting comptable ainsi que de modifications dans les processus de gestion et de suivi des activités.

LA PRÉPARATION DU GROUPE EN 2004

Avancement du projet

Les divergences identifiées en 2003 ont conduit à des travaux de mise en œuvre dans les systèmes, qui se sont poursuivis en 2004, notamment au fur et à mesure de la publication des normes définitives.

La mise en place progressive de l'architecture informatique cible (outils mutualisés) devrait s'achever en 2005. Le suivi des réalisations et des plannings est centralisé à Crédit Agricole S.A.

Le déroulement du processus de mise en œuvre ainsi que les choix de traitement normatif ont fait l'objet de journées spécifiques d'information regroupant l'ensemble des correspondants comptables du Groupe.

Guides opératoires par domaine

Les travaux réalisés par les groupes de travail par domaine ont permis d'élaborer des guides opératoires permettant :

- l'analyse des normes et des divergences avec le référentiel français ;
- l'élaboration de schémas comptables appropriés ;
- la mise en place de modalités pratiques d'application ;
- la quantification de l'impact de la 1^{re} application.

Ces guides sont les documents de référence pour la mise en œuvre pratique des IAS/IFRS au sein du Groupe. Ils sont complétés au fur et à mesure de l'interprétation des textes et des options retenues.

Établissement des informations trimestrielles pro forma en 2004

Afin de permettre à l'ensemble des entités du groupe de s'adapter aux nouvelles normes, les arrêtés trimestriels de 2004 font l'objet d'une préparation d'états pro forma. Ces états sont élaborés de façon simplifiée et les impacts de première application sont affinés au fur et à mesure des arrêtés trimestriels.

Après les contrôles et ajustements nécessaires, ces données serviront de comparatif 2004 lors des publications des arrêtés 2005.

Contrôle de la conformité aux normes IAS/IFRS du groupe Crédit Agricole S.A.

À la demande de Crédit Agricole S.A., une mission contractuelle spécifique a été mise en place avec les Commissaires aux comptes des entités du groupe Crédit Agricole. Ce dispositif, démarré en 2004, doit se poursuivre en 2005. Les travaux demandés aux auditeurs visent à s'assurer :

- du bon degré de préparation des entités et de leur capacité à produire des états comptables conformes aux normes IFRS ;
- de la conformité des principes retenus par les entités avec les options retenues par le Groupe.

DESCRIPTION DES PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE ET MODALITÉS D'APPLICATION

Règles spécifiques de première application (IFRS 1)

La norme IFRS 1 s'applique aux entités qui présentent pour la première fois leurs états financiers selon les nouvelles normes, ceux-ci devant être préparés en appliquant les principes comptables IFRS en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Réglementairement, les normes s'appliquent de façon rétrospective aux périodes précédentes et donc au bilan d'ouverture. Cependant, la norme IFRS 1 prévoit des exemptions facultatives ou obligatoires à ce principe d'application rétrospective.

Les choix retenus par Crédit Agricole S.A. concernant les exemptions facultatives sont les suivants :

- Regroupements d'entreprises : Crédit Agricole S.A. conserve le traitement appliqué aux regroupements d'entreprises antérieurs au 01/01/2004. Les goodwill résiduels à cette date ne sont plus amortis et font l'objet d'un test de dépréciation ;
- Utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût. Le groupe Crédit Agricole S.A. a choisi comme règle de ne pas réévaluer ses immobilisations ;
- Avantages au personnel : L'exemption autorisée dans ce domaine n'aura pas d'impact significatif lors de la première application du référentiel sur les comptes consolidés du Groupe compte tenu des règles déjà appliquées par le Groupe (voir ci-dessous le point particulier sur ce sujet) ;

- Écarts de conversion cumulés : Une entité peut considérer, qu'à la date de transition, son écart de conversion cumulé est nul pour toutes ses activités étrangères et elle peut l'imputer sur les capitaux propres. Dans ce cas, ces écarts de conversion ne rentreront pas en compte dans la détermination du résultat de cession ultérieure des activités concernées. Cette option est retenue au sein du Groupe et elle s'applique à toutes les activités étrangères ;
- Instruments financiers composés : Dans le cas d'émission d'instruments financiers ayant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, une entité n'est pas obligée d'identifier séparément les valeurs d'origine des deux composants si la partie dette est nulle à la date de transition. Les travaux en cours montrent que ces cas n'existent pas dans les principales entités du Groupe. Cette exemption ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le bilan d'ouverture du Groupe ;
- Actifs et passifs de filiales d'entreprises associées ou de coentreprises : cette dérogation traite des impacts de la date de transition aux IFRS au sein d'un groupe, pour le cas où une filiale adopte les IFRS soit antérieurement, soit postérieurement, à la maison mère. Au sein du Groupe, l'ensemble des entités appartenant au périmètre de consolidation produit des comptes consolidés en normes IFRS à compter du 01/01/2005.

Les principes de consolidation

Le caractère consolidable ou non d'une entité au sein du Groupe est déterminé en fonction d'une liste de critères conformes aux exigences des autorités réglementaires. Cette liste de critères a été maintenue pour la consolidation en normes IAS. Le périmètre de consolidation ne devrait donc évoluer qu'à la marge.

Les méthodes de consolidation restent identiques aussi bien pour l'intégration globale que pour la mise en équivalence ou l'intégration proportionnelle.

Les regroupements d'entreprises

La norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » retient la méthode du coût d'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises.

Dans la mesure où le texte actuel exclut de son champ d'application les regroupements d'entreprises effectués au sein de mutuelles, le groupe Crédit Agricole considère que les fusions de Caisses régionales continuent d'être régies par les normes françaises.

Les écarts d'acquisition : La norme IFRS 3 stipule que les écarts d'acquisition doivent faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et lors d'apparition d'indices de perte de valeur. Ainsi, l'amortissement actuellement pratiqué via le compte de résultat ne sera plus effectué.

Les modalités de test des pertes de valeur intègrent la valeur actualisée des flux futurs générés par unité génératrice de trésorerie. Les pertes de valeur font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisition négatifs, non reconnus en IAS, font l'objet d'une imputation en capitaux propres lors du bilan d'ouverture au 01/01/2004.

Les écarts d'acquisition négatifs postérieurs au 01/01/2004 seront constatés en résultat.

Le traitement des immobilisations

Le groupe Crédit Agricole S.A. respecte les principes édictés par le règlement CRC 2002-10 depuis le 1^{er} janvier 2004. Ce texte permet la convergence entre le traitement des amortissements et des dépréciations des immobilisations dans les comptes sociaux en normes françaises et leur traitement dans les comptes consolidés en normes IFRS.

En normes IFRS, la comptabilisation des immobilisations corporelles et des immeubles de placement se fera, comme aujourd'hui, au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur constatées.

Concernant les immobilisations incorporelles, leur comptabilisation se fera au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur constatées.

Les avantages du personnel

Le groupe Crédit Agricole S.A. a décidé d'appliquer la recommandation du CNC n° 2003-R.01 pour les comptes individuels des entités du Groupe dès l'exercice 2004. Cette recommandation est similaire à la norme IAS 19.

Ce choix permet d'anticiper la convergence des référentiels lors de l'arrêté des comptes au 31/12/2004 et de ne pas constater d'écart de traitement entre les normes françaises et les normes IAS lors de la conversion.

Le groupe n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat.

Les Titres de capitaux propres

- Titres d'autocontrôle : tous les titres Crédit Agricole S.A. détenus en portefeuille sont imputés en diminution des capitaux propres conformément à la norme IAS 32.
- Les stock-options : la norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation et la comptabilisation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005. La comptabilisation de la charge se fait au fur et à mesure de l'acquisition des droits.

Les plans concernés par ce dispositif étant récents dans le Groupe, l'impact de la première application n'est pas significatif.

Le portefeuille Titres détenu à l'actif

La classification du portefeuille titres se fait au sein des quatre catégories autorisées par la norme IAS 39. L'enregistrement à l'origine est fait à la juste valeur, frais d'acquisition inclus s'ils sont significatifs.

Les reclassements se font majoritairement selon les principes suivants :

- Le portefeuille des « actifs financiers à la juste valeur par résultat » enregistre principalement les titres de transaction actuels selon la terminologie française. Ce portefeuille peut également être utilisé sur option pour les instruments financiers incluant un dérivé pour lequel la valorisation séparée est complexe. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat ;
- La catégorie des « actifs détenus jusqu'à l'échéance » regroupe pour partie les anciens titres d'investissement. Ce portefeuille enregistre des titres à taux fixe non couverts quant au risque de taux. L'enregistrement dans ce portefeuille se fait sous condition de détention des titres jusqu'à l'échéance. La valeur au bilan comprend le capital restant dû, la part non amortie des surcotes ou décotes et des coûts d'acquisition (le cas échéant). La comptabilisation des résultats est faite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) ;
- Le portefeuille des « prêts et créances » enregistre les titres à revenus fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif et que l'établissement a l'intention de conserver durablement. La comptabilisation des résultats est faite au coût amorti selon la méthode du TIE ;
- Le portefeuille des « actifs disponibles à la vente » est la catégorie par défaut qui intègre notamment les catégories actuelles des titres de l'activité de portefeuille, titres de placement, autres titres détenus à long terme et titres de participations non consolidés. Ces titres sont enregistrés à leur valeur de marché et les éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe sont enregistrées en résultat selon la méthode du TIE.

Les variations de juste valeur sont enregistrées en contrepartie des capitaux propres. Dans le cas de la reconnaissance d'une moins-value latente dans les capitaux propres, celle-ci est inscrite en résultat si la perte de valeur est durable.

Concernant l'évaluation des titres de participation non consolidés, les critères généralement retenus sont le niveau de quote-part de situation nette dans l'entreprise et les perspectives de détention et de rentabilité attendue par le détenteur du titre.

L'activité Crédit

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Conformément à la norme IAS 39, l'évaluation initiale est faite à la juste valeur et la comptabilisation ultérieure est réalisée au coût amorti selon la méthode du TIE (prise en compte actuarielle des décotes d'origine et des produits et coûts de transaction attribua-

bles à l'opération). En règle générale et sauf exception, les prêts et créances sont réalisés à des conditions de marché et la prise en compte des produits et coûts de transaction attribuables aux opérations ne devrait pas avoir d'impacts significatifs.

Le provisionnement du risque de crédit :

Selon la norme 39, le provisionnement du risque de crédit est possible sur les seules pertes encourues. Le provisionnement peut être réalisé soit sur base individuelle (généralement le risque est survenu et les créances dépréciées ont été identifiées) soit sur base collective (encours sains mais avec existence d'événements permettant l'appréciation du risque).

En règle générale, la provision est calculée à partir d'un échéancier des flux futurs estimés en fonction des recouvrements potentiels, nets de garanties, et actualisés.

Les provisions sur base individuelle sont constituées dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation. Les règles de déclenchement de cette provision ne diffèrent pas fondamentalement du risque avéré tel que défini selon les principes français. À compter du 1^{er} janvier 2005, la valeur de recouvrement des flux estimés sera établie sur base actualisée dès les comptes individuels en normes françaises (texte CRC 2002-03). L'application de ce texte permettra de ne pas avoir d'écart de traitement entre les deux référentiels.

Concernant le provisionnement sur base collective, le groupe Crédit Agricole S.A. s'appuiera notamment sur les outils de mesure du risque utilisés dans le cadre de l'établissement des ratios de solvabilité.

L'activité d'Assurance

Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe sont reclassés selon la norme IAS 39 au sein des quatre catégories d'actifs autorisées. Les passifs d'assurance quant à eux restent pour partie évalués en normes locales selon IFRS 4, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif relatif à l'assurance (évolution prévue selon une phase 1 courant 2005 puis une phase 2 ultérieurement).

Afin de neutraliser partiellement les variations de juste valeur des actifs, les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices font l'objet d'une « comptabilité miroir » au niveau des passifs (option offerte par la norme IFRS 4). Ce traitement permet de limiter l'impact sur le bilan d'ouverture en normes IAS/IFRS de ces sociétés.

Les passifs financiers

La norme IAS 39 reconnaît deux catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat : cette catégorie regroupera les opérations du portefeuille de transaction actuel selon la terminologie française. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat. L'utilisation de l'option à la juste valeur pour les passifs n'est pas autorisée ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à

l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti en fonction du TIE.

Les encours du groupe Crédit Agricole S.A. entrent majoritairement dans ce portefeuille.

Les instruments dérivés et la comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont tous enregistrés au bilan en juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture efficace.

Les variations de juste valeur sont quant à elles enregistrées :

- soit en résultat dans le cas d'opérations de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- soit en capitaux propres pour le risque couvert en cas de couverture de flux de trésorerie. La partie inefficace de cette couverture est imputée en résultat.

Le « Day one Profit » : La norme IAS 39 précise que l'évaluation d'un instrument financier à l'origine réside dans la reconnaissance, à la date d'initiation, d'un résultat basé sur des données de marché « observables ».

Les montages structurés et les instruments financiers complexes doivent faire l'objet d'une cartographie pour établir si le modèle d'évaluation interne et les paramètres utilisés répondent ou non à cette définition. Le cas échéant, un montant est à réserver en capitaux propres au titre de ces données non observables. La reprise de ce montant en résultat est répartie dans le temps.

La comptabilité de couverture : les couvertures de juste valeur réduisent le risque de variation de juste valeur d'un instrument à taux fixe, par exemple, causée par des changements de taux d'intérêt. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en instruments à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie réduisent le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments à taux variables, par exemple.

Dans le cadre de **microcouverture parfaitement adossée** (en juste valeur ou en couverture de flux futurs), la documentation des relations de couverture ainsi que la démonstration de l'efficacité est faite à l'origine des opérations. Dans ce cas, l'enregistrement comptable de la variation de valeur du dérivé :

- est inscrite en capitaux propres pour les couvertures de flux futurs de trésorerie ;
- est inscrite en résultat pour les couvertures de juste valeur, et la variation de juste valeur de l'élément couvert est ajustée symétriquement d'un montant identique en résultat.

Dans le cadre de la **macrocouverture**, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée de façon partielle par l'UE (version dite « carve-out »).

La documentation de ces relations de couvertures se fait sur la base :

- de la désignation de portefeuilles d'instruments couverts et d'instruments de couverture ;
- d'une position brute d'instruments dérivés (généralement des swaps de taux),
- d'échéanciers établis en encours moyen.

L'efficacité des relations de couverture est mesurée de façon prospective et rétrospective.

Les provisions pour risques et charges et le FRBG

La norme IAS 37 sur les provisions et les passifs et actifs éventuels est à mettre en regard du règlement CRC 2000-06 (hors provisions d'activité bancaire) pour analyser les divergences.

Les provisions générales et les FRBG, qui ne sont pas justifiés par l'existence d'un risque répondant aux critères retenus dans les normes IAS, sont inscrits en réserves consolidées lors de l'établissement du bilan d'ouverture. Les provisions documentées au sens IAS 37 ou IAS 39 sont quant à elles inscrites soit en diminution de l'actif (notamment le provisionnement pour risque de crédit) soit deviennent des provisions pour risques et charges. Entre notamment dans ce dernier cas la provision épargne-logement qui permet de couvrir le risque de déséquilibre général du système épargne-logement.

La présentation des états financiers

Le groupe Crédit Agricole S.A. utilisera les formats préconisés par la recommandation CNC n° 2004-R.03 du 27 octobre 2004. Ces états seront disponibles progressivement au fil des arrêtés intermédiaires 2005.

➤ Autres évolutions récentes

PROJET DE CRÉATION PAR LE CRÉDIT AGRICOLE ET LE GROUPE CAISSE D'ÉPARGNE D'UN ACTEUR MAJEUR DANS LES MÉTIERS DE TITRES EN EUROPE

Communiqué de presse du 17 décembre 2004.

Crédit Agricole S.A. et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) confirment leur intention de regrouper leurs lignes métiers respectives dédiées aux activités de banque dépositaire, de conservation, de compensation, d'administration de fonds et de services aux émetteurs pour la clientèle institutionnelle et de grandes entreprises, domestique et internationale.

Ce rapprochement donnerait naissance à un acteur majeur dans les métiers de titres, leader en France et parmi les grands intervenants

en Europe, avec une présence à Paris, Luxembourg, Madrid, Bruxelles, Dublin et Amsterdam qui serait notamment :

- 1^{re} banque dépositaire d'OPCVM en France, 1^{re} banque pour les actifs déposés en Euroclear France, et parmi les tout premiers européens avec une conservation globale s'élevant à 1 200 milliards d'euros pour la clientèle institutionnelle ;
- 1^{re} société en France et parmi les tout premiers européens avec 570 milliards d'euros en gestion administrative et comptable, incluant le réseau Fastnet ;
- parmi les trois principaux prestataires en France pour les services aux émetteurs et l'un des leaders européens pour les services d'agent de transfert, avec près de 600 milliards d'euros d'encours.

Les activités des deux partenaires, qui sont d'ores et déjà filialisées dans les deux groupes, ou en voie de l'être, seraient apportées à une société détenue à parité par Crédit Agricole S.A. et la CNCE. Pour atteindre cette parité, Crédit Agricole S.A. céderait à la CNCE les actions nécessaires. Crédit Agricole S.A. lui consentirait par ailleurs une option de vente sur ces mêmes actions. La société commune serait constituée sous la forme d'une société à conseil de surveillance et à directoire. Le nouvel ensemble bénéficierait de la puissance financière de ses deux actionnaires.

Le nouvel ensemble combiné disposerait de 300 millions d'euros de fonds propres durs et devrait réaliser en 2005 un PNB supérieur à 450 millions d'euros et un RBE de l'ordre de 95 millions d'euros avec un effectif d'environ 2 300 personnes dont 40 % hors de France.

La clôture de l'opération est prévue le 30 juin 2005 sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations réglementaires nécessaires. Les deux groupes ont initié le processus de consultation des instances représentatives du personnel sur ce projet.

Par ce rapprochement, Crédit Agricole S.A. et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne veulent créer un acteur de poids dans les métiers de titres, d'une taille significative en Europe. Le nouvel ensemble combinant solidité financière et expertise, spécifiquement dédié à tous les aspects des métiers de services financiers aux institutionnels, aura vocation à accompagner la clientèle dans ses projets de développement en France et à l'international.

AGF ET LE CRÉDIT AGRICOLE DIVERSIFIENT ET CONSOLIDENT LEURS PARTENARIATS

Communiqué de presse du 23 décembre 2004.

AGF et Crédit Agricole S.A. ont signé le 23 décembre 2004 un accord relatif à l'acquisition par Pacifica, filiale d'assurances dommages du Crédit Agricole, de 35 % du capital des Assurances Fédérales IARD.

Cet accord est soumis à l'approbation du comité des entreprises d'assurance ; il prendrait effet en 2005.

Cette compagnie serait ainsi détenue à 60 % par les AGF et à 40 % par le Crédit Agricole. Le groupe AGF disposerait d'un put exerçable à tout moment jusqu'au 30 juin 2007 sur les 60 % du capital qu'il détiendrait.

Parallèlement, les deux groupes ont décidé de développer leurs relations dans l'assistance. Mondial Assistance et Pacifica - Predica renouvellent pour 5 ans leur accord de partenariat.

Par ailleurs, ils envisagent d'étendre leurs relations dans le domaine de l'assurance emprunteurs.

AGF et le Crédit Agricole se félicitent des termes de cet accord et de la consolidation de leurs relations.

LE CRÉDIT AGRICOLE ACQUIERT L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT CONSO « ÉQUIPEMENT DE LA MAISON » DE LA BANQUE COMMERCIALE DU PORTUGAL (BCP)

Communiqué de presse du 3 janvier 2005.

Sofinco, filiale de Crédit Agricole S.A., spécialisée dans le crédit à la consommation, a signé un accord avec Banco Comercial Português (BCP) portant sur l'acquisition par Sofinco de l'activité « Équipement de la Maison », jusqu'à présent exercée par Credibanco, filiale spécialisée de BCP.

Le montant de la transaction est de 65 millions d'euros. Elle devrait intervenir dans le courant du premier semestre 2005, sous réserve de l'approbation des autorités réglementaires.

L'activité concernée représente un encours de crédit de 212 millions d'euros et emploie près de 120 collaborateurs.

Cette opération permet à Sofinco de renforcer sa présence au Portugal, quelques mois après l'acquisition de la totalité du capital de sa filiale « Credibom » en juillet 2004. Sofinco, déjà très actif sur le marché du financement automobile local, devient ainsi le leader des établissements généralistes de crédit à la consommation dans ce pays.

Avec cet accord, Crédit Agricole S.A. poursuit son renforcement dans le métier du crédit à la consommation qui fait partie de ses axes prioritaires de développement en France et à l'international.

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. LANCE UN VASTE PLAN DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION À LA CONFORMITÉ

Communiqué de presse du 3 février 2005.

Dénommé FIDES, le programme de Conformité du groupe Crédit Agricole S.A. s'appuie sur trois piliers : une organisation axée autour d'un Comité de management de la Conformité, un recueil de procédures et un plan de sensibilisation formation.

Fides est un mot latin qui recouvre tout ce qui est lié à la confiance. L'une de ses composantes essentielles est le respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques et des instructions et codes de conduite internes (Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole. art. 7 : « Chacun se doit de connaître la réglementation qui correspond à son activité et veille à la mettre en pratique de manière responsable »).

Une organisation : celle-ci s'articule autour de trois lignes métiers : Conformité-Déontologie, Affaires Juridiques et Sécurité Financière, qui constituent ensemble la fonction Conformité, et d'un Comité de Management de la Conformité, dont les travaux font régulièrement l'objet de comptes rendus au Comité d'Audit et des Risques du Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. Présidé par le Secrétaire Général de Crédit Agricole S.A., ce Comité assure le suivi du déploiement et de la mise en œuvre du programme de Conformité et prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de conformité que pour la rectification des dysfonctionnements constatés.

Un recueil de procédures : une série de notes de procédures a été diffusée le 2 juillet 2004 au niveau du groupe. Elles sont ensuite déclinées par toutes les entités de Crédit Agricole S.A. pour les adapter à leur environnement propre. Elles visent à :

1. préciser les modes de fonctionnement des trois lignes métiers et s'assurer de leur coordination ;
2. réaffirmer les principes et les mesures opérationnelles qui doivent être respectés, tant pour les activités clientèle (connaissance du client, lancement des nouveaux produits...) que pour les opérations d'investissement ou de désinvestissement sur fonds propres du groupe Crédit Agricole S.A. ;
3. enfin, organiser les circuits de remontée des dysfonctionnements et établir des pistes d'audit fiables.

Un plan de sensibilisation formation, pour permettre aux collaborateurs :

1. de bien connaître l'ensemble du dispositif Conformité : enjeux, concepts, directives, procédures ;
2. d'acquiescer les comportements adaptés aux situations rencontrées ;
3. de développer de nouvelles pratiques.

Cette formation, qui sera déployée tout au long de l'année 2005, concerne environ 50 000 personnes. Elle utilise les techniques de formation interactives et s'appuie sur onze modules spécialisés par grands métiers et illustrant, par des vidéos, des situations quotidiennes significatives de la problématique de Conformité. Elle sera renforcée par la diffusion d'une brochure, comprenant fac-similés d'articles de presse et strips de bandes dessinées. Les versions françaises et anglaises seront probablement complétées par des versions dans d'autres langues de travail du Groupe.

CAAM REMODELE SON OFFRE D'OPCVM POUR INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET ENTREPRISES

Communiqué de presse du 14 février 2005.

Afin d'offrir à ses clientèles institutionnelles et entreprises une gamme de SICAV et FCP unifiée et complète, Crédit Agricole Asset Management regroupe et réaménage les offres issues du rapprochement des sociétés de gestion CA-AM et CLAM.

L'ensemble des opérations qui en découlent auront lieu au cours des mois de mars et avril prochains.

Cette nouvelle offre CAAM, reconfigurée, repose sur trois grands principes :

■ Assurer la lisibilité de l'offre : une logique de noms simple et structurante

Les fonds de cette gamme seront désormais présentés sous un radical unique, « CAAM », suivi d'une terminaison qualifiant la classe d'actifs et l'orientation de l'OPCVM.

Exemples :

- » CAAM Oblig Émergents = radical (CAAM) + classe d'actifs (obligations) + orientation (pays émergents),
- » CAAM Actions France = radical (CAAM) + classe d'actifs (Actions) + orientation (France) ;

■ Répondre aux besoins spécifiques des différents clients

Dans le cadre des nouvelles possibilités offertes par la réglementation, des OPCVM à plusieurs types de parts ou d'actions vont être mis en place. Ils permettront de répondre aux besoins spécifiques des différentes clientèles (conditions tarifaires et seuils d'accès, notamment) ;

■ Enrichir une offre multi-expertises

La réunion des équipes issues du rapprochement des sociétés de gestion a permis de consolider et d'élargir le champ des expertises, tout en développant les moyens de CAAM en matière de recherche et d'analyse.

Ainsi, en matière de recherche, les équipes d'analyse crédit et d'analyse financière ont vu leurs moyens significativement renforcés. Elles sont aujourd'hui en mesure de suivre un univers plus important de valeurs qui constituent autant de nouvelles opportunités d'investissement pour les OPCVM que gère CAAM.

L'innovation a également toute sa place dans cette nouvelle gamme : deux OPCVM récemment lancés, l'un centré sur l'arbitrage de volatilité, CAAM Dynarbitrage Volatilité, l'autre sur l'arbitrage devises, CAAM Dynarbitrage Forex, sont ainsi venus enrichir l'offre de fonds à performance absolue. Et d'autres innovations produits compléteront l'offre CAAM dans les prochains mois.

Les gammes d'OPCVM destinées aux Caisses Régionales du Crédit Agricole, d'une part, et au réseau Crédit Lyonnais, d'autre part, sont maintenues et conservent leurs appellations spécifiques.

CAAM LANCE SUR EURONEXT UN NOUVEAU TRACKER

Communiqué de presse du 2 mars 2005.

Crédit Agricole Asset Management (CAAM) propose à partir du 2 mars 2005 un nouveau tracker (ou ETF, Exchange Traded Fund) coté sur Euronext Paris et répliquant l'indice phare de la place boursière française : « **CAC 40 indexis** ».

À l'issue d'un processus d'appel d'offres, Euronext avait attribué, le 3 novembre dernier, deux nouvelles licences pour la création de trackers sur le CAC 40, destinées à élargir le réseau de distribution des ETF basés sur cet indice, tant auprès des investisseurs institutionnels que des particuliers, et à accroître les volumes traités ainsi que les encours souscrits sur ces produits. Pour CAAM, cette licence va permettre à la société de gestion de renforcer son activité sur le marché en forte croissance des trackers.

Négociable en bourse, **CAC 40 indexis** présente l'atout majeur d'offrir une réplique au plus près de l'indice CAC 40. Ainsi, l'équipe de gestion veillera à ce que le fonds soit toujours exposé au marché de manière optimale, les dividendes nets que celui-ci percevra étant réinvestis immédiatement. **CAC 40 indexis** bénéficie du savoir-faire reconnu en gestion indicelle de CAAM. Grâce à ses frais de gestion réduits (0,25 % TTC maximum), **CAC 40 indexis** se positionne en France de façon très compétitive.

CAC 40 indexis s'adresse à la fois aux investisseurs institutionnels et aux particuliers.

Les institutionnels pourront l'utiliser pour leurs investissements, ainsi que pour ajuster l'exposition de leur portefeuille, prendre des positions à court terme ou mettre en place des stratégies d'arbitrage. Ayant également accès à ce fonds, éligible au PEA, les particuliers bénéficieront via ce nouveau véhicule des meilleurs standards professionnels, pour leurs placements à long terme ou leurs opérations de trading.

CAC 40 indexis vient ainsi compléter l'offre de trackers de CAAM, déjà présente sur les zones euro et Europe, à travers les ETF SPDR Europe 350 et SPDR Euro lancés en février 2002.

Aujourd'hui, avec près de 2 milliards d'euros gérés sous forme d'ETF, CAAM est l'un des acteurs majeurs de ce marché. La société de gestion se positionne, en effet, 2^e en France et 5^e en Europe à fin décembre 2004 (source Morgan Stanley - ETF Year End 2004 Review). Et elle entend bien, avec ce nouveau lancement, conforter sa place.

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

» Gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole S.A.

LE CONTRÔLE INTERNE

La Loi de sécurité financière (LSF) du 1^{er} août 2003 a créé, pour les sociétés anonymes et les personnes morales faisant appel public à l'épargne, de nouvelles obligations d'information vis-à-vis des actionnaires et du marché. En application de ces dispositions, il appartient au Président du Conseil d'administration de rendre compte, dans un rapport joint au Rapport annuel de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société sur base consolidée.

Le rapport du Président de Crédit Agricole S.A. à l'Assemblée générale (intégralement repris ci-après) rassemble notamment les informations relatives aux principes d'organisation du dispositif de contrôle interne et aux procédures de contrôle interne en vigueur dans la société. Y sont décrits en particulier les dispositifs de contrôle interne et de maîtrise et surveillance des risques en matière :

- de sécurité des systèmes d'information et de plans de continuité d'activités ;
- de prévention du blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme ;
- d'organisation de la Conformité - déontologie et de contrôle de la conformité ;
- d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière ;
- de vérification périodique de l'ensemble des dispositifs par l'Inspection générale Groupe et la ligne métier Audit-Inspection.

LA GESTION DU BILAN

Les risques financiers structurels

Le groupe Crédit Agricole S.A. consolide et gère ses risques financiers qui sont localisés à la fois au niveau de la maison mère de Crédit Agricole S.A., compte tenu de son rôle dans l'organisation des relations financières avec les Caisses régionales, et au niveau des filiales.

Afin de maîtriser et d'optimiser la gestion des équilibres financiers, l'essentiel des risques financiers est concentré au niveau de Crédit Agricole S.A. par un système d'adossement en taux et en liquidité.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole S.A. se caractérise par une forte cohésion financière et la diffusion limitée des risques financiers.

Le Comité actif/passif du groupe Crédit Agricole S.A., présidé par son Directeur général, examine chaque trimestre :

- la politique de gestion du risque de taux d'intérêt global et fixe les limites de risque pour le Groupe et pour les filiales. Il oriente également les politiques commerciales de manière à améliorer l'adéquation des caractéristiques (durées et natures de taux) de la collecte et du crédit ;
- la politique de refinancement à court et moyen terme en relation avec l'évolution des risques de liquidité ;
- l'évolution des concours apportés aux filiales ;
- la position de change structurelle et opérationnelle et leurs évolutions.

Le risque de taux d'intérêt global

L'évolution des taux fait courir au porteur d'une créance ou d'une dette à taux fixe ou variable un risque de taux. Ainsi, les éléments du bilan et du hors-bilan sont mesurés en faisant apparaître les différences de durée et de nature de taux, sous forme d'échéanciers d'impasses.

Les méthodes de calcul de ces impasses font l'objet d'une procédure permettant d'assurer une comparabilité et une agrégation des données au niveau du Groupe.

Les limites mises en place au niveau du Groupe et par filiales permettent de borner ces impasses et donc le risque de taux d'intérêt global résultant.

Crédit Agricole S.A. présente à son passif la collecte de l'ensemble des Caisses régionales (hors dépôts à vue et à terme). 50 % de cette collecte sont, au travers « d'avances miroir », mis à disposition des Caisses régionales et le reste permet à Crédit Agricole S.A. de refinancer en taux et en liquidité 50 % des prêts à moyen et long terme des Caisses régionales (compartiment épargne/avances). Crédit Agricole S.A. assure la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments de bilan (obligations...) ou de hors bilan (swap de taux d'intérêt...).

Certaines filiales comme Crédit Lyonnais, Calyon, Sofinco, Finaref, Ucabail dont Lixxbail, Lukas et EFL présentent un risque de taux d'intérêt global compte tenu de la nature de leur activité. Leur exposition au risque de taux justifie la mise en place de limites. Leurs positions sont consolidées périodiquement au niveau de Crédit Agricole S.A. et présentées au comité Actif/Passif.

Au 31 décembre 2004, le risque de perte sur l'année 2005 en cas de variation adverse des taux d'intérêt de 1 % représentait moins de 1 % des fonds propres prudentiels du groupe Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2004, le risque de perte cumulé et actualisé sur les dix années suivantes en cas de variation adverse des taux d'intérêt de 1 % représentait moins de 10 % des fonds propres prudentiels du groupe Crédit Agricole S.A.

Le risque de liquidité

Le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer, à l'échéance, des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas, par exemple, de retrait massif des livrets de la clientèle, d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché. La gestion du risque de liquidité se traduit par :

- (a) la mesure de ce risque au travers de l'étude de l'amortissement des emplois et des ressources en fonction de leur échéancier contractuel ou modélisé, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances, variables dans le temps ;
- (b) une politique d'adossement des ressources les plus courtes à des actifs liquides.

Crédit Agricole S.A. est en charge de la gestion de la liquidité globale du groupe Crédit Agricole au travers de l'organisation financière interne de ce dernier :

- (c) 50 % environ des prêts à moyen et long terme des Caisses régionales sont adossés à des avances de Crédit Agricole S.A., tandis que l'épargne à moyen et long terme est centralisée à 100 % au niveau de Crédit Agricole S.A., 50 % étant remis à disposition des Caisses régionales ; ces dernières sont donc exemptes de risque de liquidité sur cette partie du compartiment épargne/avances dont la gestion est assurée par Crédit Agricole S.A. ;
- (d) les excédents et déficits en ressources du compartiment monétaire des Caisses régionales sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui gère ainsi le risque de liquidité en résultant.

De la même manière, Crédit Agricole S.A. assure l'adossement en liquidité des filiales du Groupe. Des accords de refinancement matérialisent cet engagement de Crédit Agricole S.A. vis-à-vis de ses filiales.

Cette organisation financière permet à Crédit Agricole S.A. d'assurer la gestion du risque de liquidité et d'être en mesure de respecter les règles prudentielles liées à la liquidité. Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant de 100 %. Il intègre les fonds propres prudentiels et n'est pas consolidé. Le coefficient de liquidité de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 108 % au 31 décembre 2004 contre 129 % au 31 décembre 2003.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a complété ses besoins de ressources à long terme par la mise en œuvre de son programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN) sollicité à hauteur de 4,5 milliards d'euros, sous

forme d'émissions obligataires à concurrence de 4 milliards d'euros et par des émissions de tier 3 pour un montant d'environ 0,5 milliard d'euros.

Le risque de change

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole S.A. conduit les Caisses régionales à adosser auprès de Crédit Agricole S.A. leurs actifs et passifs en devises, ce qui les immunise du risque de change.

L'activité de change de Calyon induit des positions opérationnelles de change dont les limites sont définies et contrôlées par la Direction des risques de Crédit Agricole S.A. Au 31 décembre 2004, les exigences de fonds propres au titre du risque de change opérationnel de Calyon s'élevaient à 108 millions d'euros (contre 116 millions d'euros au 31 décembre 2003 pour CAI et la BFI du Crédit Lyonnais).

Au niveau du groupe Crédit Agricole S.A., les exigences de fonds propres s'établissaient au 31 décembre 2004 à 124 millions d'euros contre 116 millions d'euros au 31 décembre 2003. Au total, Crédit Agricole S.A. consolide l'ensemble des positions de change générées par les différentes activités du groupe Crédit Agricole S.A. et gère la position nette en résultant.

LA GESTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE, DE MARCHÉS, OPÉRATIONNELS ET AUTRES RISQUES

Introduction

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant la gestion de ces risques.

- Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie n'est plus en mesure de faire face à ses obligations à l'égard d'une entité du Groupe.
- Le risque de marchés est un risque de perte qu'une position de taux, de change, sur action ou sur matière première peut entraîner dans le cas d'une évolution instantanée défavorable des paramètres de marchés.
- Le risque opérationnel est un risque de préjudices dus à l'inadéquation ou la défaillance de l'organisation, des procédures, des collaborateurs, des systèmes d'information ou la survenance d'événements extérieurs.

Crédit Agricole S.A. ne gère pas directement les risques générés par les opérations des Caisses régionales. En tant qu'établissements de crédit de plein exercice, celles-ci assument la pleine responsabilité des opérations qu'elles initient. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du groupe Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales. Ainsi Crédit Agricole S.A. porte indirectement les risques des Caisses régionales.

L'exercice 2004 a vu le plan d'actions initié en 2003 à la suite de l'intégration du Crédit Lyonnais et ses filiales se poursuivre en vue d'harmoniser les méthodologies de mesure des risques, les dispositifs de pilotage et les systèmes d'information et d'unifier la gestion des projets transverses au groupe (projet Bâle II notamment).

Organisation de la fonction « Risques » au sein du Groupe

L'organisation de la fonction Risques repose sur les principes suivants :

- une ligne métier intégrée pilotée par la Direction des risques du Groupe selon les principes de subsidiarité et de délégations, définissant formellement les pouvoirs décisionnels des échelons concernés ;
- la Direction des risques Groupe (DRG) qui supervise les risques de crédit, de marchés et les risques opérationnels sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole S.A. et consolide également les données liées aux risques logés dans les Caisses régionales.

L'organisation de la Direction des risques Groupe (DRG) a été structurée autour de trois périmètres, chacun sous la responsabilité d'un adjoint : Crédit Agricole S.A. et filiales (hors Calyon) d'une part, Calyon d'autre part, et les Caisses régionales, ce dernier périmètre reportant également au pôle Caisses régionales (PCR). La supervision des risques et la consolidation des trois périmètres sont opérées au sein de trois départements en charge de chacun des trois types de risques bancaires : les risques de crédit, les risques de marchés, les risques opérationnels. Dans chacun de ces départements les éléments constitutifs du « risk-management » sont ainsi mis en œuvre : stratégies risques, cartographie des risques, fixation et suivi des limites, reporting, méthodologies, normes.

Les responsables des risques des filiales rapportent hiérarchiquement à la Direction générale de leur filiale et fonctionnellement à la DRG, notamment pour la fixation de plans d'actions dans le domaine des risques, l'évaluation des responsables, la nomination et les mobilités des responsables.

- La DRG s'appuie, en tant que de besoin, sur la Direction des risques des Caisses régionales, pour répondre aux besoins de consolidation des risques et aux exigences du régulateur en matière de gestion des risques au niveau du groupe Crédit Agricole (Bâle II, Tableau de bord des risques, reportings réglementaires...). des Comités qui valident les stratégies et les méthodologies applicables au sein de Crédit Agricole S.A.

Le Comité des risques Groupe (CRG) a pour missions de :

- définir les orientations en matière de politique de risques au sein du Groupe ;
- valider les stratégies risques présentées par chaque métier et notamment les limites de risques (crédit, marché) associées ;
- examiner les risques sensibles (contreparties, pays, secteurs) et les provisions éventuellement proposées au regard de la dégradation du profil de ces risques ;

- valider les limites sur les plus grandes contreparties du Groupe ;
- assurer le suivi des grandes zones de risques du Groupe.

Le Comité des risques Groupe est présidé par le Directeur général et se réunit selon une périodicité en général mensuelle.

Le Comité des normes et méthodologies, présidé par le Directeur des risques du Groupe ou son adjoint en charge des risques de Crédit Agricole S.A., a pour mission principale la validation des principales méthodologies de mesure des risques (crédit, marchés, opérationnels).

Le dispositif de surveillance des risques au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales.

Le dispositif de la DRG repose notamment sur les éléments suivants :

- les trois unités dédiées à la gestion transverse du risque de crédit, de marchés, et opérationnel, comme précédemment exposé ;
- une fonction « suivi des filiales » en charge de la relation globale entre la DRG et les Directions des risques des filiales, dont la mission générale est de lui donner une vision globale des risques des filiales, en ayant une bonne connaissance des dispositifs risques internes à chaque filiale, en s'assurant de la conformité aux règles du Groupe, et en surveillant l'évolution du profil de risque de chaque filiale. Cette fonction veille également à repérer les meilleures pratiques et à les faire partager.

Les modalités de fonctionnement entre la DRG et les responsables risques des filiales de Crédit Agricole S.A. s'organisent autour des principes suivants :

- nomination et évaluation du responsable de la fonction risques conjointement entre le Directeur des risques du Groupe et le Directeur général de la filiale ;
- gestion coordonnée des stratégies et des reportings sur les grands risques de contrepartie, sur les risques de marchés et sur l'évolution des portefeuilles par secteurs et transmission du tableau de bord « Risques » de la filiale à la DRG qui centralise ces éléments, les consolide et les synthétise pour présentation au Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. ;
- positionnement garantissant l'indépendance des Directions des risques de chaque filiale ou métier par rapport aux opérationnels : elles sont indépendantes du front office et sont rattachées au Directeur général de la filiale ou du métier concerné. Dans ce contexte, les filiales ou métiers suivent et contrôlent les risques de crédit, de marchés et opérationnels suivant le principe de subsidiarité et de délégation définie ci-dessus. Ainsi, chaque filiale ou métier se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et met en place une organisation, des processus et des outils adaptés à ses besoins ;
- obligation de transparence et devoir d'alerte vis-à-vis de la Direction des risques Groupe (DRG). Pour ce faire, des contrats de fonctionnement formalisés entre la DRG et les filiales ou métiers de Crédit

Agricole S.A. précisent le niveau des délégations et les responsabilités de chacun en matière de prévention, de gestion et de suivi des risques, d'alerte et de reporting. Ces contrats sont formalisés sur la base des nouvelles organisations, des missions de la ligne risque et du nouveau périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. et seront achevés sur 2005 là où ces contrats n'ont pas encore été validés ;

- chaque filiale ou métier définit, en liaison avec la DRG, sa stratégie risque et la fait valider par le Comité des risques Groupe. Ces stratégies risques définissent le cadre dans lequel les filiales et métiers sont autorisés à développer leur activité (limites globales et individualisées, critères de sélectivité, dispositif de gestion des risques).

Le dispositif de surveillance des risques des Caisses régionales

Les Caisses régionales sont des établissements de crédit de plein exercice et leurs dirigeants assument la pleine et entière responsabilité de leur gestion.

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune d'elles. Elles sont ainsi individuellement tenues au respect des ratios de solvabilité, des règles de division des risques et du contrôle interne.

Cependant, en application du règlement 2001-03 du Comité de la Réglementation bancaire française, Crédit Agricole S.A. procède à la consolidation des risques sur le périmètre du groupe Crédit Agricole et aux déclarations réglementaires (grands risques, division des risques).

Les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales doivent être présentés à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. Après examen, Foncaris peut décider de les garantir (en général à 50 %). Chaque Caisse régionale détermine, pour une période de six ans, le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris. Ce seuil est au maximum égal à 20 % des fonds propres de la Caisse régionale. Il peut être sur option fixé à 10 % ou 5 % de ces fonds propres ou fixé en valeur absolue. Dans ce dernier cas, le seuil doit être au minimum de 12 millions d'euros. Depuis le 1^{er} juillet 2001, les Caisses régionales ont la faculté d'opter pour un dispositif destiné à atténuer les effets de seuil sur la couverture de Foncaris. Les cotisations payées par les Caisses régionales à Foncaris en rémunération de sa couverture sont calculées en multipliant une assiette égale aux encours auxquels on ajoute le quart des limites confirmées non utilisées par un taux de cotisation qui est fonction de la qualité de la contrepartie (sa notation interne), des garanties obtenues, de la durée des concours, et du partage des risques avec d'autres banques.

Lorsque Foncaris est saisie d'une demande de couverture par une Caisse régionale dont les engagements totaux sur une contrepartie donnée ou un groupe lié de contreparties atteignent son seuil d'éligibilité, le dossier est analysé par un de ses services instructeurs qui soumet ses conclusions à un Comité décisionnel. En cas de défaut, la Caisse régionale est indemnisée à hauteur de 50 % de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisement de tous les recours.

S'agissant des risques de marchés, les Caisses régionales reportent également leurs positions à Crédit Agricole S.A.

Un Comité présidé par le Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., en charge du pôle Caisses régionales, examine périodiquement l'évolution des risques de crédit et de marché (concentrations, qualité des notations).

Le projet BÂLE II : organisation et impact sur les systèmes d'information

La mise en œuvre opérationnelle du projet Bâle II, lancée dès 2001 au Crédit Agricole et au Crédit Lyonnais, s'est poursuivie en 2004, dans un cadre concerté associant les entités du groupe Crédit Agricole S.A., d'une part, et l'ensemble des Caisses régionales, d'autre part. L'état d'avancement des projets est conforme au calendrier de validation sur lequel le Groupe s'est engagé auprès de la Commission bancaire.

Le projet Bâle II du groupe Crédit Agricole est placé sous l'autorité du responsable des Risques de Crédit Agricole S.A. ; le responsable des Risques de Calyon d'une part, des Risques Caisses régionales d'autre part, sont en charge de la mise en œuvre du projet sur leurs périmètres respectifs avec chacun leur structure projet.

Sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A., l'organisation et le pilotage du projet s'articulent en deux niveaux :

- au niveau central, Crédit Agricole S.A. définit les orientations communes et les standards de niveau Groupe ; ces principes communs sont soumis pour validation à un Comité de pilotage placé sous l'autorité du Directeur risques et finances Groupe, qui associe des représentants des principales filiales et métiers et de l'informatique ;
- au niveau de chaque filiale ou métier, un responsable Bâle II désigné au sein de la Direction des risques a la responsabilité de la mise en œuvre du projet sur son périmètre et de sa bonne fin, conformément aux orientations retenues pour le Groupe.

Les travaux ont été organisés en trois chantiers principaux :

- un chantier Risque de crédit – Méthodologie,
- un chantier Risque de crédit – Systèmes d'informations,
- un chantier Risques opérationnels.

Sur le périmètre des Caisses régionales, l'année 2004 a été celle du déploiement effectif des dispositifs communs de notation interne et de la mise en place des bases historiques locales de données. L'homogénéité de mise en œuvre des concepts Bâle II, dont le défaut, a été particulièrement examinée et contrôlée dans les différents systèmes opérants des Caisses régionales (SIR : Systèmes d'information de référence.) Un processus de fiabilisation récurrente des données a été engagé dès le 2^e trimestre 2004 ; les données des entreprises, y compris PME et TPE, ont été particulièrement traitées.

Après l'acculturation engagée dès 2004, l'année 2005 sera l'année de l'usage effectif du dispositif de notation interne Bâle II dans les Caisses régionales, notamment dans les processus crédit au quotidien.

Concernant la banque de détail, sur le périmètre des Caisses régionales, le Crédit Agricole a développé une méthodologie de notation interne et la détermination de modèles nationaux d'évaluation du risque pour chaque classe de notation. Un outil de notation (LUC, pour « Logiciel Unique de Cotation ») permettant le paramétrage des modèles de risques et le calcul mensuel des éléments réglementaires est en fonctionnement dans les Caisses régionales, depuis fin 2004. Le dispositif de remontée des données pour le back-testing, est opérant depuis le début de l'année 2005. Le Crédit Lyonnais, de son côté, a mis en conformité des outils de scoring existants depuis 1990 (IRPAR, IRPRO) et a achevé les travaux d'adaptation des systèmes d'information visant notamment à compléter les données nécessaires pour Bâle II et à les fiabiliser. Les outils de back-testing sont développés et opérationnels. Les méthodologies des filiales de banque de détail, Crédit Lyonnais, Sofinco France et Finaref France, ont été validées par le Comité des normes et méthodologies. Leur mise en œuvre a été achevée en 2004.

Sur le périmètre de la banque des entreprises, les entités du groupe Crédit Agricole, dont les Caisses régionales, Calyon et le Crédit Lyonnais, disposent de méthodologies communes de notation, avec 15 gradations, mixant des critères quantitatifs et qualitatifs. Un dispositif commun, « FRANE » (Fonctions Réglementaires d'Accompagnement de la Notation Entreprises), assure, d'une part, la mise en œuvre d'une notation homogène dans le Groupe, via le fichier national des notes (FNN), et, implémente, d'autre part, les outils de back-testing et de constitution des séries historiques nécessaires pour justifier les paramètres de mesure bâlois, dans une optique IRB. Des dispositifs de contrôle destinés à assurer la qualité et la fiabilité des données ont aussi été définis. Ces dispositifs prévoient la mise en place d'une piste d'audit, d'indicateurs de contrôle, de procédures et d'outils d'alerte, de procédures de réconciliation des données comptables et risques, de procédures de gestion et d'administration des données et de procédures spécifiques de surveillance des notations.

S'agissant des impacts en termes de systèmes d'information, sur le périmètre de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, le projet SIRIS (Système d'information risques), lancé en 1999, a permis une harmonisation des référentiels (tiers, produits, catégories de risques) et des échanges de données entre les entités, permettant ainsi d'améliorer la qualité du suivi des risques. La base centrale de Crédit Agricole S.A. est utilisée pour la consolidation des engagements du groupe Crédit Agricole S.A. traités en méthode IRB. Sur le périmètre des Caisses régionales, le développement en commun d'un outil de pilotage et de gestion des risques de crédit, ARCADE, permettant l'homogénéisation des agrégats et indicateurs de risque, a démarré dès 2003 pour un déploiement prévu en 2005 dans toutes les Caisses régionales. Cet outil permettra de calculer de manière automatisée, dans chaque Caisse régionale, les éléments des déclarations réglementaires « crédit », notamment celles du futur ratio de solvabilité Bâle II.

Les risques de crédit

Définition et principes généraux

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut figurer au bilan (prêt, titre de créances ou de propriété) ou au hors-bilan (contrat d'échange de performance, garantie de bonne fin ou engagement confirmé non utilisé). Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Principes généraux de la gestion des risques de crédit :

- le principe d'une limite de risque est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou para-publique. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas au G10 ou à l'Espace économique européen sont plafonnées pays par pays, tous types d'interventions et d'opérations confondus ;
- des règles de division des risques, des limites et des process spécifiques au niveau de la décision et du suivi sont mis en place. Ceci, notamment, afin que les engagements sur les premières contreparties de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales n'atteignent pas une concentration excessive du portefeuille et de la consommation de capital économique alloué aux métiers concernés et, a fortiori, n'atteignent pas les plafonds réglementaires ;
- un processus d'engagement encadré : les décisions d'engagement sont prises soit par un comité décisionnel, soit par un délégué dûment habilité avec formalisation d'un avis de la ligne métier risque (principe de double signature pour les engagements hors « retail »). Par ailleurs, le dispositif de mesure et de surveillance des risques repose sur un dispositif de contrôle de premier et deuxième niveaux, un reporting et une information régulière des autorités internes et externes ;
- le suivi des dépassements concerne les utilisations supérieures aux limites internes et des plans d'action visant à les résorber ;
- la gestion spécifique des affaires sensibles repose sur une identification en amont à partir de la dégradation des notations internes ou externes, des incidents ou de la situation financière des débiteurs et un suivi trimestriel dans le cadre d'instances dédiées à cet effet, destinées à décider du plan d'action et de la couverture des risques potentiels ;
- des revues périodiques de portefeuille par unité opérationnelle sont destinées à identifier les dossiers qui se dégradent, à actualiser la notation des contreparties ou à réviser la stratégie-risque et à surveiller l'évolution des concentrations ;

- un reporting des expositions sur les plus grandes contreparties sur lesquelles Crédit Agricole S.A. et ses filiales sont engagés est effectué : la Direction des risques Groupe consolide et présente au Directeur général dans le cadre du Comité des risques du Groupe une revue semestrielle des engagements de Crédit Agricole S.A. sur les groupes non bancaires clients du Groupe dépassant 300 millions d'euros ainsi que des limites sur les banques les plus importantes.
- la tenue d'un tableau de bord des risques (indicateurs, engagements, structure des portefeuilles selon divers axes) par pôle métier et consolidé est établie sur base au minimum trimestrielle ;
- un modèle de portefeuille est utilisé au sein des métiers de la Banque de Financement et d'Investissement permettant de mesurer les effets de diversification, les calculs de pertes futures (volatilité, pertes attendues et inattendues), les simulations de scénarios de crise.

Méthodologies de mesure

Le Comité des normes et méthodologies a pour mission de valider, d'uniformiser et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques. La validation des méthodologies utilisées dans le cadre du projet Bâle II a été la priorité de ce comité en 2004.

Le déploiement généralisé d'un système de notation interne a permis au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de type Bâle II. Notamment, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risque et de la définition des limites par secteur, par pays et par contrepartie. De même, les équipes se sont attachées à commencer à présenter des indicateurs et des approches de type Bâle II dans les dossiers de stratégies risques des divers métiers.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent une approche interne pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments de hors-bilan (swaps ou produits dérivés par exemple). Ainsi, l'assiette du risque correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Cet add-on est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de la dérive des sous-jacents. Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques de contrepartie par Crédit Agricole S.A. et ses filiales et se différencie de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européen et international de solvabilité ou de déclarations des grands risques.

Par ailleurs, afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie sur les instruments dérivés, les métiers de banque d'investissement de Crédit Agricole S.A., au travers de Calyon, mettent en œuvre des

contrats de colatéralisation avec leurs contreparties, en complément des effets de compensation, négociés lors de la documentation préalable à la mise en place des transactions.

Diversification des risques

Crédit Agricole S.A. et ses filiales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de contrepartie notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements (en tenant compte des méthodologies de calcul visées ci-dessus selon la nature des engagements) par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays. Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein des métiers liés à la banque de financement et d'investissement, notamment au travers d'une fonction dédiée de « Crédit Portfolio Management » (CPM). L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie (ex. : dérivés de crédit, CLOs, etc.) permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits entre les diverses entités du Groupe (Caisses régionales, filiales) et entre des banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance crédit, portage de risque avec Sofaris), constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

Suivi des grands risques de contrepartie

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe lié de contreparties d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, l'ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties incluent l'ensemble des crédits accordés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements hors-bilan et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier.

Chaque entité opérationnelle communique trimestriellement à la Direction des risques Groupe le montant de ses engagements par catégories de risques dès lors que le cumul sur une même contrepartie (ou sur un groupe lié de contreparties) dépasse le seuil le plus faible de 10 % de ses fonds propres durs ou de 100 millions d'euros, et en tout état de cause, ses dix premiers engagements. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dépassent 300 millions d'euros, font l'objet d'un reporting spécifique à la Direction des risques Groupe en vue d'un suivi par le CRG, simultanément à un traitement à des fins de déclaration réglementaire.

Fin 2004, les engagements en risques de bilan et hors-bilan de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales auprès de ces grandes contreparties s'élevaient à environ 67 milliards d'euros pour une centaine de groupes (données de gestion, intégrant tous les types de risques en montant net de garanties d'assurances crédit étatiques mais brutes de toutes autres garanties sur opérations de crédit, titres et de marché), les engagements en risques auprès des 20 groupes les plus importants totalisant un montant de 38 milliards d'euros dont 7 milliards d'euros sur deux établissements publics non industriels.

Le suivi des grands risques de contrepartie des Caisses régionales est opéré notamment au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2004, garantissait à 50 % les 6,6 milliards d'euros d'encours de crédit des Caisses régionales sur leurs plus grands risques. À ce titre, ses engagements s'élevaient à cette date à 3,3 milliards d'euros. Les dix premiers risques de Foncaris représentent de ce fait un tiers de ses engagements totaux.

Suivi des risques pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques « élémentaires » (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macro-économique et financier spécifique.

Missions et Organisation

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du groupe se sont poursuivies et affinées selon les principes suivants :

- la définition et l'identification des activités consommatrices de risque pays sont assurées grâce à l'élaboration et au suivi d'outils analytiques de gestion du risque pays ;
- la détermination des limites d'exposition acceptables en terme de risque pays est effectuée à l'occasion des revues annuelles des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon leur importance par les Comités « stratégies et portefeuilles (CSP) » ou « Comités pays » du pôle « Banque de financement et d'investissement » et le Comité des risques du Groupe (CRG) ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays est assuré par l'établissement et la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé. Cette notation est fondée sur des analyses multicritères (économique, financier, politique, scénarios de crise) conçues dans le cadre d'une méthodologie interne. Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;

- le Département des risques pays et portefeuille du pôle « Banque de financement et d'investissement » procède à la validation d'opérations dont la taille, la maturité et la dangerosité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille ;
- la surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un reporting spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques auprès de la Direction des risques du Groupe.

Politique de risque pays

En termes de politique de risque, le Groupe a visé à stabiliser ses encours et à favoriser les opérations les moins vulnérables à la matérialisation du risque pays, dans le cadre d'une mise en perspective dynamique du portefeuille.

La poursuite de l'amélioration qualitative du portefeuille s'est opérée au cours de l'année 2004 grâce à une détente générale observée sur le marché des pays émergents et à l'amélioration de la notation de 22 pays pour une dégradation de 6 pays, de moindre importance. La tendance à privilégier les transactions qui, du fait de leur nature ou de leur structuration, présentent une moindre vulnérabilité au risque pays a également porté ses fruits.

Les pays dont la situation ou les évolutions sont jugées potentiellement préoccupantes, en termes économiques ou politiques, font l'objet d'un suivi rapproché, tant en terme de notation que de gestion des limites et expositions du groupe.

Évolutions en 2004

Les encours en risque (financements, titres, hors bilan) sur les pays émergents, essentiellement libellés en USD, ont légèrement diminué en Euros en 2004 (-3 %). Cela s'explique par la cession de la Banque Libano-Française (BLF) et par l'effet de change USD/Euros depuis décembre 2003. Toutefois à périmètre constant (i.e. hors effet de cession de la BLF), l'encours global en euros, environ 33 milliards d'euros, est en progression de 5 %, soit de 12 % en USD.

La concentration reste assez forte dans la mesure où 33 pays représentent 93 % du portefeuille et 7 pays 54 % de celui-ci.

63 % des encours sont logés dans les pays « investment grade ». Par ailleurs, deux zones géographiques dominent : l'Asie (39 %) et le Moyen-Orient/Afrique du Nord (29 %).

Dans une perspective dynamique, une réorientation du portefeuille a été opérée depuis plusieurs mois pour prendre en compte certaines évolutions - positives ou négatives - anticipées, notamment :

- Amérique latine : cette région représente 7 % de l'exposition sur les « pays émergents » dont 73 % sont concentrés sur trois pays : Mexique, Brésil et Chili.

Au cours de l'année 2004, la plupart des pays de la région ont retrouvé un bon niveau de croissance (4 %) qui a permis une amélioration

sensible de leurs fondamentaux économiques et leur assure une meilleure résistance aux chocs extérieurs. Cette amélioration s'est traduite par une révision à la hausse du rating de 3 pays (Brésil, Colombie et Venezuela).

Par ailleurs, les encours sur l'Argentine ont été ramenés de 262 millions USD à fin 2003 à 145 millions USD à fin 2004.

- Asie : Avec 15,6 milliards USD d'encours à fin 2004, l'Asie concentre 39 % de l'exposition du groupe sur les pays émergents.

La politique de concentration des activités sur les pays les mieux notés (Chine, Corée et plus récemment Malaisie et Thaïlande, qui ont vu leurs ratings relevés en catégorie C au 2^e semestre) a été poursuivie, sous-tendue par la dynamique de croissance soutenue de la zone, notamment en Chine et en Inde et dans une moindre mesure en Corée.

La stratégie de réduction de l'exposition aux Philippines, pays dont la trajectoire reste préoccupante, a été validée et les encours du groupe ont été réduits d'1/3 pour s'établir à 245 millions USD à fin 2004, avec pour objectif d'être ramenés, après cessions d'actifs, à 220 millions USD en juin 2005.

- Proche et Moyen-Orient & Afrique : Le maintien à niveau élevé du cours du pétrole a entraîné une progression des encours de cette zone dont la situation politique nécessite une surveillance rapprochée. Il convient ainsi de rester vigilant sur l'Égypte et de maintenir une attention particulière à l'évolution de la situation en Arabie Saoudite.

À fin 2004, l'Afrique subsaharienne représente 12 % de l'exposition « pays émergents », dont 52 % revenant à l'Afrique du Sud et 12 % au Cameroun. L'essentiel des engagements est le fait des filiales africaines qui, hors Afrique du Sud, concentrent 33 % de l'encours.

La plus grande partie de l'exposition est en monnaie locale.

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord constituent après l'Asie la deuxième grande zone d'exposition avec 29 % des encours « pays émergents ». Le Maroc représente la principale exposition (29 % du total de la région) du fait de la présence de Crédit Agricole S.A. au capital du Crédit du Maroc. Il est suivi par l'Arabie Saoudite, les Émirats et l'Iran. Les pays du « Golf Country Council » (hors Arabie Saoudite) comptent pour 20 % de l'ensemble de la région. À noter que l'exposition au Liban ne pèse plus que 0,30 % des encours pays émergents à la suite de la vente de la BLF.

- L'exposition sur l'Europe centrale et orientale (PECO) représente 13 % des risques sur pays émergents. Elle est concentrée sur quatre pays (Pologne, Russie, Hongrie et République Tchèque) qui représente 80 % de la zone et comprend les actifs des deux implantations polonaises, spécialisées dans les services financiers (crédits à la consommation, crédit-bail).

Provisions pour risques pays

Les provisions générales pays sont déterminées selon un processus qui intègre la probabilité de crise d'un pays - matérialisée par sa notation - et une perte en cas de crise calculée en fonction de la vulnérabilité du portefeuille. Ainsi les provisions permettent de couvrir la perte estimée à maturité pour les pays listés « sous-surveillance » et le complément de pertes estimé après étude d'un stress-scenario pour les pays où un risque avéré est identifié.

Le stock de provisions générales risques pays s'élève à 704 millions d'euros contre 753 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2003 dont une baisse de 34 millions d'euros liée à l'écart de conversion.

Analyse du portefeuille

Valeurs nettes inscrites au bilan consolidé de Crédit Agricole S.A.

Encours nets ⁽¹⁾	au 31 décembre 2004		au 31 décembre 2003 Pro forma		Évolution en %
	en millions d'euros	en % du total	en millions d'euros	en % du total	
Opérations avec la clientèle	152 601	60 %	148 420	58 %	+ 2,8 %
Opérations sur les établissements de crédit	87 042	35 %	94 354	37 %	- 7,8 %
Opérations de crédit-bail	13 356	5 %	13 033	5 %	+ 2,5 %
Total Crédit Agricole S.A.	252 999	100 %	255 807	100 %	- 1,1 %

Source : Informations pour partie issues de données de gestion

(1) les valeurs inscrites au bilan sont nettes de provisions

Les encours nets sont globalement en diminution de 2,8 milliards euros, soit -1,1 % par rapport à décembre 2003 en raison essentiellement de l'évolution des opérations sur les établissements de crédit (- 7,8 %) liée pour l'essentiel à la variation de la parité euro/dollar, compensée par une augmentation des opérations avec la clientèle (+ 2,8 %). Celle-ci porte sur une croissance des encours sur la Banque de détail et les crédits à la consommation aux particuliers, permettant de compenser la baisse de certaines expositions unitaires dans la Banque de Financement et d'Investissement, permettant une moindre concentration du risque de crédit.

Les variations liées aux effets de périmètre sont estimées à 1 milliard d'euros (0,4 % du global) sur le poste « opérations avec la clientèle » puisque la déconsolidation des engagements de la Banque Libano-

Française a été compensée en partie par quelques acquisitions en Europe : prise de contrôle majoritaire de Crédibom, établissement de crédits à la consommation au Portugal, de Dan Aktiv au Danemark et Jotex Finans en Norvège également spécialisés dans le crédit à la consommation, par la reprise d'un portefeuille de crédits en Uruguay par la filiale Crédito Uruguay Banco, et par la consolidation des encours à 100 % du groupe Eurofactor, correspondant à la prise de contrôle des 50 % jusqu'alors détenus par le Groupe Euler Hermès.

Les encours nets d'opérations de crédit-bail conservent un poids relatif stable, le poids relatif des opérations à la clientèle s'accroissant de 2 % au détriment de celui des opérations sur les établissements de crédits.

Ventilation des encours bruts consolidés de Crédit Agricole S.A. par zone géographique

Encours Bruts ⁽¹⁾ <i>en millions d'euros</i>	31 décembre 2004	en % du Total	31 décembre 2003 Pro forma
France (yc DOM, TOM)	130 554	50 %	104 436
Union européenne (hors France)	57 509	22 %	46 827
Autres pays d'Europe	9 884	4 %	6 921
Amérique du Nord	10 811	4 %	13 363
Amériques Centrale et du Sud	6 704	3 %	5 342
Afrique et Moyen-Orient	8 863	4 %	10 250
Asie et Océanie (hors Japon)	7 683	3 %	8 240
Japon	3 567	1 %	5 237
Sous-total encours ventilé	235 575	91 %	200 616
Organismes internationaux et non ventilés ⁽²⁾	2 542	1 %	40 656
Crédit-bail, affacturage et assimilés	19 049	7 %	19 189
Créances rattachées	1 971	1 %	1 712
Total (bilan)	259 137	100 %	262 173

Source : Informations pour partie issues de données de gestion.

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) Y compris les titres reçus en pension livrée du Crédit Lyonnais au 31/12/03.

L'analyse des encours ventilés par zone géographique montre une répartition volontariste des encours en faveur de l'Europe occidentale de 72 % (80 % des encours y compris crédit-bail et affacturage) et une large diversification sur les autres zones plus risquées. Cette tendance illustre notamment la stratégie de Calyon, qui donne une priorité aux grands clients européens multiproduits, mais aussi celle du pôle des services financiers spécialisés dont les actifs sont concentrés dans cette région.

En élargissant à l'ensemble des implantations de pays OCDE (avec les États-Unis et le Japon) la proportion s'élève à 90 %.

Il faut relever la poursuite de l'amélioration des fondamentaux des économies émergentes en 2004 et de leur résistance aux chocs économiques. Toutefois, ont été poursuivies certaines politiques de réduction d'exposition en particulier sur les Philippines. Par ailleurs,

la réduction sur le Moyen-Orient est consécutive notamment à la cession de la Banque Libano-Française.

En Amérique du Nord, la réduction des encours engagée au cours des dernières années a été accompagnée de la poursuite de la baisse du dollar, la stratégie de réduction du risque au travers de techniques de couverture (titrisation notamment) ayant été poursuivie dans les secteurs sensibles à la conjoncture économique (tel l'automobile). En 2 ans, l'exposition du Groupe aux États-Unis aura été réduite de plus de moitié.

Rappelons enfin le poids important de la France (50 %) avec l'intégration du Crédit Lyonnais et en particulier de son réseau en France avec la clientèle des particuliers et professionnels et de PME, ainsi que la forte présence des services financiers (affacturage, crédit-bail, crédits à la consommation, banque de flux).

Ventilation des encours bruts consolidés de Crédit Agricole S.A. par agent économique

Encours Bruts <i>en millions d'euros</i>	31 décembre 2004	en % du Total	31 décembre 2003 Pro forma
État, Administrations et Collectivités Publiques	6 727	3 %	6 002
Institutions financières	104 680	40 %	72 832
Particuliers et professionnels	62 902	24 %	57 912
Agriculteurs	21	NS	46
Entreprises et autres agents économiques y compris crédit-bail, affacturage	81 943	32 %	84 185
Valeurs non ventilées ⁽¹⁾	2 864	1 %	41 196
Total bilan	259 137	100 %	262 173

Source : Informations pour partie issues de données de gestion.

(1) Y compris les titres reçus en pension livrée du Crédit Lyonnais au 31/12/03.

L'analyse des encours ventilés par agent économique fait apparaître une répartition équilibrée entre les opérations à la clientèle (56 %) et aux administrations ou institutions financières (43 %).

La diminution des encours des entreprises est le résultat de la politique de réduction de l'exposition d'un certain nombre de groupes notamment aux États-Unis, tandis que la croissance sur les particuliers et professionnels se poursuit (crédit consommation, prêts logements).

Par ailleurs, il faut noter l'impact, dans la catégorie des institutions financières (+ 44 %), des titres en pension livrée non ventilés par le Crédit Lyonnais en 2003 à hauteur de 36 milliards d'euros.

Analyse des engagements par activité économique des entreprises

L'ensemble de la filière de l'énergie, qui intègre au sens large, tant les secteurs amont ou aval, de la production que du négoce, conserve une position importante en terme de concentration, avec 14 % des engagements mais avec un certain rééquilibrage interne entre secteurs ou produits. Ainsi, l'importance du secteur Électricité et Gaz naturel a été réduite au profit du secteur Production et Transformation Pétrole & Gaz. Les prix élevés du secteur de l'énergie ainsi que

la présence du Groupe chez les grands opérateurs du secteur et les financements de projets expliquent l'importance des encours, avec un risque de crédit de sens contraire selon les métiers financés.

Le secteur de la distribution, avec un poids relatif de 10 %, intègre les grands groupes de la distribution sur lesquels l'application des limites de concentration permet de suivre étroitement l'évolution des risques.

Les autres secteurs ont une exposition au risque de crédit plus faible. Parmi ces secteurs, les télécommunications, l'aéronautique et le secteur de l'hôtellerie restent des secteurs sensibles à la conjoncture économique et font l'objet d'un suivi rapproché. Les opérations de financements du secteur aéronautique sont en grande partie sécurisées par des agences de crédit export et les engagements nets bénéficient, pour la plupart, de garanties sur les avions.

Le Groupe a poursuivi un suivi rapproché du portefeuille « Télécommunications » et conservé une approche prudente et sélective des nouvelles transactions proposées avec un souci de rentabilité et de retour sur actifs.

Ventilation de l'exposition par secteur économique industriel et commercial

Filières <i>(en millions d'euros)</i>	Exposition au 31 12 2004	%	Dont risque potentiel
Aéronautique – Aérospatial	9 190	5,5 %	2 097
Agroalimentaire	8 492	5,1 %	1 822
Automobile	11 769	7 %	6 246
Autres industries	7 664	4,6 %	1 780
Autres Transports	5 006	3 %	1 293
Bois - Papier – Emballage	1 934	1,2 %	624
BTP	6 289	3,8 %	1 327
Distribution - Industries de Biens de consommation	16 639	9,9 %	4 782
Divers, dont sociétés financières, véhicules de titrisation	16 995	10,1 %	4 282
Énergie	23 769	14,2 %	7 166
Immobilier	11 116	6,6 %	2 016
Industrie lourde	11 408	6,8 %	4 487
Informatique – Technologie	4 564	2,7 %	1 591
Maritime	7 870	4,7 %	1 314
Média – Édition	3 875	2,3 %	1 299
Santé – Pharmacie	4 275	2,6 %	1 655
Télécom	8 991	5,4 %	2 875
Tourisme - Hôtels – Restauration	4 568	2,7 %	1 385
Services marchands (Utilities)	3 087	1,8 %	1 055
Total	167 501	100 %	49 096

Source : Direction des risques Groupe

Périmètre : encours bruts des opérations, bilan et hors bilan, en faveur des entreprises industrielles et commerciales (hors opérations avec les banques) et risque potentiel futur, y compris opérations sur titres, produits dérivés. Le risque potentiel est constitué du coefficient additionnel sur risque futur des opérations de marchés et des lignes de crédit confirmées non tirées.

Politique de provisionnement et couverture des risques

La couverture des risques de pertes repose sur deux natures de provisionnement :

- des provisions spécifiques destinées à couvrir la perte probable sur les créances douteuses ;
- des provisions à caractère général visant à couvrir au-delà des risques spécifiques, les risques inhérents à l'activité bancaire dans certaines régions ou secteurs d'activité. Il s'agit notamment des provisions risques pays et de la provision générale Etats-Unis.

La politique de provisionnement s'applique à l'ensemble des créances douteuses :

- soit après examen individuel de la situation de la contrepartie ainsi que des sûretés dont bénéficie la banque et en fonction des divers scénarios d'évolution pour les risques « professionnels », « entreprises » et autres grandes clientèles ;
- soit pour les particuliers de façon statistique selon des méthodologies fondées sur les taux de recouvrement et les taux de perte estimés et réévalués périodiquement.

L'ensemble des engagements douteux (sur créances interbancaires et clientèle de bilan) s'élèvent à 9,2 milliards d'euros, dont 4,8 milliards

d'euros d'encours douteux compromis. Ils sont constitués des encours non performants et des engagements sur lesquels le groupe anticipe un éventuel non-recouvrement. Les encours douteux représentent 3,5 % (3,7 % en 2003) des encours bruts du Groupe et sont couverts à hauteur de 67 % (65 % en 2003) par les provisions, étant noté que les provisions sont des provisions affectées hors provisions sectorielles et pays.

Une gestion active du portefeuille douteux, notamment par cessions de créances sur le marché secondaire aux États-Unis et l'allègement volontariste de certaines positions ont permis de baisser de 593 millions d'euros le montant nominal des créances douteuses.

Le tableau ci-après donne la répartition par zone géographique :

- de la part des encours douteux - compromis et non compromis - dans le total des engagements sur chaque région ;
- de la couverture des encours douteux totaux et compromis par les provisions qui s'est renforcée en 2004, notamment sur les PME en France et le surendettement des particuliers. Le taux plus faible observé aux États-Unis (41 % contre 67 % en moyenne) s'explique par une pratique comptable locale laissant au bilan la seule partie des créances jugée recouvrable.

Tableau des encours douteux, dont douteux compromis, et des provisions ventilées par zone géographique de Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Encours au 31 décembre 2004	Encours bruts	Encours douteux ⁽²⁾	dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	dont provisions sur encours douteux compromis	Taux de couverture encours douteux par provisions
<i>en millions d'euros</i>						
Encours ventilés par zone géographique ⁽¹⁾	235 575	7 506	4 048	4 673	2 919	62 %
France	130 554	4 073	2 212	2 688	1 666	66 %
Union européenne (hors France)	57 509	1 243	585	748	446	60 %
Autres pays d'Europe	9 884	266	158	186	128	70 %
Amérique du Nord	10 811	773	499	314	247	41 %
Amérique Centrale et du Sud	6 704	341	71	206	25	60 %
Afrique et Moyen-Orient	8 863	488	369	386	303	79 %
Asie et Océanie (hors Japon)	7 683	288	139	145	104	50 %
Japon	3 567	34	15	n.s.	n.s.	n.s.
Encours non ventilés	23 562	1 713	746	1 465	659	85 %
Crédit-bail, affacturage et assimilés	19 049	654	12	536	1	82 %
Autres encours non ventilés	2 542	476	368	352	294	74 %
Créances rattachées	1 971	583	366	577	364	99 %
Total des encours	259 137	9 219	4 794	6 138	3 578	67 %

Source : Direction de la comptabilité et de la consolidation.

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) Nouvelle réglementation relative au traitement comptable du risque de crédit applicable au 01/01/03.

Ce tableau montre une stabilité ou une décroissance des encours douteux dans toutes les régions hormis celles de l'espace économique européen lié à l'effet périmètre sur crédits consommation en Scandinavie, Portugal et à quelques dossiers d'entreprises.

De même, le tableau ci-après montre la répartition des encours douteux dont ceux non compromis et leur couverture par les provisions, par agent économique.

Tableau des encours douteux non compromis et douteux compromis et des provisions ventilées par agent économique de Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Encours au 31 décembre 2004	Encours bruts	Encours douteux	dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	dont provisions sur encours douteux compromis	Taux de couverture encours douteux par provisions
<i>en millions d'euros</i>						
État, administrations et collectivités publiques	6 727	76	42	47	37	62 %
Institutions financières	104 680	370	31	310	31	84 %
Particuliers et professionnels	62 902	3 202	1 910	1 908	1 298	60 %
Agriculteurs	21	6	5	6	5	100 %
Entreprises et autres agents économiques (y compris Assurances) ⁽¹⁾	81 943	5 024	2 437	3 483	1 912	69 %
Valeurs non ventilées	2 864	541	369	384	295	71 %
Total	259 137	9 219	4 794	6 138	3 578	67 %

Source : Informations pour partie issues de données de gestion.

(1) Crédit-bail, affacturage et assimilés inclus.

Coût du risque de crédit

Le coût du risque de crédit s'améliore nettement avec 34 points de base des emplois pondérés Cooke « Crédit », contre 63 points de base au 31 décembre 2003.

Cette amélioration significative est liée pour l'essentiel à une situation favorable sur la clientèle des grandes entreprises.

Une politique active en matière de recouvrement (affacturage, crédits consommation) et de renforcement des provisions notamment sur les particuliers surendettés ont caractérisé également cet exercice.

Les risques de marchés

La maîtrise des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante, des procédures de surveillance et de consolidation, des méthodologies d'identification et de mesures des risques.

Périmètre

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marché issus des activités de marché. Il s'agit principalement des activités d'arbitrage et de prise de positions directionnelles des salles de marchés de la filiale Calyon Corporate and Investment Bank (issu de l'apport partiel des activités de la BFI du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez). Les portefeuilles de placement des directions financières sont suivis séparément. Les risques de marchés se traduisent par un risque de variation du résultat de la filiale du fait d'un ou plusieurs vecteurs financiers : taux d'intérêt, cours des titres de propriété, parités de change, prime de rendement spécifique d'une émission obligataire, cours des marchandises et métaux précieux, corrélation entre les marchés etc.

Organisation

Dispositif local et central

Dans le cadre de la nouvelle organisation mise en place en 2003, en remplacement du mode de fonctionnement antérieur de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais, la gestion des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. est désormais structurée sur deux niveaux distincts mais complémentaires : un niveau central de coordination et d'agrégation et un niveau local où s'exerce le métier.

- Au niveau central, la Direction des risques Groupe est chargée d'exercer un contrôle global sur l'ensemble des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- Au niveau local, la Direction des risques de la filiale est le bras agissant de la Direction des risques Groupe sur ce périmètre. Il lui revient d'effectuer un contrôle de premier niveau sur les risques de marchés encourus sur ses activités.

Les comités de décision et de suivi des risques

Deux instances interviennent dans la gestion des risques de marchés au niveau du Groupe :

- Le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine la situation des marchés et des risques encourus sur une base trimestrielle. L'utilisation des limites,

les dépassements ou incidents significatifs observés, l'analyse du produit net bancaire au regard des risques pris sont ainsi passés en revue. Ce comité valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risques et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques ;

- Le Comité des normes et méthodologies est une instance périodique présidée par le Directeur des risques Groupe. Il est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies d'identification et de mesure des risques de marchés au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propres à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des risques de marché) de Calyon, instance bimensuelle présidée par le membre du Comité de direction générale responsable des risques, qui associe le responsable des activités de marchés de Calyon et les « risk managers » responsables d'une activité donnée. Il effectue une revue des positions et des résultats des activités de marchés du groupe central et s'assure du respect des limites assignées à chaque entité. Il est décisionnaire sur leurs demandes ponctuelles de révision de limites.

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement quantitatif des risques de marchés repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs qui servent à construire des limites globales ou spécifiques. Ces indicateurs peuvent être agrégés en trois grands groupes : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires.

- L'élément central du dispositif de mesure des risques de marchés est la Value at Risk (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Une procédure dite de « back testing » (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie. Les méthodologies utilisées sont distinctes selon les facteurs de risques ou les activités concernées :
 - VaR historique pour toutes les activités de produits dérivés (y compris dérivés de crédit mais hors matières premières) et les actions,
 - VaR paramétrique et historique sur les produits linéaires de taux et de change,
 - VaR Monte Carlo sur les matières premières et leurs dérivés ;
- Le deuxième élément quantitatif est le « stress scénario ». Il complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact des situations de crise dans les marchés. Ces calculs de stress scénarios simulent des conditions extrêmes de marché (chocs

vraisemblables ajustés en fonction des évolutions économiques) ou des situations de crises historiquement observées (krach obligataire de 1994, krach boursier technologique de 2002, etc.). Une revue de l'ensemble des scénarios de stress et leur redéfinition a constitué l'un des objectifs prioritaires d'amélioration du dispositif sur l'année 2004 ;

- Enfin, un ensemble d'indicateurs complémentaires constitue le troisième élément du dispositif quantitatif d'encadrement des risques. Ces indicateurs (sensibilité, montants nominaux, encours, durées...) assurent une cohérence entre les limites globales et les limites opérationnelles utilisées par les opérateurs de front-office. Ces limites permettent également d'encadrer les risques qui ne seraient pas correctement capturés par les mesures en VaR.

Ce dispositif est étoffé par des procédures d'alerte déclenchées, notamment, lorsque le seuil de 80 % d'une limite spécifique est atteint ou lorsqu'un palier identique est franchi au titre d'une limite globale de perte ou d'une limite globale exprimée en Value at Risk. Les unités de contrôle des risques de marchés des filiales doivent également informer la Direction des risques Groupe dans les meilleurs délais lorsqu'un événement majeur concernant l'utilisation des limites ou l'évolution des marchés est identifié.

Exposition aux risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A.

Mesure par la Value at Risk

L'évolution de la VaR, déclinée par métiers, sur les activités de marché de Crédit Agricole S.A. s'est présentée de la façon suivante :

Répartition de la VaR (99 %, 1 j)

<i>(en millions d'euros)</i>	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/04
Trésorerie	3	7	5	7
Taux, Change et Commodities	12	23	15	12
Crédit	10	15	13	10
Actions	4	7	5	7
VaR du groupe Crédit Agricole S.A.	25	33	28	25

Les chiffres sont calculés sur la période du 30/06/04 au 31/12/04.

La VaR totale du groupe Crédit Agricole S.A., incluant les risques de marché résiduels issus de petites filiales de Crédit Agricole S.A., et obtenue par sommation des différentes VaR individuelles, s'élève à 25 millions d'euros au 31 décembre 2004 (dont 19 millions sur le seul périmètre Calyon).

Mesure par les scénarios de stress

À fin décembre 2004, les scénarios les plus significatifs donnaient les résultats suivants :

	Stress historique « Krach obligataire de 1994 » ⁽¹⁾	Stress hypothétique « Instabilité géopolitique » ⁽²⁾
<i>(en millions d'euros)</i>		
Trésorerie	- 16	55
Taux, Change et Commodities	99	89
Crédit	23	- 15
Actions	na	- 120
Total	106	9

(1) Reproduit les facteurs de risques observés sur la période du 17 février au 2 mars 1994.

(2) Stress visant à capturer une situation d'incertitude, suite à la survenance d'un événement majeur non anticipé se traduisant par un scénario de flight to quality.

Les risques opérationnels

Le groupe Crédit Agricole S.A. a poursuivi la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques opérationnels sur le périmètre des Caisses régionales et des filiales de Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels comprend les composantes suivantes, en adéquation avec la réforme Bâle II :

- *gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels* : supervision du dispositif par la Direction générale (au travers du Comité des risques opérationnels ou dans le cadre du Comité de contrôle interne), rôles des Directions des risques (Crédit Agricole S.A. et filiales) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des filiales et des métiers dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des risques opérationnels) ;
- *identification et évaluation qualitative des risques* à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- *collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes* pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- *calcul et allocation des fonds propres économiques* au titre des risques opérationnels ;
- *livraison périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels.*

Ce dispositif est décliné dans chaque entité du groupe selon le principe de subsidiarité.

Groupe Crédit Agricole S.A.

Le service risques opérationnels de la Direction des risques du Groupe – « DRG/Risques opérationnels de Crédit Agricole S.A. » - assure la conception de ce dispositif en liaison étroite avec les filiales ainsi que la supervision de sa mise en place dans le cadre du projet Bâle II du Groupe.

Le dispositif RO vise l'homologation par la Commission bancaire au titre de la méthode avancée (« Advanced Measurement Approach ») pour la grande majorité des filiales du groupe et ce à partir du second semestre 2006 pour les principales d'entre elles (dont Calyon et le Crédit Lyonnais).

Ce dispositif est déjà totalement ou très significativement implanté dans les plus grandes filiales pour trois de ses composantes : la gouvernance de la fonction, le suivi du coût du risque et le tableau de bord trimestriel. Il est en cours de déploiement pour le chantier cartographies qui n'a pu démarrer complètement qu'à partir du second semestre 2004 en raison de la fusion ou de la réorganisation des entités et qui devrait être achevé d'ici fin 2005.

La constitution des historiques de pertes opérationnelles (en phase de croisière pour Calyon, le Crédit Lyonnais et CAAM, en cours pour les autres filiales) a permis d'alimenter le modèle interne de calcul et d'allocation des fonds propres économiques basé sur les distributions statistiques (méthode avancée Bâle II utilisée par la plupart des grands établissements) et de contribuer aux premières études d'impact de la réforme sur le nouveau ratio de solvabilité.

À fin 2004, le groupe CAsa dispose ainsi d'un tableau de bord des risques opérationnels couvrant Calyon, la Banque Privée, le Crédit Lyonnais, CAAM, Sofinco, Finaref et Ucabail* (soit 90 % du PNB du groupe Crédit Agricole S.A.) et qui permet de mettre en lumière les faits marquants et de suivre le coût du RO de ces filiales. Les autres filiales : BFT, CAIS Bank, Eurofactor/Transfact seront intégrées dans ce reporting de synthèse d'ici fin juin 2005.

Ce tableau de bord confirme globalement les principales sources de risques : fraude interne et externe, respect insuffisant de certaines obligations réglementaires et bonnes pratiques commerciales, maîtrise incomplète de certains processus (ouverture des comptes de tiers, traitement des flux et des espèces, opérations de marché), tout en faisant apparaître des profils d'exposition différenciés par filiale/type de métier : risque récurrent de fréquence prédominant dans la banque de détail (CL, Sofinco, Finaref), risque exceptionnel d'intensité plus marqué dans la banque de financement et d'investissement (Calyon).

Des plans d'actions sont en cours pour réduire, d'une part l'impact des risques exceptionnels (programme Fides pour la conformité), d'autre part la fréquence des risques récurrents (on relève notamment une baisse sensible de la fraude monétique au Crédit Lyonnais en 2004 par rapport à 2003).

* Depuis le 4^e trimestre 2004 pour ces deux dernières filiales.

Caisses régionales et leurs filiales

2 ans après sa conception et son expérimentation pour le compte du Groupe dans 4 Caisses régionales Pilotes, le dispositif d'analyse et de gestion des risques opérationnels poursuit son déploiement dans les Caisses régionales et leurs principales filiales selon les calendriers fixés courant 2003 et communiqués à la Commission bancaire : le pilotage de ce déploiement est assuré par la mission Bâle II de la Direction des risques des Caisses régionales de Crédit Agricole S.A. (DRC/RS).

À fin février 2005, le dispositif est totalement ou très significativement implanté dans les Caisses régionales pour quatre de ses cinq composantes :

- l'organisation de la gestion des risques opérationnels (nomination des MRO et mise en place des instances de suivi des risques opérationnels) ;
- l'évaluation et la surveillance des risques (réalisation en 2004 d'une première cartographie des risques EUROPA, répondant en partie aux besoins du chantier Plan de Continuité des Activités et à certains volets du programme de Conformité renforcée FIDES) ;
- la mesure et la surveillance du coût des risques (lancement fin 2004 du processus de collecte des incidents et de leurs impacts financiers OLIMPIA et lien avec la comptabilité pour maintien de la piste d'audit et justification des provisions au titre des risques opérationnels) ;
- les tableaux de bord périodiques des risques (reportings « réglementaires », imposés par les outils, et reportings « locaux », développés selon les besoins de chaque Caisse régionale).

La mise en place de la cinquième composante du dispositif (le calcul des exigences de fonds propres risques opérationnels) sera étudiée par DRC/RS au cours de l'année 2005, en capitalisant notamment sur l'outil utilisé à la DRG et les résultats des simulations obtenus sur les activités de banque de proximité du Crédit Lyonnais.

Parmi les chantiers de 2005, citons deux d'entre eux totalement orientés vers « l'usage » :

- La mise en place de Groupes de Travail Nationaux (GTN) ayant vocation à examiner les plans d'actions proposés par chaque Caisse régionale et à définir, si possible, des solutions de gestion efficaces, innovantes et mutualisables ; les thèmes de ces GTN seront définis à l'appui des résultats du benchmark réalisé par DRC/RS à partir des cartographies de risques des Caisses régionales ;
- La poursuite du chantier Adéquation/Reconfiguration des polices d'assurances des Caisses régionales par rapport aux risques opérationnels (ce chantier, dont la CAMCA est maître d'œuvre, a d'ores et déjà permis de reconstituer près de dix années d'historiques de déclarations de sinistres en Caisses régionales et de réaliser, Caisse par Caisse, une cartographie des polices souscrites et de leurs principales caractéristiques).

Les autres risques

Comme dans tout groupe bancaire ou financier, le **domaine comptable** peut également être source de risques financier ou d'image ;

le risque comptable se définit comme l'ensemble des facteurs susceptibles d'altérer la fiabilité des états financiers dont l'origine se situe en particulier dans :

- le non-respect des dispositions légales ou réglementaires comptables ;
- le non-respect des délais de publication de l'information comptable et financière, réglementaire et fiscale ;
- les défaillances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement comptable ou réglementaire ;
- les insuffisances des procédures de justification et de contrôle.

L'ensemble de ces procédures est présenté dans la partie relative au dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière, du rapport du Président de Crédit Agricole S.A., établi en application des dispositions de la Loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, repris ci-après.

LES RISQUES JURIDIQUES

Au 31 décembre 2004, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la société et du groupe Crédit Agricole S.A.

Faits exceptionnels et litiges

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours impliquant des entités du groupe Crédit Agricole S.A. sont les suivantes :

Agriculture Corse

Crédit Agricole S.A. (anciennement la Caisse Nationale de Crédit Agricole ou « CNCA ») a pris acte les 28 avril 2003 et 4 février 2004 de ses deux mises en examen pour « complicité d'escroquerie » dans la mise en œuvre des aides à l'agriculture corse dans les années 1990.

À cette époque, la CNCA a eu, en effet, à intervenir, aux côtés des pouvoirs publics ou à leur demande pour contribuer au traitement des difficultés de l'agriculture corse. Crédit Agricole S.A. rappelle qu'il a subi lui-même d'importants préjudices et qu'il s'est porté partie civile dans ce dossier. Crédit Agricole S.A. a contesté l'accusation, dépourvue de tout fondement matériel et juridique, portée contre la CNCA et a donc demandé sa mise hors de cause pure et simple.

Verte France

Le syndicat Verte France, regroupant des personnes physiques et des associations, a intenté en décembre 1999, devant le Tribunal de Grande Instance de Paris, une action à l'encontre de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole et d'un certain nombre de Caisses locales visant à faire constater que leur forme civile ne leur permettait pas d'exercer une activité commerciale, et, par conséquent, une activité bancaire. Le Tribunal de Grande Instance de Paris a débouté le syndicat Verte France de ses prétentions par décisions en date des 21 et 28 janvier 2003. Le Syndicat Verte France a fait appel de ces jugements.

Crédit Agricole S.A. confirme son appréciation selon laquelle cette procédure, à vocation essentiellement médiatique, ne comporte pas de risque juridique réel pour le Crédit Agricole.

Executive Life

Dans le cadre des procédures relatives au plan de redressement de la société Executive Life, la décision du 20 janvier 2004 du tribunal du District central de Californie, approuvant l'accord conclu le 3 septembre 2003 avec le US Attorney's Office de Los Angeles et l'injonction de cessation et de désistement (Cease and Desist order) du Conseil des gouverneurs du Federal Reserve System, a mis fin à l'enquête pénale du Department of Justice fédéral américain et aux investigations du Conseil des gouverneurs du Federal Reserve System.

Par ailleurs, en application du Protocole signé en avril 1995 entre le Crédit Lyonnais, l'État et le CDR, le Crédit Lyonnais sera indemnisé par le CDR des responsabilités qu'il pourrait encourir dans le cadre des procédures civiles ouvertes en Californie.

Le risque final est supporté par le CDR dans le cadre de la garantie conférée au Crédit Lyonnais.

Merfa

Crédit Agricole S.A. et le Crédit Lyonnais ont reçu, avec le Groupement des Cartes Bancaires et 7 autres banques, communication des griefs de la Direction générale de la concurrence de la Commission européenne, dans une procédure relative notamment au « mécanisme de régulation de la fonction acquéreur » de la carte bancaire. La Commission a précisé qu'elle envisageait d'exiger des parties qu'elles mettent fin aux infractions en cause et d'imposer à celles-ci des amendes pour violation de l'article 81 du traité CE.

Après une première audition devant la Commission européenne, Crédit Agricole S.A. est raisonnablement optimiste sur l'issue de cette procédure.

Alstom

Des investisseurs, qui avaient acquis des titres Alstom en 2001 dans le cadre d'une offre publique de titres, ont initié une class action à l'encontre d'Alstom, de ses dirigeants, des cédants et des membres du syndicat de placement, dont Calyon. Les plaignants reprochent particulièrement aux membres du syndicat de placement leur négligence dans la vérification d'un certain nombre de documents.

B.C.E.N

Calyon et la Banque Commerciale pour l'Europe du Nord (B.C.E.N) sont en litige à propos des conditions d'exécution d'une opération de change à terme. La Cour d'appel de Paris va statuer sur renvoi après la cassation d'un arrêt favorable à Calyon.

Bell Group

Les liquidateurs de cette société reprochent à 20 banques, dont Calyon, d'avoir appréhendé des actifs sociaux en violation du principe d'égalité de traitement des créanciers.

Festival Crociere

Calyon a financé l'acquisition de deux navires mis à la disposition de Festival Crociere. Celui-ci étant en défaut, Calyon a procédé à la résiliation du contrat d'affrètement et à la saisie des navires. Le liquidateur de Festival Crociere critique l'attitude de Calyon et lui demande des dommages et intérêts.

Fonds Clariden

Des fonds d'investissements ont conclu des opérations de couverture de leur exposition au risque de change USD/Rouble avec Calyon et IIF BV, sa filiale. À la suite de la crise financière russe de 1998, ces fonds d'investissement n'ont pu faire face à leurs engagements financiers, notamment vis-à-vis de Calyon et IIF BV.

En conséquence, Calyon et IIF BV ont prononcé la résiliation anticipée de certains contrats et ont appréhendé des actifs sur lesquels ils bénéficiaient de sûretés. Ces fonds ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire en 1998.

Reprochant à Calyon et IIF BV d'avoir fait un usage abusif des actifs des fonds, les liquidateurs ont initié une action à leur encontre en 2004. Calyon et IIF BV contestent les demandes de dommages et intérêts qui leur sont faites.

SNGI Belgique

Le Groupe SNGI BELGIQUE, filiale indirecte de Calyon, exerçait des activités d'ingénierie financière comportant notamment des aspects d'optimisation fiscale. L'administration fiscale belge conteste les modalités de cette gestion et poursuit cette société sur le fondement de l'abus de droit.

Fonds « Turbo »/CPR (Calyon)

CPR a fait l'objet, au titre des exercices 1988 à 1990, de plusieurs redressements concernant, notamment, les crédits d'impôts dégagés par certains fonds communs de placement dont elle était souscripteur. Ces redressements ont tous été contestés par CPR. En outre, certains clients du groupe CPR qui avaient souscrit à des parts de ces fonds communs de placement gérés par le groupe CPR ont également fait l'objet de redressements fiscaux, dont la plupart ont été contestés, et ont appelé CPR en garantie.

Calyon a trouvé dans le patrimoine de CLC Bourse le même type de litige.

Le risque évolue favorablement.

High Risk Opportunity

Calyon et Crédit Lyonnais ont été assignés devant les juridictions de New York à propos d'un contrat de couverture de change à terme conclu avec la société HRO. Cette procédure relève désormais de Calyon.

Otor

Les dirigeants de cette société, qui contestent le dispositif contractuel mis en place par eux et susceptible de leur faire perdre le contrôle de leur société, ont assigné devant un Tribunal de New York Clinvest (Calyon) et le Crédit Lyonnais. Ils reprochent à Calyon et au Crédit Lyonnais leur association à ce montage et divers manquements à la réglementation américaine.

Montlaur

Calyon est l'un des défendeurs dans une action en soutien abusif intentée en mars 1995 contre plusieurs établissements financiers. Un premier jugement a débouté les demandeurs. Ceux-ci ont fait appel.

Bernard Tapie - Adidas

Dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de la société « Bernard Tapie Finance » (BTF), qui détenait indirectement Adidas, le Crédit Lyonnais fait l'objet, avec le CDR, qui est son garant, de deux procédures civiles :

- la première, initiée par les mandataires liquidateurs, sur la base d'une part, du soutien artificiel et, d'autre part, du préjudice qui résulterait des conditions de vente de la société Adidas ;
- la seconde, initiée par le mandataire ad hoc de la société BTF pour faute dans l'exécution du mandat de vente de la société Adidas.

Par suite de la clôture de l'instruction pénale qui était en cours, la cour d'Appel de Paris a été saisie par les différentes parties en cause, pour ce qui concerne l'opération Adidas, d'une demande de levée du sursis à statuer en vigueur. En novembre 2004, une médiation, sollicitée par les liquidateurs, a été engagée.

Les procédures citées dans les précédents rapports de gestion de Crédit Agricole S.A., qui ne sont pas rappelées ci-dessus, sont terminées ou ne sont plus significatives pour le groupe Crédit Agricole S.A.

Dépendances éventuelles

Crédit Agricole S.A. n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

La couverture des risques opérationnels du groupe Crédit Agricole S.A. par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance (notamment AXA, AIG, GAN, ACE, ZURICH, CHUBB, LLOYD'S) ; elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude.

En France, les couvertures de dommages aux biens d'exploitation (immobilier et informatique) sont complétées de lignes de garanties particulières pour la responsabilité civile exploitation et notamment par la couverture accrue des recours des tiers sur les immeubles les plus exposés à ce risque (France : garanties dommages : 450 millions d'euros, garanties responsabilités civiles d'exploitation : 30 millions d'euros, garanties additionnelles de recours des tiers : 91 millions d'euros).

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et « tous risques valeurs » ont été mises en place par Crédit Agricole S.A. pour son Groupe (Monde : garanties Pertes d'exploitation 150 millions d'euros, garanties Fraude : 75 millions d'euros, garanties « tous risques valeurs » : 70 millions d'euros).

De même, les polices responsabilité civile professionnelle du Groupe et Responsabilité Civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées.

Les risques de fréquence et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. par la captive de réassurance du Groupe dont l'intervention cumulée n'excède pas 5 % des garanties ci-dessus.

INFORMATIONS SOCIALES

Effectif global du Groupe dans le monde

Répartition par pôle

Pôle	2003 ⁽¹⁾		2004	
	Effectif en ETP	%	Effectif en ETP	%
Banque de proximité en France, Flux	24 460	38,0 %	24 138	38,9 %
Banque de financement et d'investissement	12 626	19,6 %	11 125	17,9 %
Services financiers spécialisés	10 159	15,8 %	10 850	17,5 %
Banque de détail international et capital investissement	5 597	8,7 %	4 976	8,0 %
Métiers de gestion d'actif et titres	3 596	5,6 %	3 343	5,4 %
Banque privée (France et international)	2 567	4,0 %	2 420	3,9 %
Assurances	907	1,4 %	907	1,5 %
Fonctions centrales, fonctionnement et logistique (France), gestion pour compte propre	4 472	6,9 %	4 242	6,8 %
Total	64 384	100 %	62 001	100 %

ETP = Équivalent Temps Plein

(1) Répartition par pôles métiers révisée par rapport à l'analyse à fin 2003. La situation des effectifs du Groupe à l'étranger à fin 2003 a été revue, l'harmonisation progressive des méthodes entre les unités s'étant traduite principalement par l'incorporation de certaines catégories de personnels, notamment en contrat à durée déterminée, non prises en compte antérieurement.

➤ Informations sociales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

L'année 2004 a été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle organisation du Groupe. Dans ce cadre, il a notamment été décidé de confirmer et de renforcer au sein de Crédit Agricole S.A. une fonction dédiée au développement durable. Elle a pour mission de proposer objectifs, moyens à mettre en œuvre et outils de suivi, en cohérence avec les valeurs du Groupe et les engagements pris par l'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies en mars 2003.

Parallèlement, chaque nouvelle unité a tiré profit de la fusion entre les entités du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais pour adopter les meilleures pratiques sur de nombreux plans, y compris celui de la responsabilité sociale et environnementale. L'agence de notation Vigeo a pris acte de ces réalisations et a retenu, le 17 septembre 2004, le titre Crédit Agricole S.A. dans l'univers des 120 sociétés de l'Aspi Eurozone.

Un chapitre entier du rapport d'activité 2004 de Crédit Agricole S.A. est consacré au développement durable dans son acception la plus large. Les lignes qui suivent sont plus particulièrement relatives aux informations sociales et environnementales requises par le décret d'application de la Loi sur les nouvelles régulations économiques (dite loi NRE).

La baisse de 2 383 ETP en 1 an (- 3,7 %) se répartit de façon presque égale entre la France (- 1 227 ETP) et l'étranger.

Outre les réductions d'effectifs liées au rapprochement des activités avec le Crédit Lyonnais, en France, deux évolutions significatives de périmètre sont à signaler :

- cession de CLSE France et CLSE Midcap (- 115 ETP) ;
- intégration globale d'Eurofactor antérieurement consolidée par intégration proportionnelle (+ 293 ETP).

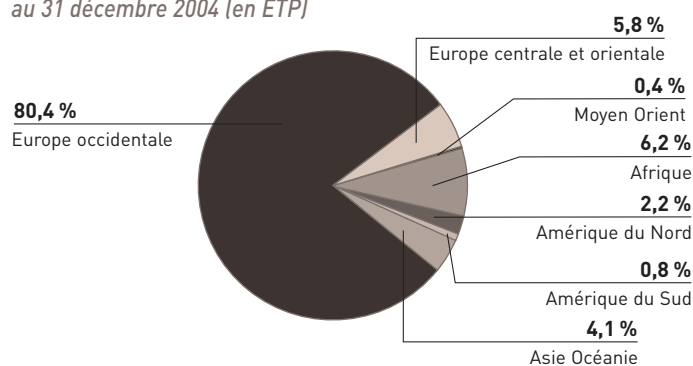
À l'étranger, les principales variations ont été les suivantes :

- cession de différentes activités à l'étranger : Banque Franco-Libanaise, LACIM, CAI Pakistan, CAI Kenya, activité de banque privée en Italie ;
- poursuite du développement de l'activité en Services financiers spécialisés.

La part de la France dans le total du Groupe s'établit à 70 % à fin 2004.

Répartition géographique

Répartition géographique des effectifs dans le monde au 31 décembre 2004 (en ETP)



Effectif du Groupe en France

Répartition par type de contrat au 31 décembre de l'année

	2003	2004
Effectif CDI en poste	45 012	44 052
Effectif CDI en dispense d'activité	4 565	5 555
Effectif en CDD	1 123	1 040
Total France	50 700	50 647

La baisse des effectifs CDI actifs en 2004 est de 2,1 % tandis que celle des CDD s'établit à 7,4 %. Les CDD représentent 2,3 % des actifs à fin 2004. 24 % d'entre eux sont des cadres. Les contrats de CDD signés en 2004 se répartissent de façon égale entre remplacement et surcroît d'activité.

Le recours au personnel temporaire représente 1,3 % de la population CDI en poste pour 592 équivalents temps plein en moyenne sur l'année. Le recours au personnel de renfort représente ainsi l'équivalent de 4 % du total des CDI en poste.

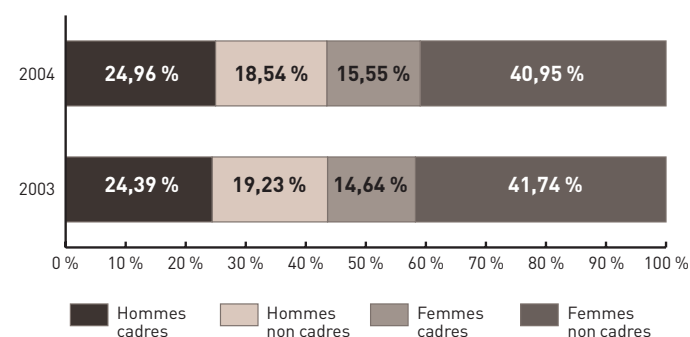
S'ajoutent à l'effectif les jeunes en contrat de formation en alternance, pour lesquels le nombre des contrats signés en 2004 équivaut à 1,5 % de l'effectif CDI en poste. En outre, près de 3 000 stagiaires d'école ont été accueillis.

Nombre de contrats signés en 2004 :

Contrat de professionnalisation (ex. : qualification, orientation, adaptation)	268
Contrat d'apprentissage	417
% du périmètre France :	95 %

Structure des effectifs CDI en poste à fin 2004

Répartition par sexe et statut

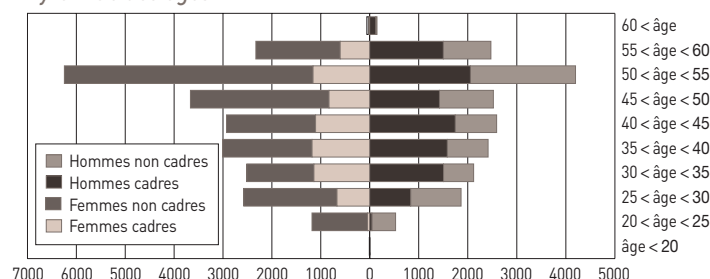


La répartition hommes femmes dans le Groupe n'a pas évolué entre décembre 2003 et décembre 2004 pour les CDI en poste (56,5 % de femmes). La part des femmes cadres s'est améliorée de 1 point, celle des hommes cadres augmentant dans le même temps de 0,6 point. Le taux d'encadrement global augmente de 1,5 point, passant à 40,5 % à fin 2004.

Âge et ancienneté

L'âge moyen et l'ancienneté moyenne restent quasiment stables par rapport à la situation à fin 2003 : respectivement 43 ans et 20 ans. La part des moins de 30 ans s'élève à 14,2 % du total, celle des 30-49 ans s'élève à 50,2 % et la part des 50 ans et plus à 35,6 %.

Pyramide des âges



Organisation du travail

Régime de travail

Effectif CDI en poste au 31 décembre 2004 par type d'organisation du temps de travail

	Cadres	%	Non cadres	%	Total	%
Régime heure	5 545	34 %	24 941	100 %	30 486	74 %
Régime jour	10 391	64 %	-	0 %	10 391	25 %
Autres régimes	397	2 %	-	0 %	397	1 %
Total	16 333	100 %	24 941	100 %	41 274	100 %

La répartition de l'organisation du temps de travail au sein du Groupe demeure stable entre les différents régimes de temps de travail, les trois quarts des effectifs étant en régime heure.

Temps partiel

Nombre de personnes en CDI en poste à temps partiel		2004				2003	
		Cadres	Non Cadres	Total	%	Total	%
Temps partiel < 50 %	Femmes	3	46	49	1 %	216	5 %
	Hommes		8	8			
		3	54	57			

		2004				2003	
		Cadres	Non Cadres	Total	%	Total	%
50 ≤ Temps partiel < 80 %	Femmes	175	1 195	1 370	34 %	1 675	37 %
	Hommes	33	136	169			
		208	1 331	1 539			

		2004				2003	
		Cadres	Non Cadres	Total	%	Total	%
Temps partiel ≥ 80 %	Femmes	776	1 999	2 775	65 %	2 642	58 %
	Hommes	61	66	127			
		837	2 065	2 902			

Total		1 048	3 450	4 498	89 %	4 533	100 %
% du périmètre France :					93 %		97 %

Le temps partiel concerne 4 498 personnes, ce qui représente un taux de 10,7 % de l'effectif CDI pour une population essentiellement féminine (93 %) et de non-cadre (3/4 des temps partiels).

Gestion de l'emploi

Les recrutements en CDI

	2004				2003	
	Cadres	Non cadres	Total	%	Total	%
Recrutements externes en CDI	278	1 150	1 428	76 %	1 437	77 %
Transformations de CDD en CDI	62	378	440	24 %	433	23 %
Total	340	1 528	1 868	100 %	1 870	100 %
% du périmètre France :				98 %		95 %

Le nombre de recrutements reste stable par rapport à 2003, l'essentiel concernant la banque de réseau du Crédit Lyonnais (80 % du total), conformément à la politique décidée début 2003 dans le cadre du rapprochement entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Lyonnais, consistant à geler les recrutements autres que des commerciaux pour le réseau de la Banque de détail du Crédit Lyonnais.

Les sorties de CDI

	2004				2003	
	Cadres	Non cadres	Total	%	Total	%
Démissions	298	397	695	24,0 %	822	22,2 %
Licenciements	161	64	225	7,8 %	489	13,2 %
Départs volontaires (mobilité ext)	112	27	139	4,8 %	-	0,0 %
Retraites et préretraites	528	1 062	1 590	54,9 %	2 142	57,9 %
Décès	23	36	59	2,0 %	112	3,0 %
Autres départs	73	115	188	6,5 %	137	3,7 %
Total	1 195	1 701	2 896	100 %	3 702	100 %
% du périmètre France :	98 %				95 %	
Turn-over (Sorties/Effectif moyen) :	6,6 %					

Compte tenu du fait que la mise en œuvre de l'accord emploi groupe au travers des PSE (entreprise par entreprise) ne s'est matérialisée progressivement qu'à compter du 2^e semestre 2004, leurs effets en termes de flux de départs se concrétiseront plus massivement sur l'année 2005.

Les retraites et préretraites

	2004		
	Cadres	Non cadres	Total
Femmes	170	734	904
Hommes	358	328	686
Total	528	1 062	1 590
% du périmètre France :	95 %		

Les mobilités inter-sociétés

Plus de 800 mobilités inter-sociétés ont été réalisées en 2004.

Les promotions

Au cours de l'année 2004, sur 5 358 promotions, 60 % concernent les femmes, taux supérieur à leur part dans l'effectif (56,5 %) et en légère augmentation par rapport à 2003.

	2003			2004		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Promotion dans la catégorie non cadre	1 077	2 400	3 477	987	2 357	3 344
Promotion de non cadre à cadre	440	434	874	353	359	712
Promotion dans la catégorie cadre	761	466	1 227	813	489	1 302
Total	2 278	3 300	5 578	2 153	3 205	5 358
%	40,8%	59,2%	100%	40,2%	59,8%	100%

Rémunération individuelle et collective

Rémunération individuelle

Le salaire total annuel moyen des salariés CDI en poste en 2004 est d'environ 39 960 euros.

Salaires mensuels moyens de base des CDI actifs à fin 2004	Femmes	Hommes	Total
Cadres	3 570	4 370	4 065
Non cadres	2 019	2 104	2 045
Total	2 439	3 397	2 855
% du périmètre France :	97 %		

Le salaire mensuel moyen de base au 31 décembre 2004 des non-cadres est de 2 104 euros pour les hommes (+ 1 % par rapport à fin 2003) et de 2 019 euros pour les femmes (en progression de 5 %).

Pour les cadres, le salaire mensuel moyen de base baisse légèrement (-1,5 %) par rapport à l'an passé, cette évolution provenant des mouvements d'effectif ayant eu lieu au cours de l'année 2004. Dans ce contexte, si l'écart entre femmes et hommes cadres persiste, on observe sa réduction en 2004 : la rémunération moyenne des femmes cadres reste pratiquement stable par rapport à fin 2003 à 3 570 euros tandis que celle des hommes cadres s'établit à 4 370 euros soit -1,8 % par rapport à fin 2003.

Rémunération collective

La quasi-totalité des entités du groupe Crédit Agricole S.A. bénéficie d'accords de participation et d'intéressement qui permettent d'associer les salariés aux résultats et à la croissance de leurs entités.

Rémunération variable globale versée sur 2004

	Montant global	Nb bénéficiaires	Montant moyen
Participation	52 449 808 €	13 945	3 761 €
Intéressement	69 494 299 €	49 744	1 397 €
Abondement	53 670 829 €	33 544	1 600 €
% du périmètre France			93 %

Nombre d'accords d'entreprise

Le très haut niveau de dialogue social en 2004 s'est traduit notamment par 5 accords de niveau groupe et plus de 100 accords d'entreprise. Les accords de niveau groupe ont porté sur :

- Les règles d'information/consultation ;
- Les transferts d'activité ;
- L'accord emploi ;
- Le Comité de Groupe ;
- Le Comité de concertation.

Thèmes des accords	Nombre
Rémunérations et périphériques : Dont Négociations Annuelles Obligatoires, Rémunération variable collective, PEE, PERCO, Prévoyance	49
Réorganisation du groupe : Dont Rapprochement, Compositions d'UES, Adaptation des statuts collectifs, Transfert d'activité	14 dont 2 accords de Groupe
Institutions représentatives du personnel :	
Emploi : Dont Preretraite et CATS, Mobilités géographiques, Politique de l'emploi, PSE	12 dont 3 accords de Groupe
Temps de travail : Dont Aménagement du temps de travail, Horaires, Compte Epargne Temps	17
Autres : Dont Informatique, Organisation du travail, Handicapés, Travaux exceptionnels, Convention collective, Dispositions générales	16
Total	7
% du périmètre France	115
	97 %

Absentéisme/motif/statut

Absentéisme en jours ouvrés

Motifs d'absence	2004							2003	
	Cadres		Non cadres		Total		Nb moyens de jrs d'absence par salarié	Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Nb	%		Nb	%
Maladie -3jrs	2 408	2 249	10 168	3 600	18 425	2 %	0,43	389 583	66 %
Maladie 3jrs et +	40 708	39 708	285 144	87 929	453 489	61 %	10,61		
Accidents de trajet	415	944	6 818	1 201	9 378	1 %	0,22	16 863	3 %
Accidents de travail	531	1 085	7 499	2 378	11 493	2 %	0,27		
Maternité/paternité/allaitement	56 531	1 417	90 725	551	149 224	20 %	3,49	104 924	18 %
Congés autorisés	9 852	11 353	19 743	8 161	49 109	7 %	1,15	59 049	10 %
Autres absences	20 590	12 821	14 614	3 452	51 477	7 %	1,20	22 574	4 %
Total	131 035	69 577	434 711	107 273	742 595	100 %	17,38	592 993	100 %
% du périmètre France							93 %		90 %

On constate une hausse de l'absentéisme entre 2003 et 2004 due notamment à une augmentation des congés de maternité et des absences pour maladie.

Le nombre moyen de jours d'absence par salarié ressort à 17 jours (dont 3,5 jours de maternité).

Formation

		Cadres	Non cadres	Total
Nombre de salariés formés	Femmes	4 372	15 082	19 454
	Hommes	6 821	7 390	14 211
	Total	11 193	22 472	33 665
Nombre d'heures de formation	Femmes	140 584	478 502	619 086
	Hommes	205 190	275 462	480 652
	Total	345 774	753 964	1 099 738
Durée moyenne des formations	Femmes	32,16	31,73	31,82
	Hommes	30,08	37,27	33,82
	Total	30,89	33,55	32,67
% du périmètre France				97 %

En 2004, 33 665 personnes ont bénéficié d'une formation, soit près de 79 % de la population des CDI actifs en poste contre 63 % en 2003.

Les séminaires de présentation du Groupe représentent 3,2 % des heures de formation en 2004 contre 1,5 % en 2003.

Thèmes	2004		2003	
	Nb heures	%	Nb heures	%
Connaissance du groupe Crédit Agricole S.A.	34 754	3,2 %	16 877	1,5 %
Management homme et activité	46 579	4,2 %	50 793	4,6 %
Banque, finance, comptabilité, droit, économie, assurance	807 972	73,5 %	789 565	71,4 %
Méthode, organisation, qualité, sécurité	21 081	1,9 %	26 743	2,4 %
Marketing, distribution	19 556	1,8 %	19 465	1,8 %
Informatique, réseaux, télécom	49 345	4,5 %	63 590	5,7 %
Langues	45 904	4,2 %	56 308	5,1 %
Bureautique, logiciel, NTIC	31 700	2,9 %	42 208	3,8 %
Développement personnel, communication	25 038	2,3 %	20 859	1,9 %
RH	17 809	1,6 %	20 122	1,8 %
Total	1 099 738	100 %	1 106 528	100 %
% du périmètre France		97 %		94 %

L'intégration des personnes handicapées

Crédit Agricole S.A. a signé en 2004 son deuxième accord d'entreprise. Pour sa part, le Crédit Lyonnais termine fin 2004 sa troisième Convention avec l'AGEFIPH, et Finaref pérennise son accord d'entreprise fondé sur la création d'une plate-forme d'activité téléphonique en partenariat avec une entreprise du secteur protégé.

Au-delà de ces acquis, un projet d'accord au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. est actuellement en négociation. Il intégrera dès 2005 l'ensemble des entreprises France du Groupe, hormis Finaref qui développera son accord d'entreprise. Cette volonté s'inscrit dans la politique générale du Groupe d'assumer sa responsabilité sociale et de s'impliquer dans un développement durable qui concerne environ

1 700 salariés reconnus handicapés en France (4 % de l'effectif de référence). Pour sa part Finaref souhaite souscrire aux obligations légales d'intégration progressive et durable des personnes handicapées en continuant à investir les fonds liés à cette obligation dans un programme renforcé de recrutement et de sous-traitance.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Depuis deux ans, un groupe de travail transversal, regroupant les Directions de marchés de Crédit Agricole S.A. et certaines filiales, réfléchit sur les actions à mener en matière environnementale. Trois axes prioritaires ont été retenus : sensibiliser, gérer les ressources et tenir compte de l'environnement dans la relation clientèle.

La sensibilisation et le pilotage

Une cellule Environnement composée de 12 personnes issues du Groupe et des filiales a pris en charge la conduite de la stratégie du Crédit Agricole en matière environnementale et agricole. Elle a pour vocation de réfléchir à l'élaboration d'une « offre verte » destinée aux diverses entités du Groupe et de sensibiliser en interne, notamment par la publication trimestrielle *Tendances Environnement* adressée à l'ensemble des correspondants Développement Durable et aux responsables des différents marchés des Caisses régionales.

La gestion des ressources

Crédit Agricole S.A. est conscient de son impact direct sur l'environnement et s'attache à le minimiser en travaillant autour de trois axes : le papier, la gestion des déchets et la consommation d'énergie. L'impulsion centrale est peu à peu rejointe par les entités du Groupe, dont certaines ont déjà des programmes avancés dans ce domaine.

La consommation de papier

La Direction de l'organisation du Crédit Lyonnais mène un travail de communication et de suivi des opérations de suppression des états informatiques. Les efforts opérés au sein du réseau depuis plusieurs années se font sentir aujourd'hui, puisque 88 millions de pages ont été édités en 2004, soit environ 20 % de moins qu'en 2002. Un projet plus important est en cours qui vise à dématérialiser certaines éditions grâce à une visualisation directe sur les écrans des utilisateurs à l'horizon 2006.

Le projet Oxygen

La dématérialisation des documents dans les Unités de traitements est engagée depuis la fin 2003 et doit s'achever en 2005 après déploiement progressif d'un centre à l'autre. Le gain escompté sur la production et l'impression est de 100 tonnes pour les états informatiques, 150 t pour la photocopie de documents (l'équivalent de 60 000 ramettes), 5 t de carton pour les économies de pochettes et dossiers divers.

Le traitement des déchets

Le site de Saint-Quentin-en-Yvelines (3 000 collaborateurs) a généralisé en 2004 un système de récupération des piles et cartouches d'encre. La mise en place progressive de la même action est en cours au siège du Groupe (3 000 collaborateurs supplémentaires). Un plan d'action a été engagé pour assurer, dès fin 2005, un traitement des déchets de bureau (cartouches, piles, papier, matériel bureautique) garantissant la protection de l'environnement sur l'ensemble des sites d'Île-de-France regroupant 26 000 personnes.

Chaque filiale de Crédit Agricole S.A. organise le traitement de ses déchets en interne, parfois au-delà des préoccupations strictement écologiques : Pacifica, par exemple, a poursuivi en 2004 sa politique de dons à des associations des micro-ordinateurs obsolètes.

La poursuite des réductions d'énergie

Réduire la quantité d'énergie consommée est un enjeu majeur pour le Crédit Agricole. L'électricité, le chauffage et le transport des personnes

constituent des pôles de consommation importants. En 2004, plusieurs initiatives ont été prises dans chacun de ces domaines.

Les implantations des Unités de Gestion Sinistres de Pacifica respectent désormais les normes RT2000. Tous les sites sont équipés d'horloges pour l'extinction des lumières, et la plupart de radars de présence pour limiter la consommation d'électricité.

La filiale de gestion d'actifs CAAM a investi 450 000 euros pour remplacer, entre 2003 et 2004, 1 500 écrans à tube par des écrans plats, réduisant ainsi la consommation individuelle de 120 à 50 W soit une économie journalière d'environ 1 Mégawatt/heure.

Enfin, certaines filiales proposent de prendre en charge par minibus les déplacements communs sur les grandes distances ou assurent un service de navettes gratuites ; c'est le cas de Sofinco pour la desserte de ses bâtiments d'Évry.

La prise en compte de l'environnement dans la relation clientèle

Il a semblé essentiel de sensibiliser les chargés d'affaires entreprises aux questions environnementales afin de mieux prendre en compte ce type de risque lors du financement d'une entreprise industrielle, agricole ou artisanale. Un document a été établi avec un cabinet d'avocat spécialisé afin de rappeler les règles à respecter en matière de droit environnemental. Des fiches ont été réalisées sur les principaux domaines industriels ou agricoles afin de mettre en avant, pour chaque secteur, les risques potentiels les plus courants. Un questionnaire a été élaboré afin que le chargé d'affaires puisse appréhender clairement avec le client son risque environnemental. S'il apparaît important ou insuffisamment étudié, un audit environnemental peut être demandé. Cet outil est en phase de test continue auprès des chargés d'affaires de 2 Caisses régionales depuis la fin 2004. Sa mise à jour est inscrite au budget 2005.

Le Crédit Agricole a créé en 2004 le prêt environnement pour répondre aux besoins de ses clients. Ce financement, destiné aux entreprises, agriculteurs et professionnels, quels que soient leur domaine d'activité ou leur taille, a pour but de soutenir un projet d'investissement dans les domaines de l'énergie, de la gestion des déchets et de la protection des ressources en eau. La notion de financement de projet appliquée au prêt environnement intègre la couverture des investissements corporels mobiliers, immobiliers et incorporels.

Enfin, la gamme de produits de crédit-bail destinés au financement de projets environnementaux, en particulier dans le domaine de l'énergie (éoliennes, co-génération, biomasse) et du traitement des déchets (usines d'incinération, eaux usées, traitement des effluents viticoles et porcins) continue de s'élargir.

Les principes Équateur

Calyon a repris les Principes Équateur adoptés en 2003 par le Crédit Lyonnais, co-fondateur de la charte aux côtés de neuf institutions finan-

cières internationales. Nés de directives de la Banque Mondiale et de la Société Financière Internationale (SFI), devenus depuis un standard de marché reconnu mondialement avec 28 banques signataires (80 % du marché), les Principes Équateur s'appliquent aux prêts structurés dans les financements de projets de plus de 50 millions de dollars. Calyon, seule banque française adhérente, s'engage à accorder des prêts uniquement aux promoteurs qui sauront apporter la preuve, à la satisfaction de la banque, de leur aptitude à gérer les projets d'une manière socialement responsable, et suivant des pratiques environnementales saines. Cet engagement s'inscrit pleinement dans l'esprit du Pacte mondial des Nations-unies auquel le Crédit Agricole a adhéré en mars 2003.

Calyon s'est attaché à mettre en œuvre les Principes Équateur dans les meilleurs délais. Une procédure définissant les modalités d'application a été mise en place quatre mois après la ratification de la charte, avec l'élaboration d'une grille de classement des projets en 3 catégories de risque environnemental et social. Tout nouveau projet est soumis à la procédure Équateur ; Calyon a également entrepris, au-delà des obligations de la charte, d'analyser la totalité de son portefeuille de projets. Au 31/12/2004, environ 40 % ont été passés en revue.

Le soutien à une agriculture respectueuse de l'environnement et économiquement forte

En 2004, le Crédit Agricole a reconduit son partenariat avec le Forum pour une Agriculture Responsable Respectueuse de l'Environnement, afin de lancer la seconde édition du concours des Espoirs de l'agriculture raisonnée ; l'objectif est de faire connaître et diffuser des initiatives innovantes en matière de respect de l'environnement. 26 Caisses régionales y ont pris part ; des opérations presse ont été organisées et 200 dossiers de candidature ont été déposés.

Parallèlement, afin d'aider l'agriculture raisonnée à se développer dans les meilleures conditions, le Crédit Agricole a décidé de prendre en

charge 20 % du coût de la qualification officielle Agriculture Raisonnée. Là encore, 26 Caisses régionales ont accepté ce soutien financier direct aux agriculteurs sensibles à l'environnement.

La relation avec les fournisseurs

La Direction des achats de Crédit Agricole S.A. a été mise en place progressivement en 2004 pour adopter les meilleures pratiques des deux groupes en la matière. Son objectif est d'assurer, dans le respect de la réglementation, les prestations les plus pertinentes au meilleur coût tout en préservant l'indépendance par rapport aux fournisseurs.

Une grande partie des 3,3 milliards d'euros d'achats du Groupe est mutualisée ; les achats très spécifiques en raison de leur nature restent à l'initiative des filiales sous réserve d'application des règles de déontologie du Groupe. Les normes et procédures visent à assurer la transparence des opérations, ainsi que la qualité et l'intégrité des relations avec les fournisseurs, afin de garantir des partenariats de confiance à long terme.

Les conditions générales et les contrats-cadre font référence aux obligations des fournisseurs en matière d'environnement, de sécurité et de travail. Une attention particulière est accordée au respect des règles de l'OIT relatives au travail forcé et au travail des enfants ; les contrats imposent le tri des déchets, la destruction des produits polluants et le respect des normes environnementales pour les programmes immobiliers ; enfin, dans le cadre de la démarche Qualité, la Direction est attentive lors des appels d'offres à la certification ISO 14001 du fournisseur.

L'objectif de la Direction pour 2005 est de finaliser un outil de reporting Achats Groupe et de réfléchir à un processus d'audit au sein des filiales.

➤ Informations complémentaires

DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Informations requises par l'Ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières :

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et de l'utilisation faite de ces délégations pendant l'exercice

Assemblée générale	délégations de compétence	objet de la délégation et durée	Utilisation en 2004
AG mixte du 19-05-2004			
■ 16 ^e résolution	Émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions qui sont ou seront émises à titre d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription,	tous pouvoirs pour déterminer : la forme, les caractéristiques des valeurs mobilières, les dates, délais et modalités d'émission ; les prix d'émission, les montants à émettre et la date de jouissance, etc., dans les limites ci-dessous : - le montant nominal des augmentations de capital ne pourra excéder 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant ; - le montant nominal des titres de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant, pour une durée de 26 mois.	Aucune
■ 17 ^e résolution	Émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions qui sont ou seront émises à titre d'augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription,	tous pouvoirs pour déterminer : la forme, les caractéristiques des valeurs mobilières, les dates, délais et modalités d'émission ; les prix d'émission, les montants à émettre et la date de jouissance, etc. dans les limites ci-dessous : - le montant nominal des augmentations de capital ne pourra excéder 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant ; - le montant nominal des titres de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant ; - le tout dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds respectivement fixés à la 16 ^e résolution ; pour une durée de 26 mois.	Aucune
■ 18 ^e résolution	Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour : fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre, arrêter les dates, etc. dans la limite ci-dessous : le montant nominal des augmentations de capital réalisées à ce titre ne pourra excéder 3 milliards d'euros ; pour une durée de 26 mois.	Aucune
■ 19 ^e résolution	Augmentations de capital réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	tous pouvoirs avec faculté de subdélégation, pour fixer les conditions et modalités de mise en œuvre (nombre d'actions à émettre, prix d'émission, dates, délais etc. dans la limite ci-dessous : le montant nominal maximal de l'augmentation de capital ne pourra excéder 150 millions d'euros ; pour une durée de 5 ans.	Aucune

3

Gouvernance et contrôle interne

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	88
• Préparation et organisation des travaux du Conseil	88
• Procédures de contrôle interne	92
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	101
RÉMUNÉRATION ET MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX	102
• Rémunération des mandataires sociaux	102
• Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	103
COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF	106

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée générale des actionnaires du 18 mai 2005

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne au titre de la loi 2003-706 de « sécurité financière » du 1^{er} août 2003

[Code de commerce, art. L. 225-37 ; Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3]

Exercice 2004

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par Crédit Agricole S.A.

Ce rapport a été présenté au Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. le 3 mars 2005 et au Conseil d'administration le 8 mars 2005.

Afin que Crédit Agricole S.A. dispose d'un niveau d'information homogène sur le fonctionnement des Conseils d'administration et sur les procédures de contrôle interne de chaque entité du Groupe – filiales de premier rang relevant du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., établissements affiliés que sont les Caisses régionales de Crédit Agricole –, l'obligation d'établissement du rapport du Président du Conseil d'administration au titre de la Loi de sécurité financière, visant les sociétés anonymes et les personnes morales faisant appel public à l'épargne, a été étendue par l'organe central à l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Le présent rapport a été finalisé sous mon autorité, en coordination avec les responsables de l'Inspection générale Groupe et de la sécurité financière, des Finances Groupe et des Risques, du Secrétariat général et de la Conformité-Déontologie, du pôle Sécurité et leurs équipes, sur la base de la documentation existante et des reportings disponibles en matière de contrôle interne et de risques au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

➤ Préparation et organisation des travaux du Conseil

1- PRÉSENTATION DU CONSEIL

Présentation générale

La composition du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a été significativement modifiée à l'occasion de l'introduction en Bourse de la Société. Ceci s'est traduit, notamment, par l'ouverture du Conseil à des personnalités extérieures. Au 31 décembre 2004, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. comprend 21 administrateurs et un censeur, répartis comme suit :

18 administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires :

- 12 administrateurs ayant la qualité de Président ou de Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- 1 administrateur Président de Caisse régionale représentant la SAS Rue La Boétie ;
- 4 administrateurs personnalités extérieures au groupe Crédit Agricole ;
- 1 administrateur salarié (e) de Caisse régionale.

1 administrateur désigné par arrêté conjoint des Ministres chargés des Finances et de l'Agriculture, conformément aux dispositions de la loi du 18 janvier 1988 relative à la mutualisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole devenue Crédit Agricole S.A.

2 administrateurs élus par les salariés du groupe Crédit Agricole S.A.

1 censeur, personnalité extérieure au Groupe, désigné par le Conseil d'administration.

Cette composition, qui attribue aux représentants de Caisses régionales de Crédit Agricole 62 % des postes d'administrateurs au sein du Conseil, résulte de la volonté de l'actionnaire majoritaire (la SAS Rue La Boétie, émanation des Caisses régionales, détient 55 % des droits de vote au 31 décembre 2004) d'assurer une représentation significative aux Caisses régionales, reflétant la structure décentralisée du groupe Crédit Agricole.

Quatre postes sont attribués à des personnalités extérieures ⁽¹⁾. Parmi celles-ci figurent deux administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton (« Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées », septembre 2002). On observera à cet égard que les recommandations du rapport Bouton concernent les sociétés dont l'actionnariat est dispersé et non celles qui disposent d'un actionnaire majoritaire unique identifié.

Au demeurant, l'engagement des personnalités extérieures est très important au sein du Conseil. En particulier, trois personnalités extérieures assurent la présidence de Comités spécialisés (audit et risques,

(1) Au 31/12/2004, le groupe Crédit Agricole S.A. détient 5,1 % du capital Suez et 16,9 % du capital de Banca Intesa (représentant 18,1 % des droits de vote).

rémunérations, nominations et gouvernance). Le Président du Comité d'audit et des risques est devenu censeur à l'issue de l'Assemblée générale du 21 mai 2003, pour des raisons de limite d'âge. Le Conseil a décidé de le maintenir à la présidence dudit Comité, eu égard à sa qualité de personnalité extérieure, et afin d'assurer la continuité de sa mission. Par ailleurs, le Président du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. assure la présidence du Comité des risques et des comptes du Crédit Lyonnais et du Comité d'audit de Calyon. Ce dispositif permet de disposer d'une vision globale de la situation des deux principales filiales de Crédit Agricole S.A.

Conformément à la pratique constante du Groupe, qui distingue les fonctions d'orientation, de décision et de contrôle, d'une part, et les fonctions exécutives, d'autre part, les fonctions de Président et de Directeur général sont dissociées à Crédit Agricole S.A. Cette dissociation a été confirmée par délibération du Conseil en date du 18 mars 2002, ainsi que le permet la loi NRE du 15 mai 2001.

Rôle et fonctionnement général du Conseil

Informations générales

Le Conseil d'administration a procédé à l'actualisation de son règlement intérieur de 1988. Le règlement intérieur, approuvé par le Conseil en 2004, définit les modalités de fonctionnement du Conseil et de la Direction générale de la Société, en tenant compte de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général, ainsi que de la mission d'organe central confiée à la Société par le Code monétaire et financier. Il comprend cinq articles :

1- Organisation du Conseil d'administration

Ce chapitre décrit :

- le rôle du Président du Conseil d'administration dans la direction et l'organisation des travaux du Conseil ;
- le rôle du Bureau du Conseil (composé du Président et des Vice-Présidents) dans la préparation des travaux du Conseil ;
- les Comités spécialisés constitués au sein du Conseil : Comité stratégique, Comité d'audit et des risques, Comité des rémunérations et Comité des nominations et de la gouvernance.

2- Pouvoirs du Conseil d'administration et du Directeur général

- Les pouvoirs du Conseil d'administration : outre les pouvoirs attribués par la loi, le Conseil arrête, sur proposition du Président et du Directeur général, les orientations stratégiques du Groupe, approuve préalablement les projets d'investissements stratégiques, arrête les principes généraux en matière d'organisation financière interne du groupe Crédit Agricole et confère au Directeur général les autorisations nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions. Le Conseil est régulièrement informé des grands risques du Groupe et examine la situation des risques de toute nature, au moins une fois par an. Le Conseil prend en outre toutes décisions concernant les Caisses régionales de Crédit Agricole et relevant de la mission d'organe central confiée à Crédit Agricole S.A. par le Code monétaire et financier.

- Les pouvoirs du Directeur général : le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société, qu'il représente vis-à-vis des tiers. Il doit toutefois obtenir l'accord préalable du Conseil d'administration pour toute création, acquisition ou cession de toutes filiales et participations en France ou à l'étranger d'un montant supérieur à 150 millions d'euros et pour tout investissement, de quelque nature que ce soit, d'un montant supérieur à 150 millions d'euros. Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer d'une opération répondant aux conditions susmentionnées, le Directeur général peut, en accord avec le Président, prendre dans les domaines énumérés ci-dessus, toute décision conforme à l'intérêt de la Société. Il en rend compte au prochain Conseil.

3- Fonctionnement du Conseil

Le Conseil se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que les intérêts de la Société le nécessitent et au moins six fois par an. Le Directeur général ainsi que le ou les Directeurs généraux délégués participent aux réunions du Conseil, sans voix délibérative. Le Conseil peut nommer un ou plusieurs censeurs, qui participent aux réunions du Conseil, sans voix délibérative.

Le Président et le Directeur général sont tenus de communiquer à chaque administrateur tous les documents ou informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points à l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une information préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les membres du Conseil reçoivent toute information pertinente concernant la société, notamment les communiqués de presse qu'elle diffuse.

À titre exceptionnel, le Conseil peut tenir sa réunion par visioconférence, à condition que trois administrateurs au moins soient physiquement réunis. Conformément à la loi, la visioconférence est écartée pour les décisions suivantes :

- nomination et révocation du Président et fixation de sa rémunération ;
- nomination et révocation du Directeur général et fixation de sa rémunération ;
- nomination, révocation et fixation de la rémunération des Directeurs généraux délégués ;
- établissement des comptes annuels et du rapport de gestion ;
- établissement des comptes consolidés et du rapport sur la gestion du Groupe.

4- Comités du Conseil

Quatre comités ont été créés au sein du Conseil, dont un Comité des nominations et de la gouvernance, distinct du Comité des rémunérations et mis en place en 2004. Les missions de ces Comités décrits dans ce chapitre du règlement intérieur, sont rappelées au chapitre 2 du présent rapport (« Présentation des Comités »).

5- Charte de l'administrateur de Crédit Agricole S.A.

Cette charte, en cours d'élaboration, sera finalisée en 2005. Elle comprendra en particulier les règles déontologiques recommandées aux membres du Conseil, étant rappelé qu'une charte de déontologie, approuvée par le Conseil de Crédit Agricole S.A. en juillet 2003, a été diffusée au sein du groupe Crédit Agricole. Par ailleurs, les administrateurs effectuent chaque semestre une déclaration des mouvements qu'ils ont, le cas échéant, effectués sur les titres Crédit Agricole S.A.

Évaluation des performances du Conseil

Le Conseil s'est réuni à 10 reprises en 2004, dont 3 fois à titre exceptionnel.

Les principaux dossiers examinés par le Conseil ont concerné :

- le budget de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole S.A. pour l'exercice 2004 ;
- l'arrêté des comptes annuels et semestriels et l'examen des comptes trimestriels de Crédit Agricole S.A., du groupe Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole, après examen de ces comptes par le Comité d'audit et des risques, dont le Président du Comité a rendu compte au Conseil. Lors de chacun des arrêts, le Conseil a également entendu les Commissaires aux comptes de la Société, qui ont exposé les conclusions de leurs travaux, préalablement présentés au Comité d'audit et des risques ;
- la mise en place, au sein du groupe Crédit Agricole S.A., à la demande de la Commission bancaire et de la Réserve Fédérale américaine, d'un programme renforcé de contrôle de la conformité de l'activité à l'ensemble des lois et règlements français et étrangers, notamment dans le domaine de la banque de financement et d'investissement. Le suivi de la mise en œuvre de ce programme est assuré par le Comité d'audit et des risques, qui rend compte régulièrement au Conseil des travaux conduits et des dispositifs mis en place au sein du Groupe. Ce programme s'analyse en un renforcement systématique des dispositifs de respect des lois et règlements, en particulier dans huit domaines : quatre touchant aux clients, aux produits et aux opérations, quatre touchant aux collaborateurs et aux contrôles ;
- la nomination, qui a été soumise à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant, après avis du Comité d'audit et des risques ;
- la présentation du rapport annuel de contrôle interne portant sur l'exercice 2003, établi par la Direction de l'inspection générale Groupe et examiné préalablement par le Comité d'audit et des risques ;

- la mise en œuvre des nouvelles normes IAS/IFRS au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole, préalablement examinée par le Comité d'audit et des risques ;
- le dispositif de gouvernance du Groupe : règlement intérieur du Conseil d'administration, règlement intérieur du Comité stratégique, création d'un Comité des nominations et de la gouvernance et règlement intérieur dudit Comité ;
- les restructurations internes au groupe Crédit Agricole S.A., à la suite de l'acquisition du Crédit Lyonnais avec, en particulier, la constitution de pôles métiers filialisés résultant du rapprochement des deux groupes dans les domaines des services financiers spécialisés, de la gestion d'actifs, des assurances de personnes, de l'assurance dommages, des services financiers aux investisseurs institutionnels et du capital-investissement ;
- des prises de participation de Crédit Agricole S.A. et la restructuration de certaines participations de la Société ;
- l'examen de dossiers concernant les Caisses régionales de Crédit Agricole (principalement le développement de l'activité des Caisses régionales à l'étranger) ;
- la mise en place, sur proposition du Comité des rémunérations, d'un plan d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires le 21 mai 2003.

Les membres du Conseil sont fortement impliqués dans les travaux du Conseil. Ainsi, le taux d'assiduité s'établit à 87,3 % en moyenne en 2004, dont 92 % pour les réunions initialement programmées et 76,3 % pour les séances exceptionnelles.

L'âge moyen des administrateurs de Crédit Agricole S.A. est de 56 ans. Les statuts de la Société prévoient une limite d'âge de 65 ans, à l'exception du Président dont la limite d'âge est fixée à 67 ans.

Conventions « réglementées » et « déclarables »

Conventions réglementées

En 2004, le Conseil a autorisé les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Conformément aux dispositions légales, les administrateurs concernés par ces conventions n'ont pas pris part au vote et les conventions conclues en 2004 ont été transmises aux Commissaires aux comptes, qui présenteront leur rapport spécial à l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole S.A.

Conventions dites « déclarables »

Conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués au Conseil d'administration, qui en a informé les Commissaires aux comptes.

2- PRÉSENTATION DES COMITÉS

Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques a été créé en juillet 2002. Au 31 décembre 2004, il se compose de 6 membres, dont 5 administrateurs et un censeur : MM. Moulard (censeur, Président du Comité), Diéval, Gobin, Kerfriden, Lebègue, Mary.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité a pour principales missions :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés de Crédit Agricole S.A. ;
- d'étudier les changements et adaptations des principes comptables utilisés pour l'établissement de ces comptes ;
- d'examiner l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ;
- d'émettre un avis sur les propositions de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A.

À la suite de la mise en place du programme renforcé de contrôle de la conformité, les missions du Comité ont été étendues au suivi de la mise en œuvre de ce programme. À ce titre, le Comité veille à la qualité des procédures permettant d'assurer la conformité de l'activité du Groupe avec les lois et règlements français et étrangers, notamment dans le domaine de la banque de financement et d'investissement.

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni à 7 reprises en 2004, dont une séance exceptionnelle consacrée à l'examen de l'appel d'offre concernant la nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant.

Le taux d'assiduité des membres du Comité s'établit à 75,3 % en moyenne. Dans ses séances programmées à l'avance, le Comité a traité des sujets suivants :

- l'examen, préalablement à leur présentation au Conseil, des comptes annuels, semestriels et trimestriels ;
- l'examen du rapport annuel et du rapport semestriel de contrôle interne ;
- l'organisation du dispositif de contrôle des risques de Crédit Agricole S.A. et la situation du groupe Crédit Agricole S.A. en matière de risques ;
- les normes IAS/IFRS et leur application au sein du groupe Crédit Agricole, ainsi que l'examen des ratios de solvabilité du Groupe à la suite de l'introduction des nouvelles normes comptables ;
- l'intégration du Crédit Lyonnais au sein du Groupe ;
- les principales conclusions des missions d'audit conduites par l'Inspection générale Groupe et, plus particulièrement, celles menées au sein du groupe Crédit Lyonnais ;
- les caractéristiques et modalités de couverture des plans d'attributions d'actions de Crédit Agricole S.A. ;
- la nomination de Commissaires aux comptes ;
- la mise en place d'un programme de contrôle renforcé de la conformité au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et l'aménagement

corrélatif du règlement intérieur du Comité. Ce programme fait l'objet d'un suivi lors de chaque séance du Comité. Le dispositif mis en œuvre au sein du Groupe repose sur trois fonctions organisées en ligne métier (conformité-déontologie, juridique, sécurité financière), un Comité de management de la conformité, présidé par le Secrétaire général de Crédit Agricole S.A., membre du Comité exécutif du groupe Crédit Agricole S.A., et un dispositif de procédures (dénommées « programme FIDES ») permettant un renforcement des processus de conformité et qui, après approbation par la Commission bancaire et la Réserve Fédérale américaine, ont fait l'objet d'une large diffusion au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Le dispositif prévoit également l'organisation de la remontée des dysfonctionnements éventuellement constatés au sein du Groupe. Enfin, il comporte d'importantes actions de sensibilisation des collaborateurs (qui ont concerné 2 300 personnes en 2004) reposant sur une présentation à ceux-ci du plan de conformité, et un programme ambitieux de sensibilisation et de formation pour l'essentiel des collaborateurs du Groupe, qui s'étalera sur l'ensemble de l'année 2005.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été créé en juillet 2002. Au 31 décembre 2004, il se compose de 4 membres : MM. Mestrallet (Président du Comité), Sander, Bru, Pargade.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité a pour mission d'établir des propositions relatives, notamment, à la rémunération du Président du Conseil, à la rémunération fixe et variable du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués, au montant de l'enveloppe de jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires et à la répartition de cette enveloppe entre les membres du Conseil, aux modalités de mise en œuvre des plans de souscription ou d'achat d'actions décidés par l'Assemblée générale.

Le Comité des rémunérations s'est réuni à 3 reprises en 2004. Le taux d'assiduité moyen des membres s'établit à 91,7 %. Les principaux dossiers examinés par le Comité en 2004 sont les suivants :

- rémunération fixe et variable des mandataires sociaux, en référence aux pratiques du marché ;
- modalités de mise en place, en 2004, d'un plan d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. et proposition d'attributions individuelles ;
- conversion des plans d'options de certaines filiales en options Crédit Agricole S.A., à la suite du rapprochement avec le Crédit Lyonnais ;
- jetons de présence (proposition d'enveloppe puis de répartition entre les membres du Conseil).

Comité stratégique

Le Comité stratégique a été créé en décembre 2003 et a commencé ses travaux en 2004. Au 31 décembre 2004, il se compose de 6 membres : MM. Carron (Président du Comité), Sander, Couturier, Dupuy, Fontanet, Pichon.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité a pour mission d'approfondir la réflexion stratégique du Groupe dans ses différents métiers, en France et à l'international. À ce titre, le Comité examine notamment les projets de croissance externe ou d'investissement à caractère stratégique. Le Comité rend compte au Conseil de ses travaux. Il se réunit, en règle générale, trois à quatre fois par an, à l'initiative de son Président. D'autres réunions peuvent être organisées, lorsque l'actualité le requiert.

Le Comité stratégique s'est réuni à 5 reprises en 2004. Le taux d'assiduité moyen des membres s'établit à 93,2 %. Au cours de ses réunions, le Comité a examiné :

- le cadrage général du plan stratégique de développement 2005/2007 ;
- la situation du nouveau groupe Crédit Agricole S.A. par rapport à la concurrence, avec les enjeux stratégiques par métier ;
- l'évolution de certaines participations stratégiques du Groupe ;
- l'analyse approfondie de l'activité et des perspectives stratégiques du Groupe dans ses différents métiers et dans les différentes zones géographiques où il est présent ;
- l'évolution de la stratégie du Groupe dans les métiers de titres.

Comité des nominations et de la gouvernance

Le Comité des nominations et de la gouvernance a été créé en novembre 2004 et a tenu sa première réunion en janvier 2005. Au 31 décembre 2004, il se compose de 6 membres : MM. Fontanet (Président du Comité), Carron, Couturier, Sander, Dupuy, Lebègue.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité a pour mission :

- de faire des propositions au Conseil pour le choix des administrateurs et censeurs personnalités extérieures au groupe Crédit Agricole, étant rappelé que les candidats aux fonctions d'administrateur ayant la qualité de Président ou de Directeur général de Caisse régionale sont proposés au Conseil d'administration par l'intermédiaire de la holding de contrôle de Crédit Agricole S.A., en application du protocole d'accord préalable à la cotation de Crédit Agricole S.A., signé entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., dont les dispositions figurent dans le document de référence du 22 octobre 2001 enregistré par la Commission des opérations de bourse sous le numéro R01-453 ;
- pour les mandataires sociaux :
 - d'émettre un avis sur les propositions du Président du Conseil d'administration pour la nomination du Directeur général, conformément au règlement intérieur du Conseil, et sur les propositions du Directeur général pour la nomination des Directeurs généraux délégués, conformément au règlement intérieur du Conseil,
 - s'agissant de la succession des mandataires sociaux, le Comité veille à la mise en place d'une procédure de préparation de plans de succession des mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible ;

- de piloter le processus d'évaluation du Conseil d'administration. À ce titre, il propose, en tant que de besoin, une actualisation des règles de gouvernance de Crédit Agricole S.A. (règlement intérieur du Conseil et des Comités spécialisés du Conseil...).

Les membres du Comité des nominations et de la gouvernance ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.

Le Conseil d'administration a décidé le lancement, en 2005, d'un processus d'évaluation du Conseil, avec l'aide d'un consultant extérieur, afin de déterminer les axes d'amélioration dans le fonctionnement du Conseil. Un appel d'offres a été lancé à la fin de l'année 2004 et le Comité a consacré sa première réunion, en janvier 2005, au choix du consultant. Le processus d'évaluation sera conduit au cours du premier semestre de l'année.

3- PRÉSENTATION DES LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APORTE AU POUVOIR DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Crédit Agricole S.A. et pour représenter la Banque vis-à-vis des tiers. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Les limitations apportées par le Conseil au pouvoir du Directeur général sont décrites dans le chapitre ci-dessus.

➤ Procédures de contrôle interne

L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la conformité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne.

Ils se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité avec les règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne de Crédit Agricole S.A. s'applique sur un périmètre large qui, outre les filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement françaises ou étrangères englobe les entreprises contrôlées et filiales dont l'activité est de nature à générer des risques (compagnies d'assurances, filiales de prise de participations, GIE - moyens de paiement -, sociétés de gestion, de services aux émetteurs...).

Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités du Groupe.

1. RÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Cette définition et les principes d'organisation qui en découlent sont conformes aux dispositions du Code monétaire et financier*, au règlement 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière** et aux recommandations relatives au contrôle interne émises par le Comité de Bâle.

Ces normes externes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- Corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole) et à la gestion financière, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole ;
- Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole ;
- Corps de « Notes de procédure », applicables à Crédit Agricole S.A., maison mère et le cas échéant à ses filiales, portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise d'une part, les risques d'autre part.

Ces Notes de procédure comportent notamment les références suivantes :

- Directive 98-07 du 23 décembre 1998 relative au contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- Note de procédure 2004-15 de septembre 2004 relative aux principes et aux modalités d'organisation de la fonction Audit/Inspection au sein du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- Note de procédure 2001-21 du 13 décembre 2001, relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et aux modalités d'organisation du dispositif de prévention, et son addendum 2002-38 du 23 décembre 2002.

Elles ont été complétées, au cours du deuxième semestre 2004, par un ensemble de notes de procédures adoptées dans le cadre du

programme « FIDES » de contrôle de la conformité aux lois et règlements, et décrites plus loin.

Ces Notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, en tant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de contrôle interne (intégration du Crédit Lyonnais).

2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, autres...) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques, risques réglementaires et juridiques), de taux d'intérêt et de liquidité ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, structuré entre :
 - contrôles permanents de 1^{er} degré, réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes, intégrés dans le traitement des opérations, et de 2^e degré, exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de 1^{er} degré ;
 - contrôles périodiques de 3^e degré réalisés par l'Inspection générale Groupe et les services d'Audit - Inspection des filiales et des Caisses régionales.

* Article L. 511-41.

** Relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, pris en application de l'article précité, homologué par les arrêtés du ministre des finances en date des 11 mars 1997, 24 juillet 2001 et 29 janvier 2004.

- des dispositifs spécifiques en matière de sécurité des systèmes d'information et de continuité d'activités, de prévention du blanchiment de capitaux, de respect des normes déontologiques.

L'ensemble de ces dispositifs concourent à la promotion d'une culture de contrôle interne.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne, considérés individuellement ou globalement, ainsi qu'au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., un « responsable du contrôle interne » (RCI), directement rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A. afin de garantir son indépendance vis-à-vis de toute unité opérationnelle et rapportant à celui-ci ainsi qu'au Conseil d'administration a été nommé, à compter du 1^{er} octobre 1997 (procès-verbal du Conseil d'administration de la CNCA S.A. du 26 septembre 1997). Suivant les principes d'organisation en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole, le responsable du contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. est également responsable de l'Inspection générale.

La fonction de pilotage du Contrôle interne Crédit Agricole est exercée sur le nouveau périmètre issu de l'intégration du Crédit Lyonnais par une unité centrale dépendant du responsable du contrôle interne de Crédit Agricole S.A., directeur de l'Inspection générale Groupe, en relation fonctionnelle avec les responsables du contrôle interne des différentes entités : filiales et Caisses régionales.

Au cours de l'exercice 2004, l'unité centrale a diffusé aux diverses entités du Groupe les recommandations et instructions nécessaires à la prise en compte des évolutions légales et réglementaires en matière de contrôle interne (Loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, règlement CRBF 2004-02 relatif aux plans de continuité d'activité...), notamment en direction des Caisses régionales, conformément aux missions dévolues à l'organe central.

Dans le cadre du programme renforcé de contrôle de la conformité mis en œuvre sous l'autorité du Secrétaire général de Crédit Agricole S.A., l'unité centrale s'est assurée de la bonne intégration de ces nouvelles modalités d'organisation aux dispositifs de contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A.

Concernant ce programme, l'Inspection générale Groupe a procédé à une mission de vérification du déploiement de FIDES chez Calyon Americas.

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Le responsable du contrôle interne assure le pilotage du dispositif de contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. au moyen de l'unité centrale dédiée à cette fonction. Il s'appuie sur des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., sur le responsable du contrôle interne de chaque entité et sur le Comité de contrôle interne, pour celles qui relèvent de la ligne métier Audit/Inspection.

Ces Comités semestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutives, regroupent le Directeur général de l'entité, son responsable du contrôle interne et le Responsable audit-inspection, s'il en est distinct, ainsi que l'Inspection générale Groupe. Ils sont chargés notamment de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctrices éventuellement nécessaires.

Le responsable du contrôle interne de Crédit Agricole S.A. s'appuie sur les fonctions centrales, directions et lignes métiers de Crédit Agricole S.A. concourant à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne. Ainsi, Crédit Agricole S.A. assure une surveillance sur base consolidée, fondée sur :

- la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de crédit, de marché et opérationnels par la Direction des risques Groupe (DRG) ;
- la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de taux d'intérêt global et de liquidité, par la Direction de la gestion financière (FIN) ;
- la normalisation des procédures comptables et le contrôle des informations financières et comptables par la Direction de la comptabilité et de la consolidation (DCC) ;
- la normalisation des procédures, la planification et le contrôle des informations budgétaires consolidées par la Direction du budget, du contrôle de gestion et des participations (BCP) ;
- la normalisation et le déploiement de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités par le Département sécurité (DSE) ;
- le respect des normes déontologiques par la Direction conformité déontologie (DDC) ;
- la prévention du blanchiment de capitaux par la ligne métier sécurité financière ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

Ces fonctions, directions et lignes métiers s'appuient elles-mêmes sur des comités spécialisés (Comité des risques Groupe, Comité des normes et méthodologies, Comité de trésorerie et de gestion actif/passif...) et sur des correspondants dans chaque entité du périmètre de contrôle interne.

Ainsi, ce dispositif central constitue la clef de voûte du dispositif de contrôle interne de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales.

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., les effectifs dédiés au pilotage du dispositif de contrôle interne, à l'audit/inspection, à la sécurité financière et à la conformité déontologie représentent près de 800 personnes en équivalent plein-temps (hors périmètre des Caisses régionales).

En ce qui concerne les Caisses régionales de Crédit Agricole

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles définies ci-avant est facilitée par la diffusion de recommandations

nationales sur le contrôle interne, actualisées chaque année par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales, composé de cadres de direction et de responsables du contrôle interne des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. et de l'Inspection générale Groupe.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être naturellement très actif et vigilant en matière de contrôle interne, et des réunions de travail et d'information régulières permettent à l'Inspection générale Groupe de rencontrer tous les Responsables du contrôle interne et d'audit des Caisses régionales, notamment au moyen de rencontres régionales, deux fois par an en moyenne.

Rôle du Conseil d'administration*

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est informé, au travers du Comité d'audit et des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise.

Il a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il est régulièrement informé de l'activité et des résultats du contrôle interne et dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A.

Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Président du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. a rendu compte au Conseil du 17 novembre 2004 de la présentation au Comité du rapport intermédiaire sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques relatif au premier semestre 2004. À la date de l'Assemblée générale, le rapport annuel relatif à l'exercice 2004 aura été présenté au Comité d'audit et des risques (le 26 avril 2005) et transmis à bonne date à la Commission bancaire et aux Commissaires aux comptes. Il fera également l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

Rôle du Comité d'audit et des risques*

Le responsable du contrôle interne de Crédit Agricole S.A. rend compte de sa mission au Comité d'audit et des risques créé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Cette évolution répond à la volonté de renforcer la structuration du contrôle interne au plus haut niveau, du fait du large droit de communication des informations dont dispose le Comité d'audit et des risques et de ses fonctions d'animation et de suivi des actions menées notamment en matière de contrôle interne.

La création de cette instance répond à la volonté de disposer d'une architecture complète et cohérente en matière de contrôle interne, à

tous les échelons du Groupe (Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, filiales), ainsi qu'à une mise en conformité avec les pratiques relatives à la bonne gouvernance.

Le Comité d'audit et des risques a en charge de vérifier la clarté des informations fournies, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables et sur la qualité du contrôle interne, notamment.

À ce titre, le rapport intermédiaire sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques relatif au premier semestre 2004 lui a été présenté par le responsable du contrôle Interne de Crédit Agricole S.A. lors de sa séance du 10 novembre 2004. Le rapport annuel relatif à l'exercice 2004 lui sera présenté par le responsable du contrôle interne lors de sa séance du 26 avril 2005.

Le Président du Comité d'audit et des risques est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Rôle du Directeur général en matière de contrôle interne

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctrices proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

3. DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE SPÉCIFIQUES ET DISPOSITIFS DE MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DES RISQUES DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Mesure et surveillance des risques

Crédit Agricole S.A. met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques, que ceux-ci fassent l'objet d'une comptabilisation au bilan ou en hors bilan [risques

* Les informations relatives à l'ensemble des travaux du Conseil d'administration et du Comité d'audit et des risques sont détaillées dans la partie « Préparation et organisation des travaux du Conseil » du présent rapport.

de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers structurels, autres...) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe exécutif, à l'organe délibérant, au Comité d'audit et des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les dispositifs détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans l'annexe au rapport de gestion qui leur est consacrée.

Dispositif de contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information et de plans de continuité d'activités

Au sein de la Direction en charge du fonctionnement et de la logistique de Crédit Agricole S.A. (DFL), le Département sécurité est en charge de la sécurité informatique, de la sécurité physique et du déploiement des plans de continuité d'activités. Ces responsabilités sont exercées tant pour le compte de Crédit Agricole S.A. que pour le groupe Crédit Agricole S.A.

Pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole S.A., l'organisation et la gouvernance de la sécurité dans toutes ses composantes ont été formalisées par des Notes de procédures et déployées. Des responsables chargés de la sécurité informatique, de la sécurité physique et des plans de continuité d'activités, ainsi que de la gestion des cellules de crise, ont été nommés tant au sein des unités de Crédit Agricole S.A. que dans les entités du groupe Crédit Agricole S.A., et une coordination est assurée pour les infrastructures communes.

À Crédit Agricole S.A., la sécurité informatique fait l'objet d'un suivi et de contrôles réguliers et les plans d'actions qui en découlent font l'objet d'un suivi continu. S'agissant des plans de continuité d'activité, un scénario de situation extrême pour l'informatique fait l'objet de tests deux fois par an.

Sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A., la mise en œuvre des plans de continuité d'activité et leur maintien en condition opérationnelle, impactée par les travaux de rapprochement avec le Crédit Lyonnais et ses filiales, ont été relancés dans le cadre d'une structure projet.

S'agissant des Caisses régionales, la sécurité des systèmes d'information propriétaires est de la responsabilité de chaque entité. Les infrastructures communes (réseau IRIS et ses composants) sont suivies par un ensemble d'instances, la maîtrise d'œuvre étant concentrée sur Crédit Agricole S.A. et le GIE Cedicam.

Enfin, des réflexions en vue de renforcer le pilotage et la gestion de la sécurité Internet sont engagées, ainsi que pour la mise en œuvre opérationnelle de la gouvernance de la sécurité des systèmes d'information du Groupe.

Dispositif de contrôle interne en matière de prévention du blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme

La prévention du blanchiment de capitaux relève de la responsabilité directe de chaque entité du groupe Crédit Agricole qui applique sur son propre périmètre de contrôle interne les principes de connaissance et d'identification de la clientèle et de vigilance constante.

Au niveau de chaque Caisse régionale ont été désignés un ou plusieurs correspondants du service du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie chargé du traitement, du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN).

De même, si chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. est responsable de la lutte contre le blanchiment de capitaux sur son propre périmètre de contrôle interne, le dispositif central, au sein de l'Inspection générale Groupe, relève de la ligne métier « Sécurité financière ». C'est ainsi que toutes recommandations utiles ont été faites aux filiales et succursales à l'étranger pour qu'elles se prémunissent, sous des formes appropriées, contre le risque d'être utilisées à des fins de blanchiment.

En outre, Crédit Agricole S.A. et l'ensemble des filiales a mis en œuvre, depuis le 2 juillet 2004, un ensemble de procédures visant au renforcement du respect de la conformité (FIDES). Dans ce cadre, la ligne métier Sécurité financière a particulièrement en charge la mise en place et le suivi des normes en matière de connaissance des clients.

Le contrôle de la bonne application des procédures appartient à chaque entité juridique opérationnelle, la vérification ultime du respect par chaque entité du Groupe de la conformité de ses dispositifs aux obligations légales et réglementaires relevant de l'Inspection générale Groupe.

Un premier renforcement des dispositifs des Caisses régionales est intervenu début 2000 et a été poursuivi dans le groupe Crédit Agricole S.A. notamment par la création, en décembre 2001, d'une cellule dédiée à la prévention du blanchiment de capitaux puis, à compter de juillet 2003, par la création d'une ligne métier « Sécurité financière » aux compétences élargies, rapportant au responsable du contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A.

Ces actions de rehaussement des dispositifs de prévention du blanchiment ont pris en compte les évolutions législatives et réglementaires ainsi que les recommandations des autorités de tutelle, ce qui s'est traduit par un approfondissement et une mise à jour du cadre procédural. Aussi, des dispositions spécifiques ont été adoptées relativement aux nouvelles obligations en matière de traitement des chèques. De même, la vigilance a été renforcée vis-à-vis des pays et territoires non coopératifs visés par le groupe d'action financière sur le blanchiment (GAFI), ainsi que vis-à-vis de pays à risques accrus identifiés par la ligne métier Sécurité financière.

S'agissant de la lutte contre le financement du terrorisme et des obligations de gel des avoirs, des mesures spécifiques ont été mises en œuvre au sein du Groupe en application de la réglementation européenne et des décrets du gouvernement français. À ce titre, l'Inspection générale Groupe a édicté des instructions et des recommandations à destination des entités concernées du Groupe (directions et filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales). Dans ce cadre, un dispositif de filtrage centralisé de flux internationaux en temps réel a été mis en place pour le compte du groupe Crédit Agricole S.A.

Le dispositif global s'est accompagné du développement d'outils de surveillance et d'actions de sensibilisation, de formation et d'information des personnels concernés dans toutes les unités du Groupe. Par ailleurs, la coordination des actions menées dans les différentes composantes du Groupe a été renforcée.

Le dispositif procédural est en cours d'actualisation pour tenir compte de l'intégration du Crédit Lyonnais et des dernières évolutions réglementaires.

Il est rappelé que la Commission bancaire a prononcé en 2004 des sanctions pécuniaires à l'encontre de deux entités du groupe Crédit Agricole S.A. : Calyon et sa filiale CA Cheuvreux, pour des faits antérieurs à l'exercice sous revue. Elle a relevé les renforcements substantiels portés depuis 2001 aux dispositifs de ces deux entités et a considéré qu'il n'y avait pas lieu de prononcer de sanction autre que pécuniaire.

Enfin, conformément à la réglementation en vigueur, la Commission bancaire a transmis ses décisions au Procureur de la République. Après enquête, les dossiers de Calyon et de CA Cheuvreux ont été classés sans suite.

Un blâme, assorti d'une sanction pécuniaire, a également été prononcé à l'encontre d'une Caisse régionale de Crédit Agricole, concernant son dispositif de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment.

Organisation de la Conformité-Déontologie

La fonction Conformité-déontologie est présente chez Crédit Agricole S.A., dans ses filiales et dans chacune des Caisses régionales. La fonction est organisée en ligne métier, elle est exercée, à fin 2004, par 197 personnes - en équivalent plein-temps - au sein du groupe Crédit Agricole S.A. (hors périmètre Caisses régionales).

Le déontologue Groupe, responsable de la ligne métier Conformité-déontologie de Crédit Agricole S.A., rattaché au Secrétaire général de Crédit Agricole S.A., dispose d'une autorité fonctionnelle sur les responsables Conformité-déontologie des filiales de Crédit Agricole S.A. et anime le réseau des déontologues des Caisses régionales.

La fonction du déontologue Groupe comprend l'élaboration des règles internes de bonne conduite, relatives notamment au respect des réglementations de marché, leur diffusion et le contrôle de leur observation. Ces règles mettent l'accent sur la primauté de l'intérêt du client, l'intégrité des marchés financiers et le comportement du

personnel, la prévention des conflits d'intérêts et la limitation de la circulation induite de l'information.

Les missions des responsables Conformité-déontologie sont exercées en toute indépendance grâce à un double rattachement hiérarchique et fonctionnel et recouvrent :

- l'assistance aux responsables d'activités dans l'évaluation des risques de non-respect de dispositions législatives, réglementaires, de règles déontologiques ou de normes professionnelles, et du risque de réputation ;
- l'identification des dispositions pratiques nécessaires au respect des règles de bonne conduite édictées par les règlements ;
- l'établissement des recueils des dispositions pratiques que les entités du groupe Crédit Agricole S.A. et leurs collaborateurs se doivent de respecter ;
- la diffusion de ces règles et instructions aux collaborateurs pour l'application des règles de bonne conduite aux cas particuliers qu'ils rencontrent ;
- le contrôle du respect des règles, soit directement, soit en déléguant cette mission à d'autres personnes, bien identifiées, dans le cadre des dispositifs de contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- la proposition de sanctions éventuelles aux dysfonctionnements constatés.

Dans les filiales de services d'investissement et de gestion d'actifs de Crédit Agricole S.A., la fonction Conformité-déontologie est plus particulièrement développée pour répondre aux exigences des autorités de tutelle (en France, l'Autorité des marchés financiers).

Enfin, conformément à la décision de la Commission bancaire du 24 juillet 2003, à l'« *Order to Cease and Desist* » de la Réserve Fédérale des États-Unis et au « *Joint Order and Decision* » de la Commission bancaire et de la Réserve Fédérale, un programme renforcé de contrôle de la conformité aux lois et règlements français et étrangers baptisé FIDES a été élaboré par Crédit Agricole S.A. Les procédures d'application de ce programme ont fait l'objet d'un accord formel de la Commission bancaire et de la Réserve Fédérale des États-Unis le 27 juillet 2004.

Outre la banque de financement et d'investissement, la mise en œuvre du programme FIDES a été étendue à l'ensemble des filiales du périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A.

Le programme FIDES a pour objectifs :

- le renforcement des procédures de connaissance du client ;
- le contrôle des nouvelles activités et produits ;
- l'encadrement centralisé des opérations en capital ;
- la remontée des dysfonctionnements ;
- le renforcement de la surveillance des opérations et des flux de clientèle.

Pour la mise en place du programme FIDES, Crédit Agricole S.A. a défini une organisation de contrôle de la conformité dont la responsabilité est assurée par un Comité de management de la conformité composée

des trois lignes métiers, Conformité-déontologie, Affaires juridiques et Sécurité financière, constituant la fonction Conformité au sein du groupe Crédit Agricole S.A. ainsi que du représentant de la Direction des finances Groupe et des risques Groupe.

Présidé par le Secrétaire général de Crédit Agricole S.A., ce Comité assure le suivi du déploiement et de la mise en œuvre du programme de Conformité et prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices prises suite aux dysfonctionnements constatés.

Les travaux de ce Comité font régulièrement l'objet de comptes rendus au Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Des actions d'information ont été engagées à l'intention des cadres dirigeants et des supports de formations ont été développés pour mettre en œuvre un plan de sensibilisation-formation, pour permettre aux collaborateurs de bien connaître l'ensemble du dispositif de conformité, d'acquiescer les comportements adaptés et de développer de nouvelles pratiques.

Ce plan concernera 50 000 personnes du groupe Crédit Agricole S.A. et sera déployé tout au long de l'année 2005.

Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Comptabilité, système d'information comptable et contrôle comptable

L'information comptable est élaborée au sein du groupe Crédit Agricole sur la base d'une répartition des responsabilités explicitée par la Charte comptable adoptée le 20 juin 2000 :

- chaque entité du Groupe a la responsabilité, vis-à-vis du Groupe et des autorités de tutelle dont elle dépend, de ses comptes individuels, qui sont arrêtés par son organe délibérant ; selon la dimension des entités, ces comptes sont préalablement examinés par leur Comité d'audit ;
- pour les Caisses régionales de Crédit Agricole, l'arrêté des comptes s'accompagne d'une mission d'approbation réalisée par la Direction de la comptabilité de Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'exercice de sa fonction d'organe central, en application de l'article 643 du Code rural ancien ;
- les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole S.A. sont présentés au Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Au sein de la ligne métier Finances du Groupe, la fonction comptable s'organise en trois niveaux qui déclinent les principes ci-dessus :

- au niveau du Groupe, la Direction de la comptabilité de Crédit Agricole S.A. assure, dans le cadre de la réglementation en vigueur, la définition et la diffusion des normes et principes comptables applicables au Groupe ; elle pilote les référentiels comptables, définit les règles d'architecture du système d'information comptable et réglementaire

et s'assure de la mise en œuvre des principes de piste d'audit des données comptables ; elle gère les processus comptables permettant la consolidation des comptes et des déclarations réglementaires ; elle normalise et évalue le dispositif de contrôle interne comptable du Groupe ;

- au niveau de chaque pôle métier, la Direction financière et comptable constitue un relais, chargé de la déclinaison, en fonction des spécificités du métier, des principes du Groupe en matière de normes comptables, d'organisation des systèmes d'information, de mise en œuvre du contrôle interne comptable ; elle constitue également dans certains cas un palier d'élaboration des comptes consolidés du Groupe ;
- chaque entité organise sa fonction comptable en mettant en œuvre les principes définis par le Groupe ; en particulier, elle se dote des moyens de s'assurer de la qualité des données transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes comptables applicables au groupe, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant.

Information relative à la transition IFRS

Crédit Agricole S.A. a engagé un processus continu de préparation vers la transition IFRS, qui s'est traduit en 2004, par l'organisation d'un dispositif qui vise à s'assurer que toutes les entités du Groupe intégrées dans le périmètre de consolidation sont en mesure de produire l'information comptable établie selon le référentiel IFRS applicable à partir du 1^{er} janvier 2005.

Conformément à l'organisation du projet mise en place au sein du Groupe, Crédit Agricole S.A. a poursuivi en 2004 les travaux de préparation consistant à décliner opérationnellement le traitement comptable des problématiques IFRS liées à son activité en termes de procédures et de systèmes d'information, tout en assurant la définition des orientations du Groupe et le suivi général d'avancement des entités.

L'état d'avancement de la transition aux normes IFRS est décrit dans le rapport de gestion. La stabilisation récente du référentiel (normes IAS n° 32 et 39) a conduit le Groupe à revoir les options IFRS définitivement retenues. En conséquence, la communication du Groupe sur les incidences du changement de référentiel sera postérieure à la présentation des comptes consolidés de l'exercice 2004.

Création d'une fonction d'audit et de contrôle comptable

Au second semestre 2004, Crédit Agricole S.A. a créé, au sein de la Direction comptable un service d'audit et de contrôle comptable.

Quatre missions essentielles sont assurées par la fonction de contrôle comptable :

- normalisation du contenu et des modalités d'exercice de la fonction ;
- évaluation de l'organisation et du fonctionnement des processus de production et de contrôle de l'information publiée ;
- coordination avec le dispositif d'audit externe des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. ;

- assistance auprès des entités du Groupe pour structurer le contrôle interne comptable au sein du Groupe.

Les principales interventions de l'exercice 2004 ont porté sur l'élaboration et le pilotage du dispositif d'audit des informations financières établies selon le référentiel IFRS, qui seront publiées en 2005. Ce dispositif conjuguant des actions internes et externes a mobilisé les commissaires aux comptes du Groupe et des entités dans le cadre d'une extension conventionnelle de leur mission légale.

Pôle métier crédit-bail

En ce qui concerne le pôle crédit-bail, diverses insuffisances du dispositif de contrôle interne comptable ont été mises en évidence. Des mesures correctrices ont été prises au cours de l'exercice 2004 et une remise à niveau des procédures de contrôle comptable est actuellement mise en œuvre.

Pôle métier Assurances de personnes

Dans le cadre d'une procédure encore en cours émanant de la Commission de contrôle des assurances (désormais CCAMIP), et des discussions avec cette autorité, il a été procédé à un ajustement des provisions techniques d'assurances. Il est fait état de ces ajustements dans les notes annexes.

Élaboration et traitement de l'information financière

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. assure la responsabilité de l'information publiée au travers des communiqués et des présentations faites aux actionnaires, analystes financiers, investisseurs institutionnels et à la presse, et de l'information qui est reprise dans les documents soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

L'information financière publiée s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais peut également provenir de systèmes de gestion : données de gestion issues des bases « risques » gérées par la Direction des risques Groupe, données fournies par le contrôle de gestion de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Elle fait alors l'objet de rapprochements avec la comptabilité.

Par ailleurs, des sources d'information externes peuvent être utilisées (Banque centrale européenne, Banque de France) pour le calcul des parts de marché notamment. Conformément aux prescriptions de l'AMF, ces sources sont obligatoirement mentionnées dans les publications.

L'élaboration et la publication de l'information financière répondent à trois contraintes principales :

- une contrainte d'homogénéité dans le temps des données chiffrées et des indicateurs qui implique une permanence des sources, des modes de calcul et des méthodes. Tout changement de méthode est ainsi signalé, justifié et rétropolé pour les exercices passés ;
- une contrainte de cohérence d'ensemble des informations communiquées relatives aux différents métiers, marchés ou entités du groupe. Les données chiffrées sont consolidées afin que la cohérence avec

les informations comptables publiées dans les états financiers soit assurée ;

- une contrainte d'harmonisation de l'information publiée. Chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. doit s'assurer que l'information qu'elle publie est cohérente avec celle portant sur le Groupe.

Avant toute diffusion, l'information financière est rapportée au déontologue de Crédit Agricole S.A. qui s'assure que l'information véhiculée respecte bien les règles de déontologie en vigueur dans le Groupe. Les projets d'information (supports de présentations, rapport de gestion...) sont présentés et expliqués au Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A.

L'information financière fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes quel qu'en soit le support : rapport de gestion, document de référence et prospectus (qui font l'objet d'une attestation), supports de présentations aux analystes financiers, communiqués de presse... Le document de référence, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'AMF.

Contrôle périodique

Au sein du groupe Crédit Agricole, l'Inspection générale Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle. En effet, elle conduit ses missions de vérification sur l'ensemble des entités du Groupe, c'est-à-dire à la fois dans les Caisses régionales et dans les unités de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'audit-inspection interne.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies au regard des assurances raisonnables et permanentes que ce dispositif apporte en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature, à procéder à une évaluation des actifs et à vérifier la fiabilité de l'information comptable. Les missions de l'Inspection générale Groupe portent également sur le dispositif de contrôle du risque de non-conformité.

Une ligne métier Audit-inspection, instaurée depuis janvier 2001, sous la responsabilité de l'Inspection générale Groupe de Crédit Agricole S.A., vise à développer le pilotage central de la fonction audit-inspection, à garantir et à renforcer l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et développer des pôles d'expertise communs. En outre, des missions

d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de filiales sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit.

Ce dispositif maintient et confirme la poursuite des missions traditionnelles sur pièces et sur place de l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A. dans l'ensemble des entités du Groupe, tout en donnant une importance particulière à ses investigations à caractère thématique et transversal.

À la suite de l'intégration du Crédit Lyonnais, la ligne métier Audit-inspection a été confirmée dans ses missions de vérification sur pièces et sur place de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole ainsi que de pilotage des Inspections générales de Calyon et de Crédit Lyonnais S.A. (Banque de proximité) et des unités d'audit-inspection des autres filiales de Crédit Agricole S.A.

L'organisation mise en place s'est accompagnée d'un renforcement des moyens de pilotage des unités d'audit des filiales, de supervision des missions d'inspection (audit informatique, comptabilité) et des fonctions supports et méthodologie. L'augmentation du nombre d'inspecteurs a été assurée pour partie par transfert d'équipes de l'Inspection générale du Crédit Lyonnais.

Les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A. ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., dont j'assume la présidence, le Comité d'audit et des risques, ainsi que le Directeur général du fait de ses responsabilités propres, sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, des axes de progrès constatés en la matière, ainsi que de l'avancement des mesures correctrices adoptées. Le dispositif et les procédures de contrôle interne font l'objet d'une adaptation permanente, pour répondre aux évolutions de la réglementation, des activités et des risques encourus par la Société.

L'ensemble de ces informations est retranscrit notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, du rapport de gestion, mais aussi par des reportings réguliers d'activité et de contrôle.

Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

René Carron

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le 17 mars 2005

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Valérie Meeus

Gérard Hautefeuille

RÉMUNÉRATION ET MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

► Rémunération des mandataires sociaux

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'enveloppe de jetons de présence approuvée par l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. au titre de l'année 2004 s'est élevée à 670 000 euros. Les jetons de présence ont été versés, en 2004, selon les modalités suivantes :

- les séances du Conseil donnent lieu au versement d'un jeton de présence à raison de 2 500 euros par réunion pour chaque administrateur et de 2 000 euros par réunion pour le censeur, alloués en fonction de leur participation effective aux réunions ;
- le Président ne perçoit des jetons de présence qu'en qualité de Président du Comité stratégique. Sa rémunération au titre de sa fonction de Président du Conseil est fixée par le Conseil, sur proposition du Comité des rémunérations ;
- les Présidents du Comité d'audit et des risques, du Comité stratégique et du Comité des rémunérations perçoivent des jetons supplémentaires : jeton forfaitaire annuel respectivement de 15 000 euros pour le Comité stratégique et le Comité d'audit et des risques, et de 10 000 euros pour le Comité des rémunérations ;
- les membres des Comités perçoivent des jetons supplémentaires (à raison de 1 500 euros par séance pour le Comité d'audit et des risques et le Comité stratégique et de 1 000 euros par séance pour le Comité des rémunérations), alloués en fonction de leur participation aux réunions desdits Comités ;
- le Président et les membres du Comité des nominations et de la gouvernance, dont la création est intervenue en 2004, ne perçoivent aucun jeton de présence au titre de leur participation à ce comité.

Les montants versés au titre de l'année 2004 sont les suivants :

M. Carron (au titre de la présidence du Comité stratégique)	15 000 euros
M. Sander	35 500 euros
M. Couturier	31 000 euros
M. Dupuy	36 000 euros
M. Bru	28 000 euros
M. Dieval	15 500 euros
M. Fontanet	20 500 euros
Mme Giraud Vallentin*	25 000 euros
M. Gobin	32 500 euros
M. Kerfriden	30 000 euros
M. Lebègue	15 500 euros
M. Le Brun	22 500 euros
M. Lemetayer	20 000 euros
M. Mary	32 500 euros
M. Mestrallet	27 500 euros
M. Michaut	12 500 euros
M. Moulard (censeur)	31 000 euros

* Les administrateurs concernés souhaitent faire savoir qu'ils ont reversé une partie des jetons de présence qu'ils ont perçus en 2004 à un organisme tiers.

M. Pargade	27 000 euros
M. Passera	10 000 euros
M. Pichon	30 500 euros
M. Corbel*	25 000 euros
M. Guermeur*	25 000 euros

Le Conseil d'administration a fixé la rémunération brute annuelle du Président pour l'année 2004 à 372 000 euros.

Par ailleurs, les sommes versées en 2004 par des sociétés contrôlées par Crédit Agricole S.A. aux mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A. ou à des membres du Conseil de Crédit Agricole S.A. ayant un mandat d'administrateur ou de censeur dans lesdites sociétés sont les suivants :

M. Laurent (Président Crédit Lyonnais)	14 000 euros
M. Bru (Administrateur Calyon)	31 250 euros
M. Couturier (Administrateur Crédit Lyonnais, Calyon)	26 000 euros
M. Dupuy (Administrateur Crédit Lyonnais)	12 000 euros
M. Esparbès (Administrateur Crédit Lyonnais)	8 000 euros
M. Gobin (Administrateur Calyon)	18 000 euros
M. Kerfriden (Administrateur Crédit Lyonnais)	10 000 euros
M. Moulard (Censeur Crédit Lyonnais, Calyon)	51 000 euros
M. Pauget (Administrateur Calyon)	6 000 euros
M. Sander (Administrateur Crédit Lyonnais, Calyon)	24 000 euros

DIRECTION GÉNÉRALE

Les rémunérations du Directeur général et du Directeur général délégué en charge du Crédit Lyonnais et des pôles « Caisses régionales, Assurances et banque privée » de Crédit Agricole S.A. sont décidées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., sur proposition du Comité des rémunérations. Elles comportent les éléments suivants :

- une partie fixe déterminée par référence aux conditions de marché ;
- une partie variable fonction du niveau d'atteinte des objectifs ;
- par ailleurs, ils disposent d'une prestation de retraite supplémentaire assurée par la société.

La rémunération brute annuelle du Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. par ailleurs Directeur général de Calyon est fixée par le Conseil d'administration de Calyon. Au titre de 2004, la rémunération fixe de M. Esparbès a été fixée à 540 000 euros et sa rémunération variable, versée en 2004 au titre de 2003, à 375 000 euros. Il a à sa disposition un logement et une voiture de fonction.

Les rémunérations du Directeur général et du Directeur général délégué en charge du Crédit Lyonnais et des pôles « Caisses régionales, Assurances et banque privée » se sont établies comme suit :

Rémunération fixe 2004

La rémunération brute annuelle de M. Jean Laurent s'est élevée à 600 000 euros. La rémunération brute annuelle de M. Georges Pauget, Directeur général délégué, a été fixée à 350 000 euros.

Rémunération variable 2004

Les rémunérations variables du Directeur général et du Directeur général délégué en charge du Crédit Lyonnais et des pôles « Caisses régionales, Assurances et banque privée » sont fonction des objectifs et critères fixés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Au titre de l'exercice 2003, leur rémunération variable a été fixée à hauteur de 25 % selon des indicateurs de performance du groupe (notamment le bénéfice net par action et l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à l'environnement boursier) et de 75 % selon des critères qualitatifs permettant d'apprécier le déroulement global du processus de rapprochement entre le Crédit Agricole et le Crédit Lyonnais. En fonction de ces critères :

- la rémunération variable de M. Jean Laurent versée en 2004 au titre de 2003 a été fixée à la somme de 550 000 euros ;
- la rémunération variable de M. Georges Pauget versée en 2004 au titre de 2005 a été fixée à la somme de 250 000 euros.

Le Président, le Directeur général et le Directeur général délégué en charge du Crédit Lyonnais et des pôles « Caisses régionales, Assurances et banque privée » ont à leur disposition une voiture avec chauffeur et disposent d'un logement de fonction.

Attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A. n'a bénéficié d'aucune attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. Les deux Directeurs généraux délégués ont bénéficié, en 2004, d'une attribution

d'options d'achat d'actions à hauteur de 70 000 options chacun, au prix d'exercice de 20,48 euros (date d'échéance : juillet 2008).

► Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux ◀

DIRECTION GÉNÉRALE**Jean Laurent**

- Directeur général de Crédit Agricole S.A.
- Président du Conseil d'administration de Calyon et du Crédit Lyonnais
- Administrateur Vice-Président du Banco Espírito Santo
- Administrateur de Banca Intesa
- Membre du Conseil de surveillance d'Eurazéo et de M6 Télévision
- Président du Conseil d'administration de l'Institut Europlace de Finance

Edouard Esparbès

- Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.
- Directeur général non administrateur de Calyon
- Administrateur de la Banque Saudi Fransi AL, de CAI Cheuvreux, du Crédit Lyonnais et de la Coface

Georges Pauget

- Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.
- Directeur général du Crédit Lyonnais
- Administrateur de Bankoia, de la Banque de Gestion Privée Indosuez et de Calyon
- Administrateur Vice-Président de Pacifica et Predica
- Président du Cedecam et d'Uni-Editions

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (AU 31 DÉCEMBRE 2004)

	Première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société Autres mandats
René Carron⁽¹⁾ Né le 13 juin 1942 Détient 4 400 actions	20/05/1999	2005	Président du Conseil Président du Comité stratégique et membre du Comité des nominations et de la gouvernance	Président de la CRCAM des Savoie Vice-Président de la FNCA Administrateur - Vice-Président de Banca Intesa Membre du Conseil de surveillance d'Eurazéo et de Lagardère Administrateur de Suez
Jean-Marie Sander Né le 23 décembre 1949 Détient 14 635 actions	20/05/1999	2006	Vice-Président du Conseil (représentant de la SAS Rue La Boétie) Membre du Comité stratégique, du Comité des nominations et de la gouvernance et du Comité des rémunérations	Président de la CRCAM d'Alsace-Vosges Président de la FNCA Président de la SAS Rue la Boétie Vice-Président de SACAM Développement Administrateur du Crédit Lyonnais et de Calyon Président du Conseil Économique et Social d'Alsace
Yves Couturier Né le 24 juillet 1946 Détient 5 974 actions	29/11/2001	2007	Vice-Président du Conseil Membre du Comité stratégique et du Comité des nominations et de la gouvernance	Directeur général de la CRCAM Sud Rhône-Alpes Vice-Président de la SAS Rue La Boétie Secrétaire général de la FNCA Président de SACAM Développement Administrateur du Crédit Lyonnais et de Calyon

	Première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société Autres mandats
Noël Dupuy Né le 6 juillet 1947 Détient 844 actions	21/05/2003	2006	Vice-Président du Conseil Membre du Comité stratégique et du Comité des nominations et de la gouvernance	Président de la CRCAM de la Touraine et du Poitou Vice-Président de la FNCA Vice-Président de la Caisse locale de la Vallée de l'Indre Administrateur du Crédit Lyonnais Administrateur de Predica, représentant Crédit Agricole S.A.
Pierre Bru Né le 10 mars 1950 Détient 2 690 actions	25/05/2000	2007	Administrateur Membre du Comité des rémunérations	Président de la CRCAM Nord Midi Pyrénées Président de Sodagri Administrateur de Calyon, Inforsud Gestion, Chabrilac et Merico Deltaprint
Alain Diéval ⁽¹⁾ Né le 3 décembre 1948 Détient 2 825 actions	19/05/2004	2005	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Directeur général de la CRCAM Nord de France Président du Crédit Agricole Belge Président-Directeur général de Vauban Finance Administrateur de Crédit Agricole Titres
Xavier Fontanet ⁽¹⁾ Né le 9 septembre 1948 Détient 3 273 actions	29/11/2001	2005	Administrateur Président du Comité des nominations et de la gouvernance et membre du Comité stratégique	Président-Directeur général d'Essilor International Administrateur de Bénéteau, L'Oréal, Essilor of America Inc. (USA), EOA Holding Co Inc (USA), IMS – Entreprendre pour la Cité, Nikon-Essilor Co Ltd (Japon), Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine), Transitions Optical Inc (USA), Transitions Optical Ltd (Irlande) et Transitions Optical Holding B.V. (Pays-Bas)
Roger Gobin Né le 7 avril 1945 Détient 1 402 actions	25/05/2000	2006	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Président de la CRCAM Atlantique-Vendée Administrateur de la Caisse locale de Pornic Président de la S.A.S. Fireca Administrateur de Pacifica, Ucabaïl et Calyon
Pierre Kerfriden Né le 21 septembre 1946 Détient 50 actions	17/12/1999	2007	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Directeur général de la CRCAM du Finistère Administrateur du Crédit Lyonnais, de CA Private Equity, d'Uni-Expansion Ouest S.C.R. Gérant de GICAB Équipement
Daniel Lebègue ⁽¹⁾ Né le 4 mai 1943 Détient 50 actions	19/05/2004	2005	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques et du Comité des nominations et de la gouvernance	Président de l'Institut Français des Administrateurs Président de Transparency Internationale (France) Administrateur d'Alcatel, Areva, Technip et Scor
Jean Le Brun Né le 28 février 1940 Détient 111 actions	27/05/1998	2007	Administrateur	Président de la CRCAM Normand Administrateur SAFER Basse-Normandie-Manche-Orne-Calvados
Jean-Michel Lemétayer Né le 2 juin 1951 Détient 2 013 actions	Nov. 2001	Juil. 2005	Administrateur	Président de la FNSEA Membre du Conseil Économique et Social
Bernard Mary Né le 17 novembre 1947 Détient 4 930 actions	29/11/2001	2006	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Directeur général de la CRCAM Nord-Est Administrateur de CA Cheuvreux, Sofipar, Crédit Agricole Belge Représentant permanent de CRCAM Nord-Est : Président de Belgium CA

	Première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société Autres mandats
Gérard Mestrallet Né le 1 ^{er} avril 1949 Détient 50 actions	29/11/2001	2005	Administrateur Président du Comité des rémunérations	Président-Directeur général de Suez (SA) Président de Suez-Tractebel (SA) (Belgique) Vice-Président de Sociedad General de Aguas de Barcelona (Espagne) Administrateur de : Compagnie de Saint-Gobain, Pargesa Holding S.A. (Suisse), Electrabel (Belgique) Membre du Conseil de surveillance : AXA, Taittinger
Michel Michaut ⁽¹⁾ Né le 6 mars 1947 Détient 585 actions	19/05/2004	2005	Administrateur	Président de la CRCAM Champagne Bourgogne Président d'Ucabail
Jean-Pierre Pargade Né le 28 juillet 1946 Détient 3 673 actions	23/05/1996	2006	Administrateur Membre du Comité des rémunérations	Président de la CRCAM Aquitaine Président de la Caisse locale de Samadet Administrateur de Crédit Agricole Asset Management et Segespar Président de Foncaris Gérant d'Agri-Informatique Services
Corrado Passera ⁽¹⁾ Né le 30 décembre 1954 Détient 10 actions	22/05/2002	2005	Administrateur	Administrateur délégué de Banca Intesa Membre du Conseil d'administration de Olimpia S.P.A. et RCS MediaGroup Membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif Association Bancaire Italienne (ABI).
Jean-Claude Pichon ⁽¹⁾ Né le 10 septembre 1946 Détient 2 860 actions	25/05/2000	2005	Administrateur Membre du Comité stratégique	Directeur général de la CRCAM du Midi Président de Predica Administrateur de Pacífica, d'Europay-France et Holding Eurocard et d'Apis CA
Henri Corbel Né le 24 février 1951 Détient 932 actions	Juin 2000	2006	Administrateur représentant les salariés	Directeur des Investissements à UNIPAR Président du Conseil de surveillance du FCPE « Actions » Président de la S.A. Viti-Management Administrateur de la Société Forestière (Groupe Caisse des Dépôts)
Carole Giraud Née le 15 novembre 1965 Détient 10 actions	29/11/2001	2006	Administrateur représentant les salariés des Caisses régionales	Analyste Service développement outils et technologies à la CRCAM Sud Rhône-Alpes
Michel Guermeur Né le 8 août 1951 Détient 1 action	Juin 2003	2006	Administrateur représentant les salariés	Assistant Crédit-Bail à Ucabail
Henri Moulard Né le 2 mai 1938 Détient 10 actions	22/05/2002 (administrateur) 05/2003 (censeur)	2006	Censeur Président du Comité d'audit et des risques	Président Truffle Venture (Invest in Europe) Président HM et Associés (SAS) Censeur du Conseil d'administration de Calyon et du Crédit Lyonnais Censeur de GFI Informatique Administrateur Elf-Aquitaine (SA), Wafabank, Unibail (SA), Burelle SA, BCM (Banque Commerciale du Maroc)

(1) Administrateur dont le renouvellement de mandat est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 18 mai 2005.

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Au 8 mars 2005, la composition du Comité exécutif du groupe Crédit Agricole S.A. est la suivante :

Jean Laurent, Directeur général – Président du Comité

Édouard Esparbès, Directeur général délégué

Georges Pauget, Directeur général délégué

Jacques Baudouin, Directeur général délégué du Crédit Lyonnais

Aline Bec, Responsable informatique d'exploitation bancaire

Jérôme Brunel, Directeur ressources humaines Groupe

Thierry Coste, Directeur Gestion d'actifs

Ariberto Fassati, Directeur groupe Crédit Agricole S.A. pour l'Italie

Jérôme Grivet, Responsable du Secrétariat général, de l'organisation et de la stratégie de Calyon

Gilles Guitton, Secrétaire général

Jean-Frédéric de Leusse, Directeur Banque de détail à l'international et pôle Capital-investissement

Marc Litzler, Directeur général délégué de Calyon

Gilles de Margerie, Directeur finances Groupe – Directeur des risques Groupe

Bernard Michel, Directeur du fonctionnement et de la logistique

Yves Perrier, Directeur général délégué de Calyon

Patrick Valroff, Directeur des Services financiers spécialisés

Marc Ghinsberg, Directeur du budget, du contrôle de gestion et des participations et Directeur de la stratégie et du développement, assure le secrétariat du Comité exécutif.

4

Comptes consolidés

BILANS CONSOLIDÉS

- Actif > 108
- Passif > 109

HORS BILANS CONSOLIDÉS

> 110

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

> 111

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

> 112

- Note 1 : Cadre juridique et financier - événements significatifs relatifs à l'exercice 2004 > 112
- Note 2 : Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation > 114
- Note 3 : Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle > 138
- Note 4 : Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par durée résiduelle > 138
- Note 5 : Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement > 140
- Note 6 : Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés > 143
- Note 7 : Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence > 144
- Note 8 : Immobilisations corporelles et incorporelles > 144
- Note 9 : Variation de l'actif immobilisé > 144
- Note 10 : Autres actifs et comptes de régularisation > 145
- Note 11 : Provisions inscrites en déduction de l'actif > 145
- Note 12 : Écarts d'acquisition > 146
- Note 13 : Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle > 146
- Note 14 : Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle > 147
- Note 15 : Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle > 147
- Note 16 : Autres passifs et comptes de régularisation > 148

- Note 17 : Provisions pour risques et charges > 149
- Note 18 : Fonds pour risques bancaires généraux > 149
- Note 19 : Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle (en monnaie d'émission) > 149
- Note 20 : Variation des capitaux propres hors FRBG > 150
- Note 21 : Composition des fonds propres > 152
- Note 22 : Contributions par devise au bilan consolidé > 152
- Note 23 : Engagements hors bilan (hors entreprises d'assurance) > 153
- Note 24 : Opérations sur instruments financiers à terme > 156
- Note 25 : Engagements de retraite et assimilés - Régimes à prestations définies > 158
- Note 26 : Produits nets d'intérêts et revenus assimilés > 159
- Note 27 : Revenus des titres > 159
- Note 28 : Produits nets des commissions > 159
- Note 29 : Solde des opérations sur portefeuilles de négociation > 160
- Note 30 : Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille > 160
- Note 31 : Charges générales d'exploitation > 160
- Note 32 : Coût du risque > 161
- Note 33 : Résultat net sur actifs immobilisés > 161
- Note 34 : Impôt sur les bénéfices > 162
- Note 35 : Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence > 162
- Note 36 : Résultat exceptionnel > 162
- Note 37 : Informations relatives aux résultats des activités bancaires > 163
- Note 38 : Notes spécifiques à l'activité d'assurance > 166
- Note 39 : Coûts liés au rapprochement > 169

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

> 170

BILANS CONSOLIDÉS

aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002

► ACTIF

	Notes	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002	31/12/2002 Pro forma
<i>(en millions d'euros)</i>						
Opérations interbancaires et assimilées		159 101	172 246	172 246	107 799	177 570
Caisse, banques centrales, C.C.P.		23 585	12 370	12 370	9 706	13 999
Effets publics et valeurs assimilées	5, 5.1, 5.2 & 5.3	48 474	65 522	65 522	30 955	62 915
Créances sur les établissements de crédit	3, 4.1, 4.2 & 4.3	87 042	94 354	94 354	67 138	100 656
Opérations internes au Crédit Agricole	3	170 520	157 648	157 648	149 901	149 901
Opérations avec la clientèle	4, 4.1, 4.2 & 4.3	152 601	148 420	148 420	62 541	152 264
Opérations de crédit-bail et assimilées	4, 4.1, 4.2 & 4.3	13 356	13 033	13 033	6 663	12 642
Opérations sur titres		88 144	77 992	77 992	48 014	75 245
Obligations et autres titres à revenu fixe	5, 5.1, 5.2 & 5.3	48 489	50 089	50 089	31 564	44 915
Actions et autres titres à revenu variable	5 & 5.1	39 655	27 903	27 903	16 450	30 330
Placements des entreprises d'assurance	38.1	139 234	127 288	127 288	84 905	114 690
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	38.3	671	389	389	144	192
Valeurs immobilisées		22 442	21 829	21 829	17 311	20 772
Participations, parts dans des entreprises liées et autres titres détenus à long terme	6, 6.1 & 9	2 602	2 747	2 747	4 520	2 724
Participations et parts dans des entreprises liées mises en équivalence	7	13 233	12 294	12 294	11 420	11 455
Immobilisations corporelles et incorporelles	8 & 9	6 607	6 788	6 788	1 371	6 593
Écarts d'acquisition	12	9 682	9 658	9 658	1 652	8 419
Comptes de régularisation et actifs divers		59 531	57 482	57 539	26 788	44 808
Autres actifs	10	37 290	42 503	42 560	16 979	31 044
Autres actifs d'assurance	38.2	535	989	989	641	754
Comptes de régularisation	10	21 706	13 990	13 990	9 168	13 010
Total actif		815 282	785 985	786 042	505 718	756 503

► PASSIF

	Notes	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002	31/12/2002 Pro forma
<i>(en millions d'euros)</i>						
Opérations interbancaires et assimilées		128 687	125 127	125 287	70 477	141 719
Banques centrales, C.C.P.		504	290	290	13	117
Dettes envers les établissements de crédit	13	128 183	124 837	124 997	70 464	141 602
Opérations internes au Crédit Agricole	13	14 286	13 502	13 502	18 943	18 943
Comptes créditeurs de la clientèle		305 192	297 765	297 765	205 087	283 877
Comptes d'épargne à régime spécial	14, 14.1 & 14.2	189 336	180 204	180 204	143 701	168 883
Autres dettes	14, 14.1 & 14.2	115 856	117 561	117 561	61 386	114 994
Dettes représentées par un titre	15 & 15.1	101 032	90 505	90 505	58 257	90 801
Provisions techniques des entreprises d'assurance	38.3	135 137	123 069	123 069	84 154	111 550
Comptes de régularisation et passifs divers		76 758	81 858	81 858	39 232	65 261
Autres passifs	16	52 198	60 090	60 090	23 087	45 249
Autres passifs d'assurance	38.4	1 266	949	949	481	604
Comptes de régularisation	16	23 294	20 819	20 819	15 664	19 408
Provisions et dettes subordonnées		23 376	24 201	24 201	12 136	19 599
Provisions pour risques et charges	17	4 867	5 487	5 487	2 391	5 177
Dépôts de garantie à caractère mutuel		39	28	28	0	18
Dettes subordonnées	19	18 470	18 686	18 686	9 745	14 404
Fonds pour risques bancaires généraux	18	1 833	1 944	1 944	1 618	2 078
Intérêts minoritaires	20	4 041	4 443	4 457	383	2 525
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)	20	24 940	23 571	23 454	15 431	20 150
Capital souscrit		4 418	4 418	4 418	2 904	3 963
Primes d'émission		12 822	12 822	12 822	6 516	10 978
Subventions d'investissement		206	128	128	121	121
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence		5 291	5 177	4 946	4 826	3 842
Résultat de l'exercice		2 203	1 026	1 140	1 064	1 246
Total passif		815 282	785 985	786 042	505 718	756 503

HORS BILANS CONSOLIDÉS

aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002

	Notes	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002	31/12/2002 Pro forma
<i>(en millions d'euros)</i>						
Engagements donnés		178 565	171 045	171 045	96 124	178 544
Engagements de financement	23	105 100	101 324	101 324	43 051	95 536
Engagements en faveur d'établissements de crédit		7 087	9 114	9 114	5 020	12 365
Engagements en faveur du Crédit Agricole		994	1 807	1 807	1 065	1 065
Engagements en faveur de la clientèle		97 019	90 403	90 403	36 966	82 106
Engagements de garantie	23	65 855	65 186	65 186	50 255	78 525
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		14 239	15 673	15 673	7 048	11 915
Engagements en faveur du Crédit Agricole		2 803	2 993	2 993	3 098	3 098
Engagements d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾		48 813	46 520	46 520	40 109	63 512
Engagements donnés par les entreprises d'assurance		861	955	955	881	881
Engagements sur titres	23	6 749	3 580	3 580	1 937	3 602
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise						
Autres engagements donnés		6 749	3 580	3 580	1 937	3 602
Engagements reçus		93 043	69 691	69 691	58 736	93 791
Engagements de financement	23	14 062	9 115	9 115	9 643	18 368
Engagements reçus d'établissements de crédit		9 380	4 205	4 205	2 943	10 346
Engagements reçus du Crédit Agricole		3 194	3 779	3 779	4 342	4 342
Engagements reçus de la clientèle		1 488	1 131	1 131	2 358	3 680
Engagements de garantie	23	44 148	37 814	37 814	35 807	60 394
Engagements reçus d'établissements de crédit		24 635	15 938	15 938	21 782	33 338
Engagements reçus du Crédit Agricole		4	5	5	6	6
Engagements reçus de la clientèle ⁽¹⁾		19 509	21 871	21 871	14 019	27 050
Engagements reçus par les entreprises d'assurance		30 315	17 267	17 267	9 654	9 654
Engagements sur titres	23	4 518	5 495	5 495	3 632	5 375
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			15	15		
Autres engagements reçus		4 518	5 480	5 480	3 632	5 375

(1) Au 31/12/2002, ces engagements tenaient compte de la garantie donnée par Crédit Agricole Indosuez et de la contre-garantie reçue des Caisses régionales dans le cadre de l'offre publique d'achat et d'échange sur le capital du Crédit Lyonnais déposée le 16 décembre 2002.

Hors bilan : autres informations

Opérations de change et emprunts en devises : note 23.1.

Opérations de titrisation et fonds dédiés : note 23.2.

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 24, 24.1 et 24.2.

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002

<i>(en millions d'euros)</i>		Notes	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002	31/12/2002 Pro forma
Intérêts et produits assimilés	26		23 984	22 043	25 860	23 798	35 055
Intérêts et charges assimilés	26		(21 031)	(18 669)	(21 729)	(22 248)	(31 599)
Revenus des titres à revenu variable	27		167	176	228	149	212
Commissions nettes	28		2 484	1 033	2 071	11	2 094
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29		3 067	2 402	3 605	1 586	3 309
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30		842	56	88	410	382
Autres produits nets d'exploitation bancaire			605	322	314	355	342
Marge brute des activités d'assurance	38.5		2 378	1 963	2 238	1 254	1 813
Produits nets des autres activités			17	25	46	14	51
Produit net bancaire			12 513	9 351	12 721	5 329	11 659
Charges générales d'exploitation	31		(8 231)	(6 098)	(8 350)	(3 695)	(8 198)
Frais de personnel	31.1 et 31.2		(4 724)	(3 544)	(4 971)	(2 054)	(4 859)
Autres frais administratifs	31.3		(3 507)	(2 554)	(3 379)	(1 641)	(3 339)
Dotations aux amortissements			(521)	(398)	(539)	(234)	(502)
Résultat brut d'exploitation			3 761	2 855	3 832	1 400	2 959
Coût du risque	32		(576)	(839)	(1 121)	(207)	(770)
Résultat d'exploitation			3 185	2 016	2 711	1 193	2 189
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	35		1 113	986	856	476	474
Résultat net sur actifs immobilisés	33		78	(17)	(49)	(74)	(124)
Résultat courant avant impôt			4 376	2 985	3 518	1 595	2 539
Coûts liés au rapprochement	39		(349)	(513)	(513)		
Résultat net exceptionnel	36		(55)	9	(21)	(134)	(166)
Impôt sur les bénéfices	34		(857)	(567)	(722)	(212)	(428)
Amortissement des écarts d'acquisition			(729)	(759)	(900)	(286)	(622)
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux			121	131	131	98	98
Résultat net			2 507	1 286	1 493	1 061	1 421
Intérêts minoritaires			304	260	353	(3)	175
Résultat net - part du Groupe			2 203	1 026	1 140	1 064	1 246
Résultat net - part du Groupe par action			1,496	0,865	0,851	1,099	0,942

Les méthodes de calcul du résultat de base par action sont fondées sur l'avis n° 27 de l'Ordre des Experts Comptables, le résultat de base par action correspondant au résultat net - part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat net - part du Groupe dilué par action est identique.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 ➤ **Cadre juridique et financier - événements significatifs relatifs à l'exercice 2004**

➤ **1.1 Cadre juridique et financier**

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme au capital de 4 420 567 milliers d'euros (soit 1 473 522 437 actions de 3 euros de valeur nominale), suite aux différentes augmentations de capital réalisées en 2003.

Les actions représentatives du capital de Crédit Agricole S.A. se répartissent de la façon suivante :

- SAS Rue La Boétie à hauteur de 53,95 % ;
- Le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,06 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 29 324 633 actions propres, soit 1,99 % du capital, dans le cadre des programmes de rachats, afin de couvrir notamment des plans de stock options attribués, ou des engagements de rachat.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole sont des sociétés coopératives dont le statut et le fonctionnement sont définis par les lois et règlements codifiés dans le Code monétaire et financier.

Crédit Agricole S.A. coordonne leur action, leur octroie des avances au moyen des ressources qu'elles collectent en son nom, centralise leurs excédents de ressources monétaires et exerce à leur égard un pouvoir légal de tutelle conformément aux dispositions du Code monétaire et financier. Les spécificités de ces relations sont décrites au paragraphe suivant : « Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole ».

La loi bancaire du 24 janvier 1984, reprise dans le Code monétaire et financier, a confirmé Crédit Agricole S.A. dans son rôle d'organe central : à ce titre, cet établissement représente les Caisses régionales auprès de la Banque de France, du Comité des établissements de crédit et de la Commission bancaire.

Crédit Agricole S.A. est chargé de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect des normes de gestion destinées à en garantir la liquidité et la solvabilité.

Dans le cadre de son introduction en bourse en date du 14 décembre 2001, Crédit Agricole S.A. a pris une participation à hauteur de 25 % du capital de chacune des Caisses régionales, à l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Cette prise de participation s'est effectuée par

souscription de Certificats Coopératifs d'Associés et de rachats de Certificats Coopératifs d'Investissement.

Crédit Agricole S.A. exerce un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des Caisses régionales. Elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau Crédit Agricole que de chacun des établissements de crédit qui lui sont affiliés.

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a constitué au cours de l'exercice 2001 un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à lui permettre d'assurer son rôle d'organe central. Ce fonds a été comptabilisé en fonds pour risques bancaires généraux.

Les comptes consolidés présentés ci-après décrivent la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par Crédit Agricole S.A., ses succursales et ses filiales.

➤ **1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques.

COMPTES ORDINAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

COMPTES ET AVANCES À TERME

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durée et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'État : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;
- les avances pour autres prêts qui refinancent, à hauteur de 50 %, les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DES RESSOURCES MONÉTAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôt négociables), peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les « Opérations internes au Crédit Agricole ».

PLACEMENT DES EXCÉDENTS DE FONDS PROPRES DES CAISSES RÉGIONALES AUPRÈS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Crédit Agricole S.A. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit

Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

TITRES À MOYEN ET LONG TERME ÉMIS PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2004

ACHAT DE FINAREF

Suite aux accords de décembre 2002, Crédit Agricole S.A. a acheté au groupe Pinault-Printemps-Redoute 61 % de Finaref S.A. et de Finaref Group AB dans une première tranche, puis 14,5 % des deux sociétés dans une deuxième tranche en décembre 2003, et a finalisé, en mars 2004, les accords avec le rachat de 14,5 % complémentaires.

Enfin, en décembre 2004, Crédit Agricole S.A. a finalisé l'acquisition à 100 % des deux sociétés en se portant acquéreur de la participation résiduelle de 10 % de PPR dans Finaref S.A. et Finaref Group AB.

ACQUISITION D'EUROFACTOR

Courant décembre 2004, Crédit Agricole S.A. s'est porté acquéreur des 49,09 % de la société d'affacturage Eurofactor détenus par Euler Hermès, portant sa participation à 98,2 %.

ACQUISITION DE DAN'AKTIV

Au cours du deuxième trimestre 2004, Crédit Agricole S.A. a acheté au groupe danois F Group A/S 100 % de sa filiale spécialisée dans le crédit à la consommation Dan'Aktiv A/S.

ACQUISITION DE JOTEX FINANS AB

Finaref Group AB a acheté le 30 septembre 2004 au groupe Jotex AB, la société Jotex Finans AB spécialisée dans le crédit à la consommation.

ACQUISITION D'EUROPABANK

Le Crédit Agricole Belge, détenu à 50 % par Belgium CA S.A.S., elle-même détenue à 45 % chacune par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord-Est, et par Crédit Agricole S.A. pour les 10 % restants, s'est porté acquéreur de la totalité des actions de la banque belge Europabank NV/SA.

Note 1 • Cadre juridique et financier**Note 2** • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation**CESSION DE BANQUE LIBANO-FRANÇAISE S.A.L.**

Crédit Agricole S.A. a conclu en juin 2004 un accord concernant la cession de la participation de 51 % détenue par Calyon dans le capital de la banque Libano-Française S.A.L. Calyon, qui a vendu à ce jour 42 % du capital, bénéficie également d'une option de vente exerçable d'ici juillet 2009 sur le solde de sa participation, soit 9 %.

CESSION DE RÉUNIBAIL ET RÉUNIROUTE

Sofinco a cédé le 29 juillet 2004 ses filiales réunionnaises Réunionbail et Réuniroute.

CESSION DE CAI PRIVATE BANKING ITALIA

Calyon a cédé le 7 septembre 2004 à Banca Intesa la totalité de sa participation dans CAI Private Banking Italia.

RESTRUCTURATION DES LIGNES MÉTIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.**Banque de financement et d'investissement :
Création de Calyon**

Les Assemblées générales extraordinaires du Crédit Lyonnais et de Crédit Agricole Indosuez ont approuvé, le 30 avril, l'apport partiel d'actifs avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004, des activités de banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez.

Le nouvel ensemble ainsi constitué a adopté le nom commercial Calyon, Corporate and Investment Bank et la dénomination sociale de Calyon.

Assurances

Rapprochement entre l'Union des Assurances Fédérales et Predica : la création du pôle Assurances de personnes s'est concrétisée le 30 juin 2004 par la fusion-absorption consécutive au rachat de titres de l'Union des Assurances Fédérales par Predica.

Rapprochement entre Afcalia et Pacifica : Afcalia, ancienne filiale de l'Union des Assurances Fédérales, spécialisée dans les assurances associées aux moyens de paiement, et Pacifica, ont fusionné le 30 septembre avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.

Services financiers spécialisés

Crédit à la consommation : à la suite de la cession des actions de Finalion à Sofinco, les deux entités ont fusionné par voie d'absorption le 31 mars 2004.

Crédit-bail : après rachat des titres de Lixxbail par Ucabail, les deux entités ont fusionné par voie d'absorption le 27 mai 2004.

Gestion d'actifs

Rapprochement de CA-AM et de CLAM : le processus s'est achevé le 1^{er} juillet 2004 après l'absorption des deux entités par une troisième filiale utilisée à cet effet. La nouvelle société de gestion issue de ce rapprochement porte le nom de Crédit Agricole Asset Management.

Rapprochement de CPRAM et d'ABF Capital Management : ABF Capital Management et CPR Asset Management ont fusionné le 2 juillet 2004. Les deux sociétés sont désormais réunies sous la dénomination de CPR Asset Management.

Capital-investissement

Rapprochement entre UI (Union d'études et d'Investissements), et CLPEH (Crédit Lyonnais Private Equity Holding) : les deux entités ont fusionné par voie d'absorption de CLPEH par UI le 15 décembre 2004 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004. La nouvelle entité issue de ce rapprochement porte le nom de Crédit Agricole Private Equity.

**NOTE 2 ➤ Principes, méthodes
comptables et périmètre de
consolidation****2.1 Règles comptables communes aux
comptes individuels et aux comptes
consolidés**

Les opérations sont enregistrées dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers consolidés de Crédit Agricole S.A. est conforme aux dispositions des règlements 99-07 et 2000-04 du Comité de la réglementation comptable relatifs à la consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Les principaux changements de méthodes comptables, par rapport à l'exercice précédent, sont les suivants :

- Le groupe Crédit Agricole S.A. applique l'avis n° 2004-05, du 25 mars 2004, du Conseil national de la comptabilité afférant à la modification des paragraphes 300 des règlements n° 99-02, n° 99-07, n° 00-05 et n° 02-08 du CRC concernant les dispositions relatives aux médailles du travail.
- L'application de cet avis n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- Le groupe Crédit Agricole S.A. applique également à compter du 1^{er} janvier 2004 la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003

relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'impact du changement de méthode, qui découle notamment de la mise en œuvre de la méthode des unités de crédit projetées, de l'évolution du modèle de reconstitution de carrière et de modélisation des retraites obligatoires, de l'harmonisation des taux d'actualisation (taux des OAT + marge déterminée en fonction de la durée de l'engagement) et des différents paramètres conduisant au calcul de ces provisions, a été comptabilisé dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 pour un montant de -151 millions d'euros après impôts ;

- Le groupe Crédit Agricole S.A. applique par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2004 l'intégralité du règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 (modifié par le règlement CRC n° 2003-07 du 12 décembre 2003) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre des règlements du CRC n° 2004-16 et 2004-17 du 23 novembre 2004 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. donne la valeur estimative des titres de placement, des titres de l'activité de portefeuille, des titres d'investissement, des autres titres détenus à long terme, ainsi que des titres de participations non consolidées. Il donne également des indications sur le volume et la nature des instruments financiers dérivés figurant hors-bilan ;
- Les filiales d'assurances appliquent, depuis le 1^{er} janvier 2004, l'avis n° 2004-04 du 25 mars 2004 relatif à la modification du règlement CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le code des assurances. Toutefois, la première application de cet avis n'a pas eu de conséquence significative sur les comptes du groupe Crédit Agricole S.A.

2.1.1 CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement du CRC 2002-03 du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière. Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ; comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ; créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle. Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne représentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts primaires distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de provision sur les avances aux Caisses régionales.

La mise en place du règlement du CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit le groupe Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, le groupe Crédit Agricole S.A. distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises

Ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. En tout état de cause, l'identification en encours douteux

compromis intervient au plus tard un an après la classification des créances concernées en encours douteux.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a défini les encours restructurés comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole S.A. a décidé d'exclure des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes de solvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Provisionnement du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un risque de crédit avéré est un encours douteux, la perte probable est prise en compte par le groupe Crédit Agricole S.A. par voie de provision. Les provisions constituées apparaissent en déduction des encours correspondant à la seule exception de celles relatives aux engagements hors bilan qui apparaissent au passif.

Le groupe Crédit Agricole S.A. constitue les provisions permettant de couvrir l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Provisionnement du risque de crédit non avéré

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés, telles que des provisions sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux.

2.1.2 INTÉRÊTS PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTAT

Afin de permettre la distribution au secteur agricole et rural de prêts à taux réduits, fixés par l'État, ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification fondée sur la différence entre le coût des ressources empruntées par Crédit Agricole S.A. et l'intérêt des prêts à moyen ou long terme que fixe l'État.

Les acomptes sur bonification reçus de l'État au cours de l'exercice ainsi que le solde de la bonification correspondant à la différence entre les acomptes reçus et le montant estimé de la bonification restant à encaisser au titre de l'exercice sont enregistrés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les nouvelles modalités de calcul ont supprimé le décalage existant jusqu'alors entre le coût des ressources pris en compte pour le calcul de la bonification et les charges financières enregistrées en comptabilité pour les ressources concernées. Ce décalage avait donné lieu à l'enregistrement à l'actif d'une « bonification à recevoir » dont les montants résiduels sont progressivement rapportés au compte de résultat.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 1990, la distribution des prêts bonifiés a été ouverte à d'autres établissements de crédit. La bonification concurrentielle est désormais égale, pendant toute la durée de vie du prêt bonifié, à la différence entre le taux retenu à l'adjudication et le taux de sortie du prêt bonifié applicable à l'emprunteur.

2.1.3 PORTEFEUILLES DE TITRES

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique le règlement 90-01 du Comité de la réglementation bancaire, modifié par le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable, concernant :

- les valeurs mobilières françaises et étrangères ;
- les bons du Trésor ;
- les titres de créances négociables émis en France ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger ;
- les billets à ordre négociables.

Ces titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation).

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique également le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable en matière de détermination du risque de crédit et du provisionnement concernant les titres à revenu fixe.

2.1.3.1 TITRES DE TRANSACTION

Sont détenus dans ce portefeuille des titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Sont également enregistrés dans ce portefeuille les titres détenus durant une période supérieure à six mois dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou lorsque leur détention est liée à une opération de couverture ou d'arbitrage.

Ces titres sont enregistrés pour leur valeur d'achat (coupon inclus). À chaque arrêté, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite au compte de résultat en « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Lorsque des titres de transaction sont reclassés dans les titres de placement ou d'investissement, ils le sont au prix de marché du jour du transfert.

2.1.3.2 TITRES DE PLACEMENT

Sont considérés comme titres de placement, les titres détenus durant une période supérieure à six mois, à l'exception des titres à revenu fixe destinés à être conservés jusqu'à leur échéance.

Des obligations en euros et en devises, des titres de SICAV et de Fonds Communs de Placement, constituent l'essentiel du portefeuille de titres de placement de Crédit Agricole S.A.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Les obligations sont enregistrées au pied du coupon et leurs coupons courus non échus, sous la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie linéairement sur la durée de vie résiduelle du titre à l'exception des titres du marché interbancaire pour lesquels l'amortissement actuariel est pratiqué.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement sous la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, lorsque la valeur probable de négociation d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de provision pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

2.1.3.3 TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

L'activité de portefeuille, telle que définie par le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable, consiste à investir, de façon régulière, une partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

Il ne s'agit en principe que de titres à revenu variable.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus et de l'horizon de détention de ces titres.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité est généralement déterminée à partir d'une approche multicritères qui intègre les cours moyens de bourse des trois derniers mois, la perspective des cours à six mois et l'actualisation des flux futurs attendus.

La baisse ou la hausse du cours de bourse n'a donc pas nécessairement d'incidence directe sur la valeur d'inventaire.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

2.1.3.4 TITRES D'INVESTISSEMENT

Sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Ces titres sont adossés en taux ou en liquidité. À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

Lorsque l'adossement en taux ou en liquidité ne répond plus aux règles fixées par la Commission bancaire, les titres sont reclassés parmi les titres de placement.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie linéairement sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de provision pour dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une provision est constituée conformément aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 relatif au risque de crédit.

2.1.3.5 AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme, les titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, compte tenu du faible pourcentage de droits de vote détenus.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ces titres figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour obtenir ces titres, s'il avait à les acquérir, compte tenu de son objectif de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

2.1.3.6 TITRES DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉS

Sont classés dans cette rubrique les titres dont la détention durable est estimée utile à l'activité de l'établissement.

Les titres de participations non consolidés sont enregistrés, lors de leur entrée à l'actif, à leur coût historique (valeur d'achat frais exclus ou valeur d'apport).

Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'usage. Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constatée après analyse au cas par cas en considérant, d'une part, le cours ou la valeur mathématique du titre et, d'autre part, les plus-values latentes éventuelles et les perspectives de la société portée.

Les dotations et les reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique : « Résultat net sur actifs immobilisés ».

2.1.3.7 PENSIONS LIVRÉES

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

2.1.4 DETTES À VUE ET À TERME

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.1.5 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Provisions et dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite sous la rubrique : « Intérêts et charges assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique également la méthode préférentielle d'étalement des frais d'emprunts, prévue au paragraphe 300 du règlement CRC 99-07 relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Les commissions de service financier, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges sous la rubrique : « Commissions (charges) ».

2.1.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour risques et charges entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment les provisions concernant des engagements par signature, des engagements de retraite et de congés fin de carrière, des litiges et des risques divers.

Les provisions pour risques et charges incluent également les risques pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a partiellement couvert les provisions constituées sur ses créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision intitulée « risques internes épargne-logement », qui permet à Crédit Agricole S.A. de couvrir les pertes futures liées aux mécanismes financiers internes de l'épargne-logement, est dotée dans la phase d'épargne et calculée à partir de l'encours théorique des prêts que cette épargne est susceptible de créer. Pour cela, il est appliqué à cet encours un « taux de perte interne » représentant la différence entre, d'une part, le coût de la ressource d'épargne-logement, incluant les commissions de placement et les frais de gestion, et, d'autre part, le taux des avances pour prêts légaux (note 17).

Les reprises de provisions sont enregistrées lors du constat théorique des pertes, soit 4 ans (CEL) ou 6 ans (PEL) après les dotations.

2.1.7 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Conformément aux dispositions prévues par la IVe directive européenne, le règlement CRBF n° 90-02 du 23 février 1990 et l'instruction de la Commission bancaire n° 90-01 du 1^{er} avril 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par les différentes entités du Groupe, à la discrétion de leurs dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Considérant le poids que risque de représenter l'engagement relatif à l'épargne-logement sur son exploitation future, Crédit Agricole S.A. a constitué un fonds pour risques bancaires généraux spécifique.

Compte tenu des réformes financières internes intervenues (note 1.2), Crédit Agricole S.A. ne supporte plus le risque lié à cette activité pour la part de collecte qu'elle rétrocède aux Caisses régionales.

Ce fonds pour risques bancaires généraux (note 18) est doté dans la phase d'épargne et calculé à partir de l'encours théorique des prêts que cette épargne est susceptible de créer, en appliquant à cet encours un « taux de perte éventuelle » représentant la différence entre le taux de marché anticipé et le coût de l'épargne-logement.

Ce « taux de perte éventuelle » est évalué suivant la nature des ressources collectées et réestimé à chaque arrêté en fonction de l'évolution des variables prises en compte dans ce calcul.

Les reprises de ce Fonds pour risques bancaires généraux sont effectuées en fonction de l'horizon théorique de remboursement des prêts d'épargne-logement (4 ans pour le CEL, 6 ans pour le PEL).

Les Fonds pour risques bancaires généraux comprennent également et principalement :

- un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central ;
- des fonds pour risques opérationnels relatifs aux opérations réalisées, d'une part, dans les réseaux de banque de détail et, d'autre

part, dans la banque de financement et d'investissement du groupe Crédit Agricole S.A.

2.1.8 OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 du Comité de la réglementation bancaire. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et sous la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global du groupe Crédit Agricole S.A. sont inscrits sous la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Autres intérêts et produits (charges) assimilé(e)s ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Les gains ou les pertes (latents ou réalisés) sont portés au compte de résultat sous les rubriques correspondant à la nature des opérations : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations sur titres de transaction et instruments financiers à terme » et « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change sur instruments financiers assimilés ».

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

2.1.9 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises et qui correspondent à des opérations de couverture sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investissement et de participation non consolidés en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat.

Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relatif aux participations non consolidées du groupe Crédit Agricole S.A. à l'étranger.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

2.1.10 INTÉGRATION DES SUCCURSALES À L'ÉTRANGER

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan autres que les dotations sont convertis au cours de clôture ;
- les dotations sont converties au cours historique d'enregistrement ;
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen de la période.

Dans les comptes individuels, les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan en « Comptes de tiers et divers ». Dans les comptes consolidés, ces montants sont enregistrés en « Écarts de conversion » et présentés dans les capitaux propres du Groupe.

2.1.11 COMPTABILISATION ET AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2004 l'intégralité du règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, le groupe Crédit Agricole S.A. applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Enfin, les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole S.A. sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant au 31 décembre 2004.

2.1.12 RÉÉVALUATION

La réévaluation légale de 1978 n'a pas eu d'incidence sur les comptes de Crédit Agricole S.A. Les autres réévaluations éventuellement constatées ne sont pas retraitées et sont présentées en réserves de réestimation.

2.1.13 ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE, DE PRÉRETRAITE ET D'INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE – RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique à compter du 1^{er} janvier 2004 la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, le groupe Crédit Agricole S.A. provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

À ce titre, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan en « Provisions pour risques et charges ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention collective du groupe Crédit Agricole S.A. entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique « Provisions pour risques et charges ». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé de l'accord du 1^{er} octobre 1993 prorogé le 28 juin 1995 et de l'accord du 1^{er} juillet 1997 prorogé le 25 novembre 1999. Ces accords permettent au personnel du groupe Crédit Agricole S.A. âgé de 54 ans et plus de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Les provisions figurent également au passif du bilan en « Provisions pour risques et charges ».

Conformément à la recommandation, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, [soit le montant de la dette actuarielle correspondante].

2.1.14 PLANS DE RETRAITE – RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

2.1.15 PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Par un accord en date du 28 juin 1999, un intéressement a été mis en place.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Dans les comptes consolidés, il est tenu compte du crédit d'impôt résultant du droit pour les sociétés de déduire la charge correspondante l'année suivante.

2.1.16 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Groupe.

2.1.17 CHARGES LIÉES AU RAPPROCHEMENT AVEC LE CRÉDIT LYONNAIS

Sont enregistrés en charges liées au rapprochement avec le Crédit Lyonnais, à la fois les coûts déjà engagés sur l'exercice 2004, ainsi que les coûts estimés sous forme de provisions.

Les charges provisionnées à la clôture de l'exercice 2004 satisfont aux critères de comptabilisation et d'évaluation définis par le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs, concernant plus particulièrement les provisions pour restructurations.

Une analyse des coûts encourus et des provisions enregistrées à la clôture, par grandes catégories (frais de personnel, immobilier, informatique et autres) figure en note 39 de l'annexe aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

2.1.18 IMPÔT

Crédit Agricole S.A. a mis en place depuis 1990 un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2004, 139 filiales ont signé une convention d'intégration fiscale avec Crédit Agricole S.A. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

La loi de finances rectificative pour 2004 prévoit la diminution progressive du taux d'impôt applicable aux cessions de titres de participation. En contrepartie, elle institue une taxe exceptionnelle de 2,5 % assise sur le montant de la réserve spéciale des plus-values à long terme qui sera viré sur un autre compte de réserves, déduction faite d'un abattement de 500 000 euros sur la fraction obligatoire de ce virement.

2.1.19 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Comme indiqué à la note 1 (Cadre juridique et financier), Crédit Agricole S.A. assure la fonction d'organe central du Crédit Agricole et, à ce titre, est soumise aux obligations prévues par la loi bancaire. Les engagements ainsi donnés figurent en hors-bilan. Il en est de même de ceux souscrits par les Caisses régionales en application de la convention signée en 1988, par laquelle elles garantissent la solvabilité et la liquidité de l'organe central.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe.

► 2.2 Règles comptables propres aux comptes consolidés

APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX RÈGLES DE CONSOLIDATION

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique le règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

En application des dispositions de ce règlement, les principes suivants ont été retenus :

- L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par Crédit Agricole S.A. et relevant de secteurs d'activité se situant dans le prolongement des activités bancaires et financières ou d'activités connexes est consolidé par intégration globale. Il en est ainsi, notamment, des entreprises d'assurance, des sociétés de moyen et de promotion immobilière ;

- La participation détenue par Crédit Agricole S.A. à hauteur de 25 % du capital des Caisses régionales a fait l'objet d'une consolidation par mise en équivalence. Cette mise en équivalence comprend également les filiales et participations détenues directement par les Caisses régionales ;
- Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée. Cependant, il a été dérogé à cette règle dans les cas particuliers où sa stricte application aurait conduit à ne pas donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe Crédit Agricole S.A.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe Crédit Agricole S.A. En application des dispositions du règlement CRC n° 99-07, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. Ainsi, l'activité d'assurance est intégrée dans les comptes consolidés selon les méthodes et principes comptables français définis par le Code des assurances, ainsi que par le règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable, relatif aux règles de consolidation des entreprises d'assurance.

2.2.1 PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.2.1.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application des principes généraux définis par le règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, le caractère significatif de cet impact peut être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres ;
- Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote.

Les participations dans les sociétés industrielles dont les actions sont détenues dans le cadre d'opérations de financement ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation. Tel est le cas, notamment, des participations détenues dans le cadre d'opérations de capital-risque ou de financements structurés.

Les titres représentatifs de participations dans des SCI qui n'atteignent pas les seuils de consolidation, ainsi que les dotations, prêts et avances qui leur ont été accordés, sont classés à l'actif du bilan consolidé dans les valeurs immobilisées.

Les OPCVM dédiés sont consolidés selon les dispositions du règlement 99.07 qui prévoit, dans son paragraphe 10052, la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif.

Pour les fonds existant au 1^{er} janvier 2000, le groupe Crédit Agricole S.A. a consolidé au 31 décembre 2004 les entités qui ne réunissaient plus les conditions dérogatoires prévues par le règlement 99.07.

L'écart d'acquisition négatif résultant de la première consolidation de ces entités a été intégralement reporté au compte de résultat sans impact significatif sur les comptes consolidés.

En revanche, le groupe Crédit Agricole S.A., conformément au règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatif à la consolidation des entreprises d'assurance, ne consolide pas les OPCVM sous contrôle exclusif détenus par les entreprises d'assurance, dans la mesure où ces OPCVM figurent en représentation d'engagements vis-à-vis des assurés.

Le périmètre ainsi constitué répond aux dispositions de la réglementation bancaire.

2.2.1.2 MÉTHODE DE CONSOLIDATION

■ Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidés ;

■ Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées ;

■ Les entreprises contrôlées conjointement avec d'autres associés sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

Concernant plus particulièrement l'activité d'assurance, les principes comptables propres à cette activité ont été conservés et les principes de présentation suivants ont été retenus :

Pour le bilan

- la rubrique « Placements des entreprises d'assurance » comprend l'ensemble des postes « placements » figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées, ainsi que les intérêts courus non échus, les décotes et surcotes amorties sur titres et les loyers acquis et non échus ;
- la rubrique « Autres actifs d'assurance » comprend les créances nées d'opérations d'assurance directes, les créances nées d'opérations de réassurance, les évaluations techniques de réassurance, les frais d'acquisition reportés, ainsi que les différences de conversion figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées ;
- la rubrique « Part des réassureurs dans les provisions techniques » correspond au poste « parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques », figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées ;
- la rubrique « Provisions techniques des entreprises d'assurance » comprend toutes les provisions techniques brutes figurant au passif des sociétés d'assurance consolidées ;
- la rubrique « Autres passifs d'assurance » comprend les dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques, les dettes nées d'opérations d'assurance directes, les dettes nées d'opérations de réassurance, les évaluations techniques de réassurance, le report de commissions reçues des réassureurs et les différences de conversion figurant au passif des sociétés d'assurance consolidées.

Les rubriques de bilan des sociétés d'assurance consolidées, autres que celles mentionnées ci-dessus, sont ajoutées aux postes regroupant des éléments de même nature à l'actif ou au passif du bilan du groupe Crédit Agricole S.A.

Pour le hors bilan

Au hors bilan, figure le montant des engagements reçus et donnés par les entreprises d'assurance consolidées, à l'exception des valeurs appartenant à des institutions de prévoyance ou détenues pour le compte de tiers. Ces engagements sont inscrits sur les lignes « Engagements donnés de l'activité d'assurance » et « Engagements reçus de l'activité d'assurance ».

Pour le compte de résultat

Le poste « Marge brute des activités d'assurance » comprend les postes suivants du compte de résultat des sociétés d'assurance consolidées :

- primes ou cotisations acquises payées ou provisionnées ;
- charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions (y compris les variations des provisions et la participation des bénéficiaires de contrats aux résultats, hors frais de gestion) ;
- produits nets des placements alloués.

Pour les autres charges et produits, le classement bancaire par nature des charges et produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance consolidées. Par exception, les dotations aux

amortissements et mouvements de provisions concernant les placements d'assurance sont maintenus dans le calcul de la marge brute des activités d'assurance consolidées.

2.2.2 RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées. Toutefois, les moins-values qui apparaissent justifiées sont maintenues et les plus-values résultant de cessions d'actifs à des prix de référence dont la détermination est externe au Groupe sont traitées comme des écarts de réévaluation. Elles sont reprises lors des cessions ultérieures au hors-groupe.

Les provisions réglementées sont, après application éventuelle de l'imposition différée, reprises aux comptes de réserves et de résultat.

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) est maintenu par Crédit Agricole S.A. dans les comptes consolidés.

2.2.3 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- les postes de bilan, autres que ceux constituant la situation nette, sont convertis au cours de clôture de l'exercice ;
- les postes de situation nette sont convertis au cours historique ;
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen annuel.

Les différences entre le cours historique ou le cours moyen d'une part et le cours de clôture d'autre part, sont enregistrées en « Réserves consolidées » sous la rubrique « Écart de conversion ».

2.2.4 ÉCARTS D'ACQUISITION

Le solde des écarts constatés lors de l'acquisition de titres consolidés entre leur prix de revient et la quote-part de situation nette correspondante, pour la part non affectée à divers postes du bilan, est porté sous la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif du bilan consolidé.

Il n'est pas constaté de différence de première consolidation lors de la première consolidation de filiales créées par le Groupe.

Les durées d'amortissement des écarts d'acquisition constatés sur les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont déterminées en fonction de leur activité, de leur implantation géographique et des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. Elles sont comprises entre 5 et 20 ans.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés en provisions pour risques et charges.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests annuels de dépréciation par référence à la valeur de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils sont rattachés. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

2.2.5 IMPÔT DIFFÉRÉ

2.2.5.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les différences temporaires résultant du décalage entre l'imposition (ou la déduction) d'une opération et l'exercice de rattachement comptable ont été dégagées, de même que les impôts afférant aux écritures de consolidation.

Les flux de la période ont été enregistrés en compte de résultat, selon la méthode du report variable.

En application de la règle de prudence, les déficits reportables ne sont pas retenus dans le calcul de l'impôt différé, sauf circonstances permettant de déterminer une très forte probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Le calcul de l'impôt différé du groupe Crédit Agricole S.A. a été effectué en prenant en compte, au titre des exercices 2004 et suivants, la contribution additionnelle de 3 %, sa réduction à 1,5 % pour l'exercice 2005 puis sa suppression à compter de l'exercice 2006, ainsi que la contribution sociale égale à 3,33 % de l'impôt brut diminué d'un abattement de 763 000 euros.

L'évaluation des impôts différés a été réalisée en retenant la date probable de paiement de l'impôt.

De même, le taux d'imposition réduit sur les plus values à long terme intègre également la contribution additionnelle prévue par la loi de finances rectificative pour 1995 et sa diminution progressive prévue par la loi de finances pour 2005. Il intègre également la contribution sociale sur les bénéfices mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000. Enfin, il prend en compte la diminution progressive du taux d'imposition instituée par la loi de finances rectificative pour 2004.

Le cas échéant, il est tenu compte, dans la détermination de la situation fiscale des entités consolidées, de leur appartenance à un groupe d'intégration fiscale.

Le crédit net d'impôt différé figure à l'actif du bilan en « Comptes de tiers et divers ».

2.2.5.2 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS

Les principaux éléments constitutifs de la fiscalité différée sont :

- en imposition, la plus-value latente sur le crédit-bail, les provisions réglementées, les coupons courus non échus sur les titres de place-

ment, la neutralisation des économies sur les moins-values fiscales des parts d'OPCVM, les résultats et les subventions à amortir ;

- en déduction, les dotations aux amortissements et provisions déductibles ultérieurement, la provision pour « risques internes épargne-logement » enregistrée dans les comptes individuels de Crédit Agricole S.A., et les plus-values fiscales des parts d'OPCVM.

2.2.5.3 IMPÔT DE DISTRIBUTION

La charge d'impôt différé liée aux distributions de dividendes intra-groupe connues à la date d'arrêté bénéficie principalement du régime des sociétés mères et filiales et porte sur des montants non significatifs. Elle n'est donc pas constatée.

Est néanmoins constaté l'impôt que supporteront les sociétés du Groupe lors de la distribution obligatoire des résultats des sociétés de statut SICOMI.

Aucune provision n'est constituée dans les comptes consolidés pour les impôts dus sur la distribution des réserves des filiales et participations, celles-ci étant considérées comme investies de manière permanente.

2.2.6 CRÉDIT-BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES

Les encours, les revenus et les charges relatifs au crédit-bail et aux opérations assimilées sont isolés dans la présentation des comptes, et déterminés selon la comptabilité dite financière.

Les réserves latentes, constituées par l'excédent des amortissements comptables sur l'amortissement financier du capital investi, sont réincorporées à l'actif sous la rubrique « Opérations de crédit-bail et assimilées ».

Les variations desdites réserves sont, après application de la fiscalité différée, enregistrées en compte de résultat.

Les immobilisations acquises en crédit-bail avec option d'achat par les entités consolidées sont classées au bilan sous la rubrique « Immobilisations ».

2.2.7 AUTRES ÉLÉMENTS

2.2.7.1 FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont intégralement amortis, avec incidence fiscale, dès la première année.

2.2.7.2 FRAIS D'ÉMISSION

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre, prévue au paragraphe 300 du Règlement 99-07 du 24 novembre 1999.

2.2.7.3 AMORTISSEMENTS

Les amortissements dégressifs sont éventuellement maintenus dans les comptes consolidés lorsqu'ils correspondent à une dépréciation économiquement justifiée.

2.2.7.4 ÉCARTS D'ÉVALUATION

Aucun impôt différé passif n'est constaté sur les écarts d'évaluation lorsqu'ils concernent des actifs n'ayant pas vocation à être cédés.

2.2.7.5 TAXE EXCEPTIONNELLE SUR LA RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

Conformément à l'avis n° 2005-A du 2 février 2005 du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité, la taxe exceptionnelle de 2,5 % assise sur le montant de la réserve spéciale des plus-values à long terme instaurée par la loi de finance rectificative pour 2004 a été comptabilisée en charge d'impôt dans les comptes de l'exercice 2004 pour sa partie obligatoire.

2.3 Modalités d'élaboration des comptes consolidés pro forma du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002

2.3.1 CHAMP DES COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA

Crédit Agricole S.A. ayant acquis 92,55 % du Crédit Lyonnais au 30 juin 2003, cette filiale a été intégrée dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2003 selon les modalités décrites dans la note n° 1.2 des états financiers du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2003.

Des comptes consolidés pro forma du groupe Crédit Agricole S.A. ont été établis, de telle sorte qu'ils traduisent la situation patrimoniale et la formation du résultat dans l'hypothèse où les 92,55 % du capital du Crédit Lyonnais auraient été acquis au 1^{er} janvier 2001.

2.3.2 PRINCIPES D'ÉLABORATION

D'une manière générale, les principes et méthodes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés pro forma sont ceux suivis pour l'élaboration des comptes consolidés publiés de Crédit Agricole S.A. aux dates d'arrêté mentionnées.

Les changements de principes comptables sont opérés dans les comptes pro forma aux mêmes dates que dans les comptes publiés.

Les périmètres de consolidation reprennent les filiales et participations consolidées par Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais aux arrêts mentionnés.

Le groupe Crédit Lyonnais est intégré globalement.

La valeur d'entrée des titres Crédit Lyonnais détenus par Crédit Agricole S.A. est celle déterminée dans les comptes consolidés. Elle tient compte de frais d'acquisition, et de la valeur d'apport par Banca Intesa des titres Crédit Lyonnais qu'elle détenait.

Un écart d'acquisition a été calculé de manière « notionnelle » au 1^{er} janvier 2001 permettant, amortissement théorique couru depuis cette date déduit, de correspondre à l'écart d'acquisition réel dégagé au 30 juin 2003.

Les instruments de financement sont ceux existant au 19 juin 2003, date de l'acquisition du Crédit Lyonnais et d'un montant égal à l'écart entre la valeur d'acquisition des titres du Crédit Lyonnais et celle des titres de Crédit Agricole S.A. échangés au 19 juin 2003.

Il s'agit des instruments de fonds propres hybrides souscrits par les Caisses régionales (1,85 milliards d'euros), de titres subordonnés à durée indéterminée (2,2 milliards d'euros), des actions de préférence (0,43 milliard d'euros), des avances en compte courant d'actionnaires (2,2 milliards d'euros) et de liquidité (4,2 milliards d'euros). Au total le coût global de financement ressort autour de 5 %.

L'augmentation de capital réalisée par Crédit Agricole S.A. le 19 juin 2003 a été également rétropolée au 1^{er} janvier 2001.

» 2.4 Périmètre de consolidation

2.4.1 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

I- SOCIÉTÉS NOUVELLEMENT CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2004

Sociétés entrées dans le périmètre par création, du fait de leur acquisition ou d'un complément d'acquisition de leurs titres

CADS Développement
CA IS Holding
Calyon Asia Shipfinance Service Ltd
Calyon Investment Products Limited
Doumer Philemon
Dan-Aktiv
Emporiki Credicom
Equalt Fixed Income Arbitrage Œ 2
Equalt Selection
Eurazeo
Fonds ICF II a
Fonds ICF III
JOTEX FINANS AB
LSF Italian Finance Cpy SRL
Ménafinance
Nordic Consumer Finans
Participex

Par franchissement du seuil de signification

Adret Gestion
Alsace Elite
Calixte Investissement
Centre Est Alizée
Crédit Lyonnais Congo
Force Alsace
Force Lorraine Duo
Force Midi
Force Oise
Force Toulouse Diversifié
Gard Obligation FCP
L'Esprit Cantal
Maine Anjou Obligations
Ozenne Institutionnel
Process Lorraine
Saint Georges 2
Sparkway
Touraine Poitou Rendement

Passage d'un palier à une consolidation en direct

Les filiales précédemment consolidées sous le palier Crédit Lyonnais sont désormais consolidées individuellement :

ABF-AM SAS
Assurances Médicales de France
Banco Calyon Brasil
BNI Crédit Lyonnais Madagascar
C.A Asset Management Luxembourg
Calyon Bank Czech republic
Calyon Bank Hungary Ltd
Calyon Bank Polska SA
Calyon Bank Slovakia AS
Calyon Bank Ukraine
Calyon Finance Guernesey
Calyon Financial Products
Calyon Global Partner Inc
Calyon Leasing Corporation
Calyon North América Inc
Calyon Rusbank SA
Calyon Securities Japan
Calyon Securities USA Inc
Calyon Uruguay SA
Capital Plus
CLAM Finance
CLAM Immobilier
CLASI
CL DTVM
CLC Bourse
Calyon Capital Market Asia BV
CLCM International (CLCMI)
CLEE
CLIFAP

CLIM
 CLINFIM
 Crédit du Maroc
 Crédit Lyonnais Cameroun
 Crédit Lyonnais Capital Market Plc
 Crédit Lyonnais Capital Investissement
 Crédit Lyonnais CL Rouse (USA)
 Crédit Lyonnais Global Banking (CLGB)
 Crédit Lyonnais Group Management Ltd
 Crédit Lyonnais Invest Ltd
 Crédit Lyonnais L B 01
 Crédit Lyonnais Leasing Cpy Japan
 Crédit Lyonnais Luxembourg
 Crédit Lyonnais Private Equity
 Crédit Lyonnais Property Broadwalk
 Crédit Lyonnais Rouse Limited
 Crédit Lyonnais Securities
 Crédit Lyonnais Securities Asia BV
 Crédit Lyonnais Sénégal
 Crédit Lyonnais Venture Capital
 Egelant Finance BV
 Ester Finance
 Federlux
 Ideam
 Immobilière Federpierre
 LF Investments
 Lixxbail
 Lixxcourtage
 Lixxcredit
 Lixxservices
 Médicale de France
 NVA (Négoce Valorisation des Actifs)
 Rivoli Vineuse 1 SAS
 Slibail Energie
 Slibail Immobilier
 Slibail Murs
 Société Ivoirienne Banque
 Soflim
 Systeia
 Union Gabonaise Banque

II- SOCIÉTÉS SORTIES DU PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2004

Cession de société au hors groupe

Banque Libano-Française SAL
 CAI Private Banking Italia Spa
 Financière Lapérouse
 Réunibail
 Réuniroute

Application des seuils de signification ou cessation d'activité

Ariane Crédit
 BFO
 Bois Sauvage Nederland
 CAL Asia Pte LTD

Calic
 Equalt Pair Trading Fund
 Glorious Smart Investments Co Ltd
 Icauna Finance
 Icauna SARL
 IIF BV (Indosuez International Finance BV)
 Immarex
 Partinvest
 Soaring Eagle Investments Co Ltd

Fusion ou absorption par une autre société du Groupe

Absorption de Rue Impériale par Eurazeo
 Fusion des Caisses régionales Quercy Rouergue et Sud Alliance (Nord Midi Pyrénées)
 Fusion de Afcalia avec Pacifica (Pacifica)
 Fusion de Crédit Agricole Asset Management et de Crédit Lyonnais Asset Management (CAAM)
 Fusion de CPR F avec CPR C
 Fusion de Finaref Sverige AB avec Finaref Group AB
 Fusion de CPRA (FIGE) avec Parfin
 Fusion de CPRB (ETNB) avec Parfin
 Fusion de Madison SA avec la Caisse Régionale Loire Haute-Loire.
 Fusion de l'Union des Assurances Fédérales avec Predica (Predica)
 Fusion de Finalion avec Sofinco (Sofinco)
 Fusion de Lixxbail Holding avec Ucabail (Ucabail)
 Fusion de CPR AM avec ABF Capital Management (CPR AM)
 Fusion de UI avec CLPEH (CAPEH)
 Absorption de CLC Bourse par Calyon SA (Calyon SA)
 Absorption de Top Trades par CPR Online (CPR Online)

III- CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Unifica devient Crédit Agricole Immobilier
 Carr Futures SNC devient Calyon Financial
 Carr Futures Chicago Inc devient Calyon Financial Inc
 Carr Futures Singapore Pte devient Calyon Financial Singapore
 Crédit Agricole Indosuez devient Calyon
 UI devient Crédit Agricole Private Equity Holding (CAPEH)
 Banco Acac devient Crédit Uruguay Banco.
 CAI Australia Ltd devient Calyon Australia Ltd
 CAI Holding Italia Due SRL devient Calyon Holding Italia Due SRL
 Indosuez Air Finance SA devient Calyon Air Finance SA
 Indosuez North America Holding devient Calyon North America Holding
 Financière Immobilière Indosuez devient Financière Immobilière Calyon

IV- CHANGEMENT DE MODE DE CONSOLIDATION

Uni-Editions est désormais intégrée globalement.
 Banque Finaref est consolidée suivant la méthode de la mise en équivalence.
 Eurofactor est désormais intégrée globalement.
 Progica est désormais consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

2.4.2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/04	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Établissement bancaire et financier									
Crédit Agricole S.A.		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos Itafinco		Italie	Globale	51,0	51,0	60,0	58,9	58,6	58,5
Al Bank Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Équivalence	31,1	31,1	31,1	30,4	31,1	31,1
Alsolia		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	33,7	33,8	33,8
Altra Banque		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Banca Intesa S.p.a.		Italie	Équivalence	18,0	17,1	16,7	16,9	16,1	15,8
Banco del Desarrollo		Chili	Équivalence	23,7	23,7	23,7	23,7	23,7	23,7
Bankoa		Espagne	Équivalence	30,0	30,0	30,0	28,5	28,5	28,5
Banque Chalus		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Banque Finaref		France	Équivalence*	100,0	100,0		100,0	75,5	
Banque Libano-Française SAL	S ^(b)	Liban	Globale		51,0	51,0		50,9	50,9
BES (Banco Espirito Santo)		Portugal	Équivalence	8,8	8,8	8,8	22,5	22,5	22,5
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
BFT (Banque Financement et Trésorerie)		France	Globale	100,0	96,1	96,1	100,0	96,1	96,1
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	96,1	96,1
BFO	S ^(c)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	99,3
BGP Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	99,9
BNI Crédit Lyonnais Madagascar	E ⁽¹⁾	Madagascar	Globale	51,0			49,8		
C.A Alternative Investment Products Group Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	98,1	100,0	100,0
C.A Alternative Investment Products Group Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	98,1	100,0	100,0
C.A Alternative Investment Products Group Ltd (ex-ISB)		Bermudes	Globale	100,0	100,0	100,0	98,1	100,0	100,0
C.A Alternative Investment Products Group Sas		France	Globale	100,0	100,0	100,0	98,1	100,0	100,0
C.A Alternative Investment Products Group Sgr		Italie	Globale	90,0	100,0		89,9	100,0	
C.A Asset Management España Holding		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	97,9	100,0	100,0
C.A Asset Management Hong Kong Ltd		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	98,1	100,0	100,0
C.A Asset Management Japan Ltd		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	98,1	100,0	100,0
C.A Asset Management Ltd (ex-Premium)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	98,1	100,0	100,0
C.A Asset Management Luxembourg	E ⁽¹⁾	Luxembourg	Globale	100,0			98,0		
C.A Asset Management Sgr Italie		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	97,9	100,0	100,0
C.A Asset Management Singapore Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	98,1	100,0	100,0
C.A Investor Services Bank		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	100,0	100,0
C.A Investor Services Corporate Trust		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0	100,0	100,0
CAAM Securities Company Japan KK		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	98,1	100,0	100,0
CA - Épargne Longue des Salariés		France	Globale	100,0	100,0		98,1	100,0	
CA Invest. Services Banque Lux.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0		97,7	100,0	
CAAM		France	Globale	100,0	100,0	100,0	98,1	100,0	100,0
CAI Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0		97,7	100,0	
CAI Merchant Bank Asia Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
CAI Private Banking Italia Spa	S ^(b)	Italie	Globale		100,0			100,0	
CAICG Teneur de Comptes (CAICG TC)		France	Globale			100,0			100,0
Caisse régionale Alpes Provence		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Alsace Vosges		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0

Note 2 - Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/04	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Caisse régionale Aquitaine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Atlantique Vendée		France	Équivalence	25,1	25,1	25,1	25,1	25,1	25,1
Caisse régionale Brie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Calvados		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Centre Est		France	Équivalence	25,0	25,0	25,1	25,0	25,0	25,1
Caisse régionale Centre France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Centre Loire		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Centre Ouest		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Champagne Bourgogne		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Charente Maritime - Deux Sèvres		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Charente-Périgord		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Côtes d'Armor		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale de l'Anjou et du Maine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale des Savoie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Finistère		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Franche-Comté		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Gard		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Guadeloupe		France	Équivalence	27,2	27,2	27,4	27,2	27,2	27,4
Caisse régionale Ile-et-Vilaine		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Loire - Haute Loire		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	29,2	29,2
Caisse régionale Lorraine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Martinique		France	Équivalence	28,1	28,1	28,1	28,1	28,1	28,1
Caisse régionale Midi		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Morbihan		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Nord de France		France	Équivalence	25,6	25,6	25,6	25,6	25,6	25,6
Caisse régionale Nord Midi Pyrénées		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Nord-Est		France	Équivalence	25,0	23,6	25,5	25,0	23,6	25,5
Caisse régionale Normand		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Normandie Seine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,1	25,1	25,1
Caisse régionale Oise		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Paris et Ile-de-France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Provence-Côte d'Azur		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Pyrénées Gascogne		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Réunion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Somme		France	Équivalence	25,2	25,5	25,0	25,2	25,1	25,0
Caisse régionale Sud Alliance	S ^(d)	France	Équivalence		25,0	25,0		25,0	25,0
Caisse régionale Sud Méditerranée		France	Équivalence	25,9	25,8	25,5	25,9	25,8	25,5
Caisse régionale Sud Rhône Alpes		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Toulouse Midi Toulousain		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Touraine Poitou		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Val de France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Cal FP (Holding)		Royaume-Uni	Globale	50,0	50,0	50,0	75,0	75,0	75,0
Cal FP Bank		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
CAL FP US		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Calyon Australia Ltd		Australie	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Calyon Bank Czech republic	E ⁽¹⁾	République Tchèque	Globale	100,0			97,7		
Calyon Bank Hungary Ltd	E ⁽¹⁾	Hongrie	Globale	100,0			97,7		

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/04	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Calyon Bank Polska SA	E ⁽¹⁾	Pologne	Globale	100,0			97,7		
Calyon Bank Slovakia AS	E ⁽¹⁾	Slovaquie	Globale	90,0			87,9		
Calyon Bank Ukraine	E ⁽¹⁾	Ukraine	Globale	100,0			97,7		
Calyon Holding Italia Due SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Calyon Leasing Corporation	E ⁽¹⁾	États-Unis	Globale	100,0			97,7		
Calyon North America Inc.	E ⁽¹⁾	États-Unis	Globale	100,0			97,7		
Calyon Rusbank SA	E ⁽¹⁾	Russie	Globale	100,0			97,7		
Calyon SA		France	Globale	97,7	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
CL Développement de la Corse		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8
CLAM Finance	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			98,1		
CLASI	E ⁽¹⁾	États-Unis	Globale	100,0			97,7		
CLEE	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			98,1		
Cofam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	29,2	29,2
Cogenec		Monaco	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
CPR AM (ex-CPR Production)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	98,4	100,0	100,0
CPR Billets		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CPR Bank		France	Globale	100,0	100,0	100,0	97,8	100,0	100,0
CPR F	S ^(d)	France	Globale		87,7	87,7		87,7	87,7
CPR Online		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Private Equity		France	Globale	100,0	100,0	100,0	98,1	100,0	100,0
Crealfi (ex-Menafinance)		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,6	49,7	49,8
Credibom		Portugal	Globale	100,0	85,0	40,0	99,2	84,5	39,8
Credigen Bank		Hongrie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Crédit Agricole Financement		Suisse	Équivalence	44,5	45,0	45,0	39,5	40,0	40,0
Crédit Agricole Indosuez (Egypt) SAE		Égypte	Globale	79,6	75,0	75,0	79,6	75,0	75,0
Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Mer Rouge		Djibouti	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Turk As		Turquie	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Crédit Agricole S.A. Securities		Jersey	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit du Maroc	E ⁽¹⁾	Maroc	Globale	51,0			49,8		
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	77,1	77,1	77,1	74,2	75,9	75,9
Crédit Foncier de Monaco France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	86,4	87,3	87,3
Crédit Lyonnais Leasing Cpy Japan	E ⁽¹⁾	Japon	Globale	100,0			97,7		
Crédit Lyonnais Luxembourg	E ⁽¹⁾	Luxembourg	Globale	100,0			97,7		
Crédit Lyonnais Cameroun	E ⁽¹⁾	Cameroun	Globale	65,0			63,5		
Crédit Lyonnais Congo	E	Congo	Globale	81,0			79,2		
Crédit Lyonnais Sénégal	E ⁽¹⁾	Sénégal	Globale	95,0			92,8		
Crédit Uruguay Banco (ex Banco Acac)		Uruguay	Globale	100,0	91,1	85,0	100,0	91,1	85,0
Créditplus (ex-Beneficial Bank)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Dan' Aktiv	E	Danemark	Globale	100,0			100,0		
E.P.E.M		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	98,1	100,0	100,0
EFL Services		Pologne	Globale	100,0	100,0		99,8	99,8	
Emporiki Credicom	E	Grèce	Équivalence	50,0			49,6		
Equalt Alternative Asset Management		France	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Eurofactor		France	Globale*	98,2	49,1		95,7	46,5	
Financière Lapérouse	S ^(b)	France	Globale		77,2	77,2		77,2	77,2
Finanziaria Indosuez International Ltd		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Finaref AS		Norvège	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/04	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Finaref Benelux		Belgique	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref Group AB		Suède	Globale	100,0	75,5		100,0	75,5	
Finaref OY		Finlande	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref SA		France	Globale	100,0	75,5		100,0	75,5	
Finaref Securities AB		Suède	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref Sverige AB	S ^(d)	Suède	Globale		100,0			75,5	
Finconsum ESC SA		Espagne	Équivalence	45,0	45,0	45,0	44,7	44,7	44,8
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Fransabank France		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
G.F.E.R (Group. Financ. Ent. Régionales)		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
G.P.F (Groupement Provinces de France)		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0
Gestion Privée Indosuez (G.P.I.)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9
GIE Attica		France	Équivalence	29,3	30,0		46,4	47,5	
Groupe Crédit Lyonnais		France	Globale	94,8	94,8		94,8	94,8	
Jotex Finans AB	E	Suède	Globale	100,0			100,0		
LF Investments	E ⁽¹⁾	États-Unis	Globale	100,0			97,7		
Lukas Bank		Pologne	Globale	100,0	99,9	96,6	99,9	99,9	75,5
Lukas SA		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9	76,8
Menafinance	E	France	Globale	51,0			50,6		
Nonghyup-CA		Corée	Proportionnelle	40,0	40,0		39,2	40,0	
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
S.A. Crédit Agricole (Belgique)		Belgique	Équivalence	10,0	10,0		21,9	21,4	
Sacam Consommation 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Segespar		France	Globale	98,1	100,0	100,0	98,1	100,0	100,0
Sim Spa Selezione e Distribuzione		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	97,9	100,0	100,0
Sircam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	29,2	29,2
Société Ivoirienne Banque	E ⁽¹⁾	Côte d'Ivoire	Globale	51,0			49,8		
Sofinco		France	Globale	99,2	99,4	99,6	99,2	99,4	99,5
Sofipaca		France	Équivalence	28,3	28,3	28,3	27,5	27,5	27,5
Soflim	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			97,7		
Transfact		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unicefi 33		France	Équivalence			25,0			25,0
Union Gabonaise Banque	E ⁽¹⁾	Gabon	Globale	56,2			55,0		
Wafasalaf		Maroc	Equivalence	33,7	33,7	33,7	33,4	33,5	33,5
Sociétés de Bourse									
Altura		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	48,9	50,0	50,0
CAI Cheuvreux		France	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
CAI Cheuvreux España SA (ex-ICSESA)		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
CAIC Futures Ltd		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
CAIC Hong Kong Ltd		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
CAIC International Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
CAIC International UK		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
CAIC Italia Sim Spa		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
CAIC Nordic AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
CAIC North America Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/04	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
CAIC (S) Pte Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
CAIC Securities Japan Ltd		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
CAIC Securities Ltd		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Calyon Financial		France	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Calyon Financial Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Calyon Financial Singapore		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Calyon Securities Japan	E ⁽¹⁾	Japon	Globale	100,0			97,7		
Groupe Cholet Dupont		France	Équivalence	33,4	38,6	38,6	32,6	38,6	38,6
Assurance									
Argence Gestion Assurances		France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Assurances du C.A. Nord-Pas de Calais		France	Équivalence	45,6	28,1	28,1	39,9	26,8	26,8
Assurances Médicales de France	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			100,0		
Eda		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Federlux	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			100,0		
Finaref Assurances		France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref Insurance Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref Life Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref Risques Divers		France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref Vie		France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Immobilière Federpierre	E ⁽¹⁾	France	Globale	99,5			99,5		
Médicale de France	E ⁽¹⁾	France	Globale	99,7			99,7		
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sopar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Reinsurance Company Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Tranquilidade		Portugal	Équivalence	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3
Tranquilidade Vida		Portugal	Équivalence	29,7	29,7	29,7	29,7	29,7	29,7
Vendôme Courtage		France	Globale	99,0	99,0		99,0	99,0	
Sociétés d'investissement									
Argence Investissement SAS		France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Banco Calyon Brasil	E ⁽¹⁾	Brésil	Globale	100,0			97,7		
Belgium CA SAS		France	Équivalence	10,0	10,0		32,8	32,2	
Bercy Participations		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Bespar		Portugal	Équivalence	32,6	32,6	32,6	32,6	32,6	32,6
BFC Holding		France	Globale	99,6	99,6	99,6	97,1	99,3	99,3
CA Centre France Développement		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	20,8	20,8	20,8
CA Deveurope BV		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	71,3	100,0	100,0	71,3
CADS Développement	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
CA IS Holding	E	France	Globale	100,0			100,0		
CAI BP Holding		France	Globale	100,0	100,0		97,7	100,0	
CAI Italia Holding Spa		Italie	Globale			100,0			100,0
CAL FP Frankfurt		Allemagne	Globale			100,0			75,0
CAL Maurice		Île Maurice	Globale			100,0			75,0
Calic	S ^(c)	Royaume-Uni	Globale		100,0	100,0		75,0	75,0
Calixte Investissement	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Calyon Air Finance SA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Calyon Capital Market Asia BV	E ⁽¹⁾	Pays-Bas	Globale	100,0			97,7		

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/04	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Calyon Finance Guernesey	E ⁽¹⁾	Royaume-Uni	Globale	99,9			97,6		
Calyon Financial Products	E ⁽¹⁾	Royaume-Uni	Globale	99,9			97,6		
Calyon Global Partner Inc	E ⁽¹⁾	États-Unis	Globale	100,0			97,7		
Calyon Investment Products Limited	E	Îles Cayman	Globale	100,0			97,7		
Calyon North America Holding		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Calyon Securities USA Inc	E ⁽¹⁾	États-Unis	Globale	100,0			97,7		
Calyon Uruguay SA	E ⁽¹⁾	Uruguay	Globale	100,0			97,7		
CAPE Holding (ex UI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Capital Plus	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			97,7		
CLCM International (CLCMI)	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			97,7		
Clifap	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			97,7		
Clim	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			97,7		
Clinfim	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			97,7		
Cofinep		France	Équivalence	25,0	23,6	25,5	25,0	23,6	25,5
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Crédit Agricole Bourse		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Capital Investissement	E ⁽¹⁾	France	Globale	99,8			99,8		
Crédit Lyonnais Capital Market Plc	E ⁽¹⁾	Royaume-Uni	Globale	100,0			97,7		
Crédit Lyonnais CL Rouse (USA)	E ⁽¹⁾	États-Unis	Globale	100,0			97,7		
Crédit Lyonnais Global Banking (CLGB)	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			97,7		
Crédit Lyonnais Group Management Ltd	E ⁽¹⁾	Royaume-Uni	Globale	100,0			97,7		
Crédit Lyonnais Invest Ltd	E ⁽¹⁾	Royaume-Uni	Globale	100,0			97,7		
Crédit Lyonnais Private Equity	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			100,0		
Crédit Lyonnais Property Broadwalk	E ⁽¹⁾	Royaume-Uni	Globale	100,0			97,7		
Crédit Lyonnais Rouse Limited	E ⁽¹⁾	Royaume-Uni	Globale	100,0			97,7		
Crédit Lyonnais Securities	E ⁽¹⁾	Royaume-Uni	Globale	100,0			97,7		
Crédit Lyonnais Securities Asia BV	E ⁽¹⁾	Hong-Kong	Globale	77,6			75,8		
Crédit Lyonnais Venture Capital	E ⁽¹⁾	France	Globale	99,8			99,8		
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Doumer Finance SAS		France	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Doumer Philemon	E	France	Globale	100,0			97,7		
Egelant Finance BV	E ⁽¹⁾	Pays-Bas	Globale	100,0			97,7		
Equalt Selection	E	Irlande	Globale	100,0			37,9		
Ester Finance	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			97,7		
Eurazeo	E ^(d)	France	Équivalence	19,9			15,4		
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	98,3	96,0	98,3	98,2
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
I.P.F.O.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Icauna Finance	S ^(c)	France	Équivalence		25,0	25,0		24,4	24,4
Icauna SARL	S ^(c)	France	Équivalence		25,0	25,0		25,0	25,0
ICF Holdings		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Idia Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immarex	S ^(c)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Indosuez Holding UK Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
L'Esprit Cantal	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Mescas		France	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Nord Est Agro Partenaires		France	Équivalence	25,0	23,6	25,5	25,0	23,6	25,5

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/04	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Nordic Consumer Finans	E	Danemark	Globale	100,0			100,0		
Participex	E	France	Équivalence	31,9			17,7		
Partran		Portugal	Équivalence	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3
Prestimmo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,1	25,0	25,0	25,1
Rue Impériale	S ^(a)	France	Équivalence		29,0	17,0	25,0	23,6	23,6
Safec		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Sepi		France	Équivalence	25,0	25,0	25,1	25,0	25,0	25,1
Socadif		France	Équivalence	36,2	36,2	36,2	31,2	31,2	31,2
Space Holding (Ireland) Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Space Lux		Luxembourg	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Transimmo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,1	25,0	25,0	25,1
Vauban Finance		France	Équivalence	33,3	33,3	33,3	31,1	31,0	31,1
Sociétés de crédit-bail et location									
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Climauto		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5	99,7	99,7
Ergifrance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Etica Bail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)		Pologne	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8	71,2
Financière Immobilière Calyon		France	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Leicer		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Lixxbail	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			99,8		
Lixxcourtage	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			99,8		
Lixxcredit	E ⁽¹⁾	France	Globale	99,9			99,7		
Lixxservices	E ⁽¹⁾	France	Globale	99,9			99,7		
Locam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	29,2	29,2
NVA (Négoce Valorisation des Actifs)	E ⁽¹⁾	France	Globale	99,9			99,7		
Réunibail	S ^(b)	France	Globale		52,0	52,0		51,7	51,8
Réuniroute	S ^(b)	France	Globale		97,5	97,5		51,8	51,9
Slibail Énergie	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			99,8		
Slibail Immobilier	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			99,8		
Slibail Location Informatique (SLI)		France	Globale	100,0	51,0	51,0	99,8	51,0	51,0
Slibail Longue Durée (SLD)		France	Globale	100,0	51,0	51,0	99,8	51,0	51,0
Slibail Murs	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			99,8		
Sofincar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Sofinroute		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Ucabail		France	Globale	99,8	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Ucabail Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Ucalease		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5	99,7	99,8
Unicomi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Unimat		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Développement touristique et promotion immobilière									
Crédit Agricole Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	72,9	72,9	72,9	79,7	79,7	79,7
Unimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/04	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Divers									
ABF-AM SAS	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			98,1		
Adret Gestion	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Alli Domes		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Alsace Élite	E	France	Équivalence	25,0			23,7		
AMT GIE		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,8	25,8
Ariane Crédit	S ^(d)	France	Équivalence		25,0	25,0		25,0	25,0
Bois Sauvage Nederland	S ^(d)	Pays-Bas	Globale		100,0	100,0		99,4	99,5
Ca Investor Services Fund Adm.		France	Globale	86,8	77,6	77,6	86,1	77,6	77,6
CA Participations		France	Équivalence	25,0	25,0	25,1	25,0	25,0	25,1
CA Preferred Funding LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0		6,5	6,5	
Caapimmo 1		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 2		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 3		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 4		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 5		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 6		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
CAI Cheuvreux Gestion		France	Globale			100,0			100,0
CAI Conseil SA		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
CAI Derivatives Products PLC		Irlande	Globale	100,0	100,0		97,7	100,0	
CAI Preferred Funding		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,3	100,0	100,0
CAI Preferred Funding II		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	100,0	100,0
CAL Asia Pte Ltd	S ^(d)	Singapour	Globale		100,0	100,0		75,0	75,0
CALYON Asia Shipfinance Service Ltd	E	Hong Kong	Globale	100,0			97,7		
Cedicam		France	Globale	50,0	50,0	50,0	62,5	62,5	62,5
Centre Est Alizée	E	France	Équivalence	25,1			25,1		
Centre France Location Immobilière		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Chauray		France	Proportionnelle	34,0	34,0	34,0	33,2	34,0	34,0
Cisa SA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
CL DTVM	E ⁽¹⁾	Brésil	Globale	100,0			98,1		
CLAM Immobilier	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			98,1		
CPR Compensation (CPRC)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Gestion (CPRG)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Holding (CPRH)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Investissement (INVT)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CPRA (FIGE)	S ^(d)	France	Globale		100,0	100,0		99,9	100,0
CPRAAMI		France	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
CPRB (ETNB)	S ^(d)	France	Globale		100,0	100,0		99,9	100,0
Creagrisere		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	22,8	22,8	22,8
Crédit Agricole Alternative Invest. Products Serv. Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	98,1	100,0	100,0
Crédit Lyonnais L B 01	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			100,0		
Defitech		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	27,8	27,8
Defitech Dauphicom		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	27,8	27,8
Defitech Routage et Communication		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	27,8	27,8
Equalt Convertible Arbitrage Fund		Irlande	Globale	100,0	100,0		78,0	77,1	
Equalt Core Macro Fund		Irlande	Globale	100,0	100,0		80,2	80,0	
Equalt Fixed Income Arbitrage Fund		Irlande	Globale	100,0	100,0		75,0	63,4	

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/04	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Equalt Fixed Income Arbitrage X 2	E	Irlande	Globale	100,0			86,6		
Equalt Pair Trading Fund	S ^(c)	Irlande	Globale		100,0			50,3	
Equalt Statistical Arbitrage Fund		Irlande	Globale	100,0	100,0		90,8	82,8	
Equalt Systematic Futures Fund		Irlande	Globale	100,0	100,0		57,8	52,4	
Europimmo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,1	25,0	25,0	25,1
Fastnet Luxembourg		Luxembourg	Globale	45,0	45,0	45,0	44,0	45,0	45,0
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	100,0	98,1	100,0	100,0
Fonds ICF IIa	E	Îles Cayman	Globale	100,0			97,7		
Fonds ICF III	E	Îles Cayman	Globale	100,0			97,7		
Force Alsace	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Force Lorraine Duo	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Force Midi	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Force Oise	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Force Toulouse Diversifié	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Gard Obligation FCP	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
GEIE Argence Développement		France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
GEIE Argence Management		France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Gestimocam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Glorious Smart Investments Co Ltd	S ^(c)	Taiwan	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Ical		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Ideam	E ⁽¹⁾	France	Globale	80,0			78,6		
IIF BV (Indosuez International Finance BV)	S ^(c)	Pays-Bas	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
Inforsud FM		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	23,3	23,3	23,3
Inforsud Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	22,1	22,1	22,1
Korea 21 st Century TR		Corée	Globale	100,0	100,0		97,7	100,0	
Logitaine		France	Équivalence			25,0			25,0
LSF Italian Finance Cpy SRL	E	Italie	Globale	60,0			58,6		
Madison SA	S ^(d)	France	Équivalence		25,0	25,0		29,2	29,2
Maine Anjou Obligations	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Mat Alli Domes		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Ozenne Institutionnel	E	France	Équivalence	25,0			24,9		
Parfin		France	Globale	99,9	99,9	100,0	99,9	99,9	100,0
Partinvest	S ^(c)	Luxembourg	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Patrimocam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Patrimocam 2		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	24,9
Process Lorraine	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
Progica		France	Équivalence*	34,0	100,0	100,0	34,0	100,0	100,0
Réunifinance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Rivoli Vineuse 1 SAS	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			98,1		
Routage Express Service		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	27,8	27,8
Saint Georges 2	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
SARL Prospective Informatique		France	Équivalence	25,2	25,1	25,0	25,2	25,1	25,0
SCI Capimo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,1	25,0	25,0	25,1
SCI Capucines		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI du Vivarais		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/04	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
SCI Groupe Sofinco		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
SCI Hautes Faventines		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	24,9	24,9	24,9
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9
SCI Les Fauvins		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Les Palmiers du Petit Pérou		France	Équivalence	27,2	27,2	27,4	27,2	27,2	27,4
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Paysagère		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Quentyvel		France	Globale	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7
SCI Raspail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Scica HL		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	24,7	28,8	28,8
Scicam 13		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Segespar Informatique Technique Services		France	Globale	100,0	100,0	100,0	98,0	98,9	98,9
Serves		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7	100,0	100,0
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	99,9	97,7	99,9	99,9
SNC Haussmann Anjou		France	Globale	100,0	100,0		97,7	100,0	
Soaring Eagle Investments Co Ltd	S ^(c)	Taiwan	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Sofinrec		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,0	99,2	99,3
Sparkway	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
SPI SNC		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Sté Immobilière de Picardie		France	Équivalence	25,2	25,1	25,0	25,2	25,1	25,0
Sté Picarde de Développement		France	Équivalence	25,2	25,1	25,0	25,2	25,1	25,0
Systeia	E ⁽¹⁾	France	Globale	72,5			71,1		
Touraine Poitou Rendement	E	France	Équivalence	25,0			25,0		
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Éditions		France	Globale*	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Uniger		France	Globale	100,0	100,0	100,0	98,1	100,0	100,0
Valris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5

(a) Entrées (E) et sorties (S) du périmètre.

(b) Société cédée au hors-Groupe.

(c) Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif ou cessation d'activité.

(d) Entité fusionnée avec une autre entité consolidée.

* Changement de méthode de consolidation.

(1) Entité précédemment consolidée sous le palier Crédit Lyonnais.

Note 3 • Créances sur les établissements de crédit

Note 4 • Opérations avec la clientèle et crédit-bail

NOTE 3 ► Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2004							31/12/2003	31/12/2002
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Pro forma	Pro forma
Établissements de crédit									
Comptes et prêts :									
- à vue	19 260				19 260	18	19 278	19 622	21 429
- à terme	1 840	4 457	6 188	1 813	14 298	175	14 473	17 896	22 593
Valeurs reçues en pension	500	156	38		694	7	701	1 716	2 190
Titres reçus en pension livrée	36 343	6 587	9 331		52 261	257	52 518	54 975	54 473
Prêts subordonnés	28	35	203	225	491	2	493	496	444
Total	57 971	11 235	15 760	2 038	87 004	459	87 463	94 705	101 129
Provisions							(421)	(351)	(473)
Valeurs nettes au bilan							87 042	94 354	100 656
Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires	3 703				3 703	5	3 708	6 380	4 875
Comptes et avances à terme	24 383	36 805	42 479	62 793	166 460	220	166 680	151 131	144 878
Prêts subordonnés		192		15	207		207	214	227
Total	28 086	36 997	42 479	62 808	170 370	225	170 595	157 725	149 980
Provisions							(75)	(77)	(79)
Valeurs nettes au bilan							170 520	157 648	149 901

NOTE 4 ► Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2004							31/12/2003	31/12/2002
	≤ 3 mois	< 3 mois à ≤ 1 an	< 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Pro forma	Pro forma
Opérations avec la clientèle									
Créances commerciales	7 263	448	156	3	7 870	2	7 872	2 665	2 575
Autres concours à la clientèle	32 073	18 613	44 716	35 287	130 689	1 110	131 799	130 029	135 866
Titres reçus en pension livrée	8 104	108			8 212	12	8 224	11 006	9 007
Comptes ordinaires débiteurs	9 877				9 877	130	10 007	10 470	10 660
Total	57 317	19 169	44 872	35 290	156 648	1 254	157 902	154 170	158 108
Provisions							(5 301)	(5 750)	(5 844)
Valeurs nettes au bilan							152 601	148 420	152 264
Opérations de crédit-bail									
Crédit-bail immobilier	294	1 116	1 590	2 671	5 671	150	5 821	5 144	4 925
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	1 035	1 900	4 281	627	7 843	109	7 952	8 154	8 059
Total	1 329	3 016	5 871	3 298	13 514	259	13 773	13 298	12 984
Provisions							(417)	(265)	(342)
Valeurs nettes au bilan							13 356	13 033	12 642
Total							165 957	161 453	164 906

Encours des crédits sains restructurés à des taux hors marché dans le cadre des commissions de surendettement

867

Montant de la décote ou provision affectée à ces encours

100

4.1 Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par zone géographique ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
France (y compris DOM, TOM)	130 554	104 436	106 626
Autres pays de l'Union européenne (UE)	57 509	46 827	49 800
Autres pays d'Europe	9 884	6 921	7 280
Amérique du Nord	10 811	13 363	22 036
Amériques centrale et du Sud	6 704	5 342	6 177
Afrique et Moyen-Orient	8 863	10 250	9 652
Asie et Océanie (hors Japon)	7 683	8 240	9 966
Japon	3 567	5 237	9 353
Non ventilés ⁽²⁾	2 542	40 656	30 958
Crédit-bail, affacturage et assimilés ⁽³⁾	19 049	19 189	18 063
Total en principal	257 166	260 461	269 911
Créances rattachées	1 971	1 712	2 310
Provisions	(6 138)	(6 366)	(6 659)
Valeurs nettes au bilan	252 999	255 807	265 562

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) Y compris les titres reçus en pension livrée du groupe Crédit Lyonnais pour 36 133 millions d'euros au 31/12/2003 et pour 24 375 millions d'euros au 31/12/2002.

(3) Y compris les créances rattachées.

4.2 Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle et crédit-bail - Encours douteux, encours douteux compromis et provisions par zone géographique ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/2004					31/12/2003 Pro forma					31/12/2002 Pro forma		
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provision sur encours douteux	Provision sur encours douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provision sur encours douteux	Provision sur encours douteux compromis	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM, TOM)	130 554	1 861	2 212	1 022	1 666	46 979	605	1 101	418	726	49 254	1 026	699
Autres pays de l'Union européenne (UE)	57 509	658	585	302	446	37 768	201	274	114	181	38 116	335	191
Autres pays d'Europe	9 884	108	158	58	128	5 198	111	184	92	153	5 956	441	403
Amérique du Nord	10 811	274	499	67	247	4 882	275	101	82	46	9 710	366	133
Amériques centrale et du Sud	6 704	270	71	181	25	3 779	209	43	165	36	4 393	327	225
Afrique et Moyen-Orient	8 863	119	369	83	303	6 796	93	294	49	193	6 698	484	238
Asie et Océanie (hors Japon)	7 683	149	139	41	104	5 314	17	212	10	133	6 782	456	216
Japon	3 567	19	15			4 032	1		1		8 012		
Crédit-bail, affacturage et assimilés ⁽³⁾	19 049	642	12	535	1	19 189	384	253	169	153	7 907	281	217
Non ventilés ⁽²⁾	2 542	108	368	58	294	126 524	2 513	2 424	1 497	1 658	133 083	5 908	3 845
Total en principal	257 166	4 208	4 428	2 347	3 214	260 461	4 409	4 886	2 597	3 279	269 911	9 624	6 167
Créances rattachées	1 971	217	366	213	364	1 712	152	365	135	355	2 310	509	492
Valeurs au bilan	259 137	4 425	4 794	2 560	3 578	262 173	4 561	5 251	2 732	3 634	272 221	10 133	6 659

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) Au 31/12/2003 et au 31/12/2002 les encours du groupe Crédit Lyonnais figuraient en totalité sur cette ligne.

(3) Y compris les créances rattachées.

Note 4 • Opérations avec la clientèle et crédit-bail

Note 5 • Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

► 4.3 Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle et crédit-bail - Encours douteux, encours douteux compromis et provisions par agent économique

	31/12/2004					31/12/2003 Pro forma					31/12/2002 Pro forma		
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provision sur encours douteux	Provision sur encours douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provision sur encours douteux	Provision sur encours douteux compromis	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
<i>(en millions d'euros)</i>													
État, administrations et collectivités publiques	6 727	34	42	10	37	4 057	5	63	2	47	5 084	84	46
Institutions financières	104 680	339	31	279	31	62 483	206	138	184	135	77 975	567	474
Particuliers et Professionnels	62 902	1 292	1 910	610	1 298	21 198	625	1 169	485	810	13 840	851	640
Agriculteurs	21	1	5	1	5	46	6	11	3	3	31	16	6
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	62 894	1 945	2 425	1 036	1 911	28 136	822	1 193	392	828	33 656	2 426	1 431
Crédit-bail, affacturage et assimilés	19 049	642	12	535	1	19 189	384	253	169	153	7 907	281	217
Non ventilés ⁽¹⁾	2 864	172	369	89	295	127 064	2 513	2 424	1 497	1 658	133 728	5 908	3 845
Valeurs au bilan	259 137	4 425	4 794	2 560	3 578	262 173	4 561	5 251	2 732	3 634	272 221	10 133	6 659

(1) Au 31/12/2003 et au 31/12/2002 les encours du groupe Crédit Lyonnais figuraient en totalité sur cette ligne.

NOTE 5 ► Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

	31/12/2004					31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Effets publics et valeurs assimilées	35 716	8 713		3 842	48 271	65 428	62 639
Créances rattachées	1	94		117	212	374	351
Provisions		(8)		(1)	(9)	(280)	(75)
Valeurs nettes au bilan	35 717	8 799		3 958	48 474	65 522	62 915
Obligations et autres titres à revenu fixe	22 184	12 028		14 237	48 449	49 955	44 729
Créances rattachées		77		182	259	408	456
Provisions		(167)		(52)	(219)	(274)	(270)
Valeurs nettes au bilan	22 184	11 938		14 367	48 489	50 089	44 915
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	32 665	5 357	2 177		40 199	28 582	30 891
Créances rattachées		10	16		26	19	49
Provisions		(60)	(510)		(570)	(698)	(610)
Valeurs nettes au bilan	32 665	5 307	1 683		39 655	27 903	30 330
Total des valeurs nettes	90 566	26 044	1 683	18 325	136 618	143 514	138 160
Valeurs estimatives	90 566	27 158	2 028	18 767	138 519	144 940	139 369

(1) Le groupe Crédit Agricole S.A. détient au 31 décembre 2004 28 578 665 actions propres, contre 14 935 794 actions propres au 31 décembre 2003, classées dans la catégorie des Actions et autres titres à revenu variable - titres de placement pour un montant de 545 302 milliers d'euros, contre 254 153 milliers d'euros au 31 décembre 2003. Leur valeur nominale unitaire est de 3 euros et leur valeur boursière unitaire au 31 décembre 2004 s'élève à 22,2 euros, contre 18,93 euros au 31 décembre 2003.

Il n'y a pas eu de transfert de titres de transaction vers les titres de placement pendant l'année 2004 (transfert de 870 millions d'euros en 2003 et 402 millions d'euros en 2002).

Le transfert des titres d'investissement en titres de placement pendant l'année 2004 se monte à 1 934 millions d'euros.

Note 5 - Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance au cours de l'année 2004 s'est élevé à 232 millions d'euros contre 489 millions d'euros en 2003 et 431 millions d'euros en 2002.

INFORMATIONS SUR LES SURCOTES ET DÉCOTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Titres de placement ⁽¹⁾			
- surcote nette restant à amortir	-	-	-
- décote nette restant à amortir	30	51	704
Titres d'investissement ⁽¹⁾			
- surcote nette restant à amortir	-	38	-
- décote nette restant à amortir	2	-	83

(1) Hors groupe Crédit Lyonnais pour les périodes 2002.

► 5.1 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2004				31/12/2003 Pro forma				31/12/2002 Pro forma			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	44 056	44 216	35 822	124 094	29 081	24 565	11 095	64 741	27 717	24 268	13 545	65 530
Titres non cotés	4 393	4 055	4 377	12 825	4 015	11 385	3 810	19 210	3 696	6 437	3 256	13 389
Créances rattachées	259	212	26	497	295	279	13	587	313	252	15	580
Provisions	(219)	(9)	(570)	(798)	(129)	(5)	(485)	(619)	(162)	(2)	(366)	(530)
Valeurs nettes au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. (hors Crédit Lyonnais)	48 489	48 474	39 655	136 618	33 262	36 224	14 433	83 919	31 564	30 955	16 450	78 969
Titres cotés					13 389	27 626	12 146	53 161	9 183	30 010	12 692	51 885
Titres non cotés					3 325	1 578	1 319	6 222	4 026	1 852	1 154	7 032
Créances rattachées					113	94	5	212	142	98	34	274
Valeurs nettes au bilan du groupe Crédit Lyonnais					16 827	29 298	13 470	59 595	13 351	31 960	13 880	59 191
Valeurs nettes au bilan	48 489	48 474	39 655	136 618	50 089	65 522	27 903	143 514	44 915	62 915	30 330	138 160

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2004		31/12/2003 Pro forma		31/12/2002 Pro forma	
	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	1 374	1 427	1 118	1 166	1 168	1 307
OPCVM obligataires	770	810	919	1 390	527	538
OPCVM actions	2 021	2 084	560	571	493	428
OPCVM autres	1 821	1 880	2 405	2 478	3 248	3 348
Total	5 986	6 201	5 002	5 605	5 436	5 621
dont OPCVM sous contrôle exclusif			561	596	1 367	1 368

La répartition de l'ensemble des OPCVM est la suivante :

	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
(en millions d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur d'inventaire	Valeur d'inventaire
OPCVM de capitalisation	3 462	2 282	2 078
- dont France	2 489	2 183	1 931
- dont étranger	973	99	147
OPCVM autres	2 524	2 720	3 358
Total	5 986	5 002	5 436

➤ 5.2 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

	31/12/2004							31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total		
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 542	3 794	13 717	13 396	48 449	259	48 708	50 363	45 185
Effets publics et valeurs assimilées	11 025	10 671	19 887	6 688	48 271	212	48 483	65 802	62 990
Provisions							(228)	(554)	(345)
Valeurs nettes au bilan							96 963	115 611	107 830

➤ 5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique

	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma			31/12/2002 Pro forma		
(en millions d'euros)	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM, TOM)	33 560	98	126	24 383	28	50	22 687	17	56
Autres pays de l'Union européenne (UE)	39 761	2	13	21 539	3	6	20 801	5	7
Autres pays d'Europe	693			706			607		3
Amérique du Nord	8 345	8	40	4 022	4	40	4 878	3	39
Amériques centrale et du Sud	3 914	54	38	2 190	24	19	2 693	30	17
Afrique et Moyen-Orient	1 304			1 190			1 453		
Asie et Océanie (hors Japon)	3 737	12	11	2 926	20	19	2 932	47	42
Japon	5 404			12 089			6 067		
Non ventilé ⁽¹⁾	2			46 338	214	420	45 251	195	181
Total en principal	96 720	174	228	115 383	293	554	107 369	297	345
Créances rattachées	471	6		782	9		806	13	
Valeurs au bilan	97 191	180	228	116 165	302	554	108 175	310	345

(1) Au 31/12/2003 et au 31/12/2002 les encours du groupe Crédit Lyonnais figuraient en totalité sur cette ligne.

Note 6 • Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés

NOTE 6 ► Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés

Sont détaillées ci-après les participations non consolidées d'une valeur brute supérieure à 50 millions d'euros.

	Valeur brute comptable (en millions d'euros)			% de capital détenu par des sociétés du Groupe		
	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Banco Bisel ⁽¹⁾	131	131	131	N/A	N/A	N/A
BFO ⁽²⁾	192			99,7		
Commerzbank		33	33		0,6	0,6
Crédit Logement (titres A)	222	193	147	16,5	16,5	16,5
Crédit Logement (titres B)	202	181	134	16,5	16,1	16,1
Emporiki Bank (Banque Commerciale de Grèce)	331	331	331	9,0	9,0	9,0
Resona Trust and Banking	86	86	86	5,0	5,0	5,0
SEFA ⁽³⁾	57	67	67	100,0	100,0	100,0
Veolia Environnement		77	77		0,8	0,8
Wafabank		52	52		14,8	14,8
1301 Sixth Avenue	57	61	74	18,2	18,3	18,3
Avances en comptes courants d'associés	345	443	441			
Autres titres	1 794	1 877	1 860			
Valeur brute ⁽⁴⁾	3 417	3 532	3 433			
Provisions	(834)	(802)	(731)			
Créances rattachées	19	17	22			
Valeurs nettes au bilan	2 602	2 747	2 724			

(1) Société déconsolidée au 01/01/2002 et reprise pour sa valeur à la date de déconsolidation ; les titres sont provisionnés à 100 %. Le 17 mai 2002, la Banque Centrale d'Argentine a suspendu sa licence bancaire et a confié les activités bancaires à Banco Nacion : de ce fait, Crédit Agricole S.A. n'exerce plus d'influence notable sur cette entité.

(2) Société déconsolidée car en cours de liquidation.

(3) Titres non consolidés en application du règlement CRC 99-07 (apport non significatif).

(4) Dont établissements de crédit : 1 231 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 1 227 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 3 362 millions d'euros au 31 décembre 2002.

► 6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2004		31/12/2003 Pro forma		31/12/2002 Pro forma	
	Valeur nette au bilan	Valeur estimative	Valeur nette au bilan	Valeur estimative	Valeur nette au bilan	Valeur estimative
<i>(en millions d'euros)</i>						
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées						
- Titres non cotés	1 658	1 806	1 552	1 674	1 507	1 604
- Titres cotés	416	446	473	581	488	1 252
- Avances en comptes courants d'associés	333	333	428	428	426	426
Sous-total titres de participation	2 407	2 585	2 453	2 683	2 421	3 282
Autres titres détenus à long terme						
- Titres non cotés	157	179	182	206	169	194
- Titres cotés	19	31	93	109	112	72
- Avances en comptes courants d'associés			2	2		
Sous-total autres titres détenus à long terme	176	210	277	317	281	266
Créances rattachées	19	19	17	17	22	22
Total	2 602	2 814	2 747	3 017	2 724	3 570

La valeur estimative des titres est déterminée par référence à la valeur d'utilité de ces derniers (cf. § 2.1.3.5 et § 2.1.3.6).

Note 7 • Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence

Note 8 • Immobilisations corporelles et incorporelles

Note 9 • Variation de l'actif immobilisé

NOTE 7 ► Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence

Sont détaillées ci-après les quotes-parts d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

Quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Sociétés financières	12 868	12 011	11 182
Al Bank Al Saudi Al Fransi	351	346	357
B.E.S.	404	433	415
Caisses régionales et filiales	8 405	7 771	7 188
Banca Intesa SpA	3 565	3 375	3 143
Tranquilidade - Tranquilidade Vida ⁽¹⁾	56	44	38
Autres	87	42	41
Sociétés non financières	365	283	273
Partran ⁽¹⁾	(126)	(124)	(122)
Eurazeo	423		
Rue Impériale		339	335
Autres	68	68	60
Valeurs nettes au bilan	13 233	12 294	11 455

(1) Les sociétés Tranquilidade et Tranquilidade Vida étant des sociétés d'assurance-vie ont été reclassées en sociétés financières.

NOTE 8 ► Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations corporelles :					
- d'exploitation	4 221	1 937	2 284	2 352	2 204
- données en location simple	637	346	291	404	384
Immobilisations incorporelles ⁽²⁾	4 836	813	4 023	4 029	4 004
Créances rattachées ⁽¹⁾	9		9	3	1
Total	9 703	3 096	6 607	6 788	6 593

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) dont 3 500 millions d'euros de fonds de commerce (relatif à la banque de détail en France) identifié conformément au règlement 99-07 dans le cadre de la première consolidation du groupe Crédit Lyonnais.

NOTE 9 ► Variation de l'actif immobilisé

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2002 Pro forma	31/12/2003 Pro forma	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2004
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées								
Valeur brute	2 679	2 753	(12)	661	(601)	(7)	86	2 880
Avances en comptes courants d'associés	441	441	5	22	(117)	(1)	(5)	345
Provision	(698)	(741)		(72)	124	3	(133)	(819)
Autres titres détenus à long terme								
Valeur brute	313	336	2	19	(42)		(123)	192
Avances en comptes courants d'associés		2					(1)	1
Provision	(33)	(61)		(14)	34		26	(15)
Créances rattachées	22	17					1	18
Valeurs nettes au bilan	2 724	2 747	(5)	616	(602)	(5)	(149)	2 602
Immobilisations incorporelles ⁽²⁾	4 004	4 029	(3)	7	(31)	(2)	23	4 023
Immobilisations corporelles	2 588	2 756	(35)	107	(258)	(2)	7	2 575
Créances rattachées ⁽¹⁾	1	3					6	9
Valeurs nettes au bilan	6 593	6 788	(38)	114	(289)	(4)	36	6 607

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) dont 3 500 millions d'euros de fonds de commerce (relatif à la banque de détail en France) identifié conformément au règlement 99-07 dans le cadre de la première consolidation du groupe Crédit Lyonnais.

Note 10 • Autres actifs et comptes de régularisation

Note 11 • Provisions inscrites en déduction de l'actif

NOTE 10 ► Autres actifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Autres actifs ⁽¹⁾	37 290	42 560	31 044
Instruments conditionnels achetés	14 036	21 575	12 222
Gestion collective des titres CODEVI	2 196	2 456	2 784
Débiteurs divers	16 238	13 661	11 452
Comptes de règlements	4 818	4 854	4 571
Capital souscrit non versé	2	14	15
Comptes de régularisation	21 706	13 990	13 010
Impôts différés	628	693	578
Comptes d'encaissement et de transfert	4 584	1 415	1 037
Ventilation des comptes de régularisation du groupe Crédit Agricole S.A.			
- Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	6 662	1 555	791
- Produits à recevoir	5 629	4 950	5 723
- Charges constatées d'avance	358	1 256	1 028
- Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme	769	505	376
- Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	195	222	228
- Autres comptes de régularisation	1 359	920	402
Comptes de régularisation du groupe Crédit Lyonnais	1 522	2 474	2 847
Valeurs nettes au bilan	58 996	56 550	44 054

(1) Les montants indiqués sont nets de provisions et incluent les créances rattachées.

NOTE 11 ► Provisions inscrites en déduction de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/2002 Pro forma	31/12/2003 Pro forma	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2004
Sur interbancaire	552	428	3	11	(26)	(15)	95	496
Sur créances clientèle	5 844	5 750	40	1 538	(1 830)	(68)	(129)	5 301
Sur opérations de crédit-bail	342	265		142	(134)		144	417
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	955	1 252	20	228	(507)	(12)	(183)	798
Sur participations et autres titres détenus à long terme	731	802		86	(158)	(3)	107	834
Autres	142	168	(80)	24	(15)	(2)	58	153
Total	8 566	8 665	(17)	2 029	(2 670)	(100)	92	7 999

Note 12 - Écarts d'acquisition

Note 13 - Dettes envers les établissements de crédit

NOTE 12 ► Écarts d'acquisition

Sont détaillés ci-après les écarts d'acquisition d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Durée d'amortissement de 5 à 10 ans inclus					
C.P.R. AM	126	(87)	39	48	56
Calyon (Suisse) SA	118	(37)	81	92	47
E.F.L.	239	(67)	172	196	149
Lukas	363	(144)	219	264	234
Sofinco	990	(700)	290	414	538
Durée d'amortissement de 10 à 15 ans inclus					
B.E.S.	62	(26)	36	41	47
Credibom	66	(8)	58	49	
Durée d'amortissement de 15 à 20 ans inclus					
Banca Intesa SpA	51	(11)	40	42	45
Caisse régionale de Paris Ile-de-France	77	(12)	65	69	73
Eurazeo	41	(8)	33		
Rue Impériale				8	224
Eurofactor	72	(3)	69		
Groupe Finaref	1 966	(175)	1 791	1 425	
Groupe Finaref Group AB (ex-groupe Ellos)	250	(19)	231	181	
Groupe Crédit Lyonnais ⁽¹⁾	2 125	(211)	1 914	6 618	6 767
Groupe Caylon ⁽¹⁾	1 821	(128)	1 693		
Groupe Prédica ⁽¹⁾	451	(37)	414		
Groupe Segespar ⁽¹⁾	1 928	(136)	1 792		
Groupe Ucabail ⁽¹⁾	163	(11)	152		
Crédit Lyonnais Suisse ⁽¹⁾	412	(29)	383		
Groupe Sofinco ⁽¹⁾	22	(1)	21		
Autres sociétés	430	(241)	189	211	239
Valeurs nettes au bilan	11 773	(2 091)	9 682	9 658	8 419

(1) La première consolidation du Crédit Lyonnais en 2003 dans les comptes du Groupe Crédit Agricole S.A. avait donné lieu à l'examen des actifs, passifs et éléments de hors-bilan, et conduit au calcul d'un écart d'acquisition. Cet écart d'acquisition a fait l'objet en 2004, d'une réestimation et d'une ventilation par métier sur la base :

- de la valeur intrinsèque de chaque pôle métier au jour de l'acquisition.

- du potentiel de valeur supplémentaire attendue du rapprochement des entités du Crédit Lyonnais avec celles des mêmes métiers au sein du Groupe.

NOTE 13 ► Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2004							31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total		
Établissements de crédit									
Comptes et emprunts :									
- à vue	15 479				15 479	12	15 491	13 917	16 783
- à terme	30 489	9 854	2 970	1 657	44 963	269	45 232	47 938	64 934
Valeurs données en pension	20	208	2 378	3 756	6 362	163	6 525	5 075	5 778
Titres donnés en pension livrée	33 382	16 637	10 596		60 615	320	60 935	58 067	54 107
Total	79 364	26 699	15 944	5 413	127 419	764			
Valeurs au bilan							128 183	124 997	141 602
Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires créditeurs	4 902				4 902	9	4 911	3 437	5 545
Comptes et avances à terme	2 119	2 036	3 689	1 353	9 197	178	9 375	10 065	13 398
Total	7 021	2 036	3 689	1 353	14 099	187			
Valeurs au bilan							14 286	13 502	18 943

Note 14 • Comptes créditeurs de la clientèle
Note 15 • Dettes représentées par un titre

NOTE 14 ► Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

	31/12/2004							31/12/2003	31/12/2002
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Pro forma	Pro forma
<i>(en millions d'euros)</i>									
Comptes ordinaires créditeurs	47 614				47 614	60	47 674	41 997	38 962
Comptes d'épargne à régime spécial :									
- à vue	83 488				83 488	389	83 877	76 012	67 405
- à terme	13 751	13 550	67 927	9 803	105 031	428	105 459	104 192	101 478
Autres dettes envers la clientèle	35 115	8 555	6 570	2 788	53 028	668	53 696	53 977	58 018
Titres donnés en pension livrée	14 145	170	150		14 465	21	14 486	21 587	18 014
Total	194 113	22 275	74 647	12 591	303 626	1 566			
Valeurs au bilan							305 192	297 765	283 877

► 14.1 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
France (y compris DOM, TOM)	258 211	245 009	230 597
Autres pays de l'Union européenne (UE)	16 922	16 094	17 025
Autres pays d'Europe	4 288	6 774	7 709
Amérique du Nord	5 704	9 322	7 739
Amériques Centrale et du Sud	3 892	1 935	1 365
Afrique et Moyen-Orient	8 855	11 475	11 661
Asie et Océanie (hors Japon)	4 619	4 802	5 672
Japon	2 322	2 354	2 109
Organismes Supranationaux	379		
Valeurs au bilan	305 192	297 765	283 877

► 14.2 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Particuliers et professionnels	228 633	224 062	214 133
Entreprises	76 559	73 703	69 744
Valeurs au bilan	305 192	297 765	283 877

NOTE 15 ► Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

	31/12/2004							31/12/2003	31/12/2002
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Pro forma	Pro forma
<i>(en millions d'euros)</i>									
Bons de caisse	85	43	49	1	178	5	183	280	335
Titres du marché interbancaire	11	360	305	1 100	1 776	55	1 831	6 187	8 124
Titres de créances négociables :									
- émis en France ⁽¹⁾	23 731	3 760	6 553	2 194	36 238	193	36 431	46 761	34 989
- émis à l'étranger	18 736	11 849	5 962	2 983	39 529	623	40 152	13 934	23 557
Emprunts obligataires (note 15.1)	266	1 559	11 756	8 408	21 989	338	22 327	23 244	23 645
Autres dettes	108				108		108	99	151
Valeurs au bilan					99 818	1 214	101 032	90 505	90 801

(1) Au 31 décembre 2003, les TCN du groupe Crédit Lyonnais ont été affectés pour la totalité en France.

La répartition aurait dû être la suivante : 30 786 millions d'euros émis en France et 29 909 millions d'euros émis à l'étranger.

Note 15 : Dettes représentées par un titre

Note 16 : Autres passifs et comptes de régularisation

► 15.1 Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)	Échéancier de l'encours au 31 décembre 2004 ⁽¹⁾			Encours au 31/12/2004	Encours au 31/12/2003 Pro forma	Encours au 31/12/2002 Pro forma
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
Euro	1 458	10 793	7 151	19 402	20 161	21 206
- Taux fixe	1 319	6 775	5 798	13 892	14 878	16 124
- Taux variable	139	4 018	1 353	5 510	5 283	5 082
Dollar	117	687	641	1 445	1 638	688
- Taux fixe	48	367	283	698	926	307
- Taux variable	69	320	358	747	712	381
Yen	54	80	473	607	572	1 075
- Taux fixe	54	80	460	594	572	120
- Taux variable			13	13	0	955
Autres devises	196	196	143	535	393	163
- Taux fixe	156	135	68	359	209	96
- Taux variable	40	61	75	176	184	67
Total en principal	1 825	11 756	8 408	21 989	22 764	23 132
- Taux fixe	1 577	7 357	6 609	15 543	16 585	16 647
- Taux variable	248	4 399	1 799	6 446	6 179	6 485
Dettes rattachées				338	480	513
Valeurs au bilan				22 327	23 244	23 645

(1) Avant prise en compte de toute opération de couverture pouvant modifier les caractéristiques des emprunts.

NOTE 16 ► Autres passifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Autres passifs ⁽¹⁾	52 198	60 090	45 249
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	13 964	18 394	15 950
Dettes représentatives de titres empruntés	5 702	6 115	5 637
Instruments conditionnels vendus	14 000	21 751	11 118
Créditeurs divers	2 784	2 170	10 410
Comptes de règlements	15 662	11 604	2 078
Versements restant à effectuer	47	46	47
Autres	39	10	9
Comptes de régularisation	23 294	20 819	19 408
Comptes d'encaissement et de transfert	3 111	980	1 236
Ventilation des comptes de régularisation du groupe Crédit Agricole S.A.			
Comptes d'ajustement et d'écarts	7 428	3 875	2 807
Produits constatés d'avance	3 135	2 481	2 324
Charges à payer	7 226	6 705	7 846
Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers	376	283	267
Autres comptes de régularisation	368	262	539
Comptes de régularisation du groupe Crédit Lyonnais	1 650	6 233	4 389
Valeurs au bilan	75 492	80 909	64 657

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

Note 17 • Provisions pour risques et charges
Note 18 • Fonds pour risques bancaires généraux
Note 19 • Dettes subordonnées

NOTE 17 ► Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/2002 Pro forma	31/12/2003 Pro forma	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	Utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2004
Risques pays	865	753	(7)	27	(119)		(34)	84	704
Risques d'exécution des engagements par signature	306	293	4	121	(65)	(10)	(5)	36	374
Retraites et assimilées	416	400	17	141	(113)	(59)	(2)	222	606
Coûts de mise en œuvre des synergies (cf. note 39)	650	836		129	(24)	(507)	(2)	168	600
Risques sectoriels et autres risques de crédit	1 165	1 418		328	(443)	(3)	(28)	(330)	942
Situation nette négative des participations	173	138		22	(21)	(1)	(7)	(14)	117
Litiges divers	541	351		158	(101)	(77)	(2)	80	409
Risque de perte lié aux mécanismes financiers internes de l'épargne - logement	107	80			(19)				61
Écarts d'acquisition passif	223	216	3		(21)				198
Autres	731	1 002	(40)	395	(310)	(204)	(4)	17	856
Valeurs au bilan	5 177	5 487	(23)	1 321	(1 236)	(861)	(84)	263	4 867

NOTE 18 ► Fonds pour risques bancaires généraux

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Épargne logement	772	882	998
Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité ⁽¹⁾	636	615	610
CODEVI			17
Autres	425	447	453
Valeurs au bilan	1 833	1 944	2 078

(1) Ce fonds de garantie a été mis en place dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

NOTE 19 ► Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)	31/12/2004						31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées	Total		
Dettes subordonnées à terme	100	738	1 102	9 059	192	11 191	10 813	11 899
- Euro	100	543	1 003	8 949	192	10 787	10 381	11 308
- Dollar			21			21	397	543
- Yen		195	7	110		312	15	25
- Autres devises			71			71	20	23
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽¹⁾				6 889	153	7 042	7 638	2 165
- Euro				6 889	153	7 042	7 622	1 942
- Dollar						0	16	143
- Yen						0	0	80
- Autres devises						0	0	0
Titres et emprunts participatifs				237		237	235	269
Avances en comptes courants d'actionnaires						0		
Total	100	738	1 102	16 185				
Dettes rattachées								71
Valeurs au bilan					345	18 470	18 686	14 404

(1) Les titres de créances complexes de capital (T3CJ) jumelés représentent 26,69 % de la ligne Euro soit un montant de 1 839 millions d'euros.

NOTE 20 ➤ Variation des capitaux propres hors FRBG

	Capitaux propres hors FRBG (part du Groupe)					Total des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres hors FRBG
	Capital	Primes et réserves	Subvention	Écart de conversion	Total		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solde au 31 décembre 2001	2 911	11 760	112	211	14 994	690	15 684
Dividendes versés en 2002		(535)			(535)	(35)	(570)
Dividendes reçus par les Caisses régionales et les filiales en 2002		91			91		91
Variation de capital					0		0
Élimination de titres d'auto-contrôle ⁽¹⁾	(7)	(35)			(42)		(42)
Variation des subventions			9		9		9
Variation de l'écart de conversion				(161)	(161)	(26)	(187)
Variation des réserves de réestimation		5			5	1	6
Résultat au 31 décembre 2002		1 064			1 064	(3)	1 061
Effet lié à l'application du règlement CRC 2000-06		4			4		4
Autres variations		2			2	(244)	(242)
Solde au 31 décembre 2002	2 904	12 356	121	50	15 431	383	15 814
Dividendes versés en 2003		(729)			(729)	(10)	(739)
Dividendes reçus par les Caisses régionales et les filiales en 2003		103			103		103
Variation de capital	1 504				1 504		1 504
Variation des primes d'émission		6 306			6 306		6 306
Variation des titres d'auto-contrôle ⁽²⁾	10	53			63		63
Variation des subventions			7		7		7
Variation de l'écart de conversion				(213)	(213)	(291)	(504)
Variation des réserves de réestimation		(7)			(7)		(7)
Résultat au 31 décembre 2003		1 026			1 026	260	1 286
Changement de méthode ⁽³⁾		95			95		95
Entrées de périmètre ⁽⁴⁾					0	4 120	4 120
Rachat des minoritaires ⁽⁵⁾					0	(18)	(18)
Autres variations		(15)			(15)	(1)	(16)
Solde au 31 décembre 2003	4 418	19 188	128	(163)	23 571	4 443	28 014

(1) 4 334 482 actions de Crédit Agricole S.A. détenues par elle-même ou par d'autres sociétés du Groupe, ne répondant pas aux conditions réglementaires de maintien au bilan consolidé (cf. règlement CRC 2000-02).

(2) Les actions d'auto-contrôle détenues par Predica depuis 2002 ont été cédées au hors groupe : 4 334 482 actions de Crédit Agricole S.A. Au 31/12/2003, 745 968 actions propres détenues par Crédit Agricole S.A. sont éliminées pour un montant de 13,4 millions d'euros.

(3) Dont étalement des frais d'émission de dettes 119 millions d'euros et décote sur crédits sains restructurés à des conditions hors marché - 24 millions d'euros.

(4) L'essentiel de cette variation est représenté par les intérêts minoritaires dégagés dans les entrées en consolidation du groupe Finaref (75,5 %) et du groupe Crédit Lyonnais (94,8 %).

D'autre part, CA Preferred Funding a émis des actions de préférence pour 2 428 millions d'euros.

(5) Concerne les sociétés CA Deveurope BV, Lukas SA, Lukas Bank et EFL ainsi que Credibom.

	Capitaux propres hors FRBG (part du Groupe)					Total des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres hors FRBG
	Capital	Primes et réserves	Subvention	Écart de conversion	Total		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solde au 31 décembre 2003	4 418	19 188	128	(163)	23 571	4 443	28 014
Dividendes versés en 2004		(801)			(801)	(185)	(986)
Dividendes reçus par les Caisses régionales et les filiales en 2004		106			106		106
Variation des subventions			78		78		78
Variation de l'écart de conversion				(53)	(53)	(140)	(193)
Variation des réserves de réestimation		(2)			(2)		(2)
Résultat au 31 décembre 2004		2 203			2 203	304	2 507
Changement de méthode ⁽¹⁾		(110)			(110)		(110)
Rachat des minoritaires ⁽²⁾						(351)	(351)
Restructuration des lignes métiers du Groupe		(51)			(51)	31	(20)
Autres variations		(1)			(1)	(61)	(62)
Solde au 31 décembre 2004	4 418	20 532	206	(216)	24 940	4 041	28 981

(1) Dont application de la recommandation CNC 2003-R.01 sur les engagements de retraite et assimilés pour - 151 millions d'euros après impôts.

(2) Concerne principalement les sociétés du groupe Finaref et la sortie de Financière Lapérouse.

RÉPARTITION DE LA VARIATION DU CAPITAL SELON SES ORIGINES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Paiement du dividende en actions	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	-	445	-
Augmentation du capital par apport	-	1 059	-
Total	0	1 504	0

RÉPARTITION DE LA VARIATION DES PRIMES SELON LEURS ORIGINES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Paiement du dividende en actions	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	-	1 860	-
Augmentation du capital par apport	-	4 446	-
Total	0	6 306	0

► Annexes aux comptes consolidés

Note 20 : Variation des capitaux propres hors FRBG

Note 21 : Composition des fonds propres

Note 22 : Contributions par devise au bilan consolidé

► 20.1 Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission (en millions de dollars)	Montant de l'émission (en millions d'euros)	31/12/2004 (en millions d'euros)	31/12/2003 Pro forma (en millions d'euros)	31/12/2002 Pro forma (en millions d'euros)
CA Preferred Funding LLC	janv-03	1 500		1 101	1 188	
CA Preferred Funding LLC	juil-03	550		404	435	
CA Preferred Funding LLC	déc-03		550	550	550	
Crédit Lyonnais Capital SCA ⁽¹⁾	juil-93	350				336
Crédit Lyonnais Preferred Capital 1 LLC	avr-02		750	750	750	750
Total		2 400	1 300	2 805	2 923	1 086

(1) En juillet 2003, le groupe Crédit Lyonnais a procédé au remboursement anticipé de l'émission d'actions de préférence de 350 millions de dollars effectuée en 1993 par l'intermédiaire de sa filiale luxembourgeoise, Crédit Lyonnais Capital SCA.

NOTE 21 ► Composition des fonds propres

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Capitaux propres hors FRBG	28 981	27 911	22 675
Fonds pour risques bancaires généraux	1 833	1 944	2 078
Dettes subordonnées	18 470	18 686	14 404
Autres fonds propres	20 303	20 630	16 482
Total des fonds propres	49 284	48 541	39 157

NOTE 22 ► Contributions par devise au bilan consolidé

	Actif			Passif		
	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
(en milliards d'euros)						
Euro	672,0	461,6	424,4	670,3	452,8	420,8
Autres devises de l'Union européenne	20,0	3,2	4,7	21,3	9,2	13,6
Dollar	64,6	32,7	41,2	91,9	53,6	57,0
Yen	31,3	20,0	20,7	9,3	3,4	3,0
Autres devises	27,4	15,1	14,7	22,5	12,5	11,3
Non ventilé ⁽¹⁾		253,4	250,8		254,5	250,8
Total	815,3	786,0	756,5	815,3	786,0	756,5

(1) Contribution du groupe Crédit Lyonnais au 31/12/2003 et au 31/12/2002.

NOTE 23 ► Engagements hors bilan (hors entreprises d'assurance)

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Engagements donnés (hors entreprises d'assurance)	177 704	170 090	177 663
Engagements de financement	105 100	101 324	95 536
Engagement en faveur d'établissements de crédit	8 081	10 921	13 430
Engagement en faveur de la clientèle	97 019	90 403	82 106
- Ouvertures de crédits confirmés	93 560	83 848	76 272
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	4 793	2 505	
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	88 767	81 343	76 272
- Autres engagements en faveur de la clientèle	3 459	6 555	5 834
Engagements de garantie	65 855	65 186	78 525
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	17 042	18 666	15 013
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 345	1 522	1 771
- Autres garanties	15 697	17 144	13 242
Engagements d'ordre de la clientèle	48 813	46 520	63 512
- Cautions, avals et autres garanties	19 697	12 834	6 510
<i>Cautions immobilières</i>	605	149	
<i>Garantie de remboursement de crédit</i>	7 155	6 238	6 510
<i>Cautions</i>	11 937	6 447	
- Autres garanties d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾	29 116	33 686	57 002
Engagements sur titres	6 749	3 580	3 602
Engagements reçus (hors entreprises d'assurance)	62 728	52 424	84 137
Engagements de financement	14 062	9 115	18 368
Engagements reçus d'établissements de crédit	12 574	7 984	14 688
Engagements reçus de la clientèle	1 488	1 131	3 680
Engagements de garantie	44 148	37 814	60 394
Engagements reçus d'établissements de crédit ⁽¹⁾	24 639	15 943	33 344
Engagements reçus de la clientèle	19 509	21 871	27 050
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	8 152	5 975	10 205
- Autres garanties reçues	11 357	15 896	16 845
Engagements sur titres	4 518	5 495	5 375

(1) Au 31 décembre 2003, ces engagements tenaient compte de la garantie donnée par Crédit Agricole Indosuez et de la contre-garantie reçue de Caisses régionales dans le cadre de l'offre publique d'achat et d'échange sur le capital du Crédit Lyonnais déposée le 16 décembre 2002.

► 23.1 Opérations de change et emprunts en devises non dénoués

(en millions d'euros)	31/12/2004		31/12/2003 Pro forma		31/12/2002 Pro forma	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	39 069	40 362	33 051	32 727	16 545	16 805
Devises	30 688	28 840	26 943	27 327	12 899	12 760
Euros	8 381	11 522	6 108	5 400	3 646	4 045
Opérations de change à terme	548 868	578 784	636 430	633 515	715 002	717 557
Devises	427 405	467 930	390 262	396 820	411 126	408 973
Euros	121 463	110 854	91 241	87 847	123 013	127 116
Non ventilé ⁽¹⁾			154 927	148 848	180 863	181 468
Prêts et emprunts en devises (hors groupe Crédit Lyonnais)	2 595	899	3 461	1 813	2 971	2 322
Total	590 532	620 045	672 942	668 055	734 518	736 684

(1) Contribution du groupe Crédit Lyonnais au 31/12/2003 et au 31/12/2002.

» 23.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés

OPÉRATIONS DE TITRISATION ASSURÉES POUR LE COMPTE DE LA CLIENTÈLE

Calyon réalise des opérations pour le compte de sa clientèle de différentes natures :

- un portefeuille de 1,4 milliard d'euros fait, au 31 décembre 2004, l'objet de titrisations réalisées sur l'Amérique du Nord avec le concours de la banque dans le cadre de 4 véhicules non consolidés (Porticoes Funding, L.P., Indosuez Capital Funding VI, Limited, LCM I Limited Partnership et LCM II Limited Partnership) et de trois véhicules consolidés (Serves, Indosuez Capital Funding IIA Limited et Indosuez Capital Funding III Limited) sur lesquels la banque détient à cette date 15,4 millions d'euros de parts subordonnées (montant net de provision).
- CALYON gère un véhicule non consolidé, Hexagon Finance a.r.l., pour des opérations faites en Europe pour le compte de sa clientèle. CALYON garantit, par l'émission de lettres de crédit dont le total s'élève à 166 millions d'euros au 31 décembre 2004, le risque de contrepartie attaché aux créances titrisées par ses clients pour lesquelles Hexagon Finance a.r.l. se finance par des billets de trésorerie émis sur le marché. Aucune provision n'est nécessaire au 31 décembre 2004. CALYON a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité aux fonds intervenant dans les opérations, pour un montant total de 4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2004.
- Un portefeuille fait, au 31 décembre 2004, l'objet de titrisations réalisées sur l'Europe avec le concours de CALYON dans le cadre de 3 véhicules non consolidés (LMA, H2O, et ESF). Ces véhicules se financent par l'émission sur le marché de billets de trésorerie et d'euro commercial paper. CALYON a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité à ces entités dans le cadre de ces opérations, pour un montant total de 4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2004.
- CALYON gère un portefeuille en Amérique du Nord porté par 2 véhicules d'asset back commercial paper non consolidés, Atlantic Asset Securitization Corp et La Fayette Asset Securitization. CALYON garantit, par l'émission de lettre de crédit dont le total s'élève à 462,5 millions d'euros au 31 décembre 2004, une quote-part du risque de défaut attaché aux créances titrisées par ses clients. CALYON a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité à ces entités dans le cadre de ces opérations, pour un montant total de 4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2004.

OPÉRATIONS DE TITRISATION POUR COMPTE PROPRE

Calyon et Crédit Lyonnais réalisent des opérations de titrisation pour compte propre :

a) Opérations réalisées par Calyon

Dans le cadre de sa gestion de portefeuille, CALYON a réalisé une nouvelle titrisation (Orphée 2) durant l'exercice 2004 et en a résilié une autre (Chloé 1) peu avant son échéance ; l'encours reste donc stable à neuf opérations, toutes sous forme de titrisation synthétique, portant sur 19,6 milliards d'euros essentiellement sur des grandes entreprises européennes et américaines et dont les échéances s'échelonnent de juin 2005 à octobre 2009 ; CALYON a conservé des risques de « première perte » (tranches les plus subordonnées de chaque opération qui n'ont pas un rating initial investment grade) de 2,7% en moyenne.

S'agissant d'opérations synthétiques, les encours concernés sont conservés à l'actif du bilan ou au hors bilan de la banque tandis que la protection achetée est pour l'essentiel inscrite au hors-bilan parmi les instruments financiers (dérivés de crédit achetés cf note 24 opérations de couverture).

Au 31 décembre 2004, les parts de risques non investment grade conservées par la banque s'élèvent à 536 millions d'euros, auxquelles s'ajoute une part résiduelle des tranches investment grade de 381 millions d'euros.

b) Opérations réalisées par Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais bénéficie au 31 décembre 2004 de deux opérations de titrisation mises en place pour compte propre.

Une de ces opérations a été réalisée par cession d'actifs ; elle représente un encours total de 259 millions d'euros au 31 décembre 2004, le Crédit Lyonnais conservant une part de risque pour un montant total de 11,4 millions d'Euros. Ces opérations concernent des crédits immobiliers consentis à la clientèle de particuliers du réseau France.

Crédit Lyonnais a également réalisé une opération de titrisation synthétique dont l'encours au 31 décembre 2004 était de 1953 millions d'Euros, la banque conservant un risque de premières pertes à hauteur de 4,3 millions d'Euros. Cette opération a porté sur un portefeuille de crédits accordés à des grandes entreprises américaines et européennes.

FONDS DÉDIÉS

Calyon détient 100 % de Korea 21st Century TR, fonds sud coréen consolidé depuis le 1^{er} janvier 2003, ayant au 31 décembre 2004, un encours géré total de 8,7 millions d'euros.

Calyon détient, par ailleurs, des parts de fonds qui sont consolidés après la première année d'existence lorsque la participation de Calyon est supérieure à 50 % ; le détail de ces fonds est le suivant au 31 décembre 2004 :

Nom du fonds	Année de création (agrément)	Montant de l'investissement Calyon en millions d'euros	Montant des encours gérés par le fonds en millions d'euros	Statut du fonds
Equalt Convertible Arbitrage	2000	67,2	80,6	consolidé
Equalt Pair Trading/ Equity Hedge	2000	24,5	132,4	déconsolidé
Equalt Moyen Terme	1992	5,7	15,7	non consolidé
Equalt Long Terme	2001	7	19,6	non consolidé
Equalt Systematic Futures	2002	28,4	48,3	consolidé
Equalt Core Forex	2001	34,5	41,1	consolidé
Equalt Statistical Arbitrage	2002	62,3	64,1	consolidé
Equalt Fixed Income Arbitrage	2002	95,9	113,5	consolidé
Equalt Selection	2003	10,5	28,3	consolidé
Equalt Fixed Income Arbitrage *2	2004	25	21,4	consolidé
Liberty View Plus Funds	1998	100,8	nd	non consolidé
Liberty View Income Fund	2001	17,1	nd	non consolidé
Equalt Pair Trading *2	2004	10	10,1	non consolidé

nd : non disponible.

NOTE 24 ➤ Opérations sur instruments financiers à terme

	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Opérations fermes	81 834	5 456 779	5 538 613	4 330 890	3 615 999
Opérations sur marchés organisés ⁽¹⁾	4 544	98 081	102 625	185 920	304 401
Contrats à terme de taux d'intérêt	4 478	13 972	18 450	145 265	268 781
Contrats à terme de change		31 057	31 057	9 168	10 517
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	66	53 052	53 118	31 487	25 103
Autres contrats à terme			0	0	0
Opérations de gré à gré ⁽¹⁾	77 290	5 358 698	5 435 988	4 144 970	3 311 598
Swaps de taux	71 420	4 254 175	4 325 595	3 301 312	2 650 572
F.R.A.	346	665 461	665 807	557 394	420 116
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	342	48 099	48 441	39 411	42 301
Autres contrats à terme	5 182	390 963	396 145	246 853	198 609
Opérations conditionnelles	25 657	1 376 126	1 401 783	1 174 862	832 861
Opérations sur marchés organisés	1 122	24 391	25 513	195 364	196 905
Instruments de taux d'intérêt à terme					
- Achetés		6 998	6 998	7 073	11 092
- Vendus	50	10 376	10 426	13 808	11 643
Instruments sur actions et indices boursiers					
- Achetés	22	2 243	2 265	75 656	65 795
- Vendus		2 051	2 051	61 280	61 125
Instruments de taux de change à terme					
- Achetés	527	1 359	1 886	18 611	23 598
- Vendus	523	1 364	1 887	18 936	23 652
Opérations de gré à gré	24 535	1 351 735	1 376 270	979 498	635 956
Option de swaps de taux					
- Achetés	95	400 824	400 919	71 144	30 922
- Vendus	164	2 818	2 982	76 907	32 041
Instruments de taux d'intérêt à terme					
- Achetés	3 153	14 995	18 148	220 290	178 527
- Vendus	2 578	476 956	479 534	189 967	149 869
Instruments sur actions et indices boursiers					
- Achetés	955	60 951	61 906	13 179	10 918
- Vendus	598	2 830	3 428	23 677	39 822
Instruments de taux de change à terme					
- Achetés	71	162 599	162 670	165 144	92 605
- Vendus	70	162 564	162 634	165 534	92 613
Autres instruments à terme					
- Achetés			0	37	0
- Vendus			0	38	0
Dérivés de crédits					
- Achetés	16 789	62 733	79 522	46 192	4 769
- Vendus	62	4 465	4 527	7 389	3 870
Total	107 491	6 832 905	6 940 396	5 505 752	4 448 860

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

24.1 Opérations sur instruments financiers à terme - Analyse par durée résiduelle

Encours notionnels <i>(en millions d'euros)</i>	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total	Total
Instruments de taux d'intérêt	34 285	1 587	2	2 315 853	2 362 323	1 214 810	5 928 860	4 583 160	3 753 565
Futures	17 699	779	2				18 450	145 265	268 780
F.R.A.				523 114	142 694		665 808	557 395	420 116
Swaps de taux d'intérêts				1 621 995	1 787 491	916 108	4 325 594	3 301 313	2 650 572
Options de taux				93 041	185 874	126 590	405 505	148 051	62 964
Caps-floors-collars				73 799	244 781	169 447	488 027	170 548	142 810
Autres instruments conditionnels	16 616	808		3 904	1 483	2 665	25 476	260 588	208 323
Instruments de devises & or	29 020	5 810	0	424 997	214 275	82 177	756 279	624 247	441 593
Opérations fermes de change	25 412	5 645		125 992	189 934	80 219	427 202	256 021	209 125
Options de change	3 608	165		299 005	24 341	1 958	329 077	368 226	232 468
Autres Instruments	53 374	4 061	0	51 176	127 572	19 074	255 257	298 345	253 702
Dérivés sur actions & indices boursiers	1 366			42 501	59 400	9 036	112 303	87 232	225 019
Dérivés sur métaux précieux	3			164	10		177	0	20 044
Dérivés sur produits de base	52 005	4 061		2 370	293		58 729	0	0
Dérivés de crédits				6 141	67 869	10 038	84 048	53 580	
Autres ⁽¹⁾							0	157 533	8 639
Sous-total	116 679	11 458	2	2 792 026	2 704 170	1 316 061	6 940 396	5 505 752	4 448 860
Opérations de change à terme				364 057	526 967	220 123	1 111 147	1 269 944	1 432 558
Total général	116 679	11 458	2	3 156 083	3 231 137	1 536 184	8 051 543	6 775 696	5 881 418

(1) Contribution du groupe Crédit Lyonnais.

Au 31 décembre 2004, l'information relative à la juste valeur des instruments dérivés n'est pas disponible dans le format requis par les règlements CRC 2004.16 et 2004.17.

24.2 Opérations sur instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2004		31/12/2003 Pro forma		31/12/2002 Pro forma	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	3 485	1 841	335	270	462	225
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	85 433	43 578	51 732	22 959	56 101	19 357
Risques sur les autres contreparties	11 097	5 539	3 273	1 915	4 062	2 292
Total par contrepartie (hors groupe Crédit Lyonnais)	100 015	50 958	55 340	25 144	60 625	21 874
Risques sur contrats de						
- taux d'intérêt, change et matières premières	104 492	45 327	50 839	23 581	51 195	20 016
- dérivés actions et sur indices	6 455	8 306	4 501	1 563	9 430	1 858
Incidences des accords de compensation (hors groupe Crédit Lyonnais)	79 431	24 901	43 198	11 784	45 174	9 754
Groupe Crédit Lyonnais	947	1 109	6 749	8 925	9 705	7 164
Total après effets des accords de compensation	21 531	27 166	18 891	22 285	25 156	19 284

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risques.

NOTE 25 ➤ Engagements de retraite et assimilés - Régimes à prestations définies

➤ Evaluation des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

La dette actuarielle contractée par le Groupe au titre des engagements de retraite et assimilés est couverte soit par des fonds dédiés, soit par provision.

Pour les entités françaises du Groupe (1), représentatives d'environ 80% des provisions constituées (606 millions d'euros au 31 décembre 2004 cf. note 17), l'évolution de la dette actuarielle, de la valeur des actifs des fonds et des provisions constituées est décrite dans les tableaux ci-après :

(1) Y compris par exception Calyon UK.

Variations de la dette actuarielle <i>(en millions d'euros)</i>	Total
Dette actuarielle au 31 décembre 2003	1 029
Coût des services rendus sur la période	35
Effet de l'actualisation	50
Cotisations de l'employé	1
Modification / Réduction / liquidation de plan	-6
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	-9
Indemnités de cessation d'activité	0
Prestations versées	-56
(Gains) / pertes actuariels	-9
Dette actuarielle au 31 décembre 2004	1 035

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/04
Coût des services rendus sur l'exercice	35
Effet de l'actualisation	50
Rendement attendu des actifs sur la période	-26
Amortissement du coût des services passés	1
Autres gains ou pertes	-7
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	53

Variations de juste valeur des actifs des régimes <i>(en millions d'euros)</i>	Total
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31 décembre 2003	534
Rendement attendu des actifs	24
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-4
Cotisations de l'employeur	22
Cotisations de l'employé	1
Modification / Réduction / liquidation de plan	0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	7
Indemnités de cessation d'activité	0
Prestations versées	-25
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31 décembre 2004	559

Détermination de la provision <i>(en millions d'euros)</i>	au 31/12/2004
Dette actuarielle	1 035
Juste valeur des actifs / droits à remboursement	559
Provision	476

➤ Hypothèses actuarielles utilisées

Les calculs intègrent des hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation, de mortalité, de rotation du personnel, de projection des salaires futurs.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux sans risque des obligations d'État plus une marge permettant d'approcher les obligations des émetteurs de 1ère catégorie. Les taux retenus sont d'une maturité équivalente à la durée moyenne des régimes évalués.

Certaines hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, taux d'augmentation des salaires) sont fixées entité par entité.

Le taux d'actualisation moyen pondéré retenu est de l'ordre de 4,5 % au 31 décembre 2004.

➤ Impact du changement de méthode

Les écarts liés à l'application au 1^{er} janvier 2004 de la recommandation du CNC 2003-R.01 ont été imputés dans les capitaux propres.

L'impact du changement de méthode a eu pour effet de diminuer les capitaux propres de 151 millions d'euros net d'impôts (y compris effet provenant des sociétés mises en équivalence) (cf. note 20).

Note 26 • Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

Note 27 • Revenus des titres

Note 28 • Produits nets des commissions

NOTE 26 ▶ Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 217	6 120	12 459
Sur opérations internes au Crédit Agricole	5 729	6 300	6 461
Sur opérations avec la clientèle	9 199	9 112	10 051
Sur opérations de crédit-bail et de location	1 648	1 246	2 919
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 27)	2 063	2 922	2 916
Autres intérêts et produits assimilés	128	160	249
Intérêts et produits assimilés	23 984	25 860	35 055
Sur opérations avec les établissements de crédit	(7 368)	(8 093)	(15 268)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(809)	(910)	(1 165)
Sur opérations avec la clientèle	(8 157)	(8 201)	(8 667)
Sur opérations de crédit-bail et de location	(967)	(420)	(2 130)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(3 326)	(3 750)	(4 055)
Autres intérêts et charges assimilés	(404)	(355)	(314)
Intérêts et charges assimilés	(21 031)	(21 729)	(31 599)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	2 953	4 131	3 456

NOTE 27 ▶ Revenus des titres

(en millions d'euros)	Titres à revenu fixe			Titres à revenu variable		
	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme				88	90	113
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	797	655	856	79	138	99
Codevi	117	143	154			
Titres d'investissement	857	1 470	1 590			
Opérations diverses sur titres	292	654	316			
Revenus des titres	2 063	2 922	2 916	167	228	212

NOTE 28 ▶ Produits nets des commissions

(en millions d'euros)	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma			31/12/2002 Pro forma		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	167	(91)	76	148	(183)	(35)	227	(159)	68
Sur opérations internes au Crédit Agricole	108	(555)	(447)	71	(967)	(896)	68	(951)	(883)
Sur opérations avec la clientèle	1 529	(313)	1 216	1 664	(297)	1 367	1 658	(340)	1 318
Sur opérations sur titres	540	(168)	372	427	(169)	258	387	(113)	274
Sur opérations de change	25	(24)	1	159	(36)	123	42	(9)	33
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	120	(78)	42	136	(90)	46	147	(175)	(28)
Prestations de services bancaires et financiers ⁽¹⁾	3 533	(2 309)	1 224	2 881	(1 673)	1 208	2 863	(1 551)	1 312
Produits nets des commissions	6 022	(3 538)	2 484	5 486	(3 415)	2 071	5 392	(3 298)	2 094

(1) dont prestations d'assurance-vie

(510)

(490)

(469)

Note 29 • Solde des opérations sur portefeuilles de négociation

Note 30 • Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille

Note 31 • Charges générales d'exploitation

NOTE 29 ➤ Solde des opérations sur portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Solde des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme	1 253	3 382	2 791
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	1 814	223	518
Produits nets sur portefeuilles de négociation	3 067	3 605	3 309

NOTE 30 ➤ Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Titres de placement			
Dotations aux provisions	(49)	(48)	(111)
Reprises de provisions	116	113	101
Dotation ou reprise nette aux provisions	67	65	(10)
Plus-values de cession réalisées	1 146	249	587
Moins-values de cession réalisées	(690)	(145)	(247)
Solde des plus et moins-values de cession	456	104	340
Solde des opérations sur titres de placement	523	169	330
Titres de l'activité de portefeuille			
Dotations aux provisions	(80)	(274)	(273)
Reprises de provisions	231	143	86
Dotation ou reprise nette aux provisions	151	(131)	(187)
Plus-values de cession réalisées	244	158	297
Moins-values de cession réalisées	(76)	(108)	(58)
Solde des plus et moins-values de cession	168	50	239
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	319	(81)	52
Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille	842	88	382

NOTE 31 ➤ Charges générales d'exploitation

➤ 31.1 Frais de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Salaires et traitements	(3 194)	(3 448)	(3 329)
Charges sociales	(1 271)	(1 273)	(1 207)
Intéressement et participation	(155)	(167)	(250)
Impôts et taxes sur rémunérations	(104)	(83)	(73)
Frais de personnel	(4 724)	(4 971)	(4 859)

Au titre de l'exercice 2004, la rémunération des membres du Comité Exécutif du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 10 millions d'euros.

➤ 31.2 Effectif Fin de Période

Catégorie de personnel	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma
Total des effectifs	62 001	64 384
dont : France	43 329	44 556
Étranger	18 672	19 828

Note 31 • Charges générales d'exploitation
Note 32 • Coût du risque
Note 33 • Résultat net sur actifs immobilisés

► 31.3 Autres frais administratifs

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Impôts et taxes	(258)	(275)	(278)
Services extérieurs & autres frais administratifs	(3 249)	(3 104)	(3 061)
Autres frais administratifs	(3 507)	(3 379)	(3 339)

NOTE 32 ► Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Dotations aux provisions	(2 204)	(2 534)	(2 413)
Provisions sur créances douteuses	(1 731)	(2 091)	(2 002)
Autres provisions	(473)	(443)	(411)
Reprises de provisions	1 668	1 472	1 709
Reprises de provisions sur créances douteuses	1 113	1 149	954
Reprises des autres provisions	555	323	755
Variation des provisions	(536)	(1 062)	(704)
Pertes sur créances douteuses irrécouvrables non provisionnées	(150)	(186)	(213)
Récupérations sur créances amorties	110	127	147
Coût du risque	(576)	(1 121)	(770)

NOTE 33 ► Résultat net sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Immobilisations financières			
Dotations aux provisions			
Sur titres d'investissement	(1)	(4)	(9)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(82)	(109)	(314)
Reprises de provisions			
Sur titres d'investissement	2	2	1
Sur participations et autres titres détenus à long terme	158	136	311
Dotations ou reprises nettes aux provisions	77	25	(11)
Sur titres d'investissement	1	(2)	(8)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	76	27	(3)
Plus-values de cession réalisées			
Sur titres d'investissement	18	24	18
Sur participations et autres titres détenus à long terme	191	71	288
Moins-values de cession réalisées			
Sur titres d'investissement	(4)	(36)	(3)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(221)	(144)	(428)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	(16)	(85)	(125)
Sur titres d'investissement	14	(12)	15
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(30)	(73)	(140)
Solde (en perte) ou en bénéfice	61	(60)	(136)
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Plus-values de cession	27	41	34
Moins-values de cession	(10)	(30)	(22)
Solde (en perte) ou en bénéfice	17	11	12
Résultat net sur immobilisations	78	(49)	(124)

Note 34 • Impôt sur les bénéfices

Note 35 • Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

Note 36 • Résultat exceptionnel

NOTE 34 ➤ Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Impôt courant de l'exercice	(678)	(694)	(314)
(Charge) ou produit d'impôt différé de l'exercice	(179)	(28)	(114)
Impôt sur les bénéfices	(857)	(722)	(428)

Taux effectif d'impôt (exprimé en millions d'euros et en taux)	au 31 décembre 2004		
	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	2 980	35,43 %	(1 056)
Effet des différences permanentes		0,57 %	(17)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-4,66 %	139
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-3,15 %	94
Effet de l'imposition à taux réduit		-1,58 %	47
Effet des autres éléments		2,15 %	(64)
Taux et charge effectifs d'impôt		28,75 %	(857)

NOTE 35 ➤ Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Sociétés non financières	12	22	(38)
Sociétés financières	1 101	834	512
Résultat des sociétés mises en équivalence	1 113	856	474

NOTE 36 ➤ Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Préretraite et congés de fin de carrière	(1)	(16)	(5)
Plus-value de cession			53
Primes et indemnités d'assurance		6	
Euro			(18)
Systèmes d'informations et charges de restructuration	2	(28)	(106)
Litiges	(14)	8	5
Cotisations au fonds de garantie - dépôts et titres			(1)
Divers ⁽¹⁾	(42)	9	(94)
Résultat exceptionnel	(55)	(21)	(166)

(1) Le montant figurant en divers en 2002 comprend l'écart de conversion négatif sur la déconsolidation de Banco Bisel.

NOTE 37 ► Informations relatives aux résultats des activités bancaires

► 37.1 Produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique ⁽¹⁾

	31/12/2004							31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers	Ensemble des métiers	Ensemble des métiers
<i>(en millions d'euros)</i>									
France (y compris DOM, TOM)	3 393	1 600	2 229	1 673	33	(452)	8 476	3 333	3 189
Autres pays de l'Union Européenne	0	772	268	758	24	(24)	1 798	1 094	964
Autres pays d'Europe	0	15	212	128	0	0	355	398	417
Amérique du Nord	0	0	32	715	0	157	904	372	299
Amériques centrale et du Sud	0	0	18	9	18	2	47	22	37
Afrique et Moyen-Orient	0	0	0	51	277	0	328	139	158
Asie et Océanie (hors Japon)	0	0	11	468	0	0	479	175	194
Japon	0	0	12	114	0	0	126	52	71
Contribution du groupe Crédit Lyonnais							0	7 136	6 330
Produit net bancaire	3 393	2 387	2 782	3 916	352	(317)	12 513	12 721	11 659

(1) La décomposition du produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

► 37.2 Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition par secteur d'activité au 31 décembre 2004 ⁽¹⁾

	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
<i>(en millions d'euros)</i>							
Produit net bancaire	3 393	2 387	2 782	3 916	352	(317)	12 513
Charges de fonctionnement	(2 479)	(1 398)	(1 385)	(2 656)	(278)	(556)	(8 752)
Résultat brut d'exploitation	914	989	1 397	1 260	74	(873)	3 761
Coût du risque	(158)	(342)	(11)	(37)	(32)	4	(576)
Résultat d'exploitation	756	647	1 386	1 223	42	(869)	3 185
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	718	(3)	12	73	305	8	1 113
Résultat net sur actifs immobilisés				30		48	78
Résultat courant avant impôt	1 474	644	1 398	1 326	347	(813)	4 376
Coûts liés au rapprochement		(17)	(59)	(135)	(1)	(137)	(349)
Résultat exceptionnel		(7)	4	3	(7)	(48)	(55)
Impôt	(287)	(220)	(421)	(236)	(5)	312	(857)
Solde dotations/reprises provisions FRBG		1		8		112	121
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	1 187	401	922	966	334	(574)	3 236

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) L'activité et la contribution des Caisses régionales et de leurs filiales à la banque de proximité en France sont détaillées note 37.2.1.

➤ 37.2 Résultat pro forma avant amortissements des écarts d'acquisition par secteur d'activité au 31 décembre 2003 ⁽¹⁾

<i>(en millions d'euros)</i>	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	3 312	2 208	2 635	4 763	359	(556)	12 721
Charges de fonctionnement	(2 409)	(1 264)	(1 343)	(3 117)	(279)	(477)	(8 889)
Résultat brut d'exploitation	903	944	1 292	1 646	80	(1 033)	3 832
Coût du risque	(157)	(356)	1	(561)	(52)	4	(1 121)
Résultat d'exploitation	746	588	1 293	1 085	28	(1 029)	2 711
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	630	4	7		209	6	856
Résultat net sur actifs immobilisés				25		(74)	(49)
Résultat courant avant impôt	1 376	592	1 300	1 110	237	(1 097)	3 518
Coûts liés au rapprochement		(8)	(41)	(313)		(151)	(513)
Résultat exceptionnel	(24)	(1)	(3)	(30)	(2)	39	(21)
Impôt	(262)	(219)	(408)	(228)	(12)	407	(722)
Solde dotations/reprises provisions FRBG		2	(5)	8		126	131
Résultat pro forma avant amortissements des écarts d'acquisition	1 090	366	843	547	223	(676)	2 393

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) L'activité et la contribution des Caisses régionales et de leurs filiales à la banque de proximité en France sont détaillées note 37.2.1.

➤ 37.2 Résultat pro forma avant amortissements des écarts d'acquisition par secteur d'activité au 31 décembre 2002 ⁽¹⁾

<i>(en millions d'euros)</i>	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	3 198	1 447	2 377	4 546	411	(320)	11 659
Charges de fonctionnement	(2 354)	(919)	(1 386)	(3 287)	(308)	(446)	(8 700)
Résultat brut d'exploitation	844	528	991	1 259	103	(766)	2 959
Coût du risque	(71)	(214)	(15)	(544)	(126)	200	(770)
Résultat d'exploitation	773	314	976	715	(23)	(566)	2 189
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	464	4	4	0	41	(39)	474
Résultat net sur actifs immobilisés			16	16	(33)	(123)	(124)
Résultat courant avant impôt	1 237	318	996	731	(15)	(728)	2 539
Résultat exceptionnel	(18)	(17)	(11)	(27)	(51)	(42)	(166)
Impôt	(227)	(106)	(295)	(206)	9	397	(428)
Solde dotations/reprises provisions FRBG	0	(3)	(2)	5	0	98	98
Résultat pro forma avant amortissements des écarts d'acquisition	992	192	688	503	(57)	(275)	2 043

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) L'activité et la contribution des Caisses régionales et de leurs filiales à la banque de proximité en France sont détaillées note 37.2.1.

37.2.1 BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - ACTIVITÉ ET CONTRIBUTION DES CAISSES RÉGIONALES ET DE LEURS FILIALES

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Produit net bancaire	11 506	11 040	10 318
Charges de fonctionnement	(6 482)	(6 359)	(6 248)
Résultat brut d'exploitation	5 024	4 681	4 070
Coût du risque	(786)	(851)	(535)
Résultat d'exploitation	4 238	3 830	3 535
Résultat net sur actifs immobilisés	(56)	(56)	(39)
Résultat courant avant impôt	4 182	3 774	3 496
Résultat exceptionnel	(142)	(134)	(130)
Impôt	(1 348)	(1 269)	(960)
Dotations au FRBG	41	83	(265)
Résultat net social cumulé des Caisses régionales consolidées	2 733	2 454	2 141
Résultat net social cumulé des filiales de Caisses régionales consolidées	46	46	44
Retraitements et éliminations de consolidation	66	75	(136)
Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (100 %)	2 845	2 575	2 049
Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (25 %)	712	644	512
Retraitements et éliminations de consolidation	(106)	(97)	(89)
Profit d'augmentation dans la quote-part des réserves des Caisses régionales	22	2	41
Profit d'augmentation dans la quote-part de résultat des Caisses régionales ⁽¹⁾	90	81	
Quote-part de résultat des mises en équivalence	718	630	464

(1) Notamment écart entre dividendes réellement versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. et dividendes calculés au pourcentage de détention des Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

► 37.3 Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition par zone géographique ⁽¹⁾

	31/12/2004													31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
(en millions d'euros)	Produit net bancaire	Charges de fonctionnement	Résultat brut d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôt	Coûts liés au rapprochement	Résultat exceptionnel	Impôt	Solde dotations/reprises provisions FRBG	Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition
France (y compris DOM, TOM)	8 476	(6 352)	2 124	(574)	1 550	720	49	2 319	(123)	(1)	(538)	107	1 764	1 103	1 710
Autres pays de l'Union européenne	1 798	(1 132)	666	(95)	571	313	30	914	(88)	(49)	(137)	14	654	611	71
Autres pays d'Europe	355	(231)	124	(3)	121	0	(1)	120	(11)	0	(32)	0	77	115	158
Amérique du Nord	904	(364)	540	59	599	0	(1)	598	(79)	3	(67)	0	455	306	(7)
Amériques Centrale et du Sud	47	(27)	20	0	20	6	(1)	25	0	1	0	0	26	5	(76)
Afrique et Moyen-Orient	328	(212)	116	6	122	73	2	197	0	(9)	(26)	0	162	123	113
Asie et Océanie (hors Japon)	479	(329)	150	30	180	1	0	181	(31)	0	(45)	0	105	130	61
Japon	126	(105)	21	1	22	0	0	22	(17)	0	(12)	0	(7)	0	13
Totaux	12 513	(8 752)	3 761	(576)	3 185	1 113	78	4 376	(349)	(55)	(857)	121	3 236	2 393	2 043

(1) La décomposition du résultat net par zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

NOTE 38 ► Notes spécifiques à l'activité d'assurance

Les méthodes et règles d'évaluation des postes spécifiques à l'activité d'assurance sont celles prévues par le Code des assurances, conformément à la réglementation française.

► 38.1 Ventilation des placements des entreprises d'assurance

	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma			31/12/2002 Pro forma		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
<i>(en millions d'euros)</i>									
1- Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 523	3 508	4 034	3 115	3 100	3 442	2 757	2 747	2 903
2- Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	4 310	4 214	4 733	3 781	3 726	3 738	3 373	3 340	2 906
3- Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	14 159	14 159	14 510	8 886	8 884	8 471	7 503	7 503	6 251
4- Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	9 195	9 195	10 355	8 275	8 275	9 696	9 049	9 049	10 379
5- Obligations et autres titres à revenu fixe	92 754	93 493	101 292	88 282	88 944	94 299	79 622	80 855	85 287
6- Prêts hypothécaires	4	4	4	4	4	4	6	6	6
7- Autres prêts et effets assimilés	353	353	353	422	422	422	433	433	433
8- Dépôts auprès des entreprises cédantes	264	311	354	2	2	2	3	3	3
9- Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements	141	141	156	1 559	1 559	1 657	130	130	138
10- Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	15 593	15 593	15 593	13 730	13 731	13 731	12 274	12 274	12 274
Total	140 296	140 971	151 384	128 056	128 647	135 462	115 150	116 340	120 580
Retraitements de consolidation		(1 737)			(1 359)			(1 650)	
Valeur nette au bilan		139 234			127 288			114 690	

► 38.2 Ventilation des autres actifs d'assurance

	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma			31/12/2002 Pro forma		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
<i>(en millions d'euros)</i>									
Créances nées d'opérations d'assurance directe	112	307	419	337	234	571	368	189	557
Créances nées d'opérations de réassurance	52	12	64	207	163	370	2	152	154
Frais d'acquisition reportés	40	62	102	4	49	53	2	40	42
Évaluations techniques de réassurance			0			0			0
Différence de conversion-actif	1		1			0	1		1
Autres actifs			0			0			0
Total	205	381	586	548	446	994	373	381	754
Retraitements de consolidation			(51)			(5)			
Valeur nette au bilan			535			989			754

38.3 Ventilation des provisions techniques d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma			31/12/2002 Pro forma		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Provisions pour primes non acquises	9	392	401	2	326	328		279	279
Provisions d'assurance-vie	114 695		114 695	104 062		104 062	94 855		94 855
Provisions pour sinistres	1 155	859	2 014	1 167	816	1 983	836	662	1 498
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	2 691	48	2 739	2 440	63	2 503	2 156	68	2 224
Provisions pour égalisation		8	8	23	8	31	11	6	17
Autres provisions techniques	395	460	855	45	415	460	1	401	402
Total des provisions techniques brutes (hors contrats en unités de compte)	118 945	1 767	120 712	107 739	1 628	109 367	97 859	1 416	99 275
Provisions techniques des contrats en unités de compte	14 425		14 425	13 702		13 702	12 275		12 275
Total des provisions techniques d'assurance brutes	133 370	1 767	135 137	121 441	1 628	123 069	110 134	1 416	111 550
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(506)	(165)	(671)	(252)	(137)	(389)	(97)	(95)	(192)
Total des provisions techniques nettes ⁽¹⁾	132 864	1 602	134 466	121 189	1 491	122 680	110 037	1 321	111 358

(1) Ces provisions incluent à hauteur de 486 millions d'euros des ajustements de méthode de calcul effectués dans le contexte des discussions avec la Commission de Contrôle des Assurances.

Les contrats stipulés au profit du Groupe en couverture de ses engagements vis-à-vis de son personnel représentent moins de 1 % des provisions techniques d'assurance.

38.4 Ventilation des autres passifs d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma			31/12/2002 Pro forma		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	29	2	31	2	2	4		1	1
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	471	179	650	386	113	499	303	67	370
Dettes nées d'opérations de réassurance	504	120	624	244	201	445	14	219	233
Évaluations techniques de réassurance									0
Report de commissions reçues des réassureurs									0
Différence de conversion-passif			0	2		2	1		1
Total	1 004	301	1 305	634	316	950	318	287	605
Retraitements de consolidation			(39)			(1)			(1)
Total			1 266			949			604

➤ 38.5 Ventilation de la marge brute des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma			31/12/2002 Pro forma		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Primes	16 052	1 364	17 416	14 802	1 190	15 992	13 292	1 017	14 309
Part réassurée des primes	(344)	(101)	(445)	(157)	(78)	(235)	(17)	(65)	(82)
Primes nettes	15 708	1 263	16 971	14 645	1 112	15 757	13 275	952	14 227
Produits des placements	6 666	80	6 746	5 907	82	5 989	6 261	77	6 338
Ajustement ACAV (plus-values)	608		608	3 015		3 015	57		57
Autres produits techniques			0			0			0
Total des produits techniques et financiers des produits d'assurance	22 982	1 343	24 325	23 567	1 194	24 761	19 593	1 029	20 622
Sinistres - remboursements	(8 678)	(637)	(9 315)	(6 582)	(567)	(7 149)	(6 673)	(511)	(7 184)
Part réassurée des sinistres	28	28	56	147	23	170	2	17	19
Sinistres - remboursements nets	(8 650)	(609)	(9 259)	(6 435)	(544)	(6 979)	(6 671)	(494)	(7 165)
Charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	(7 340)	(74)	(7 414)	(7 921)	(142)	(8 063)	(4 820)	(178)	(4 998)
Part réassurée des charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	256	3	259	(2)	35	33	12	19	31
Charges nettes des provisions techniques	(7 084)	(71)	(7 155)	(7 923)	(107)	(8 030)	(4 808)	(159)	(4 967)
Participation aux résultats	(4 825)	(47)	(4 872)	(4 662)	(56)	(4 718)	(3 534)	(68)	(3 602)
Charges des placements	(640)	(11)	(651)	(553)	(13)	(566)	(995)	(13)	(1 008)
Ajustements ACAV (moins-values)	(4)		(4)	(2 198)		(2 198)	(2 060)		(2 060)
Autres charges techniques			0			0			0
Total des charges techniques et financières des activités d'assurance	(21 203)	(738)	(21 941)	(21 771)	(720)	(22 491)	(18 068)	(734)	(18 802)
Marge brute des activités d'assurance	1 779	605	2 384	1 796	474	2 270	1 525	295	1 820
Retraitements de consolidation			(6)			(32)			(7)
Marge brute des activités d'assurance			2 378			2 238			1 813

Les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole détiennent dans leurs portefeuilles de placement des titres émis par d'autres sociétés du Groupe ; ces titres et leurs revenus sont éliminés des états financiers consolidés. Pour donner une vision économique réaliste de l'activité d'assurance dans le compte de résultat consolidé, les revenus (35 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 51 millions d'euros au 31 décembre 2003) de ces titres ont été ensuite réintégrés dans la marge brute d'assurance, en contrepartie des produits d'intérêts.

NOTE 39 ► Coûts liés au rapprochement

	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma
	Coûts provisionnés nets de reprises	Coûts non provisionnés passés en charge sur l'exercice	Coût total	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Charges constatées en résultat (hors pertes couvertes par provisions)⁽¹⁾	104	245	349	513
Dont :				
- Coût de mise en œuvre de synergies	104	222	326	374
- Autres effets du rapprochement		23	23	139
Coûts de mise en œuvre enregistrés en situation nette (passifs identifiables)	130	72	202	532
Total des coûts de mise en œuvre des synergies	234	294	528	906
Dont :				
- Frais de personnel	150	84	234	626
- Coûts informatiques	11	81	92	56
- Coûts liés à l'immobilier	59	28	87	102
- Autres	14	101	115	122

(1) Par ailleurs, 507 millions d'euros de provisions pour coût de mise en œuvre des synergies ont été utilisés en 2004.

Le rapprochement se traduit par des économies de coûts, les « synergies », issues du regroupement opérationnel d'activités, de la mutualisation d'investissement, de la mise en commun de moyens de production, du partage de coûts fixes... Pour atteindre ces objectifs, des actions spécifiques de mise en œuvre sont ou seront engagées, dont la nature et les coûts sont présentés ci-dessus. Les autres effets du rapprochement rassemblent les autres charges induites par le rapprochement mais ne contribuant pas à la réalisation des synergies.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Agricole S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes suivants, intervenus au cours de l'exercice et résultant de :

- l'application de l'avis n° 2004-05, du 25 mars 2004, du Conseil National de la Comptabilité concernant les dispositions relatives aux médailles du travail (note 2.1 de l'annexe) ;
- l'application de la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003, du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (notes 2.1, 2.1.13 et 25 de l'annexe) ;
- l'application par anticipation de l'intégralité des dispositions du règlement du CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs (notes 2.1 et 2.1.11 de l'annexe) ;
- l'application des règlements du CRC n° 2004-16 et 2004-17 du 23 novembre 2004 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers (notes 2.1 et 24.1 de l'annexe) ;
- l'application de l'avis n° 2004-04 du 25 mars 2004 modifiant le règlement CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le Code des assurances (note 2.1 de l'annexe).

II- JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1. Changement de méthodes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus ainsi que de leur présentation.

2. Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe, votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons revu les processus mis en place par la Direction pour identifier, évaluer ces risques et déterminer le montant des provisions nécessaires ;
- Votre Groupe utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. À ce titre, nous avons revu le dispositif de contrôle des modèles de détermination des paramètres utilisés et de prise en compte des risques associés à ces instruments et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 1 et 2 de l'annexe ;
- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, le Groupe procède à des estimations comptables significatives portant notamment, sur la valorisation des titres de participation non consolidés, la recouvrabilité des impôts différés et l'évaluation des écarts d'acquisition et des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.1 et 2.2 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 17 mars 2005

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Valérie Meeus

Gérard Hautefeuille

5

Extrait des comptes individuels

BILAN DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	› 174
• Actif	› 174
• Passif	› 175
HORS-BILAN DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	› 176
COMPTE DE RÉSULTAT DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	› 177
CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES	› 177
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	› 178
TITRES DE PARTICIPATIONS ET DE FILIALES	› 179
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	› 183

BILAN DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (COMPTES INDIVIDUELS)

(aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002)

► ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Opérations interbancaires et assimilées	39 211	36 637	47 328
Caisse, banques centrales, CCP	2 144	211	3 826
Effets publics et valeurs assimilées	3 815	5 467	5 751
Créances sur les établissements de crédit	33 252	30 959	37 751
Opérations internes au Crédit Agricole	170 596	157 718	149 978
Créances sur la clientèle	2 853	1 660	2 038
Autres concours à la clientèle	2 638	1 476	1 483
Comptes ordinaires débiteurs	215	184	555
Opérations sur titres	18 993	12 388	12 449
Obligations et autres titres à revenu fixe	16 438	8 350	7 097
Actions et autres titres à revenu variable	2 555	4 038	5 352
Valeurs immobilisées	44 996	43 234	23 788
Participations et autres titres détenus à long terme	11 691	11 388	13 971
Parts dans les entreprises liées	33 106	31 645	9 610
Immobilisations corporelles et incorporelles	199	201	207
Actions propres	572	38	11
Comptes de régularisation et actifs divers	16 661	15 160	14 929
Autres actifs	7 487	6 768	6 531
Comptes de régularisation	9 174	8 392	8 398
Total actif	293 882	266 835	250 521

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Opérations interbancaires et assimilées	30 793	18 768	20 163
Banques centrales et CCP	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	30 793	18 768	20 163
Opérations internes au Crédit Agricole	14 300	13 518	18 951
Comptes créditeurs de la clientèle	166 066	160 539	151 865
Comptes d'épargne à régime spécial	158 739	151 907	142 346
Autres dettes	7 327	8 632	9 519
Dettes représentées par un titre	30 448	21 256	22 994
Comptes de régularisation et passifs divers	13 055	14 198	13 677
Autres passifs	2 176	2 836	2 484
Comptes de régularisation	10 879	11 362	11 193
Provisions et dettes subordonnées	17 922	17 173	9 163
Provisions pour risques et charges	1 208	1 186	1 311
Dettes subordonnées	16 714	15 987	7 852
Fonds pour risques bancaires généraux	1 246	1 335	1 463
Capitaux propres hors FRBG	20 052	20 048	12 245
Capital souscrit	4 421	4 421	2 917
Primes d'émission	12 260	12 260	5 954
Réserves	2 553	2 599	2 361
Report à nouveau	-	153	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement	2	4	5
Acomptes sur dividendes versés aux actionnaires	[433]	-	-
Résultat de l'exercice	1 249	611	1 008
Total passif	293 882	266 835	250 521

HORS-BILAN DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (COMPTES INDIVIDUELS)

(aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Engagements donnés	51 909	19 516	22 109
Engagements de financement	6 816	6 880	7 249
Engagements en faveur d'établissements de crédit	5 544	4 801	5 545
Engagements en faveur du Crédit Agricole	994	1 808	1 065
Engagements en faveur de la clientèle	278	271	639
Engagements de garantie	45 093	12 636	14 860
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	41 420	8 460	10 424
Engagements d'ordre du Crédit Agricole	3 256	3 759	4 014
Engagements d'ordre de la clientèle	417	417	422
Engagements reçus	3 456	4 293	4 632
Engagements de financement	3 328	4 158	4 433
Engagements reçus d'établissements de crédit	134	379	91
Engagements reçus du Crédit Agricole	3 194	3 779	4 342
Engagements de garantie	128	135	195
Engagements reçus d'établissements de crédit	113	115	172
Engagements reçus du Crédit Agricole	4	5	6
Engagements reçus d'autres organismes	11	15	17
Engagements sur titres	-	-	4

COMPTE DE RÉSULTAT DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (COMPTES INDIVIDUELS)

(aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	(485)	374	657
Revenus des titres à revenu variable	2 344	1 440	960
Produits nets des commissions	(448)	(890)	(868)
Produits nets sur opérations financières	107	(109)	185
Autres produits nets d'exploitation bancaire	293	(57)	-
Produit net bancaire	1 811	758	934
Charges générales de fonctionnement	(410)	(345)	(350)
Frais de personnel	(204)	(165)	(155)
Autres frais administratifs	(184)	(159)	(172)
Dotations aux amortissements	(22)	(21)	(23)
Résultat brut d'exploitation	1 401	413	584
Coût du risque	24	(44)	173
Résultat d'exploitation	1 425	369	757
Résultat net sur actifs immobilisés	(561)	(226)	(202)
Résultat courant avant impôt	864	143	555
Coûts liés au rapprochement	(87)	(79)	-
Résultat net exceptionnel	(2)	(14)	(8)
Impôt sur les bénéfices	383	432	362
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées	91	129	99
Résultat net de l'exercice	1 249	611	1 008

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Le principal changement de méthode comptable, par rapport à l'exercice précédent, ayant eu un impact sur les comptes de Crédit Agricole S.A. est le suivant :

■ « Crédit Agricole S.A. applique à compter du 1^{er} janvier 2004 la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'impact du changement de méthode, qui découle notamment de la mise en œuvre de la méthode des unités de crédit projetées, de l'évolution du modèle de reconstitution de carrière et de modélisation des retraites obligatoires, de l'harmonisation des taux d'actualisation (taux des OAT + marge déterminée en fonction de la durée de

l'engagement) et des différents paramètres conduisant au calcul de ces provisions, a été comptabilisé dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 pour un montant de 5,304 millions d'euros. »

En outre, « dans le cadre de la mise en œuvre des règlements du CRC n° 2004-16 et 2004-17 du 23 novembre 2004 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, Crédit Agricole S.A. donne la valeur estimative des titres de placement, des titres de l'activité de portefeuille, des titres d'investissement, des autres titres détenus à long terme ainsi que des titres de participations. Il donne également des indications sur le volume et la nature des instruments financiers dérivés figurant au hors-bilan. »

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Provisions réglementées Subventions d'investissement	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2001	2 917	8 850	4	11 771
Dividendes versés au titre de 2001		(535)		(535)
Variation de capital ⁽¹⁾				
Variation des primes d'émission ⁽²⁾				
Résultat de l'exercice 2002		1 008		1 008
Autres variations	-	-	1	1
Solde au 31 décembre 2002	2 917	9 323	5	12 245
Dividendes versés au titre de 2002		(729)		(729)
Variation de capital ⁽¹⁾	1 504			1 504
Variation des primes d'émission ⁽²⁾		6 306		6 306
Résultat de l'exercice 2003		611		611
Autres variations ⁽³⁾	-	112	(1)	111
Solde au 31 décembre 2003	4 421	15 623	4	20 048
Dividendes versés au titre de 2003		(800)		(800)
Variation de capital ⁽¹⁾				
Variation des primes d'émission ⁽²⁾				
Résultat au 31 décembre 2004		1 249		1 249
Acompte sur dividende au titre de l'exercice 2004		(433)		(433)
Autres variations	-	(10)	(2)	(12)
Solde au 31 décembre 2004	4 421	15 629	2	20 052

<i>(1) Répartition de la variation du capital selon ses origines</i>	31/12/02	31/12/03	31/12/04
Paiement du dividende en actions	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	-	445	-
Augmentation du capital par apport	-	1 059	-

<i>(2) Répartition de la variation des primes selon ses origines</i>	31/12/2002	31/12/03	31/12/04
Paiement du dividende en actions	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	-	1 860	-
Augmentation du capital par apport	-	4 446	-

(3) Autres variations de l'exercice 2003: elles résultent pour 118 millions d'euros de l'affectation en compte de report à nouveau de l'impact du changement de méthode d'amortissement des frais d'émission des emprunts.

TITRES DE PARTICIPATIONS ET DE FILIALES

		(en millions de devises d'origine)			(en millions de contrevaletur euros)		(en millions de contrevaletur euros)					
Sociétés et adresses		Devise	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts, avances consentis par Crédit Agricole S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par Crédit Agricole S.A.	Chiffre d'affaires HT de l'exercice 31/12/04	Résultat du dernier exercice clos 31/12/04	Dividendes encaissés par Crédit Agricole S.A. au cours de l'exercice
			31/12/04	31/12/04	31/12/04	Valeur brute	Valeur nette					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Crédit Agricole S.A.												
1° Parts dans les entreprises liées établissements de crédit (plus de 50 % du capital)						27 267	26 924					
Banco Bisel	Bartolome Mire 602 2000 Rosario Santa Fe (Argentine)	Pesos	N.A.	N.A.	99,3	237	-	-	-	N.A.	N.A.	-
CA Preferred Funding Llc	C/O Calyon 666 Third Avenue NY 10017 USA	USD	2 990	(1)	67,0	98	98	-	-	157	148	-
Cl de Developpement de la Corse	Avenue Napoléon III 20193 Ajaccio	Euros	99	-	99,8	99	24	-	-	-	-	-
Crédit Lyonnais	18, rue de la République 69000 Lyon	Euros	1 834	691	94,8	10 898	10 898	115	-	3 847	2 750	453
Crédit Uruguay Banco SA	25 de Mayo 552 Montevideo (Uruguay)	UYU	413	15	100,0	49	18	-	-	26	4	-
Eurofactor	Tour d'Asnières 4, Avenue Laurent Cély 92608 Asnières	Euros	50	232	31,3	59	59	-	-	(1) 140	(1) 29	-
Financière Européenne d'affacturage	Tour d'Asnières 4, Avenue Laurent Cély 92608 Asnières	Euros	136	63	68,7	130	130	-	-	(1) -	(1) -	-
Finaref SA	6, rue Emile Moreau 59100 Roubaix	Euros	14	357	90,0	2 047	2 047	341	53	580	128	48
Foncaris	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	225	108	100,0	320	320	-	143	73	37	29
Idia Participations	100, boulevard du Montparnasse 75014 Paris	Euros	148	104	68,1	185	185	-	-	30	39	6
Calyon	9, quai Paul Doumer 92400 Courbevoie	Euros	3 120	6 648	95,2	9 413	9 413	2 730	1 637	4 229	700	406
Finaref Group AB	Box 932 501 10 Boras Sweden	SeK	N.S.	16	90,0	244	244	-	-	55	18	15
Lukas SA	pl. Orlat Lwowskich 1, 53 605 Wroclaw (Pologne)	Zlotis	1	174	69,0	349	349	-	-	54	4	-
Segespar	90 Boulevard Pasteur - Immeuble Cotentin 75015 Paris Cedex	Euros	13	967	94,3	2 806	2 806	72	-	122	318	83
Ucabail	1-3, rue du Passeur de Boulogne 92861 Issy les Moulineaux Cedex 9	Euros	92	369	99,8	333	333	4 729	-	193	8	24
2° Participations dans des établissements de crédit (10 à 50 % du capital)						10 005	9 953					
Banca Intesa S.p.a.	Piazza Paolo Ferrari, 10 20121 Milano (Italie)	Euros	3 561	8 633	16,9	3 243	3 191	-	-	4 697	1 203	199
Crédit Logement	50, Boulevard Sébastopol 75003 Paris	Euros	1 254	62	16,5	215	215	-	68	(1) 55	(1) 49	8
CR Alpes Provence	25 chemin des trois cyprès 13037 Aix en Provence Cedex 2	Euros	163	698	25,0	210	210	4 672	-	558	79	5
CR Alsace Vosges	1, place de la Gare BP 440 67008 Strasbourg Cedex	Euros	108	529	25,0	131	131	3 755	-	336	48	4

► Titres de participations et de filiales

Sociétés et adresses		Devise	(en millions de devises d'origine)			[en millions de contrevaieur euros]		(en millions de contrevaieur euros)				
			Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts, avances consentis par Crédit Agricole S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par Crédit Agricole S.A.	Chiffre d'affaires HT de l'exercice 31/12/04	Résultat du dernier exercice clos 31/12/04	Dividendes encaissés par Crédit Agricole S.A. au cours de l'exercice
						Valeur brute	Valeur nette					
CR Anjou et Maine	40, rue Prémartine 72000 Le Mans	Euros	298	984	25,0	234	234	5 659	-	615	83	5
CR Aquitaine	304, boulevard du Président Wilson 33076 Bordeaux Cedex	Euros	111	1 505	25,0	310	310	5 535	-	692	147	9
CR Atlantique Vendée	Route de Paris 44949 Nantes	Euros	181	842	25,1	196	196	5 810	1	631	81	5
CR Brie	24, avenue du Maréchal Foch 77101 Meaux	Euros	77	437	25,0	107	107	3 153	-	339	45	4
CR Calvados	15, esplanade Brillaud de Laujardiére 14050 Caen Cedex	Euros	68	195	25,0	53	53	1 756	-	197	26	2
CR Centre France	3, avenue de la Libération 63045 Clermont- Ferrand Cedex 9	Euros	138	1 410	25,0	318	318	5 957	-	733	122	10
CR Centre Loire	8,allée des collèges 18920 Bourges Cedex	Euros	176	804	25,0	182	182	5 099	-	572	91	5
CR Centre Ouest	29, boulevard de Vanteaux BP 509 87044 Limoges Cedex	Euros	53	407	25,0	89	89	2 416	-	249	36	2
CR Centre Est	1, rue Pierre de Truchis de Lays 69541 Champagne au Mont d'or	Euros	149	1 442	25,0	323	323	7 569	-	896	143	8
CR Champagne Bourgogne	269, faubourg Croncels 10000 Troyes	Euros	238	516	25,0	114	114	4 359	-	477	60	4
CR Charente Périgord	rue d'Epagnac BP21 16800 Soyaux	Euros	186	312	25,0	77	77	2 382	-	299	42	3
CR Charente Maritime - Deux Sèvres	12, boulevard Guillet- Maillet 17100 Saintes	Euros	94	569	25,0	130	130	3 962	-	434	51	3
CR Côte d'Armor	La Croix Tual 22440 Ploufragan	Euros	94	493	25,0	118	118	3 201	-	317	46	4
CR des Savoie	PAE Les Glaisins 4, av du Pré Félin 74985 Annecy Cedex 09	Euros	199	508	25,0	152	152	6 909	1	594	94	4
CR Finistère	7, route du Loch 29555 Quimper Cedex 9	Euros	132	544	25,0	135	135	3 774	-	414	55	3
CR Franche Comté	11, avenue Elisée Cusenier 25084 Besançon Cedex 9	Euros	134	423	25,0	109	109	3 783	-	363	49	3
CR Gard	408, chemin du Mas de Cheylon 30000 Nîmes	Euros	88	282	25,0	77	77	2 376	-	284	50	2
CR Ile-et-Vilaine	19, rue du Pré Perché BP 2025X 35040 Rennes Cedex	Euros	115	498	25,0	121	121	3 865	-	353	66	3
CR Loire Haute-Loire	94, rue Bergson 42000 Saint-Étienne	Euros	72	626	25,0	131	131	3 027	-	558	57	3
CR Lorraine	56, 58 av André Malraux 54017 Metz Cedex	Euros	53	480	25,0	115	115	3 752	-	385	66	2
CR Midi	Avenue du Montpelleret - Maurin 34977 Lattes Cedex	Euros	103	696	25,0	162	162	4 073	-	514	99	5
CR Morbihan	Avenue de Kéranguen 56956 Vannes Cedex 9	Euros	77	368	25,0	92	92	3 284	-	341	40	3
CR Nord-est	25, rue Libergier 51100 Reims	Euros	179	1 121	25,0	252	252	5 767	-	808	99	4

Sociétés et adresses		Devise	(en millions de devises d'origine)			[en millions de contrevaieur euros]		(en millions de contrevaieur euros)				
			Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts, avances consentis par Crédit Agricole S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par Crédit Agricole S.A.	Chiffre d'affaires HT de l'exercice 31/12/04	Résultat du dernier exercice clos 31/12/04	Dividendes encaissés par Crédit Agricole S.A. au cours de l'exercice
						Valeur brute	Valeur nette					
CR Normand	Avenue de Paris 50000 Saint-Lo	Euros	84	681	25,0	152	152	3 726	-	389	60	4
CR Normandie Seine	Cité de l'agriculture BP 800 76230 Bois Guillaume Cedex	Euros	82	652	25,0	162	162	4 117	-	444	62	4
CR Oise	18, rue d'Allonne 60000 Beauvais	Euros	109	467	25,0	178	178	2 312	-	266	48	3
CR Paris et Ile-de-France	26, quai de la Rapée 75012 Paris	Euros	58	1 697	25,0	488	488	9 746	-	1 228	263	16
CR Nord de France	27 à 33 Grande Place 62009 Arras	Euros	146	1 412	25,6	378	378	7 024	-	923	145	10
CR Nord Midi Pyrénées	219, avenue François Verdier 81000 Albi	Euros	140	748	25,0	181	181	5 208	-	571	82	6
CR Provence Côte d'Azur	Avenue Paul Arène les Négadis 83002 Draguignan	Euros	73	736	25,0	166	166	4 083	-	555	71	5
CR Pyrénées Gascogne	11 Bd Pt Kennedy BP 329 65003 Tarbes Cedex	Euros	79	562	25,0	139	139	3 915	-	483	63	4
CR Réunion	Parc Jean de Cambiaire 97462 Saint-Denis Cedex	Euros	48	296	25,0	73	73	1 560	-	207	30	2
CR Somme	500, rue Saint Fuscien 80095 Amiens Cedex 3	Euros	102	307	25,2	106	106	1 895	-	230	25	3
CR Sud Méditerranée	30, rue Pierre Bretonneau 66000 Perpignan	Euros	25	299	25,9	66	66	1 848	-	219	35	2
CR Sud Rhône Alpes	15-17, rue Paul Caudel BP 67 38041 Grenoble Cedex 09	Euros	100	608	25,0	138	138	4 761	-	491	66	4
CR Toulouse et Midi Toulousain	6-7, place Jeanne d'Arc 31000 Toulouse	Euros	137	422	25,0	110	110	2 762	-	328	40	2
CR Touraine et Poitou	18, rue Salvador Allende 86000 Poitiers	Euros	147	629	25,0	168	168	3 418	-	406	68	4
CR Val de France	1, rue Daniel Boutet 28000 Chartres	Euros	71	466	25,0	104	104	2 717	-	309	44	2
3° Autres parts dans les entreprises liées (plus de 50 % du capital)						6 544	5 828					
CA Bourse	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	44	437	99,5	262	262	-	-	29	29	-
CA Deurope BV	C/o Corporate Services - Olympic Plaza Fred. Roeskestraat 123 1076 EE - Amsterdam (Pays-Bas)	Euros	6	-	100,0	595	16	-	-	57	56	232
Delfinances	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	151	26	100,0	171	171	-	-	20	19	2
EFL	pl. Orlat Lwowskich 1, 53 605 Wrocław (Pologne)	Zlotis	43	661	88,6	318	318	-	-	114	18	-
Fire CA	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	152	(44)	51,0	78	53	-	-	⁽¹⁾ 1	⁽¹⁾ (18)	-
Gie Production Informatique	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	80	-	80,0	64	64	-	-	-	-	-

► Titres de participations et de filiales

			(en millions de devises d'origine)			[en millions de contrevaleur euros]		(en millions de contrevaleur euros)				
Sociétés et adresses		Devise	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts, avances consentis par Crédit Agricole S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par Crédit Agricole S.A.	Chiffre d'affaires HT de l'exercice 31/12/04	Résultat du dernier exercice clos 31/12/04	Dividendes encaissés par Crédit Agricole S.A. au cours de l'exercice
			31/12/04	31/12/04	31/12/04	Valeur brute	Valeur nette					
Pacifica	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	136	46	67,2	109	109	-	-	392	31	9
Predica	50-56, rue de la Procession 75015 Paris	Euros	430	1 894	100,0	2 305	2 305	-	5 987	1 748	513	313
Sacam (Sacam I, 2, 3, Sofinco)	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	1 598	397	100,0	1 615	1 615	6 613	-	1 414	96	8
Sefa	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	67	3	100,0	57	57	-	-	⁽¹⁾ -	⁽¹⁾ 2	-
Sopar	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	43	13	100,0	75	75	-	-	6	6	10
U.I.	100, boulevard du Montparnasse 75014 Paris	Euros	420	226	97,1	724	724	-	-	131	69	67
Credit Agricole Immobilier	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	40	12	100,0	171	60	-	-	16	6	6
4° Autres participations (10 à 50 % du capital)						804	787					
Bespar	Rua São Bernardo 62,1200 - 826 Lisbonne (Portugal)	Euros	683	285	22,9	272	255	-	-	42	31	3
Eurazéo	3, rue Jacques Bingen 75017 Paris	Euros	143	2 405	15,4	465	465	-	-	136	41	6
Sci Société Immobilière de la Seine	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	129	-	45,5	67	67	-	-	44	14	-
Autres participations (valeur d'inventaire inférieure à 1% du capital de Crédit Agricole S.A.)						1 155	1 044					
Parts dans les entreprises liées établissements de crédit						319	308					
Participations dans des établissements de crédit						512	494					
Autres parts dans les entreprises liées						216	149					
Autres participations						109	93					
Total filiales et participations						45 775	44 537					
Avances consolidables et créances rattachées						262	260					
Valeurs au bilan						46 037	44 797					

(1) Pour ces entités, il s'agit des montants relatifs au 31 décembre 2003.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Crédit Agricole S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note 2 de l'annexe concernant :

- Le changement de méthode résultant de l'application de l'avis n° 2004-05, du 25 mars 2004, du Conseil national de la comptabilité concernant les dispositions relatives aux médailles du travail ;
- Le changement de méthode résultant de l'application de la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003, du Conseil national de la comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires ;
- Le changement de méthode résultant de l'application des règlements du CRC n° 2004-16 et 2004-17 du 23 novembre 2004 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers.

II- JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1. Changement de méthodes comptables

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus ainsi que de leur présentation.

2. Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe, votre Société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons revu les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques et déterminer le montant des provisions nécessaires ;
- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, la Société procède à des estimations comptables significatives portant notamment, sur la valorisation des titres de participation et l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 2 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle qui vous ont été communiquées dans le rapport de gestion, et à l'identité des détenteurs du capital qui vous ont été communiquées dans les annexes aux états financiers.

Le 17 mars 2005

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Valérie Meeus

Gérard Hautefeuille

6

Informations juridiques et administratives

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	➤ 186
• Renseignements concernant la Société	➤ 186
• Renseignements concernant le capital	➤ 188
• Marché des actions de la Société	➤ 190
• Marché des instruments financiers de Crédit Agricole S.A.	➤ 190
• Schémas d'épargne salariale et plans d'options	➤ 192
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	➤ 194
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. DU 18 MAI 2005	➤ 196
• Ordre du jour	➤ 196
• Projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration	➤ 196
PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	➤ 206
• Responsable du document de référence	➤ 206
• Attestation du responsable	➤ 206
• Personne responsable de l'information financière	➤ 206
• Responsables du contrôle des comptes	➤ 206
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	➤ 207
• Collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A.	➤ 207
AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	➤ 208
TABLE DE CONCORDANCE	➤ 211

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

➤ Renseignements concernant la Société

DÉNOMINATION SOCIALE ET SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Antérieurement à cette décision, la société était dénommée Caisse Nationale de Crédit Agricole, désignée en abrégé CNCA.

Adresse du siège social de la société : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris.

Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS ET NUMÉRO D'IMMATRICULATION

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 784 608 416.

Code APE : 651 D.

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social de la société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La société est issue de la transformation, de l'établissement public industriel et commercial dénommé Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA), en société anonyme, réalisée par la loi n° 88-50 du 18 janvier 1988 relative à la mutualisation de la CNCA.

Elle prendra fin le 31 décembre 2086, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire.

FORME ET LÉGISLATION

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47 et suivants, ainsi qu'aux dispositions non abrogées du Livre V ancien du Code rural et de la loi n° 88-50 du 18 janvier 1988 relative à la mutualisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

Crédit Agricole S.A. est enregistrée sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, elle est soumise aux contrôles des autorités de tutelle bancaires et notamment de la Commission bancaire.

Depuis l'admission de ses actions aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris, Crédit Agricole S.A. est soumise à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

OBJET SOCIAL

Crédit Agricole S.A. a pour mission de faciliter et de promouvoir l'activité et le développement des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

À cet effet :

1. Elle exerce la fonction de caisse centrale et assure l'unité financière du Groupe dans ses relations avec l'extérieur, dans le but d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées.
Elle reçoit et gère les excédents de dépôts et d'épargne des Caisses régionales ainsi que l'épargne collectée par celles-ci pour son compte.
Elle consent des avances aux Caisses régionales pour faciliter le financement de leurs prêts à moyen et long terme. Elle s'assure que les risques de transformation sont couverts pour la société et ses filiales et les Caisses régionales. Elle met en œuvre les mécanismes de garantie des opérations des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel. Elle négocie et conclut en son nom et pour le compte des sociétés du groupe Crédit Agricole les accords de portée nationale ou internationale qui engagent le crédit du Groupe. Elle signe toute convention nationale avec l'État.
2. Elle réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de prise de participations, de service d'investissement ou de services connexes au sens du Code monétaire et financier, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, dans le respect des compétences propres des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel.
3. En qualité d'organe central du Crédit Agricole Mutuel, elle veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, à la cohésion du réseau du Crédit Agricole Mutuel, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier ; elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Et, de façon générale, elle effectue toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, de même que toutes prestations de service se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

FIXATION – AFFECTATION ET RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable, que l'Assemblée générale utilisera afin de :

- doter un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale ;
- distribuer aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un dividende.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option pour le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende soit en numéraire soit en actions.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Convocation

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Accès aux Assemblées

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, par procuration ou par vote à distance, sous réserve :

- pour les titulaires d'actions nominatives, de leur inscription en compte sur les registres de la société ;
- pour les propriétaires de titres au porteur, du dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un certificat de l'intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte de la date du dépôt jusqu'au lendemain de celle de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Le Conseil d'administration peut réduire ce délai au profit de l'ensemble des actionnaires.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ;
- ou
- voter à distance ;
- ou
- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les propriétaires d'actions de la société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

Les actionnaires peuvent, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, participer aux Assemblées générales des actionnaires par voie de visioconférence et voter à ces mêmes Assemblées générales par voie de télécommunications. Le président du Conseil d'administration fixe les modalités de participation et de vote correspondantes, en s'assurant que les procédures et technologies employées garantissent l'authentification des actionnaires participant au vote et l'intégrité du vote exprimé.

Quorum – Vote – Nombre de voix

Dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote à distance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes en vigueur.

En cas de vote par pouvoir sans indication de mandataire, le président émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration, mais défavorable à tous les autres projets de résolution.

Sauf dans les cas spéciaux prévus par la loi, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

➤ Renseignements de caractère général

Dans toutes les Assemblées générales, ordinaires et extraordinaires, ainsi que dans les Assemblées spéciales, les droits de vote attachés aux actions grevées d'usufruit sont exercés par l'usufruitier.

La société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'Assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des présents statuts ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, motivés ou non par des pertes, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions ou de droits formant rompus nécessaires.

FORME ET MODE D'INSCRIPTION EN COMPTE DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

➤ Renseignements concernant le capital

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 4 420 567 311 euros. Il est divisé en 1 473 522 437 actions de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

L'Assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider l'augmentation ou la réduction du capital, sur proposition du Conseil d'administration.

FORME DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS (Décision de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004)

Quinzième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et de la note d'information de l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'administration, à opérer sur les actions de la Société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2003, est donnée au Conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Les achats d'actions de la Société qui seront réalisés par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Société à détenir plus de dix pour cent (10 %) des actions représentatives de son capital social.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions de la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place par la Société pourra être effectué, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (tels des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du Conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats et le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du montant du capital.

Le montant total des sommes que la Société pourra consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période est de 2 milliards d'euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à 30 euros et la cession de ces actions ne pourra intervenir à un prix inférieur à 3 euros, étant toutefois précisé que ces actions pourraient être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise par la loi ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Société pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de régulariser le cours de bourse de l'action de la Société en procédant, sur le marché, à des achats et/ou à des ventes d'actions de la société à contre-tendance ;
2. d'acheter et/ou de vendre des actions de la Société en fonction des situations de marché ;
3. d'accomplir des services d'investissements tels que définis par les articles L. 321-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
4. de consentir des options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux), de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
5. d'attribuer des actions de la Société aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
6. de conserver les actions de la Société qui auront été achetées, les céder ou, plus généralement les transférer par quelque mode juridique que ce soit, notamment en procédant à des échanges ou à la remise de ces actions, en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le cadre d'engagements de liquidités souscrits par la Société, ou à la suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ou encore dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière de la société ;
7. et de leur annulation, sous réserve dans ce dernier cas de l'adoption de la 20^e résolution.

Les opérations d'achat et/ou de vente ou de transfert d'actions de la Société par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat d'actions.

La Société pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispo-

sitions du règlement 2002-04 de la Commission des opérations de bourse, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

La Société devra informer chaque mois l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

Conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, le Conseil d'administration porte à la connaissance de l'Assemblée générale les informations suivantes concernant l'utilisation du programme d'achat d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 19 mai 2004, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004. Les acquisitions et cessions effectuées en 2004 ont pour objet la couverture des engagements de stock-options.

Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31/12/2003	2 310 599
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2004	27 531 378
Cours moyen d'achat des actions acquises en 2004	19,74 €
Valeur des actions acquises en 2004 évaluée aux cours d'achat	543 454 332,16 €
Montant des frais de négociation	511 426,21 €
Nombre de titres cédés au cours de l'exercice 2004	517 344
Cours moyen des actions cédées en 2004	18,14 €
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31/12/2004	29 324 633
Valeur brute comptable unitaire de l'action	19,52 €
Valeur brute comptable globale des actions	572 490 220,73 €
Pourcentage du capital social détenu par la société	1,99 %

DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant 0,5 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours à compter du jour de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre de droits de vote qu'elle possède, ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions mentionnées ci-dessus chaque fois que la part du capital ou des droits de vote détenue franchira à la hausse ou à la baisse un multiple de 0,5 % du capital ou des droits de vote.

➤ Renseignements de caractère général

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée générale.

Cette disposition complète le dispositif légal et réglementaire visant les déclarations de franchissement des seuils de participations.

Une résolution est proposée à l'Assemblée générale du 18 mai 2005 visant à modifier le texte de l'article 8-A des statuts à l'effet de relever le pourcentage de détention du capital à partir duquel naît l'obligation de déclarer le franchissement de seuil (cf 24^e résolution ci-après).

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

La répartition du capital de la Société au 31 décembre 2004 est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie*	794 929 524	53,95 %	55,04 %
Titres d'autocontrôle**	29 324 633	1,99 %	0 %
Public (dont salariés***)	649 268 280	44,06 %	44,96 %
Total	1 473 522 437	100 %	100 %

* La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

** Actions détenues dans le cadre du programme de rachat en couverture des options attribuées.

*** dont 66 482 278 titres détenus par les salariés au travers des FCPE dédiés dans les Plans d'Épargne Entreprise du Groupe, au 31 décembre 2004.

Évolution de la répartition du capital depuis 3 ans

	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
SAS Rue La Boétie*	70,2 %	70,2 %	52,4 %	53,9 %
Public (y compris salariés**)	29,8 %	26,5 %	45,6 %	44,1 %
Autres	-	3,3 %	2,0 %	2,0 %

* La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

** À l'issue des opérations relatives au mécanisme de liquidité en 2001 et 2002 et depuis l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., les actions détenues en direct par les salariés du groupe Crédit Agricole ne sont plus identifiables en tant que telles.

La part du capital détenu par les Caisses régionales au travers de la SAS Rue La Boétie est passée de 70,2 % fin 2002 à 51,74 % au 30 juin 2003 à la suite de l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. par création d'actions nouvelles, réalisée en juin 2003, en vue de les attribuer aux actionnaires du Crédit Lyonnais ayant apporté leurs actions lors de l'offre publique mixte d'achat et d'échange portant sur le capital du Crédit Lyonnais.

Leur participation au capital de Crédit Agricole S.A. ressortait à 52,4 % au 31 décembre 2003 après des achats de titres ainsi que

l'augmentation de capital en numéraire lancée par Crédit Agricole S.A. du 27 octobre au 7 novembre 2003.

Au 31 décembre 2004, le capital de Crédit Agricole S.A. reste majoritairement contrôlé par les Caisses régionales de Crédit Agricole ; à cette date, leur participation s'élève à 53,9 % du capital à la suite d'achats de titres au cours de l'année 2004.

AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL

Il n'existe actuellement aucun pacte d'actionnaires. Crédit Agricole S.A. n'a procédé à aucune autre émission de titres donnant accès au capital que celles décrites au paragraphe « Évolution récente du capital » en page 52 du document de référence. La Société n'a procédé à aucune autre émission de titres donnant accès au capital potentiel, ni d'actions à droits de vote double, et n'a procédé à aucun nantissement de ses titres. À la connaissance de Crédit Agricole S.A., aucun actionnaire autre que la SAS Rue la Boétie ne détient plus de 5 % de son capital ni de ses droits de vote, directement ou indirectement, individuellement ou de concert.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

La politique de distribution des dividendes est définie par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Elle peut prendre en compte, notamment, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que les politiques de distribution des principales sociétés françaises et des entreprises internationales du secteur. Crédit Agricole S.A. ne peut pas garantir le montant des dividendes qui seront versés au titre d'un exercice.

➤ Marché des actions de la Société

L'action Crédit Agricole S.A. est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A), code ISIN FR 0000045072.

➤ Marché des instruments financiers de Crédit Agricole S.A.

INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ DÉJÀ ADMIS AUX NÉGOCIATIONS SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2004

Au 31 décembre 2004, 88 lignes obligataires émises par Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris pour un encours global de 24,2 milliards d'euros dont 19 lignes de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) pour un encours de 7,1 milliards d'euros, 5 lignes de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) pour un encours de 2,1 milliards d'euros et 64 lignes d'obligations pour un encours de 15 milliards d'euros.

Par ailleurs :

- onze lignes d'Euro Medium Term Notes (EMTN) et de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émises par Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations de la bourse du Luxembourg pour un encours global de 3,7 milliards d'euros ;
- onze lignes d'EMTN et de TSR en USD pour un encours global de 3,6 milliards ;
- une ligne d'EMTN en JPY à 5 ans émise en mai 2002 pour un encours de 6,5 milliards ;
- une ligne d'EMTN en PLN à 5 ans émise en mai 2002 pour un encours de 200 millions ;
- une ligne de TSDI en GBP émise en juin 2003 pour un encours de GBP de 750 millions et en septembre 2003 pour un encours de GBP de 300 millions,

détaillées comme suit :

Lignes en EURO

10 à Taux Variable

- TSR à 30 ans émis en décembre 2003 pour un encours de 576 millions d'euros ;
- TSR à 2 ans émis en juillet 2003 pour un encours de 400 millions d'euros ;
- EMTN à 7 ans émis en décembre 2004 pour un encours de 14 millions d'euros ;
- EMTN à 3 ans émis en décembre 2004 pour un encours de 750 millions d'euros ;
- EMTN à 2 ans émis en décembre 2004 pour un encours de 450 millions d'euros ;
- EMTN à 3 ans émis en juin 2002 pour un encours de 14 millions d'euros ;
- EMTN à 10 ans émis en septembre 2002 pour un encours de 15 millions d'euros ;
- EMTN à 8 ans émis en septembre 1999 pour un encours de 15 millions d'euros ;
- EMTN à 7 ans émis en juillet 2000 pour un encours de 1,1 milliard d'euros ;
- TSR à 11 ans émis en octobre 2001 pour un encours de 350 millions d'euros.

1 à Taux Fixe

- EMTN à 10 ans émis en septembre 2001 pour un encours de 35 millions d'euros.

Lignes en USD

8 à Taux Variable

- EMTN à 5 ans émis en avril 2002 pour un encours de 12 millions ;
- EMTN à 5 ans émis en septembre 2002 pour un encours de 30 millions ;
- EMTN à 10 ans émis en avril 2002 pour un encours de 20 millions ;
- TSR à 10 ans émis en novembre 2001 pour un encours de 150 millions ;
- EMTN à 5 ans émis en février 2002 pour un encours de 200 millions ;
- EMTN à 4 ans émis en juillet 2002 pour un encours de 1 milliard ;
- EMTN à 5 ans émis en novembre 2002 pour un encours de 20 millions ;
- EMTN à 10 ans émis en juillet 2003 pour un encours de 50 millions.

3 à Taux Fixe

- EMTN à 3 ans émis en novembre 2002 pour un encours de 25 millions ;
- TSR à 30 ans émis en janvier 2003 pour un encours de 1,5 milliard ;
- TSR à 30 ans émis en août 2003 pour un encours de 568 millions.

Ligne en PLN

- EMTN à 5 ans émis en mai 2002 pour un encours de 200 millions.

Ligne en JPY

- EMTN à 5 ans émis en mai 2002 pour un encours de 6,5 milliards.

Ligne en GBP

- TSDI émis en juin 2003 pour un encours de GBP 750 millions et en septembre 2003 pour un encours de GBP 300 millions.

➤ Schémas d'épargne salariale et plans d'options

LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION AU NIVEAU DU GROUPE

En matière de rémunération, chaque filiale détermine sa politique dans le cadre des principes fixés par la DRH Groupe et déclinés au sein de chaque pôle métier. Par ailleurs, la DRH Groupe a également un rôle d'animation et de promotion des meilleures pratiques.

Ce rôle s'exerce à travers la coordination ou la réalisation d'études transversales sur le thème des rémunérations, la promotion de principes communs relatifs à la politique salariale (orientations en termes de mesures générales et individuelles dans le cadre notamment des négociations annuelles sur les salaires), la participation à des projets spécifiques (tels que la mise en place ou la refonte de systèmes de rémunération variable individuelle) pour lesquels la DRH Groupe intervient à la demande des entités.

La politique de rémunération du Groupe s'inscrit dans une vision globale de la rémunération, à savoir :

- la rémunération fixe (correspondant au salaire de base, augmenté le cas échéant d'une prime fixe de spécialité) qui rétribue le niveau de responsabilité et la tenue de poste ;
- la rémunération variable individuelle, qui rétribue la performance individuelle en fonction de l'atteinte d'objectifs ;
- la rémunération variable collective, liée à l'atteinte d'indicateurs économiques au niveau des entités.

LA RÉMUNÉRATION VARIABLE COLLECTIVE

La quasi-totalité des entités du groupe Crédit Agricole S.A. en France bénéficie d'accords de participation et d'intéressement qui permettent d'associer les collaborateurs aux résultats et à la croissance de leurs entités.

Les principales filiales ont leurs propres accords définissant les règles de calcul. Crédit Agricole S.A., en commun avec quelques unes de ses filiales, a mis en œuvre un accord original de rémunération variable collective construit sur deux niveaux :

- un niveau « Groupe » réunissant les collaborateurs autour d'un critère commun : le ROE (*Return On Equity*),
- un second niveau, spécifique à chaque entité, reposant sur des critères particulièrement adaptés à son activité.

Rémunération variable globale versée en 2004

	Montant global <i>(en euros)</i>	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen <i>(en euros)</i>
Participation	52 449 808	13 945	3 761
Intéressement	69 494 299	49 744	1 397
Abondement	53 670 829	33 544	1 600
% du périmètre France	93 %		

L'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Les collaborateurs du groupe Crédit Agricole S.A. bénéficient, pour la majeure partie d'entre eux, de Plans d'Epargne Entreprise, leur permettant de se constituer une épargne en valeurs mobilières dans des conditions fiscales et financières avantageuses. Au 31 décembre 2004, le montant des actifs en épargne salariale des collaborateurs du groupe Crédit Agricole S.A. s'établissait à 1,5 milliard d'euros (l'ensemble des collaborateurs du groupe Crédit Agricole représentant 2,9 milliards d'euros).

L'actionnariat salarié est une composante importante de l'épargne salariale. Au 31 décembre 2004, 4,5 % du capital de Crédit Agricole S.A. était détenu par les collaborateurs du Groupe (comprenant ceux des Caisses régionales), en France au travers de fonds communs de placement, à l'international directement en actions de l'Entreprise.

En 2004, le groupe Crédit Agricole S.A., particulièrement attaché à développer des systèmes de rémunération attractifs, a entrepris une réflexion sur la mise en œuvre de dispositifs issus de la Loi Fillon, permettant aux collaborateurs de se constituer une épargne pour la retraite.

Toutes les entités du Groupe bénéficient, en plus de la protection offerte par les conventions collectives, de régimes de prévoyance (garantie décès/invalidité et arrêt de travail) et frais de santé abondés par l'employeur. À l'occasion des mouvements de rapprochement et de transfert d'activité intervenus en 2004, un projet d'harmonisation des garanties a été mis en œuvre systématiquement au sein du Groupe, par exemple dans le pôle Gestion d'actifs. De même, à l'occasion de chaque transfert ou changement de statut, il a été porté une attention particulière aux populations en mi-temps thérapeutique ou en invalidité partielle afin que la protection sociale de ces salariés soit inchangée, voire améliorée.

PLANS D'OPTIONS

Trois plans d'options d'achat d'actions ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration, dans le cadre d'autorisations votées par les Assemblées générales extraordinaires des 22 mai 2002 et 21 mai 2003. Leurs caractéristiques sont reprises dans le tableau ci-après :

Mise en œuvre des plans	Avril 2003	Décembre 2003	Juillet 2004
Date de l'Assemblée autorisant le plan d'options	22 mai 2002	21 mai 2003	21 mai 2003
Date du conseil fixant les modalités du plan	11 mars et 15 avril 2003	17 décembre 2003	23 juin 2004
Nombre d'actions attribuées	4 231 847	6 257 460	10 861 220
dont aux mandataires sociaux	0	0	140 000
Nombre de bénéficiaires	428	288	1 488
Nombre d'options attribuées aux 10 plus gros attributaires (hors mandataires sociaux)	436 786	2 354 599	515 000
Nombre d'options annulées	223 917	177 647	8 000
Date de départ d'exercice des options	15 avril 2007	17 décembre 2007	5 juillet 2008
Date d'expiration	15 avril 2010	17 décembre 2010	5 juillet 2011
Prix d'exercice	14,59 euros	18,09 euros	20,48 euros

Par autorisation de l'AGM du 22 mai 2002, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a mis en place un plan d'options d'achat d'actions en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ce plan est de 4 231 847 titres, au prix d'exercice de 14,59 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

Par ailleurs, dans le cadre de l'harmonisation des différents plans d'options d'achat d'actions existant dans certaines filiales du Groupe (Crédit Agricole Indosuez, Crédit Agricole Asset Management et Crédit Lyonnais Asset Management), Crédit Agricole S.A. a transformé ces plans d'options existants dans ces filiales en options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., en application de l'autorisation qui lui avait été conférée lors de l'AGM du 21 mai 2003, et a ainsi procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. au profit des bénéficiaires des trois filiales précitées, après paiement en espèces

des plus-values observées au 31 décembre 2003. Le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ces plans est de 6 257 460 titres, au prix d'exercice de 18,09 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

Enfin, le Conseil d'administration du 23 juin 2004, sur autorisation votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2003, a procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales ; en outre, certaines de ces options résultent de la transformation des plans d'options existant dans la filiale BFT, opération visant à poursuivre l'harmonisation des plans d'options dans le Groupe. Le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ce plan est de 10 861 220 titres, au prix d'exercice de 20,48 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I- CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

1. Avec les sociétés Union d'Études et d'Investissements et IDIA Participations

Administrateur concerné

M. Kerfriden

Nature et objet

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 9 mars 2004, a autorisé le rachat par votre Société des actions Eurazeo qu'Union d'Études et d'Investissements et IDIA Participations viendraient à détenir à l'issue de l'apport d'actifs réalisé par ces deux filiales à Eurazeo dans le cadre du rapprochement entre Eurazeo et Rue Impériale, à la valorisation retenue dans le cadre de ces apports.

Modalités

Conformément à cette autorisation, votre Société a acquis 1 388 835 actions Eurazeo auprès d'Union d'Études et d'Investissements, pour un montant de 89 840 288 euros, et 136 962 actions Eurazeo auprès d'IDIA Participations, pour un montant de 8 859 712 euros.

2. Avec la société CALYON

Administrateurs et dirigeants concernés

MM. Bru, Couturier, Gobin et Laurent

Nature et objet

À la suite des opérations de rapprochement des activités de Banque de Financement et d'Investissement des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais, une opération d'apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez (devenu CALYON) a été réalisée.

Dans cette circonstance, il est apparu nécessaire de renforcer les fonds propres de CALYON. Le Conseil d'administration, dans sa séance du 9 mars 2004, a autorisé la réalisation, par votre Société, des opérations permettant le renforcement des fonds propres de CALYON, pour une enveloppe globale maximale de 3 milliards d'euros pouvant prendre les formes suivantes :

- souscription à une augmentation de capital en numéraire pour un montant maximum de 1 milliard d'euros ;
- apport d'un portefeuille obligataire d'une valeur de 500 millions d'euros ;
- souscription de titres super subordonnés ou de tout autre instrument pour un montant maximum de 1,5 milliard d'euros.

Modalités

Dans le cadre de cette autorisation, votre Société a :

- souscrit à une augmentation de capital de CALYON par apport en numéraire, pour un montant de 905 630 000 euros ;
- apporté à CALYON un portefeuille de créances obligataires, pour un montant de 500 millions d'euros ;
- souscrit à une émission de titres super subordonnés, en date du 5 mai 2004, pour un montant de 1 730 millions USD, soit une contre valeur en euros, à cette date, de 1 427 millions euros.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

II- CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

1. Avec les Caisses régionales de Crédit Agricole

Nature et objet

Dans le cadre du projet de cotation de Crédit Agricole S.A., le Conseil d'administration, dans sa séance du 31 octobre 2001, a autorisé le Président et le Directeur général à signer, pour le compte de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, le protocole d'accord avec ses annexes et tous les engagements nécessaires à sa mise en œuvre. Parmi les dispositions de cette convention complexe figure, notamment, la constitution d'un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité.

Les Caisses régionales ont participé à la constitution de ce fonds, doté de 609,8 millions d'euros et destiné à permettre à votre Société de mettre en œuvre la solidarité interne au groupe Crédit Agricole et d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur de celles des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. La convention relative à ce fonds a été conclue pour une période de cinq ans à compter de l'introduction en bourse de votre Société.

Modalités

Votre Société a contribué à hauteur de 75 % du montant de la dotation de 609,8 millions d'euros, soit 457,4 millions d'euros, et les Caisses régionales, collectivement, à hauteur de 152,4 millions d'euros, selon une répartition identique à celle du fonds de garantie des dépôts institué à l'article L. 312-4 du Code monétaire et financier.

Au cours de l'exercice 2004, aucun prélèvement sur la dotation du fonds au profit d'une Caisse régionale ayant un dirigeant commun avec votre Société n'a été réalisé. Conformément aux termes du protocole, une dotation de 21,5 millions d'euros a été effectuée sur l'exercice 2004.

2. Avec la société CALYON

Nature et objet

Dans le cadre de l'apport d'Unicredit en 1997 et d'un apport partiel d'activités par la Caisse Nationale de Crédit Agricole (devenue Crédit Agricole S.A.) à Crédit Agricole Indosuez (devenu CALYON), une partie de ces créances bénéficiait d'une garantie de la CNCA.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 novembre 2001, a approuvé les nouvelles modalités de mise en œuvre des conventions initiales entre votre Société et CALYON concernant la gestion du portefeuille CNCA « work-out ».

Ainsi, a été créée une société en participation (SEP), dont CALYON détient 99,9 % des parts et votre Société 0,1 %, qui a pour objet de gérer le portefeuille jusqu'alors garanti par votre Société ainsi que le portefeuille résiduel de créances « work-out » de l'international porté jusqu'alors au bilan de votre Société et confié à CALYON sous mandat de gestion.

Dans ce cadre, votre Société a annulé sa garantie et apporté à la SEP un prêt participatif de 147 millions d'euros.

Modalités

Au cours de l'exercice 2004, le montant du prêt participatif a été maintenu à 57,2 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Le 17 mars 2005

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Valérie Meeus

Gérard Hautefeuille

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. DU 18 MAI 2005

➤ Ordre du jour

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

- Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes ;
- Approbation du transfert de la réserve spéciale des plus-values à long terme vers un compte de réserves ordinaires ;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et quitus de leur mandat aux administrateurs au titre de l'exercice écoulé ;
- Approbation des dépenses visées par l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2004 ;
- Affectation du résultat, fixation du dividende et mise en distribution du solde du dividende ;
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Nomination d'administrateurs ;
- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- Jetons de présence aux administrateurs ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société.

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

- Rapports du Conseil d'administration et rapports spéciaux des Commissaires aux comptes ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ;
- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole S.A., adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à la Société Crédit Agricole International Employees ;
- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole, adhérents à un plan d'épargne Groupe aux États-Unis ;

- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions ;
- Modification statutaire à l'effet de relever le pourcentage de franchissement de seuil ;
- Formalités, pouvoirs.

➤ Projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration

I- COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation du transfert de la réserve spéciale des plus-values à long terme vers un compte de réserves ordinaires)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, conformément à l'article 39 de la loi de Finances rectificative n° 2004-1485 du 30 décembre 2004 :

1. approuve l'imputation effectuée le 31 décembre 2004 sur le report à nouveau de la somme de 4 987 500 euros correspondant au montant de la taxe exceptionnelle due à raison des sommes transférées de la réserve spéciale de plus-values long terme ;
2. décide de débiter la réserve spéciale des plus-values à long terme de la somme de 200 000 000 euros par le crédit du compte réserves ordinaires et du compte report à nouveau, respectivement pour 195 012 500 euros et 4 987 500 euros.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, ainsi que les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à la somme de 43 057,51 euros.

Elle donne, en conséquence, quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion et l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés, approuve le rapport du Conseil ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le résultat net de l'exercice 2004 s'élève à 1 248 608 708,30 euros.

En conséquence, l'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2004 minoré du report à nouveau qui s'élève à (162 173,67) euros, soit une somme globale de 1 248 446 534,63 euros, comme suit :

1. à la réserve légale, 5 % du bénéfice net de l'exercice, soit 62 430 435,42 euros ;
2. à la distribution du dividende global, soit un montant total de 972 524 808,42 euros au paiement du dividende net, égal à 0,66 euro par action ;
3. au report à nouveau, soit 213 491 290,79 euros.

Compte tenu de l'acompte unitaire sur dividende de 0,30 euro par action versé le 16 décembre 2004, le solde, d'un montant unitaire de 0,36 euro, sera mis en paiement en numéraire à compter du 27 mai 2005.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, Crédit Agricole S.A. détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de la détention desdites actions sera affectée au compte « report à nouveau » étant précisé que tous les pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour procéder à cette inscription.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que l'acompte sur dividende versé en 2004 ouvre droit à l'avoir fiscal et que le solde du dividende, distribué en 2005, est éligible à la réfaction de 50 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts bénéficiant aux seuls associés personnes physiques.

Il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et de l'avoir fiscal correspondant.

Exercice	Dividende	Avoir fiscal ⁽¹⁾	Total
2001	0,55 €	0,275 €	0,825 €
2002	0,55 €	0,275 €	0,825 €
2003	0,55 €	0,275 €	0,825 €

(1) L'avoir fiscal mentionné est indiqué au taux de 50 %, dans certains cas, ce taux est différent.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions énoncées dans ce rapport et donne quitus aux administrateurs à cet égard.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission de Monsieur Jean Le Brun, atteint par la limite d'âge statutaire, dont le mandat d'administrateur venait à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

En conséquence, l'Assemblée générale nomme comme administrateur Monsieur Alain David pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Jean Le Brun.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme en qualité d'administrateur Monsieur Philippe Camus, en remplacement de Monsieur Gérard Mestrallet dont le mandat vient à expiration ce jour et qui n'a pas sollicité le renouvellement de celui-ci.

Le mandat, d'une durée de trois ans, prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur René Carron vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui

prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Alain Dieval vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

DIXIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Daniel Lebègue vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

ONZIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Michaut vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

DOUZIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude Pichon vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

TREIZIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Xavier Fontanet vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Corrado Passera vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

QUINZIÈME RÉOLUTION

(Jetons de présence aux administrateurs)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, en application de l'article L. 225-45 du Code de commerce, fixe à 670 000 euros la somme globale annuelle allouée aux administrateurs, à raison de leurs fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées aux administrateurs, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2004, ne donneront pas droit à la réfaction de 50 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

SEIZIÈME RÉOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les actions de la Société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004, est donnée au Conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Les achats d'actions de la Société qui seront réalisés par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Société à détenir plus de dix pour cent (10 %) des actions représentatives de son capital social.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions de la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place par la Société pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (tels des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du Conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats et le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du montant du capital.

Le montant total des sommes que la Société pourra consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période est de 2 milliards d'euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à 35 euros et la cession de ces actions ne pourra intervenir à un prix inférieur à 10 euros, étant toutefois précisé que ces actions pourraient être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Cette autorisation est destinée à permettre à la société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la société pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de consentir des options d'achat d'actions de la société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux), de la Société et des sociétés ou groupes qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
2. d'attribuer des actions de la société aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce ;
3. de conserver les actions de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ;
5. d'assurer l'animation du marché des actions par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
6. de procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve dans ce dernier cas de l'adoption de la 23^e résolution.

Les opérations d'achat et/ou de vente ou de transfert d'actions de la Société par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat d'actions.

La Société pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement faire tout le nécessaire.

II- COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, soit en euros, soit en monnaies étrangères, ou en toute unité monétaire quelconque établie par référence à un ensemble de monnaies, tant en France qu'à l'étranger, avec ou sans prime, par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
2. décide que le montant total nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 2 milliards d'euros en nominal, ou la contre-valeur de ce montant, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

3. décide en outre que le montant nominal des titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ;
4. décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et que le Conseil pourra en outre conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil pourra, à son choix, limiter l'émission au montant des souscriptions reçues si les conditions prévues par la loi sont satisfaites, répartir à sa diligence les titres non souscrits et/ou les offrir au public ;
5. supprime expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre par conversion d'obligations ou par l'exercice de bons de souscription et prend acte que la présente décision emporte également de plein droit, au profit des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donneront droit ;
6. donne, notamment et sans que cette énumération soit limitative, tous pouvoirs de compétence au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, avec l'accord de ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, pour :
 - déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que les dates, délais et modalités d'émission,
 - fixer les prix d'émission, les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
 - déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre,
 - fixer, le cas échéant, les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
 - déterminer les modalités permettant, le cas échéant, de préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, et suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois,
 - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission,
 - faire procéder, le cas échéant, à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des valeurs mobilières à émettre,
 - et généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords et effectuer toutes formalités pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater les augmentations de capital qui en résulteront et modifier corrélativement les statuts.

7. pour chacune des émissions décidées en application de la 17^e et de la 18^e résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond global prévu dans la présente résolution, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire ;
8. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2004 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute unité monétaire établie par référence à un ensemble de monnaies, tant en France qu'à l'étranger, avec ou sans prime, par l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
2. décide que :
 - le montant total nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 900 millions d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières donnant droit à des actions,
 - en outre, le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation sera au maximum de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère,
 - le tout dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds respectivement fixés à la 17^e résolution, étant également précisé que toute émission réalisée en vertu de la présente résolution s'imputera à due concurrence sur le ou lesdits plafonds correspondants ;
3. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation, étant entendu que le Conseil d'administration pourra instituer au bénéfice des actionnaires un délai de priorité de souscription,

- irréductible et éventuellement réductible, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et dans les conditions qu'il fixera, cette priorité de souscription ne pouvant donner lieu à la création de droits négociables ;
4. décide que, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions si les conditions prévues par la loi sont satisfaites,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 5. supprime expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre par conversion d'obligations ou par l'exercice de bons de souscription et prend acte que la présente décision emporte également de plein droit, au profit des titulaires des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donneront droit ;
 6. décide que, en cas d'émission immédiate ou à terme d'actions de numéraire, la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale au prix d'émission minimum prévu par la loi au moment où il sera fait usage de la présente délégation après, le cas échéant, correction de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions de la Société, la somme reçue lors de la souscription des bons sera prise en compte dans ce calcul ;
 7. délègue au Conseil d'administration, dans la limite du montant global d'augmentation de capital visé au 2 ci-dessus, la compétence de décider de procéder à toute augmentation de capital par émission d'actions d'apport ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société destinées à rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange ou mixte (à titre principal, subsidiaire ou alternatif) initiée par la Société sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur un marché réglementé, dans les conditions et sous les réserves fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce, et disposera à cet effet de tous pouvoirs à l'effet (i) d'arrêter la liste des titres apportés à l'échange, (ii) de fixer les conditions d'émission, la parité d'échange et le cas échéant le montant de la soulte en espèces à verser et (iii) de déterminer les modalités d'émission ;
 8. donne, notamment et sans que cette énumération soit limitative, tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour :
 - déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que les dates, délais et modalités d'émission,
 - fixer les prix d'émission, les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
 - déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre,
 - fixer le cas échéant les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
 - déterminer les modalités permettant, le cas échéant, de préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, et suspendre le cas échéant l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois,
 - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission,
 - faire procéder, le cas échéant, à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des valeurs mobilières à émettre,
 - et généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords et effectuer toutes formalités pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater les augmentations de capital qui en résulteront et modifier corrélativement les statuts ;
 9. pour chacune des émissions décidées en application de la 17^e et de la 18^e résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond global prévu dans la 17^e résolution, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire ;
 10. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2004 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration la compétence de décider, en une ou plusieurs augmentations de capital, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, ou par l'emploi de ces deux procédés ;
2. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, ne pourra dépasser 3 milliards d'euros et est indépendant du plafond global fixé aux 17^e et 18^e résolutions soumises à la présente Assemblée ;
3. confère au Conseil d'administration, notamment et sans que cette énumération soit limitative, tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour, en cas d'usage de la présente délégation, dans les conditions fixées par la loi :

- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet,
 - décider, en cas de distribution d'actions gratuites, que, par dérogation aux dispositions de l'article L. 225-149 du Code de commerce, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,
 - procéder à tous ajustements requis par les textes législatifs et réglementaires,
 - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts,
 - prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin des opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la (ou les) augmentation(s) de capital qui pourra (pourront) être réalisée(s) en vertu de la présente délégation ;
4. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2004 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

VINGTIÈME RÉOLUTION

(Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise)

L'Assemblée générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. autorise le Conseil d'administration à procéder à l'émission, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, d'actions réservées aux adhérents (ci-après dénommés bénéficiaires) à l'un des plans d'épargne d'entreprise de l'une des entités juridiques du groupe Crédit Agricole qui est constitué par la Société, les entreprises ou groupements entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société [en ce compris les sociétés entrées dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. au cours de l'exercice 2005], les Caisses régionales de Crédit Agricole et leurs filiales et les entités ou groupements sous le contrôle de la Société et/ou des Caisses régionales de Crédit Agricole en application de l'article L. 444-3 du Code du travail ;

2. décide de supprimer, en faveur des bénéficiaires susvisés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation et de renoncer à tout droit aux actions pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de cette résolution ;
3. décide de fixer à 150 millions d'euros le montant maximal en nominal de la (ou les) augmentation(s) de capital pouvant être réalisée(s) en vertu de la présente autorisation, étant précisé que ce montant ne s'imputera pas sur le montant des augmentations de capital résultant des résolutions qui précèdent ;
4. décide que le prix de souscription des actions Crédit Agricole S.A. ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés sur l'Eurolist d'Euronext aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou de son Directeur général ou, avec l'accord de ce dernier, d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne. Lors de la mise en œuvre de la présente délégation, le Conseil d'administration pourra ajuster le montant de la décote au cas par cas pour se conformer aux contraintes légales et réglementaires et notamment aux contraintes fiscales, comptables ou sociales applicables dans tel ou tel pays où sont implantés les sociétés ou groupements du groupe Crédit Agricole participant à l'opération d'augmentation de capital ;
5. autorise le Conseil d'administration à attribuer gratuitement des actions à émettre ou déjà émises ou tous autres titres à émettre ou déjà émis, donnant accès au capital social, aux souscripteurs, en remplacement total ou partiel de la décote sur le prix des actions visées au paragraphe 4 de la présente résolution, ceci en application des dispositions de l'article L. 443-5 4^e alinéa du Code du travail ;
6. décide que la présente délégation est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée et qu'elle se substitue à celle conférée par la 19^e résolution de l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2004 en la privant d'effet, sauf en ce qui concerne les opérations d'augmentation de capital déjà décidées par le Conseil d'administration et qui ne seraient pas encore réalisées.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, et sans que cette liste soit limitative, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour fixer les conditions et modalités de mise en œuvre de la (ou des) augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de la présente résolution, notamment pour :

1. fixer les critères auxquels devront répondre les entités juridiques faisant partie du groupe Crédit Agricole pour que les bénéficiaires puissent souscrire aux augmentations de capital, objet de l'autorisation ci-dessus ;
2. fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles émises, et notamment décider si les actions pourront être souscrites directement par les bénéficiaires, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;

3. arrêter les conditions, montant et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution et, notamment, pour chaque émission, fixer le nombre d'actions à émettre, le prix d'émission et les règles de réduction applicables aux cas de sur-souscription ;
4. fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les périodes de réservation avant souscription et fixer la date de jouissance des actions émises ;
5. dans le cas de l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital social, choisir de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions et titres à la décote sur le prix de l'action en application de l'article L. 443-5 du Code du travail ;
6. constater ou faire constater la réalisation de la (ou des) augmentation(s) de capital à concurrence du montant des actions qui seront souscrites ;
7. procéder à l'imputation des frais de la (ou des) augmentation(s) de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
8. procéder à la (ou aux) modification(s) corrélative(s) des statuts ;
9. et généralement faire le nécessaire pour prendre toutes les mesures et décisions pour la réalisation de la (ou les) augmentation(s) de capital, conclure tous les accords et conventions, effectuer toutes les formalités utiles et consécutives à la (ou les) augmentation(s) de capital précitée(s).

VINGT ET UNIÈME RÉSOLUTION

(Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à la société Crédit Agricole International Employees)

L'Assemblée générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. prend acte que les (i) Salariés des entités juridiques du groupe Crédit Agricole (tel que défini ci-après) dont le siège social est situé dans des pays où des contraintes financières, juridiques et/ou fiscales rendraient difficile la mise en œuvre des formules d'actionnariat salarial réalisées par l'intermédiaire d'un FCPE ou (ii) les Salariés des entités juridiques du groupe Crédit Agricole résidant dans ces mêmes pays, dès lors qu'ils sont adhérents à l'un des plans d'épargne d'entreprise de l'une des entités juridiques du groupe Crédit Agricole, sont ci-après définis par les mots « Salariés étrangers » ; dans la présente résolution, le terme « groupe Crédit Agricole » désigne la société Crédit Agricole S.A., les entreprises ou groupements entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société (en ce compris les sociétés entrées dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. au cours de

l'exercice 2005), les Caisses régionales de Crédit Agricole et leurs filiales et les entités ou groupements sous le contrôle de la Société et/ou des Caisses régionales de Crédit Agricole en application de l'article L. 444-3 du Code du travail ;

2. décide, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social de la Société par émission d'actions nouvelles réservées à la société « Crédit Agricole International Employees », société anonyme au capital de 40 000 euros ayant son siège à Courbevoie (92400), 9 quai du Président Paul Doumer, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre et portant le n° siren suivant 422.549.022, ci-après le « Bénéficiaire » et délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs nécessaires pour en fixer la date, le montant et les modalités dans les conditions décrites ci-après ;
3. décide de supprimer, en faveur du Bénéficiaire, le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour les actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ;
4. décide que le prix d'émission des actions nouvelles souscrites par le Bénéficiaire, en application de la présente délégation, devra, en tout état de cause, être identique au prix auquel les actions seront offertes aux autres bénéficiaires du Groupe conformément à l'autorisation conférée en vertu de la 20^e résolution, et ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés de l'action « Crédit Agricole S.A. » sur l'Eurolist d'Euronext aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général ou, avec l'accord de ce dernier, d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués fixant la date d'ouverture de la souscription ;
5. décide que la durée pendant laquelle le Conseil d'administration pourra utiliser la présente autorisation expirera le jour de la réunion de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005 ;
6. décide de fixer à 40 millions d'euros le montant maximal en nominal de la (ou les) augmentation(s) de capital pouvant être décidée(s) et réalisée(s) en vertu de la présente autorisation ;
7. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour faire usage en une ou plusieurs fois de la présente autorisation, notamment à l'effet :
 - de décider le nombre maximum d'actions à émettre, dans les limites fixées par la présente résolution et constater le montant définitif de chaque augmentation de capital,
 - d'arrêter les dates et toutes autres conditions et modalités d'une telle augmentation de capital, notamment le seuil en deçà duquel les souscriptions ne seraient pas réduites,
 - d'imputer les frais d'une telle augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau montant du capital social résultant d'une telle augmentation,

- et, d'une manière générale, de passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des actions émises en vertu de la présente autorisation ou à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater l'augmentation de capital résultant de toute émission réalisée en vertu de la présente autorisation et procéder à la modification corrélative des statuts de la Société.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole, adhérents à un plan d'épargne groupe aux États-Unis)

L'Assemblée générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément, d'une part, aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-138-1 et, d'autre part, des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail :

- autorise le Conseil d'administration à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social, dans le délai de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente Assemblée, par l'émission d'actions à libérer en numéraire ;
- réserve la souscription de la totalité des actions à émettre aux salariés de certaines des entités juridiques du groupe Crédit Agricole S.A. (tel que défini aux 20^e et 21^e résolutions) établies aux États-Unis, dont le contrat de travail est régi par le droit des États-Unis ou résidant aux États-Unis dès lors que ces salariés sont adhérents à l'un des plans d'épargne entreprise de l'une des entités juridiques du groupe Crédit Agricole (les « Salariés américains ») ;
- décide de fixer à 40 millions le montant maximal en nominal de la (ou les) augmentation(s) de capital pouvant être réalisée(s) en vertu de la présente autorisation ;
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles à émettre sera égal au montant le plus élevé entre (i) 85 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole S.A. sur l'Eurolist d'Euronext lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou de son Directeur général ou, avec l'accord de ce dernier, d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux salariés américains et (ii) 85 % du cours de bourse de l'action Crédit Agricole S.A. le jour de la décision du Conseil d'administration ou de son Directeur général, ou, en accord avec ce dernier, d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux Salariés américains, dans la limite d'un montant

égal à 100 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole S.A. durant les 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou de son Directeur général ou, avec l'accord de celui-ci, d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux Salariés américains ;

- autorise le Conseil d'administration à attribuer gratuitement aux souscripteurs, en application des dispositions de l'article L. 443-5 4^e alinéa du Code du travail, des actions à émettre ou déjà émises ou tous autres titres à émettre ou déjà émis, donnant accès au capital social ;
- supprime le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des Salariés américains ;
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, notamment et sans que cette liste soit limitative, avec faculté de subdélégation, pour :
 - décider le nombre maximum d'action à émettre, dans les limites fixées par la présente résolution et décider également, à l'occasion de chacune de ces augmentations de capital si les actions doivent être souscrites directement par les Salariés américains ou si elles doivent l'être par l'intermédiaire de fonds communs de placement,
 - dans le cas de l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital social, choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions et titres aux décotes maximales prévues ci-dessus au titre de la détermination du prix d'émission, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions et titres sur le montant de l'abondement, soit de combiner ces deux possibilités,
 - arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, ainsi que règles de réduction applicable aux cas de sur-souscription et notamment de déterminer le prix des actions, les dates de jouissance ainsi que fixer éventuellement le nombre maximum d'actions pouvant être souscrit par salarié et par émission,
 - constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites,
 - accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
 - apporter aux statuts les modifications consécutives aux augmentations du capital social,
 - imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant de la prime afférente à chaque augmentation et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
 - et, généralement, faire le nécessaire.

VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des actions acquises par la Société en vertu de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions faisant l'objet de la 16^e résolution ou d'autorisations ultérieures, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente Assemblée ;
2. à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2004 en la privant d'effet à partir de ce jour, est donnée pour une durée de vingt-quatre mois à compter de ce jour au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les actions, de rendre définitives la ou les réductions de capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, de faire le nécessaire.

VINGT-QUATRIÈME RÉOLUTION

(Modification statutaire à l'effet de relever le pourcentage de franchissement de seuil)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, décide de relever le pourcentage statutaire de détention du capital (ou des droits de vote) à partir duquel naît l'obligation de déclarer le franchissement de seuil.

En conséquence, l'Assemblée générale décide d'augmenter ce pourcentage de 0,5 % pour le fixer à 1 % du capital ou des droits de vote et de modifier en conséquence le texte de l'article 8-A des statuts de la Société.

VINGT-CINQUIÈME UNIÈME RÉOLUTION

(Formalités et pouvoirs)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent et/ou de résolutions complémentaires.

PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

» Responsable du document de référence

Monsieur Jean Laurent, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

» Attestation du responsable

« À ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris le 17 mars 2005

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Jean Laurent

» Personne responsable de l'information financière

Patrice Vincent

Responsable du service Synthèse et Information Financière

Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A.

Téléphone : 01 43 23 56 68

» Responsables du contrôle des comptes

TITULAIRES

Barbier Frinault et Autres Ernst & Young Société représentée par Valérie Meeus 41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine CEDEX	PricewaterhouseCoopers Audit Société représentée par Gérard Hautefeuille 32, rue Guersant 75017 Paris

SUPPLÉANTS

Alain Grosmann 41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine CEDEX	Pierre Coll 34, place des Corolles 92908 Paris-La Défense CEDEX

Barbier Frinault et Autres a été désigné en tant que Commissaire aux comptes par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans et renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000.

Barbier Frinault et Autres représenté par Valérie Meeus est membre du réseau Ernst & Young depuis le 5 septembre 2002.

Le Cabinet Alain Lainé, représenté par Alain Lainé, avait été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Il a audité et certifié les comptes individuels et consolidés de Crédit Agricole S.A. pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003. Son mandat a pris fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004.

Le Cabinet Mazars et Guérard avait été nommé Commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Son mandat a pris fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004.

Ont été nommés, en remplacement, par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004, les Commissaires aux comptes suivants :

PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire ;

Pierre Coll, Commissaire aux comptes suppléant,

pour la durée restant à courir des mandats des deux Commissaires aux comptes précités, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ⁽¹⁾

► Collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A. ⁽²⁾

(en milliers d'euros)	Ernst & Young				PricewaterhouseCoopers			
	2004	%	2003	%	2004	%	2003	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽³⁾	9 244		8 141		9 553		6 807	
Missions accessoires	1 547		4 704		4 169 ⁽⁴⁾		5 599	
Sous-total	10 791	99,6 %	12 845	87,4 %	13 722	95,6 %	12 406	100,0 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	29		277		570			
Technologie de l'information	0		178		0			
Audit interne	0		43		40			
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	16		1 350 ⁽⁶⁾		28			
Sous-total	45	0,4 %	1 848	12,6 %	638	4,4 %		
Total	10 836	100,0 %	14 693	100,0 %	14 360	100,0 %	12 406	100,0 %

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A., consolidées par intégration globale.

(en milliers d'euros)	Mazars & Guerard				KPMG				Deloitte Touche Tohmatsu				Autres			
	2004	%	2003	%	2004	%	2003	%	2004	%	2003	%	2004	%	2003	%
Audit																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽³⁾	1 624	91 %	886	81 %	737	78 %	1 686	94 %	2 150	88 %	4 676	69 %	2 005	92 %	2 146	67 %
Missions accessoires	168	9 %	205	19 %	213	22 %	115	6 %	286	12 %	2 097	31 %	186	8 %	1 051	33 %
Total	1 792	100 %	1 091	100 %	950	100 %	1 801	100 %	2 436	100 %	6 773	100 %	2 191	100 %	3 197	100 %

(1) Cette note indique la charge annuelle des honoraires des Commissaires aux comptes.

L'Assemblée générale du 19 mai 2004 de Crédit Agricole S.A. a nommé comme Commissaire aux comptes titulaire, le cabinet PricewaterhouseCoopers, en remplacement du cabinet A. Lainé.

(2) Y compris les filiales de Crédit Agricole S.A. consolidées par intégration globale et auditées par le collège.

(3) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des Commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

Les prestations effectuées au titre de la transition aux normes IFRS sont incluses dans cette rubrique.

(4) Les honoraires versés au cabinet PricewaterhouseCoopers au titre des missions accessoires ne comprennent pas ceux versés antérieurement à leur nomination de Commissaire aux comptes de Crédit Agricole S.A. le 19 mai 2004.

(5) Le cabinet PricewaterhouseCoopers n'étant pas Commissaire aux comptes de Crédit Agricole S.A. en 2003, les données relatives aux autres prestations n'ont pas été publiées au titre de cet exercice.

(6) Dont 1 million d'euros d'honoraires réalisés sur une filiale étrangère de Crédit Agricole Indosuez, non auditée par le cabinet Ernst & Young, avant l'adoption de la Loi de sécurité financière.

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole S.A. et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Jean Laurent, Directeur général de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la Société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

COMPTES ANNUELS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve avec une observation relative aux changements de méthode intervenus au cours de l'exercice et résultant de :

- l'application de l'avis n° 2004-05, du 25 mars 2004, du Conseil National de la Comptabilité concernant les dispositions relatives aux médailles du travail (note 2.1 de l'annexe) ;
- l'application de la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003, du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (notes 2.1, 2.1.13 et 25 de l'annexe).

Les comptes annuels pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003, arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par les cabinets Barbier Frinault & Autres et Alain Lainé selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve. Le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comporte une observation relative aux changements de méthode intervenus au cours de l'exercice et exposés dans la note 2 de l'annexe, concernant :

- l'application de la méthode d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre à partir du 1^{er} janvier 2003 ;
- la première application des règlements CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable des risques de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière et CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve avec une observation relative aux changements de méthode intervenus au cours de l'exercice et résultant de :

- l'application de l'avis n° 2004-05, du 25 mars 2004, du Conseil National de la Comptabilité concernant les dispositions relatives aux médailles du travail (note 2.1 de l'annexe) ;
- l'application de la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003, du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (notes 2.1, 2.1.13 et 25 de l'annexe) ;
- l'application par anticipation de l'intégralité des dispositions du règlement du CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs (notes 2.1 et 2.1.11 de l'annexe) ;
- l'application des règlements du CRC n° 2004-16 et 2004-17 du 23 novembre 2004 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers (notes 2.1 et 24.1 de l'annexe) ;
- l'application de l'avis n° 2004-04 du 25 mars 2004 modifiant le règlement CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le Code des assurances (note 2.1 de l'annexe).

Les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003, arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par les cabinets Barbier Frinault & Autres et Alain Lainé selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve. Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comporte une observation relative aux changements de méthode intervenus au cours de l'exercice et exposés dans la note 2.1 de l'annexe, concernant :

- l'application de la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre à partir du 1^{er} janvier 2003 ;
- la première application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable des risques de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière ;
- la première application du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs pour les activités bancaires et d'assurance.

COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les comptes consolidés pro forma couvrant les périodes du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002 et du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003 établis par le Conseil d'administration présentés dans ce document ont fait l'objet d'un examen de la part des cabinets Barbier Frinault & Autres et Alain Lainé, selon les normes professionnelles applicables en France.

Ces comptes consolidés pro forma permettent, à des fins de comparaison, de traduire les effets de l'ensemble des opérations liées à l'acquisition du groupe Crédit Lyonnais au cours du deuxième trimestre 2003.

Au terme de ces examens qui ont fait l'objet de rapports, les cabinets Barbier Frinault & Autres et Alain Lainé ont estimé que les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter aux 31 décembre 2002 et 2003 l'ensemble des opérations liées à l'acquisition du groupe Crédit Lyonnais au cours du deuxième trimestre 2003, que leur traduction chiffrée est appropriée et que les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Concernant les informations pro forma contenues dans le présent document de référence, nous rappelons que ces informations ont vocation à traduire l'effet sur des informations comptables et financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Elles ne sont toutefois pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

PRICewaterhouseCOOPERS AUDIT

Valérie Meeus

Gérard Hautefeuille

Le document de référence inclut par ailleurs :

- Le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des Commissaires aux comptes (respectivement page 183 et page 170 du document de référence) comportant la justification des appréciations des Commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce ;
- Le rapport des Commissaires aux comptes (page 101, du présent document de référence) établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Crédit Agricole S.A. décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

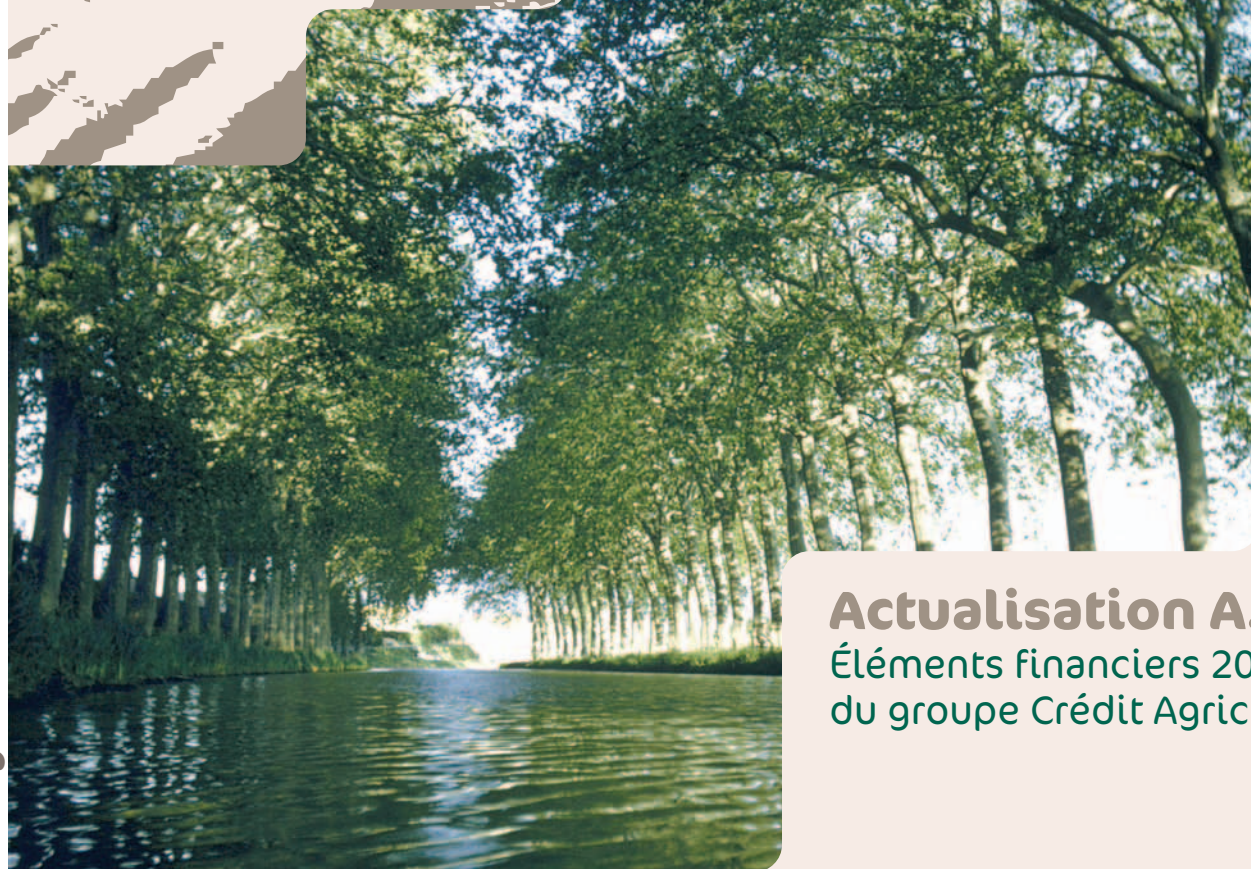
TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations	N° de page
Attestations des responsables	
Attestation des responsables du document de référence	206
Attestation des contrôleurs légaux des comptes	208
Politique d'information	11
Renseignements de caractère général	
Émetteur	
Renseignements de caractère général concernant la société	186
Capital	
Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...)	188
Capital autorisé non émis	190
Capital potentiel	190
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	52
Marché des titres	
Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	9
Dividendes	10, 51, 190, 197
Marché des instruments financiers	190
Capital et droits de vote	
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	8, 190
Évolution de l'actionnariat	190
Pactes d'actionnaires	8, 190
Activité du Groupe	
Organisation du Groupe (relations mère et filiales, information sur les filiales)	12-17
Chiffres clés du groupe	6-7
Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	6, 33, 163
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	6-26
Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise...)	10
Analyse des risques du Groupe	
Facteurs de risques	61-78
Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	61-75
Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats...)	75-78
Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...)	76-77
Risques industriels et liés à l'environnement	83-85
Assurances et couverture des risques	77-78
Patrimoine, situation financière et résultats	
Comptes consolidés et Annexe	31, 107-169
Engagements hors-bilan	110, 153
Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	207
Information financière pro forma	30, 125-126
Ratios prudentiels réglementaires	49
Comptes sociaux	173
Gouvernement d'entreprise	
Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	88-90
Composition et fonctionnement des Comités	91-92
Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)	102-106
Conventions réglementées	194
Évolution récente et perspectives	
Évolution récente	53
Perspectives	53



Crédit Agricole S.A.
Société anonyme au capital de 4 420 567 311 euros
RCS Paris 784 608 416
91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris
Tél. (33) 1 43 23 52 02
www.credit-agricole-sa.fr



Actualisation A.01

Éléments financiers 2004
du groupe Crédit Agricole



sommaire

CHAPITRE	PAGE	CHAPITRE	PAGE
PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SES ACTUALISATIONS ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	2	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2004 DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	53
AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	3	Bilans consolidés du groupe Crédit Agricole	54
1 RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2004 DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	5	Hors bilans consolidés du groupe Crédit Agricole	56
Présentation des états financiers	6	Comptes de résultat consolidés du groupe Crédit Agricole	57
Analyse de l'activité et des résultats du groupe Crédit Agricole	9	Annexes aux comptes consolidés	58
Tendances récentes et perspectives	28	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	116
Annexe au rapport de gestion	34		



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 avril 2005, conformément au Livre II de son Règlement général. Il complète le document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2005 sous le numéro D.05-0233. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SES ACTUALISATIONS ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

► Responsable du document de référence et de son actualisation

Monsieur Jean Laurent, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

► Attestation du responsable

« À ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris le 20 avril 2005

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Jean Laurent

► Personne responsable de l'information financière

Patrice Vincent

Responsable du service Synthèse et Information Financière

Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A.

Téléphone : 01 43 23 56 68

► Responsables du contrôle des comptes

TITULAIRES

Barbier Frinault et Autres Ernst & Young Société représentée par Valérie Meeus 41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine CEDEX	PricewaterhouseCoopers Audit Société représentée par Gérard Hautefeuille 32, rue Guersant 75017 Paris

SUPPLÉANTS

Alain Grosmann 41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine CEDEX	Pierre Coll 34, place des Corolles 92908 Paris-La Défense CEDEX

Barbier Frinault et Autres a été désigné en tant que Commissaire aux comptes par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans et renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000.

Barbier Frinault et Autres représenté par Valérie Meeus est membre du réseau Ernst & Young depuis le 5 septembre 2002.

Le Cabinet Alain Lainé, représenté par Alain Lainé, avait été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Il a audité et certifié les comptes individuels et consolidés de Crédit Agricole S.A. pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003. Son mandat a pris fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004.

Le Cabinet Mazars et Guérard avait été nommé Commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Son mandat a pris fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004.

Ont été nommés, en remplacement, par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004, les Commissaires aux comptes suivants :

PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire ;

Pierre Coll, Commissaire aux comptes suppléant,

pour la durée restant à courir des mandats des deux Commissaires aux comptes précités, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole S.A. et en application de l'article 211-5-2 du livre II du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.05-0233, et son actualisation ci-jointe.

Ces documents ont été établis sous la responsabilité de Monsieur Jean Laurent, Directeur général de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'ils contiennent portant sur la situation financière et les comptes.

Le document de référence a fait l'objet d'un avis de notre part en date du 17 mars 2005, dans lequel nous avons conclu que, sur la base des diligences effectuées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans le document de référence.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- à vérifier qu'il n'est pas survenu d'événements postérieurs à la date de notre avis rappelée ci-dessus, de nature à remettre en cause la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, contenues dans le document de référence,
- à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans l'actualisation et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport de notre part. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans cette actualisation, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. La présente actualisation ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve avec une observation relative aux changements de méthode intervenus au cours de l'exercice et résultant de :

- l'application de l'avis n° 2004-05, du 25 mars 2004, du Conseil National de la Comptabilité concernant les dispositions relatives aux médailles du travail (note 2.3 de l'annexe) ;
- l'application de la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003, du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (notes 2.3, 2.3.14 et 25 de l'annexe) ;
- l'application par anticipation de l'intégralité des dispositions du règlement du CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs (notes 2.3 et 2.3.11 de l'annexe) ;
- l'application des règlements du CRC n° 2004-16 et 2004-17 du 23 novembre 2004 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers (notes 2.3 et 24.1 de l'annexe) ;
- l'application de l'avis n° 2004-04 du 25 mars 2004 modifiant le règlement CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le Code des assurances (note 2.3 de l'annexe).

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003, arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par les cabinets Barbier Frinault & Autres - Ernst & Young et Alain Lainé selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve.

Le rapport sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comporte une observation, qui sans remettre en cause l'opinion des cabinets Barbier Frinault & Autres - Ernst & Young et Alain Lainé, attire l'attention des actionnaires sur la note 2.3 de l'annexe concernant :

- le changement de méthode relatif à l'application de la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre à partir du 1^{er} janvier 2003 ;
- le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable des risques de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière ;
- le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs pour les activités bancaires et d'assurance.

COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Les comptes consolidés pro forma couvrant les périodes du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002 et du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003 établis par le Conseil d'administration ont fait l'objet d'un examen de la part des cabinets Barbier Frinault & Autres - Ernst & Young et Alain Lainé, selon les normes professionnelles applicables en France.

Ces comptes consolidés pro forma permettent, à des fins de comparaison, de traduire les effets de l'ensemble des opérations liées à l'acquisition du groupe Crédit Lyonnais au cours du deuxième trimestre 2003.

Au terme de ces examens qui ont fait l'objet de rapports, les cabinets Barbier Frinault & Autres - Ernst & Young et Alain Lainé ont estimé que les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter aux 31 décembre 2002 et 2003 l'ensemble des opérations liées à l'acquisition du groupe Crédit Lyonnais au cours du deuxième trimestre 2003, que leur traduction chiffrée est appropriée et que les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le document de référence et son actualisation.

Concernant les informations pro forma contenues dans la présente actualisation du document de référence, nous rappelons que ces informations ont vocation à traduire l'effet sur des informations comptables et financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Elles ne sont toutefois pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2005

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

Gérard Hautefeuille

Valérie Meeus

La présente actualisation du document de référence inclut par ailleurs le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 (pages 116 et 117 du présent document) comportant la justification des appréciations des Commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce.

1

Rapport de gestion sur l'exercice 2004 du groupe Crédit Agricole

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS	› 6
• Évolution du périmètre de consolidation	› 6
• Changements de principes et méthodes comptables	› 7
• Rappel relatif à l'élaboration des comptes de 2003 suite à l'acquisition du Crédit Lyonnais	› 8
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	› 9
• Environnement économique et financier	› 9
• Résultats consolidés	› 9
• Analyse de l'activité et des résultats par pôle d'activité	› 11
• Bilan consolidé du groupe Crédit Agricole	› 25
• Ratios prudentiels	› 26
TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES	› 28
• Perspectives 2005	› 28
• Projet de conversion aux normes IAS/IFRS	› 29
• Autres évolutions récentes	› 34
ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION	› 34
• Gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole	› 34

N.B. : Les éléments financiers ci-après se rapportent au groupe Crédit Agricole, ensemble constitué des Caisses locales, des Caisses régionales, de Crédit Agricole S.A. et de leurs filiales.

► Présentation des états financiers

Le Crédit Agricole est le premier groupe bancaire français par l'importance de ses capitaux propres et de son bilan ; il figure aux tout premiers rangs des banques mondiales (The Banker - juillet 2004 - le classait au 1^{er} rang en Europe et au 2nd rang mondial par le montant de ses capitaux propres).

Leader dans la banque de proximité en France avec ses 43 Caisses régionales, ses positions ont été renforcées dans tous les métiers avec l'acquisition du Crédit Lyonnais en 2003.

L'organisation du Groupe repose sur une structure à trois niveaux, avec 2 599 Caisses locales regroupées en 43 Caisses régionales qui détiennent, au travers de la SAS Rue La Boétie, 54 % environ du capital de Crédit Agricole S.A., société cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris, qui assure entre autres les fonctions d'organe central et de banque centrale du groupe Crédit Agricole.

Le groupe Crédit Agricole enregistre, en 2004, des résultats en forte progression par rapport à ceux de 2003. Le résultat net part du Groupe atteint 4 milliards d'euros, en hausse de 44 % sur celui de l'exercice 2003. Avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts nets liés au rapprochement entre le Crédit Agricole et le Crédit Lyonnais, le résultat dépasse 4,9 milliards d'euros, en croissance de 22,3 % par rapport à 2003. Ces résultats traduisent de très bonnes performances de tous les métiers du Groupe :

- les Caisses régionales ont connu une croissance vigoureuse de toutes leurs activités ;
- le Crédit Lyonnais a également enregistré de bonnes progressions de ses encours commerciaux ;
- les activités de crédit à la consommation ont poursuivi leur croissance rapide, en particulier à l'étranger ;
- les métiers de gestion d'actifs et d'assurances ont connu une bonne dynamique de collecte ;
- la banque de financement et d'investissement a enregistré une progression de son résultat de 30 % ;
- la banque de détail à l'international a accéléré son redressement.

Ces performances ont été obtenues l'année même de l'intégration complète des activités du Crédit Lyonnais dans le groupe Crédit Agricole S.A., qui a conduit à réorganiser en profondeur la majorité des pôles métiers.

De fait, au sein du groupe Crédit Agricole S.A., l'année 2004 a été consacrée à l'élaboration et à la mise en œuvre opérationnelle du processus d'intégration des activités du Crédit Lyonnais. La construction du nouveau Groupe a avancé conformément au calendrier annoncé et au schéma prévu. Ainsi, les fusions juridiques de la quasi-totalité des entités (plusieurs dizaines au total) ont été réalisées en 2004 au sein des lignes métiers spécialisés, dans la banque de financement et d'investissement avec la création de Calyon, dans les services financiers spécialisés (crédit à la consommation, crédit-bail), dans les métiers de gestion d'actifs et d'assurances, dans le capital investissement. Par ailleurs, ont été constituées des lignes-métiers couvrant l'ensemble du Groupe pour les fonctions centrales (finances, risques, ressources humaines...). La réorganisation de Crédit Agricole S.A. se poursuit en 2005 avec les rapprochements dans la ligne métier titres et services financiers et dans la banque privée (*Pour plus de détail, se reporter au rapport de gestion de Crédit Agricole S.A. publié dans le document de référence 2004*).

En outre, une nouvelle fusion de Caisses régionales a été réalisée au cours de l'exercice : celle des Caisses régionales de Sud Alliance et de Quercy-Rouergue pour former la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, ramenant le nombre de Caisses régionales de 44 fin 2003 à 43 fin 2004.

S'agissant de réorganisations au sein du Groupe, ces opérations de rapprochement n'affectent pas le périmètre de consolidation et n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole sont établis sur la base d'une entité consolidante composée de l'ensemble constitué par les Caisses locales, les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. (société mère).

La présentation des états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole est conforme aux dispositions des règlements 99-07 et 2000-04 du Comité de la réglementation comptable (CRC) relatifs à la consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Ils sont comparables aux comptes consolidés des autres grands groupes bancaires.

► Évolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2004, le périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole comprend 2599 Caisses locales, 43 Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et 384 filiales et participations (contre 301 au 31 décembre 2003 et 280 au 31 décembre 2002).

Rappelons que l'année 2003 avait enregistré l'entrée dans le périmètre du Crédit Lyonnais (consolidation en un seul palier) et du groupe Finaref (consolidation par intégration globale de 20 entités).

Par ailleurs, depuis le 3^e trimestre 2003, le Crédit Agricole belge (S.A. Crédit Agricole (Belgique)) est consolidée par intégration globale

à la suite de l'acquisition de 50 % de son capital conjointement par la Caisse régionale Nord de France, la Caisse régionale Nord-Est et Crédit Agricole S.A. Au cours de l'exercice 2004, le Crédit Agricole belge a acquis la totalité des actions de Europabank NV/SA, banque belge spécialisée dans le crédit à la consommation.

De même, Credibom, qui était mis en équivalence jusqu'en juin 2003, est intégré globalement après que Sofinco ait augmenté sa participation de 40 % à 85 % au capital de la société financière de crédit à la consommation portugaise, participation portée à 100 % en juillet 2004.

Au cours du premier semestre 2004, conformément aux accords de décembre 2002 relatifs à l'achat de Finaref, Crédit Agricole S.A. a racheté une tranche complémentaire de 14,5 % portant à 90 % sa participation au capital de Finaref S.A. et Finaref Group AB. Puis, un nouvel accord a été conclu le 31 décembre 2004 sur l'acquisition par Crédit Agricole S.A. de la participation résiduelle de 10 % dans les deux sociétés. Cette dernière acquisition a été réalisée en date du 27 janvier 2005. Toutefois, ces opérations n'impactent pas les comptes 2004, Finaref S.A. et Finaref Group AB étant déjà consolidés par intégration globale dans les comptes de l'exercice 2003.

Au cours de l'exercice 2004, le périmètre du groupe Crédit Agricole s'est élargi principalement de :

- Emporiki Credicom - société de crédit à la consommation créée en Grèce - détenue par Sofinco et Emporiki Bank (4^e banque grecque) ; elle est consolidée par mise en équivalence ;
- Dan'Aktiv, société de crédit à la consommation acquise, le 2 avril 2004, au groupe danois F Group A/S, et consolidée par intégration globale. Sa gestion est confiée à Finaref ;
- Jotex Finans AB, société de crédit à la consommation rachetée au groupe Jotex AB, le 30 septembre 2004, par Finaref Group AB.

Des entités sont sorties du périmètre :

- La BFO, du fait de la cessation de son activité en mars ;
- Financière Lapérouse suite à sa cession hors du groupe ;
- Laing & Cruickshank Investment Management Limited, suite à sa cession hors du groupe finalisée le 30 avril 2004. Lacim était antérieurement consolidé dans le palier du groupe Crédit Lyonnais.

Les deux dernières entités ci-dessus étaient consolidées par intégration globale jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année 2004.

- La Banque Libano-Française SAL. Suite à la cession, le 30 juillet 2004, de 42 % sur les 51 % de la participation détenue par Calyon, le bilan de la banque n'est plus consolidé en 2004 et les résultats de la Banque Libano-Française SAL sont pris en compte sur le seul premier semestre 2004 ;
- CAI Private Banking Italia SPA n'est plus consolidé depuis la fin du premier semestre 2004 suite à la reprise, en septembre 2004, de la banque privée italienne par Banca Intesa ;
- Réunibail et Réuniroute suite à la cession, le 29 juillet dernier, par Sofinco des participations au capital des deux filiales réunionnaises. Leur déconsolidation a été effectuée rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2004.

En outre, ont changé de méthode de consolidation depuis le 31 décembre 2003 :

- Uni-Éditions, auparavant consolidé par mise en équivalence, est consolidé par intégration globale à compter de 2004 ;
- la banque Finaref, consolidée par intégration globale en 2003, est consolidée par la méthode de la mise en équivalence ;
- Eurofactor reste consolidé par intégration proportionnelle au plan des résultats de l'exercice 2004, Crédit Agricole S.A. ayant porté sa participation de 49,1 % à 98,2 % dans le capital de la société d'affacturage en toute fin d'année 2004. En revanche, le bilan est consolidé globalement au 31 décembre 2004.

Les autres variations du périmètre entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes. Il s'agit de la consolidation en direct de 69 sociétés précédemment consolidées sous le palier Crédit Lyonnais, d'un changement de dénomination sociale pour 12 filiales, de fusions ou absorptions d'entités par d'autres sociétés du Groupe. Outre les opérations réalisées dans le cadre du rapprochement Crédit Lyonnais - Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales de Quercy-Rouergue et de Sud Alliance ont fusionné le 1^{er} juin 2004 pour former la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

► Changements de principes et méthodes comptables

Les filiales d'assurances du Groupe appliquent, depuis le 1^{er} janvier 2004, l'avis n° 2004-04 du Conseil national de la comptabilité (CNC) du 25 mars 2004 relatif à la modification du règlement CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002 afférent à la comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le Code des assurances. Cet avis complète le règlement CRC n° 2002-09 et prévoit, dans le cas particulier des contrats en unités de compte et des plans d'épargne retraite populaire, une évaluation au prix de marché des instruments financiers à terme entrant dans des stratégies relatives à ces placements. La première application de cet avis n'a pas eu de conséquence significative sur les comptes du groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole applique dans son intégralité, par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2004, le règlement du CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 (modifié par le règlement n° 2003-07 du 12 décembre 2003) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. À ce titre, il applique à l'ensemble de ses immobilisations corporelles la méthode de comptabilisation des actifs par composants (se reporter à la note 2.3.10 de l'Annexe aux états financiers « Principes, méthodes et périmètre de consolidation - Règles et principes comptables »). L'application anticipée de ce règlement n'a pas d'impact significatif sur le compte de résultat de l'exercice 2004. L'impact sur la situation nette d'ouverture a été comptabilisée pour un montant de + 24 millions d'euros.

➤ Présentation des états financiers

Le groupe Crédit Agricole applique également, à compter du 1^{er} janvier 2004, la **recommandation n° 2003-R.01 du CNC** du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (se reporter aux notes 2.3 et 2.3.14 de l'Annexe aux états financiers). L'impact du changement de méthode a été comptabilisé dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 pour un montant net de - 228 millions d'euros.

Il applique aussi l'**avis n° 2004-05 du CNC**, du 25 mars 2004, afférant à la modification des paragraphes 300 des règlements n° 99-02, n° 99-07, n° 00-05 et n° 02-08 du CRC concernant les dispositions relatives aux médailles du travail. L'application de cet avis n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du groupe Crédit Agricole.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre **des règlements du CRC n° 2004-16 et 2004-17** du 23 novembre 2004 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, le groupe Crédit Agricole publie ces informations dans l'Annexe aux états financiers (cf. notes 5, 6.1, 23 et 24) à l'exception de celles concernant les instruments dérivés (non disponible dans le format requis par ces règlements).

À l'exception de ces changements de méthode comptable, les comptes de l'exercice 2004 ont été établis selon les mêmes méthodes comptables que celles adoptées pour l'établissement des comptes annuels 2003.

➤ Rappel relatif à l'élaboration des comptes de 2003 suite à l'acquisition du Crédit Lyonnais

Dans les comptes 2004 du groupe Crédit Agricole, le groupe Crédit Lyonnais est consolidé par intégration globale au taux de 99,86 % (taux de détention depuis le 4 août 2003, date de la clôture de l'OPRO).

Pour l'exercice 2003, rappelons qu'une méthode de consolidation mixte avait été retenue pour l'établissement des comptes au 1^{er} semestre 2003 ; le bilan et le hors-bilan avaient été consolidés par intégration globale, alors que le résultat du Crédit Lyonnais avait été consolidé par mise en équivalence au taux de 25,62 % (correspondant à la moyenne pondérée des taux de détention par le Crédit Agricole sur cette période).

Puis, sur l'ensemble du second semestre 2003, le Crédit Lyonnais était consolidé par intégration globale au taux de 99,86 % (suite à l'acquisition complémentaire résultant de l'OPRO).

Aussi, eu égard à la variation significative du périmètre résultant de l'acquisition en 2003 du Crédit Lyonnais, **des comptes pro forma** avaient été établis sur les trois années 2003, 2002 et 2001 permettant d'assurer la comparabilité des résultats du nouveau Groupe (avec intégration du Crédit Lyonnais) sur cette période.

Dans ces comptes, le Crédit Lyonnais est consolidé par intégration globale au taux de détention du 30 juin 2003 soit à 97,45 %. Ces comptes pro forma traduisent la situation patrimoniale et la formation du résultat dans l'hypothèse où ce pourcentage du capital du Crédit Lyonnais aurait été acquis antérieurement au 19 juin 2003.

En revanche, ces comptes pro forma ne prennent pas en compte les autres modifications de périmètre intervenues en 2003 ; concernant l'acquisition de Finaref, il n'avait pas été possible d'établir des comptes pro forma pour ce groupe en raison des modifications très significatives intervenues en 2002 dans les participations et le périmètre de ce groupe (sortie de Facet). Les périmètres de consolidation reprennent les filiales et participations consolidées par le groupe Crédit Agricole et Crédit Lyonnais S.A. aux arrêtés mentionnés.

De même, les principes et méthodes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés pro forma 2002 et 2003 sont ceux suivis pour l'élaboration des comptes consolidés publiés du Crédit Agricole aux différentes dates d'arrêté. Les changements de principes comptables sont opérés dans les comptes pro forma aux mêmes dates que dans les comptes publiés.

Les modalités d'élaboration des comptes pro forma 2002 et 2003 sont décrits en note 2.4.2 de l'Annexe aux états financiers publiés ci-après.

Dans l'analyse **des résultats** consolidés du groupe Crédit Agricole présentée ci-après, les évolutions sont calculées par rapport aux données pro forma des exercices antérieurs, sauf indication contraire. En revanche, pour ce qui concerne **le bilan**, l'analyse des évolutions porte sur les données réelles publiées.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

► Environnement économique et financier

2004 : UNE REPRISE SANS HAUSSE DES TAUX LONGS

Aux États-Unis, l'année 2004 aura marqué le début du resserrement monétaire. S'appuyant sur un rebond de l'emploi au printemps, la Fed a en effet infléchi sa politique monétaire en juin 2004, portant progressivement ses taux directeurs de 1 % à 2,25 %. Malgré une croissance économique dynamique (+ 4,4 % en 2004), les taux longs se sont maintenus à un niveau très bas, nettement inférieur à la croissance nominale de l'économie : de 4,31 % au 1er janvier à 4,26 % le 31 décembre.

Le Japon, avec une croissance de 2,6 % en 2004, enregistre sa meilleure performance depuis 1996.

En zone euro, la croissance de l'activité aura tout juste réussi à se rapprocher de son potentiel (1,8 % après 0,5 % en 2003).

Le moteur principal est resté la demande extérieure. L'investissement des entreprises a amorcé un léger rebond mais la demande des ménages a affiché une croissance assez faible (avec un impact négatif fort de l'Allemagne). La Banque centrale européenne (BCE) a laissé inchangés les taux directeurs toute l'année (l'appréciation rapide de l'euro contre le dollar a probablement temporisé ses velléités de normalisation monétaire). Les taux longs sont restés très bas (4,1 % en moyenne). Après avoir nettement progressé au premier trimestre, les marchés boursiers européens ont à nouveau hésité par la suite, touchés successivement par la hausse du prix du pétrole, l'appréciation de l'euro et les doutes sur la croissance mondiale.

La France a largement contribué à la reprise européenne en 2004 en se plaçant dans le peloton de tête des grands pays (avec une croissance de 2,4 %), grâce à une très bonne tenue de la consommation des ménages, en particulier en début d'année. Parallèlement, le rebond des profits des entreprises a relancé rapidement leur investissement.

► Résultats consolidés

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS SYNTHÉTIQUE - PRINCIPAUX SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(en millions d'euros)	31/12/2002 Pro forma	31/12/2003 Pro forma	31/12/2004	Variation 2004/2003
Produit net bancaire	22 060	23 886	24 320	+ 1,8 %
Charges générales d'exploitation (y compris amortissements)	(15 277)	(15 592)	(15 600)	+ 0,1 %
Résultat brut d'exploitation	6 783	8 294	8 720	+ 5,1 %
Coût du risque	(1 359)	(2 007)	(1 437)	- 28,4 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	6	219	389	+77,6 %
Résultat net sur actifs immobilisés	(144)	(101)	(9)	- 91,1 %
Résultat courant avant impôts	5 286	6 405	7 663	+ 19,6 %
Coûts liés au rapprochement	-	(513)	(349)	- 32,0 %
Résultat net exceptionnel	(286)	(151)	(169)	+ 11,9 %
Impôt sur les bénéfices	(1 540)	(1 963)	(2 304)	+ 17,4 %
Amortissement des écarts acquisition	(654)	(926)	(753)	- 18,7 %
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux	(171)	207	160	- 22,7 %
Résultat net	2 635	3 059	4 248	+ 38,9 %
Intérêts minoritaires	130	302	279	- 7,6 %
Résultat net part du Groupe	2 505	2 757	3 969	+ 44,0 %
Résultat net part Groupe avant coûts liés au rapprochement Crédit Agricole/Crédit Lyonnais	2 505	3 118	4 194	+ 34,5 %
Résultat net part du Groupe avant survaleurs et coûts liés au rapprochement	3 159	4 044	4 947	+ 22,3 %

► Analyse de l'activité et des résultats du groupe Crédit Agricole

Le résultat net, part du Groupe, du Crédit Agricole s'élève en 2004 à 4,0 milliards d'euros, en hausse de 44 % sur celui de l'exercice 2003. Avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement avec le Crédit Lyonnais, le résultat atteint 4,9 milliards d'euros en croissance de 22,3 %.

Ce résultat confirme la contribution de tous les métiers du Groupe en forte croissance dans un environnement économique et financier peu favorable au secteur bancaire (dollar, pétrole, croissance, taux d'intérêt) et dans un contexte de transformation du Groupe en profondeur.

Le résultat brut d'exploitation du Groupe ressort à 8,7 milliards d'euros, en progression de 5,1 % par rapport à 2003. Cette évolution reflète la croissance organique du Groupe. De fait, l'impact positif sur le niveau du RBE de l'évolution du périmètre entre les exercices 2003 et 2004 (entrée de Dan'Aktiv, consolidation en année pleine de Crédit Agricole Belgique, sortie de Banque Libano-Française SAL et de Financière Lapérouse, principalement) ainsi que les changements de méthode de consolidation (Credibom, Uni-Éditions) est largement compensé par l'effet négatif dû à l'appréciation de l'euro par rapport aux principales devises (dollar, yen). Hors ces modifications de périmètre et de change, le RBE s'accroît de 5,7 %**.

Il résulte :

■ **d'un produit net bancaire** de 24,3 milliards d'euros, en hausse de 1,8 % sur celui pro forma de l'exercice 2003. Cette évolution ressort à 2,3 %** hors les effets de périmètre et de taux de change.

La réorganisation de la banque de financement et d'investissement, d'une ampleur exceptionnelle, ainsi que les conditions de marché ont pesé sur le PNB de ce métier qui ressort en baisse par rapport au niveau particulièrement élevé de 2003. Ainsi, hors la BFI, le PNB global des autres pôles métiers est en croissance de 6,7 % sur un an grâce au bon niveau d'activité des métiers de gestion d'actifs et d'assurances, du crédit à la consommation et à la dynamique commerciale des réseaux de proximité, celui des Caisses régionales (avec un PNB en augmentation de 4,2 %) et celui du réseau du Crédit Lyonnais (avec un PNB en augmentation de 2,4 %). Le PNB du pôle « Gestion pour compte propre et divers » enregistre aussi l'amélioration, par rapport à 2003, des marchés boursiers sur les portefeuilles actions ;

■ **de charges d'exploitation** contenues à 15,6 milliards d'euros, stables par rapport à celles de l'exercice précédent (+ 0,5 %** hors effets de périmètre et de change). Cette stabilité traduit la mise en œuvre accélérée du programme de synergies accompagnant l'intégration du Crédit Lyonnais dans le groupe Crédit Agricole S.A. (représentant 325 millions d'euros sur l'exercice 2004 pour un objectif de 275 millions d'euros). Elle reflète aussi l'évolution très modérée des charges de fonctionnement des Caisses régionales et de leurs filiales.

En conséquence, **le coefficient d'exploitation** continue de s'améliorer, passant de 65,3 % en 2003 à 64,1 % en 2004 (après - 4 points l'année précédente).

** Données non auditées.

Le coût du risque s'établit à 1,4 milliard d'euros, en très nette réduction (- 28,4 %, soit - 570 millions d'euros) par rapport à 2003 dans un environnement de risque de crédit favorable (assainissement des bilans des entreprises et diminution des défaillances). Cette baisse est particulièrement prononcée dans la banque de financement et d'investissement (- 524 millions d'euros). Elle bénéficie de la politique prudente de gestion des risques au cours des années passées.

Au total, les créances douteuses diminuent de 6 % d'une année sur l'autre à 17,3 milliards d'euros. Elles représentent 4,1 % des encours bruts de crédits à la clientèle et de crédit-bail contre 4,6 % en 2003 et sont couvertes à hauteur de 67,6 % par des provisions (contre 65,6 % en 2003).

Le FRBG enregistre une nouvelle reprise nette de 160 millions d'euros (contre 207 millions d'euros en 2003), dont 39 millions d'euros par les Caisses régionales et 121 millions d'euros par Crédit Agricole S.A. Cette reprise porte essentiellement sur la provision épargne-logement en raison de l'écart entre l'évolution anticipée il y a 4 ans (pour les comptes) et 6 ans (pour les plans) des taux de marché relativement aux taux de refinancement actuels des prêts épargne-logement.

Le stock de provisions générales et de FRBG atteint au total 6 881 millions d'euros, se répartissant comme suit : 1 766 millions d'euros de provisions de passif couvrant des risques sectoriels et autres provisions sur crédits, 704 millions d'euros de provisions pour risques pays, 1 446 millions d'euros de FRBG épargne-logement, 636 millions d'euros au titre du Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité et 2 329 millions d'euros d'autres FRBG.

La contribution des sociétés mises en équivalence est en hausse de 77,6 %, passant de 219 millions d'euros en 2003 à 389 millions d'euros en 2004. Cette très forte augmentation s'explique essentiellement par la contribution de Banca Intesa qui s'élève à 245 millions d'euros (x 2,1 par rapport à 2003).

Le « résultat sur actifs immobilisés » s'inscrit en perte de 9 millions d'euros contre une perte de 101 millions d'euros en 2003 ; le groupe a extériorisé moins de moins-values nettes en 2004 et a enregistré des reprises nettes de provisions sur les titres de participations et autres titres détenus à long terme.

Le résultat courant avant impôts ressort à 7,7 milliards d'euros, en croissance de 19,6 % sur un an.

Le résultat exceptionnel est négatif de 169 millions d'euros après 151 millions d'euros en 2003. Il couvre essentiellement des charges de réorganisation et de migration des systèmes d'information (à hauteur de 124 millions d'euros) principalement dans les Caisses régionales.

Après prise en compte de 2,3 milliards d'euros de charge fiscale, le résultat net, part du Groupe, avant prise en compte des coûts liés au rapprochement avec le Crédit Lyonnais et avant amortissements des écarts d'acquisition ressort à 4,9 milliards d'euros en hausse de 22,3 % sur l'exercice précédent.

Les amortissements courants (non compris en 2003 la révision de la valeur d'utilité de la participation dans Rue Impériale) des écarts d'acquisition augmentent de 30 millions d'euros (+ 4,1 %) compte tenu des investissements complémentaires réalisés fin 2003 et courant 2004 concernant principalement Credibom, le groupe Finaref (+ 24,5 %) et le Crédit Agricole Belge.

Le rapprochement du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais se déroule conformément au calendrier et aux objectifs annoncés. Ainsi, **les coûts bruts générés par le rapprochement** et comptabilisés en résultat au cours de l'exercice 2004 s'élèvent à 349 millions d'euros (225 millions d'euros nets d'impôt). Ils traduisent la rapidité de sa mise en œuvre mais aussi son impact majeur sur le Groupe avec plus de 40 opérations juridiques de rapprochement réalisées. Ils se répartissent ainsi : Services financiers spécialisés 17 millions d'euros, Gestion d'actifs 59 millions d'euros, BFI 135 millions d'euros, Gestion pour compte propre et divers 137 millions d'euros.

Ces coûts recouvrent les projets destinés à concrétiser les synergies (rationalisation du dispositif immobilier, charges informatiques liées à la fusion des systèmes, etc.) et le recours accru au dispositif de préretraite.

Le stock de provisions dédiées spécifiquement à ces coûts s'élève à 600 millions d'euros au 31 décembre 2004 après une utilisation nette de 507 millions d'euros au cours de l'exercice 2004.

S'agissant des réductions de coûts attendus, soit 760 millions d'euros de synergies annoncés pour 2006, 325 millions d'euros ont d'ores et déjà été réalisés à fin 2004 pour un objectif 2004 de 275 millions d'euros.

► Analyse de l'activité et des résultats par pôle d'activité

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS DU GROUPE

Au sein du groupe Crédit Agricole, les activités sont organisées en sept secteurs d'activité :

les six pôles métiers suivants :

1. Banque de proximité en France - Caisses régionales ;
2. Banque de proximité en France - réseau du Crédit Lyonnais ;
3. Services financiers spécialisés ;
4. Gestion d'actifs, assurances et banque privée ;
5. Banque de financement et d'investissement ;
6. Banque de détail internationale ;

auxquels s'ajoute un pôle « Gestion pour compte propre et divers ».

1. La banque de proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre l'activité et les résultats des 43 Caisses régionales de Crédit Agricole et leurs filiales françaises.

2. La banque de proximité en France - Réseau du Crédit Lyonnais

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau du Crédit Lyonnais en France (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises), ainsi que les résultats des activités de la banque privée en France du Crédit Lyonnais.

3. Les services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales, en France et à l'étranger. Il s'agit :

- du crédit à la consommation autour de Sofinco et de Finaref, en France et au travers de filiales ou partenariats à l'étranger (Agos Itafinco, Credit-Plus, Lukas, Ribank, Credibom, Dan'Aktiv, Emporiki Credicom, etc.) ;
- des financements spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage (Transfact, Eurofactor et ses filiales internationales) et le crédit-bail (groupe Ucabail, EFL).

4. La gestion d'actifs, les assurances et la banque privée

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Crédit Agricole Asset Management (CAAM) et BFT principalement pour la gestion classique d'OPCVM et de comptes gérés, par CPR Asset Management, Uniger, CA-AIPG, IDEAM..., pour la gestion spécialisée, par CA-ELS et CLEE (fusionnés sous CREELIA le 1^{er} janvier 2005) pour l'épargne entreprise ;
- les filiales de titres et services financiers aux émetteurs (CA-Investor Services Corporate Trust pour les services aux émetteurs, CA-Investor Services Bank pour la conservation et la fonction dépositaire, CA-Investor Services Fund Administration pour l'administration, ainsi que les services financiers de Calyon) ;
- les activités d'assurance de personnes (exercées par Predica et la Médicale de France) ;
- les activités d'assurance dommages (exercées par Pacifica, Finaref assurances) ;
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI), des filiales de Calyon (CAI Suisse S.A., CAI Luxembourg SA, Crédit Foncier de Monaco...) et par des entités à l'étranger du Crédit Lyonnais non encore fusionnées au 31 décembre 2004 (Crédit Lyonnais Suisse SA, Crédit Lyonnais Benelux).

5. La banque de financement et d'investissement

Elle se décompose en trois grandes activités dont les deux premières sont, pour l'essentiel, réalisées par Calyon - nouvelle entité issue du rapprochement des activités de Crédit Agricole Indosuez et des activités de Banque de financement et d'investissement apportées le 30 avril 2004 par le Crédit Lyonnais à CAI :

- la banque de marchés et d'investissement qui regroupe l'ensemble des activités de capitaux et de courtage sur actions et contrats à terme, le primaire actions et le conseil en fusions et acquisitions ;

► Analyse de l'activité et des résultats du groupe Crédit Agricole

- la banque de financement qui se compose des activités de financements bancaires classiques et des financements structurés : financements de projets, financements d'actifs, de l'immobilier et de l'hôtellerie et gestion des actifs dépréciés de Calyon ;
- les activités de capital-investissement autour de Crédit Agricole Private Equity, IDIA et Sodica.

La banque Al Saudi Al Fransi (BSF) antérieurement affectée au métier « Banque de détail internationale » est désormais intégrée dans le pôle « Banque de Financement et d'Investissement ».

6. La banque de détail internationale

Ce pôle métier comprend :

- les filiales et participations étrangères de Crédit Agricole S.A. - intégrées globalement ou par mise en équivalence - dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail. Ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle les filiales étrangères de crédit à la consommation et de crédit-bail (filiales de Sofinco et d'Ucabil, Lukas et EFL en Pologne...) qui sont affectées au pôle « Services financiers spécialisés ». Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe (Banca Intesa Spa en Italie, Banco Espírito Santo au Portugal...) et dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique (Crédit du Maroc, Union Gabonaise de Banque, Crédit Lyonnais Cameroun, Société Ivoirienne de Banque...) ;
- les filiales étrangères des Caisses régionales (Crédit Agricole Belge en Belgique, Bankoa en Espagne...) ;
- les résultats des participations bancaires non consolidées de Crédit Agricole S.A. relevant de cette activité (la banque grecque Emporiki Bank...).

7. La gestion pour compte propre et divers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également les résultats des activités de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. (Uni-Éditions, des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles...), ainsi que les dividendes ou autres revenus et charges de Crédit Agricole S.A. sur ses participations et autres titres non consolidés (hors la banque de réseau à l'étranger). En outre, les résultats nets sur immobilisations financières sont, à défaut d'être rattachables à un métier, affectés à ce poste (dotations nettes, notamment sur titres d'activité de portefeuille, et plus ou moins-values de cessions de participations), de même que les provisions générales ou forfaitaires non attribuables à l'activité spécifique d'une ligne métier.

Celui-ci comprend également les résultats de secteurs d'activité en « work out » ou d'activités non apportées dans le cadre de la réorganisation des métiers dans le groupe (banque Finaref, activité flux de la Banque de Financement du Crédit Lyonnais non transférée à Calyon...) tel qu'indiqué ci-après.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais ainsi que les écarts de taux d'imposition « normatifs » des métiers par rapport aux taux d'impôt réels des filiales.

Les résultats consolidés du groupe Crédit Agricole sont analysés selon cette nomenclature des métiers (qui est celle présentée en décembre 2002 à l'occasion de la présentation du projet de rapprochement du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais ainsi que dans la note d'information COB du 25 mars 2003 relative à l'Offre publique sur le capital du Crédit Lyonnais).

Suite aux réorganisations consécutives à l'intégration du Crédit Lyonnais dans le groupe, les périmètres des différents métiers ont néanmoins subi quelques modifications mineures et une remise à niveau de la facturation analytique entre les filiales du Crédit Lyonnais (UAF, CLAM, Lixxbail...) fusionnées avec les filiales de Crédit Agricole S.A. et le réseau Crédit Lyonnais a été effectuée afin d'homogénéiser les conventions entre les pôles métiers et les deux réseaux Caisses régionales et Crédit Lyonnais.

Ainsi, le nouveau périmètre du métier « Banque de financement et d'investissement » est légèrement modifié suite aux apports partiels d'actifs de la BFI du Crédit Lyonnais à CAI ; certaines activités non apportées (activité contrats en cours d'extinction, activité de « correspondent banking ») ont été affectées au pôle « Gestion pour compte propre et divers ». De même, la clientèle entreprise et institutionnelle de la BFI du Crédit Lyonnais n'a pas été apportée dans son intégralité à CAI ; l'activité « agence bancaire internationale » et « petits institutionnels » a été rattachée au pôle Réseau du Crédit Lyonnais.

À l'inverse, début 2004, la banque Al Saudi Al Fransi (BSF) qui était auparavant affectée au métier « Banque de détail internationale » est intégrée dans le pôle « Banque de Financement et d'Investissement » et les filiales d'assurances à l'étranger sont transférées du pôle « Gestion pour compte propre et divers » vers le métier d'assurances au sein du pôle « Gestion d'actifs, assurances et Banque Privée ».

Les évolutions des principaux soldes intermédiaires de gestion des métiers concernés par ces réaffectations de produits et de charges sont indiquées « à périmètre et conventions comparables ». Toutes les données suivies d'une astérisque sont calculées sur cette base.

ANALYSE DES RÉSULTATS PAR MÉTIER

Les résultats consolidés du groupe Crédit Agricole sont analysés par grande ligne de métiers selon les conventions décrites précédemment (voir ci-dessus « Présentation des pôles métiers du Groupe »).

Avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement entre le Crédit Agricole et le Crédit Lyonnais, le résultat du Groupe (y compris la part des minoritaires) atteint 5,2 milliards d'euros, en hausse de 20,2 %. L'ensemble des lignes métiers contribue à

la croissance de ces résultats. Les métiers issus des activités liées à la banque de détail génèrent plus des quatre cinquièmes du résultat net. Les métiers de la gestion d'actifs et des services financiers poursuivent leur croissance, notamment à l'international. En France, les Caisses régionales et le réseau du Crédit Lyonnais poursuivent leur dynamique commerciale. La contribution de la banque de financement et d'investissement s'accroît grâce la forte réduction du coût du risque permettant une vive progression du résultat des activités de financement. La banque de détail à l'étranger accélère son redressement.

Contribution des métiers au résultat net du groupe Crédit Agricole avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement

(en millions d'euros)	31/12/2002 Pro forma	31/12/2003 Pro forma	31/12/2004
Banque de proximité en France - Caisses régionales	1 771	2 271	2 489
Banque de proximité en France - réseau du Crédit Lyonnais	528	501	529
Services financiers spécialisés	192	371	412
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	688	870	960
Banque de financement et d'investissement	503	782	1 053
Banque de détail internationale	(54)	234	365
Compte propre et divers	(339)	(683)	(582)
Total résultat	3 289	4 346	5 226

1. Banque de proximité en France - Caisses régionales

La banque de proximité en France - Caisses régionales enregistre une croissance de 9,6 % de son résultat net à 2,5 milliards d'euros, contribuant ainsi pour 48 % au résultat du Groupe avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement. Cette progression du résultat reflète la poursuite d'une croissance vigoureuse de l'activité des Caisses régionales et de leurs filiales et une amélioration sensible des résultats d'exploitation obtenue grâce à une bonne maîtrise des charges d'exploitation et du coût du risque.

(en millions d'euros)	2003	2004	Variation 2004/2003
Produit net bancaire	11 366	11 842	+ 4,2 %
Charges d'exploitation et amortissements	(6 904)	(6 922)	+ 0,3 %
Résultat brut d'exploitation	4 462	4 920	+ 10,3 %
Coût du risque	(860)	(851)	- 1,0 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	(1)	n.s.
Résultat courant avant impôt	3 602	4 068	+ 12,9 %
Résultat exceptionnel, impôts et FRBG	(1 331)	(1 579)	+ 18,6 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	2 271	2 489	+ 9,6 %

Les 43 Caisses régionales et leurs filiales enregistrent une forte croissance de leurs activités et leur PNB progresse de 4,2 % à 11,8 milliards d'euros.

Elles ont réalisé de très bonnes performances commerciales dans les domaines du crédit et de la collecte. Leur dynamisme commercial a été soutenu par une politique innovante de conquête de segments prioritaires de clientèle (clientèle « haut de gamme », clientèle des jeunes, clientèle étudiante avec l'offre Mozaïc en matière d'équipement micro-informatique portable dans le cadre du projet gouvernemental...) et par le lancement de campagnes de communication offensives (campagne automobile combinant assurance et crédit, campagne « Prêts Verts » destinée aux primo-accédants associant prêt immobilier et assurance habitation...).

La campagne intense menée tout au long de l'année sur « l'Épargne Retraite Verte » a permis aux Caisses régionales de commercialiser plus d'1 million de produits sur la période (dont 390 000 PERP) et de positionner le Groupe comme acteur de premier plan sur le marché de la retraite en France.

Les encours de collecte bilan et hors-bilan (y compris les OPCVM et SCPI, les titres - actions, obligations et assimilés - conservés dans les portefeuilles de la clientèle des Caisses régionales) progressent de 6,9 % - soit de 27,7 milliards d'euros - entre 2003 et 2004, pour atteindre 427,4 milliards d'euros.

Dans un contexte économique peu favorable à l'épargne (baisse du taux d'épargne des ménages, aversion au risque, euphorie de l'immobilier, mesure gouvernementale de relance de la consommation dite « loi Sarkozy »), l'assurance vie reste le placement favori, mais la liquidité des placements reste élevée. Ainsi, la croissance annuelle des encours d'assurance vie distribués par les Caisses régionales s'accroît (+ 10,8 % en 2004 contre 10,4 % en décembre 2003) à 99,6 milliards d'euros.

De même, les encours d'OPCVM (produits Groupe ou hors Groupe, FCPE et SCPI inclus) placés par les Caisses régionales s'établissent à 46 milliards d'euros, en hausse de 8,7 % sur un an. Leur évolution (+ 3,7 milliards d'euros) résulte d'une collecte nette positive et de l'effet favorable des marchés boursiers entre 2003 et 2004 (+ 7,4 % pour le CAC 40). L'encours des titres (actions, obligations et assimilés) conservés dans les portefeuilles de la clientèle progresse aussi de 10,3 % sur l'année pour atteindre 48,8 milliards d'euros.

La croissance de la collecte bancaire (+ 4,4 % entre décembre 2003 et décembre 2004) est tirée par le développement soutenu des livrets (+ 9,3 %, dont + 14,3 % pour les seuls comptes sur livrets), le net redressement des dépôts à terme (+ 12,3 %) et la commercialisation du nouveau produit d'épargne retraite « Capital Vert Croissance » qui draine 700 millions d'euros depuis son lancement en début d'année. La collecte sur l'épargne-logement progresse de 4,4 %. À l'inverse, la baisse des taux sur les bons d'épargne d'une part et, en septembre 2003, la fin de l'ouverture de nouveaux plans d'épargne populaire d'autre part diminuent l'attractivité de ces produits (- 13,5 % et - 7,5 % respectivement). À 63,5 milliards d'euros en fin d'année, les dépôts à vue enregistrent pour leur part une progression significative : + 4,4 % entre décembre 2003 et décembre 2004 mais + 6,5 % en moyenne annuelle contre + 3,4 % l'année précédente.

► Analyse de l'activité et des résultats du groupe Crédit Agricole

Encours de collecte des Caisses régionales	31/12/2004 en milliards d'euros	Évolution 2004/2003 en %
Dépôts à vue	63,5	+ 4,4 %
Livrets	53,4	+ 9,3 %
Épargne-logement	84,3	+ 4,4 %
Plans d'Épargne Populaire	22,3	- 7,5 %
Comptes à terme et bons de caisse	9,5	+ 7,7 %
Sous-total ressources bancaires	233,0	+ 4,4 %
Assurance vie ⁽¹⁾	99,6	+ 10,8 %
Titres (actions, obligations, TCN, TSR, CCI...) ⁽²⁾	48,8	+ 10,3 %
OPCVM ⁽³⁾	46,0	+ 8,7 %
Total encours	427,4	+ 6,9 %

(1) A été incluse l'activité d'assurance vie de CAICG (suite à son intégration dans BGPI).

(2) Titres conservés par les centrales titres dans les portefeuilles des clients des Caisses régionales (hors TCN de la clientèle financière et interbancaire).

(3) OPCVM (y compris les OPCVM hors Groupe) et SCPI.

Poursuivant le mouvement dynamique des 2 années précédentes, l'activité crédit s'est encore accélérée ; la production nouvelle de prêts à moyen et long terme approche 50 milliards d'euros en 2004, en croissance forte de 18,0 % par rapport à 2003. Le financement de l'habitat (en hausse de 24,3 %) constitue le principal moteur de cette augmentation avec une production de prêts de 29 milliards d'euros, portée notamment par le faible niveau des taux d'intérêt et par les mesures de soutien à l'investissement locatif. Les autres secteurs de financement enregistrent également une production en hausse : + 14,3 % pour les PME, + 12,3 % pour l'agriculture, + 6,3 % pour les professionnels et + 8,5 % pour les collectivités locales.

Il en résulte une accélération de la croissance annuelle de l'encours des prêts bruts des Caisses régionales : + 8,8 % en 2004 après + 7,1 % en 2003. Cette croissance est supérieure à celle du marché domestique (+ 6,1 %, source BdF) aussi bien pour les crédits aux entreprises que pour ceux aux ménages. Fin 2004, l'encours global des prêts des Caisses régionales s'établit à 243 milliards d'euros.

La production et l'encours de crédit des Caisses régionales se répartissent comme suit :

	Production de prêts à moyen et long terme année 2004	Encours 31/12/2004	Évolution des encours en % 2004/2003
<i>(en milliards d'euros)</i>			
Habitat	29,0	117,1	+ 12,9 %
Agriculture	6,3	28,3	+ 3,8 %
Entreprises	6,9	37,7	+ 4,0 %
Professionnels	3,7	19,4	+ 4,2 %
Crédit à la consommation	N.D.	14,6	+ 4,0 %
Collectivités locales	3,6	21,9	+ 11,2 %
Autres	0,1	4,0	+ 8,0 %
Total	49,6	243,0	+ 8,8 %

N.D. : donnée non disponible.

La base de clientèle continue de se développer régulièrement (146 000 dépôts à vue de particuliers supplémentaires en une année) et les ventes de services sont aussi en hausse significative. À fin 2004, le nombre total de produits et services aux particuliers gérés par les Caisses régionales dépasse 100 millions, aussi le **taux d'équipement de leur clientèle** continue de progresser pour atteindre 7,54 produits par dépôt à vue en 2004 contre 7,43 produits en 2003.

Les commissions versées par la clientèle s'accroissent de 8,7 % (à 4 milliards d'euros) dont + 10,5 % pour les commissions d'assurance avec une forte progression de l'activité IARD (+ 17,4 % ; 720 000 nouveaux contrats), + 9,0 % pour les commissions liées à la gestion mobilière (contre + 1,2 % en 2003), + 8,2 % pour les commissions de services et autres opérations bancaires et + 8,0 % pour les commissions liées à la gestion des comptes et des moyens de paiement. Cette progression compense la faible augmentation de la marge d'intermédiation (+ 0,9 %) dans un contexte de taux peu favorable. Rappelons, en outre, que les nouvelles règles financières internes au Groupe, applicables depuis le 1^{er} janvier 2004, ont introduit un nouveau cadre conceptuel qui rémunère les Caisses régionales par rapport à un référentiel de prix de marché.

Les charges d'exploitation du métier évoluent de façon très contenue (+ 0,3 %). De fait, les fusions de Caisses régionales ainsi que les regroupements informatiques résultant de la constitution des systèmes d'information de référence (SIR) intervenus au cours des années passées génèrent sur longue période des économies d'échelle.

Cette très faible augmentation des charges recouvre une baisse des frais de fonctionnement des filiales des Caisses régionales. S'agissant des seules Caisses régionales, leurs charges sont en hausse de 1,9 % malgré l'augmentation sensible des frais de personnel (de l'ordre de +3,5 %) liée à la progression des charges sociales et de retraite, de l'intéressement et de la participation.

Compte tenu de la croissance du PNB et des charges de fonctionnement, le **coefficient d'exploitation** continue de s'améliorer sensiblement pour s'établir à 58,5 % contre 60,7 % un an avant et le résultat brut d'exploitation du pôle Caisses régionales s'accroît sensiblement (+ 10,3 %).

Le coût du risque de crédit reste bien maîtrisé dans les Caisses régionales ; il se situe au faible niveau de 851 millions d'euros (en réduction de 9 millions d'euros par rapport à 2003). La qualité des portefeuilles réduit le taux de risques (part des créances douteuses et litigieuses) qui ne représente plus que 3,4 % des encours de crédits contre 3,9 % un an auparavant ; néanmoins, l'effort de provisionnement reste élevé, le taux de couverture s'améliorant à 70,2 % contre 68,9 % un an auparavant.

Le FRBG enregistre une reprise nette de 40 millions d'euros portant essentiellement sur la provision épargne-logement.

Au total, le **résultat net** de la banque de proximité France – Caisses régionales ressort à 2,5 milliards d'euros, en progression de 9,6 % sur celui de l'exercice 2003.

2. Banque de proximité en France - Réseau du Crédit Lyonnais

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2003 *	2004	Variation 2004/2003 *
Produit net bancaire	3 312	3 280	3 393	+ 3,4 %
Charges d'exploitation et amortissements	(2 409)	(2 453)	(2 479)	+ 1,1 %
Résultat brut d'exploitation	903	827	914	+ 10,5 %
Coût du risque **	(157)	(157)	(158)	+ 0,6 %
Résultat courant avant impôt	746	670	756	+ 12,8 %
Résultat exceptionnel et Impôts	(245)	(217)	(227)	+ 4,6 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	501	453	529	+ 16,8 %

Le réseau du Crédit Lyonnais enregistre une forte croissance de son résultat opérationnel (résultat brut d'exploitation : + 10,5 %). Les bonnes performances commerciales enregistrées sur l'ensemble des segments de clientèle se sont traduites par une croissance soutenue des encours de collecte et de crédit. Le Crédit Lyonnais a enregistré en 2004 plus de 30 000 ouvertures de comptes (+ 10 % sur un an) et 58 000 PERP « Velours » ont été souscrits à fin 2004.

Les ressources de bilan et hors-bilan se développent globalement de 6,1 %, à 118,6 milliards d'euros (après intégration en 2004 et rétroactivement en 2003 des ressources collectées auprès des clients institutionnels de l'ex BFI du Crédit Lyonnais) sous l'effet :

- d'une collecte record de 4,2 milliards d'euros sur les produits d'assurance vie, conduisant à une progression de l'encours de 8,8 % à 29,7 milliards d'euros ;
- d'une forte croissance des encours de titres (+ 10,4 % à 9,6 milliards d'euros). Le Crédit Lyonnais a réalisé de bons résultats lors des introductions en Bourse (Offres publiques à Prix Ouvert sur Snecma, BioMérieux, Pages Jaunes, APRR...) le plaçant au 1^{er} rang des réseaux de distribution bancaire en matière de placement des OPO auprès des particuliers ;
- du développement sensible de l'épargne bancaire (+ 5,0 %) alimenté principalement par les livrets (+ 17,2 %) grâce notamment au succès commercial du Livret « Cerise » lancé en début d'année. Dans le même temps, les encours des plans d'épargne populaire continuent à diminuer (- 16,9 %) de même que les comptes à terme (- 5,6 %) eu égard au bas niveau des taux de marché. Les dépôts à vue, pour leur part, augmentent de 5,7 %.

Les portefeuilles d'OPCVM enregistrent une hausse limitée, de 3,9 % par rapport à 2003, pour s'établir à 26,9 milliards d'euros, conséquence de la prudence des épargnants dans un environnement boursier jugé incertain. L'essentiel de la collecte porte sur les OPCVM monétaires.

Encours de collecte du réseau Crédit Lyonnais	31/12/2004 en milliards d'euros	Évolution 2004/2003 en %
Dépôts à vue	20,2	+ 5,7 %
Livrets	12,1	+ 17,2 %
Épargne-logement	14,2	+ 0,6 %
Plans d'Épargne Populaire	0,7	- 16,9 %
Comptes à terme	5,1	- 5,6 %
Sous-total ressources bancaires	52,3	+ 5,0 %
Assurance vie	29,7	+ 8,8 %
OPCVM	26,9	+ 3,9 %
Titres	9,6	+ 10,4 %
Total encours	118,6	+ 6,1 %

L'encours global des prêts s'accroît de 6,8 % d'une année sur l'autre (après intégration des crédits souscrits par les clients institutionnels de l'ex BFI du Crédit Lyonnais), pour atteindre 48,6 milliards d'euros. Il est porté par le développement vigoureux des crédits à l'habitat (+ 9,7 %) résultant d'un niveau record enregistré par la production nouvelle (7,5 milliards d'euros) dans un marché très concurrentiel. Sous l'effet d'une production annuelle en hausse de 11 %, les prêts d'équipement aux professionnels augmentent dans le même temps de 3,8 % et les crédits aux petites et moyennes entreprises de 3,5 %. De même, dans un marché du crédit à la consommation en net ralentissement, les encours de ce secteur conservent un rythme de croissance de + 3,7 %.

Encours de crédit du réseau Crédit Lyonnais	31/12/2004 en milliards d'euros	Évolution 2004/2003 en %
Crédit à l'Habitat	25,7	+ 9,7 %
Crédits à la Consommation	6,4	+ 3,7 %
Crédits aux Professionnels	7,7	+ 3,8 %
Crédits aux PME	8,8	+ 3,5 %
Total encours	48,6	+ 6,8 %

* à périmètre et conventions comparables. Données non auditées. Se reporter au chapitre sur la présentation des pôles métiers du Groupe.

** hors impact en situation nette dû à l'harmonisation des méthodes de provisionnement dans le Groupe.

► Analyse de l'activité et des résultats du groupe Crédit Agricole

Alimentée par cette activité commerciale dynamique, le **produit net bancaire** du réseau Crédit Lyonnais progresse de 3,4 %* à périmètre et conventions comparables, à 3 393 millions d'euros. Il augmente sous l'effet de la marge d'intérêts (+ 3,2 %*) qui bénéficie des effets volume dans un contexte de taux historiquement bas. Il s'accroît aussi grâce au développement des commissions (+ 3,8 %*) sous l'effet des performances enregistrées en matière d'assurance (+ 4,1 %*) et de commissions de services et autres opérations bancaires (+ 8,9 %*) en particulier. En conséquence, la part des commissions dans le produit net bancaire augmente légèrement d'une période sur l'autre à 46 %.

À 2,5 milliards d'euros, les **charges d'exploitation** du réseau Crédit Lyonnais augmentent de façon contenue : + 1,1 %* à périmètre et conventions comparables, en dépit d'importants investissements commerciaux réalisés par le réseau (50 créations d'agences et 150 rénovations), poursuite de la montée en charge des plates-formes téléphoniques...). Les autres charges sont stables d'une année sur l'autre, la masse salariale ayant même légèrement diminué du fait de la baisse des effectifs de 1 % enregistrée malgré un niveau soutenu de recrutements en 2004 (1 300 embauches). Le coefficient d'exploitation décroît ainsi de 74,8 % en 2003 à 73,1 % en 2004.

La **charge du risque** est restée stable à 158 millions d'euros malgré une progression de 4,9 % des emplois pondérés. Elle ressort à 43 points de base** sur les engagements pondérés contre 45 points de base au cours de l'exercice précédent.

Au total, le **résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition** atteint 529 millions d'euros (+ 16,8 %).

3. Services financiers spécialisés

Le pôle **Services financiers spécialisés** dégage un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement de 412 millions d'euros en hausse de 11,1 % par rapport à 2003.

2004 a été une année de profonde transformation dans les domaines du crédit-bail, de l'affacturage et du crédit à la consommation. Le pôle a profité de la dynamique de développement du métier crédit à la consommation, qui a poursuivi activement, au cours de l'exercice, sa croissance tant en France qu'à l'international. De fait, le dispositif a été sensiblement renforcé :

- en France, avec l'acquisition complémentaire, en mars 2004, de 14,5 % du capital de Finaref puis, le 27 janvier 2005 (effet au 31 décembre 2004), l'acquisition de la participation résiduelle de 10 % conformément aux accords conclus avec le groupe PPR ;
- en Grèce, avec le lancement opérationnel des activités d'Emporiki Credicom ;

- au Danemark, avec l'acquisition, le 2 avril 2004, par Crédit Agricole S.A. de la société de crédit à la consommation Dan'Aktiv ;
- dans les trois pays scandinaves, Suède, Norvège et Finlande, avec l'acquisition, le 30 septembre 2004, par Finaref group AB, de 100 % de Jotex Finans AB, société de crédit à la consommation non affectée spécialisée dans la vente à distance de textile de maison ;
- au Maroc, avec le renforcement des liens avec la Banque Commerciale du Maroc, nouvel associé du Groupe dans la société de crédit à la consommation Wafasalaf ;
- au Portugal, avec le rachat, début juillet 2004, des 15 % détenus par Banco Espirito Santo dans Credibom, portant ainsi la participation de Sofinco à 100 % de sa filiale portugaise.

De ce fait, le périmètre de la ligne métier « Services financiers spécialisés » enregistre des modifications par rapport à celui au 31 décembre 2003 :

- Credibom est consolidée par intégration globale depuis le 3^e trimestre 2003 ; au premier semestre 2003, la société de crédit à la consommation portugaise était consolidée par mise en équivalence (à 40 %) ;
- Dan'Aktiv et Jotex Finans AB sont consolidées par intégration globale à compter du 1^{er} avril 2004 et du 1^{er} octobre 2004 respectivement ;
- le groupe Sofinco a cédé les filiales réunionnaises Réunibail (détenu à 52 %) et Réuniroute (détenu à 97,5 %) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.

En revanche, Crédit Agricole S.A. ayant accru sa participation de 49,1 % à 98,2 % au capital d'Eurofactor en toute fin d'année, les résultats de la filiale d'affacturage restent consolidés par intégration proportionnelle dans les résultats 2004 du groupe Crédit Agricole.

Aussi, l'évolution des soldes intermédiaires de gestion du pôle métier est-elle précisée à périmètre constant (comme indiqué dans le tableau ci-après⁽¹⁾).

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2004	Variation 2004/2003	Variation 2004/2003 à périmètre constant ⁽¹⁾
Produit net bancaire	2 208	2 387	+ 8,1 %	+ 6,2 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 264)	(1 398)	+ 10,6 %	+ 8,9 %
Résultat brut d'exploitation	944	989	+ 4,8 %	+ 2,6 %
Coût du risque	(356)	(342)	- 3,9 %	- 4,0 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	4	(3)	n.s.	n.s.
Résultat courant avant impôts	592	644	+ 8,8 %	+ 5,8 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	(221)	(232)	+ 5,0 %	- 0,5 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	371	412	+ 11,1 %	+ 7,6 %

Les activités de crédit à la consommation sont désormais exercées par Sofinco, Finaref et Lukas, après l'absorption par le groupe Sofinco, fin mars 2004 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004), de Finalion, la filiale dédiée du Crédit Lyonnais.

Les encours gérés bruts s'accroissent fortement (+ 13,3 % sur un an) pour atteindre 31,9 milliards d'euros au 31 décembre 2004.

À l'étranger, l'activité des filiales a été forte avec une production globale en hausse de 32,1 % sur un an (+ 31,3 % hors Dan'Aktiv entrée dans le périmètre au cours du second trimestre 2004). En particulier, la filiale italienne Agos Itafinco a considérablement développé son activité (+ 44 % d'augmentation des encours sur un an). Par ailleurs, Sofinco a conclu un partenariat et crée une filiale commune avec Carrefour en Italie (CSF Spa). En outre, les performances des autres filiales ont été soutenues en Pologne, au Maroc, en Espagne et en Allemagne malgré un environnement économique difficile.

En France, la production globale augmente de 4 % sur un an. En particulier, la gestion de l'activité de crédit à la consommation au sein du groupe (en coopération avec les Caisses régionales et le Crédit Lyonnais) s'est accrue de façon très significative : Sofinco gère ainsi 2,5 milliards d'euros pour le compte des Caisses régionales (+ 13,7 %), et 4,7 milliards d'euros pour le compte du Crédit Lyonnais (+ 20,5 %). L'activité enregistrée via le canal Internet continue à se renforcer nettement : + 45 % par rapport à l'exercice 2003.

Compte tenu de la bonne progression des volumes et en dépit d'un contexte concurrentiel vif, qui pèse sur les marges, le produit net bancaire de l'activité augmente de + 11,3 % (+ 9,1 % à périmètre constant).

Parallèlement, les charges d'exploitation affichent une hausse de 13,8 % liée pour partie à l'élargissement du périmètre d'intégration globale. Hors Credibom, Réunionbail et Dan'Aktiv, l'évolution, de 11,7 %, s'explique notamment par les investissements des filiales étrangères (dépenses informatiques d'adaptation des systèmes, aménagement des systèmes d'information pour répondre aux exigences de Bâle II, investissements commerciaux dont frais d'acquisition de clientèle et frais de recouvrement et de contentieux notamment...).

Le coût du risque reste stable, proche de 300 millions d'euros. Hors effets de périmètre (Credibom et Dan'Aktiv) qui renforce la charge du risque de 5 millions d'euros, les dotations nettes sont en baisse de 4 millions d'euros par rapport à 2003.

Avec un résultat net, avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement, de 359 millions d'euros, les entités de crédit à la consommation contribuent pour 87 % au résultat du pôle. En particulier, les filiales étrangères connaissent une belle progression de leur résultat net (+ 44,3 % dont + 35 % hors impact des changements de périmètre).

Dans le domaine du crédit-bail, après la fusion d'Ucabail et de Lixxbail le 27 mai, Ucabail regroupe désormais l'ensemble des métiers du crédit-bail et de la location des réseaux des Caisses régionales et du Crédit Lyonnais. Avec l'activité de la filiale polonaise EFL, l'encours global s'élève à 12,6 milliards d'euros fin 2004, en hausse de 0,4 % sur un an.

En Pologne, dans un environnement devenu très concurrentiel et marqué par l'impact de la réforme fiscale, EFL diversifie son activité vers le secteur de l'équipement et développe ses positions sur les marchés du transport ; son encours progresse de 24,4 % par rapport à 2003 soit de l'ordre de 8 % à taux de change constant.

En France, la production d'Ucabail diminue de 8 % à 3,4 milliards d'euros, sous l'effet conjugué d'une concurrence extrêmement vive et de l'atonie de l'investissement des entreprises. La progression des métiers de financements avec services - Location Longue Durée (+ 32 %) et location opérationnelle informatique (+ 6 %) - ne compense pas totalement la faible activité du crédit-bail mobilier et surtout immobilier.

L'évolution du RBE est impactée par la charge de financement du rachat de Lixxbail. Hors cet impact, sa diminution de 16,1 % par rapport à 2003 est ramenée à 9,7 % ; l'évolution du PNB est affectée par le resserrement du taux de marge moyen à la production et les frais d'exploitation supportent des charges non récurrentes liées à la réorganisation.

► Analyse de l'activité et des résultats du groupe Crédit Agricole

Le résultat net de cette activité, avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement, s'établit à 40 millions d'euros, en recul de 7 millions d'euros par rapport à 2003.

L'**affacturage** retrouve, en 2004, un rythme de croissance soutenu après deux années de faible activité. Le chiffre d'affaires (factures achetées) réalisé par les deux sociétés, Eurofactor et Transfact, atteint 27,6 milliards d'euros, en hausse de 7,6 % par rapport à 2003. En France, la production commerciale enregistre une hausse de près de 7 %. Transfact a notamment remporté des succès commerciaux en partenariat avec les Caisses régionales et doublé en 2004 son activité export. Pour sa part, Eurofactor a enregistré une forte croissance sur le segment des très petites entreprises (+ 60 %) et sur celui des grandes entreprises (+ 30 %). À l'étranger, la production réalisée est en progression de 9,4 % par rapport à 2003, dépassant 8 milliards d'euros. L'activité a été particulièrement dynamique en Allemagne et au Portugal (+ 40 %).

L'encours global s'élève à 5,3 milliards d'euros, en croissance de 10 % sur un an. Cette activité commerciale s'accompagne d'une croissance du PNB (+ 2,9 %), d'une maîtrise des charges (- 1,4 %) et du coût du risque (en baisse de 10 millions d'euros par rapport à 2003 soit - 66,7 %). Le résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition ressort à 19 millions d'euros contre 12 millions d'euros en 2003 (+ 58 %).

Au total, le produit net bancaire du pôle s'élève à 2 387 millions d'euros sur l'exercice 2004, en progression de 8,1 % sur 2003 (+ 6,2 % à périmètre constant c'est-à-dire hors Credibom, Réunibail et Dan'Aktiv). **Les frais de fonctionnement** s'accroissent de 10,6 % (+ 8,9 % à périmètre constant) et **le résultat brut d'exploitation** du pôle atteint 989 millions d'euros en 2004, en progression de 4,8 % sur un an (+ 2,6 % à périmètre constant).

Après prise en compte d'un **coût du risque** de 342 millions d'euros (- 3,9 %), **le résultat courant avant impôt** ressort à 644 millions d'euros, en hausse de 8,8 % sur un an (+ 5,8 % à périmètre constant).

Le **résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement s'élève à 412 millions d'euros, en progrès de 11,1 % sur celui de 2003 (+ 7,6 % à périmètre constant).

4. Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Le pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée enregistre, en 2004, une progression sensible de sa contribution au résultat du groupe, dans un contexte marqué par la fusion effective des principales entités du pôle avec la mise en place opérationnelle des équipes et des systèmes :

- en gestion d'actifs : Crédit Agricole Asset Management (CAAM) regroupe les deux principales filiales de gestion généralistes CA-AM et CLAM et en gestion quantitative la société CPR Asset Management (CPR AM) a absorbé ABF CM ;
- en assurances de personnes : regroupement de Predica et d'UAF ;
- dans la Banque Privée : poursuite de la restructuration du réseau.

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2004	Variation 2004/2003
Produit net bancaire	2 635	2 782	+ 5,6 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 343)	(1 385)	+ 3,1 %
Résultat brut d'exploitation	1 292	1 397	+ 8,1 %
Coût du risque	1	(11)	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7	12	+ 71,4 %
Résultat courant avant impôt	1 300	1 398	+ 7,5 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	(430)	(438)	+ 1,9 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	870	960	+ 10,3 %

À la fin 2004, les actifs gérés au sein de ce pôle dépassent 400 milliards d'euros (405,8 milliards d'euros - après neutralisation des doubles comptes entre les entités du pôle). Dans un environnement de marchés atones, propice aux arbitrages (loi Sarkozy, OPO, PERP), ils ont augmenté de 28,1 milliards d'euros sur l'année soit + 7,4 % à périmètre inchangé c'est-à-dire hors la cession des filiales de gestion privée britannique (LACIM) fin avril 2004 et italienne (CAI Private Banking Italia Spa) en septembre 2004 et avant l'acquisition du fonds de commerce de banque privée de Citikank par le Crédit Foncier de Monaco. Cette activité s'est inscrite dans un contexte de restructuration profonde des métiers induite par le rapprochement des filiales dédiées du groupe Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais.

Dans le domaine de la gestion d'actifs, l'encours total du Groupe (géré par CAAM, CPR AM, BFT et Equalt) représente 347,0 milliards d'euros fin 2004. Par rapport à 2003, il s'accroît de 16 %, sur la base d'une méthode de comptage harmonisée des encours adoptée courant 2004 (intégration des mandats investis en OPCVM et neutralisation de la part des fonds nourriciers investie dans les fonds maîtres).

Cette progression des encours, de 47,9 milliards d'euros, a été alimentée en partie (13,2 milliards d'euros) par la performance des principaux marchés au cours de la période (sur l'année, le CAC 40 a gagné 7,4 % mais l'OAT a perdu 69 points de base entre décembre 2003 et décembre 2004). Elle s'explique aussi par une collecte nette de 34,7 milliards d'euros, y compris environ 20 milliards d'euros d'apport en gestion à CAAM, le 1^{er} juillet 2004 suite à la fusion Predica/UAF, des actifs précédemment gérés en direct par l'UAF. Elle a toutefois été pénalisée par les retraits nets consécutifs aux mesures Sarkozy de déblocage exceptionnel des réserves de participation qui ont représenté 13 % des encours d'épargne salariale soit 1,2 milliard d'euros.

Pour adapter les produits à la demande des différentes cibles de clientèles ainsi qu'à la situation des marchés, les filiales de gestion d'actifs ont lancé des OPCVM innovants. La collecte nouvelle s'est ainsi concentrée sur les supports alternatifs (gamme VAR), structurés et de performance absolue.

Le Groupe poursuit sa stratégie de développement à l'international avec, fin 2004, 30,5 milliards d'euros d'actifs commercialisés par les filiales à l'étranger (en hausse de 42,7 % sur l'année) soit 8,8 % des actifs totaux. En 2004, les activités en Europe ont été consolidées, avec notamment de belles réussites commerciales en Espagne et au Royaume Uni ; de même, en Asie, la montée en puissance des partenariats au Japon et en Corée a permis des collectes substantielles (environ 45 % de la collecte internationale).

La gestion d'actifs a dégagé de très bonnes performances : + 10,9 % pour le produit net bancaire à 1,2 milliard d'euros (+ 16,4 % à périmètre inchangé), + 26,7 % pour le résultat brut d'exploitation (+ 28,0 % à périmètre inchangé) et + 17,1 % pour le résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement (+ 17,9 % à périmètre inchangé).

Les encours de **Banque privée** s'élèvent à 67,8 milliards d'euros* fin 2004, en hausse de 1,1 % sur un an à périmètre constant. Sur l'exercice, ils se sont accrus de 729 millions d'euros.

Les encours de fortune gérée en France par la BGPI, CPR Online et dans le réseau du Crédit Lyonnais atteignent 26,0 milliards d'euros. L'activité de Banque Privée redémarre, après la création, fin 2003, d'une structure unifiée en France autour de la Banque de Gestion Privée Indosuez (fusion de BGPI et CAICG) et, en 2004, l'acquisition par CPR Online de Top Trades et la fermeture de la succursale française du Crédit Foncier de Monaco. L'objectif d'accélérer le développement commercial en renforçant la coopération entre les compétences du Groupe (filiales métiers, Caisses régionales) s'est concrétisé notamment par le lancement de produits spécifiques. L'évolution des encours gérés (+ 1,4 %) est pénalisée en 2004 par les arbitrages de la clientèle en faveur d'autres catégories de placements (PERP, assurance vie, épargne bilan, OPO...).

À l'international, 2004 a été consacrée à l'optimisation du potentiel résultant du rapprochement, place par place, de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais dont la finalisation est prévue courant 2005. À Monaco, la fusion juridique du Crédit Foncier de Monaco et de Crédit Lyonnais S.A. Monaco a eu lieu début juillet 2004. Au Luxembourg, après le rattachement de Crédit Lyonnais Luxembourg à CAI Luxembourg en juillet 2004, la fusion de ces deux entités sous la dénomination sociale de « Crédit Agricole Luxembourg » devrait aboutir mi-2005. De même, la fusion de CAI (Suisse) S.A. et de Crédit Lyonnais (Suisse) S.A. sous Crédit Agricole Suisse est effective depuis le 19 mars 2005.

Fin 2004, les encours gérés par la Banque privée à l'étranger s'élèvent à 41,8 milliards d'euros. L'évolution depuis la fin 2003 des encours sous gestion a été marquée par les cessions de Laing & Cruickshank Investment Management Limited (LACIM) à UBS en avril 2004 et de CAI Private Banking Italia Spa à Banca Intesa en septembre, qui ont réduit l'encours de 8,7 milliards d'euros. À l'inverse, le fonds de commerce

de Citibank acquis par CFM Monaco, au dernier trimestre 2004, accroît les encours gérés de 189 millions d'euros. Sur un an, hors effets de périmètre, ils sont en hausse de 1 %.

Le produit net bancaire reste stable à 490 millions d'euros. Dans le même temps, les charges d'exploitation diminuent de 0,7 % sur un an, ce qui permet une progression du résultat brut d'exploitation de 2,6 %.

Les filiales d'assurance vie, Predica, UAF et AF Vie sont regroupées depuis le 30 juin 2004 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004) au sein de la nouvelle entité Predica Assurances de personnes. Dans un contexte favorable à l'assurance vie, le chiffre d'affaires global du Groupe atteint 16,4 milliards d'euros (non compris les contrats prorogés), en croissance de 7,8 % sur celui de 2003.

Le lancement du Plan d'Épargne Retraite Populaire « PERP » (sous deux types de contrats en euros et en unités de compte) a connu un vrai succès avec près de 450 000 contrats vendus en 2004 par les réseaux du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais, représentant plus de 200 millions d'euros de collecte et environ 35 % de part de marché commerciale sur ce produit. En outre, l'offre Retraite Verte du Crédit Agricole, qui propose des solutions mixtes associant le PERP et un contrat d'assurance vie, a permis au contrat en euros Confluence d'enregistrer une croissance exceptionnelle (plus de 730 000 contrats souscrits et un chiffre d'affaires en hausse de 21 % par rapport à 2003).

Les encours gérés par Predica (provisions mathématiques brutes) avoisinent 129 milliards d'euros ; ils enregistrent une croissance de 9,6 % sur un an, légèrement supérieure à celle du marché (+ 9 % - source FFSA). Les contrats libellés en unités de compte progressent de 7,8 % et représentent 11,2 % des provisions mathématiques. Les contrats en euros s'accroissent pour leur part de 9,8 % sur un an. La structure des placements (en valeur historique) se modifie d'une année sur l'autre en faveur des actions (11,5 % contre 9,3 %) et de la gestion alternative (1,3 % contre 0,7 %).

L'activité internationale a aussi connu un développement notable tant au Portugal qu'au Luxembourg avec Federlux dont la fusion avec Predica Europe est prévue en 2005.

Dans le domaine des assurances dommages, Pacifica a absorbé Afcalia, filiale d'assurances du Crédit Lyonnais, le 30 septembre 2004 (avec effet au 1^{er} janvier 2004), la partie assurance vie d'Afcalia ayant été rétrocédée à Predica Assurances de personnes.

Les assurances IARD poursuivent sur une tendance très dynamique. En 2004, plus d'un million de nouveaux contrats, tous produits confondus, ont été souscrits auprès de Pacifica (+ 8,6 % par rapport à 2003) portant le portefeuille total à plus de 4 millions de contrats fin 2004, en augmentation de 14,1 % sur un an. De son côté, Finaref a placé près de 850 000 nouveaux contrats soit 12 % de plus qu'en 2003.

* À compter de 2004, les encours sont évalués hors placements en assurance vie des clients de la Banque Privée en France du Crédit Lyonnais. Les données constituant l'historique ont été retraitées.

► Analyse de l'activité et des résultats du groupe Crédit Agricole

À 1,022 milliard d'euros, la hausse de 17,6 % du chiffre d'affaires annuel global (Pacifica et Finaref) reflète une forte activité commerciale dans tous les domaines : + 17,4 % pour la multirisque habitation, + 9,9 % pour l'assurance automobile, x 2 pour l'Assurance Agricole et + 20,2 % pour la Garantie des Accidents de la Vie, la Protection Juridique et autres. Dans le même temps, les ouvertures de dossiers sinistres augmentent de 7,6 % seulement et le ratio sinistres/cotisations (tous produits et hors frais de gestion) s'améliore nettement passant de 69,3 % en 2003 à 58,5 % en 2004 à périmètre inchangé et à 52,5 % après l'apport du portefeuille d'Afcalia. Le ratio combiné global de l'assurance dommages, qui mesure le poids des sinistres et des frais de gestion (y compris les commissions allouées aux Caisses régionales) par rapport aux primes, reste au bon niveau de 96,4 %.

Les métiers d'assurances (de personnes et IARD) enregistrent un PNB de 1,1 milliard d'euros, en croissance de + 2,6 %. Dans un contexte de discussions en cours avec la CCAMIP et dans le cadre de sa politique traditionnelle de prudence, Predica a enregistré, dans ses livres, des provisions de 486 millions d'euros en fin d'année 2004. Représentant moins de 0,4 % de l'encours des provisions techniques (132,7 milliards d'euros), ces provisions n'ont pas eu d'impact sur le niveau du résultat net 2004.

Les charges d'exploitation, en croissance de 13,6 %, subissent l'impact sur les impôts et taxes de l'évolution du taux de l'Organic et du chiffre d'affaires.

Au total, le **produit net bancaire** du pôle « Gestion d'actifs, assurances et banque privée » s'accroît de 5,6 % sur un an, à 2 782 millions d'euros ;

sa progression est portée principalement par la hausse sensible des revenus de la gestion d'actifs (+ 10,9 %).

Les charges de fonctionnement du pôle augmentent de 3,1 % à 1 385 millions d'euros. En conséquence, le **résultat brut d'exploitation** du pôle s'accroît de 8,1 % passant de 1 292 millions d'euros en 2003 à 1 397 millions d'euros en 2004 et le **coefficient d'exploitation** s'améliore passant de 51 % à 49,8 %.

Le résultat net du pôle supporte un coût du risque de 11 millions d'euros concentré essentiellement sur quelques risques opérationnels dans la Banque privée.

Le **résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement s'établit à 960 millions d'euros en hausse de 10,3 % sur le résultat de 2003 (+ 5,7 % à périmètre et conventions comparables).

5. Banque de financement et d'investissement

En 2004, dans un environnement moins favorable pour les marchés de capitaux et malgré l'ampleur de la réorganisation induite par le rapprochement des activités de Banque de Financement et d'investissement du Crédit Lyonnais et de Crédit Agricole Indosuez, le **pôle Banque de financement et d'investissement** dégage un **résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement de 1 053 millions d'euros, en hausse de 32,6 %* sur celui de 2003, grâce à une base de coûts en diminution sensible et à une charge du risque s'établissant à un niveau historiquement faible.

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2003 *	2004	Variation 2004/2003 *
Produit net bancaire	4 763	4 610	3 916	- 15,1 %
Charges d'exploitation et amortissements	(3 117)	(3 038)	(2 656)	- 12,6 %
Résultat brut d'exploitation	1 646	1 572	1 260	- 19,8 %
Coût du risque	(561)	(548)	(37)	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	61	73	+ 19,7 %
Résultat net sur actifs immobilisés	25	12	30	X 2,5
Résultat courant avant impôt	1 110	1 097	1 326	+ 20,9 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement) et impôts	(328)	(303)	(273)	- 9,9 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	782	794	1 053	+ 32,6 %

* À périmètre et conventions comparables. Données non auditées. Se reporter au chapitre sur la présentation des pôles métiers du Groupe.

Pour ce métier, l'année 2004 a été marquée par la création de Calyon ; l'apport d'actifs de la banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez a donné naissance, le 1^{er} mai 2004, à Calyon, Corporate and Investment Bank. Cet apport d'actifs a été réalisé avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.

Le rapprochement technique a été réussi dans un délai très court. L'ensemble des migrations informatiques sur les systèmes retenus - notamment dans les marchés - est achevé. L'importance des ressources consacrées à ce processus de regroupement, d'une ampleur exceptionnelle, a fortement impacté les activités de Calyon en 2004. Néanmoins, les performances financières sont satisfaisantes et marquées par d'importants succès commerciaux.

Le produit net bancaire 2004 de la **Banque de financement et d'investissement** s'établit ainsi à 3 916 millions d'euros, en recul de 15,1 %* sur un an à périmètre et conventions comparables. Hors la dépréciation du dollar par rapport à l'euro, la baisse des revenus est de 12,5 %.

Parallèlement, la base de coûts est significativement réduite. La baisse de 12,6 %* des frais généraux, à périmètre et conventions comparables, reflète principalement les effets de la mise en œuvre accélérée du programme de synergies liées au rapprochement (93 % des synergies d'effectifs sont réalisées soit 2 600). Elle reflète aussi l'impact de la baisse du dollar (2,5 %).

Le résultat brut d'exploitation ressort en réduction de 19,8 %* sur l'exercice 2003 à périmètre et conventions comparables.

Le coût du risque est en forte réduction à 37 millions d'euros contre 548 millions d'euros en 2003. D'une part, l'amélioration de la situation des grandes entreprises, aux États-Unis et en Europe, a permis de moindres dotations et, d'autre part, la politique très prudente de gestion des risques sur la période antérieure a permis des reprises de provisions spécifiques.

Après prise en compte de 73 millions d'euros de quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence (la banque Al Saudi Al Fransi était auparavant affectée au métier « Banque de détail à l'étranger ») et un résultat net sur actifs immobilisés de 30 millions d'euros lié à la cession résiduelle des titres Euronext notamment, la Banque de financement et d'investissement dégage un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement de 1 053 millions d'euros, en hausse de 34,6 % sur celui de 2003 et de 32,6 %* à périmètre et conventions comparables.

Dans ce contexte de réorganisation interne de très grande ampleur de par les investissements matériels, humains, etc., l'exercice 2004 constitue une année de transition au cours de laquelle les performances des activités ont été contrastées.

Le rapprochement technique des activités de marché est une réussite ; une partie des synergies y a été réinvestie en fin d'année dans le développement et la consolidation de certaines équipes. Les activités de financements ont dégagé des résultats en forte progression sous l'effet d'une baisse marquée des charges et du coût du risque et d'une bonne résistance du résultat opérationnel.

La banque de financement

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2003 *	2004	Variation 2004/2003 *
Produit net bancaire	2 075	1 864	1 667	- 10,6 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 171)	(1 069)	(868)	- 18,8 %
Résultat brut d'exploitation	904	795	799	+ 0,5 %
Coût du risque	(578)	(561)	50	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	61	73	+ 19,7 %
Résultat net sur actifs immobilisés	17	4	(2)	n.s.
Résultat courant avant impôt	343	299	920	X 3,1
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement) et impôt	(107)	(73)	(203)	X2,8
Résultat net avant écarts d'acquisition	236	226	717	X3,2

* À périmètre et conventions comparables. Données non auditées. Se reporter au chapitre sur la présentation des pôles métiers du Groupe.

► Analyse de l'activité et des résultats du groupe Crédit Agricole

La banque de financement a bien résisté dans un environnement peu actif et très compétitif. Elle dégage, au cours de l'exercice, un **résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement de 717 millions d'euros, soit plus du triple de celui de 2003.

Le résultat brut d'exploitation est en hausse de 0,5 %* d'une période sur l'autre à périmètre et conventions comparables et de 5,4 % à taux de change constant. Le produit net bancaire apparaît en recul de 10,6 %* sur celui de 2003 dont 2,5 % s'expliquent par l'effet de change négatif.

Les revenus ont toutefois bien résisté notamment dans les financements structurés qui avaient connu une année 2003 exceptionnelle avec quelques opérations très significatives.

En 2004, le niveau d'activité est resté également soutenu dans les financements d'actifs maritimes et aéronautiques. En financements de projets, de nombreuses transactions ont été conclues, le secteur le plus performant étant celui de l'énergie.

La banque de marchés et d'investissement**

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2003 *	2004	Variation 2004/2003 *
Produit net bancaire	2 563	2 621	2 043	- 22,1 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 924)	(1 947)	(1 752)	- 10,0 %
Résultat brut d'exploitation	639	674	291	- 56,8 %
Coût du risque	33	29	0	n.s.
Résultat net sur actifs immobilisés	9	9	32	X 3,6
Résultat courant avant impôt	681	712	323	- 54,6 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement) et impôt	(208)	(217)	(81)	- 62,7 %
Résultat net avant écarts d'acquisition	473	495	242	- 51,1 %

La banque de marchés et d'investissement enregistre un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement de 242 millions d'euros en 2004 en recul de 51,1 %* par rapport au niveau élevé du résultat enregistré en 2003.

Le produit net bancaire atteint 2 043 millions d'euros, en recul de 22,1 %* sur celui de 2003 à périmètre d'activités comparable et de 19,6 % hors effet de change. La réorganisation consécutive à la création de Calyon a pesé sur le développement des activités en 2004 ; toutefois, le PNB s'est accru sur le dernier trimestre. En outre, l'environnement s'est avéré moins favorable qu'en 2003 sur les marchés de capitaux, plus particulièrement pour les activités de dérivés actions et les dérivés de taux.

Sur les marchés de capitaux, l'année a été marquée par le développement des activités de crédit et une bonne contribution des acti-

Pour leur part, les revenus des services bancaires à la clientèle (syndications, financements d'acquisition, ingénierie financière...) et de la banque commerciale internationale subissent le resserrement de la demande et des marges de crédit, plus particulièrement marqué aux États-Unis, après une année 2003 qui avait enregistré des opérations à forte marge. Néanmoins, de bonnes performances ont été réalisées sur le marché des financements d'acquisition, marché sur lequel le groupe a réalisé plusieurs opérations notables en Europe (Galbani, Vendex, Itelevisa, Vivarte Picard...).

Les charges d'exploitation sont en baisse de 18,8 %* à périmètre d'activité comparable et de 16,3 % à taux de change constant.

Le coût du risque s'améliore fortement ; il apparaît en reprise nette de 50 millions d'euros alors que 2003 supportait une charge de 578 millions d'euros. Avec la contribution de la banque Al Saudi Al Fransi (BSF), désormais intégrée dans ce pôle, le résultat des sociétés mises en équivalence atteint 73 millions d'euros sur la période.

vités d'émissions obligataires et de courtage sur contrats à terme. D'importantes opérations ont été réalisées en titrisation (Korea First Bank, Fraikin, Spie, Goodyear...) et en structuration de crédits. En revanche, la performance annuelle de la trésorerie a été affectée par l'environnement de taux (faible volatilité des taux courts, hausses des taux américains) ainsi que par la réduction des positions. En trading, l'activité commerciale est restée faible. Le profil de risque reste très prudent (VaR moyenne de 22 millions d'euros dans la période post-fusion).

Les activités de courtage sur actions, autour de Cheuvreux en Europe, CLSA en Asie et Calyon Financial, dégagent de très bonnes performances avec des revenus en hausse de 11 % et un RBE multiplié par plus de 6. Les volumes de courtage électronique progressent sensiblement et cette activité représente désormais 15 % des revenus de Cheuvreux.

* À périmètre et conventions comparables. Données non auditées. Se reporter au chapitre sur la présentation des pôles métiers du groupe.

** Les activités de Private Equity, jusqu'ici présentées au sein de celles de la Banque de marchés et d'investissement, sont désormais suivies séparément (cf. point suivant).

Dans la banque d'investissement, l'activité a été portée en 2004 par un segment primaire actif, Calyon ayant dirigé un nombre significatif d'opérations d'augmentation de capital telles que Alstom, Rhodia, Club Med... La réouverture du marché des introductions en Bourse lui a aussi permis de diriger de nombreuses opérations comme BioMérieux, Nexity, de participer à l'ouverture du capital de grandes entreprises du secteur public (Snecma, Pages jaunes) et de prendre part aux opérations majeures en Europe (Postbank en Allemagne, Terna en Italie).

La poursuite des restructurations financières ou industrielles dans plusieurs secteurs a également permis à Calyon d'obtenir des rôles de banque conseil visibles (auprès de la CDC pour la cession d'Eulia aux Caisses d'Épargne ou de PPR pour la cession de Rexel).

Les charges d'exploitation de la banque de marchés et d'investissement se contractent de 10 %* à périmètre d'activités comparable et le coût du risque est nul après une reprise de 29 millions d'euros* en 2003.

Le Private Equity

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2004	Variation 2004/2003
Produit net bancaire	125	206	+ 64,8 %
Charges d'exploitation et amortissements	(22)	(36)	+ 63,6 %
Résultat brut d'exploitation	103	170	+ 65,0 %
Coût du risque	(16)	(87)	X 5,4
Résultat net sur actifs immobilisés	(1)	-	n.s.
Résultat courant avant impôt	86	83	- 3,5 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	(13)	11	n.s.
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	73	94	+ 28,8 %

La restructuration des activités de Capital Investissement s'est poursuivie en 2004 avec le rapprochement des entités du Crédit Lyonnais (CLPEH, CLPE, CLCI et CLVC) et du groupe UI prévu au cours du premier semestre 2005. Le dispositif a été recentré autour de trois métiers : le capital investissement (financement en direct d'entreprises non cotées) sous la marque **Crédit Agricole Private Equity**, le métier de haut de bilan dans les secteurs agricoles et agroalimentaires sous la marque **IDIA**, et les Fusions et Acquisitions Mid-caps sous la marque **Sodica**.

Dans un marché fortement concurrencé, l'activité est restée soutenue en 2004 dans les financements de développement et transmission d'entreprises, dans le Capital Risque (financement en fonds propres de jeunes entreprises dans les secteurs des hautes technologies), dans le conseil en financements mezzanine, ainsi que dans les opérations de Fusions et Acquisitions dans le domaine mid-caps.

167 millions d'euros de plus-values ont été enregistrés sur l'exercice contre 97 millions d'euros un an auparavant conduisant à un PNB de 206 millions d'euros (+ 64,8 %).

Après un coût du risque qui enregistre une dotation nette aux provisions de 87 millions d'euros couvrant notamment quelques lignes du portefeuille de Private Equity, le résultat net ressort à 94 millions d'euros, en hausse de 28,8 % sur 2003.

6. Banque de détail à l'international

La contribution du pôle Banque de détail à l'étranger au résultat du Groupe s'améliore nettement. Avant amortissements des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement, son résultat net atteint 365 millions d'euros, en progrès de 56 % sur un an.

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2004	Variation 2004/2003
Produit net bancaire	452	563	+ 24,6 %
Charges d'exploitation et amortissements	(344)	(433)	+ 25,9 %
Résultat brut d'exploitation	108	130	+ 20,4 %
Coût du risque	(62)	(41)	- 33,9 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	207	299	+ 44,4 %
Résultat courant avant impôt	253	388	+ 53,4 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), Impôts et FRBG	(19)	(23)	+ 21,1 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement	234	365	+ 56,0 %

L'évolution entre 2003 et 2004 des principaux soldes intermédiaires de gestion de ce pôle est impactée d'une part par la cession de la participation de Calyon dans la Banque Libano-Française SAL, mi 2004 et, d'autre part, par la consolidation en année pleine du Crédit Agricole Belge (consolidé depuis le dernier trimestre 2003).

À périmètre constant, le RBE diminue de 0,8 %. Il résulte d'un PNB en augmentation de 4,4 % à périmètre constant, sous l'effet d'une amélioration de la contribution des réseaux en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine. Parallèlement, à périmètre constant, les charges enregistrent une hausse de 6 %. Le coût du risque se réduit de 21 millions d'euros (- 33,9 %) à 41 millions d'euros.

Le pôle enregistre par ailleurs une quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence de 299 millions d'euros, en hausse de 44,4 % par rapport à 2003. Cette forte augmentation est obtenue malgré l'impact de la sortie de la banque Al Saudi Al Fransi, auparavant consolidée dans ce pôle métier, et désormais affectée à la banque de financement et d'investissement. Elle représentait 61 millions d'euros sur le résultat mis en équivalence en 2003.

* À périmètre et conventions comparables. Données non auditées. Se reporter au chapitre sur la présentation des pôles métiers du Groupe.

► Analyse de l'activité et des résultats du groupe Crédit Agricole

À périmètre inchangé du métier, la croissance du résultat mis en équivalence (x par 2) résulte principalement de la très forte amélioration des résultats de **Banca Intesa**. Le plan stratégique - recentrage sur le marché italien et contraction de la base de coûts - initié fin 2002 par la banque lui permet de dégager un résultat en très nette progression. Ainsi sa contribution au résultat net avant amortissement des survaleurs du groupe Crédit Agricole atteint 245 millions d'euros contre 115 millions d'euros en 2003 et - 55 millions d'euros en 2002.

Par ailleurs, le Groupe confirme sa présence au Maroc via Crédit du Maroc (6^e banque du Maroc), dans laquelle il détient une participation de 51 %, et développe ses partenariats avec Attijariwafa Bank (ex Wafabank) dans les domaines du crédit à la consommation, des assurances et de la gestion d'actifs.

7. Gestion pour compte propre et divers

Le pôle « Gestion pour compte propre et divers » dégage un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement en amélioration : - 582 millions d'euros en 2004 contre - 683 millions d'euros en 2003.

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2003*	2004	Variation 2004/2003*
Produit net bancaire	(850)	(705)	(563)	- 20,1 %
Charges d'exploitation	(211)	(246)	(327)	+ 32,9 %
Résultat brut d'exploitation	(1 061)	(951)	(890)	- 6,4 %
Coût du risque	(12)	n.a.	3	n.a.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	1	n.a.	9	n.a.
Résultat net sur actifs immobilisés	(126)	n.a.	(39)	n.a.
Résultat courant avant impôt	(1 198)	n.a.	(917)	n.a.
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	515	n.a.	335	n.a.
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	(683)	n.a.	(582)	n.a.

Suite aux apports partiels d'actifs de la BFI du Crédit Lyonnais à CAI (devenu Calyon), des activités résiduelles de la BFI du Crédit Lyonnais (activité contrats en cours d'extinction, activité de « correspondant banking ») ont été affectées au pôle « Gestion pour compte propre et divers ». Ces réorganisations entre les pôles métiers du Groupe apportent 90 millions d'euros de PNB supplémentaires. De plus, la première consolidation globale d'Uni-Éditions, filiale de presse du Groupe (consolidée auparavant par mise en équivalence), génère 54 millions de PNB.

Le PNB enregistre l'amélioration des marchés boursiers sur les portefeuilles actions. En 2004, il intègre des reprises nettes de 55 millions d'euros de provisions sur les titres de l'activité de portefeuille, alors

qu'en 2003 le PNB avait enregistré une dotation de 158 millions d'euros ; ce qui représente une augmentation du PNB de 213 millions d'euros entre les deux périodes.

À l'inverse, le pôle supporte une hausse des coûts de financement (+ 72 millions d'euros) liée principalement aux nouvelles acquisitions de participations au cours de l'exercice (Finaref 14,5 % en mars 2004 puis 10 % fin 2004 ; Dan'Aktiv).

Le résultat net sur actifs immobilisés augmente de 87 millions d'euros d'un exercice à l'autre à -39 millions d'euros ; de fait, 2003 avait enregistré des dotations aux provisions sur des participations non consolidées.

* À périmètre et conventions comparables. Données non auditées. Se reporter au chapitre sur la présentation des pôles métiers du Groupe.

► Bilan consolidé du groupe Crédit Agricole

BILAN CONSOLIDÉ RÉEL SYNTHÉTIQUE

N.B. Les éléments financiers ci-après se rapportent au groupe Crédit Agricole, ensemble constitué par les Caisses locales, les Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales.

Actif <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2002 <i>montant</i>	31/12/2003 <i>montant</i>	31/12/2004 <i>montant</i>	Structure <i>en %</i>	Variation <i>2004/2003</i>
Opérations interbancaires et assimilées	111 359	177 418	163 927	18,0 %	- 7,6 %
Opérations avec la clientèle	266 349	370 895	396 298	43,4 %	+ 6,8 %
Opérations de crédit-bail et assimilées	6 863	13 263	13 693	1,5 %	+ 3,2 %
Opérations sur titres	63 069	93 089	105 376	11,5 %	+ 13,2 %
Placements des entreprises d'assurance	85 296	127 509	139 699	15,3 %	+ 9,6 %
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	171	416	698	0,1 %	+ 67,8 %
Valeurs immobilisées	13 946	17 866	17 878	2,0 %	+ 0,1 %
Écarts d'acquisition	1 570	9 983	10 033	1,1 %	+ 0,5 %
Comptes de régularisation et actifs divers	32 172	64 799	65 043	7,1 %	+ 0,4 %
Total actif	580 795	875 238	912 645	100 %	+ 4,3 %

Passif <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2002 <i>montant</i>	31/12/2003 <i>montant</i>	31/12/2004 <i>montant</i>	Structure <i>en %</i>	Variation <i>2004/2003</i>
Opérations interbancaires et assimilées	70 882	126 873	129 235	14,1 %	+ 1,9 %
Comptes créditeurs de la clientèle	270 164	366 960	377 981	41,4 %	+ 3,0 %
Dettes représentées par un titre	64 684	101 332	114 598	12,5 %	+ 13,1 %
Provisions techniques des entreprises d'assurance	84 553	123 491	135 650	14,9 %	+ 9,8 %
Comptes de régularisation et passifs divers	42 187	85 016	81 748	9,0 %	- 3,8 %
Provisions et dettes subordonnées	13 908	24 348	23 665	2,6 %	- 2,8 %
Fonds pour risques bancaires généraux	4 299	4 559	4 411	0,5 %	- 3,2 %
Intérêts minoritaires	361	4 049	3 610	0,4 %	- 10,8 %
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)	29 757	38 610	41 747	4,6 %	+ 8,1 %
Total passif	580 795	875 238	912 645	100 %	+ 4,3 %

Fin 2004, le total du bilan du Groupe atteint 912,6 milliards d'euros contre 875,2 milliards d'euros un an avant.

Sa croissance de 37,4 milliards d'euros sur l'exercice 2004, soit + 4,3 % par rapport à décembre 2003, est freinée par les modifications du périmètre de consolidation d'une part et l'évolution des taux de change d'autre part.

Les variations nettes du périmètre de consolidation entre 2003 et 2004 diminuent le bilan de 1,3 milliard d'euros. La nouvelle consolidation de Dan'Aktiv et de Jotex Finans AB ainsi que le changement de méthode d'intégration d'Eurofactor et d'Uni-Éditions l'accroissent de 2,4 milliards d'euros ; à l'inverse, la déconsolidation en 2004 de la Banque Libano-Française SAL, Réunibail et Réuniroute, Financière Lapérouse, la BFO et CAI Private Banking Italia le réduisent de 3,7 milliards d'euros.

En outre, la poursuite de la dépréciation du dollar et du yen par rapport à l'euro entre fin 2003 et fin 2004 (USD - 7,8 %, JPY - 3,4 %) pèse aussi sur l'évolution du bilan.

Au total, à périmètre et cours de change constant, le bilan augmente de plus de 43 milliards d'euros*, soit de 4,9 %* sur un an.

Opérations avec la clientèle

L'encours des créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit-bail) net des provisions s'élève à 410 milliards d'euros au 31 décembre 2004. Il s'accroît de 25,8 milliards d'euros sur l'exercice (+ 6,7 %), sous l'effet principalement du dynamisme de l'activité de la banque de proximité en France, dans le réseau des Caisses régionales (+ 8,8 %) et dans le réseau du Crédit Lyonnais (+ 6,8 %) ainsi que de celle du groupe Sofinco dans le crédit à la consommation.

* Données non auditées.

► Analyse de l'activité et des résultats du groupe Crédit Agricole

Les variations de périmètre représentent + 1 milliard d'euros. Pour leur part, les encours des opérations clientèle de Calyon diminuent sous l'effet de la contraction de 2,8 milliards d'euros des titres reçus en pension livrée après la fusion des activités de la BFI du Crédit Lyonnais et de CAI.

Au niveau du passif, **les comptes créditeurs de la clientèle** représentent 378 milliards d'euros. Leur développement de 11 milliards d'euros sur l'année (+ 3,0 %) résulte de la progression de la collecte placée sur les comptes d'épargne à régime spécial dont la progression approche 10 milliards d'euros depuis la fin 2003 (+ 5,4 %) en liaison avec la bonne tenue de la collecte d'épargne dans la banque de détail en France : +6,5 milliards d'euros soit +4,1 % sur un an dans le réseau des Caisses régionales d'une part et + 1,7 milliard d'euros soit + 6,7 % dans le réseau du Crédit Lyonnais d'autre part.

La réduction de 7,1 milliards d'euros des titres donnés en pension livrée, après la fusion des activités de la BFI du Crédit Lyonnais et de CAI, pèse sur le développement des « autres dettes » envers la clientèle qui n'augmentent que de 0,6 % soit de 1,2 milliard d'euros. Les comptes ordinaires de la clientèle s'accroissent, pour leur part, de 8,2 milliards d'euros soit + 7,9 %.

Opérations sur titres

Les dettes représentées par un titre se sont développées de 13,3 milliards d'euros au cours de l'exercice pour représenter 114,6 milliards d'euros au 31 décembre 2004. Eu égard au niveau des taux, le Groupe a accru de 18,5 milliards d'euros son recours au marché sous forme d'émissions de titres de créances négociables et a réduit de près d'un milliard d'euros l'encours de ses emprunts obligataires, à 22,4 milliards d'euros.

Les placements dans des portefeuilles de transaction, placement, investissement et de titres de l'activité de portefeuille dépassent 105 milliards d'euros, en forte augmentation de 12,3 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2003. Cette progression concerne le portefeuille de transaction (+ 13,3 milliards d'euros soit + 68,1 %).

En outre, les placements des entreprises d'assurance, d'un montant de 139,7 milliards d'euros, se sont accrus de plus de 12 milliards d'euros sur l'exercice (+ 9,6 %) sous l'effet du développement de l'activité de Pacifica et de Predica.

Parallèlement, leurs provisions techniques, au passif, s'accroissent de 12,2 milliards d'euros (+ 9,8 %) sur l'exercice pour atteindre 135,6 milliards d'euros.

Fonds propres

Les capitaux propres, part du Groupe, du groupe Crédit Agricole (y compris le résultat de l'exercice) s'élèvent à fin 2004 à 41,7 milliards d'euros. Ils augmentent de 3,1 milliards d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit + 8,1 %) sous l'effet principalement du résultat

de l'exercice (4 milliards d'euros) diminué des dividendes et assimilés versés au titre de 2003 (556 millions d'euros) et de l'impact négatif (pour 186 millions d'euros) des changements de méthode comptable (principalement application de la recommandation du CNC 2003-R01 sur les engagements de retraite et assimilés) et de l'élimination de titres d'auto contrôle (pour 223 millions d'euros).

Les fonds propres bruts (capitaux propres, FRBG, dettes subordonnées et assimilées) atteignent 67 milliards d'euros, en augmentation de 2,2 milliards d'euros par rapport à 2003. L'accroissement des capitaux propres est pour partie compensé par la diminution des autres composants : contraction des dettes subordonnées (- 343 millions d'euros), du FRBG (- 148 millions d'euros) et réduction de la part des intérêts minoritaires (- 439 millions d'euros) suite à la cession des participations du Groupe dans la Banque Libano-Française SAL, dans Réunibail et dans Financière Lapérouse, et à l'augmentation de la participation dans le groupe Finaref.

Après déduction des 805 millions d'euros correspondant à la part des minoritaires (hors actions de préférence), la part du Groupe dans les fonds propres atteint 66,2 milliards d'euros.

Dans le même temps, **les valeurs immobilisées** (participations non consolidées par la méthode globale et immobilisations) sont restées stables entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004, à 17,9 milliards d'euros.

Les écarts d'acquisition nets sont stables à 10 milliards d'euros, après les investissements complémentaires (dans le groupe Finaref, Credibom, Eurofactor, le Crédit Agricole Belge principalement) et les amortissements de l'exercice (753 millions d'euros). L'écart d'acquisition du Crédit Lyonnais a fait l'objet d'une réestimation définitive et d'une affectation par métiers.

► Ratios prudentiels

RATIO DE SOLVABILITÉ EUROPÉEN DES CAISSES RÉGIONALES

En tant qu'établissement de crédit, chacune des 43 Caisses régionales de Crédit Agricole doit respecter individuellement le ratio de solvabilité européen conformément aux normes posées par la Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres.

Le ratio de solvabilité européen qui existait avant le ratio d'adéquation des fonds propres (dit « ratio CAD ») ne prenait pas en compte les risques de marché. Il est toujours applicable aux établissements de crédit ne portant pas des risques de marché significatifs comme la plupart des Caisses régionales, qui ne sont donc pas assujetties à la Réglementation CAD.

Le tableau ci-dessous présente la dispersion du ratio de solvabilité européen (RSE) des Caisses régionales aux dates indiquées.

en %	31/12/2003	31/12/2004
Plus haut	17,34	17,57
Moyen*	12,29	12,53
Plus bas	9,42	9,41

* Moyenne arithmétique des ratios de solvabilité européens individuels.

Le ratio moyen des Caisses régionales augmente de près d'un quart de point entre 2003 et 2004. Cette progression résulte de la croissance des fonds propres des Caisses régionales essentiellement alimentée par le résultat conservé de l'exercice 2004. Cette augmentation des fonds propres a permis aux Caisses régionales de supporter le rythme soutenu de leur activité crédit au cours de l'exercice, qui se traduit par une hausse de près de 8 % du dénominateur du ratio.

Il importe de rappeler que les Caisses régionales ont accordé à Crédit Agricole S.A. leur garantie solidaire, à hauteur du total de leur capital et de leurs réserves, dans l'éventualité où celle-ci ne pourrait pas faire face à ses obligations. Cette garantie constitue le pendant des engagements de Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central, de maintenir la solvabilité et la liquidité des Caisses régionales. En conséquence, les agences de notation internationales accordent des notes identiques aux programmes d'émission de Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales notées.

LE RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

En application des recommandations du Comité de Bâle, le ratio international de solvabilité global du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2004 s'établit à 10,4 % contre 10,5 % au 31 décembre 2003. Le ratio de Tier 1 s'élève à 7,9 % contre 7,6 % au 31 décembre 2003.

Le tableau suivant détaille les risques du groupe Crédit Agricole mesurés en équivalents risques de crédit (après pondération liée à la contrepartie) et le niveau des fonds propres réglementaires calculé conformément aux recommandations du Comité de Bâle, aux dates indiquées.

(en millions d'euros)	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
Risques			
Risques de crédit	265 437	378 972	398 918
Risques de marché	26 767	32 964	29 065
- Risques de taux	20 421	23 401	20 020
- Risques actions	5 096	5 419	5 056
- Risques de change	1 145	1 487	1 587
- Risques sur les matières premières	105	101	15
- Modèle interne		2 556	2 387
Total des risques pondérés (dénominateur)	292 204	411 936	427 983
Fonds Propres Disponibles			
Tier 1	31 584	31 391	33 802
Tier 2	9 937	16 980	15 773
Tier 3	499	1 440	1 684
Déductions	7 878	6 613	6 615
Total des fonds propres disponibles	34 142	43 198	44 644
Ratio de solvabilité tier 1	10,8 %	7,6 %	7,9 %
Ratio de solvabilité global	11,7 %	10,5 %	10,4 %

RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Conformément à la réglementation du Comité de Bâle, depuis sa cotation le 14 décembre 2001, le groupe Crédit Agricole S.A. calcule semestriellement comme le groupe Crédit Agricole le ratio international de solvabilité.

Au 31 décembre 2004, le ratio international de solvabilité global du groupe Crédit Agricole S.A. s'établit à 8,6 % contre 8,9 % au 31 décembre 2003.

Le ratio sur noyau dur (Tier 1) augmente de 0,1 point, à 8,0 % au 31 décembre 2004 contre 7,9 % au 31 décembre 2003.

➤ Tendances récentes et perspectives

PROJET DE RÉFORME DES NORMES DU COMITÉ DE BÂLE

Dès 1998, le Comité de Bâle a entamé des consultations aux fins de réformer les recommandations applicables en matière de ratios de solvabilité bancaire internationaux. Aux termes de cette réforme, l'accord actuellement en vigueur céderait la place à un nouvel accord basé sur une approche plus qualitative de la mesure des risques encourus.

La publication le 26 juin 2004 du projet de document définitif intègre en partie les dernières observations de la profession et dispose notamment :

- la limitation du calcul des exigences de fonds propres prudentiels à la couverture des seules pertes inattendues, les pertes attendues sur les crédits sains devant être couvertes par les provisions générales ou spécifiques ou à défaut par les fonds propres ;
- la simplification des règles de calcul des exigences de fonds propres concernant la titrisation ;
- la modification du calibrage des crédits « revolving » et de certaines techniques de réduction des risques.

La mise en application est fixée au plus tôt au 31 décembre 2006 pour les établissements ayant opté pour les méthodes « standard » ou « notation interne fondation IRB » et au 31 décembre 2007 pour les établissements ayant opté pour la méthode « notation interne avancée IRB », sachant que tous les établissements peuvent continuer de déclarer leur ratio sous le format Bâle 1 jusqu'au 30 décembre 2007.

À partir du 1^{er} janvier 2006, un calcul parallèle du ratio de solvabilité sera déclaré sous le format actuel et sous le format Bâle II sur les périmètres d'application des différentes méthodes.

Avant cette date, le ratio de solvabilité déclaré au 31 décembre 2005 sera impacté par les transpositions, au cours du premier semestre 2005, dans les textes le réglementant :

- des filtres prudentiels ayant pour objet le retraitement des comptes établis en normes IAS/IFRS pour limiter la volatilité des fonds propres induite par la réforme comptable ;
- de la directive européenne sur les conglomérats qui introduit :
 - une surveillance complémentaire de la couverture par les fonds propres consolidés du Groupe Crédit Agricole du cumul des exigences bancaires de fonds propres et de marge de solvabilité des compagnies d'assurance,
 - un ratio bancaire « hors assurance » éliminant au numérateur la contribution aux réserves consolidées des compagnies d'assurance et au dénominateur leur valeur de mise en équivalence.

Par ailleurs un nouvel exercice de calcul de l'impact (QIS5) du dernier projet de texte est organisé au niveau international pour réponse d'ici fin 2005 sur les grands groupes bancaires internationaux dont les groupes Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. Au terme de l'analyse des résultats prévue début 2006, un nouveau calibrage des exigences de fonds propres pourra être finalisé avant l'entrée en application effective de la réforme.

Dans ce contexte, selon le plan arrêté (exposé dans l'Annexe sur la gestion des risques), le Crédit Agricole aura achevé, sur la partie la plus importante des périmètres des groupes Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A., le programme de mise à niveau de son système de notation interne propre à rendre plus compétitive et rentable la gestion de ses risques et l'allocation de ses fonds propres.

TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

➤ Perspectives 2005

Aux États-Unis, l'objectif de l'année 2005 sera de parvenir à mieux asseoir la croissance. Ceci passe par un rebond de l'activité dans le secteur des services, toujours déprimé et partant de créations d'emplois supérieures et d'une distribution de revenus plus efficace. Le risque est que bon nombre de stimuli vont cesser d'alimenter la croissance. Fiscalité probablement neutre et pression monétaire en hausse vont brider la consommation, qui ne sera plus soutenue que par une désépargne des ménages et la poursuite de la hausse de prix immobiliers déjà tendus. Le pari se tiendra aussi vis-à-vis de l'extérieur : le différentiel de croissance creuse le déficit courant déjà trop fort, au risque d'entraîner avec lui dollar et marché obligataire.

Au Japon, le ralentissement dessiné fin 2004 devrait se poursuivre jusqu'en milieu d'année 2005, avant un rebond initié par les échanges extérieurs qui devrait produire ses effets au cours du deuxième semestre.

Dans la zone euro, les hésitations de la confiance et du commerce mondial décelées fin 2004, ainsi que l'appréciation de l'euro, devraient continuer à produire leur effet modérateur en première moitié d'année 2005. Une fois ce léger trou d'air passé, et sous condition du repli des prix du pétrole et de la stabilisation de l'euro, le réveil du dernier chaînon manquant de la reprise, l'emploi, devrait entraîner avec lui les revenus et la consommation. Forte d'une assise de croissance plus stable, la Banque Centrale Européenne (BCE) pourrait enclencher un mouvement de normalisation monétaire prudent qui amènerait les taux directeurs à 2,5 % fin 2005. Resserrement monétaire américain et européen, et croissance au potentiel, devraient militer pour le retour des taux longs vers des niveaux plus « normaux », supérieurs à 4,5 % dans la zone euro en deuxième partie d'année.

L'année 2005 devrait être marquée par une croissance limitée de la France (croissance attendue à 1,9 %). En effet, la consommation des ménages ralentirait légèrement pour revenir en ligne avec le revenu. Une forte contribution négative des stocks est aussi attendue, compensée en partie par de meilleures performances du commerce extérieur.

POUR LE GROUPE

Dans un contexte de solvabilité dégradée des ménages et de modération du marché immobilier, les crédits à l'habitat sont attendus en moindre croissance, sans cassure. Cette évolution accentuera la forte concurrence entre prêteurs. Les crédits aux entreprises continueront leur lente accélération. Quant aux placements financiers, soutenus par un taux d'épargne quasi stable, ils devraient progressivement se rééquilibrer vers une épargne un peu plus longue, confirmant notamment le dynamisme de l'assurance. De même, les Services Financiers Spécialisés devraient poursuivre une croissance dynamique de leurs activités, le Groupe tirant parti du relais de croissance en provenance de l'International.

Le Crédit Lyonnais - banque de proximité - confirme le plan de marche du Projet d'entreprise 2005-2007 dont les objectifs ont été annoncés au début de l'été :

- une croissance du PNB de 3 % minimum par an ;
- une baisse du coefficient d'exploitation à 65 % à l'horizon 2007 ;
- une réduction de postes de 2 600 équivalents temps plein d'ici 2007.

Enfin, la réorganisation du groupe Crédit Agricole S.A. s'achèvera en 2005 avec, principalement, la fusion des entités de banque privée au Luxembourg, la réorganisation du métier de gestion d'actifs immobiliers (CLAM immobilier et Uniger), le rapprochement des activités d'affacturage (Eurofactor et Transfact) et l'aboutissement de la fusion des systèmes informatiques avec la création d'un GIE de production. Les charges liées au rapprochement devraient sensiblement diminuer.

Pour ce qui concerne les Caisses régionales, deux projets de fusions sont en préparation et doivent se concrétiser en 2005 : la fusion entre les Caisses du Calvados et Normand d'une part et celle de la Brie et de la Somme d'autre part. Cette dernière fusion se réalisera par l'absorption des deux Caisses régionales d'origine par la Caisse régionale de Brie Picardie, créée le 1^{er} décembre 2003 à Amiens. Elle sera définitive fin avril 2005 après approbation du traité de fusion par les assemblées générales.

La charte de regroupement des Caisses régionales, actualisée en septembre 2003, confirme les objectifs définis par les congrès de Montpellier en 2000 et de Lille en 2002 : « L'accroissement durable de la compétitivité des Caisses régionales implique également de favoriser les regroupements de moyens, d'activité et de marchés ». À cet effet, chaque rapprochement de Caisses régionales ne peut avoir lieu qu'après un processus minutieux de préparation permettant au Crédit Agricole de conserver son ancrage sur le terrain et son atout de banque de proximité.

En outre, le congrès d'octobre 2004 a affirmé la volonté d'accroître le leadership des Caisses régionales dans la banque de proximité, en mettant l'accent sur la qualité de la relation clientèle.

► Projet de conversion aux normes IAS/IFRS

L'Union européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n° 1606/2002) imposant aux entreprises européennes cotées de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

À ce jour, ce règlement a été complété par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n° 1725/2003) portant application des normes comptables internationales (celles en vigueur le 14/09/2002), ainsi que par 5 règlements publiés en 2004 (n° 707/2004, n° 2086/2004, n° 2236/2004, n° 2237/2004, n° 2238/2004) permettant l'adoption d'une version de normes modifiées ainsi que l'adoption de la norme 32 et de la norme 39.

L'Ordonnance du Ministère des Finances du 20 décembre 2004 (n° 2004-1382) permet aux entreprises d'opter pour le référentiel IAS pour établir leurs comptes consolidés à partir de 2005, même lorsqu'elles ne sont pas cotées. Cette option a été retenue pour l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre de la préparation de la transition aux normes IFRS, le groupe Crédit Agricole applique la recommandation émise par le Comité des régulateurs de valeurs mobilières (CESR) le 30 décembre 2003*, et reprise par la recommandation AMF**.

Cette recommandation formule les conditions dans lesquelles les sociétés soumises, communiquent leurs informations financières pendant la période de transition, sachant que le référentiel applicable aux comptes de l'exercice 2005, sera celui en vigueur au 31 décembre 2005.

Le groupe Crédit Agricole S.A. en tant qu'établissement de crédit est impacté par la norme IAS 39 sur un grand nombre de ses activités. Certains points de cette norme ont suscité des débats techniques importants, qui n'ont à ce jour pas trouvé de solution définitive. Cette situation a amené la Commission européenne à adopter une version partielle (dite « carve out ») de la norme 39 le 19 novembre 2004. Les travaux qui se poursuivent au niveau des instances européennes ont pour objectif d'aboutir à un texte révisé dans le courant de l'année 2005.

Les principaux points en réflexion susceptibles d'engendrer, par rapport à la version actuelle des textes, des évolutions significatives des impacts, ne pouvant être estimés à ce jour, portent sur :

- le traitement de la macrocouverture selon la norme 39 ;
- le recours à l'option d'enregistrement des passifs à la juste valeur.

* Document disponible sur le site <http://www.cesr-eu.org> rubrique « Standards, Recommendations & Guidelines » (référence : 03-323 el).

** Recommandation AMF disponible sur le site <http://www.amf-france.org>

➤ Tendances récentes et perspectives

Considérant ces points et compte tenu des impacts à la fois sur l'organisation, les processus et la présentation financière de l'arrêté des comptes, le groupe Crédit Agricole considère que la communication d'informations quantitatives à ce stade ne serait pas faite dans des conditions d'exhaustivité suffisante au regard des exigences du marché et des investisseurs.

C'est pourquoi, le calendrier de communication financière envisagé en 2005 est le suivant :

- fin avril 2005 : Présentation quantitative de la conversion aux normes IAS/IFRS sur base d'informations financières pro forma relatives à l'exercice 2004 ;
- début juin 2005 : Arrêté des comptes du 1^{er} trimestre 2005 selon le référentiel IAS/IFRS. Cette communication financière trimestrielle se fera selon les principes retenus précédemment, la norme IAS 34 n'étant pas d'application obligatoire en 2005.

L'ORGANISATION DU PROJET

Pour mettre en œuvre cette transition, Crédit Agricole S.A. a mis en place une structure projet permettant de s'assurer que le passage aux nouvelles normes s'effectuera au 1^{er} janvier 2005, de façon harmonisée sur l'ensemble des entités concourant aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Cette structure s'appuie sur une équipe projet au sein de la Direction de la comptabilité et de la consolidation, et sur une organisation par groupes de travail, impliquant les Caisses régionales et les filiales du Groupe. Ces groupes de travail sont spécialisés par domaine (7 domaines identifiés) et font intervenir les différents métiers du Groupe.

Les préconisations de traitement comptable des opérations sont entérinées par un comité de pilotage placé sous la présidence du Directeur Finances Groupe de Crédit Agricole S.A.

Cette organisation a permis à Crédit Agricole S.A., en tant que société cotée et organe central du réseau du Crédit Agricole au sens de la Loi bancaire, de piloter de façon centralisée les évolutions à mettre en œuvre.

Cette organisation est relayée au niveau des entités par des équipes projet dédiées, selon que leur taille ou leur spécificité métier le nécessite.

Ce projet a été lancé fin 2002 et structuré en trois phases : l'analyse normative, les études détaillées, la mise en œuvre.

La phase d'analyse normative a permis d'appréhender les principales divergences par rapport aux normes comptables applicables dans le Groupe selon le référentiel français et de prévoir les évolutions nécessaires pour assurer la transition vers le référentiel IAS/IFRS. Ces évolutions sont d'ordre comptable (schémas, règles, référentiels), mais peuvent également être à l'origine d'aménagements dans les outils

opérationnels et de reporting comptable ainsi que de modifications dans les processus de gestion et de suivi des activités.

LA PRÉPARATION DU GROUPE EN 2004

Avancement du projet

Les divergences identifiées en 2003 ont conduit à des travaux de mise en œuvre dans les systèmes, qui se sont poursuivis en 2004, notamment au fur et à mesure de la publication des normes définitives.

La mise en place progressive de l'architecture informatique cible (outils mutualisés) devrait s'achever en 2005. Le suivi des réalisations et des plannings est centralisé à Crédit Agricole S.A.

Le déroulement du processus de mise en œuvre ainsi que les choix de traitement normatif ont fait l'objet de journées spécifiques d'information regroupant l'ensemble des correspondants comptables du Groupe.

Guides opératoires par domaine

Les travaux réalisés par les groupes de travail par domaine ont permis d'élaborer des guides opératoires permettant :

- l'analyse des normes et des divergences avec le référentiel français ;
- l'élaboration de schémas comptables appropriés ;
- la mise en place de modalités pratiques d'application ;
- la quantification de l'impact de la 1^{re} application.

Ces guides sont les documents de référence pour la mise en œuvre pratique des IAS/IFRS au sein du Groupe. Ils sont complétés au fur et à mesure de l'interprétation des textes et des options retenues.

Établissement des informations trimestrielles pro forma en 2004

Afin de permettre à l'ensemble des entités du groupe de s'adapter aux nouvelles normes, les arrêtés trimestriels de 2004 font l'objet d'une préparation d'états pro forma. Ces états sont élaborés de façon simplifiée et les impacts de première application sont affinés au fur et à mesure des arrêtés trimestriels.

Après les contrôles et ajustements nécessaires, ces données serviront de comparatif 2004 lors des publications des arrêtés 2005.

Contrôle de la conformité aux normes IAS/IFRS du groupe Crédit Agricole

À la demande de Crédit Agricole S.A., une mission contractuelle spécifique a été mise en place avec les Commissaires aux comptes des entités du groupe Crédit Agricole. Ce dispositif, démarré en 2004 doit se poursuivre en 2005. Les travaux demandés aux auditeurs visent à s'assurer :

- du bon degré de préparation des entités et de leur capacité à produire des états comptables conformes aux normes IFRS ;
- de la conformité des principes retenus par les entités avec les options retenues par le Groupe.

DESCRIPTION DES PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE ET MODALITÉS D'APPLICATION

Règles spécifiques de première application (IFRS 1)

La norme IFRS 1 s'applique aux entités qui présentent pour la première fois leurs états financiers selon les nouvelles normes, ceux-ci devant être préparés en appliquant les principes comptables IFRS en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Réglementairement, les normes s'appliquent de façon rétrospective aux périodes précédentes et donc au bilan d'ouverture. Cependant, la norme IFRS 1 prévoit des exemptions facultatives ou obligatoires à ce principe d'application rétrospective.

Les choix retenus par Crédit Agricole S.A. concernant les exemptions facultatives sont les suivants :

- Regroupements d'entreprises : Le groupe Crédit Agricole conserve le traitement appliqué aux regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Les goodwill résiduels à cette date ne sont plus amortis et font l'objet d'un test de dépréciation ;
- Utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût. Le groupe Crédit Agricole a choisi comme règle de ne pas réévaluer ses immobilisations ;
- Avantages au personnel : L'exemption autorisée dans ce domaine n'aura pas d'impact significatif lors de la première application du référentiel sur les comptes consolidés du Groupe compte tenu des règles déjà appliquées par le Groupe (voir ci-dessous le point particulier sur ce sujet) ;
- Écarts de conversion cumulés : Une entité peut considérer, qu'à la date de transition, son écart de conversion cumulé est nul pour toutes ses activités étrangères et elle peut l'imputer sur les capitaux propres. Dans ce cas, ces écarts de conversion ne rentreront pas en compte dans la détermination du résultat de cession ultérieure des activités concernées. Cette option est retenue au sein du Groupe et elle s'applique à toutes les activités étrangères ;
- Instruments financiers composés : Dans le cas d'émission d'instruments financiers ayant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, une entité n'est pas obligée d'identifier séparément les valeurs d'origine des deux composants si la partie dette est nulle à la date de transition. Les travaux en cours montrent que ces cas n'existent pas dans les principales entités du Groupe. Cette exemption ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le bilan d'ouverture du Groupe ;
- Actifs et passifs de filiales d'entreprises associées ou de coentreprises : Cette dérogation traite des impacts de la date de transition aux IFRS au sein d'un Groupe, pour le cas où une filiale adopte les IFRS soit antérieurement, soit postérieurement à la maison mère. Au sein du Groupe, l'ensemble des entités appartenant au périmètre de consolidation produit des comptes consolidés en normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les principes de consolidation

Le caractère consolidable ou non d'une entité au sein du Groupe est déterminé en fonction d'une liste de critères conformes aux exigences des autorités réglementaires. Cette liste de critères a été maintenue pour la consolidation en normes IAS. Le périmètre de consolidation ne devrait donc évoluer qu'à la marge.

Les méthodes de consolidation restent identiques aussi bien pour l'intégration globale que pour la mise en équivalence ou l'intégration proportionnelle.

Les regroupements d'entreprises

La norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » retient la méthode du coût d'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises.

Dans la mesure où le texte actuel exclut de son champ d'application les regroupements d'entreprises effectués au sein de mutuelles, le groupe Crédit Agricole considère que les fusions de Caisses régionales continuent d'être régies par les normes françaises.

Les écarts d'acquisition : La norme IFRS 3 stipule que les écarts d'acquisition doivent faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et lors d'apparition d'indices de perte de valeur. Ainsi, l'amortissement actuellement pratiqué via le compte de résultat ne sera plus effectué. Les modalités de test des pertes de valeur intègrent la valeur actualisée des flux futurs générés par unité génératrice de trésorerie. Les pertes de valeur font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisition négatifs, non reconnus en IAS, font l'objet d'une imputation en capitaux propres lors du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004. Les écarts d'acquisition négatifs postérieurs au 1^{er} janvier 2004 seront constatés en résultat.

Le traitement des immobilisations

Le groupe Crédit Agricole respecte les principes édictés par le règlement CRC 2002-10 depuis le 1^{er} janvier 2004. Ce texte permet la convergence entre le traitement des amortissements et des dépréciations des immobilisations dans les comptes sociaux en normes françaises et leur traitement dans les comptes consolidés en normes IFRS.

En normes IFRS, la comptabilisation des immobilisations corporelles et des immeubles de placement se fera, comme aujourd'hui, au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur constatées. Concernant les immobilisations incorporelles, leur comptabilisation se fera au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur constatées.

Les avantages du personnel

Le groupe Crédit Agricole a décidé d'appliquer la recommandation du CNC n° 2003-R.01 pour les comptes individuels des entités du Groupe dès l'exercice 2004. Cette recommandation est similaire à la norme IAS 19.

➤ Tendances récentes et perspectives

Ce choix permet d'anticiper la convergence des référentiels lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2004 et de ne pas constater d'écart de traitement entre les normes françaises et les normes IAS lors de la conversion.

Le Groupe n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat.

Les Titres de capitaux propres

■ Titres d'autocontrôle : tous les titres d'autocontrôle détenus en portefeuille par les sociétés mères du groupe Crédit Agricole sont imputés en diminution des capitaux propres conformément à la norme IAS 32.

Les parts sociales des Caisses régionales : Les parts sociales des Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2*, et traitées comme tels dans les comptes consolidés du Groupe ;

■ Les stock-options : la norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation et la comptabilisation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005. La comptabilisation de la charge se fait au fur et à mesure de l'acquisition des droits.

Les plans concernés par ce dispositif étant récents dans le Groupe, l'impact de la première application n'est pas significatif.

Le portefeuille Titres détenu à l'actif

La classification du portefeuille titres se fait au sein des quatre catégories autorisées par la norme IAS 39. L'enregistrement à l'origine est fait à la juste valeur, frais d'acquisition inclus s'ils sont significatifs.

Les reclassements se font majoritairement selon les principes suivants :

■ Le portefeuille des « actifs financiers à la juste valeur par résultat » enregistre principalement les titres de transaction actuels selon la terminologie française. Ce portefeuille peut également être utilisé sur option pour les instruments financiers incluant un dérivé pour lequel la valorisation séparée est complexe. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat ;

■ La catégorie des « actifs détenus jusqu'à l'échéance » regroupe pour partie les anciens titres d'investissement. Ce portefeuille enregistre des titres à taux fixe non couverts quant au risque de taux. L'enregistrement dans ce portefeuille se fait sous condition de détention des titres jusqu'à l'échéance. La valeur au bilan comprend le capital restant dû, la part non amortie des surcotes ou décotes et des coûts d'acquisition (le cas échéant). La comptabilisation des résultats est faite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) ;

■ Le portefeuille des « prêts et créances » enregistre les titres à revenus fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif et que l'établis-

sement a l'intention de conserver durablement. La comptabilisation des résultats est faite au coût amorti selon la méthode du TIE ;

■ Le portefeuille des « actifs disponibles à la vente » est la catégorie par défaut qui intègre notamment les catégories actuelles des titres de l'activité de portefeuille, titres de placement, autres titres détenus à long terme et titres de participations non consolidés. Ces titres sont enregistrés à leur valeur de marché et les éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe sont enregistrées en résultat selon la méthode du TIE.

Les variations de juste valeur sont enregistrées en contrepartie des capitaux propres. Dans le cas de la reconnaissance d'une moins-value latente dans les capitaux propres, celle-ci est inscrite en résultat si la perte de valeur est durable.

Concernant l'évaluation des titres de participation non consolidés, les critères généralement retenus sont le niveau de quote-part de situation nette dans l'entreprise et les perspectives de détention et de rentabilité attendue par le détenteur du titre.

L'activité Crédit

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Conformément à la norme IAS 39, l'évaluation initiale est faite à la juste valeur et la comptabilisation ultérieure est réalisée au coût amorti selon la méthode du TIE (prise en compte actuarielle des décotes d'origine et des produits et coûts de transaction attribuables à l'opération). En règle générale et sauf exception, les prêts et créances sont réalisés à des conditions de marché et la prise en compte des produits et coûts de transaction attribuables aux opérations ne devrait pas avoir d'impacts significatifs.

Le provisionnement du risque de crédit :

Selon la norme 39, le provisionnement du risque de crédit est possible sur les seules pertes encourues. Le provisionnement peut être réalisé soit sur base individuelle (généralement le risque est survenu et les créances dépréciées ont été identifiées) soit sur base collective (encours sains mais avec existence d'événements permettant l'appréciation du risque).

En règle générale, la provision est calculée à partir d'un échéancier des flux futurs estimés en fonction des recouvrements potentiels, nets de garanties, et actualisés.

Les provisions sur base individuelle sont constituées dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation. Les règles de déclenchement de cette provision ne diffèrent pas fondamentalement du risque avéré tel que défini selon les principes français. À compter du 1^{er} janvier 2005, la valeur de recouvrement des flux estimés sera établie sur base actualisée dès les comptes individuels en normes françaises (texte CRC 2002-03). L'application de ce texte permettra de ne pas avoir d'écart de traitement entre les deux référentiels.

* IFRIC 2 est relative au traitement des parts dans les entités coopératives.

Concernant le provisionnement sur base collective, le groupe Crédit Agricole s'appuiera notamment sur les outils de mesure du risque utilisés dans le cadre de l'établissement des ratios de solvabilité.

L'activité d'Assurance

Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe sont reclassés selon la norme IAS 39 au sein des quatre catégories d'actifs autorisées. Les passifs d'assurance quant à eux restent pour partie évalués en normes locales selon IFRS 4, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif relatif à l'assurance (évolution prévue selon une phase 1 courant 2005 puis une phase 2 ultérieurement).

Afin de neutraliser partiellement les variations de juste valeur des actifs, les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices font l'objet d'une « comptabilité miroir » au niveau des passifs (option offerte par la norme IFRS 4). Ce traitement permet de limiter l'impact sur le bilan d'ouverture en normes IAS/IFRS de ces sociétés.

Les passifs financiers

La norme IAS 39 reconnaît deux catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat : cette catégorie regroupera les opérations du portefeuille de transaction actuel selon la terminologie française. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat. L'utilisation de l'option à la juste valeur pour les passifs n'est pas autorisée ;
 - les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti en fonction du TIE.
- Les encours du groupe Crédit Agricole entrent majoritairement dans ce portefeuille.

Les instruments dérivés et la comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont tous enregistrés au bilan en juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture efficace.

Les variations de juste valeur sont quant à elles enregistrées :

- soit en résultat dans le cas d'opérations de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- soit en capitaux propres pour le risque couvert en cas de couverture de flux de trésorerie. La partie inefficace de cette couverture est imputée en résultat.

Le « Day one Profit » : La norme IAS 39 précise que l'évaluation d'un instrument financier à l'origine réside dans la reconnaissance, à la date d'initiation, d'un résultat basé sur des données de marché « observables ».

Les montages structurés et les instruments financiers complexes doivent faire l'objet d'une cartographie pour établir si le modèle d'évaluation interne et les paramètres utilisés répondent ou non à cette définition. Le cas échéant, un montant est à réserver en

capitaux propres au titre de ces données non observables. La reprise de ce montant en résultat est répartie dans le temps.

La comptabilité de couverture : les couvertures de juste valeur réduisent le risque de variation de juste valeur d'un instrument à taux fixe, par exemple, causée par des changements de taux d'intérêt. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en instruments à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie réduisent le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments à taux variables, par exemple.

Dans le cadre de **microcouverture parfaitement adossée** (en juste valeur ou en couverture de flux futurs), la documentation des relations de couverture ainsi que la démonstration de l'efficacité est faite à l'origine des opérations. Dans ce cas, l'enregistrement comptable de la variation de valeur du dérivé :

- est inscrite en capitaux propres pour les couvertures de flux futurs de trésorerie ;
- est inscrite en résultat pour les couvertures de juste valeur, et la variation de juste valeur de l'élément couvert est ajustée symétriquement d'un montant identique en résultat.

Dans le cadre de **la macrocouverture**, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée de façon partielle par l'UE (version dite « carve-out »).

La documentation de ces relations de couvertures se fait sur la base :

- de la désignation de portefeuilles d'instruments couverts et d'instruments de couverture ;
- d'une position brute d'instruments dérivés (généralement des swaps de taux) ;
- d'échéanciers établis en encours moyen.

L'efficacité des relations de couverture est mesurée de façon prospective et rétrospective.

Les provisions pour risques et charges et le FRBG

La norme IAS 37 sur les provisions et les passifs et actifs éventuels est à mettre en regard du règlement CRC 2000-06 (hors provisions d'activité bancaire) pour analyser les divergences.

Les provisions générales et les FRBG, qui ne sont pas justifiés par l'existence d'un risque répondant aux critères retenus dans les normes IAS, sont inscrits en réserves consolidées lors de l'établissement du bilan d'ouverture. Les provisions documentées au sens IAS 37 ou IAS 39 sont quant à elles inscrites soit en diminution de l'actif (notamment le provisionnement pour risque de crédit) soit deviennent des provisions pour risques et charges. Entre notamment dans ce dernier cas la provision épargne-logement qui permet de couvrir le risque de déséquilibre général du système épargne-logement.

La présentation des états financiers

Le groupe Crédit Agricole utilisera les formats préconisés par la recommandation CNC n° 2004-R.03 du 27 octobre 2004. Ces états seront disponibles progressivement au fil des arrêtés intermédiaires 2005.

➤ Autres évolutions récentes

En complément aux renseignements publiés dans le rapport de gestion du groupe Crédit Agricole S.A. concernant les événements intervenus depuis la clôture de l'exercice 2004, le groupe Crédit Agricole a porté à la connaissance du public les informations suivantes :

Crédit Agricole S.A. annonce la création de Crédit Agricole (Suisse) SA né de la fusion entre CAI (Suisse) SA et CL (Suisse) SA.

Communiqué de presse du 22 mars 2005.

Le 19 mars 2005, Crédit Agricole (Suisse) SA est né de la fusion entre Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA et Crédit Lyonnais (Suisse) SA, deux banques implantées depuis de nombreuses années dans la Confédération helvétique.

Le nouvel ensemble exerce deux types d'activités :

- la banque privée, sous la marque Crédit Agricole (Suisse) SA Private Bank, également représentée à l'étranger par une succursale à Singapour et deux filiales à Bruxelles et Nassau ;
- le financement transactionnel des matières premières (pétrole et dérivés, soft commodities et métaux), la banque commerciale et les marchés de capitaux sous la marque Calyon.

Le rapprochement renforce la position du nouvel ensemble et place Crédit Agricole (Suisse) SA parmi les toutes premières banques étrangères en Suisse avec plus de 1 000 collaborateurs et une fortune clientèle supérieure à CHF 41 milliards. La banque dispose d'un siège à Genève et de quatre succursales en Suisse, à Bâle, Lausanne, Lugano et Zurich qui couvrent une clientèle diversifiée localisée en Europe, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine.

Dotée d'une logistique de pointe au service de la clientèle, la Direction logistique représente un soutien indispensable aux activités clés de Crédit Agricole (Suisse) SA. La sophistication de cette organisation logistique est certifiée ISO 9001:2000.

Crédit Agricole (Suisse) SA en bref

- Bilan : CHF 14,8 milliards ;
- Fonds propres : CHF 1,22 milliard ;
- Fortune gérée : CHF 41 milliards.

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

➤ Gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole

LE CONTRÔLE INTERNE

L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la conformité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne.

Suivant les dispositions du règlement 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière et les recommandations relatives au contrôle interne du Comité de Bâle, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales ayant ou non le statut d'établissement de crédit ou d'entreprise d'investisse-

ment) a poursuivi le renforcement de son dispositif de contrôle interne. Celui-ci est caractérisé par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité avec les règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Conformément à la réglementation française et aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du groupe Crédit Agricole s'applique sur un périmètre large qui, outre les filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement français ou étrangers, englobe les entreprises contrôlées et filiales dont l'activité est de nature à générer des risques (compagnies d'assurances, filiales de prise de participations, GIE - moyens de paiement -, sociétés de gestion, de services aux émetteurs...). Ce principe, appliqué par

chaque entité du groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le contrôle interne selon une logique pyramidale.

Afin que les systèmes de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différentes entités du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux par chaque entité du Groupe. Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales...) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Ces principes, et les composantes des dispositifs de contrôle interne, communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques, risques réglementaires et juridiques), de taux d'intérêt et de liquidité ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, structuré entre :
 - contrôles permanents de 1^{er} degré, réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes, intégrés dans le traitement des opérations, et de 2^e degré, exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de 1^{er} degré ;
 - contrôles périodiques de 3^e degré réalisés par l'Inspection générale Groupe et les services d'Audit - Inspection des filiales et des Caisses régionales ;
- des dispositifs spécifiques en matière de sécurité des systèmes d'information et de continuité d'activités, de prévention du blanchiment de capitaux, de respect des normes déontologiques.

L'ensemble de ces dispositifs concourent à la promotion d'une culture de contrôle interne.

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, l'architecture et les composantes du dispositif de contrôle interne ont été formalisées et diffusées en 1998 au travers d'une directive, préalablement présentée au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. (CNCA SA auparavant).

Les principes d'organisation du contrôle interne et le rôle de l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A. ont été confirmés à la suite de l'intégration de nouvelles entités au sein du Groupe (notamment le Crédit Lyonnais et ses filiales).

À l'ensemble des règles définies ci-dessus et applicables à chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A., se superpose un dispositif central logé à Crédit Agricole S.A. Il a pour objectif de consolider les risques et d'organiser et de surveiller le dispositif global de contrôle interne.

Un Responsable du contrôle interne, chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne, directement rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A., afin de garantir son indépendance vis-à-vis de toute unité opérationnelle, a été nommé à compter du 1^{er} octobre 1997.

Le Responsable du contrôle interne assure le pilotage du dispositif de contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. au moyen d'une unité centrale dédiée à cette fonction. Il s'appuie :

- en premier lieu sur les fonctions centrales, directions et lignes métiers de Crédit Agricole S.A. concourant à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne. Ainsi, Crédit Agricole S.A. assure une surveillance sur base consolidée, fondée sur :
 - la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de crédit, de marché et opérationnels par la Direction des risques Groupe,
 - la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de taux d'intérêt global et de liquidité, par la Direction de la gestion financière,
 - la normalisation des procédures comptables et le contrôle des informations financières et comptables par la Direction de la comptabilité et de la consolidation,
 - la normalisation des procédures, la planification et le contrôle des informations budgétaires consolidées par la Direction du budget, du contrôle de gestion et des participations,
 - la normalisation et le déploiement de la sécurité des systèmes d'information et les plans de continuité d'activités par le Département sécurité,
 - le respect des normes déontologiques par la Direction de la conformité – déontologie,
 - la prévention du blanchiment de capitaux par la ligne métier Sécurité financière,
 - le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

Ces fonctions, directions et lignes métiers s'appuient elles-mêmes sur des comités spécialisés (Comité des risques Groupe, Comité des normes et méthodologies, Comité de trésorerie et de gestion Actif/Passif...) et sur des correspondants dans chaque entité du périmètre de contrôle interne.

Ce dispositif central constitue la clef de voûte du contrôle interne de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales.

➤ Annexe au rapport de gestion

■ en deuxième lieu sur des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., animés par le Responsable du contrôle interne de chaque entité.

Des Comités de contrôle interne, semestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupent le Directeur général de l'entité, son Responsable du contrôle interne et le Responsable audit-inspection, s'il en est distinct, ainsi que l'Inspection générale Groupe. Ils sont chargés notamment de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctrices éventuellement nécessaires.

Rôle du Conseil d'administration et du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est informé, notamment au travers du Comité d'audit et des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise.

Il a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il est régulièrement informé de l'activité et des résultats du contrôle interne et dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A.

Le Comité d'audit et des risques, créé afin d'assister le Conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions, a en charge de vérifier la clarté des informations fournies, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables et sur la qualité du contrôle interne, notamment.

En ce qui concerne les Caisses régionales

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles définies ci-avant est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne, actualisées chaque année par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales, composé de cadres de direction et de Responsables du contrôle interne des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. et de l'Inspection générale Groupe.

Le rôle d'Organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être naturellement très actif et vigilant en matière de contrôle interne, et des réunions de travail et d'information régulières permettent à l'Inspection générale Groupe de rencontrer tous les Responsables du contrôle interne et d'audit des Caisses régionales, notamment au moyen de rencontres régionales, deux fois par an en moyenne.

Rôle de l'Inspection générale

Au sein du groupe Crédit Agricole, l'Inspection générale Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle. En effet, elle conduit ses missions de vérification sur l'ensemble des entités du Groupe, c'est-à-dire à la fois

dans les Caisses régionales et dans les unités de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'audit-inspection interne.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies au regard des assurances raisonnables et permanentes que ce dispositif apporte en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature, à procéder à une évaluation des actifs et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

En outre, dans le cadre de la ligne métier Audit Inspection propre au groupe Crédit Agricole S.A., des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A. et les services d'audit de filiales sont menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit au sein du groupe Crédit Agricole S.A., tout en donnant une importance particulière à ses investigations à caractère thématique et transversal.

Enfin, les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A. ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

Prévention du blanchiment de capitaux et lutte contre le financement du terrorisme

La prévention du blanchiment de capitaux relève de la responsabilité directe de chaque entité du groupe Crédit Agricole qui applique sur son propre périmètre de contrôle interne les principes de connaissance et d'identification de la clientèle et de vigilance constante.

Au niveau de chaque Caisse régionale a été désigné un correspondant du service du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie chargé du Traitement, du Renseignement et de l'Action contre les Circuits Financiers clandestins (TRACFIN).

De même, si chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. est responsable de la lutte contre le blanchiment de capitaux sur son propre périmètre de contrôle interne, le dispositif central, au sein de l'Inspection générale Groupe, relève de la ligne métier Sécurité financière. C'est ainsi que toutes recommandations utiles ont été faites aux filiales et succursales à l'étranger pour qu'elles se prémunissent, sous des formes appropriées, contre le risque d'être utilisées à des fins de blanchiment.

Le contrôle de la bonne application des procédures appartient à chaque entité opérationnelle, la vérification ultime du respect par chaque entité du Groupe de la conformité de ses dispositifs aux obligations légales et réglementaires relevant de l'Inspection générale Groupe.

Un premier renforcement des dispositifs des Caisses régionales est intervenu début 2000 et a été poursuivi dans le groupe Crédit Agricole S.A. notamment par la création, en décembre 2001, d'une cellule dédiée à la prévention du blanchiment de capitaux puis, à compter de juillet 2003, par la création d'une ligne métier Sécurité financière aux compétences élargies, rapportant au Responsable du contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A.

Ces actions de rehaussement des dispositifs de prévention du blanchiment ont pris en compte les évolutions législatives et réglementaires ainsi que les recommandations des autorités de tutelle, ce qui s'est traduit par un approfondissement et une mise à jour du cadre procédural. Aussi, des dispositions spécifiques ont été adoptées relativement aux nouvelles obligations en matière de traitement des chèques et de monnaie électronique. De même, la vigilance a été renforcée vis-à-vis des pays et territoires non coopératifs visés par le Groupe d'action financière sur le blanchiment (GAFI). Enfin, la connaissance des clients a fait l'objet d'une procédure spécifique (FIDES 6) applicable à l'ensemble des filiales du groupe Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la mise en place d'un programme renforcé de contrôle de la conformité.

S'agissant de la lutte contre le financement du terrorisme et des obligations de gel des avoirs, des mesures spécifiques ont été mises en œuvre au sein du Groupe en application de la réglementation européenne et des décrets du gouvernement français. À ce titre, l'Inspection générale Groupe a édicté des instructions et des recommandations à destination des entités concernées du Groupe (directions et filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales).

Le dispositif global s'est accompagné du développement d'outils de surveillance et d'actions de sensibilisation, de formation et d'information des personnels concernés dans toutes les unités du Groupe. Par ailleurs, la coordination des actions menées dans les différentes composantes du Groupe a été renforcée.

ORGANISATION DE LA DÉONTOLOGIE ET CONFORMITÉ

Les fonctions Conformité Déontologie sont présentes chez Crédit Agricole S.A., dans ses filiales et dans chacune des Caisses régionales. Ces fonctions sont exercées par environ 210 personnes - en équivalent plein-temps - au sein du Groupe.

Dans le groupe Crédit Agricole S.A., les Responsables Conformité Déontologie assurent leurs missions sous l'autorité hiérarchique des responsables des différentes entités et sont regroupés dans une ligne métier Conformité Déontologie sous la responsabilité fonctionnelle du Responsable Conformité Déontologie Groupe.

Ce dernier est en charge de la fonction Conformité Déontologie de Crédit Agricole S.A. et, au titre des prérogatives de l'organe central,

il veille à la « cohésion et au bon fonctionnement » des dispositifs déontologiques des Caisses régionales.

Il est rattaché directement au Secrétaire général de Crédit Agricole S.A., également responsable d'un Comité de management de la conformité, mis en place au début de l'année 2004 dans le cadre du Programme renforcé de contrôle de la conformité (dénommé FIDES).

Les travaux de mise en place de ce programme demandé par la Commission bancaire dans sa lettre du 24 juillet 2003 et par la Réserve Fédérale des États-Unis ont conduit Crédit Agricole S.A. à diffuser en date du 2 juillet 2004, en accord avec la Commission bancaire, les directives du programme FIDES relatives à la Conformité au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Ces directives concernent l'ensemble des activités du Groupe Crédit Agricole S.A. Elles portent, pour l'essentiel, sur l'organisation de la fonction conformité, sur la surveillance des opérations réalisées avec la clientèle, l'encadrement du lancement de nouveaux produits et de nouvelles activités et des opérations d'investissement et de désinvestissement dans le Groupe, ainsi que l'organisation de la remontée d'éventuels dysfonctionnements et de mise en place d'actions correctrices.

À noter que les Caisses régionales sont exclusivement concernées par la procédure FIDES relatives aux opérations investissements désinvestissements. Elles seront plus largement concernées par un dispositif de contrôle de la conformité lors de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006 de la modification du règlement CRBF N° 97-02 relatif au contrôle interne.

La fonction des Responsables Conformité Déontologie du groupe Crédit Agricole comprend :

- l'identification des risques de non-conformité, en liaison avec les responsables d'activités ;
- l'identification des dispositions nécessaires au respect des règles de bonne conduite fixées par les réglementations ou dont les principes sont fixés par le Groupe ;
- l'établissement des recueils des dispositions que les entités du Groupe et ses collaborateurs doivent respecter ;
- la diffusion de ces règles et instructions aux collaborateurs ; la mise en œuvre de leur formation ;
- l'assistance aux responsables d'activités et collaborateurs pour l'application des règles de bonne conduite aux cas particuliers qu'ils rencontrent ;
- le contrôle du respect des règles, soit directement, soit en déléguant cette mission à d'autres personnes, bien identifiées, dans le cadre du dispositif du contrôle interne du Groupe ;
- la proposition de sanctions éventuelles aux manquements aux règles internes constatés.

Dans les filiales de services d'investissement et de gestion d'actifs de Crédit Agricole S.A., la fonction Conformité Déontologie est plus particulièrement développée pour répondre aux exigences des autorités de tutelle (en France, l'Autorité des Marchés Financiers).

LA GESTION DU BILAN

Les risques financiers structurels

Le groupe Crédit Agricole S.A. consolide et gère ses risques financiers qui sont localisés à la fois au niveau de la maison mère de Crédit Agricole S.A., compte tenu de son rôle dans l'organisation des relations financières avec les Caisses régionales, et au niveau des filiales.

Afin de maîtriser et d'optimiser la gestion des équilibres financiers, l'essentiel des risques financiers est concentré au niveau de Crédit Agricole S.A. par un système d'adossment en taux et en liquidité.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole se caractérise par une forte cohésion financière et la diffusion limitée des risques financiers.

Le Comité actif/passif du groupe Crédit Agricole S.A., présidé par son Directeur général, examine chaque trimestre :

- la politique de gestion du risque de taux d'intérêt global et fixe les limites de risque pour le Groupe et pour les filiales. Il oriente également les politiques commerciales de manière à améliorer l'adéquation des caractéristiques (durées et natures de taux) de la collecte et du crédit ;
- la politique de refinancement à court et moyen terme en relation avec l'évolution des risques de liquidité ;
- l'évolution des concours apportés aux filiales ;
- la position de change structurelle et opérationnelle et leurs évolutions.

Le risque de taux d'intérêt global

L'évolution des taux fait courir au porteur d'une créance ou d'une dette à taux fixe ou variable un risque de taux. Ainsi, les éléments du bilan et du hors-bilan sont mesurés en faisant apparaître les différences de durée et de nature de taux, sous forme d'échéanciers d'impasses.

Les méthodes de calcul de ces impasses font l'objet d'une procédure permettant d'assurer une comparabilité et une agrégation des données au niveau du Groupe.

Les limites mises en place au niveau du Groupe et par filiales permettent de borner ces impasses et donc le risque de taux d'intérêt global résultant.

Crédit Agricole S.A. présente à son passif la collecte de l'ensemble des Caisses régionales (hors dépôts à vue et à terme). 50 % de cette collecte sont, au travers « d'avances miroir », mis à disposition des Caisses régionales et le reste permet à Crédit Agricole S.A. de refinancer en taux et en liquidité 50 % des prêts à moyen et long terme des Caisses régionales (compartiment épargne/avances). Crédit Agricole S.A. assure la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments de bilan (obligations...) ou de hors bilan (swap de taux d'intérêt...).

Certaines filiales comme Crédit Lyonnais, Calyon, Sofinco, Finaref, Ucabail dont Lixxbail, Lukas et EFL présentent un risque de taux d'intérêt global compte tenu de la nature de leur activité. Leur exposition au risque de taux justifie la mise en place de limites. Leurs positions sont consolidées périodiquement au niveau de Crédit Agricole S.A. et présentées au comité Actif/Passif.

Au 31 décembre 2004, le risque de perte sur l'année 2005 en cas de variation adverse des taux d'intérêt de 1 % représentait moins de 1 % des fonds propres prudentiels du groupe Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2004, le risque de perte cumulé et actualisé sur les dix années suivantes en cas de variation adverse des taux d'intérêt de 1 % représentait moins de 10 % des fonds propres prudentiels du groupe Crédit Agricole S.A.

Le risque de liquidité

Le groupe Crédit Agricole est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer, à l'échéance, des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas, par exemple, de retrait massif des livrets de la clientèle, d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché. La gestion du risque de liquidité se traduit par :

- la mesure de ce risque au travers de l'étude de l'amortissement des emplois et des ressources en fonction de leur échéancier contractuel ou modélisé, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances, variables dans le temps ;
- une politique d'adossment des ressources les plus courtes à des actifs liquides.

Crédit Agricole S.A. est en charge de la gestion de la liquidité globale du groupe Crédit Agricole au travers de l'organisation financière interne de ce dernier :

- 50 % environ des prêts à moyen et long terme des Caisses régionales sont adossés à des avances de Crédit Agricole S.A., tandis que l'épargne à moyen et long terme est centralisée à 100 % au niveau de Crédit Agricole S.A., 50 % étant remis à disposition des Caisses régionales ; ces dernières sont donc exemptes de risque de liquidité sur cette partie du compartiment épargne/avances dont la gestion est assurée par Crédit Agricole S.A. ;
- les excédents et déficits en ressources du compartiment monétaire des Caisses régionales sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui gère ainsi le risque de liquidité en résultant.

De la même manière, Crédit Agricole S.A. assure l'adossment en liquidité des filiales du Groupe. Des accords de refinancement matérialisent cet engagement de Crédit Agricole S.A. vis-à-vis de ses filiales.

Cette organisation financière permet à Crédit Agricole S.A. d'assurer la gestion du risque de liquidité et d'être en mesure de respecter les règles prudentielles liées à la liquidité. Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont

l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant de 100 %. Il intègre les fonds propres prudentiels et n'est pas consolidé. Le coefficient de liquidité de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 108 % au 31 décembre 2004 contre 129 % au 31 décembre 2003.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a complété ses besoins de ressources à long terme par la mise en œuvre de son programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN) sollicité à hauteur de 4,5 milliards d'euros, sous forme d'émissions obligataires à concurrence de 4 milliards d'euros et par des émissions de « Tier 3 » pour un montant d'environ 0,5 milliard d'euros.

Le risque de change

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole conduit les Caisses régionales à adosser auprès de Crédit Agricole S.A. leurs actifs et passifs en devises, ce qui les immunise du risque de change.

L'activité de change de Calyon induit des positions opérationnelles de change dont les limites sont définies et contrôlées par la Direction des risques de Crédit Agricole S.A. Au 31 décembre 2004, les exigences de fonds propres au titre du risque de change opérationnel de Calyon s'élevaient à 108 millions d'euros (contre 116 millions d'euros au 31 décembre 2003 pour CAI et la BFI du Crédit Lyonnais).

Au niveau du groupe Crédit Agricole S.A., les exigences de fonds propres s'établissaient au 31 décembre 2004 à 124 millions d'euros contre 116 millions d'euros au 31 décembre 2003. Au total, Crédit Agricole S.A. consolide l'ensemble des positions de change générées par les différentes activités du groupe Crédit Agricole et gère la position nette en résultant.

LA GESTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE, DE MARCHÉS, OPÉRATIONNELS ET AUTRES RISQUES

Introduction

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant la gestion de ces risques.

- Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie n'est plus en mesure de faire face à ses obligations à l'égard d'une entité du Groupe.
- Le risque de marchés est un risque de perte qu'une position de taux, de change, sur action ou sur matière première peut entraîner dans le cas d'une évolution instantanée défavorable des paramètres de marchés.
- Le risque opérationnel est un risque de préjudices dus à l'inadéquation ou la défaillance de l'organisation, des procédures, des collaborateurs, des systèmes d'information ou la survenance d'événements extérieurs.

Crédit Agricole S.A. ne gère pas directement les risques générés par les opérations des Caisses régionales. En tant qu'établissements de crédit de plein exercice, celles-ci assument la pleine responsabilité des opérations qu'elles initient. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau Crédit Agricole selon la loi bancaire, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales. Ainsi Crédit Agricole S.A. porte indirectement les risques des Caisses régionales.

L'exercice 2004 a vu le plan d'actions initié en 2003, à la suite de l'intégration du Crédit Lyonnais et ses filiales, se poursuivre en vue d'harmoniser les méthodologies de mesure des risques, les dispositifs de pilotage et les systèmes d'information et d'unifier la gestion des projets transverses au groupe (projet Bâle II notamment).

Organisation de la fonction « Risques » au sein du Groupe

L'organisation de la fonction Risques repose sur les principes suivants :

- une ligne métier intégrée pilotée par la Direction des risques du Groupe selon les principes de subsidiarité et de délégations, définissant formellement les pouvoirs décisionnels des échelons concernés ;
- la Direction des risques Groupe (DRG) qui supervise les risques de crédit, de marchés et les risques opérationnels sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole S.A. et consolide également les données liées aux risques logés dans les Caisses régionales.

L'organisation de la Direction des risques Groupe (DRG) a été structurée autour de trois périmètres, chacun sous la responsabilité d'un adjoint : Crédit Agricole S.A. et filiales (hors Calyon) d'une part, Calyon d'autre part, et les Caisses régionales, ce dernier périmètre reportant également au pôle Caisses régionales (PCR). La supervision des risques et la consolidation des trois périmètres sont opérées au sein de trois départements en charge de chacun des trois types de risques bancaires : les risques de crédit, les risques de marchés, les risques opérationnels. Dans chacun de ces départements les éléments constitutifs du « risk-management » sont ainsi mis en œuvre : stratégies risques, cartographie des risques, fixation et suivi des limites, reporting, méthodologies, normes.

Les responsables des risques des filiales rapportent hiérarchiquement à la Direction générale de leur filiale et fonctionnellement à la DRG, notamment pour la fixation de plans d'actions dans le domaine des risques, l'évaluation des responsables, la nomination et les mobilités des responsables.

La DRG s'appuie, en tant que de besoin, sur la Direction des risques des Caisses régionales, pour répondre aux besoins de consolidation des risques et aux exigences du régulateur en matière de gestion des risques au niveau du groupe Crédit Agricole (Bâle II, Tableau de bord des risques, reportings réglementaires...).

- des Comités qui valident les stratégies et les méthodologies applicables au sein de Crédit Agricole S.A.

➤ Annexe au rapport de gestion

Le Comité des risques Groupe (CRG) a pour missions de :

- définir les orientations en matière de politique de risques au sein du Groupe ;
- valider les stratégies risques présentées par chaque métier et notamment les limites de risques (crédit, marché) associées ;
- examiner les risques sensibles (contreparties, pays, secteurs) et les provisions éventuellement proposées au regard de la dégradation du profil de ces risques ;
- valider les limites sur les plus grandes contreparties du Groupe ;
- assurer le suivi des grandes zones de risques du Groupe.

Le Comité des risques Groupe est présidé par le Directeur général et se réunit selon une périodicité en général mensuelle.

Le Comité des normes et méthodologies, présidé par le Directeur des risques du Groupe ou son adjoint en charge des risques de Crédit Agricole S.A., a pour mission principale la validation des principales méthodologies de mesure des risques (crédit, marchés, opérationnels).

Le dispositif de surveillance des risques au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

Le dispositif de la DRG repose notamment sur les éléments suivants :

- les trois unités dédiées à la gestion transverse du risque de crédit, de marchés, et opérationnel, comme précédemment exposé ;
- une fonction « suivi des filiales » en charge de la relation globale entre la DRG et les Directions des risques des filiales, dont la mission générale est de lui donner une vision globale des risques des filiales, en ayant une bonne connaissance des dispositifs risques internes à chaque filiale, en s'assurant de la conformité aux règles du Groupe, et en surveillant l'évolution du profil de risque de chaque filiale. Cette fonction veille également à repérer les meilleures pratiques et à les faire partager.

Les modalités de fonctionnement entre la DRG et les responsables risques des filiales de Crédit Agricole S.A. s'organisent autour des principes suivants :

- nomination et évaluation du responsable de la fonction risques conjointement entre le Directeur des risques du Groupe et le Directeur général de la filiale ;
- gestion coordonnée des stratégies et des reportings sur les grands risques de contrepartie, sur les risques de marchés et sur l'évolution des portefeuilles par secteurs et transmission du tableau de bord « Risques » de la filiale à la DRG qui centralise ces éléments, les consolide et les synthétise pour présentation au Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. ;
- positionnement garantissant l'indépendance des Directions des risques de chaque filiale ou métier par rapport aux opérationnels : elles sont indépendantes du front office et sont rattachées au Directeur général de la filiale ou du métier concerné. Dans ce contexte, les filiales ou métiers suivent et contrôlent les risques de crédit, de marchés et opérationnels suivant le principe de subsi-

diarité et de délégation définie ci-dessus. Ainsi, chaque filiale ou métier se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et met en place une organisation, des processus et des outils adaptés à ses besoins ;

- obligation de transparence et devoir d'alerte vis-à-vis de la Direction des risques Groupe (DRG). Pour ce faire, des contrats de fonctionnement formalisés entre la DRG et les filiales ou métiers de Crédit Agricole S.A. précisent le niveau des délégations et les responsabilités de chacun en matière de prévention, de gestion et de suivi des risques, d'alerte et de reporting. Ces contrats sont formalisés sur la base des nouvelles organisations, des missions de la ligne risque et du nouveau périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. et seront achevés sur 2005 là où ces contrats n'ont pas encore été validés ;
- chaque filiale ou métier définit, en liaison avec la DRG, sa stratégie risque et la fait valider par le Comité des risques Groupe. Ces stratégies risques définissent le cadre dans lequel les filiales et métiers sont autorisés à développer leur activité (limites globales et individualisées, critères de sélectivité, dispositif de gestion des risques).

Le dispositif de surveillance des risques des Caisses régionales

Les Caisses régionales sont des établissements de crédit de plein exercice et leurs dirigeants assument la pleine et entière responsabilité de leur gestion.

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune d'elles. Elles sont ainsi individuellement tenues au respect des ratios de solvabilité, des règles de division des risques et du contrôle interne.

Cependant, en application du règlement 2001-03 du Comité de la Réglementation bancaire française, Crédit Agricole S.A. procède à la consolidation des risques sur le périmètre du groupe Crédit Agricole et aux déclarations réglementaires (grands risques, division des risques).

Les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales doivent être présentés à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. Après examen, Foncaris peut décider de les garantir (en général à 50 %). Chaque Caisse régionale détermine, pour une période de six ans, le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris. Ce seuil est au maximum égal à 20 % des fonds propres de la Caisse régionale. Il peut être sur option fixé à 10 % ou 5 % de ces fonds propres ou fixé en valeur absolue. Dans ce dernier cas, le seuil doit être au minimum de 12 millions d'euros. Depuis le 1^{er} juillet 2001, les Caisses régionales ont la faculté d'opter pour un dispositif destiné à atténuer les effets de seuil sur la couverture de Foncaris. Les cotisations payées par les Caisses régionales à Foncaris en rémunération de sa couverture sont calculées en multipliant une assiette égale aux encours auxquels on ajoute le quart des limites confirmées non utilisées par un taux de cotisation qui est fonction de la qualité de la contrepartie (sa notation interne), des garanties obtenues, de la durée des concours, et du partage des risques avec d'autres banques.

Lorsque Foncaris est saisie d'une demande de couverture par une Caisse régionale dont les engagements totaux sur une contrepartie donnée ou un groupe lié de contreparties atteignent son seuil d'éligibilité, le dossier est analysé par un de ses services instructeurs qui soumet ses conclusions à un Comité décisionnel. En cas de défaut, la Caisse régionale est indemnisée à hauteur de 50 % de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisement de tous les recours.

S'agissant des risques de marchés, les Caisses régionales reportent également leurs positions à Crédit Agricole S.A.

Un Comité présidé par le Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., en charge du pôle Caisses régionales, examine périodiquement l'évolution des risques de crédit et de marché (concentrations, qualité des notations).

Le projet BÂLE II : organisation et impact sur les systèmes d'information

La mise en œuvre opérationnelle du projet Bâle II, lancée dès 2001 au Crédit Agricole et au Crédit Lyonnais, s'est poursuivie en 2004, dans un cadre concerté associant les entités du groupe Crédit Agricole S.A., d'une part, et l'ensemble des Caisses régionales, d'autre part. L'état d'avancement des projets est conforme au calendrier de validation sur lequel le Groupe s'est engagé auprès de la Commission bancaire.

Le projet Bâle II du groupe Crédit Agricole est placé sous l'autorité du responsable des Risques de Crédit Agricole S.A. ; le responsable des Risques de Calyon d'une part, des Risques Caisses régionales d'autre part, sont en charge de la mise en œuvre du projet sur leurs périmètres respectifs avec chacun leur structure projet.

Sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A., l'organisation et le pilotage du projet s'articulent en deux niveaux :

- au niveau central, Crédit Agricole S.A. définit les orientations communes et les standards de niveau Groupe ; ces principes communs sont soumis pour validation à un Comité de pilotage placé sous l'autorité du Directeur risques et finances Groupe, qui associe des représentants des principales filiales et métiers et de l'informatique ;
- au niveau de chaque filiale ou métier, un responsable Bâle II désigné au sein de la Direction des risques a la responsabilité de la mise en œuvre du projet sur son périmètre et de sa bonne fin, conformément aux orientations retenues pour le Groupe.

Les travaux ont été organisés en trois chantiers principaux :

- un chantier Risque de crédit – Méthodologie,
- un chantier Risque de crédit – Systèmes d'informations,
- un chantier Risques opérationnels.

Sur le périmètre des Caisses régionales, l'année 2004 a été celle du déploiement effectif des dispositifs communs de notation interne et de la mise en place des bases historiques locales de données. L'homogénéité de mise en œuvre des concepts Bâle II, dont le défaut, a été particuliè-

rement examinée et contrôlée dans les différents systèmes opérants des Caisses régionales (SIR : Systèmes d'information de référence.) Un processus de fiabilisation récurrente des données a été engagé dès le 2^e trimestre 2004 ; les données des entreprises, y compris PME et TPE, ont été particulièrement traitées.

Après l'acculturation engagée dès 2004, l'année 2005 sera l'année de l'usage effectif du dispositif de notation interne Bâle II dans les Caisses régionales, notamment dans les processus crédit au quotidien.

Concernant la banque de détail, sur le périmètre des Caisses régionales, le Crédit Agricole a développé une méthodologie de notation interne et la détermination de modèles nationaux d'évaluation du risque pour chaque classe de notation. Un outil de notation (LUC, pour « Logiciel Unique de Cotation »), permettant le paramétrage des modèles de risques et le calcul mensuel des éléments réglementaires, est en fonctionnement dans les Caisses régionales, depuis fin 2004. Le dispositif de remontée des données pour le back-testing, est opérant depuis le début de l'année 2005. Le Crédit Lyonnais, de son côté, a mis en conformité des outils de scoring existants depuis 1990 (IRPAR, IRPRO) et a achevé les travaux d'adaptation des systèmes d'information visant notamment à compléter les données nécessaires pour Bâle II et à les fiabiliser. Les outils de back-testing sont développés et opérationnels. Les méthodologies des filiales de banque de détail, Crédit Lyonnais, Sofinco France et Finaref France, ont été validées par le Comité des normes et méthodologies. Leur mise en œuvre a été achevée en 2004.

Sur le périmètre de la banque des entreprises, les entités du groupe Crédit Agricole, dont les Caisses régionales, Calyon et le Crédit Lyonnais, disposent de méthodologies communes de notation, avec 15 gradations, mixant des critères quantitatifs et qualitatifs. Un dispositif commun, « FRANE » (Fonctions Réglementaires d'Accompagnement de la Notation Entreprises), assure, d'une part, la mise en œuvre d'une notation homogène dans le Groupe, via le fichier national des notes (FNN), et, implémente, d'autre part, les outils de back-testing et de constitution des séries historiques nécessaires pour justifier les paramètres de mesure bâlois, dans une optique IRB. Des dispositifs de contrôle destinés à assurer la qualité et la fiabilité des données ont aussi été définis. Ces dispositifs prévoient la mise en place d'une piste d'audit, d'indicateurs de contrôle, de procédures et d'outils d'alerte, de procédures de réconciliation des données comptables et risques, de procédures de gestion et d'administration des données et de procédures spécifiques de surveillance des notations.

S'agissant des impacts en termes de systèmes d'information, sur le périmètre de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, le projet SIRIS (Système d'information risques), lancé en 1999, a permis une harmonisation des référentiels (tiers, produits, catégories de risques) et des échanges de données entre les entités, permettant ainsi d'améliorer la qualité du suivi des risques. La base centrale de Crédit Agricole S.A. est utilisée pour la consolidation des engagements du groupe Crédit Agricole S.A. traités en méthode IRB. Sur le périmètre des Caisses

régionales, le développement en commun d'un outil de pilotage et de gestion des risques de crédit, ARCADE, permettant l'homogénéisation des agrégats et indicateurs de risque, a démarré dès 2003 pour un déploiement prévu en 2005 dans toutes les Caisses régionales. Cet outil permettra de calculer de manière automatisée, dans chaque Caisse régionale, les éléments des déclarations réglementaires « crédit », notamment celles du futur ratio de solvabilité Bâle II.

Les risques de crédit

Définition et principes généraux

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut figurer au bilan (prêt, titre de créances ou de propriété) ou au hors-bilan (contrat d'échange de performance, garantie de bonne fin ou engagement confirmé non utilisé). Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Principes généraux de la gestion des risques de crédit :

- le principe d'une limite de risque est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou para-publique. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas au G10 ou à l'Espace économique européen sont plafonnées pays par pays, tous types d'interventions et d'opérations confondus ;
- des règles de division des risques, des limites et des processus spécifiques au niveau de la décision et du suivi sont mis en place. Ceci, notamment, afin que les engagements sur les premières contreparties du Crédit Agricole n'atteignent pas une concentration excessive du portefeuille et de la consommation de capital économique alloué aux métiers concernés et, a fortiori, n'atteignent pas les plafonds réglementaires ;
- un processus d'engagement encadré : les décisions d'engagement sont prises soit par un comité décisionnel, soit par un délégataire dûment habilité avec formalisation d'un avis de la ligne métier risque (principe de double signature pour les engagements hors « retail »). Par ailleurs, le dispositif de mesure et de surveillance des risques repose sur un dispositif de contrôle de premier et deuxième niveaux, un reporting et une information régulière des autorités internes et externes ;
- le suivi des dépassements concerne les utilisations supérieures aux limites internes et des plans d'action visant à les résorber ;
- la gestion spécifique des affaires sensibles repose sur une identification en amont à partir de la dégradation des notations internes ou externes, des incidents ou de la situation financière des débiteurs et un suivi trimestriel dans le cadre d'instances dédiées à cet effet,

destinées à décider du plan d'action et de la couverture des risques potentiels ;

- des revues périodiques de portefeuille par unité opérationnelle sont destinées à identifier les dossiers qui se dégradent, à actualiser la notation des contreparties ou à réviser la stratégie-risque et à surveiller l'évolution des concentrations ;
- un reporting des expositions sur les plus grandes contreparties sur lesquelles le groupe Crédit Agricole est engagé est effectué : la Direction des risques Groupe consolide et présente au Directeur général dans le cadre du Comité des risques du Groupe une revue semestrielle des engagements de Crédit Agricole S.A. sur les groupes non bancaires clients du Groupe dépassant 300 millions d'euros ainsi que des limites sur les banques les plus importantes, avec une information sur les engagements des Caisses régionales ;
- la tenue d'un tableau de bord des risques (indicateurs, engagements, structure des portefeuilles selon divers axes) par pôle métier et consolidé est établie sur base au minimum trimestrielle ;
- un modèle de portefeuille est utilisé au sein des métiers de la Banque de Financement et d'Investissement permettant de mesurer les effets de diversification, les calculs de pertes futures (volatilité, pertes attendues et inattendues), les simulations de scénarios de crise.

Méthodologies de mesure

Le Comité des normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A. a pour mission de valider, d'uniformiser et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques. La validation des méthodologies utilisées dans le cadre du projet Bâle II a été la priorité de ce comité en 2004.

Le déploiement généralisé d'un système de notation interne a permis au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de type Bâle II. Notamment, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risque et de la définition des limites par secteur, par pays et par contrepartie. De même, les équipes se sont attachées à commencer à présenter des indicateurs et des approches de type Bâle II dans les dossiers de stratégies risques des divers métiers.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent une approche interne pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments de hors-bilan (swaps ou produits dérivés par exemple). Ainsi, l'assiette du risque correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient « add-on » représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Cet « add-on » est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de la dérive des sous-jacents. Cette méthode est utilisée à des

fins de gestion interne des risques de contrepartie par Crédit Agricole S.A. et ses filiales et se différencie de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européen et international de solvabilité ou de déclarations des grands risques.

Par ailleurs, afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie sur les instruments dérivés, les métiers de banque d'investissement de Crédit Agricole S.A., au travers de Calyon, mettent en œuvre des contrats de colatéralisation avec leurs contreparties, en complément des effets de compensation, négociés lors de la documentation préalable à la mise en place des transactions.

Diversification des risques

Le groupe Crédit Agricole s'efforce de diversifier ses risques afin de limiter leur exposition au risque de contrepartie notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. La Direction des risques Groupe surveille régulièrement le montant total des engagements (en tenant compte des méthodologies de calcul visées ci-dessus selon la nature des engagements) par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays. Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein des métiers liés à la banque de financement et d'investissement, notamment au travers d'une fonction dédiée de « Credit Portfolio Management » (CPM). L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie (ex. : dérivés de crédit, CLOs, etc.) permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits entre les diverses entités du Groupe (Caisses régionales, filiales) et entre des banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques, (assurance crédit, portage de risque avec Sofaris) constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

Suivi des grands risques de contrepartie

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe lié de contreparties d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, l'ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties incluent l'ensemble des crédits accordés par le groupe Crédit Agricole, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements hors bilan et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier.

Chaque entité opérationnelle de Crédit Agricole S.A. communique trimestriellement à la Direction des risques Groupe le montant de ses engagements par catégories de risques dès lors que le cumul sur une même contrepartie (ou sur un groupe lié de contreparties) dépasse le seuil le plus faible de 10 % de ses fonds propres durs ou de 100 millions d'euros, et en tout état de cause, ses dix premiers engagements. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire

celles sur lesquelles les engagements cumulés de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dépassent 300 millions d'euros, font l'objet d'un reporting spécifique à la Direction des risques Groupe en vue d'un suivi par le CRG, simultanément à un traitement à des fins de déclaration réglementaire. Les engagements des Caisses régionales sur ces grandes contreparties sont également intégrés.

Fin 2004, les engagements en risques de bilan et hors-bilan du Crédit Agricole auprès de ces grandes contreparties s'élevaient à environ 73,5 milliards d'euros de risques nets pondérés pour plus d'une centaine de groupes, les engagements en risques auprès des 20 groupes les plus importants totalisant un montant de 41 milliards d'euros dont 7 milliards d'euros sur deux établissements publics non industriels (données de gestion, intégrant tous les types de risques en montant net de garanties d'assurances crédit étatiques mais brutes de toutes autres garanties sur opérations de crédit, titres et de marché).

Le suivi des grands risques de contrepartie des Caisses régionales est opéré notamment au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2004, garantissait à 50 % les 6,6 milliards d'euros d'encours de crédit des Caisses régionales sur leurs plus grands risques. À ce titre, ses engagements s'élevaient à cette date à 3,3 milliards d'euros. Les dix premiers risques de Foncaris représentent de ce fait un tiers de ses engagements totaux.

Suivi des risques pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques « élémentaires » (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macro-économique et financier spécifique.

Missions et Organisation

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du groupe se sont poursuivies et affinées selon les principes suivants :

- la définition et l'identification des activités consommatrices de risque pays sont assurées grâce à l'élaboration et au suivi d'outils analytiques de gestion du risque pays ;
- la détermination des limites d'exposition acceptables en terme de risque pays est effectuée à l'occasion des revues annuelles des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon leur importance par les Comités « stratégies et portefeuilles (CSP) » ou « Comités pays » du pôle « Banque de financement et d'investissement » et le Comité des risques du Groupe (CRG) ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays est assuré par l'établissement et la mise à jour trimestrielle de la notation

► Annexe au rapport de gestion

de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé. Cette notation est fondée sur des analyses multicritères (économique, financier, politique, scénarios de crise) conçues dans le cadre d'une méthodologie interne. Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;

- le Département des risques pays et portefeuille du pôle « Banque de financement et d'investissement » procède à la validation d'opérations dont la taille, la maturité et la dangerosité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille ;
- la surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un reporting spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques auprès de la Direction des risques du Groupe.

Politique de risque pays

En termes de politique de risque, le Groupe a visé à stabiliser ses encours et à favoriser les opérations les moins vulnérables à la matérialisation du risque pays, dans le cadre d'une mise en perspective dynamique du portefeuille.

La poursuite de l'amélioration qualitative du portefeuille s'est opérée au cours de l'année 2004 grâce à une détente générale observée sur le marché des pays émergents et à l'amélioration de la notation de 22 pays pour une dégradation de 6 pays, de moindre importance. La tendance à privilégier les transactions qui, du fait de leur nature ou de leur structuration, présentent une moindre vulnérabilité au risque pays a également porté ses fruits.

Les pays dont la situation ou les évolutions sont jugées potentiellement préoccupantes, en termes économiques ou politiques, font l'objet d'un suivi rapproché, tant en terme de notation que de gestion des limites et expositions du groupe.

Évolutions en 2004

Les encours en risque (financements, titres, hors bilan) sur les pays émergents, essentiellement libellés en USD, ont légèrement diminué en Euros en 2004 (-3 %). Cela s'explique par la cession de la Banque Libano-Française (BLF) et par l'effet de change USD/Euros depuis décembre 2003. Toutefois à périmètre constant (i.e. hors effet de cession de la BLF), l'encours global, environ 33 milliards d'euros, est en progression de 5 %, soit de 12 % en USD.

La concentration reste assez forte dans la mesure où 33 pays représentent 93 % du portefeuille et 7 pays 54 % de celui-ci.

63 % des encours sont logés dans les pays « investment grade ». Par ailleurs, deux zones géographiques dominent : l'Asie (39 %) et le Moyen-Orient/Afrique du Nord (29 %).

Dans une perspective dynamique, une réorientation du portefeuille a été opérée depuis plusieurs mois pour prendre en compte certaines évolutions - positives ou négatives - anticipées, notamment :

- Amérique latine : cette région représente 7 % de l'exposition sur les « pays émergents » dont 73 % sont concentrés sur trois pays : Mexique, Brésil et Chili.

Au cours de l'année 2004, la plupart des pays de la région ont retrouvé un bon niveau de croissance (4 %) qui a permis une amélioration sensible de leurs fondamentaux économiques et leur assure une meilleure résistance aux chocs extérieurs. Cette amélioration s'est traduite par une révision à la hausse du rating de 3 pays (Brésil, Colombie et Venezuela).

Par ailleurs, les encours sur l'Argentine ont été ramenés de 262 millions USD à fin 2003 à 145 millions USD à fin 2004.

- Asie : Avec 15,6 milliards USD d'encours à fin 2004, l'Asie concentre 39 % de l'exposition du groupe sur les pays émergents.

La politique de concentration des activités sur les pays les mieux notés (Chine, Corée et plus récemment Malaisie et Thaïlande, qui ont vu leurs ratings relevés en catégorie C au 2^e semestre) a été poursuivie, sous-tendue par la dynamique de croissance soutenue de la zone, notamment en Chine et en Inde et dans une moindre mesure en Corée.

La stratégie de réduction de l'exposition aux Philippines, pays dont la trajectoire reste préoccupante, a été validée et les encours du groupe ont été réduits d'1/3 pour s'établir à 245 millions USD à fin 2004, avec pour objectif d'être ramenés, après cessions d'actifs, à 220 millions USD en juin 2005.

- Proche et Moyen-Orient & Afrique : Le maintien à niveau élevé du cours du pétrole a entraîné une progression des encours de cette zone dont la situation politique nécessite une surveillance rapprochée. Il convient ainsi de rester vigilant sur l'Égypte et de maintenir une attention particulière à l'évolution de la situation en Arabie Saoudite.

À fin 2004, l'Afrique subsaharienne représente 12 % de l'exposition « pays émergents », dont 52 % revenant à l'Afrique du Sud et 12 % au Cameroun. L'essentiel des engagements est le fait des filiales africaines qui, hors Afrique du Sud, concentrent 33 % de l'encours. La plus grande partie de l'exposition est en monnaie locale.

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord constituent après l'Asie la deuxième grande zone d'exposition avec 29 % des encours « pays émergents ». Le Maroc représente la principale exposition (29 % du total de la région) du fait de la présence de Crédit Agricole S.A. au capital du Crédit du Maroc. Il est suivi par l'Arabie Saoudite, les Émirats et l'Iran. Les pays du « Golf Country Council » (hors Arabie Saoudite) comptent pour 20 % de l'ensemble de la région. À noter que l'exposition au Liban ne pèse plus que 0,30 % des encours pays émergents à la suite de la vente de la BLF.

- L'exposition sur l'Europe centrale et orientale (PECO) représente 13 % des risques sur pays émergents. Elle est concentrée sur quatre pays (Pologne, Russie, Hongrie et République Tchèque) qui représente 80 % de la zone et comprend les actifs des deux implantations polonaises, spécialisées dans les services financiers (crédits à la consommation, crédit-bail).

Provisions pour risques pays

Les provisions générales pays sont déterminées selon un processus qui intègre la probabilité de crise d'un pays - matérialisée par sa notation - et une perte en cas de crise calculée en fonction de la vulnérabilité du portefeuille. Ainsi les provisions permettent de couvrir la perte estimée à maturité pour les pays listés « sous-surveillance » et le complément

de pertes estimé après étude d'un stress-scenario pour les pays où un risque avéré est identifié.

Le stock de provisions générales risques pays s'élève à 704 millions d'euros contre 753 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2003 dont une baisse de 34 millions d'euros liée à l'écart de conversion.

*Analyse du portefeuille***Valeurs nettes inscrites au bilan consolidé du groupe Crédit Agricole**

Encours nets ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2004		Au 31 décembre 2003 Pro forma		Évolution en %
	en millions d'euros	en % du total	en millions d'euros	en % du total	
Opérations avec la clientèle	396 298	80 %	370 895	77 %	+ 6,9 %
Opérations sur les établissements de crédit	87 278	17 %	94 647	20 %	- 7,8 %
Opérations de crédit-bail	13 693	3 %	13 263	3 %	+ 3,2 %
Total Crédit Agricole	497 269	100 %	478 805	100 %	+ 3,9 %

Source : Informations pour partie issues de données de gestion.

(1) Les valeurs inscrites au bilan sont nettes de provisions.

Les encours nets sont globalement en augmentation de 18,5 milliards d'euros, soit + 3,9 % par rapport à décembre 2003 en raison essentiellement de l'évolution des opérations sur les établissements de crédit (- 7,8 %) liée pour l'essentiel à la variation de la parité euro/dollar, compensée par une augmentation des opérations avec la clientèle (+ 6,9 %). Celle-ci porte sur une croissance des encours sur la banque de détail et les crédits à la consommation aux particuliers, permettant de compenser la baisse de certaines expositions unitaires dans la banque de financement et d'investissement, permettant une moindre concentration du risque de crédit.

Les variations liées aux effets de périmètre sont estimées à 1 milliard d'euros (0,4 % du global) sur le poste « Opérations avec la clientèle »

puisque la déconsolidation des engagements de la Banque Libano-Française a été compensée en partie par quelques acquisitions en Europe : prise de contrôle majoritaire de Crédibom, établissement de crédits à la consommation au Portugal, de Dan'Aktiv au Danemark et Jotex Finans en Norvège également spécialisés dans le crédit à la consommation, par la reprise d'un portefeuille de crédits en Uruguay par la filiale Crédito Uruguay Banco, et par la consolidation des encours à 100 % du groupe Eurofactor, correspondant à la prise de contrôle des 50 % jusqu'alors détenus par le Groupe Euler Hermès.

Les encours d'opérations de crédit-bail conservent un poids relatif stable, le crédit-bail mobilier représentant 59 % et le crédit-bail immobilier 41 %.

Ventilation des encours bruts consolidés du groupe Crédit Agricole par zone géographique

Encours bruts ⁽¹⁾ en millions d'euros	31 décembre 2004	en % du Total	31 décembre 2003 Pro forma
France (y compris DOM, TOM)	370 555	72,8 %	324 683
Union Européenne (hors France)	63 294	12,5 %	51 797
Autres pays d'Europe	11 473	2,2 %	7 652
Amérique du Nord	10 845	2,1 %	13 392
Amériques centrale et du Sud	6 704	1,3 %	5 343
Afrique et Moyen-Orient	8 875	1,7 %	10 263
Asie et Océanie (hors Japon)	7 683	1,5 %	8 245
Japon	3 569	0,7 %	5 241
Sous-total encours ventilé	482 998	94,8 %	426 616
Organismes internationaux et non ventilés ⁽²⁾	2 542	0,5 %	40 656
Crédit-bail, affacturage et assimilés	19 399	3,8 %	19 344
Créances rattachées	4 444	0,9 %	4 581
Total au bilan	509 383	100 %	491 197

Source : Informations pour partie issues de données de gestion.

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) Y compris les titres reçus en pension livrée du Crédit Lyonnais au 31/12/03.

➤ Annexe au rapport de gestion

L'analyse des encours ventilés par zone géographique montre une répartition volontariste des encours en faveur de la France de 72,8 % et de 85,3 % de l'Europe occidentale et une large diversification sur les autres zones plus risquées. Cette tendance illustre notamment la position du Groupe sur la banque de détail et la stratégie de celui-ci sur la filiale Calyon, qui donne une priorité aux grands clients européens multiproduits, mais aussi celle du pôle des services financiers spécialisés dont les actifs sont concentrés dans cette zone géographique.

En élargissant à l'ensemble des implantations de pays OCDE (avec les États-Unis et le Japon) la proportion s'élève à 95 %.

Il faut relever la poursuite de l'amélioration des fondamentaux des économies émergentes en 2004 et de leur résistance aux chocs économiques. Toutefois, ont été poursuivies certaines politiques de réduction d'exposition en particulier sur les Philippines. Par ailleurs,

la réduction sur le Moyen-Orient est consécutive notamment à la cession de la Banque Libano-Française.

En Amérique du Nord, la réduction des encours engagée au cours des dernières années a été accompagnée de la poursuite de la baisse du dollar, la stratégie de réduction du risque au travers de techniques de couverture (titrisation notamment) ayant été poursuivie dans les secteurs sensibles à la conjoncture économique (tel l'automobile). En 2 ans, l'exposition du Groupe aux États-Unis aura été réduite de plus de moitié.

Rappelons enfin le poids devenu important de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales sur la France (50 %) avec l'intégration du Crédit Lyonnais et en particulier de son réseau en France avec la clientèle des particuliers et professionnels et de PME, ainsi que la forte présence des services financiers (affacturation, crédit-bail, crédit à la consommation, banque de flux).

Ventilation des encours bruts consolidés du groupe Crédit Agricole par agent économique

Encours Bruts <i>en millions d'euros</i>	31 décembre 2004	en % du Total
État, Administrations et Collectivités publiques	29 831	6 %
Institutions financières	104 959	20 %
Particuliers et professionnels	204 591	40 %
Agriculteurs	35 345	7 %
Entreprises et autres agents économiques (y compris crédit-bail, affacturation)	131 793	26 %
Valeurs non ventilées	2 864	1 %
Total au bilan	509 383	100 %

Source : Informations pour partie issues de données de gestion.

À noter : le comparatif n-1 n'est pas présenté car les valeurs non ventilées au 31/12/03 comprenaient en totalité les encours du Crédit Lyonnais.

L'analyse des encours ventilés par agent économique fait apparaître une répartition de plus des deux tiers sur les opérations à la clientèle non financière (73 % dont 7 % aux agriculteurs) pour un quart aux administrations ou institutions financières (26 %).

Analyse des engagements par activité économique des entreprises

L'ensemble de la filière de l'énergie, qui intègre au sens large, tant les secteurs amont ou aval, de la production que du négoce, conserve une position importante en terme de concentration, avec 12,2 % des engagements mais avec un certain rééquilibrage interne entre secteurs ou produits. Ainsi, l'importance du secteur Électricité et Gaz naturel a été réduite au profit du secteur Production et Transformation Pétrole & Gaz. Les prix élevés du secteur de l'énergie ainsi que la présence du Groupe chez les grands opérateurs du secteur et les financements de projets expliquent l'importance des encours, avec un risque de crédit de sens contraire selon les métiers financés.

Le secteur de la distribution, avec un poids relatif de 10,9 %, intègre les grands groupes du secteur. Par ailleurs, il convient de noter la contribution élevée (près de la moitié) des Caisses régionales sur l'agroalimentaire (8 %).

Les autres secteurs ont une exposition au risque de crédit plus faible. Parmi ces secteurs, les télécommunications, l'aéronautique et le secteur de l'hôtellerie restent des secteurs sensibles à la conjoncture économique et font l'objet d'un suivi rapproché. Les opérations de financements du secteur aéronautique sont en grande partie sécurisées par des agences de crédit export et les engagements nets bénéficient, pour la plupart, de garanties sur les avions.

Le Groupe a poursuivi un suivi rapproché du portefeuille « Télécommunications » et conservé une approche prudente et sélective des nouvelles transactions proposées avec un souci de rentabilité et de retour sur actifs.

Ventilation de l'exposition des entreprises par secteur économique industriel et commercial

Filières <i>(en millions d'euros)</i>	Exposition au 31/12/2004	%
Aéronautique – Aérospatial	8 976	4,6 %
Agroalimentaire	15 400	8,0 %
Automobile	12 819	6,6 %
Autres industries	8 121	4,2 %
Autres Transports	5 386	2,8 %
Bois – Papier – Emballage	2 310	1,2 %
BTP	7 240	3,7 %
Distribution - Industries de biens de consommation	21 126	10,9 %
Divers, dont sociétés financières, véhicules de titrisation	20 198	10,4 %
Énergie	23 557	12,2 %
Immobilier	13 111	6,8 %
Industrie lourde	13 293	6,9 %
Informatique – Technologie	5 108	2,6 %
Maritime	7 962	4,1 %
Média – Édition	4 211	2,2 %
Santé – Pharmacie	6 831	3,5 %
Télécom	9 242	4,8 %
Tourisme - Hôtels – Restauration	5 200	2,7 %
Services marchands (Utilities)	3 465	1,8 %
Total	193 556	100 %

Source : Direction des risques Groupe.

Périmètre : encours bruts des opérations, bilan et hors bilan, en faveur des entreprises industrielles et commerciales, y compris opérations sur titres, produits dérivés (hors filières banques assurances, autres activités financières non bancaires, services non marchands/secteur public/collectivités, hors intra-Groupe et hors Eurofactor, Lixxbail).

Politique de provisionnement et couverture des risques

La couverture des risques de pertes repose sur deux natures de provisionnement :

- des provisions spécifiques destinées à couvrir la perte probable sur les créances douteuses ;
- des provisions à caractère général visant à couvrir au-delà des risques spécifiques, les risques inhérents à l'activité bancaire dans certaines régions ou secteurs d'activité. Il s'agit notamment des provisions risques pays et de la provision générale États-Unis.

La politique de provisionnement s'applique à l'ensemble des créances douteuses :

- soit après examen individuel de la situation de la contrepartie ainsi que des sûretés dont bénéficie la banque et en fonction des divers scénarios d'évolution, notamment pour les risques « professionnels », « entreprises » et autres grandes clientèles ;
- soit de façon statistique selon des méthodologies fondées sur les taux de recouvrement et les taux de perte estimés et réévalués périodiquement.

L'ensemble des engagements douteux (sur créances interbancaires et clientèle de bilan) s'élèvent à 17,8 milliards d'euros, dont 9,6 milliards d'euros d'encours douteux compromis. Ils sont constitués des encours

non performants et des engagements sur lesquels le Groupe anticipe un éventuel non-recouvrement. Les encours douteux représentent 3,5 % (3,8 % en 2003) des encours bruts du Groupe et sont couverts à hauteur de 68 % (67 % en 2003) par les provisions, étant noté que les provisions sont des provisions affectées hors provisions sectorielles et pays.

Une gestion active du portefeuille douteux, notamment par cessions de créances sur le marché secondaire aux États-Unis et l'allègement volontariste de certaines positions ont permis de baisser de 806 millions d'euros le montant nominal des créances douteuses.

Le tableau ci-après donne la répartition par zone géographique :

- de la part des encours douteux - compromis et non compromis - dans le total des engagements sur chaque région ;
- de la couverture des encours douteux totaux et compromis par les provisions qui s'est renforcée en 2004, notamment sur les PME en France et le surendettement des particuliers. Le taux plus faible observé aux États-Unis (41 % contre 68 % en moyenne) s'explique par une pratique comptable locale laissant au bilan la seule partie des créances jugée recouvrable.

Tableau des encours douteux dont douteux compromis et des provisions ventilés par zone géographique du groupe Crédit Agricole

Encours au 31 décembre 2004	Encours bruts	Encours ⁽²⁾ douteux	dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	dont provisions sur encours douteux compromis	Taux de couverture encours douteux par provisions
<i>en millions d'euros</i>						
Encours Ventilés par zone géographique ⁽¹⁾	482 998	14 619	7 607	9 221	5 610	63 %
France	370 555	10 972	5 654	7 138	4 269	65 %
Union Européenne (hors France)	63 294	1 435	700	837	533	58 %
Autres pays d'Europe	11 473	287	160	195	129	68 %
Amérique du Nord	10 845	774	499	314	247	41 %
Amérique centrale et du Sud	6 704	341	71	206	25	60 %
Afrique et Moyen-Orient	8 875	488	369	386	303	79 %
Asie et Océanie (hors Japon)	7 683	288	139	145	104	50 %
Japon	3 569	34	15	n.s.	n.s.	n.s.
Encours non ventilés	26 385	3 144	1 995	2 892	1 909	92 %
Crédit-bail Affacturage et assimilés	19 399	669	12	550	1	82 %
Autres encours non ventilés	2 542	476	368	346	294	73 %
Créances rattachées	4 444	1 999	1 615	1 996	1 614	100 %
Total des encours	509 383	17 763	9 602	12 113	7 519	68 %

Source : Direction de la comptabilité et de la consolidation.

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) Nouvelle réglementation relative au traitement comptable du risque de crédit applicable au 01/01/03.

Ce tableau montre une stabilité ou une décroissance des encours douteux dans toutes les régions hormis celles de l'espace économique européen lié à l'effet périmètre sur crédits à la consommation en Scandinavie, Portugal et à quelques dossiers d'entreprises.

De même, le tableau ci-après montre la répartition des encours douteux, dont ceux non compromis, et leur couverture par les provisions, par agent économique.

Tableau des encours douteux non compromis et douteux compromis et des provisions ventilés par agent économique du groupe Crédit Agricole

Encours au 31 décembre 2004	Encours bruts	Encours douteux	dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	dont provisions sur encours douteux compromis	Taux de couverture encours douteux par provisions
<i>en millions d'euros</i>						
État, Administrations et Collectivités Publiques	29 831	110	54	64	43	58 %
Institutions financières	104 959	342	32	297	32	87 %
Particuliers et professionnels	204 591	7 256	4 387	4 677	3 284	64 %
Agriculteurs	35 345	1 840	1 012	1 259	821	68 %
Entreprises et autres agents économiques (y compris Assurances) ⁽¹⁾	131 793	7 674	3 748	5 432	3 044	71 %
Valeurs non ventilées	2 864	541	369	384	295	71 %
Total	509 383	17 763	9 602	12 113	7 519	68 %

Source : Informations pour partie issues de données de gestion.

(1) Crédit-bail, affacturage et assimilés inclus.

Coût du risque de crédit

Le coût du risque de crédit de Crédit Agricole S.A. s'améliore nettement avec 34 points de base des emplois pondérés Cooke « Crédit », contre 63 points de base au 31 décembre 2003.

Celui de l'ensemble des Caisses régionales s'établit à 29 points de base des emplois pondérés Cooke « crédit » contre 34 points de base l'année précédente.

Ces améliorations significatives sont liées pour l'essentiel à une situation économique favorable. Par ailleurs, une politique active en matière de recouvrement (affacturation, crédits consommation) et de renforcement des provisions notamment sur les particuliers surendettés ont également caractérisé cet exercice.

Les risques de marchés

La maîtrise des risques de marchés du groupe Crédit Agricole repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante, des procédures de surveillance et de consolidation, des méthodologies d'identification et de mesures des risques.

Périmètre

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marché issus des activités de marché. Il s'agit principalement des activités d'arbitrage et de prise de positions directionnelles des salles de marchés de la filiale Calyon Corporate and Investment Bank (issu de l'apport partiel des activités de la BFI du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez). Les portefeuilles de placement des directions financières sont suivis séparément. Les risques de marchés se traduisent par un risque de variation du résultat de la filiale du fait d'un ou plusieurs vecteurs financiers : taux d'intérêt, cours des titres de propriété, parités de change, prime de rendement spécifique d'une émission obligataire, cours des marchandises et métaux précieux, corrélation entre les marchés etc.

Les Caisses régionales n'ont pas vocation à intervenir sur les marchés de capitaux internationaux à des fins spéculatives ou d'arbitrage. Leurs activités de marchés se limitent à des activités de refinancement et de trésorerie courante qui ne génèrent pas ou peu de charges prudentielles. En 2004, seules 2 Caisses régionales sur 43 ont été réglementairement conduites à déclarer un ratio d'adéquation des fonds propres dans le cadre de la réglementation CAD. Les exigences cumulées de fonds propres au titre de leurs risques de marché s'élèvent à moins de 14 millions d'euros.

Organisation

Dispositif local et central

Dans le cadre de la nouvelle organisation mise en place en 2003, en remplacement du mode de fonctionnement antérieur de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais, la gestion des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. est désormais structurée sur deux niveaux

distincts mais complémentaires : un niveau central de coordination et d'agrégation et un niveau local où s'exerce le métier.

- Au niveau central, la Direction des risques Groupe est chargée d'exercer un contrôle global sur l'ensemble des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- Au niveau local, la Direction des risques de la filiale est le bras agissant de la Direction des risques Groupe sur ce périmètre. Il lui revient d'effectuer un contrôle de premier niveau sur les risques de marchés encourus sur ses activités.

Les comités de décision et de suivi des risques

Deux instances interviennent dans la gestion des risques de marchés au niveau du Groupe :

- Le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine la situation des marchés et des risques encourus sur une base trimestrielle. L'utilisation des limites, les dépassements ou incidents significatifs observés, l'analyse du produit net bancaire au regard des risques pris sont ainsi passés en revue. Ce comité valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risques et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques ;
- Le Comité des normes et méthodologies est une instance périodique présidée par le Directeur des risques Groupe. Il est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies d'identification et de mesure des risques de marchés au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propres à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des risques de marché) de Calyon, instance bimensuelle présidée par le membre du Comité de direction générale responsable des risques, qui associe le responsable des activités de marchés de Calyon et les « risk managers » responsables d'une activité donnée. Il effectue une revue des positions et des résultats des activités de marchés du groupe central et s'assure du respect des limites assignées à chaque entité. Il est décisionnaire sur leurs demandes ponctuelles de révision de limites.

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement quantitatif des risques de marchés repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs qui servent à construire des limites globales ou spécifiques. Ces indicateurs peuvent être agrégés en trois grands groupes : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires.

- L'élément central du dispositif de mesure des risques de marchés est la Value at Risk (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de

➤ Annexe au rapport de gestion

temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Une procédure dite de « back testing » (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

Les méthodologies utilisées sont distinctes selon les facteurs de risques ou les activités concernées :

- VaR historique pour toutes les activités de produits dérivés (y compris dérivés de crédit mais hors matières premières) et les actions,
- VaR paramétrique et historique sur les produits linéaires de taux et de change,
- VaR Monte Carlo sur les matières premières et leurs dérivés ;
- Le deuxième élément quantitatif est le « stress scénario ». Il complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact des situations de crise dans les marchés. Ces calculs de stress scénarios simulent des conditions extrêmes de marché (chocs vraisemblables ajustés en fonction des évolutions économiques) ou des situations de crises historiquement observées (krach obligataire de 1994, krach boursier technologique de 2002, etc.). Une revue de l'ensemble des scénarios de stress et leur redéfinition a constitué l'un des objectifs prioritaires d'amélioration du dispositif sur l'année 2004 ;
- Enfin, un ensemble d'indicateurs complémentaires constitue le troisième élément du dispositif quantitatif d'encadrement des risques. Ces indicateurs (sensibilité, montants nominaux, encours, durées...) assurent une cohérence entre les limites globales et les limites opérationnelles utilisées par les opérateurs de front-office. Ces limites permettent également d'encadrer les risques qui ne seraient pas correctement capturés par les mesures en VaR.

Ce dispositif est étoffé par des procédures d'alerte déclenchées, notamment, lorsque le seuil de 80 % d'une limite spécifique est atteint ou lorsqu'un palier identique est franchi au titre d'une limite globale de perte ou d'une limite globale exprimée en Value at Risk. Les unités de contrôle des risques de marchés des filiales doivent également informer la Direction des risques Groupe dans les meilleurs délais lorsqu'un événement majeur concernant l'utilisation des limites ou l'évolution des marchés est identifié.

Exposition aux risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A.

Mesure par la Value at Risk

L'évolution de la VaR, déclinée par métiers, sur les activités de marché de Crédit Agricole S.A. s'est présentée de la façon suivante :

Répartition de la VaR (99 %, 1 j)

<i>(en millions d'euros)</i>	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/04
Trésorerie	3	7	5	7
Taux, Change et Commodities	12	23	15	12
Crédit	10	15	13	10
Actions	4	7	5	7
VaR du groupe Crédit Agricole S.A.	25	33	28	25

Les chiffres sont calculés sur la période du 30/06/04 au 31/12/04.

La VaR totale du groupe Crédit Agricole S.A., incluant les risques de marché résiduels issus de petites filiales de Crédit Agricole S.A., et obtenue par sommation des différentes VaR individuelles, s'élève à 25 millions d'euros au 31 décembre 2004 (dont 19 millions sur le seul périmètre Calyon).

Mesure par les scénarios de stress

À fin décembre 2004, les scénarios les plus significatifs donnaient les résultats suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Stress historique « Krach obligataire de 1994 » ⁽¹⁾	Stress hypothétique « Instabilité géopolitique » ⁽²⁾
Trésorerie	- 16	55
Taux, Change et Commodities	99	89
Crédit	23	- 15
Actions	na	- 120
Total	106	9

(1) Reproduit les facteurs de risques observés sur la période du 17 février au 2 mars 1994.

(2) Stress visant à capturer une situation d'incertitude, suite à la survenance d'un événement majeur non anticipé se traduisant par un scénario de flight to quality.

Les risques opérationnels

Le groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques opérationnels sur le périmètre des Caisses régionales et des filiales de Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels comprend les composantes suivantes, en adéquation avec la réforme Bâle II :

- **gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** : supervision du dispositif par la Direction générale (au travers du Comité des risques opérationnels ou dans le cadre du Comité de contrôle interne), rôles des Directions des risques (Crédit Agricole S.A. et filiales) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des filiales et des métiers dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des risques opérationnels (M.R.O)) ;

- *identification et évaluation qualitative des risques* à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- *collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes* pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- *calcul et allocation des fonds propres économiques* au titre des risques opérationnels ;
- *livraison périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels*.

Ce dispositif est décliné dans chaque entité du groupe selon le principe de subsidiarité.

Groupe Crédit Agricole S.A.

Le service risques opérationnels de la Direction des risques du Groupe – « DRG/Risques opérationnels de Crédit Agricole S.A. » - assure la conception de ce dispositif en liaison étroite avec les filiales ainsi que la supervision de sa mise en place dans le cadre du projet Bâle II du Groupe.

Le dispositif Risques Opérationnels (R.O) vise l'homologation par la Commission bancaire au titre de la méthode avancée (« Advanced Measurement Approach ») pour la grande majorité des filiales du groupe et ce à partir du second semestre 2006 pour les principales d'entre elles (dont Calyon et le Crédit Lyonnais).

Ce dispositif est déjà totalement ou très significativement implanté dans les plus grandes filiales pour trois de ses composantes : la gouvernance de la fonction, le suivi du coût du risque et le tableau de bord trimestriel. Il est en cours de déploiement pour le chantier cartographies qui n'a pu démarrer complètement qu'à partir du second semestre 2004 en raison de la fusion ou de la réorganisation des entités et qui devrait être achevé d'ici fin 2005.

La constitution des historiques de pertes opérationnelles (en phase de croisière pour Calyon, le Crédit Lyonnais et CAAM, en cours pour les autres filiales) a permis d'alimenter le modèle interne de calcul et d'allocation des fonds propres économiques basé sur les distributions statistiques (méthode avancée Bâle II utilisée par la plupart des grands établissements) et de contribuer aux premières études d'impact de la réforme sur le nouveau ratio de solvabilité.

À fin 2004, le groupe Crédit Agricole S.A. dispose ainsi d'un tableau de bord des risques opérationnels couvrant Calyon, la Banque Privée, le Crédit Lyonnais, CAAM, Sofinco, Finaref et Ucabail* (soit 90 % du PNB du groupe Crédit Agricole S.A.) et qui permet de mettre en lumière les faits marquants et de suivre le coût du RO de ces filiales. Les autres filiales : BFT, CAIS Bank, Eurofactor/Transfact seront intégrées dans ce reporting de synthèse d'ici fin juin 2005.

Ce tableau de bord confirme globalement les principales sources de risques : fraude interne et externe, respect insuffisant de certaines obligations réglementaires et bonnes pratiques commerciales, maîtrise incomplète de certains processus (ouverture des comptes de tiers, traitement des flux et des espèces, opérations de marché), tout en faisant apparaître des profils d'exposition différenciés par filiale/type de métier : risque récurrent de fréquence prédominant dans la banque de détail (CL, Sofinco, Finaref), risque exceptionnel d'intensité plus marqué dans la banque de financement et d'investissement (Calyon).

Des plans d'actions sont en cours pour réduire, d'une part l'impact des risques exceptionnels (programme Fides pour la conformité), d'autre part la fréquence des risques récurrents (on relève notamment une baisse sensible de la fraude monétique au Crédit Lyonnais en 2004 par rapport à 2003).

Caisses régionales et leurs filiales

Deux ans après sa conception et son expérimentation pour le compte du Groupe dans 4 Caisses régionales Pilotes, le dispositif d'analyse et de gestion des risques opérationnels poursuit son déploiement dans les Caisses régionales et leurs principales filiales selon les calendriers fixés courant 2003 et communiqués à la Commission bancaire : le pilotage de ce déploiement est assuré par la mission Bâle II de la Direction des risques des Caisses régionales de Crédit Agricole S.A. (DRC/RS).

À fin février 2005, le dispositif est totalement ou très significativement implanté dans les Caisses régionales pour quatre de ses cinq composantes :

- l'organisation de la gestion des risques opérationnels (nomination des MRO et mise en place des instances de suivi des risques opérationnels) ;
- l'évaluation et la surveillance des risques (réalisation en 2004 d'une première cartographie des risques EUROPA, répondant en partie aux besoins du chantier Plan de Continuité des Activités et à certains volets du programme de Conformité renforcée FIDES) ;
- la mesure et la surveillance du coût des risques (lancement fin 2004 du processus de collecte des incidents et de leurs impacts financiers OLIMPIA et lien avec la comptabilité pour maintien de la piste d'audit et justification des provisions au titre des risques opérationnels) ;
- les tableaux de bord périodiques des risques (reportings « réglementaires », imposés par les outils, et reportings « locaux », développés selon les besoins de chaque Caisse régionale).

La mise en place de la cinquième composante du dispositif (le calcul des exigences de fonds propres risques opérationnels) sera étudiée par DRC/RS au cours de l'année 2005, en capitalisant notamment sur l'outil utilisé à la DRG et les résultats des simulations obtenus sur les activités de banque de proximité du Crédit Lyonnais.

* Depuis le 4^e trimestre 2004 pour ces deux dernières filiales.

Parmi les chantiers de 2005, citons deux d'entre eux totalement orientés vers « l'usage » :

- La mise en place de Groupes de Travail Nationaux (GTN) ayant vocation à examiner les plans d'actions proposés par chaque Caisse régionale et à définir, si possible, des solutions de gestion efficaces, innovantes et mutualisables ; les thèmes de ces GTN seront définis à l'appui des résultats du « benchmark » réalisé par DRC/RS à partir des cartographies de risques des Caisses régionales ;
- La poursuite du chantier Adéquation/Reconfiguration des polices d'assurances des Caisses régionales par rapport aux risques opérationnels (ce chantier, dont la CAMCA est maître d'œuvre, a d'ores et déjà permis de reconstituer près de dix années d'historiques de déclarations de sinistres en Caisses régionales et de réaliser, Caisse par Caisse, une cartographie des polices souscrites et de leurs principales caractéristiques).

Les autres risques

Comme dans tout groupe bancaire ou financier, le **domaine comptable** peut également être source de risques financier ou d'image ; le risque comptable se définit comme l'ensemble des facteurs susceptibles d'altérer la fiabilité des états financiers dont l'origine se situe en particulier dans :

- le non-respect des dispositions légales ou réglementaires comptables ;
- le non-respect des délais de publication de l'information comptable et financière, réglementaire et fiscale ;
- les défaillances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement comptable ou réglementaire ;
- les insuffisances des procédures de justification et de contrôle.

L'ensemble de ces procédures est présenté dans la partie relative au dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière, du Rapport du Président de Crédit Agricole S.A., établi en application des dispositions de la loi de Sécurité financière du 1^{er} août 2003. Ce rapport est intégralement repris dans le document de référence de Crédit Agricole S.A.

ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

En ce qui concerne le groupe Crédit Agricole S.A.

La couverture des risques opérationnels du groupe Crédit Agricole S.A. par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance (notamment AXA, AIG, GAN, ACE, ZURICH, CHUBB, LLOYD'S) ; elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude.

En France, les couvertures de dommages aux biens d'exploitation (immobilier et informatique) sont complétées de lignes de garanties particulières pour la responsabilité civile exploitation et notamment par la couverture accrue des recours des tiers sur les immeubles les plus exposés à ce risque (France : garanties dommages : 450 millions d'euros, garanties responsabilités civiles d'exploitation : 30 millions d'euros, garanties additionnelles de recours des tiers : 91 millions d'euros).

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et « tous risques valeurs » ont été mises en place par Crédit Agricole S.A. pour son Groupe (Monde : garanties Pertes d'exploitation 150 millions d'euros, garanties Fraude : 75 millions d'euros, garanties « tous risques valeurs » : 70 millions d'euros).

De même, les polices responsabilité civile professionnelle du Groupe et Responsabilité Civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées.

Les risques de fréquence et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. par la captive de réassurance du Groupe dont l'intervention cumulée n'excède pas 5 % des garanties ci-dessus.

En ce qui concerne les Caisses régionales

Toutes les Caisses régionales confient leur assurance Globale de banque (détournement, escroquerie, coffres loués...) à la CAMCA (Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole). Le choix des montants de garantie est le résultat de l'analyse des besoins de chaque société.

De même, elles garantissent leur risque responsabilité civile courtage à la CAMCA dans le cadre de la commercialisation des produits d'assurance Pacifica et Predica.

La CAMCA est également l'assureur de la quasi-intégralité des contrats d'assurance dommages et protection corporelle des Caisses régionales, tels l'assurance multirisques bureaux, préjudices financiers, individuelle et automobile. Les garanties délivrées dans le cadre de l'assurance des immeubles des Caisses régionales sont accordées à concurrence de leur valeur de reconstruction.

Depuis 1995, est proposée à chacune des Caisses régionales, l'adhésion à un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle du banquier. La garantie accordée dans le cadre de ce programme prévoit également l'assurance des dirigeants sociaux.

L'ensemble des assurances proposées par la CAMCA fait l'objet de protection dans le cadre de programmes de réassurance faisant intervenir des réassureurs de premier plan.

2

États financiers consolidés 2004 du groupe Crédit Agricole

BILANS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE > 54

- Actif > 54
- Passif > 55

HORS BILANS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE > 56

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE > 57

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS > 58

- Note 1 : Cadre juridique et financier - événements significatifs relatifs à l'exercice 2004 > 58
- Note 2 : Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation > 59
- Note 3 : Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle > 84
- Note 4 : Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par durée résiduelle > 84
- Note 5 : Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement > 86
- Note 6 : Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés > 89
- Note 7 : Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence > 90
- Note 8 : Immobilisations corporelles et incorporelles > 90
- Note 9 : Variation de l'actif immobilisé > 90
- Note 10 : Autres actifs et comptes de régularisation > 91
- Note 11 : Provisions inscrites en déduction de l'actif > 91
- Note 12 : Écarts d'acquisition > 92
- Note 13 : Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle > 92
- Note 14 : Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle > 93
- Note 15 : Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle > 93

- Note 16 : Autres passifs et comptes de régularisation > 94
- Note 17 : Provisions pour risques et charges > 95
- Note 18 : Fonds pour risques bancaires généraux > 95
- Note 19 : Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle (en monnaie d'émission) > 95
- Note 20 : Variation des capitaux propres hors FRBG > 96
- Note 21 : Composition des fonds propres > 98
- Note 22 : Contributions par devise au bilan consolidé > 98
- Note 23 : Engagements hors bilan (hors entreprises d'assurance) > 99
- Note 24 : Opérations sur instruments financiers à terme > 102
- Note 25 : Engagements de retraite et assimilés - Régimes à prestations définies / groupe Crédit Agricole > 104
- Note 26 : Produits nets d'intérêts et revenus assimilés > 105
- Note 27 : Revenus des titres > 105
- Note 28 : Produits nets des commissions > 105
- Note 29 : Solde des opérations sur portefeuilles de négociation > 106
- Note 30 : Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille > 106
- Note 31 : Charges générales d'exploitation > 106
- Note 32 : Coût du risque > 107
- Note 33 : Résultat net sur actifs immobilisés > 107
- Note 34 : Impôt sur les bénéfices > 108
- Note 35 : Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence > 108
- Note 36 : Résultat exceptionnel > 108
- Note 37 : Informations relatives aux résultats des activités bancaires > 109
- Note 38 : Notes spécifiques à l'activité d'assurance > 112
- Note 39 : Coûts liés au rapprochement > 115

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS > 116

BILANS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2003, 31 décembre 2002

► ACTIF

	Notes	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002	31/12/2002 Pro forma
<i>(en millions d'euros)</i>						
Opérations interbancaires et assimilées		163 927	177 418	177 418	111 359	181 130
Caisse, banques centrales, C.C.P.		27 175	15 771	15 771	12 935	17 228
Effets publics et valeurs assimilés	5, 5.1, 5.2 & 5.3	49 474	67 000	67 000	31 593	63 553
Créances sur les établissements de crédit	3, 4.1, 4.2 & 4.3	87 278	94 647	94 647	66 831	100 349
Opérations avec la clientèle	4, 4.1, 4.2 & 4.3	396 298	370 895	370 895	266 349	356 073
Opérations de crédit bail et assimilés	4, 4.1, 4.2, 4.3 & 4.4	13 693	13 263	13 263	6 863	12 842
Opérations sur titres		105 376	93 089	93 089	63 069	90 301
Obligations et autres titres à revenu fixe	5, 5.1, 5.2 et 5.3	55 547	56 417	56 417	36 944	50 295
Actions et autres titres à revenu variable	5 et 5.1	49 829	36 672	36 672	26 125	40 006
Placements des entreprises d'assurance	38.1	139 699	127 509	127 509	85 296	115 081
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	38.3	698	416	416	171	219
Valeurs immobilisées		17 878	17 866	17 866	13 946	17 407
Participations, parts dans des entreprises liées et autres titres détenus à long terme	6, 6.1 et 9	3 391	3 581	3 581	5 336	3 541
Participations et parts dans des entreprises liées mises en équivalence	7	4 853	4 523	4 523	4 232	4 267
Immobilisations corporelles et incorporelles	8 et 9	9 634	9 762	9 762	4 378	9 599
Écarts d'acquisition	12	10 033	9 983	9 983	1 570	8 739
Comptes de régularisation et actifs divers		65 043	64 799	64 855	32 172	50 834
Autres actifs	10	39 912	45 567	45 623	19 795	33 858
Autres actifs d'assurance	38.2	410	879	879	551	663
Comptes de régularisation	10	24 721	18 353	18 353	11 826	16 313
Total actif		912 645	875 238	875 294	580 795	832 626

PASSIF

	Notes	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002	31/12/2002 Pro forma
<i>(en millions d'euros)</i>						
Opérations interbancaires et assimilées		129 235	126 873	127 031	70 882	143 076
Banques centrales, C.C.P.		505	291	291	14	118
Dettes envers les établissements de crédit	13	128 730	126 582	126 740	70 868	142 958
Comptes créditeurs de la clientèle		377 981	366 960	366 960	270 164	348 954
Comptes d'épargne à régime spécial	14, 14.1 et 14.2	192 964	183 110	183 110	144 747	169 929
Autres dettes	14, 14.1 et 14.2	185 017	183 850	183 850	125 417	179 025
Dettes représentées par un titre	15 et 15.1	114 598	101 332	101 332	64 684	97 227
Provisions techniques des entreprises d'assurance	38.3	135 650	123 491	123 491	84 553	111 949
Comptes de régularisation et passifs divers		81 748	85 016	85 016	42 187	68 861
Autres passifs	16	54 982	62 199	62 199	25 163	47 325
Autres passifs d'assurance	38.4	1 060	886	886	452	574
Comptes de régularisation	16	25 706	21 931	21 931	16 572	20 962
Provisions et dettes subordonnées		23 665	24 348	24 348	13 908	21 371
Provisions pour risques et charges	17	6 476	6 827	6 827	3 655	6 442
Dépôts de garantie à caractère mutuel		42	31	31	3	21
Dettes subordonnées	19	17 147	17 490	17 490	10 250	14 908
Fonds pour risques bancaires généraux	18	4 411	4 559	4 559	4 299	4 760
Intérêts minoritaires	20	3 610	4 049	4 062	361	1 963
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)	20	41 747	38 610	38 495	29 757	34 465
Capital souscrit		5 826	5 826	5 826	4 424	5 484
Primes d'émission		9 697	9 448	9 448	3 951	8 413
Subventions d'investissement		207	129	129	122	122
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence		22 048	20 582	20 335	18 963	17 941
Résultat de l'exercice		3 969	2 625	2 757	2 297	2 505
Total passif		912 645	875 238	875 294	580 795	832 626

HORS BILANS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002

	Notes	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002	31/12/2002 Pro forma
<i>(en millions d'euros)</i>						
Engagements donnés		217 768	207 979	207 979	125 376	207 797
Engagements de financement	23	143 869	138 667	138 667	73 246	125 731
Engagements en faveur d'établissements de crédit		7 129	9 167	9 167	5 088	12 433
Engagements en faveur de la clientèle		136 740	129 500	129 500	68 158	113 298
Engagements de garantie	23	66 064	64 598	64 598	49 282	77 553
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		14 419	15 651	15 651	7 072	11 939
Engagements d'ordre de la clientèle		51 645	48 947	48 947	42 210	65 614
Engagements donnés par les entreprises d'assurance		861	955	955	906	906
Engagements sur titres	23	6 974	3 759	3 759	1 942	3 607
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		1	11	11	1	1
Autres engagements donnés		6 973	3 748	3 748	1 941	3 606
Engagements reçus		113 500	84 069	84 069	50 042	85 097
Engagements de financement	23	10 914	5 384	5 384	5 357	14 082
Engagements reçus d'établissements de crédit		9 426	4 253	4 253	2 999	10 402
Engagements reçus de la clientèle		1 488	1 131	1 131	2 358	3 680
Engagements de garantie	23	67 510	55 716	55 716	31 334	55 922
Engagements reçus d'établissements de crédit		29 023	18 203	18 203	4 301	15 857
Engagements reçus de la clientèle		38 487	37 513	37 513	27 033	40 065
Engagements reçus par les entreprises d'assurance		30 343	17 296	17 296	9 675	9 675
Engagements sur titres	23	4 733	5 673	5 673	3 676	5 418
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			15	15		
Autres engagements reçus		4 733	5 658	5 658	3 676	5 418

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002

	Notes	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002	31/12/2002 Pro forma
<i>(en millions d'euros)</i>						
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés						
Intérêts et produits assimilés	26	29 873	27 192	31 009	28 833	40 089
Intérêts et charges assimilés	26	(20 912)	(18 367)	(21 425)	(21 785)	(31 133)
Revenus des titres à revenu variable	27	207	220	271	178	241
Commissions nettes	28	6 523	5 106	6 144	3 725	5 808
Produits nets sur opérations financières						
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	3 478	2 720	3 922	1 799	3 523
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	1 221	384	417	402	374
Autres produits nets d'exploitation bancaire		1 098	882	874	1 279	1 266
Marge brute des activités d'assurance	38.5	2 793	2 323	2 599	1 253	1 812
Produits nets des autres activités		39	54	75	43	80
Produit net bancaire		24 320	20 514	23 886	15 727	22 060
Charges générales d'exploitation	31	(14 643)	(12 367)	(14 620)	(9 783)	(14 287)
Frais de personnel	31.1 et 31.2	(8 643)	(7 327)	(8 755)	(5 715)	(8 520)
Autres frais administratifs	31.3 et 31.4	(6 000)	(5 040)	(5 865)	(4 068)	(5 767)
Dotations aux amortissements		(957)	(831)	(972)	(722)	(990)
Résultat brut d'exploitation		8 720	7 316	8 294	5 222	6 783
Coût du risque	32	(1 437)	(1 725)	(2 007)	(796)	(1 359)
Résultat d'exploitation		7 283	5 591	6 287	4 426	5 424
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	35	389	350	219	8	6
Résultat net sur actifs immobilisés	33	(9)	(69)	(101)	(94)	(144)
Résultat courant avant impôt		7 663	5 872	6 405	4 340	5 286
Coûts liés aux rapprochements	39	(349)	(513)	(513)		
Résultat net exceptionnel	36	(169)	(121)	(151)	(255)	(286)
Impôt sur les bénéfices	34	(2 304)	(1 808)	(1 963)	(1 322)	(1 540)
Amortissement des écarts d'acquisition		(753)	(775)	(926)	(299)	(654)
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux		160	207	207	(171)	(171)
Résultat net		4 248	2 862	3 059	2 293	2 635
Intérêts minoritaires		279	237	302	(4)	130
Résultat net part du groupe		3 969	2 625	2 757	2 297	2 505

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002

NOTE 1 ➤ Cadre juridique et financier - événements significatifs relatifs à l'exercice 2004

➤ 1.1 Cadre juridique et financier

Le Crédit Agricole occupe par sa dimension financière une place essentielle dans le système bancaire français.

Assujetti depuis plusieurs années aux règles communes à toutes les banques, le Crédit Agricole offre à ses clients une gamme complète de produits et de services.

Le groupe Crédit Agricole associe 2 599 Caisses locales, regroupées au niveau d'un ou plusieurs départements en 43 Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole sont des sociétés coopératives dont les statuts et le fonctionnement sont définis par les lois et règlements codifiés dans le Code monétaire et financier.

L'activité clientèle de crédit et de collecte relève pour partie des Caisses régionales. Elle se répartit en deux grands secteurs, liés à la nature de la ressource :

- le secteur « monétaire » : il s'appuie sur la collecte des comptes ordinaires et à terme, d'une durée inférieure à 2 ans, effectuée par les Caisses régionales en leur nom propre. En contrepartie, celles-ci accordent, avec l'appoint d'une partie de leurs capitaux propres, des prêts à court et moyen terme dits « sur ressources monétaires et propres ». L'excédent de ces ressources est centralisé par Crédit Agricole S.A. qui en assure le placement sur le marché monétaire ;
- le secteur « Épargne et avances » : les produits d'épargne sont collectés par les Caisses régionales en tant que mandataires de Crédit Agricole S.A., qui les inscrit à son bilan. En contrepartie, celle-ci leur attribue des avances bonifiées ou non bonifiées en couverture des prêts à moyen et long terme dits sur « avances », accordés par les Caisses régionales, selon les mêmes conditions de montant et de durée.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme au capital de 4 420 567 milliers d'euros (soit 1 473 522 437 actions de 3 euros de valeur nominale), suite aux différentes augmentations de capital réalisées en 2003.

Les actions représentatives du capital de Crédit Agricole S.A. se répartissent de la façon suivante :

- SAS Rue La Boétie à hauteur de 53,95 % ;
- Le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,06 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 29 324 633 actions propres, soit 1,99 % du capital, dans le cadre des programmes de rachats afin de couvrir notamment, des plans de stock options attribués, ou des engagements de rachat.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. a pour mission de promouvoir l'activité et le développement des Caisses régionales et de l'ensemble du Crédit Agricole. Elle assure la fonction de caisse centrale et la cohésion financière du Groupe dans ses relations avec l'extérieur et, à ce titre, a pour objectif d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées.

Crédit Agricole S.A. réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de prise de participation, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, dans le respect des compétences bancaires et commerciales propres des Caisses régionales.

Organe central du Crédit Agricole en application de la loi bancaire du 24 janvier 1984, Crédit Agricole S.A. veille à la cohésion du réseau, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres. À ce titre, elle exerce sur ces établissements un contrôle administratif, technique et financier. En outre, elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements de crédit qui lui sont affiliés.

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a constitué au cours de l'exercice 2001 un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à lui permettre d'assurer son rôle d'organe central.

➤ 1.2 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2004

ACHAT DE FINAREF

Suite aux accords de décembre 2002, Crédit Agricole S.A. a acheté au groupe Pinault-Printemps-Redoute 61 % de Finaref S.A. et de Finaref Group AB dans une première tranche, puis 14,5 % des deux sociétés dans une deuxième tranche en décembre 2003, et a finalisé, en mars 2004, les accords avec le rachat de 14,5 % complémentaires.

Enfin, en décembre 2004, Crédit Agricole S.A. a finalisé l'acquisition à 100 % des deux sociétés en se portant acquéreur de la participation résiduelle de 10 % de PPR dans Finaref S.A. et Finaref Group AB.

ACQUISITION D'EUROFACTOR

Courant décembre 2004, Crédit Agricole S.A. s'est porté acquéreur des 49,09 % de la société d'affacturage Eurofactor détenus par Euler Hermès, portant sa participation à 98,2 %.

ACQUISITION DE DAN'AKTIV

Au cours du deuxième trimestre 2004, Crédit Agricole S.A. a acheté au groupe danois F Group A/S 100 % de sa filiale spécialisée dans le crédit à la consommation Dan'Aktiv A/S.

ACQUISITION DE JOTEX FINANS AB

Finaref Group AB a acheté le 30 septembre 2004 au groupe Jotex AB, la société Jotex Finans AB spécialisée dans le crédit à la consommation.

ACQUISITION D'EUROPABANK

Le Crédit Agricole belge, détenu à 50 % par Belgium CA S.A.S., elle-même détenue à 45 % par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord-Est, et par Crédit Agricole S.A. pour les 10 % restant, a acquis la totalité des actions de la banque belge Europabank NV/SA.

CESSION DE B.L.F. S.A.L.

Crédit Agricole S.A. a conclu en juin 2004 un accord concernant la cession de la participation de 51 % détenue par Calyon dans le capital de la banque Libano-Française S.A.L. Calyon, qui a vendu à ce jour 42 % du capital, bénéficie également d'une option de vente exerçable d'ici juillet 2009 sur le solde de sa participation, soit 9 %.

CESSION DE RÉUNIBAIL ET RÉUNIROUTE

Sofinco a cédé le 29 juillet 2004 ses filiales réunionnaises Réunibail et Réuniroute.

CESSION DE CAI PRIVATE BANKING ITALIA

Calyon a cédé le 7 septembre 2004 à Banca Intesa la totalité de sa participation dans CAI Private Banking Italia.

RESTRUCTURATION DES LIGNES MÉTIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE**Banque de financement et d'investissement :
Création de Calyon**

Les Assemblées générales extraordinaires du Crédit Lyonnais et de Crédit Agricole Indosuez ont approuvé, le 30 avril, l'apport partiel d'actifs avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004, des activités de banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez.

Le nouvel ensemble ainsi constitué a adopté le nom commercial Calyon, Corporate and Investment Bank et la dénomination sociale de Calyon.

Assurances

Rapprochement entre l'Union des Assurances Fédérales et Predica : la création du pôle Assurances de personnes s'est concrétisée le 30 juin 2004 par la fusion-absorption consécutive au rachat de titres de l'Union des Assurances Fédérales par Predica.

Rapprochement entre Afcalia et Pacifica : Afcalia, ancienne filiale de l'Union des Assurances Fédérales, spécialisée dans les assurances associées aux moyens de paiement, et Pacifica, ont fusionné le 30 septembre avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.

Services financiers spécialisés

Crédit à la consommation : à la suite de la cession des actions de Finalion à Sofinco, les deux entités ont fusionné par voie d'absorption le 31 mars 2004.

Crédit-bail : après rachat des titres de Lixxbail par Ucabail, les deux entités ont fusionné par voie d'absorption le 27 mai 2004.

Gestion d'actifs

Rapprochement de CA-AM et de CLAM : le processus s'est achevé le 1^{er} juillet 2004 après l'absorption des deux entités par une troisième filiale utilisée à cet effet. La nouvelle société de gestion issue de ce rapprochement porte le nom de Crédit Agricole Asset Management.

Rapprochement de CPRAM et d'ABF Capital Management : ABF Capital Management et CPR Asset Management ont fusionné le 2 juillet 2004. Les deux sociétés sont désormais réunies sous la dénomination de CPR Asset Management.

Capital-investissement

Rapprochement entre UI (Union d'études et d'Investissements), et CLPEH (Crédit Lyonnais Private Equity Holding) : les deux entités ont fusionné par voie d'absorption de CLPEH par UI le 15 décembre 2004 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004. La nouvelle entité issue de ce rapprochement porte le nom de Crédit Agricole Private Equity.

**NOTE 2 ▶ Principes, méthodes
comptables et périmètre de
consolidation****▶ 2.1 Principes généraux et définition du
groupe Crédit Agricole**

La communauté d'intérêts liant les Caisses locales, les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. conduit le Crédit Agricole à présenter des états financiers représentatifs de sa situation économique et

comparables aux comptes consolidés des autres grands groupes bancaires.

Le règlement 99.07 du Comité de la réglementation comptable a confirmé la possibilité, offerte par l'instruction 91.06 de la Commission bancaire, de définir une entité consolidante constituée d'établissements de crédits affiliés à un même organe central et considérée comme une entreprise mère.

Après avoir obtenu l'accord du Secrétariat général de la Commission bancaire en février 1997, le Crédit Agricole a adopté, à compter de cette date, une nouvelle définition du Groupe et retenu comme entité consolidante l'ensemble constitué par les 2 599 Caisses locales, les 43 Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

➤ 2.2 Principes, méthodes et périmètre de consolidation

APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX RÈGLES DE CONSOLIDATION

La présentation des états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole est conforme aux dispositions des règlements 99-07 et 2000-04 du Comité de la réglementation comptable relatifs à la consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

En application des dispositions de ce règlement, les principes suivants ont été retenus :

- l'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par le groupe Crédit Agricole et relevant de secteurs d'activité se situant dans le prolongement des activités bancaires et financières ou d'activités connexes est consolidé par intégration globale. Il en est ainsi, notamment, des entreprises d'assurance, des sociétés de moyen et de promotion immobilière ;
- les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée.

Cependant, il a été dérogé à cette règle dans les cas particuliers où sa stricte application aurait conduit à ne pas donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe Crédit Agricole.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe Crédit Agricole. En application des dispositions du règlement CRC n° 99-07, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole. Ainsi, l'activité d'assurance est intégrée dans les comptes consolidés selon les méthodes et principes comptables français définis par le Code des assurances ainsi que par le règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable, relatif aux règles de consolidation des entreprises d'assurance.

2.2.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes des Caisses locales, des Caisses régionales, de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application des principes généraux définis par le règlement 99-07 du Comité de la réglementation comptable, le caractère significatif de cet impact peut être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- le total de son bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres ;
- l'entité consolidante, telle que définie par le règlement 99-07 du Comité de la réglementation comptable et constituée par les Caisses locales de Crédit agricole, les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote.

Les participations dans les sociétés industrielles dont les actions sont détenues dans le cadre d'opérations de financement ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation. Tel est le cas, notamment, des participations détenues dans le cadre d'opérations de capital risque ou de financements structurés.

Les titres représentatifs des participations dans des SCI qui n'atteignent pas les seuils de consolidation, ainsi que les dotations, prêts et avances qui leur ont été accordés, sont classés à l'actif du bilan consolidé dans les valeurs immobilisées.

Les OPCVM dédiés sont consolidés selon les dispositions du règlement 99.07 qui prévoit, dans son paragraphe 10052, la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif.

Pour les fonds existant au 1^{er} janvier 2000, le groupe Crédit Agricole a consolidé au 31 décembre 2004 les entités qui ne réunissaient plus les conditions dérogatoires prévues par le règlement 99.07.

L'écart d'acquisition négatif résultant de la première consolidation de ces entités a été intégralement reporté au compte de résultat sans impact significatif sur les comptes consolidés.

En revanche, le groupe Crédit Agricole, conformément au règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatif à la consolidation des entreprises d'assurance, ne consolide pas les OPCVM sous contrôle exclusif détenus par les entreprises d'assurance, dans la mesure où ces OPCVM figurent en représentation d'engagements vis-à-vis des assurés.

Le périmètre ainsi constitué répond aux dispositions de la réglementation bancaire.

2.2.2 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

- Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidés.

- Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

- Les entreprises contrôlées conjointement avec d'autres associés sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

Concernant plus particulièrement l'activité d'assurance, les principes comptables propres à cette activité ont été conservés et les principes de présentation suivants ont été retenus :

Pour le bilan :

- la rubrique « **Placements des entreprises d'assurance** » comprend l'ensemble des postes « Placements » figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées, ainsi que les intérêts courus non échus, les décotes et surcotes amorties sur titres et les loyers acquis et non échus ;
- la rubrique « **Autres actifs d'assurance** » comprend les créances nées d'opérations d'assurance directes, les créances nées d'opérations de réassurance, les évaluations techniques de réassurance, les frais d'acquisition reportés, ainsi que les différences de conversion figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées ;
- la rubrique « **Part des réassureurs dans les provisions techniques** » correspond au poste « Parts des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques », figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées ;

- la rubrique « **Provisions techniques des entreprises d'assurance** » comprend toutes les provisions techniques brutes figurant au passif des sociétés d'assurance consolidées ;

- la rubrique « **Autres passifs d'assurance** » comprend les dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques, les dettes nées d'opérations d'assurance directes, les dettes nées d'opérations de réassurance, les évaluations techniques de réassurance, le report de commissions reçues des réassureurs et les différences de conversion figurant au passif des sociétés d'assurance consolidées.

Les rubriques de bilan des sociétés d'assurance consolidées, autres que celles mentionnées ci-dessus, sont ajoutées aux postes regroupant des éléments de même nature à l'actif ou au passif du bilan du groupe Crédit Agricole.

Pour le hors-bilan :

Au hors-bilan, figure le montant des engagements reçus et donnés par les entreprises d'assurance consolidées, à l'exception des valeurs appartenant à des institutions de prévoyance ou détenues pour le compte de tiers. Ces engagements sont inscrits sur les lignes « Engagements donnés de l'activité d'assurance » et « Engagements reçus de l'activité d'assurance ».

Pour le compte de résultat :

Le poste « Marge brute des activités d'assurance » comprend les postes suivants du compte de résultat des sociétés d'assurance consolidées :

- primes ou cotisations acquises payées ou provisionnées ;
- charges de prestations, nettes de cessions et de récessions (y compris les variations des provisions et la participation des bénéficiaires de contrats aux résultats, hors frais de gestion) ;
- produits nets des placements alloués.

Pour les autres charges et produits, le classement bancaire par nature des charges et produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance consolidées. Par exception, les dotations aux amortissements et mouvements de provisions concernant les placements d'assurance sont maintenus dans le calcul de la marge brute des activités d'assurance consolidées.

2.2.3 RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées ont été effectués.

L'effet sur le bilan, le hors-bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe a été éliminé.

Il en est de même pour la provision couvrant le risque de perte lié aux mécanismes internes au réseau Crédit Agricole pour la gestion de l'épargne-logement enregistrée dans les comptes individuels de Crédit Agricole S.A.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont elles aussi éliminées. Toutefois, les moins-values qui apparaissent justifiées sont maintenues et les plus-values résultant de cessions d'actifs à des prix de référence dont la détermination est externe au Groupe sont traitées comme des écarts de réévaluation. Il en est de même des plus-values résultant de la fusion de certaines Caisses régionales.

Les provisions réglementées sont, après application éventuelle de l'imposition différée, reprises aux comptes de réserves et de résultat.

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) est maintenu par le groupe Crédit Agricole dans les comptes consolidés.

Les titres d'autocontrôle sont éliminés dans les comptes consolidés conformément aux dispositions du règlement 99-07 du Comité de la réglementation comptable.

2.2.4 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- les postes de bilan, autres que ceux constituant la situation nette, sont convertis au cours de clôture de l'exercice ;
- les postes de situation nette sont convertis au cours historique ;
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen annuel.

Les différences entre le cours historique ou le cours moyen d'une part et le cours de clôture d'autre part, sont enregistrées en « Réserves consolidées » sous la rubrique « Écart de conversion ».

2.2.5 ÉCARTS D'ACQUISITION

Le solde des écarts constatés lors de l'acquisition de titres consolidés entre leur prix de revient et la quote-part de situation nette correspondante, pour la part non affectée à divers postes du bilan est porté sous la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif du bilan consolidé.

Il n'est pas constaté de différence de première consolidation lors de la première consolidation de filiales créées par le Groupe.

Les durées d'amortissement des écarts d'acquisition constatés sur les filiales du groupe Crédit Agricole sont déterminées en fonction de leur activité, de leur implantation géographique et des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. Elles sont comprises entre 5 ans et 20 ans.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés en provisions pour risques et charges.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests annuels de dépréciation par référence à la valeur de l'Unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils sont rattachés. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

2.2.6 IMPÔT DIFFÉRÉ

2.2.6.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les différences temporaires résultant du décalage entre l'imposition (ou la déduction) d'une opération et l'exercice de rattachement comptable ont été dégagées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation.

Les flux de l'exercice ont été enregistrés en compte de résultat, selon la méthode du report variable.

En application de la règle de prudence, les déficits reportables ne sont pas retenus dans le calcul de l'impôt différé, sauf circonstances permettant de déterminer une très forte probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Le calcul de l'impôt différé du groupe Crédit Agricole a été effectué en prenant en compte, au titre des exercices 2004 et suivants, la contribution additionnelle de 3 %, sa réduction à 1,5 % pour l'exercice 2005 puis sa suppression à compter de l'exercice 2006, ainsi que la contribution sociale égale à 3,33 % de l'impôt brut diminué d'un abattement de 763 000 euros.

L'évaluation des impôts différés a été réalisée en retenant la date probable de paiement de l'impôt.

De même, le taux d'imposition réduit sur les plus-values à long terme intègre également la contribution additionnelle prévue par la loi de finances rectificative pour 1995 et sa diminution progressive prévue par la loi de finances pour 2005. Il intègre également la contribution sociale sur les bénéfices mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000. Enfin, il prend en compte la diminution progressive du taux d'imposition instituée par la loi de finances rectificative pour 2004.

Le cas échéant, il est tenu compte, dans la détermination de la situation fiscale des entités consolidées, de leur appartenance à un groupe d'intégration fiscale.

Le solde net d'impôt différé figure à l'actif du bilan en « Comptes de tiers et divers ».

2.2.6.2 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS

Les principaux éléments constitutifs de la fiscalité différée sont :

- en imposition, la réserve latente sur crédit-bail, les provisions réglementées, les coupons courus non échus sur les titres de placement, la neutralisation des économies sur les moins-values fiscales des parts d'OPCVM, les résultats et les subventions à amortir ;
- en déduction, les dotations aux amortissements et provisions déductibles ultérieurement et les plus-values fiscales des parts d'OPCVM.

2.2.6.3 IMPÔT DE DISTRIBUTION

La charge d'impôt différé liée aux distributions de dividendes intra-Groupe connues à la date d'arrêt bénéficie principalement du régime des sociétés mères et filiales et porte sur des montants non significatifs. Elle n'est donc pas constatée.

Est néanmoins constaté l'impôt que supporteront les sociétés du Groupe lors de la distribution obligatoire des résultats des sociétés de statut Sicomi.

Aucune provision n'est constituée dans les comptes consolidés pour les impôts dûs sur la distribution des réserves des filiales et participations, celles-ci étant considérées comme investies de manière permanente.

2.2.7 CRÉDIT-BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES

Les encours, les revenus et les charges relatifs au crédit-bail et aux opérations assimilées sont isolés dans la présentation des comptes, et déterminés selon la comptabilité dite financière.

Les réserves latentes, constituées par l'excédent des amortissements comptables sur l'amortissement financier du capital investi, sont réincorporées à l'actif sous la rubrique « Opérations de crédit-bail et assimilées ».

Les variations desdites réserves sont, après application de la fiscalité différée, enregistrées en compte de résultat.

Les immobilisations acquises en crédit-bail avec option d'achat par les entités consolidées sont classées au bilan sous la rubrique « Immobilisations ».

2.2.8 AUTRES ÉLÉMENTS

2.2.8.1 FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont intégralement amortis, avec incidence fiscale, dès la première année.

2.2.8.2 FRAIS D'ÉMISSION

Le groupe Crédit Agricole applique, depuis le 1^{er} janvier 2003, la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre, prévue au paragraphe 300 du règlement 99-07 du 24 novembre 1999.

2.2.8.3 AMORTISSEMENTS

Les amortissements dégressifs sont éventuellement maintenus dans les comptes consolidés lorsqu'ils correspondent à une dépréciation économiquement justifiée.

2.2.8.4 ÉCARTS D'ÉVALUATION

Aucun impôt différé passif n'est constaté sur les écarts d'évaluation lorsqu'ils concernent des actifs n'ayant pas vocation à être cédés.

2.2.8.5 TAXE EXCEPTIONNELLE SUR LA RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

Conformément à l'avis n° 2005-A du 2 février 2005 du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité, la taxe exceptionnelle de 2,5 % assise sur le montant de la réserve spéciale des plus-values à long terme instaurée par la loi de finance rectificative pour 2004 a

été comptabilisée en charge d'impôt dans les comptes de l'exercice 2004 pour sa partie obligatoire.

2.3 Règles et principes comptables

Les opérations sont enregistrées dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires.

Les principaux changements de méthodes comptables, par rapport à l'exercice précédent, sont les suivants :

- Le groupe Crédit Agricole applique l'avis n° 2004-05, du 25 mars 2004, du Conseil national de la comptabilité afférant à la modification des paragraphes 300 des règlements n° 99-02, n° 99-07, n° 00-05 et n° 02-08 du CRC concernant les dispositions relatives aux médailles du travail.
L'application de cet avis n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du groupe Crédit Agricole ;
- Le groupe Crédit Agricole applique également à compter du 1^{er} janvier 2004 la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.
L'impact du changement de méthode, qui découle notamment de la mise en œuvre de la méthode des unités de crédit projetées, de l'évolution du modèle de reconstitution de carrière et de modélisation des retraites obligatoires, de l'harmonisation des taux d'actualisation (taux des OAT + marge déterminée en fonction de la durée de l'engagement) et des différents paramètres conduisant au calcul de ces provisions, a été comptabilisé dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 pour un montant de - 228 millions d'euros après impôts ;
- Le groupe Crédit Agricole applique par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2004 l'intégralité du règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 (modifié par le règlement CRC n° 2003-07 du 12 décembre 2003) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre des règlements du CRC n° 2004-16 et 2004-17 du 23 novembre 2004 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, le groupe Crédit Agricole donne la valeur estimative des titres de placement, des titres de l'activité de portefeuille, des titres d'investissement, des autres titres détenus à long terme, ainsi que des participations non consolidées. Il donne également des indications sur le volume et la nature des instruments financiers dérivés figurant au hors-bilan ;
- Les filiales d'assurance appliquent, depuis le 1^{er} janvier 2004, l'avis n° 2004-04 du 25 mars 2004 relatif à la modification du règlement CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le Code des assurances. Toutefois, la première application

de cet avis n'a pas eu de conséquence significative sur les comptes du groupe Crédit Agricole.

2.3.1 CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et les comptes de la clientèle sont régis par le règlement du CRC 2002-03 du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière. Ils sont ventilés selon leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue et à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle. Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement du CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit le groupe Crédit Agricole à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, le groupe Crédit Agricole distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises

Ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification des créances concernées en encours douteux.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a défini les encours restructurés comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole a décidé d'exclure des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes de solvabilité ;
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Provisionnement du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un risque de crédit avéré est un encours douteux, la perte probable est prise en compte par le groupe Crédit Agricole par voie de provision. Les provisions constituées apparaissent en déduction des encours correspondant à la seule exception de celles relatives aux engagements hors bilan qui apparaissent au passif.

Le groupe Crédit Agricole constitue les provisions permettant de couvrir l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Provisionnement du risque de crédit non avéré

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés, tels que les provisions sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux.

2.3.2 INTÉRÊTS PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTAT

Afin de permettre la distribution au secteur agricole et rural de prêts à taux réduits, fixés par l'État, ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification fondée sur la différence entre le coût des ressources empruntées par Crédit Agricole S.A. et l'intérêt des prêts à moyen ou long terme que fixe l'État.

Les acomptes sur bonification reçus de l'État au cours de l'exercice ainsi que le solde de la bonification correspondant à la différence entre les acomptes reçus et le montant estimé de la bonification restant à encaisser au titre de l'exercice sont enregistrés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les nouvelles modalités de calcul ont supprimé le décalage existant jusqu'alors entre le coût des ressources pris en compte pour le calcul de la bonification et les charges financières enregistrées en comptabilité pour les ressources concernées. Ce décalage avait donné lieu à l'enregistrement à l'actif d'une « bonification à recevoir » dont les montants résiduels sont progressivement rapportés au compte de résultat.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 1990, la distribution des prêts bonifiés a été ouverte à d'autres établissements de crédit. La bonification concurrentielle est désormais égale, pendant toute la durée de vie du prêt bonifié, à la différence entre le taux retenu à l'adjudication et le taux de sortie du prêt bonifié applicable à l'emprunteur.

2.3.3 PORTEFEUILLES DE TITRES

Le groupe Crédit Agricole applique le règlement 90-01 du Comité de la réglementation bancaire, modifié par le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable, concernant :

- les valeurs mobilières françaises et étrangères ;
- les bons du Trésor ;
- les titres de créances négociables émis en France ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger ;
- les billets à ordre négociables.

Ces titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme et participation).

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole applique, à compter du 1^{er} janvier 2003 le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable en matière de détermination du risque de crédit et du provisionnement concernant les titres à revenu fixe.

2.3.3.1 TITRES DE TRANSACTION

Sont détenus dans ce portefeuille des titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Sont également enregistrés dans ce portefeuille de la même façon les titres détenus durant une période supérieure à six mois dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou lorsque leur détention est liée à une opération de couverture ou d'arbitrage.

Ces titres sont enregistrés pour leur valeur d'achat (coupon inclus). À chaque arrêté, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite au compte de résultat en « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Lorsque des titres de transaction sont reclassés dans les titres de placement ou d'investissement, ils le sont au prix de marché du jour du transfert.

2.3.3.2 TITRES DE PLACEMENT

Sont considérés comme titres de placement les titres détenus durant une période supérieure à six mois, à l'exception des titres à revenu fixe destinés à être conservés jusqu'à leur échéance.

Des obligations en euros et en devises, des titres de Sicav et de fonds communs de placement, constituent l'essentiel du portefeuille de titres de placement du groupe Crédit Agricole.

■ Obligations et autres titres à revenu fixe :

Les obligations sont enregistrées au pied du coupon et leurs coupons courus non échus, sous la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre à l'exception des titres du marché interbancaire pour lesquels l'amortissement actuariel est pratiqué.

■ Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Sicav et des fonds communs de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement sous la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, lorsque la valeur probable de négociation d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de provision pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

2.3.3.3 TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

L'activité de portefeuille telle que définie par le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable, consiste à investir, de façon régulière, une partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Il ne s'agit en principe que de titres à revenu variable.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus et de l'horizon de détention de ces titres.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité est généralement déterminée à partir d'une approche multicritères qui intègre les cours moyens de bourse des trois derniers mois, la perspective des cours à six mois et l'actualisation des flux futurs attendus.

La baisse ou la hausse du cours de bourse n'a donc pas nécessairement d'incidence directe sur la valeur d'inventaire.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

2.3.3.4 TITRES D'INVESTISSEMENT

Sont considérés comme titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Ces titres sont adossés en taux ou en liquidité. À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

Lorsque l'adossement en taux ou en liquidité ne répond plus aux règles fixées par la Commission bancaire, les titres sont reclassés parmi les titres de placement.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de provision pour dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient.

En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une provision est constituée conformément aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 relatif au risque de crédit.

2.3.3.5 AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme, les titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière compte tenu du faible pourcentage de droits de vote détenus.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ces titres figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour obtenir ces titres, s'il avait à les acquérir, compte tenu de son objectif de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

2.3.3.6 TITRES DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉS

Sont classés dans cette rubrique les titres dont la détention durable est estimée utile à l'activité de l'établissement.

Les titres de participations non consolidés sont enregistrés, lors de leur entrée à l'actif, à leur coût historique (valeur d'achat frais exclus ou valeur d'apport).

Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'usage. Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constatée après analyse au cas par cas en considérant, d'une part, le cours ou la valeur mathématique du titre et, d'autre part, les plus-values latentes éventuelles et les perspectives de la société portée.

Les dotations et les reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique : « Résultat net sur actifs immobilisés ».

2.3.3.7 PENSIONS LIVRÉES

Les titres mis en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

2.3.4 DETTES À VUE ET À TERME

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.3.5 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Provisions et dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite sous la rubrique : « Intérêts et charges assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

La méthode préférentielle d'étalement des frais d'emprunts, prévue au paragraphe 300 du règlement CRC 99-07 relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière, est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2003. Les conséquences de ce changement de méthode ont été affectées à un poste de capitaux propres.

2.3.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le groupe Crédit Agricole applique le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour risques et charges entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment les provisions concernant des engagements par signature, des engagements de retraite et de congé fin de carrière, des litiges, des charges qui résulteront des regroupements de moyens du groupe Crédit Agricole et des risques sectoriels et divers.

Les provisions pour risques et charges incluent également les risques pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Le groupe Crédit Agricole a partiellement couvert les provisions constituées sur ses créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

Les provisions pour risques et charges comprennent, en outre, une provision pour risque de crédit, calculée par différence entre la moyenne des risques enregistrés dans le passé et ceux constatés lors de l'exercice en cours, en ce qui concerne le secteur des crédits aux particuliers, en prenant comme référence les statistiques propres à chaque Caisse régionale.

Les provisions pour risques et charges comprennent, enfin, une provision pour risques opérationnels destinée à couvrir les risques d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

Ces risques sont notamment significatifs pour les traitements inhérents aux moyens de paiement.

2.3.7 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Conformément aux dispositions prévues par la IV^e directive européenne, le règlement CRBF n° 90-02 du 23 février 1990 et l'instruction de la Commission bancaire n° 90-01 du 1^{er} avril 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par les différentes entités du Groupe, à la discrétion de leurs dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Considérant le poids que risque de représenter l'engagement relatif à l'épargne-logement sur son exploitation future, le groupe Crédit Agricole a constitué un fonds pour risques bancaires généraux spécifique.

Les méthodes de constitution de ce fonds ont été réexaminées suite, notamment, à une demande de la Commission des opérations de bourse.

Ce fonds pour risques bancaires généraux (Note 18) est doté dans la phase d'épargne et calculé à partir de l'encours théorique des prêts que cette épargne est susceptible de créer, en appliquant à cet encours

un « taux de perte éventuelle » représentant la différence entre le taux de marché anticipé et le coût de l'épargne-logement.

Ce « Taux de perte éventuelle » est évalué suivant la nature des ressources collectées et réestimé à chaque arrêté en fonction de l'évolution des variables prises en compte dans ce calcul.

Les reprises de ce fonds pour risques bancaires généraux sont effectuées en fonction de l'horizon théorique de remboursement des prêts d'épargne-logement (4 ans pour le CEL, 6 ans pour le PEL).

Par ailleurs, les fonds pour risques bancaires généraux comprennent la partie de la provision pour risque de crédit n'ayant pu faire l'objet d'une justification analytique adéquate par secteur d'activité.

Ils comprennent également une dotation pour risques opérationnels venant compléter la dotation constatée en provision pour risques et charges.

Ils comprennent, enfin, une dotation au fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central.

2.3.8 OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifié du Comité de la réglementation bancaire. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

■ Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et les charges sur l'élément couvert.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global des entités du Groupe sont inscrits sous la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s - Autres intérêts et produits (charges) assimilé(e)s ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

■ Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Les gains ou les pertes (latents ou réalisés) sont portés au compte de résultat sous les rubriques correspondant à la nature des opérations :

« Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations sur titres de transaction et instruments financiers à terme » et « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans le résultat au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

2.3.9 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises et qui correspondent à des opérations de couverture sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat.

Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relatif aux participations du Groupe à l'étranger.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

2.3.10 INTÉGRATION DES SUCCURSALES À L'ÉTRANGER

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan autres que les dotations sont convertis au cours de clôture ;
- les dotations sont converties au cours historique d'enregistrement ;
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen de la période.

Dans les comptes individuels, les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan en « Comptes de tiers et divers ». Dans les comptes consolidés, ces montants sont enregistrés en « Écarts de conversion » et présentés dans les capitaux propres du Groupe.

2.3.11 COMPTABILISATION ET AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le groupe Crédit Agricole applique par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2004 l'intégralité du règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, le groupe Crédit Agricole applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composant à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants, dans le cadre des mesures transitoires. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptés à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Enfin, les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant au 31 décembre 2004.

2.3.12 RÉÉVALUATION

La réévaluation légale de 1978 n'a pas eu d'incidence sur les comptes individuels des entités du Groupe. Les autres réévaluations éventuellement constatées (en cas de fusion notamment) ne sont pas retraitées et sont présentées en réserves de réestimation.

2.3.13 FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont intégralement amortis, avec incidence fiscale, dès la première année.

2.3.14 PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

La participation est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Par un accord en date du 28 juin 1999, un intéressement a été mis en place.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Il est tenu compte du crédit d'impôt résultant du droit pour les sociétés de déduire la charge correspondante l'année suivante.

2.3.15 ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE, DE PRÉRETRAITE ET D'INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE - RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Le groupe Crédit Agricole applique à compter du 1^{er} janvier 2004 la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, le groupe Crédit Agricole provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

À ce titre, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan en « Provisions pour risques et charges ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole,

présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle convention collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique « Provisions pour risques et charges ». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé de l'accord du 1^{er} octobre 1993 prorogé le 28 juin 1995 et de l'accord du 1^{er} juillet 1997 prorogé le 25 novembre 1999. Ces accords permettent au personnel du groupe Crédit Agricole âgé de 54 ans et plus de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Les provisions figurent également au passif du bilan en « Provisions pour risques et charges ».

Conformément à la recommandation, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

2.3.16 PLANS DE RETRAITE - RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

2.3.17 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Groupe.

2.3.18 CHARGES LIÉES AU RAPPROCHEMENT AVEC LE CRÉDIT LYONNAIS

Sont enregistrées en charges liées au rapprochement avec le Crédit Lyonnais, à la fois les coûts déjà engagés sur l'exercice 2004, ainsi que les coûts estimés sous forme de provisions.

Les charges provisionnées à la clôture de l'exercice 2004 satisfont aux critères de comptabilisation et d'évaluation définis par le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs, concernant plus particulièrement les provisions pour restructurations.

Une analyse des coûts encourus et des provisions enregistrées à la clôture, par grandes catégories (frais de personnel, immobilier, informatique et autres) figure en Note 39 de l'annexe aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

2.3.19 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe.

» 2.4 Modalités d'élaboration des comptes consolidés pro forma du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002

2.4.1 CHAMP DES COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA

Le groupe Crédit Agricole ayant acquis 97,45 % du Crédit Lyonnais au 30 juin 2003, cette filiale a été intégrée dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2003 selon les modalités décrites dans la Note n° 1.2 des états financiers du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2003.

Des comptes consolidés pro forma du groupe Crédit Agricole ont été établis, de telle sorte qu'ils traduisent la situation patrimoniale et la formation du résultat dans l'hypothèse où les 97,45 % du capital du Crédit Lyonnais auraient été acquis au 1^{er} janvier 2001.

2.4.2 PRINCIPES D'ÉLABORATION

D'une manière générale, les principes et méthodes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés pro forma sont ceux suivis pour l'élaboration des comptes consolidés publiés de Crédit Agricole aux dates d'arrêté mentionnées.

Les changements de principes comptables sont opérés dans les comptes pro forma aux mêmes dates que dans les comptes publiés.

Les périmètres de consolidation reprennent les filiales et participations consolidées par Crédit Agricole et Crédit Lyonnais aux arrêts mentionnés.

Le groupe Crédit Lyonnais est intégré globalement.

La valeur d'entrée des titres Crédit Lyonnais détenus par le Crédit Agricole est celle déterminée dans les comptes consolidés. Elle tient compte de frais d'acquisition, et de la valeur d'apport par Banca Intesa des titres Crédit Lyonnais qu'elle détenait.

Un écart d'acquisition a été calculé de manière « notionnelle » au 1^{er} janvier 2001 permettant, amortissement théorique couru depuis cette date déduit, de correspondre à l'écart d'acquisition réel dégagé au 30 juin 2003.

Les instruments de financement sont ceux existant au 19 juin 2003, date de l'acquisition du Crédit Lyonnais et d'un montant égal à l'écart entre la valeur d'acquisition des titres du Crédit Lyonnais et celle des titres de Crédit Agricole S.A. échangés au 19 juin 2003.

Il s'agit des instruments de fonds propres hybrides souscrits par les Caisses régionales (1,85 milliard d'euros), de titres subordonnés à durée indéterminée (2,2 milliards d'euros), des actions de préférence (0,43 milliard d'euros), des avances en compte courant d'actionnaires (2,2 milliards d'euros) et de liquidité (4,2 milliards d'euros). Au total, le coût global de financement ressort autour de 5 %.

L'augmentation de capital réalisée par Crédit Agricole S.A. le 19 juin 2003 a été également rétropolée au 1^{er} janvier 2001.

► 2.5 Périmètre de consolidation

2.5.1 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

I- SOCIÉTÉS NOUVELLEMENT CONSOLIDÉES

AU 31 DÉCEMBRE 2004 :

Sociétés entrées dans le périmètre par création, du fait de leur acquisition ou d'un complément d'acquisition de leurs titres

CADS Développement

CA IS Holding

Calyon Asia Shipfinance Service LTD

Calyon Investments Products Limited

Dan'Aktiv

Doumer Philemon

Emporiki Credicom

Equalt Fixed Income Arbitrage X2

Equalt Selection

Eurazeo

Fonds ICF IIa

Fonds ICF III

Jotex Finans AB

LSF Italian Finance Cpy SRL

Ménafinance

Nordic Consumer Finans

Participex

Sacam Progica

Par franchissement du seuil de signification

Adret gestion

Alsace Elite

Calixte Investissement

Centre Est Alizée

Crédit Lyonnais Congo

Force Alsace

Force Lorraine Duo

Force Midi

Force Oise

Force Toulouse Diversifié

Gard Obligation FCP

L'Esprit Cantal

Maine Anjou Obligations

Ozenne Institutionnel

Process Lorraine

Saint Georges 2

Sparkway

Touraine Poitou Rendement

Passage d'un palier à une consolidation en direct

Les filiales précédemment consolidées sous le palier Crédit Lyonnais sont désormais consolidées individuellement :

AB-AM SAS

Assurances Médicales de France

Banco Calyon Brasil

BNI Crédit Lyonnais Madagascar

C.A.Asset Management Luxembourg

Calyon Bank Czech Republic

Calyon Bank Hungary Ltd
 Calyon Bank Polska SA
 Calyon Bank Slovakia AS
 Calyon Bank Ukraine
 Calyon Capital Market Asia BV
 Calyon Finance Guernesey
 Calyon Financial Products
 Calyon Global Partner Inc
 Calyon Leasing Corporation
 Calyon North America Inc
 Calyon Rusbank SA
 Calyon Securities Japan
 Calyon Securities USA Inc
 Calyon Uruguay SA
 Capital Plus
 CLAM Immobilier
 CLAM Finance
 CLASI
 CLC Bourse
 CLCM International (CLCMI)
 CL DTVM
 CLEE
 CLIFAP
 CLIM
 CLINFIM
 Crédit du Maroc
 Crédit Lyonnais Cameroun
 Crédit Lyonnais Capital Investissement
 Crédit Lyonnais Capital Market Plc
 Crédit Lyonnais CL Rouse (USA)
 Crédit Lyonnais Global Banking (CLGB)
 Crédit Lyonnais Group Management Ltd
 Crédit Lyonnais Invest Ltd
 Crédit Lyonnais L B 01
 Crédit Lyonnais Leasing Cpy Japan
 Crédit Lyonnais Luxembourg
 Crédit Lyonnais Private Equity
 Crédit Lyonnais Property Broadwalk
 Crédit Lyonnais Rouse Limited
 Crédit Lyonnais Securities
 Crédit Lyonnais Securities Asia BV
 Crédit Lyonnais Sénégal
 Crédit Lyonnais Venture Capital

Egelant Finance BV
 Ester Finance
 Federlux
 Ideam
 Immobilière Federpierre
 LF Investments
 Lixxbail
 Lixxcourtage
 Lixxcredit
 Lixxservices
 Médicale de France
 NVA (Négoce Valorisation des Actifs)
 Rivoli Vineuse 1 SAS
 Slibail Énergie
 Slibail Immobilier
 Slibail Murs
 Société Ivoirienne Banque
 Soflim
 Systeia
 Union Gabonaise Banque

II- SOCIÉTÉS SORTIES DU PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2004

Cession de société au hors groupe

Banque Libano-Française SAL
 CAI Private Banking Italia Spa
 Financière Lapérouse
 Réunibail
 Réuniroute

Application des seuils de signification ou cessation d'activité Apis SA

Ariane Crédit
 Bois Sauvage Nederland
 B.F.O
 CAL Asia Pte LTD
 Calic
 Equalt Pair Trading Fund
 Glorious Smart Investments Co Ltd
 Icauna Finance
 Icauna SARL
 IIF BV (Indosuez International Finance BV)
 Immarex
 Partinvest
 Soaring Eagle Investments Co Ltd

Fusion ou absorption par une autre société du groupe

Absorption de Rue Impériale par Eurazeo

Fusion des Caisses régionales Quercy Rouergue et Sud Alliance
(Nord Midi Pyrénées)

Fusion de CPRA (FIGE) avec Parfin

Fusion de CPRB (ETNB) avec Parfin

Fusion de CPR F avec CPR C

Fusion de Crédit Agricole Asset Management
et de Crédit Lyonnais Asset Management (CAAM)

Fusion de Finaref Sverige AB avec Finaref Group AB

Fusion de Madison SA avec la Caisse Régionale Loire Haute-Loire

Fusion de Afcalia avec Pacifica (Pacifica)

Fusion de l'Union des Assurances Fédérales avec Predica (Predica)

Fusion de Finalion avec Sofinco (Sofinco)

Fusion de Lixxbail Holding avec Ucabail (Ucabail)

Fusion de CPR AM avec ABF Capital Management (CPR AM)

Fusion de UI avec CLPEH (CAPEH)

Absorption de CLC Bourse par Calyon SA (Calyon SA)

Absorption de Top Trades par CPR Online (CPR Online)

III- CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Unifica devient Crédit Agricole Immobilier

Carr Futures SNC devient Calyon Financial

Carr Futures Chicago Inc devient Calyon Financial Inc

Carr Futures Singapore Pte devient Calyon Financial Singapore

Crédit Agricole Indosuez devient Calyon

UI Devient Crédit Agricole Private Equity Holding (CAPEH)

Banco Acac devient Crédit Uruguay Banco.

CAI Australia Ltd devient Calyon Australia Ltd

CAI Holding Italia Due SRL devient Calyon Holding Italia Due SRL

Indosuez Air Finance SA devient Calyon Air Finance SA

Indosuez North America Holding devient Calyon North America Holding

Financière Immobilière Indosuez devient Financière Immobilière Calyon

IV- CHANGEMENT DE MODE DE CONSOLIDATION

Uni-Éditions est désormais intégrée globalement.

Banque Finaref est consolidée suivant la méthode de la mise en équivalence.

Eurofactor est désormais intégré globalement.

2.5.2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/04	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Établissement bancaire et financier									
2 599 Caisses locales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
43 Caisses régionales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole S.A.		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos Itafinco		Italie	Globale	51,0	51,0	60,0	58,9	58,6	58,5
Al Bank Saudi Al Fransi - BSF		Arabie saoudite	Équivalence	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1
Alsolia		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	33,7	33,8	33,8
Altra Banque		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Banca Intesa Spa		Italie	Équivalence	18,0	17,1	16,7	16,9	16,1	15,8
Banco del Desarrollo		Chili	Équivalence	23,7	23,7	23,7	23,7	23,7	23,7
Bankoa		Espagne	Globale	98,9	98,8	98,8	98,9	98,8	98,8
Banque Chalus		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Finaref		France	Équivalence*	100,0	100,0		100,0	75,5	
B.F.O.	S ^(c)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	99,3
Banque Libano-Française SAL	S ^(b)	Liban	Globale		51,0	51,0		50,9	50,9
BES (Banco Espirito Santo)		Portugal	Équivalence	8,8	8,8	8,8	22,5	22,5	22,5
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
BFT (Banque Financement et Trésorerie)		France	Globale	100,0	96,1	96,1	100,0	96,1	96,1
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	96,1	96,1
BGP Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	99,9
BNI Crédit Lyonnais Madagascar	E ⁽¹⁾	Madagascar	Globale	51,0			51,0		
C.A. Alternative Investment Products Group Ltd (ex-ISB)		Bermudes	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. Alternative Investment Products Group Sas		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. Alternative Investment Products Group Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. Alternative Investment Products Group Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. Alternative Investment Products Group Sgr		Italie	Globale	90,0	100,0		91,6	100,0	
C.A. Asset Management Espana Holding		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. Asset Management Hong Kong Ltd		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. Asset Management Japan Ltd		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. Asset Management Ltd (ex-Premium)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. Asset Management Luxembourg	E ⁽¹⁾	Luxembourg	Globale	100,0			98,0		
C.A. Asset Management Sgr Italie		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. Asset Management Singapore Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. Asset Management U.S. Advisory Serv.		France	Globale			100,0			100,0
C.A. Investor Services Bank		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
C.A. Investor Services Corporate Trust		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
C.A.A.M Securities Company Japan KK		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. - Épargne Longue des Salariés		France	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0	
C.A. Invest. Services Banque Lux.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0	
CAAM		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAI Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0	

Note 2 - Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/04	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
CAI Merchant Bank Asia Ltd	S ^(b)	Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAI Private Banking Italia Spa		Italie	Globale		100,0			100,0	
CAICG Teneur de Comptes (CAICG TC)		France	Globale			100,0			100,0
CAL FP (Holding)		Royaume-Uni	Globale	50,0	50,0	70,0	75,0	75,0	75,0
CAL FP Bank	E ⁽¹⁾	Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
CAL FP US		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Calyon Australia Ltd		Australie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Calyon Bank Czech Republic		République Tchèque	Globale	100,0			99,9		
Calyon Bank Hungary Ltd	E ⁽¹⁾	Hongrie	Globale	100,0			99,9		
Calyon Bank Polska SA	E ⁽¹⁾	Pologne	Globale	100,0			99,9		
Calyon Bank Slovakia AS	E ⁽¹⁾	Slovaquie	Globale	90,0			89,9		
Calyon Bank Ukraine	E ⁽¹⁾	Ukraine	Globale	100,0			99,9		
Calyon Holding Italia Due SRL	E ⁽¹⁾	Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Calyon Leasing Corporation		États-Unis	Globale	100,0			99,9		
Calyon North America Inc		États-Unis	Globale	100,0			99,9		
Calyon Rusbank SA		Russie	Globale	100,0			99,9		
Calyon SA	E ⁽¹⁾	France	Globale	99,9	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CLAM Finance		France	Globale	100,0			99,9		
CLASI		États-Unis	Globale	100,0			99,9		
CLEE		France	Globale	100,0			99,9		
Cofam	S ^(d)	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Cogenec		Monaco	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CPR AM (ex-CPR Production)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Billets		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Bank	S ^(d)	France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CPR F		France	Globale		87,7	87,7		87,7	87,7
CPR Online		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Private Equity		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Crealfi (ex-Menafinance)	E ⁽¹⁾	France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,6	49,7	49,8
Credibom		Portugal	Globale	100,0	85,0	40,0	99,2	84,5	39,8
Credigen Bank		Hongrie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Crédit Agricole Épargne Salariale		France	Globale			100,0			100,0
Crédit Agricole Financement	E ⁽¹⁾	Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez (Egypt) SAE		Egypte	Globale	82,3	75,0	75,0	82,3	75,0	75,0
Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Luxembourg		Luxembourg	Globale			100,0			100,0
Crédit Agricole Indosuez Mer Rouge	E ⁽¹⁾	Djibouti	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Turk As		Turquie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Crédit Agricole S.A. Securities		Jersey	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit du Maroc		Maroc	Globale	51,0			51,0		
Crédit Foncier de Monaco	E ⁽¹⁾	Monaco	Globale	77,1	77,1	77,1	75,9	75,9	75,9
Crédit Foncier de Monaco France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	87,3	87,3	87,3
Crédit Lyonnais Leasing Cpy Japan		Japon	Globale	100,0			99,9		
Crédit Lyonnais Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0			99,9		
Crédit Lyonnais Cameroun	E ⁽¹⁾	Cameroun	Globale	65,0			65,0		
Crédit Lyonnais Congo	E	Congo	Globale	81,0			81,0		
Crédit Lyonnais Sénégal	E ⁽¹⁾	Sénégal	Globale	95,0			94,9		

➤ Annexes aux comptes consolidés

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/04	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Crédit Uruguay Banco (ex-Banco Acac)		Uruguay	Globale	100,0	91,1	85,0	100,0	91,1	85,0
Créditplus (ex-Beneficial Bank)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Dan'Aktiv	E	Danemark	Globale	100,0			100,0		
E.P.E.M		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
EFL Services		Pologne	Globale	100,0	100,0		99,8	99,8	
Emporiki Credicom	E	Grèce	Équivalence	50,0			49,6		
Equalt Alternative Asset Management		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Eurofactor		France	Globale*	100,0	49,1		98,2	49,1	
Financière Lapérouse	S ^(b)	France	Globale		77,2	77,2		77,2	77,2
Finanziaria Indosuez International Ltd		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Finaref AS		Norvège	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref Benelux		Belgique	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref Group AB		Suède	Globale	100,0	75,5		100,0	75,5	
Finaref OY		Finlande	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref SA		France	Globale	100,0	75,5		100,0	75,5	
Finaref Securities AB		Suède	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref Sverige AB	S ^(d)	Suède	Globale		100,0			75,5	
Finconsum ESC SA		Espagne	Équivalence	45,0	45,0	45,0	44,7	44,7	44,8
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Fransabank France		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
G.F.E.R (Groupement de Financement des Ent. Régionales)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
G.P.F (Groupement des Provinces de France)		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0
Gestion Privée Indosuez (G.P.I)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9
GIE Attica		France	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0	
Groupe Crédit Lyonnais		France	Globale	99,9	99,9		99,9	99,9	
Jotex Finans AB	E	Suède	Globale	100,0			100,0		
LF Investments	E ⁽¹⁾	États-Unis	Globale	100,0			99,9		
Lukas Bank		Pologne	Globale	100,0	99,9	96,6	99,9	99,9	75,5
Lukas SA		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9	76,8
Menafinance	E	France	Globale	51,0			50,6		
Nonghyup-CA		Corée	Proportionnelle	40,0	40,0		40,0	40,0	
PT Bank Crédit Agricole Indosuez		Indonésie	Globale			99,2			99,2
Radian		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
S.A. Crédit Agricole (Belgique)		Belgique	Globale	50,0	50,0		66,7	66,7	
Sacam Consommation 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Développement		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Segespar		France	Globale	99,9	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Sigevam		France	Globale			100,0			100,0
Sim Spa Selezione e Distribuzione		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Sircam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Courcelles		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Société Ivoirienne Banque	E ⁽¹⁾	Côte D'Ivoire	Globale	51,0			51,0		
Sofinco		France	Globale	99,2	99,4	99,6	99,2	99,4	99,5

Note 2 - Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/04	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Sofipaca	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0	100,0	99,7	100,0	100,0	99,7
Soflim		France	Globale	100,0			99,9		
Transfact		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unicefi 33	E ⁽¹⁾	France	Globale			100,0			100,0
Union Gabonaise Banque		Gabon	Globale	56,2			56,2		
Wafasalaf		Maroc	Équivalence	33,7	33,7	33,7	33,4	33,5	33,5
Sociétés de Bourse									
Altura		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
CAI Cheuvreux		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAI Cheuvreux España SA (ex-ICESA)		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAIC (S) Pte Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAIC Deutschland Gmbh		Allemagne	Globale			100,0			100,0
CAIC Futures Ltd		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAIC Hong-Kong Ltd		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAIC International Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAIC International UK		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAIC Italia Sim Spa		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAIC Nordic AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAIC North America Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAIC Securities Japan Ltd		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAIC Securities Ltd		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Calyon Financial		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Calyon Financial Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Calyon Financial Singapore		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Calyon Securities Japan		E ⁽¹⁾	Japon	Globale	100,0			99,9	
Groupe Cholet Dupont		France	Équivalence	33,4	38,6	38,6	33,4	38,6	38,6
Assurance									
Assurances Médicales de France	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			100,0		
Argence Gestion Assurances		France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Assurances du Crédit Agricole Nord-Pas de Calais		France	Globale	97,5	97,5	97,5	97,5	97,5	97,5
Eda	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Federlux		France	Globale	100,0			100,0		
Finaref Assurances		France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref Insurance Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref Life Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref Risques Divers		France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref Vie		France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Groupe Camca		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immobilière Federpierre		E ⁽¹⁾	France	Globale	99,5			99,5	
Médicale de France	E ⁽¹⁾	France	Globale	99,7			99,7		
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sopar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Reinsurance Company Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Tranquilidade		Portugal	Équivalence	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3
Tranquilidade Vida		Portugal	Équivalence	29,7	29,7	29,7	29,7	29,7	29,7
Vendôme Courtage		France	Globale	99,0	99,0		99,0	99,0	

➤ Annexes aux comptes consolidés

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/04	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Sociétés d'investissement									
Argence Investissement SAS	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Banco Calyon Brasil		Brésil	Globale	100,0			99,9		
Belgium CA SAS		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Bercy Investissements		France	Globale			100,0			100,0
Bercy Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Bespar		Portugal	Équivalence	32,6	32,6	32,6	32,6	32,6	32,6
BFC Holding		France	Globale	99,6	99,6	99,6	99,3	99,3	99,3
CA Centre France Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Deveurope BV		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	71,3	100,0	100,0	71,3
CA IS Holding	E	France	Globale	100,0			100,0		
CADS Développement	E	France	Globale	100,0			100,0		
CAI BP Holding		France	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0	
CAI Italia Holding Spa		Italie	Globale			100,0			100,0
CAL FP Frankfurt		Allemagne	Globale			100,0			75,0
CAL Maurice		Île Maurice	Globale			100,0			75,0
Calic	S ^(c)	Royaume-Uni	Globale		100,0	100,0		75,0	75,0
Calixte Investissement	E	France	Globale	100,0			100,0		
Calyon Air Finance SA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Calyon Capital Market Asia BV	E ⁽¹⁾	Pays-Bas	Globale	100,0			99,9		
Calyon Finance Guernesey	E ⁽¹⁾	Royaume-Uni	Globale	99,9			99,8		
Calyon Financial Products	E ⁽¹⁾	Royaume-Uni	Globale	99,9			99,8		
Calyon Global Patner Inc	E ⁽¹⁾	États-Unis	Globale	100,0			99,9		
Calyon Investment Products Limited	E	Îles Cayman	Globale	100,0			99,9		
Calyon Securities USA Inc	E ⁽¹⁾	États-Unis	Globale	100,0			99,9		
Calyon Uruguay SA	E ⁽¹⁾	Uruguay	Globale	100,0			99,9		
Camnord Investissement		France	Globale			56,0			56,0
Capital Plus	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			99,9		
CLCM International (CLCMI)	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			99,9		
CLIFAP	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			99,9		
CLIM	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			99,9		
CLINFIM	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			99,9		
Cofinep		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Crédit Agricole Bourse		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Private Equity Holding (ex-UI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Capital Investissement	E ⁽¹⁾	France	Globale	99,8			99,8		
Crédit Lyonnais Capital Market Plc	E ⁽¹⁾	Royaume-Uni	Globale	100,0			99,9		
Crédit Lyonnais CL Rouse (USA)	E ⁽¹⁾	États-Unis	Globale	100,0			99,9		
Crédit Lyonnais Global Banking (CLGB)	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			99,9		
Crédit Lyonnais Group Management Ltd	E ⁽¹⁾	Royaume-Uni	Globale	100,0			99,9		
Crédit Lyonnais Invest Ltd	E ⁽¹⁾	Royaume-Uni	Globale	100,0			99,9		
Crédit Lyonnais Private Equity	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			100,0		
Crédit Lyonnais Property Broadwalk	E ⁽¹⁾	Royaume-Uni	Globale	100,0			99,9		
Crédit Lyonnais Rouse Limited	E ⁽¹⁾	Royaume-Uni	Globale	100,0			99,9		
Crédit Lyonnais Securities	E ⁽¹⁾	Royaume-Uni	Globale	100,0			99,9		
Crédit Lyonnais Securities Asia BV	E ⁽¹⁾	Hong Kong	Globale	77,6			77,5		

Note 2 - Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/04	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Crédit Lyonnais Venture Capital	E ⁽¹⁾	France	Globale	99,8			99,8		
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Doumer Finance SAS		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Doumer Philemon	E	France	Globale	100,0			99,9		
Egelant Finance BV	E ⁽¹⁾	Pays-Bas	Globale	100,0			99,9		
Equalt Sélection	E	Irlande	Globale	100,0			38,7		
Ester Finance	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			99,9		
Eurazeo	E ^(d)	France	Équivalence	19,9			15,4		
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	98,3	98,2	98,3	98,2
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
I.P.F.O.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Icauna Finance	S ^(c)	France	Globale		97,6	97,6		97,6	97,6
Icauna SARL	S ^(c)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
ICF Holdings		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Idia Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immarex	S ^(c)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Indosuez Holding UK Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
L'Esprit Cantal	E	France	Globale	100,0			100,0		
Ligérienne Mobilière de Placement		France	Globale			100,0			100,0
Mescas		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Nord Est Agro Partenaires		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nordic Consumer Finans	E	Danemark	Globale	100,0			100,0		
Participex	E	France	Équivalence	37,4			51,4		
Partran		Portugal	Équivalence	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3
Prestimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rue Impériale	S ^(d)	France	Équivalence		29,0	17,0		23,6	23,6
Sacam		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8
Sacam Assurance Cautions		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Progica	E	France	Globale	100,0			100,0		
Safec		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
SAS La Boétie		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sepi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Socadif		France	Globale	91,3	91,3	91,3	91,3	91,3	91,3
Space Holding (Ireland) Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Space Lux		Luxembourg	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Transimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Union Expansion Ouest		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Vauban Finance		France	Globale	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3
Sociétés de crédit-bail et location									
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Climauto		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5	99,7	99,7
Ergifrance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Etica Bail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)		Pologne	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8	71,2
Financière Immobilière Calyon		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0

➤ Annexes aux comptes consolidés

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/04	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Leicer		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Lixxbail	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			99,8		
Lixxcourtage	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			99,8		
Lixxcredit	E ⁽¹⁾	France	Globale	99,9			99,7		
Lixxservices	E ⁽¹⁾	France	Globale	99,9			99,7		
Locam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
NVA (Négoce Valorisation des Actifs)	E ⁽¹⁾	France	Globale	99,9			99,7		
Réunibail	S ^(b)	France	Globale		52,0	52,0		51,7	51,8
Réuniroute	S ^(b)	France	Globale		97,5	97,5		51,8	51,9
Slibail Énergie	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			99,8		
Slibail Immobilier	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			99,8		
Slibail Location Informatique (SLOI)		France	Globale	100,0	51,0	51,0	99,8	51,0	51,0
Slibail Longue Durée (SLD)		France	Globale	100,0	51,0	51,0	99,8	51,0	51,0
Slibail Murs	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			99,8		
Sofincar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Sofinroute		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Ucabail		France	Globale	99,8	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Ucabail Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Ucalease		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5	99,7	99,8
Unicomi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Unimat		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Développement touristique et promotion immobilière									
Crédit Agricole Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
ABF-AM SAS	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			99,9		
Adret Gestion	E	France	Globale	100,0			100,0		
Alli Domes		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Alsace Elite	E	France	Globale	94,9			94,9		
AMT GIE		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Apis SA	S ^(c)	France	Globale		100,0	66,0		100,0	66,0
Ariane Crédit	S ^(c)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Bersol		France	Globale			100,0			100,0
Bois Sauvage Nederland	S ^(c)	Pays-Bas	Globale		100,0	100,0		99,4	99,5
CA Investor Services Fund Adm.		France	Globale	86,8	77,6	77,6	86,8	77,6	77,6
C.A. Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
C.A. Preferred Funding LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0		6,5	6,5	
Caapimmo 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 5		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 6		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Cheuvreux Gestion		France	Globale			100,0			100,0

Note 2 - Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/04	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
CAI Conseil Sa		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAI Derivatives Products PLC		Irlande	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0	
CAI Preferred Funding		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Preferred Funding II		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Asia Pte Ltd	S ^(c)	Singapour	Globale		100,0	100,0		75,0	75,0
Calyon Asia Shipfinance Service LTD	E	Hong-Kong	Globale	100,0			99,9		
Cedicam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Centre Est Alizée	E	France	Globale	100,0			100,0		
Centre France Location Immobilière		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Chauray		France	Proportionnelle	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Cisa SA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CL DTVM	E ⁽¹⁾	Brésil	Globale	100,0			99,9		
CLAM IMMOBILIER	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			99,9		
CPR Compensation (CPRC)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Gestion (CPRG)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Holding (CPRH)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Investissement (INVT)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Usa Inc (INCO)		États-Unis	Globale			100,0			100,0
CPRA (FIGE)	S ^(d)	France	Globale		100,0	100,0		99,9	100,0
CPRAAMI		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CPRB (ETNB)	S ^(d)	France	Globale		100,0	100,0		99,9	100,0
Creagrisere		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Alternative Invest. Products Serv. Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Crédit Lyonnais L B 01	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			100,0		
Defitech		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Defitech Dauphicom		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Defitech Routage et Communication		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Equalt Convertible Arbitrage Fund		Irlande	Globale	100,0	100,0		79,8	77,1	
Equalt Core Macro Fund		Irlande	Globale	100,0	100,0		82,0	80,0	
Equalt Fixed Income Arbitrage Fund		Irlande	Globale	100,0	100,0		76,7	63,4	
Equalt Fixed Income Arbitrage X 2	E	Irlande	Globale	100,0			88,6		
Equalt Pair Trading Fund	S ^(c)	Irlande	Globale		100,0			50,3	
Equalt Statistical Arbitrage Fund		Irlande	Globale	100,0	100,0		92,8	82,8	
Equalt Systematic Futures Fund		Irlande	Globale	100,0	100,0		59,1	52,4	
Europimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Fasnet Luxembourg		Luxembourg	Globale	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Fonds ICF IIa	E	Cayman	Globale	100,0			99,9		
Fonds ICF III	E	Cayman	Globale	100,0			99,9		
Force Alsace	E	France	Globale	100,0			100,0		
Force Lorraine Duo	E	France	Globale	100,0			100,0		
Force Midi	E	France	Globale	100,0			100,0		
Force Oise	E	France	Globale	100,0			100,0		
Force Toulouse Diversifié	E	France	Globale	100,0			100,0		
Gard Obligation FCP	E	France	Globale	100,0			100,0		
GEIE Argence Développement		France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
GEIE Argence Management		France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	

Annexes aux comptes consolidés

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/04	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Gestimocam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Glorious Smart Investments Co Ltd	S ^(c)	Taiwan	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Ical		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ideam	E ⁽¹⁾	France	Globale	80,0			80,0		
IIF BV (Indosuez International Finance BV)	S ^(c)	Pays-Bas	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Indian 21st Century Fund (Mauritius)		Île Maurice	Globale			100,0			100,0
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Indosuez Wi Carr Financial Products		Hong Kong	Globale			100,0			100,0
Inforsud FM		France	Globale	97,9	97,9	97,9	58,0	58,0	58,0
Inforsud Gestion		France	Globale	88,4	88,4	88,4	88,4	88,4	88,4
IWICS (Derivatives)		Hong Kong	Globale			100,0			100,0
Korea 21st Century TR		Corée	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0	
Liberty View Alternative (LVAA)		États-Unis	Globale			100,0			100,0
Liberty View C. Management (LVCM)		Etats-Unis	Globale			100,0			100,0
Logitaine		France	Globale			100,0			100,0
LSF Italian Finance Cpy SRL	E	Italie	Globale	60,0			60,0		
Madison SA	S ^(d)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Maine Anjou Obligations	E	France	Globale	100,0			100,0		
Mat Alli Domes		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ozenne Institutionnel	E	France	Globale	99,4			99,4		
Parfin		France	Globale	99,9	99,9	100,0	99,9	99,9	100,0
Partinvest	S ^(c)	Luxembourg	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Patrimocam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Patrimocam 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Process Lorraine	E	France	Globale	100,0			100,0		
Progica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Réunifinance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Rivoli Vineuse 1 SAS	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			99,9		
Routage Express Service		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Saint Georges 2	E	France	Globale	100,0			100,0		
SARL Prospective Informatique		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9	99,9
SAS Miromesnil		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Segur		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Capimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Capucines		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI du Vivarais		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Groupe Sofinco		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
SCI Hautes Faventines		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9
SCI Les Fauvins		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Les Palmiers du Petit Pérou		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Paysagère		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		France	Globale	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7
SCI Raspail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/04	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Scica HL		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Scicam 13		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Segespar Informatique Technique Services		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,7	98,9	98,9
Serves		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
SNC Crédit Agricole Transactions		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
SNC Haussmann Anjou		France	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0	
Soaring Eagle Investments Co Ltd	S ^(c)	Taiwan	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Sofinrec		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,0	99,2	99,3
Sparkway	E	France	Globale	100,0			100,0		
SPI SNC		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sté Immobilière de Picardie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sté Picarde de Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Systeia	E ⁽¹⁾	France	Globale	72,5			72,5		
Touraine Poitou Rendement	E	France	Globale	100,0			100,0		
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Éditions		France	Globale*	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Uniger		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Valris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Services centraux des titres									
CA Titres		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCT Mer		France	Globale			100,0			100,0
SCT Sud		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(a) Entrées (E) et sorties (S) du périmètre.

(b) Société cédée au hors Groupe.

(c) Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif ou cessation d'activité.

(d) Entité fusionnée avec une autre entité consolidée.

(*) Changement de méthode de consolidation.

(1) Entités précédemment consolidées sous le palier Crédit Lyonnais.

Annexes aux comptes consolidés

Note 3 • Créances sur les établissements de crédit

Note 4 • Opérations avec la clientèle et crédit-bail

NOTE 3 ► Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2004							31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total		
Établissements de crédit									
Comptes et prêts :									
- à vue	19 315				19 315	19	19 334	19 852	21 451
- à terme	1 914	4 432	6 052	1 806	14 204	175	14 379	17 718	22 202
Valeurs reçues en pension	500	156	38		694	7	701	1 717	2 190
Titres reçus en pension livrée	36 417	6 639	9 335		52 391	257	52 648	55 019	54 501
Prêts subordonnés	25	35	196	363	619	2	621	676	461
Total	58 171	11 262	15 621	2 169	87 223	460	87 683	94 982	100 805
Provisions							(405)	(335)	(456)
Valeurs nettes au bilan							87 278	94 647	100 349

NOTE 4 ► Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2004							31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
	< 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total		
Opérations avec la clientèle									
Créances commerciales	8 335	733	174	43	9 285	9	9 294	4 070	4 003
Autres concours à la clientèle	58 905	51 351	135 380	127 548	373 184	3 802	376 986	353 779	340 881
Titres reçus en pension livrée	8 104	108			8 212	12	8 224	11 007	9 007
Comptes ordinaires débiteurs	12 911				12 911	161	13 072	13 818	13 998
Total	88 255	52 192	135 554	127 591	403 592	3 984	407 576	382 674	367 889
Provisions							(11 278)	(11 779)	(11 816)
Valeurs nettes au bilan							396 298	370 895	356 073
Opérations de crédit-bail									
Crédit- bail immobilier	293	1 115	1 583	2 656	5 647	150	5 797	5 112	4 891
Crédit- bail mobilier, LOA et opérations assimilées	1 083	2 001	4 503	629	8 216	110	8 326	8 429	8 306
Total	1 376	3 116	6 086	3 285	13 863	260	14 123	13 541	13 197
Provisions							(430)	(278)	(355)
Valeurs nettes au bilan							13 693	13 263	12 842
Total							409 991	384 158	368 915

Encours des crédits sains restructurés à des taux hors marché dans le cadre des commissions de surendettement	2 117
Montant de la décote ou provision affectées à ces encours	119

► 4.1 Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par zone géographique ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
France (y compris DOM-TOM)	370 555	324 683	311 570
Autres pays de l'Union Européenne (U.E)	63 294	51 797	50 966
Autres pays d'Europe	11 473	7 652	7 855
Amérique du Nord	10 845	13 392	22 089
Amériques Centrale et du Sud	6 704	5 343	6 179
Afrique et Moyen-Orient	8 875	10 263	9 665
Asie et Océanie (hors Japon)	7 683	8 245	9 970
Japon	3 569	5 241	9 355
Non ventilés ⁽²⁾	2 542	40 656	30 958
Crédit-bail, affacturage et assimilés ⁽³⁾	19 399	19 344	18 276
Total en principal	504 939	486 616	476 883
Créances rattachées	4 444	4 581	5 008
Provisions	(12 113)	(12 392)	(12 627)
Valeurs nettes au bilan	497 270	478 805	469 264

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) Y compris les titres reçus en pension livrée du groupe Crédit Lyonnais pour 36 133 millions d'euros au 31/12/2003 et pour 24 375 millions d'euros au 31/12/2002.

(3) Y compris les créances rattachées.

► 4.2 Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle et crédit bail - Encours douteux, encours douteux compromis et provisions par zone géographique ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/2004					31/12/2003 Pro forma					31/12/2002 Pro forma		
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provision sur encours douteux	Provision sur encours douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provision sur encours douteux	Provision sur encours douteux compromis	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM, TOM)	370 555	5 318	5 654	2 869	4 269	267 226	4 578	4 195	2 611	2 932	254 199	8 007	5 014
Autres pays de l'Union Européenne (U.E)	63 294	735	700	304	533	42 738	275	340	129	233	39 282	369	205
Autres pays d'Europe	11 473	127	160	66	129	5 929	113	185	94	154	6 531	443	404
Amérique du Nord	10 845	275	499	67	247	4 911	275	101	82	46	9 762	366	133
Amériques Centrale et du Sud	6 704	270	71	181	25	3 780	209	43	165	35	4 395	327	225
Afrique et Moyen-Orient	8 875	119	369	83	303	6 809	93	294	49	193	6 711	484	239
Asie et Océanie (hors Japon)	7 683	149	139	41	104	5 319	17	212	10	133	6 786	457	216
Japon	3 569	19	15	0	0	4 036	1		1		8 014		
Crédit-bail, affacturage et assimilés ⁽³⁾	19 399	657	12	549	1	19 344	396	253	182	153	8 120	294	231
Non ventilés ⁽²⁾	2 542	108	368	52	294	126 524	2 513	2 424	1 497	1 658	133 083	5 908	3 845
Total en principal	504 939	7 777	7 987	4 212	5 905	486 616	8 470	8 047	4 820	5 537	476 883	16 655	10 512
Créances rattachées	4 444	384	1 615	382	1 614	4 581	512	1 540	505	1 530	5 008	2 132	2 115
Valeurs au bilan	509 383	8 161	9 602	4 594	7 519	491 197	8 982	9 587	5 325	7 067	481 891	18 787	12 627

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) Au 31/12/2003 et au 31/12/2002 les encours du groupe Crédit Lyonnais figuraient en totalité sur cette ligne.

(3) Y compris les créances rattachées.

Annexes aux comptes consolidés

Note 4 • Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle et crédit-bail

Note 5 • Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

4.3 Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par agent économique

	31/12/2004					31/12/2003 Pro forma					31/12/2002 Pro forma		
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provision sur encours douteux	Provision sur encours douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provision sur encours douteux	Provision sur encours douteux compromis	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
<i>(en millions d'euros)</i>													
Etat, administrations et collectivité publiques	29 831	56	54	21	43	24 610	20	81	8	58	22 307	120	63
Institutions financières	104 959	310	32	265	32	62 884	170	138	139	133	77 623	540	461
Particuliers et professionnels	204 591	2 869	4 387	1 393	3 284	148 611	2 641	3 400	1 690	2 551	131 479	4 930	3 343
Agriculteurs	35 345	828	1 012	438	821	33 881	920	908	475	704	31 315	1 770	1 152
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	112 394	3 269	3 736	1 839	3 043	74 803	2 322	2 383	1 334	1 810	77 319	5 225	3 532
Crédit-bail et affacturage	19 399	657	12	549	1	19 344	396	253	182	153	8 120	294	231
Non ventilés groupe Crédit Lyonnais ⁽¹⁾	2 864	172	369	89	295	127 064	2 513	2 424	1 497	1 658	133 728	5 908	3 845
Valeurs au bilan	509 383	8 161	9 602	4 594	7 519	491 197	8 982	9 587	5 325	7 067	481 891	18 787	12 627

(1) Au 31/12/2003 et au 31/12/2002 les encours du groupe Crédit Lyonnais figuraient en totalité sur cette ligne.

NOTE 5 • Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

	31/12/2004					31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Effets publics et valeurs assimilés	35 722	9 275		4 250	49 247	66 876	63 261
Créances rattachées	1	107		128	236	404	367
Provisions		(8)		(1)	(9)	(280)	(75)
Valeurs nettes au bilan	35 723	9 374		4 377	49 474	67 000	63 553
Obligations et autres titres à revenu fixe	22 227	14 077		19 146	55 450	56 213	50 047
Créances rattachées		85		271	356	505	554
Provisions		(182)		(77)	(259)	(301)	(306)
Valeurs nettes au bilan	22 227	13 980		19 340	55 547	56 417	50 295
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	32 809	15 344	2 279		50 432	37 443	40 787
Créances rattachées		10	18		28	22	50
Provisions		(116)	(515)		(631)	(793)	(831)
Valeurs nettes au bilan	32 809	15 238	1 782		49 829	36 672	40 006
Total des valeurs nettes	90 759	38 592	1 782	23 717	154 850	160 089	153 854
Valeurs estimatives	90 760	40 464	2 135	24 427	157 786	162 379	155 045

(1) Crédit Agricole S.A. détient au 31 décembre 2004 28 578 665 actions propres, contre 14 935 794 actions propres au 31 décembre 2003, classées dans la catégorie des « Actions et autres titres à revenu variable - titres de placement » pour un montant de 545 302 milliers d'euros, contre 254 153 milliers d'euros au 31 décembre 2003. Leur valeur nominale unitaire est de 3 euros et leur valeur boursière unitaire au 31 décembre 2004 s'élève à 22,2 euros, contre 18,93 euros au 31 décembre 2003.

Il n'y a pas eu de transfert de titres de transaction transférés pendant l'exercice en titres de placement (870 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 403 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Le montant des titres de placement transférés pendant l'exercice en titres d'investissement s'élève à 53 millions d'euros (transfert de 31 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 11 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Note 5 - Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

Le montant des titres d'investissements transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 1 934 millions d'euros.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance au cours de l'exercice s'est élevé à 232 millions d'euros contre 492 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 171 millions d'euros au 31/12/2002.

INFORMATIONS SUR LES SURCOTES ET DÉCOTES

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Titres de placement ⁽¹⁾			
- surcote nette restant à amortir	-	-	-
- décote nette restant à amortir	23	54	708
Titres d'investissement ⁽¹⁾			
- surcote nette restant à amortir	11	49	-
- décote nette restant à amortir	-	-	76

(1) Hors groupe Crédit Lyonnais pour les périodes 2002.

► 5.1 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en millions d'euros)	31/12/2004				31/12/2003 Pro forma				31/12/2002 Pro forma			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	48 837	45 191	36 506	130 534	33 413	26 012	11 241	70 666	31 132	24 889	13 649	69 670
Titres non cotés	6 613	4 056	13 926	24 595	5 941	11 386	12 525	29 852	5 598	6 437	13 047	25 082
Créances rattachées	356	236	28	620	392	308	16	716	411	269	16	696
Provisions	(259)	(9)	(631)	(899)	(156)	(5)	(580)	(741)	(197)	(2)	(587)	(786)
Valeurs nettes au bilan du groupe Crédit Agricole (hors groupe Crédit Lyonnais en 2003 et en 2002)	55 547	49 474	49 829	154 850	39 590	37 701	23 202	100 493	36 944	31 593	26 125	94 662
Titres cotés					13 389	27 626	12 146	53 161	9 183	30 010	12 693	51 886
Titres non cotés					3 325	1 578	1 319	6 222	4 026	1 852	1 154	7 032
Créances rattachées					113	95	5	213	142	98	34	274
Valeurs nettes au bilan du groupe Crédit Lyonnais					16 827	29 299	13 470	59 596	13 351	31 960	13 881	59 192
Valeurs nettes au bilan	55 547	49 474	49 829	154 850	56 417	67 000	36 672	160 089	50 295	63 553	40 006	153 854

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2004		31/12/2003 Pro forma		31/12/2002 Pro forma	
	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	5 671	5 895	4 874	5 109	5 842	6 125
OPCVM obligataires	2 664	2 926	2 886	3 572	2 631	2 847
OPCVM actions	3 224	3 390	1 313	1 388	1 289	1 241
OPCVM autres	4 409	4 715	4 506	4 876	5 203	5 516
Total	15 968	16 926	13 579	14 945	14 965	15 729
dont OPCVM sous contrôle exclusif	286	311	1 567	1 702	2 655	2 779

Annexes aux comptes consolidés

Note 5 • Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

La répartition de l'ensemble des OPCVM est la suivante :

	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
(en millions d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur d'inventaire	Valeur d'inventaire
OPCVM de capitalisation	13 080	10 611	10 984
- dont France	11 332	10 150	10 620
- dont étranger	1 748	461	364
OPCVM autres	2 888	2 968	3 981
Total	15 968	13 579	14 965

5.2 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

	31/12/2004							31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total		
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 679	4 185	16 913	16 673	55 450	356	55 806	56 717	50 601
Effets publics et valeurs assimilés	11 131	10 864	20 298	6 954	49 247	236	49 483	67 281	63 628
Provisions							(268)	(581)	(381)
Valeurs nettes au bilan							105 021	123 417	113 848

5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique

	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma			31/12/2002 Pro forma		
(en millions d'euros)	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM, TOM)	39 870	103	163	30 246	33	72	28 519	18	92
Autres pays de l'Union Européenne (UE)	41 172	2	14	23 080	3	9	20 901	5	7
Autres pays d'Europe	701			717			607		3
Amérique du Nord	8 526	8	42	4 243	4	42	4 885	3	39
Amériques Centrale et du Sud	3 931	54	38	2 207	24	19	2 692	31	17
Afrique et Moyen-Orient	1 304			1 190			1 453		
Asie et Océanie (hors Japon)	3 787	12	11	2 980	20	19	2 932	47	42
Japon	5 404			12 089			6 067		
Non ventilé ⁽¹⁾	2			46 337	214	420	45 252	195	181
Total en principal	104 697	179	268	123 089	298	581	113 308	299	381
Créances rattachées	592	6		909			921		
Valeurs au bilan	105 289	185	268	123 998	298	581	114 229	299	381

(1) Au 31/12/2003 et au 31/12/2002, les encours du groupe Crédit Lyonnais figuraient en totalité sur cette ligne.

Note 6 • Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés

NOTE 6 ► Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés

Sont détaillées ci-après les participations non consolidées d'une valeur brute supérieure à 50 millions d'euros.

	Valeur brute comptable (en millions d'euros)			% de capital détenu par des sociétés du Groupe		
	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Banco Bisel ⁽¹⁾	131	131	131	N/A	N/A	N/A
BFO ⁽²⁾	192			99,7		
Commerzbank		33	33		0,6	0,6
Crédit Logement (titres A)	222	193	147	16,5	16,5	16,5
Crédit Logement (titres B)	202	181	134	16,5	16,1	16,1
Emporiki Bank (B.C.G.)	331	331	331	9,0	9,0	9,0
Resona Trust and Banking	86	86	86	5,0	5,0	5,0
SEFA ⁽³⁾	57	67	67	100,0	100,0	100,0
Veolia Environnement		77	77		0,8	0,8
Wafabank		52	52		14,8	14,8
1301 Sixth Avenue	57	61	74	18,2	18,3	18,3
Avances en comptes courant d'associés	743	832	833			
Autres titres	2 425	2 508	2 459			
Valeur brute ⁽⁴⁾	4 446	4 552	4 424			
Provisions	(1 081)	(1 000)	(910)			
Créances rattachées	26	29	27			
Valeurs nettes au bilan	3 391	3 581	3 541			

(1) Société déconsolidée au 01/01/2002 et reprise pour sa valeur à la date de déconsolidation ; les titres sont provisionnés à 100 %.

Le 17 mai 2002, la Banque Centrale d'Argentine a suspendu sa licence bancaire et a confié les activités bancaires à Banco Nacion : de ce fait, Crédit Agricole S.A. n'exerce plus d'influence notable sur cette entité.

(2) Société déconsolidée car en cours de liquidation.

(3) Titres non consolidés en application du règlement CRC 99-07 (apport non significatif).

(4) Dont établissements de crédit : 1 231 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 1 227 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 3 362 millions d'euros au 31 décembre 2002.

► 6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2004		31/12/2003 Pro forma		31/12/2002 Pro forma	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(en millions d'euros)</i>						
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées						
- Titres non cotés	2 000	2 540	1 906	2 246	1 839	2 052
- Titres cotés	457	490	492	605	498	1 266
- Avances en comptes courants d'associés	460	460	537	537	542	542
Sous-total titres de participation	2 917	3 490	2 935	3 388	2 879	3 860
Autres titres détenus à long terme						
- Titres non cotés	253	301	308	352	310	339
- Titres cotés	29	41	104	120	123	83
- Avances en comptes courants d'associés	166	166	205	205	202	202
Sous-total autres titres détenus à long terme	448	508	617	677	635	624
Créances rattachées	26	26	29	29	27	27
Total	3 391	4 024	3 581	4 094	3 541	4 511

La valeur estimative des titres est déterminée par référence à la valeur d'utilité de ces derniers (cf. § 2.3.3.5 et § 2.3.3.6).

Annexes aux comptes consolidés

Note 7 • Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence

Note 8 • Immobilisations corporelles et incorporelles

Note 9 • Variation de l'actif immobilisé

NOTE 7 ► Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence

Sont détaillées ci-après les quotes-parts d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

Quote-parts dans les sociétés mises en équivalence (en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Sociétés financières	4 488	4 240	4 023
Al Bank Al Saudi Al Fransi	359	346	357
B.E.S.	404	433	415
Banca Intesa Spa	3 565	3 375	3 143
Tranquilidade - Tranquilidade Vida ⁽¹⁾	56	44	38
Autres	104	42	70
Sociétés non financières	365	283	244
Partran ⁽¹⁾	(125)	(124)	(122)
Eurazeo	423	339	335
Autres	67	68	31
Total sociétés mises en équivalence	4 853	4 523	4 267

(1) Les sociétés Tranquilidade et Tranquilidade Vida étant des sociétés d'assurance vie ont été reclassées en sociétés financières.

NOTE 8 ► Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations corporelles :					
- d'exploitation	10 082	5 230	4 852	4 857	4 696
- données en location simple	1 124	523	601	722	709
Immobilisations incorporelles ⁽²⁾	5 599	1 427	4 172	4 181	4 194
Créances rattachées ⁽¹⁾	9		9	2	0
Total	16 814	7 180	9 634	9 762	9 599

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) Dont 3 500 millions d'euros de fonds de commerce (relatif à la Banque de détail en France) identifié conformément au règlement 99-07 dans le cadre de la première consolidation du groupe Crédit Lyonnais.

NOTE 9 ► Variation de l'actif immobilisé

(en millions d'euros)	31/12/2002 Pro forma	31/12/2003 Pro forma	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2004
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés								
Valeur brute	3 098	3 220	18	711	(644)	(7)	89	3 387
Avances en comptes courants d'associés	611	598	17	169	(281)	(1)	14	516
Provisions	(830)	(883)	(40)	(105)	171	3	(132)	(986)
Autres titres détenus à long terme								
Valeur brute	493	500	1	30	(95)		(120)	316
Avances en comptes courants d'associés	221	234		63	(69)		(1)	227
Provisions	(79)	(117)		(67)	63		26	(95)
Créances rattachées	27	29					(3)	26
Valeurs nettes au bilan	3 541	3 581	(4)	801	(855)	(5)	(127)	3 391
Immobilisations incorporelles ⁽²⁾	4 194	4 181	3	17	(48)	(2)	21	4 172
Immobilisations corporelles	5 405	5 579	(33)	335	(425)	(2)	(1)	5 453
Créances rattachées ⁽¹⁾	0	2					7	9
Valeurs nettes au bilan	9 599	9 762	(30)	352	(473)	(4)	27	9 634

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) Dont 3 500 millions d'euros de fonds de commerce (relatif à la Banque de détail en France) identifié conformément au règlement 99-07 dans le cadre de la première consolidation du groupe Crédit Lyonnais.

Note 10 • Autres actifs et comptes de régularisation

Note 11 • Provisions inscrites en déduction de l'actif

NOTE 10 ► Autres actifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Autres actifs ⁽¹⁾	39 912	45 623	33 858
Instruments conditionnels achetés	14 046	21 581	12 226
Gestion collective des titres CODEVI	2 198	2 467	2 795
Débiteurs divers	17 792	15 342	12 848
Comptes de règlements	5 874	6 219	5 974
Capital souscrit non versé	2	14	15
Comptes de régularisation	24 721	18 353	16 313
Impôts différés	1 219	1 135	848
Comptes d'encaissement et de transfert	5 921	4 253	3 157
Ventilation des comptes de régularisation du groupe Crédit Agricole			
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	6 662	1 556	791
Produits à recevoir	6 360	5 704	6 236
Charges constatées d'avance	694	1 670	1 414
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme	769	507	379
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	197	225	232
Autres comptes de régularisation	1 377	829	410
Comptes de régularisation du groupe Crédit Lyonnais	1 522	2 474	2 846
Valeurs nettes au bilan	64 633	63 976	50 171

(1) Les montants indiqués sont nets de provisions et incluent les créances rattachées.

NOTE 11 ► Provisions inscrites en déduction de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/2002 Pro forma	31/12/2003 Pro forma	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2004
Sur interbancaire	456	335	3	11	(24)	(15)	95	405
Sur créances clientèle	11 816	11 779	62	4 409	(4 774)	(68)	(130)	11 278
Sur opérations de crédit-bail	355	278		156	(147)		143	430
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	1 212	1 374	21	298	(601)	(12)	(181)	899
Sur participations et autres titres détenus à long terme	910	1 000	40	172	(234)	(3)	106	1 081
Autres	257	278	(81)	51	(56)	(2)	59	249
Total	15 006	15 044	45	5 097	(5 836)	(100)	92	14 342

Annexes aux comptes consolidés

Note 12 - Écarts d'acquisition

Note 13 - Dettes envers les établissements de crédit

NOTE 12 ► Écarts d'acquisition

Sont détaillés ci-après les écarts d'acquisition d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Durée d'amortissement de 5 à 10 ans inclus					
CPR AM	126	(87)	39	48	56
Calyon (Suisse) SA	118	(37)	81	92	47
E.F.L.	239	(67)	172	196	149
Lukas	363	(144)	219	264	234
Sofinco	991	(700)	291	414	538
Durée d'amortissement de 10 à 15 ans inclus					
B.E.S.	62	(26)	36	41	47
Credibom	66	(8)	58	49	
Durée d'amortissement de 15 à 20 ans inclus					
Banca Intesa Spa	51	(11)	40	42	45
Crédit Agricole Belge	59	(4)	55		
Eurazeo	41	(8)	33		
Rue Impériale				8	224
Eurofactor	74	(3)	71		
Groupe Finaref	1 966	(175)	1 791	1 425	
Groupe Finaref Group AB (ex-Groupe Ellos)	248	(19)	229	181	
Groupe Crédit Lyonnais ⁽¹⁾	2 283	(241)	2 042	7 011	7 169
Groupe Calyon ⁽¹⁾	1 929	(135)	1 794		
Groupe Predica ⁽¹⁾	477	(39)	438		
Groupe Segespar ⁽¹⁾	2 035	(143)	1 892		
Groupe Ucabail ⁽¹⁾	173	(11)	162		
Crédit Lyonnais Suisse ⁽¹⁾	435	(30)	405		
Groupe Sofinco ⁽¹⁾	22	(1)	21		
Autres sociétés	393	(229)	164	212	230
Valeurs nettes au bilan	12 151	(2 118)	10 033	9 983	8 739

(1) La première consolidation du Crédit Lyonnais en 2003 dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. avait donné lieu à l'examen des actifs, passifs et éléments de hors bilan, et conduit au calcul d'un écart d'acquisition. Cet écart d'acquisition a fait l'objet, en 2004, d'une réestimation et d'une ventilation par métier sur la base :

- de la valeur intrinsèque de chaque pôle métier au jour de l'acquisition ;

- du potentiel de valeur supplémentaire attendue du rapprochement des entités du Crédit Lyonnais avec celles des mêmes métiers au sein du Groupe.

NOTE 13 ► Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2004							31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total		
Établissements de crédit									
Comptes et emprunts :									
- à vue	15 449				15 449	12	15 461	14 884	17 324
- à terme	31 169	9 896	2 896	1 576	45 537	272	45 809	48 713	65 750
Valeurs données en pension	20	208	2 378	3 756	6 362	163	6 525	5 075	5 777
Titres donnés en pension livrée	33 382	16 637	10 596		60 615	320	60 935	58 068	54 107
Valeurs au bilan	80 020	26 741	15 870	5 332	127 963	767	128 730	126 740	142 958

Note 14 • Comptes créditeurs de la clientèle

Note 15 • Dettes représentées par un titre

NOTE 14 ▶ Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

	31/12/2004							31/12/2003	31/12/2002
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Pro forma	Pro forma
<i>(en millions d'euros)</i>									
Comptes ordinaires créditeurs	111 303				111 303	64	111 367	103 171	96 434
Comptes d'épargne à régime spécial :									
- à vue	86 974				86 974	397	87 371	78 781	68 314
- à terme	13 841	13 570	67 950	9 804	105 165	428	105 593	104 329	101 615
Autres dettes envers la clientèle	38 058	9 544	7 933	2 813	58 348	742	59 090	58 992	64 460
Titres donnés en pension livrée	14 164	225	150		14 539	21	14 560	21 687	18 131
Total	264 340	23 339	76 033	12 617	376 329	1 652			
Valeurs au bilan							377 981	366 960	348 954

▶ 14.1 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
France (y compris DOM, TOM)	322 955	310 819	294 957
Autres pays de l'Union européenne (U.E.)	20 874	19 273	17 602
Autres pays d'Europe	7 981	6 857	7 809
Amérique du Nord	5 935	9 335	7 759
Amériques Centrale et du Sud	3 893	2 035	1 366
Afrique et Moyen-Orient	9 021	11 484	11 671
Asie et Océanie (hors Japon)	4 620	4 803	5 681
Japon	2 323	2 354	2 109
Organismes supranationaux	379		
Valeurs au bilan	377 981	366 960	348 954

▶ 14.2 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Particuliers et professionnels	284 305	276 704	264 925
Entreprises	93 676	90 256	84 029
Valeurs au bilan	377 981	366 960	348 954

NOTE 15 ▶ Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

	31/12/2004							31/12/2003	31/12/2002
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Pro forma	Pro forma
<i>(en millions d'euros)</i>									
Bons de caisse	235	348	946	81	1 610	75	1 685	1 693	553
Titres du marché interbancaire	11	360	305	1 100	1 776	56	1 832	6 204	8 137
Titres de créances négociables :									
- émis en France ⁽¹⁾	32 379	6 446	7 190	2 201	48 216	228	48 444	27 418	41 184
- émis à l'étranger	18 736	11 849	5 962	2 982	39 529	623	40 152	42 674	23 558
Emprunts obligataires (note 15.1)	316	1 559	11 756	8 408	22 039	338	22 377	23 244	23 644
Autres dettes	108				108		108	99	151
Valeurs au bilan					113 278	1 320	114 598	101 332	97 227

(1) Au 31 décembre 2003, les TCN du groupe Crédit Lyonnais ont été affectés pour la totalité en France.

La répartition aurait dû être la suivante : 30 786 millions d'euros émis en France et 29 909 millions d'euros émis à l'étranger.

► Annexes aux comptes consolidés

Note 15 - Dettes représentées par un titre

Note 16 - Autres passifs et comptes de régularisation

► 15.1 Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)	Échéancier de l'encours au 31 décembre 2004 ⁽¹⁾			Encours au 31/12/2004	Encours au 31/12/2003 Pro forma	Encours au 31/12/2002 Pro forma
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
Euro	1 508	10 793	7 152	19 453	20 161	21 205
- Taux fixe	1 369	6 775	5 799	13 943	14 878	16 123
- Taux variable	139	4 018	1 353	5 510	5 283	5 082
Dollar	117	687	641	1 445	1 638	688
- Taux fixe	48	367	283	698	926	307
- Taux variable	69	320	358	747	712	381
Yen	54	80	473	607	572	1 075
- Taux fixe	54	80	460	594	572	120
- Taux variable			13	13		955
Autres devises	196	196	142	534	393	163
- Taux fixe	156	135	67	358	209	96
- Taux variable	40	61	75	176	184	67
Total en principal	1 875	11 756	8 408	22 039	22 764	23 131
- Taux fixe	1 627	7 357	6 609	15 593	16 585	16 646
- Taux variable	248	4 399	1 799	6 446	6 179	6 485
Dettes rattachées				338	480	513
Valeurs au bilan				22 377	23 244	23 644

(1) Avant prise en compte de toute opération de couverture pouvant modifier les caractéristiques des emprunts.

NOTE 16 ► Autres passifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Autres passifs ⁽¹⁾	54 982	62 199	47 325
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	13 964	18 394	15 950
Dettes représentatives de titres empruntés	5 703	6 115	5 637
Instruments conditionnels vendus	13 994	21 738	11 109
Créditeurs divers	17 303	12 864	11 561
Comptes de règlements	3 816	2 917	2 934
Versements restant à effectuer	111	136	110
Autres	91	35	24
Comptes de régularisation	25 706	21 931	20 962
Comptes d'encaissement et de transfert	3 436	2 151	1 745
Ventilation des comptes de régularisation du groupe Crédit Agricole S.A.			
Comptes d'ajustement et d'écarts	7 427	2 975	2 807
Produits constatés d'avance	3 500	2 973	2 692
Charges à payer	7 700	7 049	8 180
Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers	385	288	277
Autres comptes de régularisation	1 608	262	872
Comptes de régularisation du groupe Crédit Lyonnais	1 650	6 233	4 389
Valeurs au bilan	80 688	84 130	68 287

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

Note 17 • Provisions pour risques et charges
Note 18 • Fonds pour risques bancaires généraux
Note 19 • Dettes subordonnées

NOTE 17 ► Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/2002 Pro forma	31/12/2003 Pro forma	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	Utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2004
Risques pays	865	752	(7)	27	(119)		(34)	85	704
Risques d'exécution des engagements par signature	406	390	4	207	(142)	(13)	(5)	36	477
Retraites et assimilées	819	538	17	229	(126)	(309)	(2)	369	716
Coûts de mise en œuvre des synergies (cf. Note 39)	650	836		129	(24)	(507)	(2)	168	600
Risques sectoriels et autres risques de crédit	1 651	2 078	1	689	(605)	(22)	(28)	(347)	1 766
Situation nette négative des participations	194	171		32	(31)	(10)	(7)	(14)	141
Litiges divers	684	582	(1)	233	(153)	(106)	(2)	62	615
Écarts d'acquisition passif	66	72	5		(12)			1	66
Autres	1 107	1 408	(40)	652	(385)	(273)	(4)	33	1 391
Valeurs au bilan	6 442	6 827	(21)	2 198	(1 597)	(1 240)	(84)	393	6 476

NOTE 18 ► Fonds pour risques bancaires généraux

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Épargne logement	1 446	1 608	1 838
Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité ⁽¹⁾	636	615	610
Codevi			17
Autres	2 329	2 336	2 295
Valeurs au bilan	4 411	4 559	4 760

(1) Ce fonds de garantie a été mis en place dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

NOTE 19 ► Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)	31/12/2004						31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées	Total		
Dettes subordonnées à terme :	135	854	2 071	9 543	226	12 829	12 527	13 418
- Euro	135	659	1 972	9 433	225	12 424	12 095	12 827
- Dollar		195	7	110		312	397	543
- Yen			71			71	15	25
- Autres devises			21		1	22	20	23
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽¹⁾				4 016	51	4 067	4 711	1 129
- Euro				4 016	51	4 067	4 695	906
- Dollar						0	16	143
- Yen						0	0	80
Titres et emprunts participatifs				248		248	248	290
Avances en comptes courants d'actionnaires				3		3	4	
Total en principal	135	854	2 071	13 810	277	17 147		
Dettes rattachées								71
Valeurs au bilan						17 147	17 490	14 908

(1) Les titres de créances complexes de capital jumelés (T3CJ) représentent 26,69 % de la ligne Euro soit un montant de 1 839 millions d'euros.

NOTE 20 Variation des capitaux propres hors FRBG

	Capitaux propres hors FRBG (part du Groupe)					Total des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres hors FRBG
	Capital	Primes et réserves	Subvention	Écart de conversion	Total		
<i>[en millions d'euros]</i>							
Solde au 31 décembre 2001	4 484	23 580	113	211	28 388	656	29 044
Dividendes versés en 2002 ⁽¹⁾		(319)			(319)	(38)	(357)
Variation de capital	28				28		28
Variation des primes		57			57		57
Élimination de titres d'auto-contrôle ⁽²⁾	(88)	(462)			(550)		(550)
Variation de l'écart de conversion				(161)	(161)	(26)	(187)
Variation des réserves de réestimation		2			2		2
Résultat au 31 décembre 2002		2 297			2 297	(4)	2 293
Provisions imputées sur les réserves		10			10		10
Variations des subventions			9		9		9
Autres variations		(4)			(4)	(227)	(231)
Solde au 31 décembre 2002	4 424	25 161	122	50	29 757	361	30 118

(1) Les distributions effectuées en 2002 au titre de l'exercice 2001 comprennent :

- les intérêts aux parts sociales versés par les Caisses locales à leurs sociétaires pour 115 millions d'euros ;
- les intérêts versés par les Caisses régionales à leurs sociétaires hors Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et les intérêts versés aux porteurs de certificats coopératifs d'investissement hors Crédit Agricole S.A. pour 62 millions d'euros ;
- les dividendes versés par Crédit Agricole S.A. à ses actionnaires hors SAS La Boétie et les filiales du Groupe pour 142 millions d'euros.

(2) 31 238 087 actions de Crédit Agricole S.A. détenues par elle-même ou par d'autres sociétés du Groupe, ne répondant pas aux conditions réglementaires de maintien au bilan consolidé (cf. règlement CRC 2000-02).

	Capitaux propres hors FRBG (part du Groupe)					Total des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres hors FRBG
	Capital	Primes et réserves	Subvention	Écart de conversion	Total		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solde au 31 décembre 2002	4 424	25 161	122	50	29 757	361	30 118
Dividendes versés en 2003 ⁽¹⁾		(518)			(518)	(11)	(529)
Variation de capital	1 348				1 348		1 348
Variation des primes		5 185			5 185		5 185
Variation des titres d'auto-contrôle ⁽²⁾	54	285			339		339
Variation de l'écart de conversion				(221)	(221)	(286)	(507)
Variation des réserves de réestimation		(9)			(9)		(9)
Résultat au 31 décembre 2003		2 625			2 625	237	2 862
Changement méthode ⁽³⁾		110			110		110
Variations des subventions			7		7		7
Entrée de périmètre ⁽⁴⁾						3 767	3 767
Rachat des minoritaires ⁽⁵⁾						(18)	(18)
Autres variations		(13)			(13)	(1)	(14)
Solde au 31 décembre 2003	5 826	32 826	129	(171)	38 610	4 049	42 659

(1) Les distributions effectuées en 2003 au titre de l'exercice 2002 comprennent :

- les intérêts aux parts sociales versés par les Caisses locales à leurs sociétaires pour 115 millions d'euros ;
- les intérêts versés par les Caisses régionales à leurs sociétaires hors Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et les intérêts versés aux porteurs de certificats coopératifs d'investissement hors Crédit Agricole S.A. pour 71 millions d'euros ;
- les dividendes versés par Crédit Agricole S.A. à ses actionnaires hors SAS La Boétie et les filiales du Groupe pour 332 millions d'euros.

(2) 13 114 018 actions de Crédit Agricole S.A. détenues par elle-même ou par d'autres sociétés du Groupe, ne répondant pas aux conditions réglementaires de maintien au bilan consolidé (cf. règlement CRC 2000-02).

(3) Dont également des frais d'émission de dettes 139 millions d'euros et décote sur crédits sains restructurés à des conditions hors marché - 24 millions d'euros.

(4) L'essentiel de cette variation est représentée par les intérêts minoritaires dégagés dans les entrées en consolidation du groupe Finaref (75,5 %) et du groupe Crédit Lyonnais (94,8 %). D'autre part, CA Preferred Funding a émis des actions de préférence pour 2 428 millions d'euros.

(5) Concerne les sociétés CA Deurope BV, Lukas SA, Lukas Bank et EFL ainsi que Credibom.

	Capitaux propres hors FRBG (part du groupe)					Total des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres hors FRBG
	Capital	Primes et réserves	Subvention	Écart de conversion	Total		
<i>[en millions d'euros]</i>							
Solde au 31 décembre 2003	5 826	32 826	129	(171)	38 610	4 049	42 659
Dividendes versés en 2004 ⁽¹⁾		(556)			(556)	(160)	(716)
Variation de capital	32				32		32
Variation des primes		83			83		83
Variation des titres d'auto-contrôle ⁽²⁾	(32)	(191)			(223)		(223)
Variation de l'écart de conversion				(60)	(60)	(138)	(198)
Variation des réserves de réestimation		(4)			(4)		(4)
Résultat au 31 décembre 2004		3 969			3 969	279	4 248
Changement méthode ⁽³⁾		(186)			(186)		(186)
Variations des subventions			78		78		78
Rachat des minoritaires ⁽⁴⁾						(351)	(351)
Autres variations		4			4	(69)	(65)
Solde au 31 décembre 2004	5 826	35 945	207	(231)	41 747	3 610	45 357

(1) Les distributions effectuées en 2004 au titre de l'exercice 2003 comprennent :

- les intérêts aux parts sociales versés par les Caisses locales à leurs sociétaires pour 107 millions d'euros ;
- les intérêts versés par les Caisses régionales à leurs sociétaires hors Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et les intérêts versés aux porteurs de certificats coopératifs d'investissement hors Crédit Agricole S.A. pour 82 millions d'euros ;
- les dividendes versés par Crédit Agricole S.A. à ses actionnaires hors SAS La Boétie et les filiales du Groupe pour 367 millions d'euros.

(2) 10 719 673 actions de Crédit Agricole S.A. détenues par elle-même ou par d'autres sociétés du Groupe, ne répondant pas aux conditions réglementaires de maintien au bilan consolidé (cf. règlement CRC 2000-02).

(3) Dont application de la recommandation CNC 2003-R.01 sur les engagements de retraite et assimilés pour - 228 millions d'euros après impôts.

(4) Concerne principalement les sociétés du groupe Finaref et la sortie de Financière Laperouse.

20.1 Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission (en millions de dollars)	Montant de l'émission (en millions d'euros)	31/12/2004 (en millions d'euros)	31/12/2003 Pro forma (en millions d'euros)	31/12/2002 Pro forma (en millions d'euros)
CA Preferred Funding LLC	janv-03	1 500		1 101	1 188	
CA Preferred Funding LLC	juil-03	550		404	435	
CA Preferred Funding LLC	déc-03		550	550	550	
Crédit Lyonnais Capital SCA ⁽¹⁾	juil-93	350				336
Crédit Lyonnais Preferred Capital 1 LLC	avr-02		750	750	750	750
Total		2 400	1 300	2 805	2 923	1 086

(1) En juillet 2003, le groupe Crédit Lyonnais a procédé au remboursement anticipé de l'émission d'actions de préférence de 350 millions de dollars effectuée en 1993 par l'intermédiaire de sa filiale luxembourgeoise, Crédit Lyonnais Capital SCA.

► Annexes aux comptes consolidés

Note 21 • Composition des fonds propres

Note 22 • Contributions par devise au bilan consolidé

NOTE 21 ► Composition des fonds propres

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Capitaux propres hors FRBG	45 357	42 557	36 428
Fonds pour risques bancaires généraux	4 411	4 559	4 760
Dettes subordonnées	17 147	17 490	14 908
Autres fonds propres	21 558	22 049	19 668
Total des fonds propres	66 915	64 606	56 096

NOTE 22 ► Contributions par devise au bilan consolidé

(en milliards d'euros)	Actif			Passif		
	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Euro	767,3	549,7	499,8	768,0	542,4	497,0
Autres devises de l'Union Européenne	20,0	3,2	4,6	21,1	9,2	13,5
Dollar	64,9	32,9	41,2	91,7	53,4	56,9
Yen	31,3	20,0	20,7	9,3	3,3	3,0
Autres devises	29,1	16,1	15,5	22,5	12,5	11,4
Non ventilé ⁽¹⁾		253,4	250,8		254,5	250,8
Total	912,6	875,3	832,6	912,6	875,3	832,6

(1) Contribution du groupe Crédit Lyonnais au 31/12/2003 et 31/12/2002.

NOTE 23 ► Engagements hors bilan (hors entreprises d'assurance)

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Engagements donnés (hors entreprises d'assurance)	216 907	207 024	206 891
Engagements de financement	143 869	138 667	125 731
Engagement en faveur d'établissements de crédit	7 129	9 167	12 433
Engagement en faveur de la clientèle	136 740	129 500	113 298
- Ouvertures de crédits confirmés	121 879	111 444	100 540
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	4 951	2 665	
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	116 928	108 779	
- Autres engagements en faveur de la clientèle	14 860	18 056	12 758
Engagements de garantie	66 064	64 598	77 553
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	14 419	15 651	11 939
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires ⁽²⁾	1 345	1 512	1 761
- Autres garanties	13 074	14 139	10 178
Engagements d'ordre de la clientèle	51 645	48 947	65 614
- Cautions, avals et autres garanties	19 748	12 582	4 773
<i>Cautions immobilières</i>	1 988	1 046	751
<i>Garantie de remboursement de crédit</i>	4 758	4 033	4 022
<i>Cautions</i>	13 002	7 503	
- Autres garanties d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾	31 897	36 365	60 841
Engagements sur titres	6 974	3 759	3 607
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	1	11	1
Autres engagements donnés	6 973	3 748	3 606
Engagements reçus (hors entreprises d'assurance)	83 157	66 773	75 422
Engagements de financement	10 914	5 384	14 082
Engagements reçus d'établissements de crédit	9 426	4 253	10 402
Engagements reçus de la clientèle	1 488	1 131	3 680
Engagements de garantie	67 510	55 716	55 922
Engagements reçus d'établissements de crédit ⁽¹⁾	29 023	18 203	15 857
Engagements reçus de la clientèle	38 487	37 513	40 065
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	18 816	15 827	19 150
- Autres garanties reçues	19 671	21 686	20 915
Engagements sur titres	4 733	5 673	5 418
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		15	
Autres engagements reçus	4 733	5 658	5 418

(1) Au 31 décembre 2002, ces engagements tiennent compte de la garantie donnée par Crédit Agricole Indosuez et de la contre-garantie reçue des Caisses régionales dans le cadre de l'offre publique d'achat et d'échange sur le capital du groupe Crédit Lyonnais déposée le 16 décembre 2002.

23.1 Opérations de change et emprunts en devises non dénoués

(en millions d'euros)	31/12/2004		31/12/2003 Pro forma		31/12/2002 Pro forma	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	39 071	40 364	33 063	32 740	16 545	16 805
Devises	30 690	28 843	26 955	27 340	12 899	12 760
Euros	8 381	11 521	6 108	5 400	3 646	4 045
Opérations de change à terme	549 004	578 905	636 808	633 866	715 009	717 561
Devises	427 514	468 128	390 640	397 185	411 143	408 988
Euros	121 490	110 777	91 241	87 833	123 003	127 105
Non ventilé ⁽¹⁾			154 927	148 848	180 863	181 468
Prêts et emprunts en devises (hors groupe Crédit Lyonnais)	2 597	883	3 599	1 791	2 970	2 276
Total	590 672	620 152	673 470	668 397	734 524	736 642

(1) Contribution du groupe Crédit Lyonnais au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002.

23.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés

OPÉRATIONS DE TITRISATION ASSURÉES POUR LE COMPTE DE LA CLIENTÈLE

Calyon réalise des opérations pour le compte de sa clientèle de différentes natures :

- un portefeuille de 1,4 milliard d'euros fait, au 31 décembre 2004, l'objet de titrisations réalisées sur l'Amérique du Nord avec le concours de la banque dans le cadre de 4 véhicules non consolidés (Porticoes Funding, L.P., Indosuez Capital Funding VI, Limited, LCM I Limited Partnership et LCM II Limited Partnership) et de trois véhicules consolidés (Serves, Indosuez Capital Funding IIA Limited et Indosuez Capital Funding III Limited) sur lesquels la banque détient à cette date 15,4 millions d'euros de parts subordonnées (montant net de provision) ;
- Calyon gère un véhicule non consolidé, Hexagon Finance a.r.l., pour des opérations faites en Europe pour le compte de sa clientèle. Calyon garantit, par l'émission de lettres de crédit dont le total s'élève à 166 millions d'euros au 31 décembre 2004, le risque de contrepartie attaché aux créances titrisées par ses clients pour lesquelles Hexagon Finance a.r.l. se finance par des billets de trésorerie émis sur le marché. Aucune provision n'est nécessaire au 31 décembre 2004. Calyon a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité aux fonds intervenant dans les opérations, pour un montant total de 4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2004 ;
- un portefeuille fait, au 31 décembre 2004, l'objet de titrisations réalisées sur l'Europe avec le concours de Calyon dans le cadre de 3 véhicules non consolidés (LMA, H2O, et ESF). Ces véhicules se financent par l'émission sur le marché de billets de trésorerie et d'euro commercial paper. Calyon a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité à ces entités dans le cadre de ces opérations, pour un montant total de 4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2004 ;

- Calyon gère un portefeuille en Amérique du Nord porté par 2 véhicules d'asset back commercial paper non consolidés, Atlantic Asset Securitization Corp et La Fayette Asset Securitization. Calyon garantit, par l'émission de lettre de crédit dont le total s'élève à 462,5 millions d'euros au 31 décembre 2004, une quote-part du risque de défaut attaché aux créances titrisées par ses clients. Calyon a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité à ces entités dans le cadre de ces opérations, pour un montant total de 4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2004.

OPÉRATIONS DE TITRISATION POUR COMPTE PROPRE

Calyon et Crédit Lyonnais réalisent des opérations de titrisation pour compte propre :

a) Opérations réalisées par Calyon

Dans le cadre de sa gestion de portefeuille, Calyon a réalisé une nouvelle titrisation (Orphée 2) durant l'exercice 2004 et en a résilié une autre (Chloé 1) peu avant son échéance ; l'encours reste donc stable à neuf opérations, toutes sous forme de titrisation synthétique, portant sur 19,6 milliards d'euros essentiellement sur des grandes entreprises européennes et américaines et dont les échéances s'échelonnent de juin 2005 à octobre 2009 ; Calyon a conservé des risques de « première perte » (tranches les plus subordonnées de chaque opération qui n'ont pas un rating initial investment grade) de 2,7 % en moyenne.

S'agissant d'opérations synthétiques, les encours concernés sont conservés à l'actif du bilan ou au hors bilan de la banque tandis que la protection achetée est pour l'essentiel inscrite au hors bilan parmi les instruments financiers (dérivés de crédit achetés, cf. Note 24 « Opérations de couverture »).

Au 31 décembre 2004, les parts de risques non investment grade conservées par la banque s'élèvent à 536 millions d'euros, auxquelles s'ajoute une part résiduelle des tranches investment grade de 381 millions d'euros.

b) Opérations réalisées par Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais bénéficie au 31 décembre 2004 de deux opérations de titrisation mises en place pour compte propre.

Une de ces opérations a été réalisée par cession d'actifs ; elle représente un encours total de 259 millions d'euros au 31 décembre 2004,

le Crédit Lyonnais conservant une part de risque pour un montant total de 11,4 millions d'euros. Ces opérations concernent des crédits immobiliers consentis à la clientèle de particuliers du réseau France.

Crédit Lyonnais a également réalisé une opération de titrisation synthétique dont l'encours au 31 décembre 2004 était de 1 953 millions d'euros, la banque conservant un risque de premières pertes à hauteur de 4,3 millions d'euros. Cette opération a porté sur un portefeuille de crédits accordés à des grandes entreprises américaines et européennes.

FONDS DÉDIÉS

Calyon détient 100 % de Korea 21st Century TR, fonds sud-coréen consolidé depuis le 1^{er} janvier 2003, ayant au 31 décembre 2004, un encours géré total de 8,7 millions d'euros.

Calyon détient, par ailleurs, des parts de fonds qui sont consolidés après la première année d'existence lorsque la participation de Calyon est supérieure à 50 % ; le détail de ces fonds est le suivant au 31 décembre 2004 :

Nom du fonds	Année de création (agrément)	Montant de l'investissement Calyon en millions d'euros	Montant des encours gérés par le fonds en millions d'euros	Statut du fonds
Equalt Convertible Arbitrage	2000	67,2	80,6	consolidé
Equalt Pair Trading/Equity Hedge	2000	24,5	132,4	déconsolidé
Equalt Moyen Terme	1992	5,7	15,7	non consolidé
Equalt Long Terme	2001	7	19,6	non consolidé
Equalt Systematic Futures	2002	28,4	48,3	consolidé
Equalt Core Forex	2001	34,5	41,1	consolidé
Equalt Statistical Arbitrage	2002	62,3	64,1	consolidé
Equalt Fixed Income Arbitrage	2002	95,9	113,5	consolidé
Equalt Selection	2003	10,5	28,3	consolidé
Equalt Fixed Income Arbitrage X2	2004	25	21,4	consolidé
Liberty View Plus Funds	1998	100,8	nd	non consolidé
Liberty View Income Fund	2001	17,1	nd	non consolidé
Equalt Pair Trading X2	2004	10	10,1	non consolidé

nd : non disponible.

NOTE 24 ► Opérations sur instruments financiers à terme

	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Opérations fermes	62 045	5 457 962	5 520 007	4 312 655	3 600 324
Opérations sur marchés organisés ⁽¹⁾	4 560	98 107	102 667	185 943	304 422
Contrats à terme de taux d'intérêt	4 494	13 976	18 470	145 265	268 800
Contrats à terme de change		31 057	31 057	9 168	10 518
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	66	53 074	53 140	31 510	25 104
Autres contrats à terme			0	0	0
Opérations de gré à gré ⁽¹⁾	57 485	5 359 855	5 417 340	4 126 712	3 295 902
Swaps de taux	51 536	4 255 326	4 306 862	3 283 044	2 634 929
F.R.A.	422	665 461	665 883	557 397	420 054
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	342	48 105	48 447	39 418	42 309
Autres contrats à terme	5 185	390 963	396 148	246 853	198 610
Opérations conditionnelles	22 753	1 376 814	1 399 567	1 175 295	833 221
Opérations sur marchés organisés	147	24 700	24 847	194 983	196 644
Instruments de taux d'intérêt à terme					
- Achetés		6 998	6 998	7 072	11 092
- Vendus	50	10 376	10 426	13 809	11 643
Instruments sur actions et indices boursiers					
- Achetés	24	2 243	2 267	75 696	65 833
- Vendus	1	2 345	2 346	61 356	61 222
Instruments de taux de change à terme					
- Achetés	35	1 366	1 401	18 359	23 398
- Vendus	37	1 372	1 409	18 691	23 456
Opérations de gré à gré	22 606	1 352 114	1 374 720	980 312	636 577
Options de swaps de taux					
- Achetés	144	401 024	401 168	71 865	31 446
- Vendus	9	2 833	2 842	76 917	31 982
Instruments de taux d'intérêt à terme					
- Achetés	1 744	15 026	16 770	220 401	179 028
- Vendus	1 794	476 979	478 773	189 500	149 164
Instruments sur actions et indices boursiers					
- Achetés	824	60 951	61 775	13 187	10 931
- Vendus	279	2 830	3 109	23 677	39 823
Instruments de taux de change à terme					
- Achetés	475	162 640	163 115	165 348	92 780
- Vendus	471	162 603	163 074	165 741	92 784
Autres instruments à terme					
- Achetés			0	37	0
- Vendus			0	38	0
Dérivés de crédits					
- Achetés	16 804	62 733	79 537	46 207	4 769
- Vendus	62	4 495	4 557	7 394	3 870
Total	84 798	6 834 776	6 919 574	5 487 950	4 433 545

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

24.1 Opérations sur instruments financiers à terme - Analyse par durée résiduelle

Encours notionnels (en millions d'euros)	Opérations de gré à gré			Opérations sur marchés organisés			31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total	Total
Instruments de taux d'intérêts	2 313 344	2 354 891	1 204 069	34 304	1 587	2	5 908 197	4 565 270	3 738 144
Futures	3			17 688	779	2	18 472	145 265	268 806
F.R.A.	523 187	142 696					665 883	557 396	420 054
Swaps de taux d'intérêts	1 619 473	1 780 062	906 944				4 306 479	3 283 043	2 634 929
Options de taux	93 064	186 309	126 628				406 001	148 783	63 428
Caps-floors-collars	73 776	245 188	169 122				488 086	170 194	142 597
Autres instruments conditionnels	3 841	636	1 375	16 616	808		23 276	260 589	208 330
Instruments de devises & or	425 881	214 276	82 177	28 221	5 645	0	756 200	624 161	441 545
Opérations fermes de change	125 992	189 934	80 219	25 412	5 645		427 202	256 021	209 126
Options de change	299 889	24 342	1 958	2 809			328 998	368 140	232 419
Autres Instruments	50 801	127 567	19 055	53 693	4 061	0	255 177	298 519	253 856
Dérivés sur actions & indices boursiers	42 126	59 350	9 017	1 685			112 178	87 386	225 173
Dérivés sur métaux précieux	164	10		3			177		20 044
Dérivés sur produits de base	2 370	293		52 005	4 061		58 729		
Dérivés de crédits	6 141	67 914	10 038				84 093	53 600	8 639
Autres ⁽¹⁾							0	157 533	
Sous-total	2 790 026	2 696 734	1 305 301	116 218	11 293	2	6 919 574	5 487 950	4 433 545
Opérations de change à terme	364 037	527 310	220 058				1 111 405	1 270 313	1 432 570
Total général	3 154 063	3 224 044	1 525 359	116 218	11 293	2	8 030 979	6 758 263	5 866 115

(1) Contribution du groupe Crédit Lyonnais.

Au 31 décembre 2004, l'information relative à la juste valeur des instruments dérivés n'est pas disponible dans le format requis par les règlements CRC 2004.16 et 2004.17.

24.2 Opérations sur instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

(en millions d'euros)	31/12/2004		31/12/2003 Pro forma		31/12/2002 Pro forma	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	3 485	1 841	335	270	462	225
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	85 520	43 682	51 818	23 062	56 191	19 422
Risques sur les autres contreparties	11 103	5 582	3 301	1 971	4 087	2 334
Total par contrepartie (hors groupe Crédit Lyonnais)	100 108	51 105	55 454	25 303	60 740	21 981
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	104 585	45 474	50 953	23 740	51 310	20 123
- dérivés actions et sur indices	6 455	8 306	4 501	1 563	9 430	1 858
Incidences des accords de compensation (hors groupe Crédit Lyonnais)	79 431	24 901	43 198	11 784	45 174	9 754
Groupe crédit lyonnais	947	1 109	6 749	8 925	9 705	7 164
Total après effets des accords de compensation	21 624	27 313	19 005	22 444	25 271	19 391

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque.

NOTE 25 ► Engagements de retraite et assimilés - Régimes à prestations définies - groupe Crédit Agricole

► Évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

La dette actuarielle contractée par le Groupe au titre des engagements de retraite et assimilés est couverte soit par des fonds dédiés, soit par provision.

Pour les entités françaises du Groupe ⁽¹⁾, représentatives d'environ 80 % des provisions constituées (662 millions d'euros auxquels s'ajoutent 54 millions d'euros des médailles du travail pour aboutir à un total de 716 millions d'euros au 31 décembre 2004, cf. Note 17), l'évolution de la dette actuarielle, de la valeur des actifs des fonds et des provisions constituée est décrite dans les tableaux ci-après :

(1) Y compris par exception Calyon UK

Variations de la dette actuarielle <i>(en millions d'euros)</i>	Total
Dette actuarielle au 31 décembre 2003	1 815
Coût des services rendus sur la période	70
Effet de l'actualisation	88
Cotisations de l'employé	1
Modification/réduction/liquidation de plan	(6)
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	(9)
Indemnités de cessation d'activité	0
Prestations versées	(86)
(Gains)/pertes actuariels	9
Dette actuarielle au 31 décembre 2004	1 882

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2004
Coût des services rendus sur l'exercice	70
Effet de l'actualisation	88
Rendement attendu des actifs sur la période	(48)
Amortissement du coût des services passés	1
Autres gains ou pertes	14
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	125

Variations de juste valeur des actifs des régimes <i>(en millions d'euros)</i>	Total
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31 décembre 2003	1 088
Rendement attendu des actifs	46
Gains/(pertes) actuariels sur les actifs du régime	(7)
Cotisations de l'employeur	262
Cotisations de l'employé	1
Modification/réduction/liquidation de plan	0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	5
Indemnités de cessation d'activité	0
Prestations versées	(51)
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31 décembre 2004	1 344
Détermination de la provision <i>(en millions d'euros)</i>	au 31/12/2004
Dette actuarielle	1 882
Juste valeur des actifs/droits à remboursement	1 344
Provision	538

► Hypothèses actuarielles utilisées

Les calculs intègrent des hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation, de mortalité, de rotation du personnel, de projection des salaires futurs.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux sans risque des obligations d'État plus une marge permettant d'approcher les obligations des émetteurs de 1^{re} catégorie. Les taux retenus sont d'une maturité équivalente à la durée moyenne des régimes évalués.

Certaines hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, taux d'augmentation des salaires) sont fixées entité par entité.

Le taux d'actualisation moyen pondéré retenu est de l'ordre de 4,5 % au 31 décembre 2004.

► Impact du changement de méthode

Les écarts liés à l'application au 1^{er} janvier 2004 de la recommandation du CNC 2003-R.01 ont été imputés dans les capitaux propres.

L'impact du changement de méthode a eu pour effet de diminuer les capitaux propres de 228 millions d'euros net d'impôts (y compris effet provenant des sociétés mises en équivalence) (cf. Note 20).

Note 26 • Produits nets d'intérêts et revenus assimilés
Note 27 • Revenus des titres
Note 28 • Produits nets des commissions

NOTE 26 ▶ Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 304	6 200	12 566
Sur opérations avec la clientèle	20 291	20 090	21 094
Sur opérations de crédit-bail et de location	1 731	1 322	2 984
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 27)	2 416	3 233	3 193
Autres intérêts et produits assimilés	131	164	252
Intérêts et produits assimilés	29 873	31 009	40 089
Sur opérations avec les établissements de crédit	(7 524)	(8 299)	(15 419)
Sur opérations avec la clientèle	(8 376)	(8 412)	(8 991)
Sur opérations de crédit-bail et de location	(1 003)	(451)	(2 155)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(3 667)	(3 982)	(4 303)
Autres intérêts et charges assimilés	(342)	(281)	(265)
Intérêts et charges assimilés	(20 912)	(21 425)	(31 133)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	8 961	9 584	8 956

NOTE 27 ▶ Revenus des titres

(en millions d'euros)	Titres à revenu fixe			Titres à revenu variable		
	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme				119	126	135
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	821	675	876	88	145	106
Codevi	117	143	154			
Titres d'investissement	1 154	1 725	1 815			
Opérations diverses sur titres	324	690	348			
Revenus des titres	2 416	3 233	3 193	207	271	241

NOTE 28 ▶ Produits nets des commissions

(en millions d'euros)	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma			31/12/2002 Pro forma		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	193	(81)	112	171	(167)	4	249	(175)	74
Sur opérations avec la clientèle	2 770	(324)	2 446	2 799	(305)	2 494	2 686	(351)	2 335
Sur opérations sur titres	539	(169)	370	426	(170)	256	387	(114)	273
Sur opérations de change	34	(25)	9	167	(37)	130	53	(10)	43
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	121	(78)	43	137	(90)	47	148	(175)	(27)
Prestations de services bancaires et financiers	5 114	(1 571)	3 543	4 341	(1 128)	3 213	4 166	(1 056)	3 110
Produits nets des commissions	8 771	(2 248)	6 523	8 041	(1 897)	6 144	7 689	(1 881)	5 808

➤ Annexes aux comptes consolidés

Note 29 • Solde des opérations sur portefeuilles de négociation

Note 30 • Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille

Note 31 • Charges générales d'exploitation

NOTE 29 ➤ Solde des opérations sur portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Solde des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme	1 641	3 682	2 982
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	1 837	240	541
Produits nets sur portefeuilles de négociation	3 478	3 922	3 523

NOTE 30 ➤ Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Titres de placement			
Dotations aux provisions	(97)	(108)	(348)
Reprises de provisions	208	316	173
Dotation ou reprise nette aux provisions	111	208	(175)
Plus-values de cession réalisées	1 510	514	880
Moins-values de cession réalisées	(719)	(224)	(383)
Solde des plus et moins-values de cession	791	290	497
Solde des opérations sur titres de placement	902	498	322
Titres de l'activité de portefeuille			
Dotations aux provisions	(81)	(275)	(275)
Reprises de provisions	231	144	87
Dotation ou reprise nette aux provisions	150	(131)	(188)
Plus-values de cession réalisées	245	158	298
Moins-values de cession réalisées	(76)	(108)	(58)
Solde des plus et moins-values de cession	169	50	240
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	319	(81)	52
Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille	1 221	417	374

NOTE 31 ➤ Charges générales d'exploitation

➤ 31.1 Frais de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Salaires et traitements	(5 372)	(5 611)	(5 444)
Charges sociales	(2 395)	(2 324)	(2 229)
Intéressement et participation	(523)	(504)	(541)
Impôts et taxes sur rémunérations	(353)	(316)	(306)
Frais de personnel	(8 643)	(8 755)	(8 520)

Au titre de l'exercice 2004, la rémunération des membres du Comité exécutif du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 10 millions d'euros.

➤ 31.2 Effectif fin de période

	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma
Effectif fin de période	135 502	136 414
dont : France	115 956	115 725
Étranger	19 546	20 689

Effectif fin de période du groupe Crédit Agricole S.A. complété des effectifs moyens des Caisses régionales.

Note 31 • Charges générales d'exploitation

Note 32 • Coût du risque

Note 33 • Résultat net sur actifs immobilisés

► 31.3 Autres frais administratifs

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Impôts et taxes	(474)	(484)	(515)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(5 526)	(5 381)	(5 252)
Autres frais administratifs	(6 000)	(5 865)	(5 767)

NOTE 32 ► Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Dotations aux provisions	(5 438)	(6 282)	(4 578)
Provisions sur créances douteuses	(4 550)	(5 502)	(3 862)
Autres provisions	(888)	(780)	(716)
Reprises de provisions	4 049	4 339	3 290
Reprises de provisions sur créances douteuses	3 232	3 806	2 291
Reprises des autres provisions	817	533	999
Variation des provisions	(1 389)	(1 943)	(1 288)
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	(211)	(239)	(259)
Récupérations sur créances amorties	163	175	188
Coût du risque	(1 437)	(2 007)	(1 359)

NOTE 33 ► Résultat net sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Immobilisations financières			
Dotations aux provisions			
Sur titres d'investissement	(22)	(7)	(10)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(169)	(181)	(364)
Reprises de provisions			
Sur titres d'investissement	2	3	1
Sur participations et autres titres détenus à long terme	234	180	336
Dotation ou reprise nette aux provisions	45	(5)	(37)
Sur titres d'investissement	(20)	(4)	(9)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	65	(1)	(28)
Plus-values de cession réalisées			
Sur titres d'investissement	19	29	18
Sur participations et autres titres détenus à long terme	216	104	301
Moins-values de cession réalisées			
Sur titres d'investissement	(4)	(36)	(3)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(309)	(192)	(446)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	(78)	(95)	(130)
Sur titres d'investissement	15	(7)	15
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(93)	(88)	(145)
Solde (en perte) ou en bénéfice	(33)	(100)	(167)
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Plus-values de cession	44	59	62
Moins-values de cession	(20)	(60)	(39)
Solde (en perte) ou en bénéfice	24	(1)	23
Résultat net sur immobilisations	(9)	(101)	(144)

► Annexes aux comptes consolidés

Note 34 * Impôt sur les bénéfices

Note 35 * Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

Note 36 * Résultat exceptionnel

NOTE 34 ► Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Impôt courant de l'exercice	(2 261)	(2 066)	(1 345)
(Charge) ou produit d'impôt différé de l'exercice	(43)	103	(195)
Total	(2 304)	(1 963)	(1 540)

Taux effectif d'impôt (exprimé en millions d'euros et en taux)	au 31 décembre 2004		
	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	6 916	35,43 %	(2 450)
Effet des différences permanentes		(0,17 %)	12
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(1,85 %)	128
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(1,29 %)	89
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,71 %)	49
Effet des autres éléments		1,91 %	(132)
Taux et charge effectif d'impôt		33,32 %	(2 304)

NOTE 35 ► Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Sociétés non financières	13	23	(38)
Sociétés financières	376	196	44
Total	389	219	6

NOTE 36 ► Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Primes et indemnités d'assurance	(1)	(10)	(3)
Préretraite et congés de fin de carrière	(11)	(29)	(19)
Euro			(6)
Systèmes d'informations et charges de restructuration	(124)	(103)	(154)
Litiges	(3)	8	6
Cotisations au fonds de garantie - dépôts et titres			(12)
Risques opérationnels		(13)	
Divers ⁽¹⁾	(30)	(4)	(98)
Total	(169)	(151)	(286)

(1) Le montant figurant en divers en 2002 comprend l'écart de conversion négatif sur la déconsolidation de Banco Bisel.

NOTE 37 ► Informations relatives aux résultats des activités bancaires

► 37.1 Produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique ⁽¹⁾

	31/12/2004							31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers	Ensemble des métiers	Ensemble des métiers
<i>(en millions d'euros)</i>									
France (y compris DOM, TOM)	15 235	1 600	2 229	1 672	33	(698)	20 071	14 405	13 578
Autres pays de l'Union Européenne	0	772	268	759	219	(24)	1 994	1 187	905
Autres pays d'Europe	0	15	212	128	16	0	371	398	485
Amérique du Nord	0	0	32	715	0	157	904	372	299
Amériques Centrale et du Sud	0	0	18	9	18	2	47	22	37
Afrique et Moyen-Orient	0	0	0	51	277	0	328	139	158
Asie et Océanie (hors Japon)	0	0	11	468	0	0	479	175	194
Japon	0	0	12	114	0	0	126	52	71
Contribution du groupe Crédit Lyonnais								7 136	6 333
Produit net bancaire	15 235	2 387	2 782	3 916	563	(563)	24 320	23 886	22 060

(1) La décomposition du produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

► 37.2 Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition par secteur d'activité au 31 décembre 2004 ⁽¹⁾

	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
<i>(en millions d'euros)</i>							
Produit net bancaire	15 235	2 387	2 782	3 916	563	(563)	24 320
Charges de fonctionnement	(9 401)	(1 398)	(1 385)	(2 656)	(433)	(327)	(15 600)
Résultat brut d'exploitation	5 834	989	1 397	1 260	130	(890)	8 720
Coût du risque	(1 009)	(342)	(11)	(37)	(41)	3	(1 437)
Résultat d'exploitation	4 825	647	1 386	1 223	89	(887)	7 283
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(1)	(3)	12	73	299	9	389
Résultat net sur actifs immobilisés				30		(39)	(9)
Résultat courant avant impôt	4 824	644	1 398	1 326	388	(917)	7 663
Charges liées au rapprochement		(17)	(59)	(135)	(1)	(137)	(349)
Résultat exceptionnel	(136)	(7)	4	3	(5)	(28)	(169)
Impôt	(1 710)	(220)	(421)	(236)	(17)	300	(2 304)
Solde dotations/reprises provisions FRBG	40	1		8	(1)	112	160
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	3 018	401	922	966	364	(670)	5 001

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

➤ 37.2 Résultat pro forma avant amortissement des écarts d'acquisition par secteur d'activité au 31 décembre 2003 ⁽¹⁾

<i>(en millions d'euros)</i>	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	14 678	2 208	2 635	4 763	452	(850)	23 886
Charges de fonctionnement	(9 313)	(1 264)	(1 343)	(3 117)	(344)	(211)	(15 592)
Résultat brut d'exploitation	5 365	944	1 292	1 646	108	(1 061)	8 294
Coût du risque	(1 017)	(356)	1	(561)	(62)	(12)	(2 007)
Résultat d'exploitation	4 348	588	1 293	1 085	46	(1 073)	6 287
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		4	7		207	1	219
Résultat net sur actifs immobilisés				25		(126)	(101)
Résultat courant avant impôt	4 348	592	1 300	1 110	253	(1 198)	6 405
Charges liées au rapprochement		(8)	(41)	(313)		(151)	(513)
Résultat exceptionnel	(160)	(1)	(3)	(30)	(2)	45	(151)
Impôt	(1 492)	(219)	(408)	(228)	(17)	401	(1 963)
Solde dotations/reprises provisions FRBG	76	2	(5)	8		126	207
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	2 772	366	843	547	234	(777)	3 985

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

➤ 37.2 Résultat pro forma avant amortissement des écarts d'acquisition par secteur d'activité au 31 décembre 2002 ⁽¹⁾

<i>(en millions d'euros)</i>	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	13 868	1 447	2 377	4 546	448	(626)	22 060
Charges de fonctionnement	(9 181)	(919)	(1 386)	(3 287)	(336)	(168)	(15 277)
Résultat brut d'exploitation	4 687	528	991	1 259	112	(794)	6 783
Coût du risque	(623)	(214)	(15)	(544)	(130)	167	(1 359)
Résultat d'exploitation	4 064	314	976	715	(18)	(627)	5 424
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		4	4		40	(42)	6
Résultat net sur actifs immobilisés			16	16	(33)	(143)	(144)
Résultat courant avant impôt	4 064	318	996	731	(11)	(812)	5 286
Résultat exceptionnel	(142)	(17)	(11)	(27)	(51)	(38)	(286)
Impôt	(1 353)	(106)	(295)	(206)	8	412	(1 540)
Solde dotations/reprises provisions FRBG	(270)	(3)	(2)	5	0	99	(171)
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	2 299	192	688	503	(54)	(339)	3 289

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

► 37.3 Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition par zone géographique ⁽¹⁾

	31/12/2004													31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
	Produit net bancaire	Charges de fonctionnement	Résultat brut d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôt	Coûts liés au rapprochement	Résultat exceptionnel	Impôt	Solde dotations/reprises provisions FRBG	Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	Résultat courant avant impôt
<i>(en millions d'euros)</i>															
France (y compris DOM, TOM)	20 071	(13 046)	7 025	(1 426)	5 599	0	(38)	5 561	(123)	(116)	(1 973)	147	3 496	2 683	2 980
Autres pays de l'Union Européenne	1 994	(1 277)	717	(100)	617	309	30	956	(88)	(47)	(149)	13	685	622	(12)
Autres pays d'Europe	371	(240)	131	(7)	124	0	(1)	123	(11)	0	(32)	0	80	116	213
Amérique du Nord	904	(364)	540	59	599	0	(1)	598	(79)	2	(67)	0	454	307	(3)
Amériques Centrale et du Sud	47	(27)	20	0	20	6	(1)	25	0	1	0	0	26	44	(75)
Afrique et Moyen-Orient	328	(212)	116	6	122	73	2	197	0	(9)	(26)	0	162	160	113
Asie et Océanie (hors Japon)	479	(329)	150	30	180	1	0	181	(31)	0	(45)	0	105	47	60
Japon	126	(105)	21	1	22	0	0	22	(17)	0	(12)	0	(7)	6	13
Totaux	24 320	(15 600)	8 720	(1 437)	7 283	389	(9)	7 663	(349)	(169)	(2 304)	160	5 001	3 985	3 289

(1) La décomposition du résultat net par zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

NOTE 38 ► Notes spécifiques à l'activité d'assurance

Les méthodes et règles d'évaluation des postes spécifiques à l'activité d'assurance sont celles prévues par le Code des assurances, conformément à la réglementation française.

► 38.1 Ventilation des placements des entreprises d'assurance

	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma			31/12/2002 Pro forma		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
<i>(en millions d'euros)</i>									
1- Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 543	3 521	4 053	3 137	3 118	3 468	2 773	2 760	2 923
2- Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	4 311	4 215	4 733	3 782	3 727	3 739	3 373	3 340	2 906
3- Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	14 404	14 403	14 791	9 076	9 070	8 684	7 676	7 672	6 438
4- Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	9 196	9 196	10 357	8 276	8 276	9 697	9 050	9 050	10 380
5- Obligations et autres titres à revenu fixe	93 015	93 752	101 562	88 500	89 161	94 519	79 802	81 036	85 466
6- Prêts hypothécaires	4	4	4	4	4	4	6	6	6
7- Autres prêts et effets assimilés	354	354	354	424	424	424	435	435	435
8- Dépôts auprès des entreprises cédantes	264	311	354	2	2	2	3	3	3
9- Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements	142	142	156	1 560	1 560	1 658	131	131	138
10- Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	15 593	15 593	15 593	13 730	13 731	13 731	12 298	12 298	12 298
Total	140 826	141 491	151 957	128 491	129 073	135 926	115 547	116 731	120 993
Retraitements de consolidation		(1 792)			(1 564)			(1 650)	
Total		139 699			127 509			115 081	

► 38.2 Ventilation des autres actifs d'assurance

	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma			31/12/2002 Pro forma		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
<i>(en millions d'euros)</i>									
Créances nées d'opérations d'assurance directe	112	334	446	337	253	590	366	204	570
Créances nées d'opérations de réassurance	52	15	67	207	169	376	2	160	162
Frais d'acquisition reportés	40	122	162	3	94	97	2	76	78
Évaluations techniques de réassurance		1	1			0			0
Différence de conversion-actif	1		1			0	2		2
Autres actifs						0			0
Total	205	472	677	547	516	1 063	372	440	812
Retraitements de consolidation			(267)			(184)			(149)
Total			410			879			663

38.3 Ventilation des provisions techniques d'assurance

	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma			31/12/2002 Pro forma		
(en millions d'euros)	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Provisions pour primes non acquises	9	567	576	2	442	444		363	363
Provisions d'assurance vie	114 695		114 695	104 062		104 062	94 855		94 855
Provisions pour sinistres	1 155	1 057	2 212	1 167	991	2 158	836	823	1 659
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	2 692	73	2 765	2 440	84	2 524	2 156	88	2 244
Provisions pour égalisation		122	122	23	118	141	11	117	128
Autres provisions techniques	395	460	855	45	415	460	1	400	401
Total des provisions techniques brutes (hors contrats en unités de compte)	118 946	2 279	121 225	107 739	2 050	109 789	97 859	1 791	99 650
Provisions techniques des contrats en unités de compte	14 425		14 425	13 702		13 702	12 299		12 299
Total des provisions techniques d'assurance brutes	133 371	2 279	135 650	121 441	2 050	123 491	110 158	1 791	111 949
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	506	192	698	252	164	416	97	122	219
Total des provisions techniques nettes ⁽¹⁾	132 865	2 087	134 952	121 189	1 886	123 075	110 061	1 669	111 730

(1) Ces provisions incluent à hauteur de 486 millions d'euros des ajustements de méthode de calcul effectués dans le contexte des discussions avec la Commission de contrôle des assurances.

Les contrats stipulés au profit du Groupe en couverture de ses engagements vis-à-vis de son personnel représentent moins de 1 % des provisions techniques d'assurance.

38.4 Ventilation des autres passifs d'assurance

	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma			31/12/2002 Pro forma		
(en millions d'euros)	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	29	2	31	2	2	4		1	1
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	471	186	657	386	117	503	302	77	379
Dettes nées d'opérations de réassurance	504	122	626	243	202	445	14	220	234
Dettes envers les établissements de crédit						0			0
Évaluations techniques de réassurance						0			0
Report de commissions reçues des réassureurs						0			0
Différence de conversion-passif				2		2	1		1
Total	1 004	310	1 314	633	321	954	317	298	615
Retraitements de consolidation			(254)			(68)			(41)
Total			1 060			886			574

38.5 Ventilation de la marge brute des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma			31/12/2002 Pro forma		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Primes	16 052	1 723	17 775	14 803	1 495	16 298	13 318	1 285	14 603
Part réassurée des primes	(344)	(117)	(461)	(157)	(95)	(252)	(17)	(80)	(97)
Primes nettes	15 708	1 606	17 314	14 646	1 400	16 046	13 301	1 205	14 506
Produits des placements	6 666	103	6 769	5 908	99	6 007	6 261	91	6 352
Ajustement ACAV (plus-values)	608		608	3 015		3 015	59		59
Autres produits techniques									
Total des produits techniques et financiers des produits d'assurance	22 982	1 709	24 691	23 569	1 499	25 068	19 621	1 296	20 917
Sinistres - remboursements	(8 678)	(689)	(9 367)	(6 607)	(626)	(7 233)	(6 675)	(566)	(7 241)
Part réassurée des sinistres	28	33	61	147	30	177	2	30	32
Sinistres - remboursements nets	(8 650)	(656)	(9 306)	(6 460)	(596)	(7 056)	(6 673)	(536)	(7 209)
Charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	(7 340)	(152)	(7 492)	(7 897)	(188)	(8 085)	(4 845)	(223)	(5 068)
Part réassurée des charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	256	(6)	250	(2)	32	30	12	18	30
Charges nettes des provisions techniques	(7 084)	(158)	(7 242)	(7 899)	(156)	(8 055)	(4 833)	(205)	(5 038)
Participation aux résultats	(4 826)	(123)	(4 949)	(4 662)	(128)	(4 790)	(3 534)	(137)	(3 671)
Charges des placements	(640)	(18)	(658)	(553)	(18)	(571)	(996)	(20)	(1 016)
Ajustements ACAV (moins-values)	(4)		(4)	(2 198)		(2 198)	(2 060)		(2 060)
Autres charges techniques									
Total des charges techniques et financières des activités d'assurance	(21 204)	(955)	(22 159)	(21 772)	(898)	(22 670)	(18 096)	(898)	(18 994)
Marge brute des activités d'assurance	1 778	754	2 532	1 797	601	2 398	1 525	398	1 923
Retraitements de consolidation			261			201			(111)
Marge brute des activités d'assurance			2 793			2 599			1 812

Les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole détiennent dans leurs portefeuilles de placement des titres émis par d'autres sociétés du Groupe ; ces titres et leurs revenus sont éliminés des états financiers consolidés. Pour donner une vision économique réaliste de l'activité d'assurance dans le compte de résultat consolidé, les revenus (35 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 51 millions d'euros au 31 décembre 2003) de ces titres ont été ensuite réintégrés dans la marge brute d'assurance, en contrepartie des produits d'intérêts.

NOTE 39 ► Coûts liés au rapprochement

	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma
	Coûts provisionnés de reprises	Coûts non provisionnés passés en charge sur l'exercice	Coût total	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Charges constatées en résultat (hors pertes couvertes par provisions)⁽¹⁾	104	245	349	513
Dont :				
- Coût de mise en œuvre de synergies	104	222	326	374
- Autres effets du rapprochement		23	23	139
Coûts de mise en œuvre enregistrés en situation nette (passifs identifiables)	130	72	202	532
Total des coûts de mise en œuvre des synergies	234	294	528	906
Dont :				
- Frais de personnel	150	84	234	626
- Coûts informatiques	11	81	92	56
- Coûts liés à l'immobilier	59	28	87	102
- Autres	14	101	115	122

(1) Par ailleurs, 507 millions d'euros de provisions pour coût de mise en œuvre des synergies ont été utilisés en 2004.

Le rapprochement se traduit par des économies de coûts, les « synergies », issues du regroupement opérationnel d'activités, de la mutualisation d'investissement, de la mise en commun de moyens de production, du partage de coûts fixes... Pour atteindre ces objectifs, des actions spécifiques de mise en œuvre sont ou seront engagées, dont la nature et les coûts sont présentés ci-dessus. Les autres effets du rapprochement rassemblent les autres charges induites par le rapprochement mais ne contribuant pas à la réalisation des synergies.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Comme indiqué dans la note 2.1, les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole sont établis sur la base d'une entité consolidante, représentative d'une communauté d'intérêts et composée de l'ensemble constitué par les Caisses locales, les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les Caisses locales, les Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales formant le groupe Crédit Agricole.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes suivants, intervenus au cours de l'exercice et résultant de :

- l'application de l'avis n° 2004-05, du 25 mars 2004, du Conseil National de la Comptabilité concernant les dispositions relatives aux médailles du travail (note 2.3 de l'annexe) ;
- l'application de la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003, du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (notes 2.3, 2.3.14 et 25 de l'annexe) ;
- l'application par anticipation de l'intégralité des dispositions du règlement du CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs (notes 2.3 et 2.3.11 de l'annexe) ;
- l'application des règlements du CRC n° 2004-16 et 2004-17 du 23 novembre 2004 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers (notes 2.3 et 24.1 de l'annexe) ;
- l'application de l'avis n° 2004-04 du 25 mars 2004 modifiant le règlement CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le Code des assurances (note 2.3 de l'annexe).

II- JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1. Changement de méthodes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus ainsi que de leur présentation.

2. Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe, votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons revu les processus mis en place par la Direction pour identifier, évaluer ces risques et déterminer le montant des provisions nécessaires ;
- Votre Groupe utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. À ce titre, nous avons revu le dispositif de contrôle des modèles de détermination des paramètres utilisés et de prise en compte des risques associés à ces instruments et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 1 et 2 de l'annexe ;
- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, le Groupe procède à des estimations comptables significatives portant notamment, sur la valorisation des titres de participation non consolidés, la recouvrabilité des impôts différés et l'évaluation des écarts d'acquisition et des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.1 et 2.2 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2005

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

Gérard Hautefeuille

Valérie Meeus



Crédit Agricole S.A.
Société anonyme au capital de 4 420 567 311 euros
RCS Paris 784 608 416
91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris
Tél. (33) 1 43 23 52 02
www.credit-agricole-sa.fr



Actualisation A.02

Complément d'information
sur la conversion aux normes IAS/IFRS



Sommaire

1- Responsables du document de référence et de ses actualisations et responsables du contrôle des comptes

- Responsable du document de référence et de ses actualisations
- Attestation de la personne responsable
- Responsables du contrôle des comptes
- Attestation des Commissaires aux comptes sur l'actualisation

2- Évolution récente

2.1 Impacts de la conversion aux normes IAS/IFRS

2.2 autres évolutions récentes

3- Table de concordance AMF

AMF

Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mai 2005, conformément au Livre II de son Règlement Général. Il actualise le document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2005 sous le numéro D.05-0233. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SES ACTUALISATIONS ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

- Responsable du document de référence et de l'actualisation

Monsieur Jean Laurent, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

- Attestation du responsable

« A ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris le 4 mai 2005

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.
Jean Laurent

- Personne responsable de l'information financière

Patrice Vincent

Responsable du service Synthèse et Information Financière
Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A.
Téléphone : 01 43 23 56 68

- Responsables du contrôle des comptes

Titulaires

BARBIER FRINAULT ET AUTRES
Ernst & Young
Société représentée par
Valérie MEEUS
41, rue Ybry
92576 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Société représentée par
Gérard HAUTEFEUILLE
32, rue Guersant
75017 PARIS

Suppléants

Alain GROSMANN
41, rue Ybry
92576 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

Pierre COLL
34, place des Corolles
92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX

BARBIER FRINAULT et AUTRES a été désigné en tant que Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans et renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2000.

BARBIER FRINAULT et AUTRES représenté par Valérie MEEUS est membre du réseau Ernst & Young depuis le 5 septembre 2002.

ALAIN GROSMANN a été désigné en tant que Commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans et renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2000.

Ont été nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2004, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les Commissaires aux comptes suivants :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire.
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT est représenté par Gérard HAUTEFEUILLE.

PIERRE COLL, Commissaire aux comptes suppléant.

- Attestation des Commissaires aux comptes sur l'actualisation du document de référence

1. En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole S.A. et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.05-0233, dans l'actualisation A.01 déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.05-0233-01 et l'actualisation A.02 ci-jointe.
2. Ces documents ont été établis sous la responsabilité de Monsieur Jean Laurent, Directeur Général de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'ils contiennent portant sur la situation financière et les comptes.
3. Le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.05-0233 et son actualisation A.01 déposée sous le numéro D.05-0233-01 ont fait l'objet d'avis de notre part respectivement en date du 17 mars 2005 et du 20 avril 2005, dans lesquels nous avons conclu que sur la base des diligences effectuées, nous n'avions pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés.
4. Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France :
 - a. à vérifier qu'il n'est pas survenu d'événements postérieurs à la date de nos attestations rappelées ci-dessus, de nature à remettre en cause la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, contenues dans le document de référence et son actualisation A.01,
 - b. à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport de notre part. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans cette actualisation A.02, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Cette actualisation A.02 ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.
 - c. En ce qui concerne les données relatives aux impacts de la conversion aux normes IAS/IFRS présentés dans cette actualisation :
 - i. Nous attirons votre attention sur les mentions faites :
 - en page 11 (visuel de présentation portant le numéro 6) de cette actualisation qui précise que, d'une manière générale, les impacts définitifs de la conversion aux normes IAS/IFRS pourraient être différents de ceux présentés, du fait, notamment, d'évolutions normatives qui pourraient intervenir durant l'année 2005.
 - en page 9 (visuel de présentation portant le numéro 2) de cette actualisation qui précise que les données chiffrées en normes IAS / IFRS ne comprennent pas les données des sociétés cotées dans lesquelles le Groupe détient une participation minoritaire et qui n'ont pas encore rendu publics les impacts de leur conversion aux normes IAS / IFRS. Leur prise en compte peut conduire le moment venu à une modification des données présentées.
 - ii. Nous avons effectué des diligences d'audit sur les données relatives à l'effet des normes IAS / IFRS applicables au 1^{er} janvier 2004 (hors normes IAS 32 et 39 et IFRS 4) sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 et sur le résultat de l'exercice 2004.

5. Les données relatives à l'effet des normes IAS / IFRS applicables au 1^{er} janvier 2005 (y compris l'effet des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4) sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 font l'objet de travaux en cours comme indiqué au paragraphe 3 du visuel de présentation portant le numéro 6 et figurant à la page 11 de cette actualisation.
6. Les données estimées de l'effet des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 sur le bilan consolidé et les résultats de l'exercice 2004, ainsi que les calculs de ROE et les impacts prudentiels, n'ont pas été audités.
7. Sur la base de ces diligences et compte tenu des limitations relatives aux données précisées aux paragraphes 5 et 6 ci-dessus qui ne sont pas couvertes par notre avis, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans le document de référence, l'actualisation A.01 et l'actualisation A.02 ci-jointe.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 4 mai 2005

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

Gérard Hautefeuille

Valérie Meeus

2. ÉVOLUTION RECENTE

2.1. Impacts de la conversion aux normes IAS/IFRS

➤ Communiqué de presse

Crédit Agricole S.A. présente le 22 avril 2005 les impacts sur ses comptes consolidés 2004 de la conversion aux normes IAS/IFRS.

Données clés en IAS/IFRS (hors normes 32 – 39)

- **Résultat net part du groupe 2004:**
 - après survaleurs et coûts liés au rapprochement **2 787 m€ (+ 26,5 % vs. normes françaises)**
 - avant survaleurs et coûts liés au rapprochement **3 191 m€ (+ 1,1 % vs. normes françaises)**
- **Capitaux propres part du groupe au 1^{er} janvier 2005 :** **26,2 Mds € (+ 5,2 % vs. normes françaises)**
- **ROE : 13,1 % (vs. 13,6 %)**
- **Tier One : 7,7 % (vs. 8,0 %)**

Données clés en IAS/IFRS (y compris normes 32 – 39)

- **Résultat net part du groupe 2004:**
 - après survaleurs et coûts liés au rapprochement **2 507 m€ (+ 13,8 % vs. normes françaises)**
 - avant survaleurs et coûts liés au rapprochement **2 911 m€ (- 7,8 % vs. normes françaises)**
- **Capitaux propres part du groupe au 1^{er} janvier 2005 :**
 - y compris plus-values latentes **26,6 Md€ (+ 6,7 % vs. normes françaises)**
 - hors plus-values latentes **25,5 Md€ (+ 2,1 % vs. normes françaises)**
- **ROE* : 12,2 % (vs. 13,6%)**
- **Tier One : 7,4 % (vs. 8,0%)**

(*) ROE sur capitaux propres hors plus-values latentes

Les informations financières retraitées en normes IAS/IFRS mentionnées dans ce communiqué ont été examinées par le Comité d'audit du Groupe.

Les données relatives à l'effet des normes IFRS applicables au 1er janvier 2004 (hors normes IAS 32 et 39 et IFRS 4) sur les capitaux propres au 1er janvier 2004 et sur le résultat de l'exercice 2004 ont fait l'objet de diligences d'audit.

Les données relatives à l'effet des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005 sont, à ce stade, globalement stabilisées, hors les points faisant l'objet de travaux complémentaires, portant sur les provisions et le traitement de la macro-couverture et des opérations intra-groupes. Dans ce contexte, les Commissaires aux comptes ont fait part au Comité d'audit de l'état d'avancement de leurs travaux sur l'effet des normes IFRS au 1er janvier 2005 (y compris l'effet des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4).

Les estimations de l'effet des normes IAS 32 - 39 et IFRS 4 sur le bilan consolidé et les résultats de l'exercice 2004, ainsi que les calculs de ROE et les impacts prudentiels, ne sont pas audités.

Il ressort de la conversion aux normes IAS/IFRS des impacts limités sur le résultat, une augmentation significative des capitaux propres, et des fonds propres prudentiels diminués par le reclassement des FRBG.

Le résultat net part du groupe après survaleurs et coûts liés au rapprochement (y compris impact des normes IAS 32 et 39)* au 31 décembre 2004 ressort à 2 507 millions d'euros (contre 2 203 millions en normes françaises). Cette différence, positive de 304 millions d'euros, est due essentiellement à l'arrêt de l'amortissement des écarts d'acquisition (+ 674 millions d'euros) et à des phénomènes propres à l'exercice 2004 :

- plus values de cession réalisées en 2004 en private equity figées en réserves dès le 1^{er} janvier 2004 : - 146 millions d'euros nets d'impôts,
- variations du goodwill Crédit Lyonnais postérieures au 1^{er} janvier 2004 : - 124 millions d'euros nets d'impôts.

Hors ces éléments, l'impact négatif est de 100 millions d'euros, somme de divers retraitements : nouvelle méthode d'évaluation du risque épargne logement, Day one profit, ...

Le résultat net part du groupe avant survaleurs et coûts liés au rapprochement ressort à 2 911 millions d'euros (contre 3 157 millions d'euros en normes françaises), l'écart correspondant à l'impact du Private Equity et aux divers retraitements mentionnés ci-dessus.

Les capitaux propres, en hausse de + 1,7 milliard d'euros, bénéficient de la reconnaissance de plus-values latentes sur le portefeuille de titres disponibles à la vente (+ 1,1 milliard d'euros), de l'incorporation en réserves d'une partie du FRBG (+ 0,8 milliard d'euros), de la revalorisation de la quote-part des sociétés mises en équivalence (+ 0,8 milliard d'euros). A l'inverse, ils subissent l'impact négatif de la reconnaissance différée de certains produits (Day one profit, commissions) à hauteur de - 0,5 milliard d'euros et de la déduction des actions détenues en propre qui assurent la couverture des plans de stock options (- 0,5 milliard d'euros).

Hors plus-values latentes, les capitaux propres augmentent de 0,5 milliard d'euros.

L'évolution des **fonds propres prudentiels**, en baisse de 1,3 milliard d'euros, est largement imputable à la requalification en provision pour risques et charges d'une partie des FRBG qui étaient jusqu'à présent intégralement compris dans les fonds propres prudentiels. Sur ces bases, **le Tier One** s'établit à 7,4 %.

Le ROE, calculé sur les capitaux propres hors plus-values latentes, s'élève à 12,2 %.

*
* *

En conclusion, l'application de ces nouvelles normes comptables n'altère pas la solidité financière du Groupe et ne devrait pas avoir d'effet sur ses orientations stratégiques et les perspectives de développement des lignes métiers.

➤ **Annexes : visuels de présentation**

**Tous les éléments chiffrés dans la suite du texte intègrent l'impact des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Les impacts définitifs de la conversion aux normes IAS/IFRS pourraient être différents de ceux présentés, du fait, notamment, d'évolutions normatives, qui pourraient intervenir durant l'année 2005 et de la prise en compte des impacts de la conversion sur les données financières des participations minoritaires du Groupe qui ne les ont pas rendus publics à ce jour.*

Conversion aux normes IAS/IFRS

22 avril 2005



AVERTISSEMENT

Cette présentation ne comprend pas les données des sociétés cotées dans lesquelles le Groupe détient une participation minoritaire et qui n'ont pas encore rendu publics les impacts de leur conversion aux normes IAS/IFRS. Leur prise en compte peut conduire le moment venu à une modification des données présentées.

Afin de faciliter la compréhension des comptes qui seront publiés sur l'exercice 2005, et leur analyse comparative avec l'exercice 2004, cette présentation met l'accent sur les données 2004 en normes IAS/IFRS y compris 32 et 39. Les données relatives à l'effet des normes 32 et 39 en 2004 ont un caractère estimatif et ne sont pas auditées.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble des facteurs d'estimation et de risques utilisés dans ce document avant de fonder son jugement.

SOMMAIRE

Préambule

Calendrier de communication 2005
Conditions de constitution des éléments chiffrés

Éléments chiffrés relatifs à la conversion aux normes IAS/IFRS

Chiffres clés
Impacts sur les capitaux propres
Impacts sur les résultats de l'année 2004
Impacts déjà anticipés dans les comptes en normes françaises
Éléments d'explication sur les principaux écarts

Synthèse des impacts comptables et prudentiels, y compris normes 32 et 39

Annexes

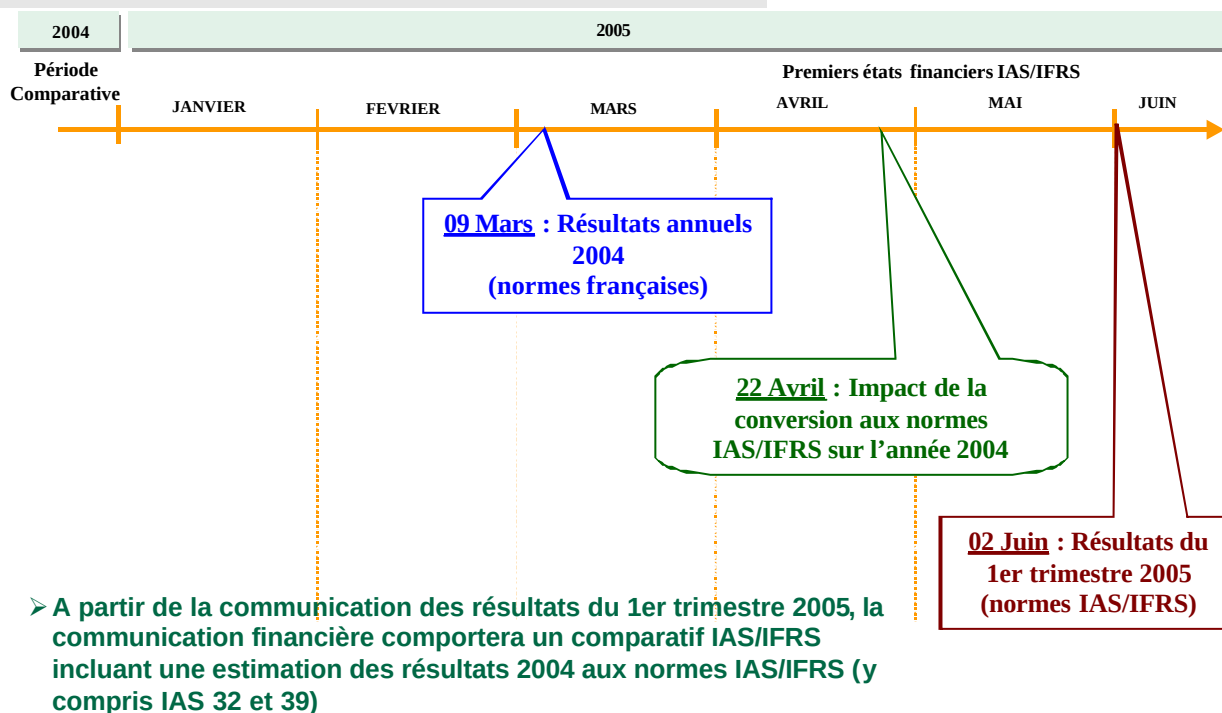
Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier
Impacts estimés sur le bilan consolidé groupe Crédit Agricole S.A. au 01/01/2005
Synthèse des impacts IAS/IFRS sur les sociétés mises en équivalence

3

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005

 CRÉDIT
AGRICOLE S.A.

LE CALENDRIER DE COMMUNICATION 2005



4

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005

 CRÉDIT
AGRICOLE S.A.

CONDITIONS DE CONSTITUTION DES ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

- ✓ Les chiffres présentés sont établis conformément au corps de normes IFRS adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2004 (y compris la norme IFRS 2).
- ✓ Dans ce cadre, la date de première application réglementaire de l'ensemble des normes, à l'exception des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4, est le 1er janvier 2004 ; la date de première application retenue par le groupe Crédit Agricole S.A. pour les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 est le 1er janvier 2005.
- ✓ Pour des besoins de comparabilité et de bonne information sur les effets de la conversion, les impacts de cette conversion, en ce compris l'application des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4, sur le bilan consolidé et les résultats de l'exercice 2004, ont été néanmoins estimés, et sont exposés dans cette présentation. Les conséquences prudentielles des impacts comptables ont été également estimées.
- ✓ Les règles et méthodes comptables, sur la base desquelles l'ensemble des informations financières présentées dans ce document ont été établies, ont fait l'objet d'un examen par les Commissaires aux comptes du Groupe. A l'issue de ce processus, les principes retenus par le Groupe pour l'application des normes IAS/IFRS au 1er janvier 2004 et au 1er janvier 2005, ont, dans leur ensemble, été validés par les Commissaires aux comptes.

CONDITIONS DE CONSTITUTION DES ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

- ✓ Le Comité d'audit a examiné l'ensemble des informations financières présentées dans ce document.
- ✓ Les données relatives à l'effet des normes IFRS applicables au 1er janvier 2004 (hors normes IAS 32 et 39 et IFRS 4) sur les capitaux propres au 1er janvier 2004 et sur le résultat de l'exercice 2004 ont fait l'objet de diligences d'audit, dont le compte-rendu a été exposé par les Commissaires aux comptes au Comité d'audit.
- ✓ Les données relatives à l'effet des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005 sont, à ce stade, globalement stabilisées, hors les points faisant l'objet de travaux complémentaires, portant sur les provisions et le traitement de la macro-couverture et des opérations intragroupes. Dans ce contexte, les Commissaires aux comptes ont fait part au Comité d'audit de l'état d'avancement de leurs travaux sur l'effet des normes IFRS au 1er janvier 2005 (y compris l'effet des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4).
- ✓ Les estimations de l'effet des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 sur le bilan consolidé et les résultats de l'exercice 2004, ainsi que les calculs de ROE et les impacts prudentiels, n'ont pas été audités.
- ✓ D'une manière générale, les impacts définitifs de la conversion aux normes IAS/IFRS pourraient être différents de ceux présentés, du fait, notamment, d'évolutions normatives qui pourraient intervenir durant l'année 2005.

CONDITIONS DE CONSTITUTION DES ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

✓ Précisions sur les impacts en capitaux propres

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires.

- Toute correction de valeur qui aurait dû impacter le résultat si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est enregistrée en **capitaux propres non recyclables**. Exemple : FRBG et provision générales non reconnus, valorisation des dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.
- Toute correction de valeur qui aurait dû impacter les réserves de réévaluation IAS/IFRS si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est enregistrée en **capitaux propres variables**.
Exemple : Réévaluation à la juste valeur des titres « disponibles à la vente », valorisation des dérivés en couverture de flux de trésorerie.
- Tout résultat qui aurait dû être différé si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées est enregistré en **capitaux propres amortissables**.
Exemple : Day one profit, étalement de certaines commissions.

CONDITIONS DE CONSTITUTION DES ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

✓ Précisions sur les impacts en résultat

Les décalages constatés sur le compte de résultat entre normes françaises et normes IAS/IFRS peuvent être définitifs ou temporaires :

- Les décalages sont **définitifs** lorsque le nouveau référentiel interdit ou rend obligatoire un traitement comptable.
Exemple : Suppression de l'amortissement des goodwill.
- Les effets **temporaires** sont dus à des modalités d'évaluation différentes ou à une prise en compte différente des résultats dans le temps.
Exemple : Day one profit, étalement de certaines commissions.

SOMMAIRE

Préambule

Calendrier de communication 2005
Conditions de constitution des éléments chiffrés

Éléments chiffrés relatifs à la conversion aux normes IAS/IFRS

Chiffres clés
Impacts sur les capitaux propres
Impacts sur les résultats de l'année 2004
Impacts déjà anticipés dans les comptes en normes françaises
Éléments d'explication sur les principaux écarts

Synthèse des impacts comptables et prudentiels, y compris normes 32 et 39

Annexes

Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier
Impacts estimés sur le bilan consolidé groupe Crédit Agricole S.A. à 01/01/2005
Synthèse des impacts IAS/IFRS sur les sociétés mises en équivalence

CREDIT AGRICOLE S.A. : Chiffres clés – hors IAS 32 et 39

✓ Résultat net part du Groupe 2004

- Après survaleurs et coûts liés au rapprochement : 2 787 m € (+ 584 m €)
- Avant survaleurs et coûts liés au rapprochement : 3 191 m € (+ 34 m €)

✓ Capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2004 :

26 240 m € (+ 1 300 m €)

✓ ROE : 13,1% (- 0,5 point)

✓ Tier One : 7,7% (- 0,3 point)

CREDIT AGRICOLE S.A. : Chiffres clés – y compris IAS 32 et 39

✓ Résultat net part du Groupe 2004

- Après survaleurs et coûts liés au rapprochement : 2 507 m € (+ 304 m €)
- Avant survaleurs et coûts liés au rapprochement : 2 911 m € (- 246 m €)

✓ Capitaux propres part du Groupe au 1er janvier 2005

- Y compris plus-values latentes : 26 603 m € (+ 1 663 m €)
- Hors plus-values latentes : 25 475 m € (+ 535 m €)

✓ ROE* : 12,2% (- 1,4 point)

✓ Tier One : 7,4 % (- 0,6 point)

* ROE sur capitaux propres hors plus-values latentes

11

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Impacts sur les capitaux propres part du Groupe et résultat 2004 hors normes 32 et 39

En m €
Nets d'impôts

	Capitaux propres part du Groupe au 01/01/2004	Résultat net part du Groupe 2004	Variation de réserves 2004	Capitaux propres part du Groupe au 31/12/2004
Normes françaises	23 571	2 203	(834)	24 940
Impact sur capitaux propres non recyclables	551	513	(374)	690
FRBG et provisions pour risques et charges (IAS 37)	847	(10)	-	837
Badwill et goodwill (IFRS 3)	11	550	-	561
Impôts différés (IAS 12)	90	-	-	90
Actions propres (IFRS 2)	(254)	-	(291)	(545)
Subventions (IAS 20)	(128)	-	(78)	(206)
Autres	(15)	(27)	(5)	(47)
Impact sur capitaux propres variables	-	-	-	-
Impact sur capitaux propres amortissables	(57)	4	-	(53)
Commissions (IAS 18)	(57)	4	-	(53)
Autres impacts	601	67	(5)	663
Quote-part des impacts IAS/IFRS des sociétés mises en équivalence	601	67	(5)	663
Impact IAS/IFRS hors normes 32 et 39	1 095	584	(379)	1 300
Normes IAS/IFRS hors normes 32 et 39	24 666	2 787	(1 213)	26 240

12

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Impacts sur les capitaux propres part du groupe Crédit Agricole S.A. au 1er janvier 2005

En m € nets d'impôts
Y compris IAS 32 et 39

Estimation du résultat net part du Groupe*	Capitaux propres part du Groupe au 1 janvier 2005

Normes françaises	2 203	24 940
Impact sur capitaux propres non recyclables	266	160
FRBG et autres provisions non reconnues (IAS 30, 37 et 39)	(107)	837
Badwills et goodwill (IFRS 3)	550	561
Réévaluation des titres : classification en trading, dépréciation durable (IAS 39)	(232)	(85)
Réévaluation des dérivés (IAS 39)	94	(448)
Micro couverture de juste valeur (IAS 39)	(12)	13
Impôts différés (IAS 12)	-	80
Actions propres et stock options (IFRS 2 – IAS 32)	-	(545)
Subventions	-	(206)
Autres	(27)	(47)
Impact sur capitaux propres variables	-	1 164
Titres disponibles à la vente (IAS 39)	-	1 128
Micro couverture de flux de trésorerie (IAS 39)	-	(101)
Macro couverture de flux de trésorerie (IAS 39)	-	137
Impacts sur capitaux propres amortissables	(34)	(464)
Day one profit (IAS 39)	(34)	(182)
Commissions (IAS 18 – IAS 39)	-	(97)
Provisions sur risque de crédit - Actualisation (IAS 39)	-	(185)
Quote-part des impacts IAS/IFRS des sociétés mises en équivalence	72	803
Impact IAS/IFRS	304	1 663
Normes IAS/IFRS	2 507	26 603

* Données non auditées

13

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



CRÉDIT
AGRICOLE S.A.

Impacts estimés sur les résultats consolidés Crédit Agricole S.A.

En m € Y compris IAS 32 et 39	Normes françaises 2004	Impacts IAS/IFRS*	Normes IAS/IFRS 2004*
Produit net bancaire	12 513	(404)	12 109
Charges d'exploitation	(8 752)	154	(8 598)
Résultat brut d'exploitation	3 761	(250)	3 511
Coût du risque	(576)	4	(572)
Sociétés mises en équivalence	1 113	72	1 185
Résultat net sur actif immobilisé	78	(41)	37
Résultat courant avant impôt	4 376	(215)	4 161
Résultat exceptionnel + impôt + FRBG (hors coûts liés au rapprochement)	(915)	(39)	(954)
Résultat net avant survaleurs et coûts liés au rapprochement	3 461	(254)	3 207
Amortissements des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement	(954)	550	(404)
Résultat net	2 507	296	2 803
Intérêts minoritaires	304	(8)	296
Résultat net part du Groupe	2 203	304	2 507
Résultat net part du Groupe avant survaleurs et coûts liés au rapprochement	3 157	(246)	2 911

* Données non auditées

14

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



CRÉDIT
AGRICOLE S.A.

Impacts déjà anticipés dans les comptes établis en normes françaises

✓ Immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. a appliqué par anticipation depuis le 01/01/04 l'intégralité du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Ce texte transpose dans les normes françaises le référentiel IAS.

Le changement de méthode effectué sur l'exercice 2004 n'a pas eu d'effet significatif.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a choisi de ne pas réévaluer les immeubles de placement.

✓ Avantages du personnel (IAS 19)

Le groupe Crédit Agricole S.A. a mis en œuvre dès les comptes en normes françaises de l'exercice 2004 la recommandation du CNC n° 2003-R.01. Ce changement de méthode a eu un effet sur les capitaux propres de – 151 m € nets d'impôts.

Ce texte est similaire à la norme IAS 19 et permet la convergence de traitement entre les normes françaises et le référentiel IAS.

Le groupe Crédit Agricole S.A. et ses filiales intégrées globalement n'ont pas opté pour la méthode optionnelle du « corridor ».

Éléments d'explication sur les principaux écarts

- ✓ FRBG et autres provisions de passif (IAS 30, 37 et 39)
- ✓ Périmètre et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)
- ✓ Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition (IAS 36, IAS 38 et IFRS 3)
- ✓ Portefeuilles titres (IAS 39)
- ✓ Dérivés (IAS 39)
- ✓ Dérivés et micro couverture de juste valeur (IAS 39)
- ✓ Dérivés et micro couverture de flux de trésorerie (IAS 39)
- ✓ Dérivés et macro couverture (IAS 39 – carve-out)
- ✓ Day one profit (IAS 39)
- ✓ Produits nets des commissions, taux d'intérêt effectif (IAS 18 – IAS 39)
- ✓ Provisions pour risques de crédit (IAS 39)
- ✓ Impôts différés (IAS 12)
- ✓ Actions propres et paiements fondés sur des actions (IFRS 2 – IAS 32)
- ✓ Subventions (IAS 20)

FRBG et autres provisions de passif (IAS 30, 37 et 39)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
- Dans les normes françaises sont constitués en complément des provisions pour risques et charges, des fonds pour risques bancaires généraux. - Les FRBG couvrent notamment les éléments suivants : - risque général crédit - risques opérationnels - risque épargne-logement - risques juridiques	- Les risques couverts par les FRBG documentés au sens IAS sont reclassés soit en moins de l'actif (provisions collectives selon IAS 39), soit en provisions pour risques et charges (risques opérationnels, risque épargne-logement). - Les FRBG et les provisions passives antérieurement constitués et qui ne répondent pas aux critères de justification des normes 37 ou 39 sont définitivement inscrits en réserves consolidées. - La méthode d'évaluation du risque épargne-logement a été revue. La provision constituée couvre le risque de déséquilibre général du système épargne-logement.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005
Nouvelle méthode d'évaluation de la provision épargne-logement - 45 m €	Reclassement des FRBG et des provisions passives non reconnues + 837 m €
Provisions passives non reconnues - 62 m €	Impact dans la quote-part des sociétés mises en équivalence + 324 m €
- 107 m €	

17

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Périmètre et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
- Le groupe Crédit Agricole S.A. consolide les entreprises contrôlées exclusivement (par intégration globale) ou sur lesquelles il exerce une influence notable (mise en équivalence) ou encore dont il a le contrôle conjoint (intégration proportionnelle). Les participations détenues temporairement dans le cadre d'opérations de capital risque ou de financement structurés sont exclues du périmètre de consolidation. - Les OPCVM dédiés sont consolidés selon les dispositions du règlement 99-07 § 10052. - Les écarts de conversion sur les capitaux propres des filiales étrangères sont inscrits temporairement en réserves consolidées. Ils affectent le résultat lors de la cession de ces filiales.	- Le caractère consolidable ou non des entités est déterminé en fonction de critères proches de ceux retenus en normes françaises. - La consolidation ne comporte pas d'exception. En conséquence, les OPCVM dédiés de l'assurance sont consolidés. - Le traitement en « juste valeur par résultat » peut être substitué à la consolidation des participations minoritaires (option retenue sur le Private Equity). - Les méthodes de consolidation restent identiques. - La norme IFRS 1 offre la possibilité d'inscrire définitivement en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés au 01/01/04 (- 163 m €). Ce choix a été retenu par le Groupe.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005
Impact non significatif	Impact non significatif

18

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition (IAS 36, IAS 38 et IFRS 3)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
- Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode du coût d'acquisition. - Les goodwills et les badwills constatés lors d'une acquisition sont amortis linéairement et font l'objet d'un amortissement exceptionnel en cas de perte de valeur. - Les affectations aux actifs et passifs identifiables, ainsi que le montant des goodwills, ne sont définitifs que dans un délai de 1 an après la clôture annuelle qui suit l'acquisition.	- Pas de modification du traitement des acquisitions antérieures au 01/01/2004. - Les goodwills antérieurs au 01/01/2004 sont figés à leur valeur en normes françaises. - Les goodwills ne sont plus amortis à compter du 01/01/2004 et font l'objet d'un test annuel de dépréciation. - Les badwills antérieurs au 01/01/2004 sont inscrits en réserves, ceux constatés après sont inscrits en résultats.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005
Arrêt de l'amortissement des goodwills et test de dépréciation + 674 m €	Badwills inscrits en réserves au 01/01/2004 + 11 m €
Variations du goodwill Crédit Lyonnais postérieurs au 01/01/2004 - 124 m €	Effets résultats 2004 + 550 m €
+ 550 m €	+ 561 m €
Impact dans la quote-part des sociétés mises en équivalence + 63 m €	Impact dans la quote-part des sociétés mises en équivalence + 203 m €

19

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Portefeuilles titres (IAS 39) – 1/2

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
- Les titres détenus à l'actif sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à LT, participation) en fonction de l'intention de gestion qui préside à leur acquisition. - Leur évaluation est fonction de leur classification. - Le cas échéant, provisionnement des moins-values latentes des titres de placement, titres de participation et assimilés dans le compte de résultat.	- Les titres sont classés au sein des 4 catégories prévues par la norme IAS 39 : - Actifs évalués en juste valeur par résultat - Actifs détenus jusqu'à l'échéance - Actifs disponibles à la vente - Prêts et créances évalués au coût amorti. - Les portefeuilles du Private Equity sont classés en « actifs évalués en juste valeur par résultat ». Les plus-values latentes sur ces titres au 01/01/04 sont définitivement inscrites en réserves. - Les portefeuilles « actifs détenus jusqu'à l'échéance » et « prêts et créances » sont comptabilisés au coût amorti. - Les moins-values latentes jugées durables sur les « actifs disponibles à la vente » sont enregistrées en dépréciation définitive de ces actifs par le compte de résultat.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005
Réévaluation à la juste valeur du Private Equity : Plus values de cession réalisées en 2004 figées en réserves dès le 01/01/2004 - 146 m €	Réévaluation à la juste valeur du Private Equity 100 m €
Dépréciations durables (neutralisation des reprises de provision pour dépréciation) et autres éléments - 86 m €	Dépréciations durables (cours de marché le plus bas) et autres éléments - 185 m €
- 232 m €	- 85 m €

20

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Portefeuilles titres (IAS 39) – 2/2

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
- Les titres détenus à l'actif sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention de gestion qui préside à leur acquisition. - Leur évaluation est fonction de leur classification. - Le cas échéant, provisionnement des moins-values latentes des titres de placement, titres de participation et assimilés dans le compte de résultat.	- Les titres sont classés au sein des 4 catégories prévues par la norme IAS 39 : - Actifs évalués en juste valeur par résultat - Actifs détenus jusqu'à l'échéance - Actifs disponibles à la vente - Prêts et créances évalués au coût amorti. - La variation de valeur du portefeuille disponible à la vente impacte les capitaux propres variables.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005
Impact non significatif	Réévaluation des titres disponibles à la vente + 1 128 m € Impact dans la quote-part des sociétés mises en équivalence + 213 m €

21

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Dérivés (IAS 39)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
- Les dérivés sont classés en 4 catégories (transaction, position ouverte isolée, micro couverture, macro couverture) en fonction de l'intention de gestion qui préside à leur réalisation. - Ils sont évalués soit en valeur historique, soit en valeur de marché, selon leur classification. - Les dérivés utilisés en couverture sont comptabilisés symétriquement à l'instrument qu'ils couvrent. - Les positions ouvertes isolées peuvent faire l'objet d'une provision pour moins-value latente.	- Tous les dérivés sont enregistrés au bilan en juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture. - Les variations de juste valeur sont enregistrées : - en résultat dans le cas d'opérations de transaction ou de couverture de juste valeur - en capitaux propres variables en cas de couverture de flux de trésorerie. - Les relations de couverture doivent respecter des conditions spécifiques d'éligibilité et d'efficacité. - En cas de non respect, les opérations sont reclassées en portefeuille de transaction.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005
Reclassement en portefeuille de transaction des dérivés non éligibles par principe + 94 m €	Reclassement en portefeuille de transaction des dérivés non éligibles par principe - 448 m €

22

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Dérivés et micro couverture de juste valeur (IAS 39)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
- Le contrat de couverture a pour objectif de réduire le risque de variation de prix ou de taux d'un actif ou d'un passif. - Le traitement comptable des dérivés de couverture suit celui de l'élément couvert, soit en général en couru.	- La couverture de juste valeur vise à couvrir les variations de prix d'un actif ou d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé. - Pour la micro couverture, la variation de juste valeur des dérivés est inscrite en résultat ainsi que symétriquement celle de l'élément couvert. L'inefficacité éventuelle se retrouve ainsi inscrite en résultat.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005
Inefficacité des couvertures - 12 m €	Inefficacité des couvertures + 13 m €

23

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Dérivés et micro couverture de flux de trésorerie (IAS 39)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
- Le contrat de couverture a pour objectif de réduire le risque de variation de prix ou de taux d'un élément futur. - Le traitement comptable des dérivés de couverture suit celui de l'élément couvert, soit en général en couru. - Tant que l'élément couvert n'est pas enregistré au bilan, les résultats sur le contrat de couverture sont différés.	- La micro couverture de flux de trésorerie vise à couvrir le risque de variabilité des flux futurs (actifs ou passifs financiers à taux variables, taux de refinancement futur). - La réévaluation des dérivés de couverture de flux de trésorerie impacte pour leur part efficace un compte de capitaux propres variables. La part inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005
Impact non significatif	Réévaluation des dérivés de micro couverture de flux de trésorerie - 101 m €

24

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Dérivés et macro couverture (IAS 39 – carve-out)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
- La macro-couverture consiste à réduire, par des instruments dérivés, le risque de taux global que présente le bilan de la banque. Elle est traitée comptablement en intérêts courus, par symétrie avec les positions couvertes. - Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre de la gestion actif/passif, intègre la prise en compte de tous les éléments du bilan générateurs de risque de taux, quel que soit leur statut juridique (dépôts à vue, par exemple).	- Le groupe privilégie la mise en place de macro-couverture de juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 dite « carve-out », car elle se rapproche de la démarche de la gestion Actif Passif et limite la volatilité des fonds propres et des résultats. La variation de juste valeur des dérivés est inscrite et neutralisée en résultat. - Certaines entités du groupe, compte tenu de la structure de leurs portefeuilles, documentent des relations de macro couverture de flux de trésorerie. Dans ce cas, la variation de juste valeur des dérivés est inscrite en capitaux propres variables pour la part efficace. La part inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNP 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005
Impact non significatif	Réévaluation des dérivés de macro couverture de flux de trésorerie + 137 m €

25

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Day one profit (IAS 39)

Normes françaises	Traitement IAS / IFRS
- Les montages structurés et instruments financiers complexes des activités de marché font l'objet d'une évaluation à partir de modèles de valorisation internes. - Les résultats ainsi mesurés sont inscrits en compte de résultat au fil de l'eau.	- En l'absence de cours constatés sur un marché actif, la juste valeur d'un instrument financier est calculée en utilisant soit le prix de transactions similaires, soit des modèles de valorisation internes. - Dans le cas d'utilisation de modèles internes, les résultats ne sont constatés que quand ils reposent sur des modèles « standards » intégrant des paramètres « observables ». - Lorsque les paramètres s'avèrent « non observables », le résultat mesuré n'est pas constaté lors de l'initiation de l'opération. La constatation dans les résultats s'étale dans le temps jusqu'à l'observabilité des paramètres ou la maturité du produit concerné. - Le groupe Crédit Agricole S.A. retraite de façon rétroactive tous les contrats en stock au 01/01/2005.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNP 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005
Day one profit - 34 m €	Day one profit - 182 m €

26

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Produits nets des commissions, taux d'intérêt effectif (IAS 18 – IAS 39)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
- Traitement des commissions en fonction de la nature des prestations. - Calcul des intérêts sur la base du taux contractuel.	- L'évaluation initiale des crédits est faite à la juste valeur et la comptabilisation ultérieure est réalisée au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif (TIE). - Commissions désormais étalées ou incorporées au TIE : - commissions de prescripteurs du crédit à la consommation - commissions sur cartes bancaires de la banque de détail - certaines commissions de participation de la banque de financement et d'investissement.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005
Impact non significatif	Résultats à étaler - 97 m €

27

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Provisions pour risques de crédit (IAS 39)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
- Les risques avérés sur encours douteux sont provisionnés sur base individuelle. - Des provisions sont constituées sur encours sains (risque sectoriel, risques pays). - La provision est constituée à hauteur des pertes prévisionnelles estimées (différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable).	- Les provisions sur base individuelle sont constituées dès qu'il existe un indice objectif de dépréciation. Leur évaluation est effectuée à partir d'échéanciers de flux futurs estimés nets de garanties et actualisés en utilisant le taux d'origine du crédit. - C'est également le cas lors des restructurations de crédit. - Les provisions sur base collective couvrent une dépréciation estimée sur un ensemble homogène de risques (secteurs d'activités, pays à risque, contreparties sous surveillance rapprochée, ...). Leur calcul met notamment en œuvre des éléments développés dans le cadre du projet Bâle II.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005
Impact non significatif	Réévaluation des provisions individuelles - 185 m €

28

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Les impôts différés (IAS 12)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
- La réserve de capitalisation des sociétés d'assurance vie ne fait pas l'objet d'impôts différés passifs. - Les FRBG, quoique non déductibles, ne font pas l'objet d'impôts différés actifs.	- Un impôt différé passif est comptabilisé sur la totalité de la réserve de capitalisation des sociétés d'assurance vie. - L'inscription en provisions d'une partie des FRBG conduit à la constatation d'un impôt différé actif sur ces provisions.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNP 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005
Impact non significatif	IDP sur réserve de capitalisation des sociétés d'assurance vie - 285 m € IDA sur FRBG reconnus en provisions + 365 m € + 80 m € Impact dans la quote-part des sociétés mises en équivalence + 57 m €

29

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Actions propres et paiements fondés sur des actions (IFRS 2 et IAS 32)

Normes françaises	Traitement IAS / IFRS
- Les plans de stock options du groupe font l'objet d'une couverture par achat d'actions. - L'écart entre le cours d'exercice de l'option et le prix moyen d'achat des actions de couverture est provisionné en charges de personnel.	- La norme IFRS 2 s'applique aux plans octroyés après le 07/11/2002. Elle a une incidence sur 3 plans de stock options Crédit Agricole S.A. - La juste valeur des options octroyées est évaluée lors de l'attribution. - Ce montant constitue une charge étalée sur la période d'acquisition des droits (4 ans). - Les actions détenues en couverture des plans sont déduites des capitaux propres.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNP 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005
Impacts non significatifs compte tenu des provisions antérieurement constituées en normes françaises La charge annuelle courante est de -17 m €.	Impact des actions détenues en couverture des plans - 545 m €

30

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Subventions (IAS 20)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
Les subventions sont présentées dans une rubrique dédiée, au sein des capitaux propres consolidés.	Les subventions sont présentées au bilan, en déduction des comptes d'actif.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005
Impact non significatif	Déduction des comptes d'actif - 206 m €

31

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



SOMMAIRE

Préambule

Calendrier de communication 2005
Conditions de constitution des éléments chiffrés

Éléments chiffrés relatifs à la conversion aux normes IAS/IFRS

Chiffres clés
Impacts sur les capitaux propres
Impacts sur les résultats de l'année 2004
Impacts déjà anticipés dans les comptes en normes françaises
Éléments d'explication sur les principaux écarts

Synthèse des impacts comptables et prudentiels, y compris normes 32 et 39

Annexes

Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier
Impacts estimés sur le bilan consolidé groupe Crédit Agricole S.A. au 01/01/2005
Synthèse des impacts IAS/IFRS sur les sociétés mises en équivalence

32

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Synthèse des impacts comptables et prudentiels, y compris normes 32 et 39

Des impacts limités sur le compte de résultat, hors arrêt de l'amortissement des écarts d'acquisition et phénomènes propres à l'exercice 2004

En m € Net d'impôt	Résultat net part du Groupe	Résultat net part du Groupe avant survaleurs et coûts liés au rapprochement	ROE
Normes françaises	2 203	3 157	13,6%
Arrêt de l'amortissement des écarts d'acquisition	674	-	
Variations du goodwill Crédit Lyonnais postérieures au 01/01/2004	(124)	-	
Plus-values du Private Equity réalisées en 2004 et réputées acquises dès le 01/01/2004	(146)	(146)	
Autres éléments	(100)	(100)	
Normes IAS/IFRS	2 507	2 911	12,2%*

* ROE sur capitaux propres hors plus-values latentes ; ROE sur capitaux propres y compris plus-values latentes : 11,6%

33

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Synthèse des impacts comptables et prudentiels, y compris normes 32 et 39

Une augmentation significative des capitaux propres – Un Tier one impacté par le reclassement des FRBG

En Mds € Net d'impôt	Capitaux propres comptables part du Groupe au 01/01/2005	Tier one net au 01/01/2005	Ratio Tier one
Normes françaises	24,9	17,3	8,0%
Traitement des FRBG s'élevant à 1,9 Md €: - en provisions pour risques et charges - en incorporation en réserves	0,8	(1,1)	
Reconnaissance des portefeuilles titres « disponibles à la vente », soumise aux variations ultérieures des valeurs de marché	1,1	-	
Reconnaissance différée de certains produits (Day one profit, commissions, ...)	(0,5)	(0,5)	
Déduction des actions propres portées en couverture des plans de stock options	(0,5)	-	
Quote part dans les ajustements IFRS des sociétés mises en équivalence	0,8	0,4	
Impacts sur le résultat net hors goodwills	(0,4)	(0,4)	
Impacts des goodwills sur le résultat net	0,7	-	
Autres éléments	(0,3)	0,4	
Normes IAS/IFRS	26,6	16,1	7, 4%
Normes IAS/IFRS hors normes 32 et 39	26,2		7,7%

34

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



SOMMAIRE

Préambule

Calendrier de communication 2005
Conditions de constitution des éléments chiffrés

Éléments chiffrés relatifs à la conversion aux normes IAS/IFRS

Chiffres clés
Impacts sur les capitaux propres
Impacts sur les résultats de l'année 2004
Impacts déjà anticipés dans les comptes en normes françaises
Éléments d'explication sur les principaux écarts

Synthèse des impacts comptables et prudentiels, y compris normes 32 et 39

Annexes

Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier
Impacts estimés sur le bilan consolidé groupe Crédit Agricole S.A. au 01/01/2005
Synthèse des impacts IAS/IFRS sur les sociétés mises en équivalence

35

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du pôle Banque de proximité en France

Principales sources d'écart normes françaises / normes IAS/IFRS :

- ✓Etalement des commissions (cartes bancaires, ...)
- ✓Effet sur les provisions pour créances douteuses et les décotes sur crédits restructurés de l'actualisation des flux futurs attendus au taux d'origine du crédit
- ✓Absence de reprise des dépréciations durables sur titres disponibles à la vente
- ✓Reclassement de provisions en capitaux propres

36

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du pôle Banque de proximité en France - Caisses régionales

En m €	2004 Publié	Impacts	2004 Normes IFRS
Produit net bancaire			
Charges d'exploitation			
Résultat brut d'exploitation			
Coût du risque			
Sociétés mises en équivalence	718	10	728
Résultat courant avant impôts	718	10	728
Résultat exceptionnel + Impôts + FRBG	(60)		(60)
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	658	10	668
Coefficient d'exploitation	n.a.		n.a.

37

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du pôle Banque de proximité en France - Réseau du Crédit Lyonnais

En m €	2004 Publié	Impacts	2004 Normes IFRS
Produit net bancaire	3 393	6	3 399
Charges d'exploitation	(2 479)	1	(2 478)
Résultat brut d'exploitation	914	7	921
Coût du risque	(158)	(11)	(169)
Résultat courant avant impôts	756	(4)	752
Résultat exceptionnel + Impôts + FRBG	(227)	(7)	(234)
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	529	(11)	518
Coefficient d'exploitation	73,1 %		72,9 %

38

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du pôle Services financiers spécialisés

Principales sources d'écart normes françaises / normes IAS/IFRS :

- ✓ Commissions rémunérant les prescripteurs présentées en réduction du PNB et étalées
- ✓ Effet sur les provisions pour créances douteuses et les décotes sur crédits restructurés de l'actualisation des flux futurs attendus au taux d'origine du crédit

39

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du pôle Services financiers spécialisés

En m €	2004 Publié	Impacts	2004 Normes IFRS
Produit net bancaire	2 387	(108)	2 279
Charges d'exploitation	(1 398)	170	(1 228)
Résultat brut d'exploitation	989	62	1 051
Coût du risque	(342)	(27)	(369)
Sociétés mises en équivalence	(3)	1	(2)
Résultat courant avant impôts	644	36	680
Résultat exceptionnel + Impôts + FRBG (hors coûts liés au rapprochement)	(232)	1	(231)
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	412	37	449
Coefficient d'exploitation	58,6%		53,9%

40

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Principales sources d'écart normes françaises / normes IAS/IFRS :

- ✓ Absence de reprise des dépréciations durables sur titres disponibles à la vente
- ✓ Inscription en actifs à la juste valeur par résultat de titres évalués en couru en normes françaises
- ✓ Assurances : présentation bilantielle significativement différente et cadre normatif évolutif

41

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Synthèse des impacts liés aux activités d'assurances (IAS 27, IFRS 4, IAS 39)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
- En application du règlement 99-07, les principes comptables et règles d'évaluation propres à l'activité d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. - Le groupe Crédit Agricole S.A., conformément au règlement 2000-05 sur la consolidation des sociétés d'assurance, ne consolide pas les OPCVM dédiés détenus par les sociétés d'assurance. - La réserve de capitalisation des sociétés d'assurance vie ne fait pas l'objet d'impôts différés passifs.	- Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe sont reclassés selon la norme IAS 39 au sein des 4 catégories d'actifs autorisées, majoritairement en « actifs disponibles à la vente ». - En vertu des règles de consolidation, 7 OPCVM dédiés sont consolidés. - Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises (IFRS 4) en attendant un complément normatif relatif aux passifs des sociétés d'assurance. - Les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices font l'objet d'une « comptabilité miroir » au passif qui équilibre la réévaluation des actifs qui leur correspondent. - Seule la part de réévaluation des actifs détenus pour compte propre affecte les capitaux propres. - Un impôt différé passif est comptabilisé sur la totalité de la réserve de capitalisation des sociétés d'assurance vie.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005
Effet net de la réévaluation des actifs pour compte propre* - 10 m €	Effet net de la réévaluation des actifs pour compte propre* + 296 m €
	IDP sur réserve de capitalisation des sociétés d'assurance vie* - 285 m €

* Effets inclus dans les données par nature d'impact présentés dans la partie « Eléments chiffrés » de la présentation

42

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée

En m€	2004 Publié	Impacts	2004 Normes IFRS
Produit net bancaire	2 782	(37)	2 745
Charges d'exploitation	(1 385)	-	(1 385)
Résultat brut d'exploitation	1 397	(37)	1 360
Coût du risque	(11)	2	(9)
Sociétés mises en équivalence	12	1	13
Résultat courant avant impôts	1 398	(34)	1 364
Résultat exceptionnel + impôts + FRBG (hors coûts liés au rapprochement)	(438)	5	(433)
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	960	(29)	931
Coefficient d'exploitation	49,8 %		50,4 %

Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du pôle Banque de financement et d'investissement (hors Private Equity)

Principales sources d'écart normes françaises / normes IAS/IFRS :

- ✓ Day one profit différé
- ✓ Etalement des commissions de participation
- ✓ Absence de reprise des dépréciations durables sur titres disponibles à la vente

44

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du pôle Banque de financement et d'investissement (hors Private Equity)

En m €	2004 Publié	Impacts	2004 Normes IFRS
Produit net bancaire	3 710	(8)	3 702
Charges d'exploitation	(2 620)	(2)	(2 622)
Résultat brut d'exploitation	1 090	(10)	1 080
Coût du risque	50	(14)	36
Résultat des sociétés mises en équivalence	73	1	74
Résultat net sur actifs immobilisés	30	(47)	(17)
Résultat courant avant impôts	1 243	(70)	1 173
Résultat exceptionnel + impôts + FRBG (hors coûts liés au rapprochement)	(284)	(19)	(265)
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	959	(51)	908
Coefficient d'exploitation	70,6%		70,8%

45

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du Private Equity

Principales sources d'écart normes françaises / normes IAS/IFRS :

- ✓ Inscription en actifs à la juste valeur par résultat de la totalité du portefeuille :
 - Plus values de cessions réalisées en 2004 réputées acquises dès le 01.01.2004
 - Réduction de valeur des actifs inscrits en baisse du PNB et non en coût du risque

46

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du Private Equity

En m €	2004 Publié	Impacts	2004 Normes IFRS
Produit net bancaire	206	(273)	(67)
Charges d'exploitation	(36)	-	(36)
Résultat brut d'exploitation	170	(273)	(103)
Coût du risque	(87)	84	(3)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-
Résultat net sur actifs immobilisés	-	-	-
Résultat courant avant impôts	83	(189)	(106)
Résultat exceptionnel + impôts + FRBG (hors coûts liés au rapprochement)	11	40	51
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	94	(149)	(55)
Coefficient d'exploitation	17,5%		n.s.

47

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du pôle Banque de détail à l'international

Principales sources d'écart normes françaises / normes IAS/IFRS :

- ✓ Hors impacts directs du groupe Intesa non encore publiés, le principal effet est l'arrêt de l'amortissement des goodwill sur la participation Intesa

48

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du pôle Banque de détail à l'international

En m €	2004 Publié	Impacts	2004 Normes IFRS
Produit net bancaire	352	(8)	344
Charges d'exploitation	(278)	(4)	(282)
Résultat brut d'exploitation	74	(12)	62
Coût du risque	(32)	2	(30)
Sociétés mises en équivalence	305	63	368
Résultat courant avant impôts	347	53	400
Résultat exceptionnel + impôts + FRBG (hors coûts liés au rapprochement)	(12)	6	(6)
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	335	59	394
Coefficient d'exploitation	79,0%		81,9%

49

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du pôle Gestion pour compte propre et divers

Principales sources d'écart normes françaises / normes IAS/IFRS :

- ✓ Reclassement de provisions en capitaux propres

50

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005

 CRÉDIT
AGRICOLE S.A.

Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du pôle Gestion pour compte propre et divers

En m €	2004 Publié	Impacts	2004 Normes IFRS
Produit net bancaire	(317)	25	(292)
Charges d'exploitation	(556)	(12)	(568)
Résultat brut d'exploitation	(873)	13	(860)
Coût du risque	4	(33)	(29)
Sociétés mises en équivalence	8	(4)	4
Résultat net sur actifs immobilisés	48	6	54
Résultat courant avant impôts	(813)	(18)	(831)
Résultat exceptionnel + impôts + FRBG (hors coûts liés au rapprochement)	327	(102)	225
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	(486)	(120)	(606)

51

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005

 CRÉDIT
AGRICOLE S.A.

Evolutions du bilan consolidé

Les principales modifications du bilan consolidé portent sur :

✓ Des reclassements

- Sans effet sur le total de bilan, notamment :

Nouvelle classification des portefeuille-titres, reclassement d'immobilisations incorporelles vers écarts d'acquisition du fonds de commerce Crédit Lyonnais

- Augmentant le total de bilan, notamment :

Non compensation au bilan des valorisations de marchés auparavant nettes, enregistrement au bilan des opérations sur titres dès la date de négociation et non en date de transaction (opérations auparavant en hors bilan)

✓ Des impacts sur la valorisation des actifs et passifs, notamment :

Enregistrement à la juste valeur des titres et des dérivés

52

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Impacts estimés sur le bilan consolidé groupe Crédit Agricole S.A. au 01/01/2005

Actif (en M€)	Normes françaises	Reclassements IFRS*	Impacts IFRS*	Normes IFRS*
Caisses, banques centrales, CCP	23 585			23 585
Actifs financiers à la juste valeur		288 715	1 889	290 604
Instruments dérivés de couverture		215	283	498
Actifs financiers disponibles à la vente		129 043	6 037	135 080
Effets publics et valeurs assimilées	48 474	(48 474)		-
Créances sur établissement de crédit	257 562	(47 396)	95	210 261
<i>Dont opérations internes au Crédit Agricole</i>	<i>170 520</i>			<i>170 520</i>
Opérations avec la clientèle & CB/Créances émises sur la clientèle	165 957	(2 044)	(187)	163 726
Réévaluation à la juste valeur du portefeuille macro couvert		15	4 569	4 584
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		18 972		18 972
Opérations sur titres	88 144	(88 144)		-
Placement des entreprises d'assurance	139 234	(139 234)		-
Immeubles de placement		3 326	9	3 335
Titres de participations et autres titres détenus à long terme	2 602	(2 602)		-
Titres mis en équivalence	13 233	225	637	14 095
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 607	(3 789)	(27)	2 791
Écarts d'acquisition	9 682	3 034	607	13 323
Actifs d'impôts		1 620	3 592	5 212
Comptes de régularisation et actifs divers	60 202	(13 763)	906	47 345
TOTAL	815 282	99 719	18 410	933 411

* Non audités

53

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Impacts estimés sur le bilan consolidé groupe Crédit Agricole S.A. au 01/01/2005

Passif (en M €)	Normes françaises	Reclassements IFRS*	Impacts IFRS*	Normes IFRS*
Banques centrales, CCP	504			504
Passifs à la juste valeur		203 595	2 860	206 455
Instruments dérivés		268	845	1 113
Dettes envers les établissements de crédit	142 469	(53 154)	122	89 437
<i>Dont opérations internes au Crédit Agricole</i>	<i>14 286</i>			
Comptes créditeurs de la clientèle/Dettes envers la clientèle	305 192	(7 309)	(7)	297 876
Dettes représentées par un titre	101 032	(8 096)	132	93 068
Réévaluation à la juste valeur du portefeuille macro couvert			3 288	3 288
Provisions techniques des sociétés d'assurance	135 137		6 656	141 793
Passifs d'impôt		1 157	3 466	4 623
Comptes de régularisation et passifs divers	76 758	(35 020)	162	41 900
Provisions pour risques et charges	4 867	291	(1 061)	4 087
Dettes subordonnées	18 509	(1)	264	18 772
Fonds pour risques bancaires généraux	1 833	(1 833)		-
Intérêts minoritaires	4 041	(179)	30	3 892
Capitaux propres part du Groupe	24 940	-	1 663	26 603
<i>Résultat de la période</i>	<i>2 203</i>		<i>304</i>	<i>2 507</i>
<i>Réserves consolidées</i>	<i>5 291</i>			
TOTAL	815 282	99 719	18 410	933 411

* Non audités

54

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



CRÉDIT
AGRICOLE S.A.

Synthèse des impacts IAS/IFRS sur les sociétés mises en équivalence

En m € nets d'impôts
Y compris IAS 32 et 39

	Capitaux propres part du Groupe
Impact sur capitaux propres non recyclables	
FRBG et autres provisions non reconnues (IAS 37)	324
Badwill et goodwill (IFRS 3)	203
Réévaluation des titres : classification en trading, dépréciation durable (IAS 39)	213
Impôts différés (IAS 12)	57
Autres	6

Impact IAS/IFRS au 01/01/2005 sur les sociétés mises en équivalence

803

55

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



CRÉDIT
AGRICOLE S.A.

2.2. autres évolutions récentes

- **Crédit Agricole S.A. et Meridian Bank A.D. sont en négociations exclusives pour lancer un partenariat stratégique en Serbie -**
Communiqué de presse du 20 avril 2005

Crédit Agricole S.A. et Meridian Bank A.D. informent qu'elles mènent des négociations exclusives afin de lancer un partenariat stratégique dans le domaine des services financiers en Serbie.

Selon des conditions qui seront déterminées d'ici mi mai 2005 sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, Crédit Agricole S.A. détiendrait une participation majoritaire de 71% dans le capital de Meridian Bank A.D.

En partenariat avec le Groupe Crédit Agricole, l'objectif de Meridian Bank A.D. sera de devenir l'un des leaders sur le marché serbe des services financiers, en particulier dans l'activité banque de détail.

- **Sodica devient listing sponsor sur Alternext.** Dans le cadre du lancement d'Alternext par Euronext, Sodica a été agréé en qualité de listing sponsor (*).
Communiqué de presse du 20 avril 2005

Dans le prolongement de la réforme de sa cote visant à améliorer la visibilité et la liquidité des valeurs moyennes cotées sur ses marchés, Euronext a annoncé le 14 avril la création d'Alternext, un marché sur mesure pour les petites et moyennes entreprises.

Alternext apporte une réponse appropriée et innovante aux entreprises de taille moyenne désireuses de financer leur développement et d'accéder aux marchés financiers. Marché régulé aux exigences réglementaires assouplies, Alternext entend en effet offrir aux PME, quel que soit leur secteur d'activité, un accès simplifié aux marchés de capitaux tout en respectant les besoins des investisseurs en matière de transparence et de contrôle de l'information.

Destiné à assurer une couverture progressive de la zone euro en phase avec l'harmonisation du cadre réglementaire européen, Alternext ouvrira officiellement ses portes le 17 mai prochain.

Fort de son expérience dans le conseil aux entreprises de taille moyenne, Sodica figure dans la liste des sept premiers listing sponsors sur Alternext reconnus et agréés par Euronext.

A propos de Sodica

Sodica est la société du Groupe Crédit Agricole spécialisée dans les opérations de fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière de taille moyenne (mid-caps). Sodica intervient notamment en support de l'activité des réseaux bancaires et des filiales du Groupe Crédit Agricole.

La mission des 27 professionnels spécialisés de Sodica est d'accompagner, au travers d'un service personnalisé, les sociétés mid-caps dans leurs projets de croissance externe, de cession ou de désinvestissement, en France et à l'étranger.

(*) Listing sponsor (source : Euronext): Véritable partenaire financier de l'entreprise dans le long terme, le listing sponsor intervient aux côtés de l'entreprise pour **l'accompagner dans la préparation de sa cotation** sur Alternext et **l'assister durant son parcours boursier**.

Sa présence est obligatoire pour toute société cotée sur ce marché. Il contribue au respect, par l'entreprise, de ses engagements de transparence à l'égard du marché et l'accompagne dans la mise en œuvre de ses obligations. L'action du listing sponsor est de nature à renforcer la confiance des investisseurs.

➤ **Le CCF acquiert 34% d'Elysée Factor auprès d'Eurofactor (Crédit Agricole S.A.)**
Communiqué de presse du 22 avril 2005

Conformément au pacte d'actionnaires signé en 1997, le CCF a décidé d'exercer son option d'achat sur la participation de 34% détenue par Eurofactor dans sa filiale d'affacturage Elysées Factor. Après la réalisation de cette transaction, soumise à l'autorisation des autorités de tutelle, le CCF détiendra la totalité du capital d'Elysées Factor.

L'exercice de cette option par le CCF fait suite à l'acquisition par Crédit Agricole SA de la participation de 49,09% détenue par Euler Hermès dans Eurofactor en décembre 2004.

L'actif net comptable de Elysées Factor s'établit à 8,0 millions d'euros soit 33,72 euros par action au 31 décembre 2004.

Concomitamment, Crédit agricole SA rachètera la participation de 1,8% que le CCF détient dans Eurofactor. L'actif net comptable de Eurofactor s'établit, quant à lui, à 355,6 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Avec ses deux filiales Eurofactor et Transfact, Crédit Agricole S.A. est le numéro un de l'affacturage en France et le premier réseau intégré d'affacturage en Europe.

L'objectif du groupe CCF est de se développer sur le marché porteur de l'affacturage, en s'appuyant sur le savoir-faire et les ressources technologiques du groupe HSBC et sur une ligne de métier dédiée au factoring, HSBC Invoice Finance, numéro trois de l'affacturage au Royaume-Uni.

3. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ses règlements et instructions d'application d'une part et aux pages du Document de référence D.05-0233 que le présent document actualise d'autre part.

Informations	N° de page du document de référence	N° de page du présent document
Attestations des responsables		
Attestation des responsables du document de référence	206	3
Attestation des contrôleurs légaux des comptes	208	5-6
Politique d'information	11	
Renseignements de caractère général		
Émetteur		
- Renseignements de caractère général concernant la société	186	
Capital		
- Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...)	188	
- Capital autorisé non émis	190	
- Capital potentiel	190	
- Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	52	
Marché des titres		
- Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	9	
- Dividendes	10, 51, 190,	
- Marché des instruments financiers	197	
Capital et droits de vote	190	
Répartition actuelle du capital et des droits de vote		
Évolution de l'actionnariat	8, 190	
Pactes d'actionnaires	190	
Activité du Groupe	8, 190	
Organisation du Groupe (relations mère et filiales, information sur les filiales)		
Chiffres clés du groupe	12-17	
Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	6-7	
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	6, 33, 163	
Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise...)	6-26	
Analyse des risques du Groupe	10	
Facteurs de risques		
- Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	61-78	
- Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats...)	61-75	
- Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...)	75-78	
- Risques industriels et liés à l'environnement	76-77	
Assurances et couverture des risques	83-85	
Patrimoine, situation financière et résultats	77-78	
Comptes consolidés et Annexe		
Engagements hors-bilan	31, 107-169	
Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	110, 153	
Information financière pro forma	207	
Ratios prudentiels réglementaires	30, 125-126	
Comptes sociaux	49	
Gouvernement d'entreprise	173	
Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	88-90	
Composition et fonctionnement des Comités	91-92	
Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)	102-106	
Conventions réglementées	194	
Évolution récente et perspectives		
Évolution récente	53	7-38
Perspectives	53	

Crédit Agricole S.A.
Société anonyme au capital de 4 420 567 311 euros
RCS Paris 784 608 416
91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris
Tél. (33) 1 43 23 52 02
www.credit-agricole-sa.fr



Actualisation A.03

Eléments financiers au 31 mars 2005
de Crédit Agricole S.A.



Sommaire

1- Responsables du document de référence et de ses actualisations et responsables du contrôle des comptes

- Responsable du document de référence et de ses actualisations
- Attestation de la personne responsable
- Responsables du contrôle des comptes
- Attestation des Commissaires aux comptes sur l'actualisation

2- Évolution récente

2.1 Comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 mars 2005

2.2 autres évolutions récentes

3- Table de concordance AMF

AMF

Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 09 juin 2005, conformément au Livre II de son Règlement Général. Il actualise le document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2005 sous le numéro D.05-0233. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SES ACTUALISATIONS ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

- Responsable du document de référence et de l'actualisation

M. Jean Laurent, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

- Attestation du responsable

« A ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris le 09 juin 2005

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.
Jean Laurent

- Personne responsable de l'information financière

M. Denis KLEIBER

Responsable Relations Investisseurs
Direction Finances Groupe de Crédit Agricole S.A.
Téléphone : +33.1.43.23.26.78

- Responsables du contrôle des comptes

Titulaires

BARBIER FRINAULT ET AUTRES
Ernst & Young
Société représentée par
Valérie MEEUS
41, rue Ybry
92576 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Société représentée par
Gérard HAUTEFEUILLE
32, rue Guersant
75017 PARIS

Suppléants

Alain GROSMANN
41, rue Ybry
92576 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

Pierre COLL
34, place des Corolles
92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX

BARBIER FRINAULT et AUTRES a été désigné en tant que Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans et renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2000.

BARBIER FRINAULT et AUTRES représenté par Valérie MEEUS est membre du réseau Ernst & Young depuis le 5 septembre 2002.

ALAIN GROSMANN a été désigné en tant que Commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans et renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2000.

Ont été nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2004, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les Commissaires aux comptes suivants :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire,
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT est représenté par Gérard HAUTEFEUILLE.

Pierre COLL, Commissaire aux comptes suppléant.

- Avis des Commissaires aux comptes sur l'actualisation A.03 du document de référence

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

1. En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole S.A. et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.05-0233, dans l'actualisation A.01 déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.05-0233-A01, dans l'actualisation A.02 déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.05-0233-A02 et l'actualisation A.03 ci-jointe.
2. Ces documents ont été établis sous la responsabilité de Monsieur Jean Laurent, Directeur Général de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'ils contiennent portant sur la situation financière et les comptes.
3. Le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.05-0233 et son actualisation A.01 déposée sous le numéro D.05-0233-A01 ont fait l'objet d'avis sans observation de notre part respectivement en date du 17 mars 2005 et du 20 avril 2005. L'actualisation A.02 déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.05-0233-A.02 a fait l'objet d'un avis avec observations de notre part en date du 4 mai 2005, figurant dans le document précité.
4. Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France :
 - a. à vérifier qu'il n'est pas survenu d'événements postérieurs à la date de notre avis sur l'actualisation A.02 rappelée ci-dessus, de nature à remettre en cause la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, contenues dans le document de référence et ses actualisations A.01 et A.02,
 - b. à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans l'actualisation ci-jointe et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport de notre part. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans cette actualisation A.03, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Cette actualisation A.03 ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.
5. Les données relatives à l'effet des normes IAS / IFRS (y compris l'effet des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4) au 1^{er} janvier 2005, de même que celles relatives au 1^{er} trimestre 2005, font l'objet de travaux complémentaires sur les points indiqués au paragraphe 4 du visuel de présentation portant le numéro 4 et figurant à la page 18 de cette actualisation.
6. Les données estimées de l'effet des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 sur les informations relatives au 1^{er} trimestre 2004 n'ont pas fait l'objet de travaux de notre part.

7. Sur la base de ces diligences et compte tenu des limitations relatives aux données précisées aux paragraphes 5 et 6 ci-dessus qui ne sont pas couvertes par notre avis, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans le document de référence, l'actualisation A.01, A.02 et l'actualisation A.03 ci-jointe.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 09 juin 2005

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

Gérard Hautefeuille

Valérie Meeus

2. ÉVOLUTION RECENTE

2.1. Résultats du 1^{er} trimestre 2005

➤ Communiqué de presse

Crédit Agricole S.A. présente le 2 juin 2005 ses résultats consolidés du premier trimestre 2005 en normes IFRS.

Forte progression des résultats du 1^{er} trimestre 2005

• Résultat brut d'exploitation :	1 024 millions d'euros (+ 26,0 %)
• Résultat net part du groupe :	905 millions d'euros (+ 41,6 %)

Réuni le 1^{er} juin 2005 sous la présidence de René Carron, le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. a examiné les comptes du premier trimestre 2005 en normes IFRS.*

Le résultat net part du groupe, à 905 millions d'euros, est en forte hausse (+ 41,6 %) par rapport à celui du premier trimestre 2004.

Cette performance reflète une forte progression du résultat brut d'exploitation (+ 26 %), un coût du risque toujours faible et une contribution des sociétés mises en équivalence en hausse marquée (+ 17,9 %) ; elle est portée par une activité commerciale soutenue dans les Caisses régionales et dans le réseau du Crédit Lyonnais, par un fort dynamisme des métiers de la gestion d'actifs et des services financiers spécialisés et par une forte progression des résultats de la banque de financement et d'investissement.

*

*

*

A l'issue du Conseil d'Administration, Jean Laurent, Directeur Général, a souligné que « 2005 est la première année de plein exercice de Crédit Agricole S.A. dans sa nouvelle configuration après l'achèvement des chantiers d'intégration du Crédit Lyonnais ; les résultats du premier trimestre sont très bons et bénéficient pleinement de la dynamique de la croissance des revenus et de la bonne maîtrise des charges. »

Le Président René Carron a déclaré : « la progression de la contribution de chacun des métiers valide notre politique fondée sur le développement ciblé de relais de croissance à l'international. L'accord important que nous venons de signer avec Banca Intesa dans la gestion d'actifs s'inscrit totalement dans cette approche. »

(*) Afin de rendre les comparaisons plus pertinentes, les données relatives au premier trimestre 2004 ont été estimées en normes IAS/IFRS, y compris les normes 32 et 39 et IFRS4, et établies à périmètre et conventions comparables. Ces données ne sont pas auditées.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Le résultat net, part du groupe, de Crédit Agricole S.A. s'élève pour le premier trimestre 2005 à 905 millions d'euros, en hausse de 41,6 % sur celui de la même période de 2004.

Ce résultat traduit une forte progression des résultats opérationnels des métiers liés aux activités de banque de détail, un coût du risque en baisse et une augmentation des résultats mis en équivalence.

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 1 024 millions d'euros, en progression de 26,0 % par rapport au premier trimestre 2004. Cette évolution provient :

- d'une croissance du **produit net bancaire** de 9,7 % à 3 233 millions d'euros, tirée par le très bon niveau d'activité des métiers de gestion d'actifs et du pôle des services financiers spécialisés ;
- d'une bonne maîtrise des **frais de gestion** (+ 3,6 %), les synergies réalisées permettant d'absorber l'essentiel de la hausse des charges liées au développement de l'activité. A périmètre constant (intégration à 100 % d'Eurofactor), la hausse des frais de gestion est limitée à 3,1 %.

Le coefficient d'exploitation s'améliore en conséquence de 4,1 points, à 68,3 %.

Le coût du risque atteint 138 millions d'euros, en recul de 33,3 % par rapport à celui de la période correspondante de 2004.

La contribution des sociétés mises en équivalence est en hausse de 17,9 %, passant de 329 millions d'euros à 388 millions d'euros. Cette forte croissance provient pour l'essentiel de la progression de 7,9 % de la quote-part des résultats des Caisses régionales qui atteint 236 millions d'euros (contre 219 millions d'euros) et de la contribution des banques de détail à l'international (123 millions d'euros, soit + 44,4 % par rapport au premier trimestre 2004) dont principalement Banca Intesa.

Le résultat courant avant impôts s'élève à 1 279 millions d'euros, en hausse de 37,5 % sur la même période de 2004.

Le résultat net part du groupe avant coûts liés au rapprochement atteint 937 millions d'euros, en hausse de 40,7 %, conduisant à un ROE annualisé de 15,3 %.

En € m	T1-04	T1-05	Variation T1-05/T1-04
Produit net bancaire	2 946	3 233	+ 9,7%
Charges d'exploitation	(2 133)	(2 209)	+ 3,6 %
Résultat brut d'exploitation	813	1 024	+ 26,0 %
Coût du risque	(207)	(138)	(33,3 %)
Sociétés mises en équivalence	329	388	+ 17,9 %
Résultat net sur autres actifs	(5)	5	n.s.
Résultat courant avant impôts	930	1 279	+ 37,5 %
Coûts liés au rapprochement	(41)	(49)	+ 19,5 %
Résultat net	716	972	+ 35,8 %
Résultat net part du groupe	639	905	+ 41,6 %
Résultat net part du groupe avant coûts liés au rapprochement	666	937	+ 40,7 %

RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Les 6 pôles métiers du groupe Crédit Agricole S.A. ont fortement accru (+ 27 %) leur contribution au résultat du groupe au cours du premier trimestre.

1. PÔLE BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE

Les Caisses régionales ont réalisé une activité soutenue au premier trimestre 2005 sur tous leurs marchés. Le début de l'année a été marqué par la poursuite du succès commercial des produits d'épargne retraite et une activité toujours importante en crédit à l'habitat.

Les encours de collecte bilan et hors-bilan ont enregistré une progression soutenue : + 6,9 % entre mars 2004 et mars 2005, soit 27,7 milliards d'euros, pour atteindre 430,8 milliards d'euros.

L'augmentation de la **collecte bancaire** est toujours tirée par l'épargne de précaution et d'attente avec une augmentation des encours sur livrets : + 8,2 % (à 53,8 milliards d'euros) et des comptes à terme : + 9,6 % lié au succès du produit épargne retraite « Capital Vert Croissance » qui, sur le seul trimestre, affiche une collecte de 400 millions d'euros.

La très forte augmentation de la **collecte hors bilan** tient aux performances de l'assurance vie qui continuent d'être excellentes avec une croissance des encours de près de 11 % entre les deux périodes, à 102,5 milliards d'euros. Les encours d'OPCVM et de SCPI progressent de 8,1 % sur un an.

Les activités de crédit affichent toujours une forte croissance tant en terme de production (+ 12,1 %) que d'encours (+ 8,7 %). Les **réalisations de prêts** à moyen et long terme atteignent 12,1 milliards d'euros dont 7 milliards d'euros en crédit à l'habitat, soit + 12,8 % par rapport au premier trimestre 2004. La production est encore plus vive dans les autres secteurs comme les entreprises (+ 22,8 %), les collectivités locales (+ 18,9 %) et les professionnels (+ 14,6 %).

L'encours des prêts des Caisses régionales s'établit à 246,2 milliards d'euros au 31 mars 2005 et marque une croissance supérieure (+ 8,7 %) à celle observée l'an passé sur la même période (+ 8,2 %). L'augmentation des encours de crédits concerne tous les secteurs mais avec une accélération toujours plus marquée des prêts à l'habitat (+ 12,7 % sur un an) et de bonnes performances sur le marché des collectivités locales (+ 10,6 %).

Le **résultat brut d'exploitation** des 42 Caisses régionales, sur la base de leurs données cumulées et retraité de l'acompte sur dividendes, atteint 1 195 millions d'euros et progresse sur un an de + 5,3 % par rapport au premier trimestre 2004, grâce à deux facteurs favorables :

- une hausse de 3,4 % du **produit net bancaire** retraité de l'acompte sur dividendes perçu au cours du trimestre à 2 853 millions d'euros. Cette évolution bénéficie de la solide progression des commissions (+ 3,9 %), tirée par les commissions sur les activités d'assurances (+ 5,1 %) et sur les services et autres opérations bancaires (+ 6,8 %).
- une progression des charges maîtrisée (+ 2,2 %), atteignant 1 658 millions d'euros.

En conséquence, le coefficient d'exploitation continue son amélioration (0,7 point) pour s'établir à 58,1 % à fin mars 2005.

Le coût du risque de crédit, déjà faible, baisse encore à 22 points de base sur les encours totaux. Le taux des créances douteuses rapportées aux encours de crédits continue de diminuer : il est de 3,4 % à fin mars contre 3,9% un an auparavant et le taux de provisionnement, hors provisions collectives, s'établit à 69,8 %.

En conséquence, **le résultat net cumulé**, retraité de l'acompte sur dividendes, des 42 Caisses régionales atteint 665 millions d'euros et progresse sur un an de + 8,8 %.

En m €	T1-04	T1-05	Variation T1-05/T1-04
Sociétés mises en équivalence*	219	236	+ 7,9 %
Résultat courant avant impôts	219	236	+ 7,9 %
Impôts**	(49)	(56)	+ 14,3 %
Résultat net	170	180	+ 6,1 %
Coefficient d'exploitation	n.a.	n.a.	
Fonds propres alloués (Md €)		3,3	
ROE		20,4%	

* Sur base de 25% du résultat net mis en équivalence

** Charge fiscale des dividendes perçus des Caisses régionales

La contribution des Caisses régionales au résultat net consolidé de Crédit Agricole S.A. augmente de 6,1 % à 180 millions d'euros, après impact de l'effet relatif des dividendes versés par les Caisses régionales, et après déduction de l'impôt payé par Crédit Agricole S.A. sur ces dividendes.

Le **ROE** du métier s'établit à 20,4 % à fin mars 2005.

2. PÔLE BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – CRÉDIT LYONNAIS

Les trois premiers mois de l'année 2005 sont marqués par la poursuite d'une bonne dynamique commerciale, plus particulièrement dans les produits d'épargne de bilan ; ainsi, les encours sur livrets enregistrent une forte hausse de leurs encours (+ 18,8 % sur un an). La collecte en assurance-vie affiche d'excellentes performances : + 38 % par rapport au premier trimestre 2004 et les encours s'inscrivent en hausse de 8,9 % à 30,5 milliards d'euros. En matière d'opérations sur titres, le réseau du Crédit Lyonnais s'est montré particulièrement performant dans le placement des titres SANEF avec une part de marché (20 %) très supérieure à sa part de marché naturelle. Les **encours de collecte bilan et hors-bilan** enregistrent une progression de : + 5,7 % et s'élèvent à 120,3 milliards d'euros.

La production de crédits aux particuliers reste soutenue et les encours des crédits à l'habitat progressent de + 9 % sur un an. L'encours des crédits à la consommation croît de 4,3 % sur un an, marquant une accélération par rapport à l'évolution constatée fin 2004 (+ 3,7 %). La demande de crédits à moyen et long terme des PME connaît une forte reprise avec une augmentation de 50% de la production et de 8,1 % des encours. **Les encours de crédits** sont en hausse de 6,2 % à 49,4 milliards d'euros au 31 mars 2005.

En m €	T1-04*	T1-05	Variation T1-05/T1-04*
Produit net bancaire	827	837	+ 1,1 %
Charges d'exploitation	(630)	(627)	(0,6 %)
Résultat brut d'exploitation	197	210	+ 6,6 %
Coût du risque	(43)	(41)	(4,8 %)
Résultat courant avant impôts	154	169	+ 9,8 %
Impôts	(47)	(51)	+ 8,4 %
Résultat net	107	118	+ 10,5 %
Coefficient d'exploitation	76,2 %	74,9 %	
Fonds propres alloués (Md €)		2,3	
ROE		20,6 %	

* A périmètre et convention comparables

Le **résultat brut d'exploitation** augmente de **+ 6,6 %** à 210 millions d'euros au premier trimestre 2005, avec un **produit net bancaire** en hausse de 1,1 % à 837 millions d'euros, porté par les commissions (+ 3,0 %) notamment sur l'assurance et la gestion mobilière. Les **charges d'exploitation** sont **très bien maîtrisées (- 0,6 %)** : les avancées du projet d'entreprise se traduisent par une baisse des charges structurelles supérieure aux coûts des investissements commerciaux (poursuite du programme d'optimisation du réseau d'agences et montée en puissance des plates-formes téléphoniques).

En conséquence, le **coefficient d'exploitation** s'améliore de 1,3 point, à 74,9 %.

La **charge du risque** est stable par rapport au premier trimestre 2004 et le coût du risque (y compris provisions collectives) mesuré par rapport aux encours pondérés se maintient à 45 points de base. Le ratio de couverture des risques continue de se renforcer à 79,7 %.

Le **résultat net** s'établit à 118 millions d'euros sur le trimestre, soit un accroissement de 10,5 % sur la période. Le **ROE** annualisé atteint 20,6 %.

3. PÔLE SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Crédit Agricole S.A. poursuit son renforcement dans ce pôle, notamment dans le crédit à la consommation et dans l'affacturage. Au début du trimestre, a été signé un accord portant sur l'acquisition par Sofinco de l'activité « Equipement de la maison » de la filiale spécialisée du Banco Comercial Portugues. Sofinco devient ainsi le leader des établissements généralistes de crédit à la consommation au Portugal. Dans l'affacturage, Crédit Agricole S.A. a racheté fin décembre 2004 la participation de 50 % que détenait Euler dans Eurofactor, détenu désormais à 100 %.

Tous les métiers de ce pôle ont vu leurs résultats progresser au cours du premier trimestre 2005.

La **production de crédit à la consommation** a enregistré une très forte croissance (+ 17 %) par rapport au 1^{er} trimestre 2004, grâce à une progression très dynamique à l'étranger (+ 45 %), avec des performances remarquables en Italie (Agos Itafinco : + 61 %) et en Allemagne (Creditplus : + 42 %).

Les **encours de crédits gérés** atteignent 32,7 milliards d'euros, en hausse de 14,2 % sur un an ; les encours étrangers représentent près de 31 % de ce total et marquent une progression de 42 %.

En **crédit-bail**, les encours restent stables à 12,6 milliards d'euros dans un contexte économique peu porté par l'investissement. L'activité a toutefois été plus soutenue à l'international, notamment en Pologne au travers d'EFL particulièrement dynamique sur les financements automobiles et l'équipement.

L'activité d'**affacturage** poursuit son amélioration. Le chiffre d'affaires factoré progresse de 16,5 % par rapport au trimestre comparable de l'année précédente. Les encours atteignent 5 milliards d'euros, (+ 15,4 %) avec une progression plus marquée à l'étranger (+ 12,4 %), notamment en Allemagne et en Belgique.

En m €	T1-04	T1-05	Variation T1-05/T1-04
Produit net bancaire	540	603	+ 11,6 %
Charges d'exploitation	(289)	(324)	+ 12,0 %
Résultat brut d'exploitation	251	279	+ 11,1 %
Coût du risque	(102)	(97)	(4,9 %)
Sociétés mises en équivalence	-	1	X 3,8
Résultat net sur autres actifs	(6)	-	(100 %)
Résultat courant avant impôts	143	183	+ 27,9 %
Impôts	(59)	(57)	(2,6 %)
Résultat net avant coûts liés au rapprochement	84	126	+ 49,2 %
Coefficient d'exploitation	53,5 %	53,7 %	
Fonds propres alloués (Md €)		2,0	
ROE		24,3 %	

L'intégration totale d'Eurofactor dans les comptes de Crédit Agricole S.A. explique pour 4 points la hausse du **produit net bancaire** (+ 11,6 %) à 603 millions d'euros et pour 5 points celle des charges (+ 12 %) à 324 millions d'euros. Le **résultat brut d'exploitation** atteint 279 millions d'euros, en hausse de 11,1 %.

Le **coût du risque** de l'ensemble du pôle représente 97 millions d'euros, en recul de 4,9 % sur un an, évolution imputable essentiellement à l'amélioration des risques constatée en crédit bail.

Le **résultat courant avant impôt** ressort à 183 millions d'euros, en hausse de 27,9 % par rapport au T1-2004 ; le **résultat net** avant coûts liés au rapprochement s'établit à 126 millions, en hausse de 49,2 %.

Le **ROE** s'établit à 24,3 % au 31 mars 2005.

4. PÔLE GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES ET BANQUE PRIVÉE

En ce début d'année, les métiers de gestion d'actifs, assurances et banque privée ont enregistré de très bonnes performances. Les encours gérés croissent de 8,5 % pour atteindre 430 milliards d'euros au 31 mars 2005, soit 24 milliards de plus qu'au 31 décembre 2004.

Ce pôle est appelé à se renforcer grâce à la signature, fin mai 2005, de l'accord avec Banca Intesa portant sur la prise de contrôle à 65 % de l'ensemble formé par le rapprochement de Nextra Investment Management et de Crédit Agricole Asset Management sgr. Cette transaction permettra au groupe Crédit Agricole S.A. de devenir l'un des cinq plus importants gestionnaires d'actifs en Europe.

En gestion d'actifs, la progression est particulièrement sensible sur le trimestre avec une hausse de 14,5 milliards d'euros dont l'essentiel provient de souscriptions nouvelles : + 9 milliards d'euros, soit un taux de collecte annualisé de 10,4%. Les entreprises et les institutionnels ont largement dynamisé la collecte qui s'est concentrée sur les fonds obligataires et alternatifs. La dynamique commerciale des filiales internationales se poursuit avec une contribution à la collecte nette de 45 %. Sur un an, les actifs gérés croissent fortement (+ 9,1% à périmètre constant) et atteignent près de 369 milliards d'euros avec une progression plus forte dans les relais de croissance à l'international (+ 35,8 %) qu'en France (+ 16,4 %). Au cours du trimestre, Crédit Agricole Asset Management a unifié et remodelé son offre d'OPCVM, enrichi sa gamme de nouveaux fonds à performance absolue et lancé sur Euronext un nouveau tracker.

L'activité du trimestre en **Banque privée** a été marquée par la fusion juridique, organisationnelle et informatique de Crédit Agricole Indosuez (Suisse) et Crédit Lyonnais Suisse pour créer Crédit Agricole Suisse S.A., qui se place au 2ème rang des banques étrangères en Suisse pour l'activité de banque privée. Par rapport au 31 mars 2004, les encours sont quasiment stables, l'activité en France ayant bénéficié des bonnes performances de la Banque de Gestion Privée Indosuez qui profite de sa coopération avec les Caisses régionales.

L'assurance vie poursuit sa dynamique de croissance et réalise un excellent trimestre. Le chiffre d'affaires global dépasse 5 milliards d'euros avec plus de 300 000 nouveaux contrats. Au total, les encours gérés atteignent 133 milliards d'euros, en croissance de 9,7 % sur un an. Cette évolution est tirée par la demande sur les contrats en euros (+ 10 % sur 1 an). Ces bons résultats confortent la place de numéro 2 que détient Predica, dans l'assurance vie en France.

Les assurances IARD (Pacifica et Finaref) connaissent une dynamique commerciale toujours importante : tous les secteurs d'activité sont en forte augmentation. Le chiffre d'affaires trimestriel est en forte hausse (+ 21 %) par rapport au trimestre équivalent en 2004. La sinistralité reste toujours très modérée avec un ratio de sinistres sur charges en constante amélioration à 52,7 % et un excellent ratio combiné (82,7 %).

En m €	T1-04*	T1-05	Variation T1-05/T1-04*
Produit net bancaire	682	777	+ 13,9 %
Charges d'exploitation	(321)	(338)	+ 5,2 %
Résultat brut d'exploitation	361	439	+ 21,6 %
Coût du risque	(1)	-	n.s.
Sociétés mises en équivalence	2	10	X 4,6
Résultat net sur autres actifs	-	-	n.s.
Résultat courant avant impôts	362	449	+ 23,9 %
Impôts	(119)	(159)	+ 34,0 %
Résultat net avant coûts liés au rapprochement	243	290	+ 18,9 %
Coefficient d'exploitation	47,1 %	43,5 %	
Fonds propres alloués (Md €)		5,8	
ROE		20,1 %	

* A périmètre et convention comparables

Le **résultat brut d'exploitation** du pôle progresse de 21,6 % par rapport au premier trimestre 2004 à 439 millions d'euros. Cette évolution s'explique par une forte progression du produit net bancaire (+ 13,9 %) et une hausse limitée des charges (+ 5,2 %).

Le **résultat net du pôle avant coûts liés au rapprochement**, en hausse de 18,9 % par rapport au résultat du premier trimestre 2004, atteint 290 millions d'euros, et le **ROE** s'établit à 20,1 %.

5. PÔLE BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le début de l'exercice 2005 est marqué par la poursuite du redressement des revenus amorcé au 4^{ème} trimestre 2004 et enregistre une augmentation des revenus de + 7,3 % à périmètre et taux de change constants par rapport au 1^{er} trimestre 2004.

La contribution de ce pôle avant coûts liés au rapprochement s'inscrit en hausse de plus de 48 % à 301 millions d'euros, conduisant à un ROE annualisé de 16,9 %.

En m €	T1-04*	T1-05	Variation T1-05/T1-04*
Produit net bancaire	985	1 033	+ 4,9 %
Charges d'exploitation	(700)	(678)	(3,1 %)
Résultat brut d'exploitation	285	355	+ 24,5 %
Coût du risque	(39)	14	n.s.
Sociétés mises en équivalence	17	22	+ 30,0 %
Résultat net sur autres actifs	2	4	+ 100 %
Résultat courant avant impôts	265	395	+ 49,0 %
Impôts	(62)	(94)	+ 52,1 %
Résultat net avant coûts liés au rapprochement	203	301	+ 48,0 %
Coefficient d'exploitation	71,1 %	65,6 %	
ROE		16,9 %	

* A périmètre et convention comparables

Le **résultat brut d'exploitation**, en hausse de 24,5 % par rapport au 1^{er} trimestre 2004, bénéficie de l'effet de ciseaux favorable entre la hausse du produit net bancaire de 4,9 % et la réduction de 3,1 % des charges d'exploitation. A périmètre et change constants, il progresse de 27,5 %.

Le **coût du risque** est en reprise nette de 14 millions d'euros.

Les coûts liés au rapprochement sont en très nette réduction ce trimestre (20 millions d'euros).

La banque de financement

En m €	T1-04*	T1-05	Variation T1-05/T1-04*
Produit net bancaire	420	423	+ 0,7 %
Charges d'exploitation	(249)	(202)	(19,0 %)
Résultat brut d'exploitation	171	221	+ 29,4 %
Coût du risque	(37)	13	n.s.
Sociétés mises en équivalence	17	22	+ 30,0 %
Résultat net sur autres actifs	2	-	(100 %)
Résultat courant avant impôts	153	256	+ 67,5 %
Impôts	(43)	(58)	+ 34,7 %
Résultat net avant coûts liés au rapprochement	110	198	+ 80,4 %
Coefficient d'exploitation	59,3 %	47,7 %	
ROE		16,9 %	

* A périmètre et convention comparables

Dans un environnement marqué par une faible demande de crédit et une érosion des marges, le **résultat brut d'exploitation** s'inscrit en hausse de 29,4 % sous l'effet d'une quasi-stabilisation du **produit net bancaire**: + 0,7 % (+ 3,2 % à périmètre et convention comparable) et d'une **très forte compression des charges** : - 19 %(- 17,6 % à périmètre et convention comparables). L'évolution favorable du produit net bancaire tire profit du renforcement des activités de financement à plus forte valeur ajoutée, notamment les financements structurés.

Le **coefficient d'exploitation** s'améliore de 11,6 points pour s'inscrire à 47,7 %.

Le **coût du risque** est en reprise nette (13 millions d'euros) sur le trimestre.

Le **ROE** annualisé s'élève à 16,9 %.

La banque de marché et d'investissement

En m €	T1-04*	T1-05	Variation T1-05/T1-04*
Produit net bancaire	565	610	+ 7,9 %
Charges d'exploitation	(451)	(476)	+ 5,6 %
Résultat brut d'exploitation	114	134	+ 17,2 %
Coût du risque	(2)	1	n.s.
Résultat net sur autres actifs	0	4	n.s.
Résultat courant avant impôts	112	139	+ 23,7 %
Impôts	(18)	(36)	+ 92,9 %
Résultat net avant coûts liés au rapprochement	94	103	+ 10,0 %
Coefficient d'exploitation	79,8 %	78,1 %	
ROE		16,9 %	

* A périmètre et convention comparables

Les activités de marché ont réalisé un très bon premier trimestre avec une progression de près de 8 % du **produit net bancaire** sous l'effet du redressement des dérivés actions, des très bonnes performances des dérivés de taux et du maintien d'un niveau d'activités solide des courtiers dans un environnement un peu moins favorable. Avec une hausse des charges d'exploitation de 5,6% liées à la croissance organique, le **résultat brut d'exploitation** augmente de 17,2 % à 134 millions d'euros.

Le **résultat net avant coûts liés au rapprochement** s'établit à 103 millions d'euros, en hausse de 10 % sur celui du premier trimestre 2004, conduisant à un **ROE** annualisé de 16,9 %.

6. PÔLE BANQUE DE DÉTAIL A L'ÉTRANGER

Une redéfinition du pôle a entraîné le transfert de certaines filiales (notamment BFCAG, Yemen, Egypte) vers d'autres métiers. Ce pôle est désormais composé essentiellement des entités africaines auparavant filiales du Crédit Lyonnais, dont la principale est le Crédit du Maroc.

Le résultat du pôle Banque de détail à l'étranger est essentiellement imputable au résultat des sociétés mises en équivalence qui s'élève à 123 millions d'euros, en hausse de 44,4% par rapport au premier trimestre 2004. Banca Intesa, qui a réalisé un excellent trimestre, est le principal contributeur à cette performance.

Le **résultat net** s'inscrit en hausse de 40,4% à 127 millions d'euros, conduisant à un ROE du métier de 22,3%.

En m €	T1-04*	T1-05	Variation T1-05/T1-04*
Produit net bancaire	69	63	(9,1 %)
Charges d'exploitation	(55)	(53)	(4,7 %)
Résultat brut d'exploitation	14	10	(25,9 %)
Coût du risque	(7)	(2)	(70,0 %)
Sociétés mises en équivalence	85	123	+ 44,4 %
Résultat net sur autres actifs	-	(3)	n.s.
Résultat courant avant impôts	92	128	+ 39,0 %
Impôts	(2)	(1)	(20,0 %)
Résultat net	90	127	+ 40,4 %
Coefficient d'exploitation	79,4 %	83,2 %	
Fonds propres alloués (Md €)		2,3	
ROE		22,3 %	

* A périmètre et convention comparables

7. GESTION POUR COMPTE PROPRE ET DIVERS

La contribution du pôle Gestion pour compte propre et divers au résultat du groupe passe de - 156 millions d'euros au premier trimestre 2004 à - 138 millions d'euros au premier trimestre 2005. Cette évolution favorable résulte essentiellement d'une augmentation du produit net bancaire, par rapport à un trimestre de référence assez bas, induite par le classement en trading (imposé par les normes IAS/IFRS) d'une partie des instruments financiers de macro-couverture.

En m €	T1-04*	T1-05	Variation T1-05/T1-04*
Produit net bancaire	(158)	(80)	(49,6 %)
Charges d'exploitation	(138)	(190)	+ 38,4 %
Résultat brut d'exploitation	(296)	(270)	(8,7 %)
Coût du risque	(14)	(11)	(20,9 %)
Sociétés mises en équivalence	6	(4)	n.s.
Résultat net sur autres actifs	(1)	4	n.s.
Résultat courant avant impôts	(305)	(281)	(8,0 %)
Impôts	149	143	(4,3 %)
Résultat net avant coûts liés au rapprochement	(156)	(138)	(11,5 %)

* A périmètre et convention comparables

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le Groupe Crédit Agricole enregistre sur le premier trimestre 2005 un résultat net part du groupe de 1,301 milliard d'euros, en hausse de 20,4% par rapport à celui du premier trimestre 2004.

en m €	T1-04	T1-05	Variation T1-05/T1-04
Produit net bancaire	5 875	6 146	+ 4,6 %
Charges d'exploitation	(3 848)	(3 971)	+ 3,2 %
Résultat brut d'exploitation	2 027	2 175	+ 7,3 %
Coût du risque	(391)	(288)	(26,3 %)
Sociétés mises en équivalence	107	150	+ 40,2 %
Résultat net sur actifs immobilisés	5	12	X 2,4
Résultat courant avant impôts	1 748	2 049	+ 17,2 %
Coûts liés au rapprochement	(39)	(49)	+ 25,6 %
Impôts	(551)	(638)	+ 15,8 %
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(10)	(3)	(70,0 %)
Résultat net	1 148	1 359	+ 18,4 %
Résultat net part du Groupe	1 081	1 301	+ 20,4 %

Les éléments présentés, ci-dessus, sont relatifs au Groupe Crédit Agricole, constitué de l'ensemble des Caisses locales, des Caisses régionales, de Crédit Agricole S.A. et de leurs filiales.

➤ Annexes : visuels de présentation

Résultats du 1er trimestre 2005

Juin 2005



Avertissement

Cette présentation comporte des perspectives ou des objectifs relatifs aux activités ou à la situation financière de Crédit Agricole S.A.

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections mentionnées.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.



Sommaire

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Présentation des résultats des pôles

Banque de proximité en France – Caisses régionales
Banque de proximité en France – Réseau du Crédit Lyonnais
Services financiers spécialisés
Gestion d'actifs, assurances et banque privée
Banque de financement et d'investissement
Banque de détail à l'international
Gestion pour compte propre et divers

Point d'étape sur les synergies

Structure financière de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole

Annexes

3

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Conditions de constitution des éléments chiffrés

- ✓ Les chiffres présentés sont établis conformément au corps de normes IFRS adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2004 (y compris la norme IFRS 2).
- ✓ Dans ce cadre, les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 sont applicables à compter du 1er janvier 2005.
- ✓ Pour des besoins de comparabilité, les données relatives au 1er trimestre 2004 ont cependant été estimées, en ce compris l'effet des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Les conséquences prudentielles des impacts comptables ont été également estimées. Ces estimations n'ont pas fait l'objet de travaux des Commissaires aux comptes.
- ✓ Les données relatives à l'effet des normes IAS/IFRS applicables au 1er janvier 2005, de même que celles relatives au 1er trimestre 2005, sont, à ce stade, globalement stabilisées, hors les points faisant l'objet de travaux complémentaires, portant sur les provisions et le traitement de la macro-couverture et des opérations intra-groupe.

4

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

- ✓ Résultat brut d'exploitation : 1 024 m € (+ 26,0 %)
- ✓ Résultat net part du groupe : 905 m € (+ 41,6 %)
- ✓ Coefficient d'exploitation : 68,3 % (- 4,1 points)

5

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Des résultats en forte progression

en m €	T1-04*	T1-05	Variation* T1-04/T1-05
Produit net bancaire	2 946	3 233	+ 9,7%
Charges d'exploitation	(2 133)	(2 209)	+ 3,6 %
Résultat brut d'exploitation	813	1 024	+ 26,0 %
Coût du risque	(207)	(138)	(33,3 %)
Sociétés mises en équivalence	329	388	+ 17,9 %
Résultat net sur autres actifs	(5)	5	n.s.
Résultat courant avant impôts	930	1 279	+ 37,5 %
Coûts liés au rapprochement	(41)	(49)	+ 19,5 %
Résultat net	716	972	+ 35,8 %
Résultat net part du groupe	639	905	+ 41,6 %
Résultat net part du groupe avant coûts liés au rapprochement	666	937	+ 40,7 %

✓ Un résultat brut d'exploitation en forte croissance (+ 26 %) reflétant la bonne dynamique des revenus (+ 9,7 %) et la maîtrise des charges (+ 3,6 %) ;

✓ Un coût du risque s'établissant à un niveau historiquement bas ;

✓ Une rentabilité en progression continue :

- ROE annualisé** : 15,3 % (contre 12,2 % sur l'exercice 2004)

* Rappel : sauf mention contraire, toutes les données de cette présentation au T1-04 et en variation sont en normes IAS/IFRS y compris 32 et 39 et sont non auditées
 ** Hors plus-values latentes

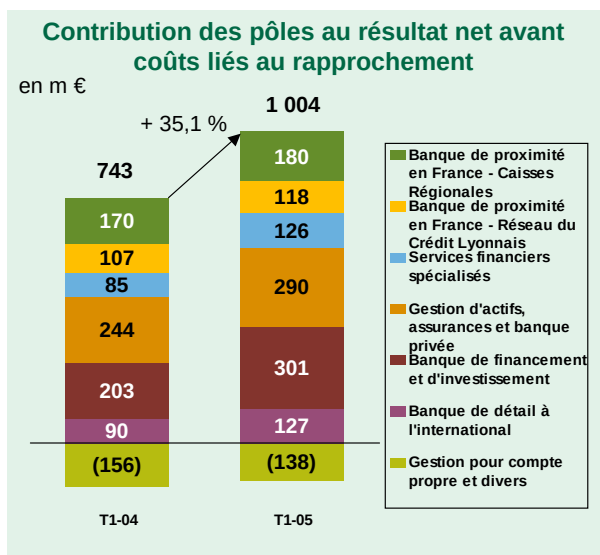
6

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Forte croissance des résultats de tous les métiers



✓ Activité commerciale soutenue des Caisses régionales et dans le réseau du Crédit Lyonnais, accompagnée d'une très bonne maîtrise des charges ;

✓ Très forte progression des résultats des métiers de gestion d'actifs et des services financiers spécialisés ;

✓ Contribution de la BFI en forte hausse reflétant des revenus en hausse et une nette amélioration du coefficient d'exploitation.

7

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Hausse de la rentabilité des métiers

En Md €	Fonds propres alloués T1-05	% T1-05	% T1-04*	ROE T1-05
Banque de proximité en France – Caisses régionales	3,3	14,4	13,2	20,4 %
Banque de proximité en France – Réseau du Crédit Lyonnais	2,3	10,0	9,6	20,6 %
Services financiers spécialisés	2,0	8,9	7,5	24,3 %
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	5,8	25,3	23,2	20,1 %
Banque de financement et d'investissement	7,2	31,3	35,1	16,9 %
Banque de détail à l'international	2,3	10,1	11,4	22,3 %
Total des métiers	22,9	100,0	100,0	19,8 %
Groupe				15,3 %

* Données publiées en normes françaises

8

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Sommaire

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Présentation des résultats des pôles

Banque de proximité en France – Caisses régionales
Banque de proximité en France – Réseau du Crédit Lyonnais
Services financiers spécialisés
Gestion d'actifs, assurances et banque privée
Banque de financement et d'investissement
Banque de détail à l'international
Gestion pour compte propre et divers

Point d'étape sur les synergies

Structure financière de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole

Annexes

9

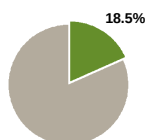
Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



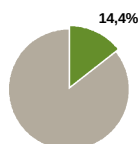
Banque de proximité en France – Caisses régionales

Croissance de toutes les activités des Caisses régionales

Résultat courant T1-05 : 236 m €*



Fonds propres alloués : 3,3 Mds €



Résultat net T1-05 : 180 m €*

ROE : 20,4 %

- ✓ Une activité commerciale soutenue sur tous les marchés (particuliers, agriculture, professionnels, entreprises, collectivités locales) ;
- ✓ Poursuite du succès commercial des produits d'épargne retraite ;
- ✓ Activité toujours importante dans le crédit habitat ;
- ✓ Maintien d'excellents indicateurs de gestion (coefficient d'exploitation en baisse de 0,7 point sur un an).

* Quote-part du groupe Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (25%)

10

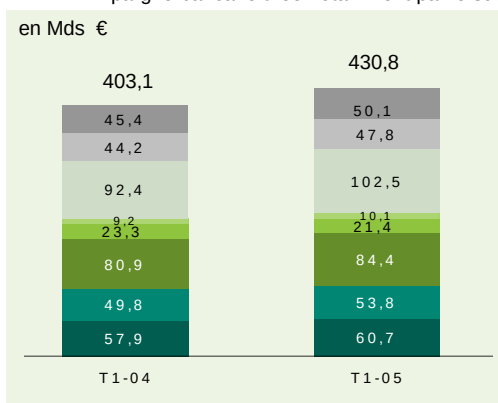
Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Banque de proximité en France – Caisses régionales

Poursuite de la progression soutenue des encours de collecte

- ✓ Une croissance toujours dynamique de la collecte : + 3,4 Mds € au T1-05 :
 - Lancement de 2 nouveaux FCP « Protein' » et « Protein' Vie » (+ 750 m €)
 - Placement de deux émissions obligataires avec une collecte de plus de 570 m € et succès de l'OPO Sanef avec plus de 380 m € demandés ;
 - Collecte du produit d'épargne retraite « Capital vert croissance » sur le trimestre : + 400 m €.
- ✓ Des encours en hausse de 6,9 % sur un an :
 - Assurance vie : + 10,9 %
 - Epargne bancaire tirée notamment par le succès du CSL : + 12,2 % et du livret jeunes : + 9,4 %



	Variation T1-05/T1-04
Total	+ 6,9 %
Titres*	+ 10,4 %
OPCVM et SCPI*	+ 8,1 %
Assurance vie	+ 10,9 %
CAT et bons	+ 9,6 %
PEP	(8,1 %)
Epargne-logement	+ 4,3 %
Livrets**	+ 8,2 %
Dépôts à vue	+ 4,8 %

* Ont été inclus en 2005 et rétroactivement en 2004 les titres et OPCVM hors Groupe conservés dans les portefeuilles de la clientèle.

** CSL, LEP, Codevi, ...

11

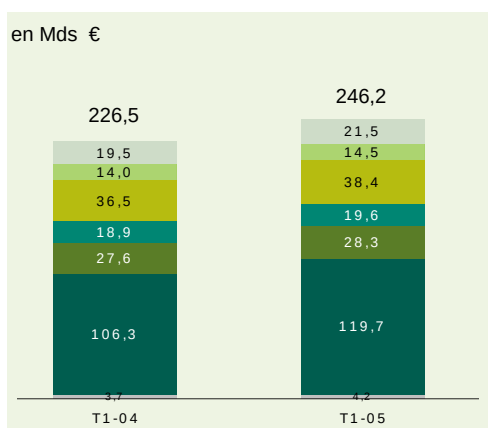
Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Banque de proximité en France – Caisses régionales

Forte croissance de la production et des encours de crédit

- ✓ Réalisations de prêts à moyen et long terme dépassant 12 Mds €, en progression de 12,1 % vs T1-04. En particulier, forte croissance des réalisations dans les secteurs des entreprises (+ 22,8 %), des collectivités locales (+ 18,9 %) et des professionnels (+ 14,6 %) ;
- ✓ Maintien du rythme de croissance des encours à 8,7 % sur un an ; progression soutenue des encours habitat (+ 12,7 %).



	Variation T1-05/T1-04
Total	+ 8,7 %
Collectivités locales	+ 10,6 %
Consommation	+ 3,3 %
Entreprises	+ 5,0 %
Professionnels	+ 3,6 %
Agriculture	+ 2,5 %
Habitat	+ 12,7 %
Autres	+ 13,1 %

12

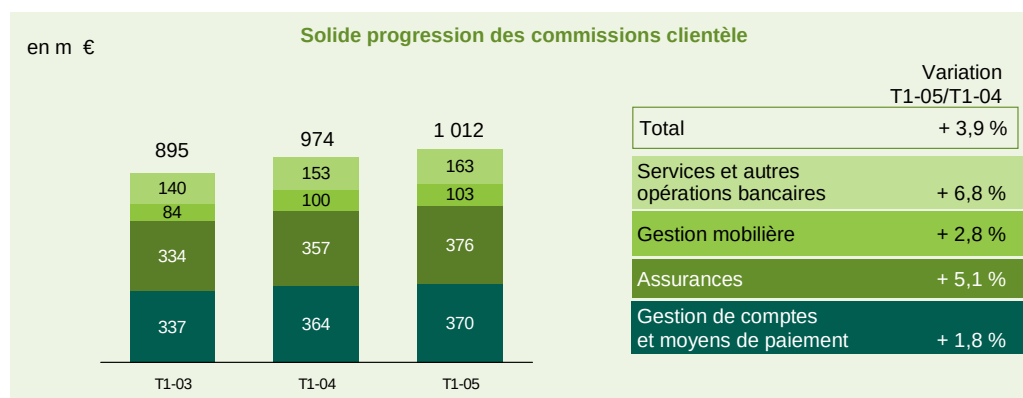
Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Banque de proximité en France – Caisses régionales

Bonne dynamique commerciale et évolution du PNB de 3,4 %*

- ✓ Développement d'activités vers les clientèles des agriculteurs, des professionnels et des entreprises (assurance récolte, CA certificat, partenariats avec des franchises de commerçants, ...)
- ✓ Une progression des commissions clientèle soutenue par les activités d'assurance (notamment non-vie) et les services et autres opérations bancaires (comptes services).



* Hors dividendes Crédit Agricole S.A. reçus par les Caisses régionales. Hors placement des fonds propres, la hausse du PNB est de 0,6 %

13

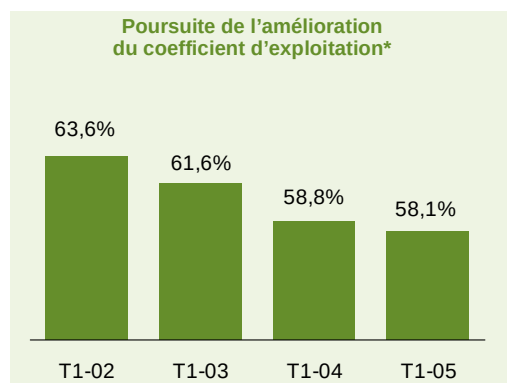
Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Banque de proximité en France – Caisses régionales

Des équilibres de gestion sains

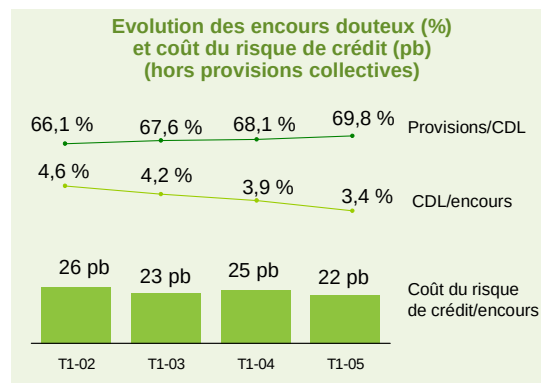
- ✓ Amélioration de 0,7 point en un an du coefficient d'exploitation, avec des charges d'exploitation en progression maîtrisée (+ 2,2 %) ;
- ✓ Niveau élevé des ratios de couverture des encours CDL ;
- ✓ Diminution de 3 pb du coût du risque.



* Coefficient d'exploitation cumulé des 42 Caisses régionales mises en équivalence (hors dividendes versés par Crédit Agricole S.A.)

14

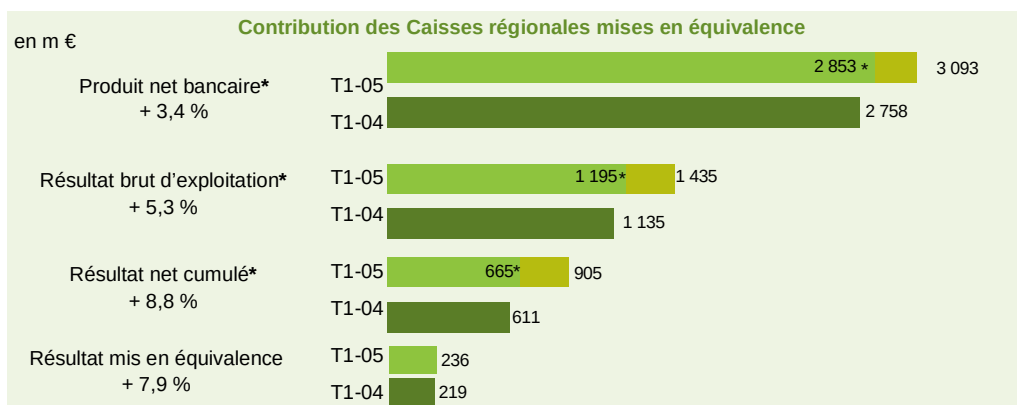
Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Banque de proximité en France – Caisses régionales

Une solide progression de la contribution des Caisses régionales

- ✓ Un résultat net social cumulé en forte progression grâce à l'augmentation du RBE (+ 5,3 %) et à la baisse du coût du risque (- 18,5 %) ;
- ✓ Une croissance de 7,9 % de la contribution consolidée des Caisses régionales (+ 6,1 % après impôt sur les dividendes perçus par Crédit Agricole S.A.).



* Données cumulées des 42 Caisses régionales mises en équivalence retraitées des dividendes Crédit Agricole S.A. perçus par les Caisses régionales



15

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005

Banque de proximité en France – Caisses régionales

Résultats du pôle Banque de proximité en France - Caisses régionales

En m €	T1-04	T1-05	Variation T1-05/T1-04
Produit net bancaire			
Charges d'exploitation			
Résultat brut d'exploitation			
Coût du risque			
Sociétés mises en équivalence	219	236	+ 7,9 %
Résultat courant avant impôts	219	236	+ 7,9 %
Impôts*	(49)	(56)	+ 14,3 %
Résultat net	170	180	+ 6,1 %
Coefficient d'exploitation	n.a.	n.a.	
Fonds propres alloués (Md €)		3,3	
ROE		20,4 %	

* Charge fiscale des dividendes perçus des Caisses régionales



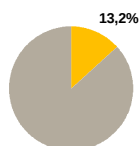
16

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005

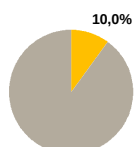
Banque de proximité en France – Réseau du Crédit Lyonnais

Croissance du RBE* de 6,6 %

Résultat courant T1-05 : 169 m €



Fonds propres alloués : 2,3 Mds €



Résultat net T1-05 : 118 m €

ROE : 20,6 %

- ✓ Maintien d'une bonne dynamique commerciale, qui se traduit notamment par des gains de parts de marché en collecte de ressources
- ✓ Excellente réactivité sur le contrôle des charges, dans un contexte de croissance modérée du PNB : coefficient d'exploitation en baisse de 1,3 point sur un an ;
- ✓ Évolution du RBE * :
 - PNB : + 1,1 %
 - Charges : (0,6 %)
 - RBE : + 6,6 %

* A périmètre et conventions comparables

17

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005

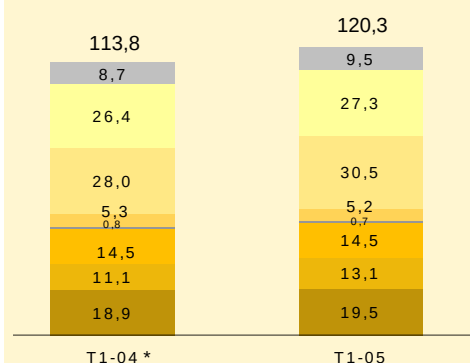


Banque de proximité en France – Réseau du Crédit Lyonnais

Progression soutenue des encours de collecte

- ✓ Accélération de la croissance des encours de livrets, avec gains de parts de marchés en épargne de bilan ;
- ✓ Forte progression des encours de titres à la suite du succès du placement Sanef (part de marché Crédit Lyonnais de 20 %) ;
- ✓ Bonnes performances en collecte nette d'assurance vie (+ 38 % T1-05 / T1-04).

en Md €



Variation
T1-05/T1-04*

Total	+ 5,7 %
Titres	+ 8,5 %
OPCVM	+ 3,3 %
Assurance vie	+ 8,9 %
CAT	(2,8 %)
PEP	(16,6 %)
Epargne logement	(0,4 %)
Livrets	+ 18,8 %
Dépôts à vue	+ 3,3 %

* A périmètre et conventions comparables

18

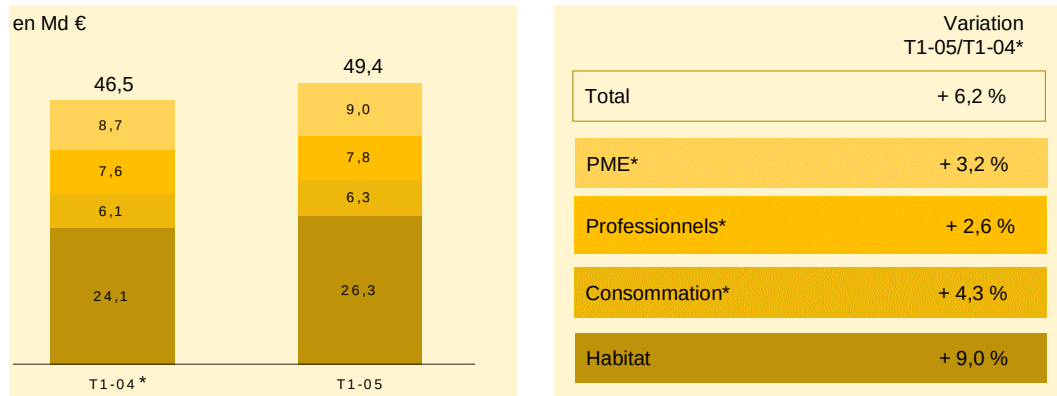
Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Banque de proximité en France – Réseau du Crédit Lyonnais

Nouveau développement des encours de crédit

- ✓ Maintien d'un rythme élevé du crédit à l'habitat ;
- ✓ Reprise sensible des financements moyen et long terme aux PME (hausse de la production de 50 % et des encours de 8,1 %).



* A périmètre et conventions comparables. Les encours de crédits CT aux professionnels précédemment inclus dans les crédits consommation sont regroupés avec l'ensemble des crédits consentis aux professionnels.

19

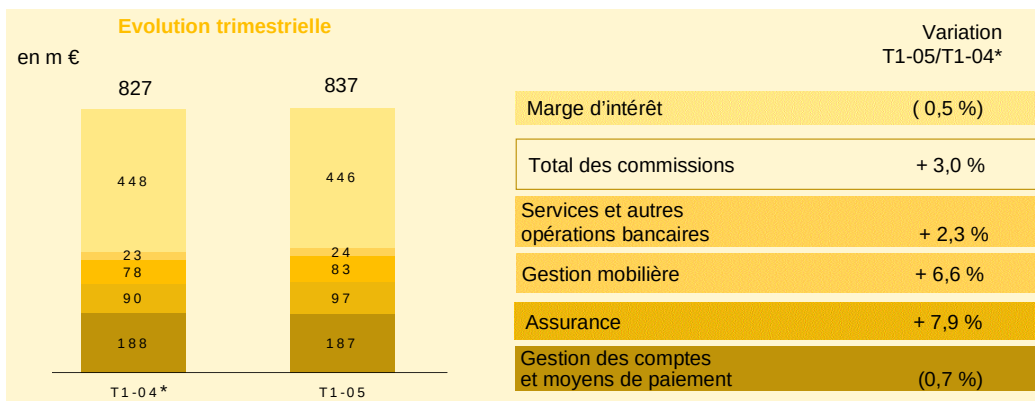
Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Banque de proximité en France – Réseau du Crédit Lyonnais

Une évolution du PNB de 1,1 %*

- ✓ La marge d'intérêt est affectée par un contexte de taux historiquement bas et une concurrence toujours vive qui absorbent l'effet hausse des volumes de collecte et de crédits ;
- ✓ Forte progression des commissions d'assurance (avec notamment + 15 % en assurance hors vie) et des commissions de gestion mobilière (introduction Sanef).



* A périmètre et conventions comparables

20

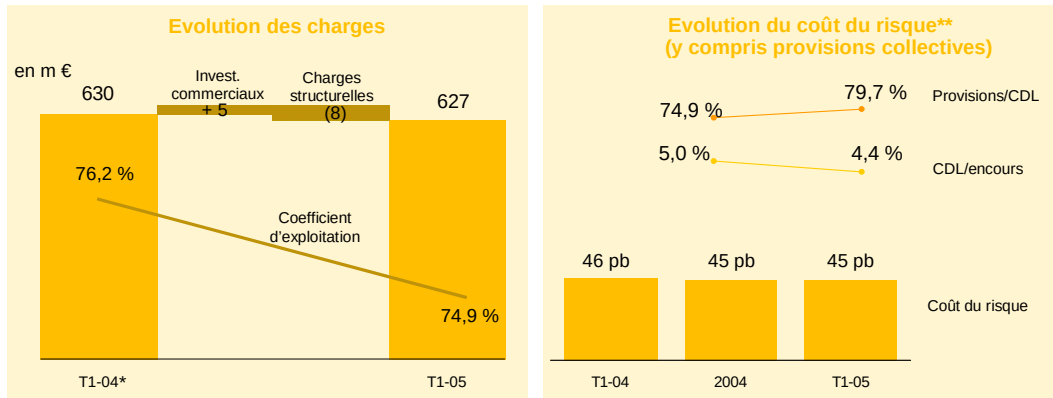
Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Banque de proximité en France – Réseau du Crédit Lyonnais

Evolution des charges et du coût du risque

- ✓ Excellente maîtrise des charges (- 0,6 %) permettant la poursuite du programme d'optimisation du réseau d'agences (12 créations + 28 rénovations sur le 1er trimestre) et la montée en puissance des plates-formes téléphoniques;
- ✓ Avancées du projet d'entreprise se traduisant dès le T1-05 par une baisse notable des charges structurelles ;
- ✓ Amélioration du coefficient d'exploitation (- 1,3 point) et coût du risque stable à 45 points de base à fin mars 2005 avec un renforcement des ratios de couverture.



* A périmètre et conventions comparables
 ** Coût du risque / encours pondérés

21

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Banque de proximité en France – Réseau du Crédit Lyonnais

Résultats du pôle Banque de proximité en France - Réseau du Crédit Lyonnais

En m €	T1-04*	T1-05	Variation T1-05/T1-04*
Produit net bancaire	827	837	+ 1,1 %
Charges d'exploitation	(630)	(627)	(0,6 %)
Résultat brut d'exploitation	197	210	+ 6,6 %
Coût du risque	(43)	(41)	(4,8 %)
Résultat courant avant impôts	154	169	+ 9,8 %
Impôts	(47)	(51)	+ 8,4 %
Résultat net	107	118	+ 10,5 %
Coefficient d'exploitation	76,2 %	74,9 %	
Fonds propres alloués (Md €)		2,3	
ROE		20,6 %	

* A périmètre et conventions comparables

22

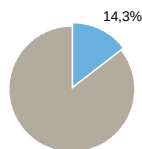
Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



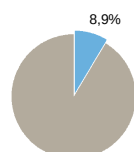
Services financiers spécialisés

Très forte croissance du résultat net de près de + 50 %

Résultat courant T1-05 : 183 m €



Fonds propres alloués : 2,0 Mds €



Résultat net avant coûts liés
au rapprochement T1-05 : 126 m €

ROE : 24,3 %

✓ Un pôle en développement permanent :

- Croissance externe (Dan'Aktiv, crédit équipement de la maison de la BCP, 50% d'Eurofactor) ;
- Croissance organique à l'international, notamment par le développement des partenariats ;

✓ Forte croissance de résultat du crédit à la consommation et des contributions du crédit-bail et de l'affacturage.



23

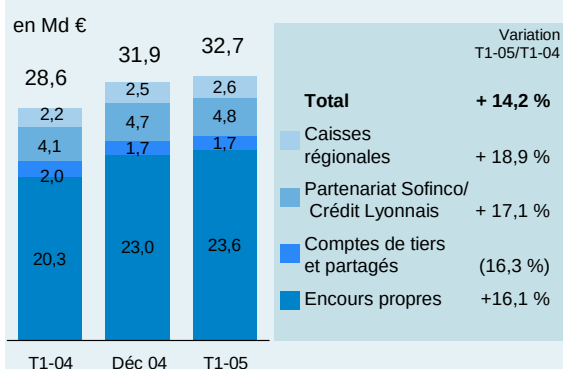
Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005

Services financiers spécialisés

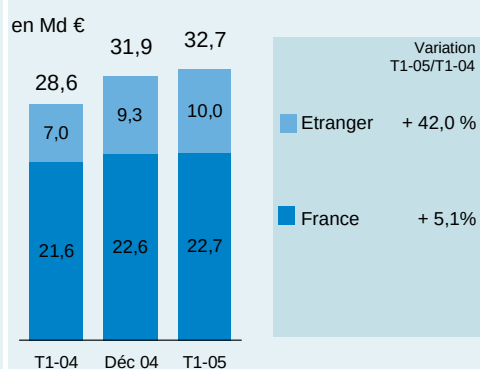
Crédit à la consommation en France et à l'étranger

- ✓ Forte croissance de la production sur le trimestre : 5,2 Mds €, soit + 17 % vs T1-04 tirée par l'activité à l'étranger (+ 45 %) ;
- ✓ Augmentation des encours : + 14 % vs T1-04, sous l'effet du fort développement à l'international ainsi que de la coopération avec les Caisses régionales et le Crédit Lyonnais ;
- ✓ Une rentabilité en hausse avec une croissance du résultat courant de + 13,5 %, liée principalement aux réseaux étrangers qui contribuent au RBE du T1-05 à hauteur de 39 %.

Augmentation des encours gérés



Répartition géographique des encours



24

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005

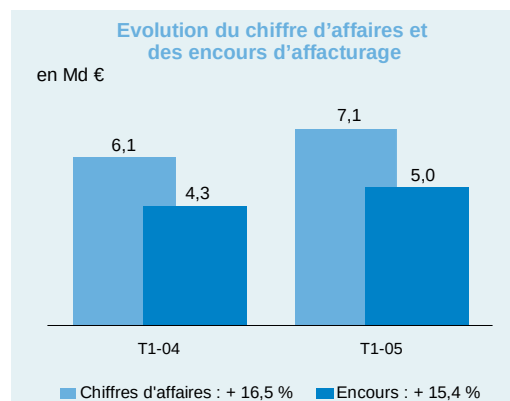
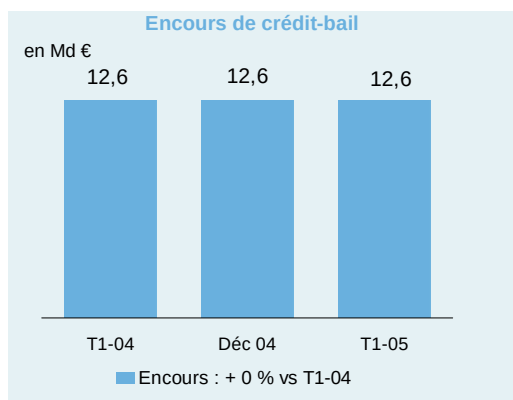
Services financiers spécialisés

Crédit-bail et affacturage

✓ Crédit-bail :

- Production de 939 m € en hausse de 3,8% vs T1-04 dont + 20 % pour EFL en Pologne ;
- Stabilité des encours à 12,6 Mds € ;
- RBE en hausse de 15 % par rapport au T1-04.

✓ Affacturage : progression du chiffre d'affaires de 16,5 % par rapport au T1-04. Un tiers de l'activité est désormais réalisé à l'étranger.



25

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Services financiers spécialisés

Résultats du pôle services financiers spécialisés

En m €	T1-04	T1-05	Variation T1-05/T1-04
Produit net bancaire	540	603	+ 11,6 %
Charges d'exploitation	(289)	(324)	+ 12,0 %
Résultat brut d'exploitation	251	279	+ 11,1 %
Coût du risque	(102)	(97)	(4,9 %)
Sociétés mises en équivalence	-	1	X 3,8
Résultat net sur autres actifs	(6)	-	(100 %)
Résultat courant avant impôts	143	183	+ 27,9 %
Impôts	(59)	(57)	(2,6 %)
Résultat net avant coûts liés au rapprochement	84	126	+ 49,2 %
Coefficient d'exploitation	53,5 %	53,7 %	
Fonds propres alloués (Md €)		2,0	
ROE		24,3 %	

26

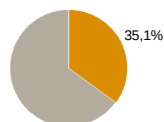
Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



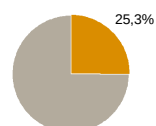
Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Progression de près de 19 % de la contribution du pôle

Résultat courant T1-05 : 449 m €



Fonds propres alloués : 5,8 Mds €



Résultat net avant coûts liés au rapprochement T1-05 : 290 m €

ROE : 20,1 %

- ✓ Les actifs gérés dépassent 430 Mds € (+ 8,5 % sur un an) ;
- ✓ Excellentes performances commerciales du métier de gestion d'actifs : une collecte nette de 9 Mds € sur le trimestre, soit un taux de collecte annualisé de 10,4 % des actifs gérés ;
- ✓ Positionnement de la gamme commercialisée par tous les métiers sur des produits à plus forte valeur ajoutée ;
- ✓ Activité dynamique en assurance vie et assurance IARD ;
- ✓ Un coefficient d'exploitation en amélioration de 3,6 points.



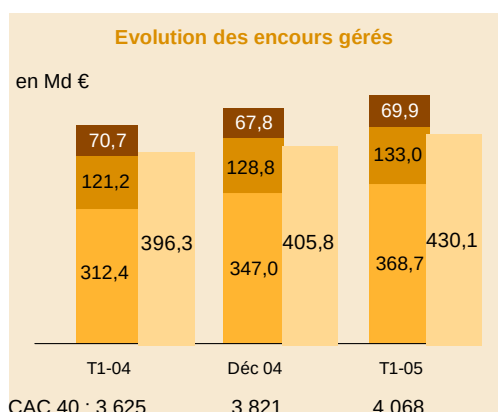
27

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Un encours global d'actifs sous gestion de 430 Mds €

- ✓ Des actifs gérés en nette progression sur le trimestre (+ 24 Mds €) ;
- ✓ Poursuite des arbitrages entre les catégories de placement en faveur de l'assurance vie notamment ;
- ✓ Poursuite du rapprochement des filiales dédiées du groupe Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais (Crédit Agricole Suisse).



Variation T1-05/T1-04	
Total des actifs gérés (hors double comptes)	+ 8,5 %
Banque privée	(1,1 %) *
Assurance vie	+ 9,7 %
Gestion d'actifs	+ 18,0 % **

* 0 % à périmètre constant
 ** + 9,1 % à périmètre constant (hors apport des actifs UAF)



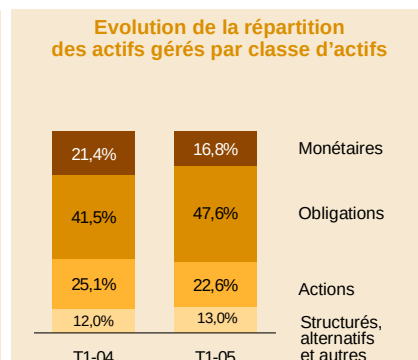
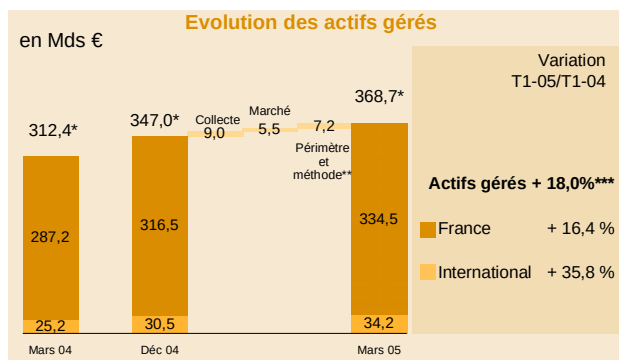
28

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Gestion d'actifs

- ✓ Bonne progression des actifs gérés au T1-05 : + 14,5 Mds € (à périmètre et méthode de valorisation inchangés) sous l'impact d'une collecte nette de 9,0 Mds € et d'une performance favorable des marchés ;
- ✓ Poursuite de la dynamique commerciale des filiales internationales ;
- ✓ Collecte concentrée principalement sur les obligations et les fonds alternatifs.



* Données établies selon une méthode harmonisée de comptage des encours (intégration des mandats investis en OPCVM et neutralisation de la part des fonds nourriciers investie dans des fonds maîtres)
 ** effet périmètre et valorisation sur l'apport d'UAF
 *** + 9,1 % à périmètre et méthode inchangés

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005

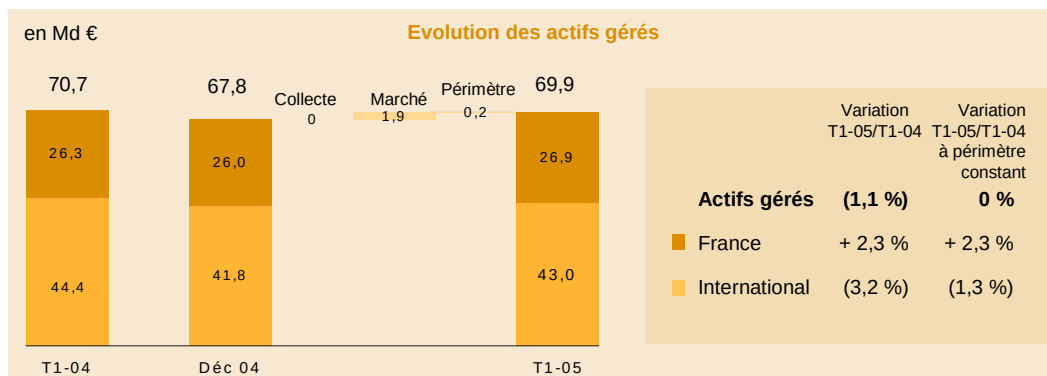


Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Banque privée

L'activité du trimestre est marquée par :

- ✓ La fusion juridique, organisationnelle et informatique de CAI Suisse et CL Suisse pour créer Crédit Agricole Suisse S.A., qui se place au 2ème rang des banques étrangères en Suisse pour l'activité de banque privée ;
- ✓ Une bonne performance de la BGPI qui profite de sa coopération avec les Caisses régionales.



30

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005

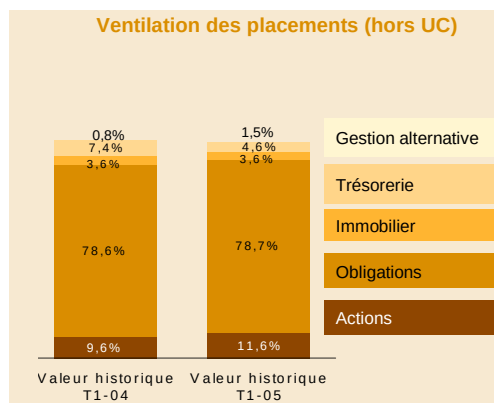
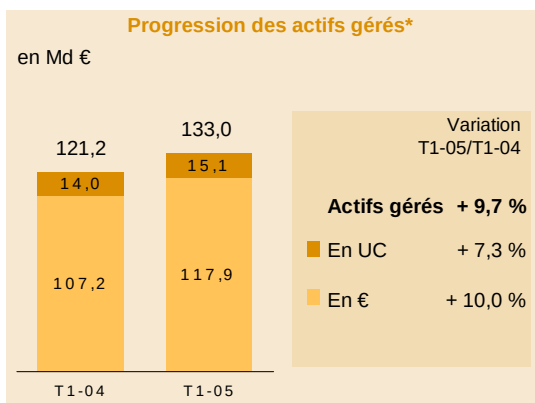


Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Assurance vie

✓ Poursuite d'une activité dynamique :

- Chiffre d'affaires supérieur à 5 Mds € avec 300 000 nouveaux contrats ;
- Des encours gérés en hausse de 9,7 % sur un an à 133 Mds € confortant la place de numéro 2 de l'assurance vie en France.



* Provisions mathématiques

31

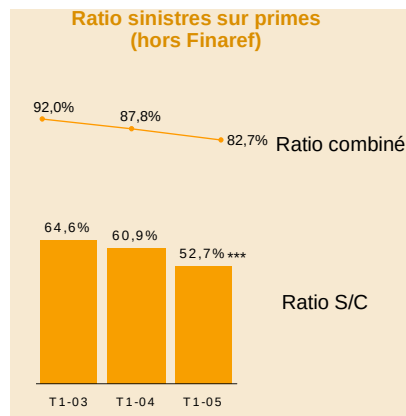
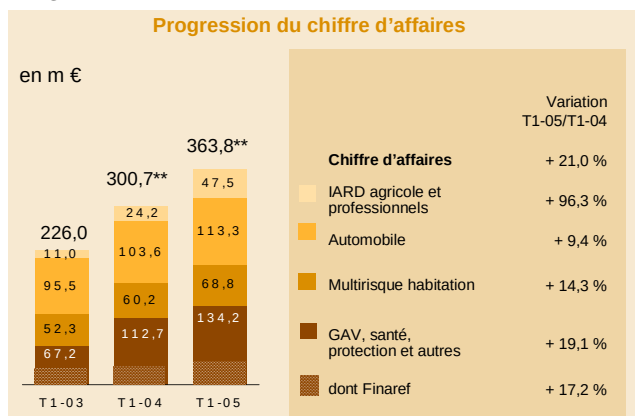
Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Assurances IARD

- ✓ Une dynamique commerciale toujours importante avec une progression de 12,4 % de la production de nouveaux contrats par rapport au T1-04 pour atteindre un portefeuille total de plus de 4,2 millions* de contrats ;
- ✓ Lancement et début de commercialisation de nouveaux produits à l'attention des agriculteurs et des professionnels (notamment l'assurance récolte) ;
- ✓ Des taux de sinistres particulièrement satisfaisants notamment sur les contrats multirisque habitation et GAV.



* Hors activités parabancaires

** Les données intègrent pour 2004 et 2005 les cotisations apportées par le Crédit Lyonnais (impact de 93,3 m € en année pleine pour 2003).

*** Le ratio S/C hors apport du portefeuille Afcalia s'établit au 31/03/05 à 57,7%.

32

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Résultats du pôle gestion d'actifs, assurances et banque privée

En m€	T1-04*	T1-05	Variation T1-05/T1-04*
Produit net bancaire	682	777	+ 13,9 %
Charges d'exploitation	(321)	(338)	+ 5,2 %
Résultat brut d'exploitation	361	439	+ 21,6 %
Coût du risque	(1)	-	n.s.
Sociétés mises en équivalence	2	10	X 4,6
Résultat net sur autres actifs	-	-	n.s.
Résultat courant avant impôts	362	449	+ 23,9 %
Impôts	(119)	(159)	+ 34,0 %
Résultat net avant coûts liés au rapprochement	243	290	+ 18,9 %
Coefficient d'exploitation	47,1 %	43,5 %	
Fonds propres alloués (Md €)		5,8	
ROE		20,1 %	

* A périmètre et conventions comparables

33

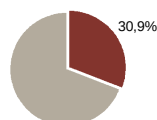
Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



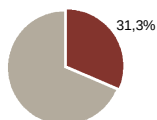
Banque de financement et d'investissement

Progression de 48 % du résultat net*

Résultat courant T1-05 : 395 m €



Fonds propres alloués : 7,2 Mds €



Résultat net avant coûts liés
au rapprochement T1-05 : 301 m €
ROE : 16,9 %

- ✓ Un résultat brut d'exploitation en hausse de 25 %, tiré par une bonne dynamique des revenus et par l'effet des synergies de coûts ;
- ✓ Une progression forte de la contribution tant de la banque de financement que de la banque de marchés et d'investissement ;
- ✓ Une nette amélioration des indicateurs financiers : baisse du coefficient d'exploitation de 5,5 points et hausse du ROE à 16,9 %.

* Avant coûts liés au rapprochement

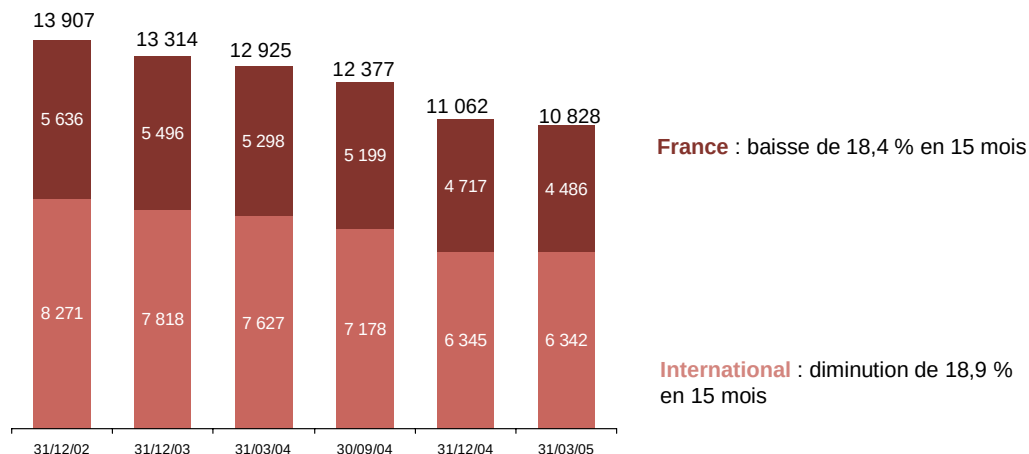
34

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Banque de financement et d'investissement

Une baisse des effectifs de 22% depuis le 1er janvier 2003 qui s'est poursuivie au T1-05



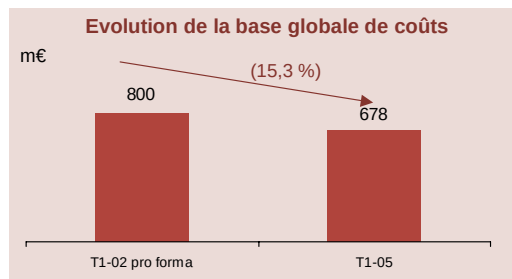
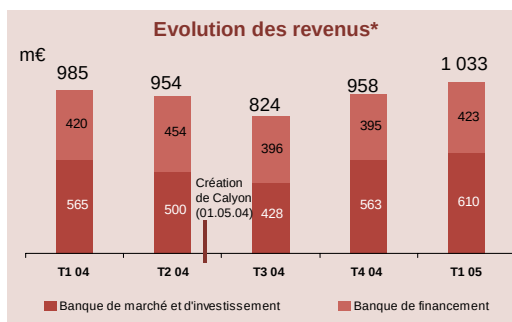
35

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Banque de financement et d'investissement

Une nette amélioration des résultats de gestion



- ✓ Poursuite du redressement des revenus amorcé au T4-04 (+ 7,3 % à périmètre et taux de change constants par rapport au T1-04) ;
- ✓ Poursuite de la baisse de la base de coûts fixes au T1-05 tant par rapport au T1-04 que par rapport au T4-04 ;
- ✓ Mise en œuvre complète du programme de synergies : baisse de 122 m € de la base de coûts par rapport à la période de référence (T1-02) ;
- ✓ Les coûts liés au rapprochement en très nette réduction dès le 1er trimestre 2005 (20 m €) ;
- ✓ Un RBE en croissance par rapport au T1-04 de 27,5 % à périmètre et change constants.

* Estimations préliminaires de la chronique trimestrielle

36

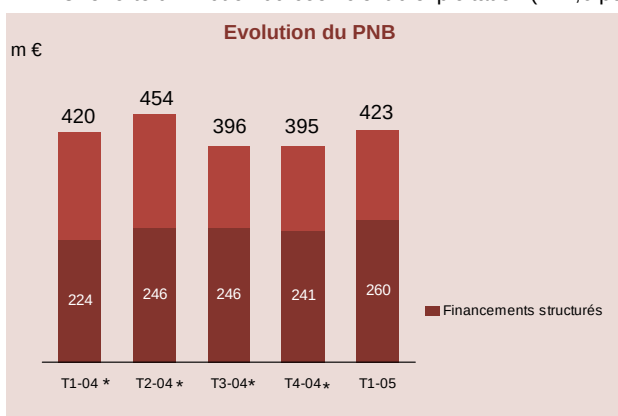
Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



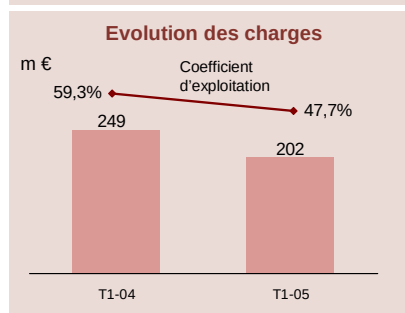
Banque de financement et d'investissement

Banque de financement : RBE en hausse de 29 %

- ✓ Une progression des revenus dans un environnement marqué par l'érosion des marges ;
- ✓ Un renforcement du poids prépondérant des activités à plus forte valeur ajoutée : de 53% à 61 % entre T1-04 et T1-05 ;
- ✓ Un contexte de risque toujours favorable ;
- ✓ Une forte diminution du coefficient d'exploitation (- 11,6 points), ramené à 47,7 %.



Variation T1-05/T1-04 à change constant
PNB : + 3,2 %
Charges : (17,6 %)
RBE : + 33,6 %



* A périmètre et conventions comparables. Estimations préliminaires de la chronique trimestrielle.

37

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Banque de financement et d'investissement

Résultats de la banque de financement

En m €	T1-04*	T1-05	Variation T1-05/T1-04*
Produit net bancaire	420	423	+ 0,7 %
Charges d'exploitation	(249)	(202)	(19,0 %)
Résultat brut d'exploitation	171	221	+ 29,4 %
Coût du risque	(37)	13	n.s.
Sociétés mises en équivalence	17	22	+ 30,0 %
Résultat net sur autres actifs	2	-	(100 %)
Résultat courant avant impôts	153	256	+ 67,5 %
Impôts	(43)	(58)	+ 34,7 %
Résultat net avant coûts liés au rapprochement	110	198	+ 80,4 %
Coefficient d'exploitation	59,3 %	47,7 %	
ROE		16,9 %	

* A périmètre et conventions comparables

38

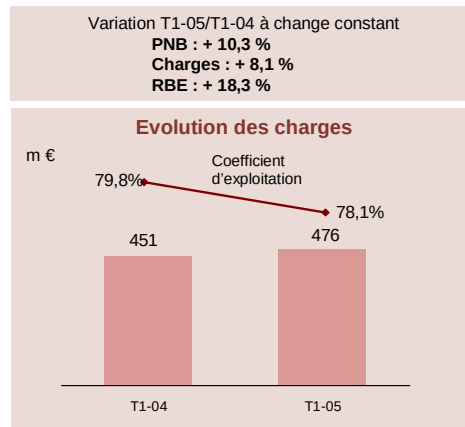
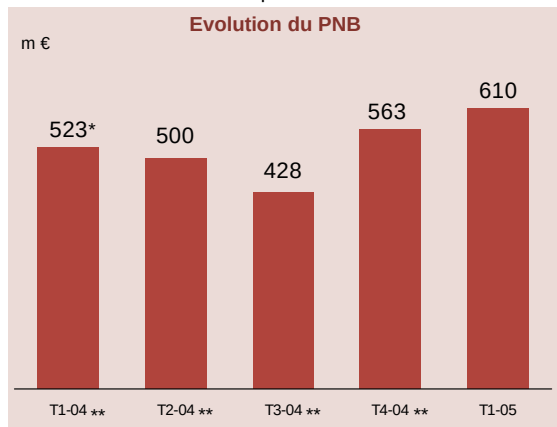
Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Banque de financement et d'investissement

Banque de marchés et d'investissement : Progression significative des revenus dans le prolongement du T4-04

- ✓ Niveau élevé de PNB des activités de marché, avec une croissance des revenus clientèle (supérieurs à 80 % des revenus totaux) et un profil de risque prudent (VaR au 31 mars 2005 de 17 m €) ;
- ✓ Redressement des dérivés actions avec des revenus multipliés par 4 par rapport au T1-04 et un dispositif en ordre de marche ;
- ✓ Très bonnes performances des dérivés de taux ;
- ✓ Maintien d'un niveau de performance solide des courtiers dans un environnement moins favorable.



* Hors plus-value Euronext de 42 m€

** A périmètre et conventions comparables. Estimations préliminaires de la chronique trimestrielle.

39

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Banque de financement et d'investissement

Résultats de la banque de marchés et d'investissement

En m €	T1-04*	T1-05	Variation T1-05/T1-04*
Produit net bancaire	565	610	+ 7,9 %
Charges d'exploitation	(451)	(476)	+ 5,6 %
Résultat brut d'exploitation	114	134	+ 17,2 %
Coût du risque	(2)	1	n.s.
Résultat net sur autres actifs	0	4	n.s.
Résultat courant avant impôts	112	139	+ 23,7 %
Impôts	(18)	(36)	+ 92,9 %
Résultat net avant coûts liés au rapprochement	94	103	+ 10,0 %
Coefficient d'exploitation	79,8 %	78,1 %	
ROE		16,9 %	

* A périmètre et conventions comparables

40

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Banque de financement et d'investissement

Résultats de la banque de financement et de la banque de marchés et d'investissement

En m €	T1-04*	T1-05	Variation T1-05/T1-04*
Produit net bancaire	985	1 033	+ 4,9 %
Charges d'exploitation	(700)	(678)	(3,1 %)
Résultat brut d'exploitation	285	355	+ 24,5 %
Coût du risque	(39)	14	n.s.
Sociétés mises en équivalence	17	22	+ 30,0 %
Résultat net sur autres actifs	2	4	+ 100 %
Résultat courant avant impôts	265	395	+ 49,0 %
Impôts	(62)	(94)	+ 52,1 %
Résultat net avant coûts liés au rapprochement	203	301	+ 48,0 %
Coefficient d'exploitation	71,1 %	65,6 %	
ROE		16,9 %	

* A périmètre et conventions comparables

41

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Banque de financement et d'investissement

Des positions de leader

- ✓ 1er arrangeur de titrisation d'actifs en Europe
- ✓ 1er arrangeur mandaté de financements de projet en Europe
- ✓ 1er courtier actions en Asie
- ✓ 2ème meilleure recherche pays d'Europe de l'Ouest en courtage actions
- ✓ 2ème courtier sur futures non-américain aux Etats-Unis
- ✓ 2ème banque pour les émissions de placements EMTN structurés de taux
- ✓ 2ème banque pour les crédits export Coface
- ✓ 3ème banque pour les introductions en Bourse en Europe
- ✓ Dans le top 5 mondial en financements maritimes.

Sources : Thomson Financial, Dealogic, Asia Money, Institutional Investor, CFTC, Capital Market Daily, Coface

42

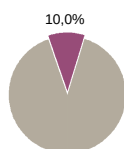
Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



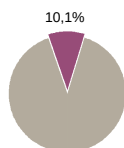
Banque de détail à l'international

Forte croissance de la contribution de la banque de détail à l'international

Résultat courant T1-05 : 128 m €



Fonds propres alloués : 2,3 Mds €



Résultat net T1-05 : 127 m €

ROE : 22,3 %

- ✓ Excellente contribution de Banca Intesa au résultat mis en équivalence, qui s'élève à 123 m € au T1-05, soit + 44,4 % par rapport au T1-04 ;
- ✓ Changements de périmètre : sortie de la BLF du périmètre de consolidation, affectation de la BFC AG au pôle compte propre et divers et de l'UBAF au pôle BFI ;
- ✓ La contribution globale du pôle est en hausse de 40,4 %;

43

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Banque de détail à l'international

Résultats du pôle banque de détail à l'international

En m €	T1-04*	T1-05	Variation T1-05/T1-04*
Produit net bancaire	69	63	(9,1 %)
Charges d'exploitation	(55)	(53)	(4,7 %)
Résultat brut d'exploitation	14	10	(25,9 %)
Coût du risque	(7)	(2)	(70,0 %)
Sociétés mises en équivalence	85	123	+ 44,4 %
Résultat net sur autres actifs	-	(3)	n.s.
Résultat courant avant impôts	92	128	+ 39,0 %
Impôts	(2)	(1)	(20,0 %)
Résultat net	90	127	+ 40,4 %
Coefficient d'exploitation	79,4 %	83,2 %	
Fonds propres alloués (Md €)		2,3	
ROE		22,3 %	

* A périmètre et conventions comparables

44

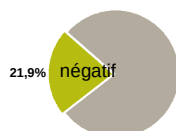
Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Gestion pour compte propre et divers

Gestion pour compte propre

Résultat courant T1-05 : (281) m €



- ✓ Volatilité du PNB induite par le classement en trading en normes IAS/IFRS d'une partie des instruments financiers de macro-couverture (+ 60 m € au T1-05 vs – 115 m € au T1-04) ;
- ✓ Accroissement de plus de 30 m € (vs T1-04) du coût de financement des participations suite aux nouvelles prises de participation (complément sur Finaref, ...) ;
- ✓ Private Equity : rattachement au pôle gestion pour compte propre et divers à compter du T1-04 ; le PNB est de 17 m € au T1-05 (vs 8 m € au T1-04).

Résultat net avant coûts liés
au rapprochement T1-05 : (138) m €

45

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Gestion pour compte propre et divers

Résultats du pôle gestion pour compte propre et divers

En m €	T1-04*	T1-05	Variation T1-05/T1-04*
Produit net bancaire	(158)	(80)	(49,6 %)
Charges d'exploitation	(138)	(190)	+ 38,4 %
Résultat brut d'exploitation	(296)	(270)	(8,7 %)
Coût du risque	(14)	(11)	(20,9 %)
Sociétés mises en équivalence	6	(4)	n.s.
Résultat net sur autres actifs	(1)	4	n.s.
Résultat courant avant impôts	(305)	(281)	(8,0 %)
Impôts	149	143	(4,3 %)
Résultat net avant coûts liés au rapprochement	(156)	(138)	(11,5 %)

* A périmètre et conventions comparables

46

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Sommaire

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Présentation des résultats des pôles

- Banque de proximité en France – Caisses régionales
- Banque de proximité en France – Réseau du Crédit Lyonnais
- Services financiers spécialisés
- Gestion d'actifs, assurances et banque privée
- Banque de financement et d'investissement
- Banque de détail à l'international
- Gestion pour compte propre et divers

Point d'étape sur les synergies

Structure financière de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole

Annexes

47

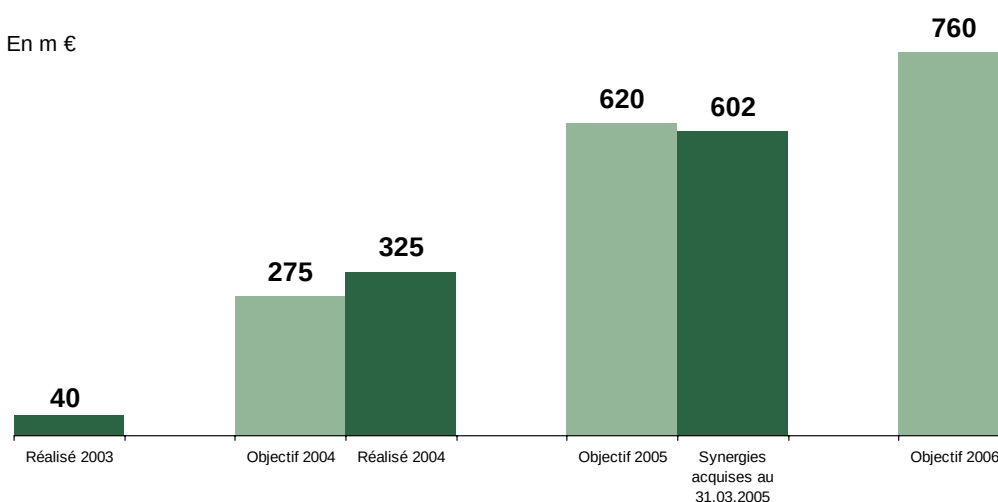
Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Point d'étape sur les synergies

Les synergies réalisées en ligne avec l'objectif de l'année 2005

En m €



48

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Sommaire

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Présentation des résultats des pôles

Banque de proximité en France – Caisses régionales
Banque de proximité en France – Réseau du Crédit Lyonnais
Services financiers spécialisés
Gestion d'actifs, assurances et banque privée
Banque de financement et d'investissement
Banque de détail à l'international
Gestion pour compte propre et divers

Point d'étape sur les synergies

Structure financière de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole

Annexes

49

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Structure financière de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole

Ratio International de Solvabilité

en Md €	Déc 04* Crédit Agricole S.A.	Mars 05 Crédit Agricole S.A.	Mars 05 Groupe Crédit Agricole
Total des risques pondérés	215,6	225,5	439,8
Ratio de solvabilité Tier 1	7,4%	7,6 %	7,5 %
Ratio de solvabilité global	8,1%	8,1 %	9,8 %

* Données estimées après conversion aux normes IAS/IFRS

50

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Structure financière de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole

Compte de résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole

en m €	T1-04	T1-05	Variation T1-05/T1-04
Produit net bancaire	5 875	6 146	+ 4,6 %
Charges d'exploitation	(3 848)	(3 971)	+ 3,2 %
Résultat brut d'exploitation	2 027	2 175	+ 7,3 %
Coût du risque	(391)	(288)	(26,3 %)
Sociétés mises en équivalence	107	150	+ 40,2 %
Résultat net sur actifs immobilisés	5	12	X 2,4
Résultat courant avant impôts	1 748	2 049	+ 17,2 %
Coûts liés au rapprochement	(39)	(49)	+ 25,6 %
Impôts	(551)	(638)	+ 15,8 %
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(10)	(3)	(70,0 %)
Résultat net	1 148	1 359	+ 18,4 %
Résultat net part du Groupe	1 081	1 301	+ 20,4 %

51

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Résultats du 1er trimestre 2005

Annexes



Sommaire

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Compte de résultat détaillé par pôle

Transferts d'entités effectués pro forma sur le publié 2004

T1-04 à périmètre et conventions comparables au T1-05

Evolution du risque

Evolution des fonds propres consolidés

Allocation des fonds propres

Données complémentaires sur les pôles

Banque de proximité en France – Caisses régionales

Banque de proximité en France – Réseau du Crédit Lyonnais

Services financiers spécialisés

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Gestion pour compte propre et divers

Evolution des charges T4-04/T1-05



Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Compte de résultat consolidé détaillé

en m €	Banque de proximité en France – Caisses régionales		Banque de proximité en France – Réseau du Crédit Lyonnais		Services Financiers Spécialisés		Gestion d'actifs, assurances et banque privée		Banque de financement et d'investissement		Banque de détail à l'international		Gestion pour compte propre et divers		Groupe	
	T1-04	T1-05	T1-04**	T1-05	T1-04	T1-05	T1-04**	T1-05	T1-04**	T1-05	T1-04**	T1-05	T1-04**	T1-05	T1-04	T1-05
Produit net bancaire			827	837	540	603	682	777	985	1 033	69	63	(158)	(80)	2 946	3 233
Charges d'exploitation			(630)	(627)	(289)	(324)	(321)	(338)	(700)	(678)	(55)	(53)	(138)	(190)	(2 133)	(2 209)
Résultat brut d'exploitation			197	210	251	279	361	439	285	355	14	10	(296)	(270)	813	1 024
Coût du risque			(43)	(41)	(102)	(97)	(1)	-	(39)	14	(7)	(2)	(14)	(11)	(207)	(138)
Sociétés mises en équivalence	219	236	-	-	-	1	2	10	17	22	85	123	6	(4)	329	388
Résultat net sur autres actifs	-	-	-	-	(6)	0	-	-	2	4	-	(3)	(1)	4	(5)	5
Coûts liés au rapprochement	-	-	-	-	(2)	(2)	(6)	(12)	(6)	(20)	-	-	(27)	(15)	(41)	(49)
Résultat avant impôts	219	236	154	169	141	181	356	437	259	375	92	128	(332)	(296)	889	1 230
Impôts*	(49)	(56)	(47)	(51)	(58)	(57)	(116)	(155)	(60)	(87)	(2)	(1)	159	148	(173)	(258)
Résultat net	170	180	107	118	83	124	240	282	199	288	90	127	(173)	(148)	716	972
Intérêts minoritaires															(77)	(67)
Résultat net part du Groupe															639	905

* La répartition entre pôles de la charge d'impôt est en partie faite sur base conventionnelle compte tenu des réorganisations survenues au cours de l'exercice et des pratiques antérieures des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais

** A périmètre et conventions comparables

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

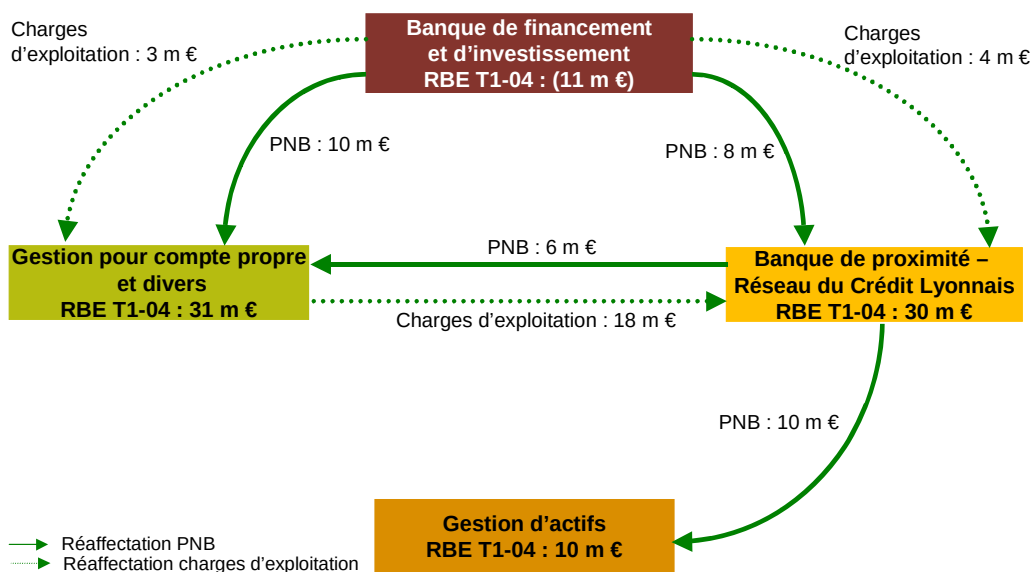
Transferts d'entités effectués pro forma sur le publié T1-04

✓Yemen, Egypte	BDI		BFI
✓UBAF	BDI		BFI
✓BSF dès le 1er trimestre 2004 (rappel)	BDI		BFI
✓CPR Online	GA		BFI
✓BFC AG	BDI		Compte propre et divers
✓Private Equity	BFI		Compte propre et divers



Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

T1-04 à périmètre et conventions comparables au T1-05* (hors impact des transferts d'entités)



* Données non auditées

57

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Evolution du risque

Evolution des encours des risques de marché

VAR (99% - 1 jour) au 31 mars 2005 : 20 m € pour le groupe Crédit Agricole S.A., dont 17 m € sur le seul périmètre Calyon

Evolution de l'exposition aux risques des activités de marché de Crédit Agricole S.A.

en m €	VAR (99% - 1 jour) 1er janvier au 31 mars 2005				31 décembre 2004
	Minimum	Maximum	Moyenne	31 mars 2005	
Trésorerie	4	7	5	6	7
I.C.C. (Taux, Change et Commodities)	12	15	13	14	12
Crédit	6	11	8	7	10
Actions	5	9	7	7	7
VaR du groupe Crédit Agricole S.A.	20	25	22	20	25

58

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Evolution des fonds propres consolidés

Répartition du capital et détermination du résultat net par action

Répartition du capital :	Déc 2003	Juin 04	Déc 2004	Mars 2005	%
SAS Rue la Boétie	771 841 801	783 146 587	794 929 524	812 394 524	55,13 %
SNC Crédit Agricole Transactions*	14 771 187	6 102 837	-	-	-
Titres d'auto-contrôle**	15 681 762	21 649 126	29 324 633	27 601 803	1,87 %
Autres titres détenus par des sociétés du Groupe***	-	-	1 839	1 839	n.s.
Public****	671 227 687	662 623 887	649 266 441	633 524 271	42,99 %
Total des titres émis	1 473 522 437	1 473 522 437	1 473 522 437	1 473 522 437	100,00%
	Comptes consolidés	Comptes consolidés pro forma	Comptes consolidés	Comptes consolidés	Comptes consolidés
Nombre moyen de titres retenu pour la détermination du résultat net par titre	1 185 918 556	1 339 009 043	1 472 776 470	1 472 776 470	1 445 918 584
Résultat net - part du Groupe	1 026 m €	1 140 m €	1 075 m €	2 203 m €	905 m €
Résultat net annualisé par action	0,865 €	0,851 €	1,460 €	1,496 €	2,505 €
Résultat net avant coûts liés au rapprochement annualisé par action	1,809 €	1,793 €	2,082 €	2,144 €	2,592 €

* SNC dissoute le 17 février 2005

** Actions détenues directement dans le cadre des programmes de rachat placées au bilan de Crédit Agricole S.A. en couverture des options attribuées

*** Actions détenues indirectement par des sociétés du Groupe et non maintenues au bilan consolidé (CRC 2000 -02)

**** Dont, au 31 mars 2005, 65 874 126 titres (4,47 %) détenus par les salariés au travers des FCPE dédiés dans les PEE du Groupe

N.B. : les données historiques jusqu'en décembre 2004 ne sont pas retraitées en normes IFRS



59

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005

Allocation des fonds propres

Risques pondérés retenus pour l'allocation

en Md €	Déc 04	Mars 05
Banque de proximité en France	89,7	90,4
- Caisses régionales	52,1	52,2
- Réseau du Crédit Lyonnais	37,6	38,2
Services financiers spécialisés	35,0	34,5
Gestion d'actifs, assurances, banque privée	11,4	11,5
Banque de financement et d'investissement	112,1	116,4
Banque de détail à l'étranger	3,4	2,2



60

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005

Banque de proximité en France – Caisses régionales

Analyse de la contribution des Caisses régionales

en m € - données sociales agrégées des 42 Caisses régionales mises en équivalence	T1-04	T1-05	Variation T1-05/T1-04
Produit net bancaire	2 758	3 093*	+ 12,1 %
Charges d'exploitation	(1 623)	(1 658)	+ 2,2 %
Résultat brut d'exploitation	1 135	1 435	+ 26,4 %
Coût du risque	(173)	(141)	(18,5 %)
Résultat net sur actifs immobilisés	-	2	n.s.
Résultat courant avant impôts	962	1 296	+ 34,7 %
Impôts	(351)	(391)	+ 11,4 %
Résultat net cumulé	611	905	+ 48,1 %
Résultat net mis en équivalence (à 100%)	640	879	+ 37,3 %
Résultat net mis en équivalence (à 25%)	160	220	+ 37,5 %
Elimination des dividendes intra-groupe	-	(69)	n.s.
Variations de quote-part dans les réserves	59	85	+ 44,1 %
Contribution mise en équivalence	219	236	+ 7,8 %

* Dont 240 millions d'acompte sur dividendes versés par Crédit Agricole S.A.

61

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Services financiers spécialisés

Données clés du crédit à la consommation

en m €	T1-04	T1-05	Variation T1-05/T1-04
Produit net bancaire	451	489	+ 8,6 %
Charges d'exploitation	(228)	(246)	+ 7,9 %
Résultat brut d'exploitation	223	243	+ 9,2 %
Coût du risque	(86)	(89)	+ 3,6 %
Sociétés mises en équivalence	-	2	X 3,8
Coûts liés au rapprochement	(1)	-	n.s.
Résultat avant impôts	136	156	+ 14,3 %
Impôt	(55)	(49)	(11,4 %)
Résultat net	81	107	+ 31,7 %

62

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Services financiers spécialisés

Données clés du crédit-bail

en m €	T1-04	T1-05	Variation T1-05/T1-04
Produit net bancaire	65	67	+ 4,0 %
Charges d'exploitation	(43)	(42)	(1,6 %)
Résultat brut d'exploitation	22	25	+ 15,1 %
Coût du risque	(15)	(9)	(40,5 %)
Résultat net sur autres actifs	(6)	-	(100 %)
Coûts liés au rapprochement	(1)	(2)	+ 58,3 %
Résultat avant impôts	-	14	n.s.
Impôt	(2)	(3)	+ 45,8 %
Résultat net	(2)	11	n.s.

63

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Services financiers spécialisés

Données clés de l'affacturage

en m €	T1-04	T1-05	Variation T1-05/T1-04
Produit net bancaire	25	46	+ 85,2 %
Charges d'exploitation	(17)	(31)	+ 85,0 %
Résultat brut d'exploitation	8	15	+ 85,5 %
Coût du risque	(1)	1	n.s.
Coûts liés au rapprochement	-	(1)	n.s.
Résultat avant impôts	7	15	X 2,3
Impôt	(2)	(6)	X 3,8
Résultat net	5	9	+ 76,9 %

64

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Données clés de la gestion d'actifs

en m€	T1-04	T1-05	Variation T1-05/T1-04
Produit net bancaire	270	320	+ 18,5 %
Charges d'exploitation	(163)	(175)	+ 7,5 %
Résultat brut d'exploitation	107	145	+ 35,3 %
Coût du risque	1	-	n.s.
Sociétés mises en équivalence	-	1	n.s.
Coûts liés au rapprochement	(3)	(5)	+ 67,7 %
Résultat avant impôts	105	140	+ 33,0 %
Impôt	(36)	(54)	+ 49,4 %
Résultat net	69	86	+ 24,5 %

65

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Données clés des assurances

en m€	T1-04	T1-05	Variation T1-05/T1-04
Produit net bancaire	284	332	+ 16,7 %
Charges d'exploitation	(58)	(66)	+ 13,3 %
Résultat brut d'exploitation	226	266	+ 17,6 %
Coût du risque	(1)	(1)	(33,3 %)
Sociétés mises en équivalence	2	7	X 3,6
Coûts liés au rapprochement	(3)	(4)	+ 63,0 %
Résultat courant avant impôts	224	268	+ 19,5 %
Impôt	(72)	(93)	+ 28,4 %
Résultat net	152	175	+ 15,3 %

66

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Données clés de la banque privée

en m €	T1-04	T1-05	Variation T1-05/T1-04
Produit net bancaire	128	125	(2,2 %)
Charges d'exploitation	(100)	(96)	(3,4 %)
Résultat brut d'exploitation	28	29	+2,1 %
Coût du risque	(1)	1	n.s.
Sociétés mises en équivalence	-	1	n.s.
Coût liés au rapprochement	-	(2)	n.s.
Résultat courant avant impôts	27	29	+ 8,2 %
Impôt	(8)	(8)	-
Résultat net	19	21	+ 11,8 %

67

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Gestion pour compte propre et divers

Evolution des principaux agrégats du PNB

En m €	T1-04	T1-05
Coût de financement	(264)	(298)
Gestion financière	(39)	113
<i>Dont trading en IFRS</i>	(115)	63
Activités hors métier	37	41
Activités en réorganisation	108	64
Produit net bancaire	(158)	(80)

68

Résultats du 1er trimestre 2005 - Juin 2005



Evolution des charges T4-04/T1-05

m €

Charges du T4-04 (normes IFRS)	2 258
Synergies supplémentaires au T1-05/T4-04	(17)
Effet changement de périmètre (Eurofactor)	11
Charges non récurrentes du T4-04	≈ (80)
Rémunérations variables et croissance organique	≈ 37
Charges du T1-05	2 209

2.2. autres évolutions récentes

- **Crédit Agricole S.A. et Tessi annoncent être en discussion exclusive** en vue de la cession du contrôle majoritaire de CPR Billets
Communiqué de presse du 3 mai 2005

Pour Crédit Agricole S.A., ce projet vise à permettre l'adossement de CPR Billets à un groupe industriel qui assurera la poursuite du développement de cette filiale.

Premier intervenant en matière de change manuel sur le marché français, CPR Billets négocie et fournit des devises, de l'or, aux banques et aux auxiliaires financiers. La société a étendu son domaine d'activité au traitement de l'Euro fiduciaire et au transport de fonds alternatif. En cumulé, le groupe CPR Billets a réalisé en 2004, un Produit Net Bancaire de 41,1 millions d'euros.

Pour Tessi, cette acquisition complète son offre de gestion de front et de back office particulièrement dans ses activités de sous-traitance bancaire.

Les parties envisagent de finaliser cet accord d'ici le 30 juin, sous réserve de l'avis des instances sociales compétentes. Cet accord sera soumis à l'approbation des autorités réglementaires.

A propos de tessi

Société de services spécialisée dans la gestion de front et back office, tessi détient trois domaines d'expertise complémentaires :

- *n°1 français dans le domaine de l'acquisition et la capture de données,*
- *n°1 français en gestion de promotion différée et logistique promotionnelle,*
- *n°2 français dans le traitement de chèques,*

Sur l'exercice 2004, tessi a enregistré un chiffre d'affaires de 104,66 M€. Présent sur tout le territoire français à travers 70 sites de production, tessi compte 2090 collaborateurs. tessi est coté sur l'Eurolist by Euronext Paris – Compartiment C.

Code ISIN – FR0004529147 – Mnémonique : TES

- **Assemblée générale de Crédit Agricole S.A.**
Communiqué de presse du 19 mai 2005

L'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole S.A. s'est tenue mercredi 18 mai 2005 à Lyon en présence du Président René CARRON, et de Jean LAURENT, Directeur Général.

Plus d'un millier d'actionnaires étaient présents. Avec un quorum de 69%, l'Assemblée a pu délibérer sur l'ensemble des résolutions, y compris dans sa partie extraordinaire, qui ont toutes été adoptées dans une fourchette comprise entre 94% et 99% des voix.

Le dividende net de l'exercice 2004 a été fixé à 0,66 euros. Un acompte de 0,30 euros ayant été versé le 16 décembre 2004, le solde, d'un montant unitaire de 0,36 euros sera mis en paiement à compter du 27 mai 2005.

A cette occasion, les actionnaires ont voté pour la nomination en qualité d'administrateurs de :

- Alain DAVID, Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Ile-et-Vilaine, en remplacement de Jean LE BRUN, qui a atteint la limite d'âge.
- Philippe CAMUS, Vice-Président de la société Arco, en remplacement de Monsieur Gérard Mestrallet qui n'a pas souhaité renouveler son mandat.

L'Assemblée générale a également renouvelé pour trois ans les mandats de :

MM. René CARRON, Alain DIEVAL, Daniel LEBEGUE, Michel MICHAUT, Jean-Claude PICHON, Xavier FONTANET et Corrado PASSERA.

➤ **Crédit Agricole S.A. signe un accord sur une prise de participation de 71% au capital de Meridian Bank A.D.**

Communiqué de presse du 23 mai 2005

Crédit Agricole S.A. signe un accord final sur une prise de participation de 71% au capital de Meridian Bank A.D. pour donner naissance à un leader des services financiers en Serbie.

Sous réserve des autorisations nécessaires des autorités compétentes, Crédit Agricole S.A. recapitalisera, d'ici la fin juin 2005, Meridian Bank A.D. dont les fonds propres atteindront alors 34 millions euros, devenant ainsi le nouvel actionnaire de cette dernière à hauteur de 71% du capital. Conjointement avec les fondateurs qui demeureront actionnaires, Crédit Agricole S.A. octroiera également d'importants crédits à long terme dans le cadre d'une facilité de financement subordonnée, afin de saisir des opportunités d'affaires sur le marché serbe en rapide expansion.

Selon le magazine Finance Central Europe, Meridian Bank A.D. a figuré en 2004 au quatrième rang des banques de l'Europe du Sud-Est en terme de rendement des actifs (ROA), et le 10ème en terme de rentabilité des fonds propres (ROE), tandis qu'elle occupait respectivement la troisième et la deuxième place en Serbie-et-Monténégro.

En tant que membre du groupe Crédit Agricole S.A., Meridian Bank A.D. jouera un rôle actif dans la banque de détail, en se concentrant particulièrement sur les particuliers et les PME, et développera les services aux entreprises. Elle aura également pour mission de pénétrer les marchés de l'assurance, du crédit-bail et du crédit à la consommation, par le biais d'entités spécialisées.

Bozidar Djelic, l'ancien ministre serbe des finances (2001-2004) et associé de McKinsey&Company (1993-2000), sera nommé Président du conseil d'administration de Meridian Bank A.D. au nom de Crédit Agricole S.A. Tomislav Djordjevic, le fondateur de Meridian Bank A.D., sera nommé Directeur général.

Tomislav Djordjevic a déclaré : « Avec le Crédit Agricole, Meridian Bank sera en mesure d'accélérer son développement et de fournir à ses clients nationaux une gamme complète de services et de produits. »

Jean-Frédéric de Leusse, membre du conseil exécutif de Crédit Agricole S.A. et directeur de la banque de détail à l'international, a déclaré : « Crédit Agricole S.A. a choisi Meridian Bank pour se positionner sur le marché serbe, car il s'agit d'une banque extrêmement dynamique, dotée de technologies avancées, dont le personnel est qualifié et motivé. »

➤ **Ucabail, filiale de crédit-bail du Crédit Agricole, devient Crédit agricole leasing**

Communiqué de presse du 27 mai 2005

L'Assemblée Générale d'Ucabail S.A. qui s'est tenue le 27 mai 2005 a entériné le changement de dénomination de l'entreprise.

Ucabail s'appelle dorénavant Crédit Agricole Leasing après publications légales.

Ce changement, première étape avant le déploiement de cette marque auprès des clients des Caisses régionales, intervient un an après le lancement des opérations de rapprochement entre Ucabail, LixxBail Groupe et CBIF. Il marque l'émergence d'un acteur majeur dans le financement locatif mobilier et immobilier sur le marché français.

Crédit Agricole Leasing est en effet leader sur le marché du crédit-bail immobilier et numéro 2 sur le marché du crédit-bail mobilier et de la location financière.

➤ **Projet de rapprochement dans les activités de gestion d'actifs entre Crédit Agricole S.A. et Banca Intesa**

Communiqué de presse du 30 mai 2005

Crédit Agricole S.A. a signé, ce jour, un accord avec Banca Intesa portant sur la prise de contrôle par Crédit Agricole Asset Management (CAAM), à hauteur de 65%, de l'entité issue du rapprochement de Nextra Investment Management sgr (Nextra), filiale de gestion d'actifs de Banca Intesa et de CAAM sgr, filiale de CAAM en Italie.

L'opération prendra la forme d'une acquisition en numéraire et d'un apport de CAAM sgr en Italie à la société Nextra. L'accord prévoit que Banca Intesa s'engage à conserver une participation de 35% de l'entité combinée pendant une période de douze ans.

La transaction sera réalisée sur la base d'une valorisation de Nextra de 1 340 millions d'euros.

Ce nouvel ensemble représentera près de 110 milliards d'euros d'encours, affirmant ainsi sa place de second gestionnaire d'actifs pour compte de tiers sur le marché italien.

L'opération prévoit, également, la signature d'un accord de distribution de long terme entre la nouvelle entité combinée et les réseaux bancaires de Banca Intesa en Italie. Cet accord, d'une durée de 12 ans, réservera en outre à ces derniers la possibilité de proposer des produits de gestionnaires tiers à leur clientèle.

Il est, par ailleurs, prévu de conclure un pacte d'actionnaires liant, pour la même période, CAAM et Banca Intesa sur leur participation dans l'entité combinée.

La transaction, dont la réalisation devrait avoir lieu au cours du second semestre 2005, reste soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes.

A l'issue de ce rapprochement, le Crédit Agricole deviendra l'un des cinq plus importants gestionnaires d'actifs en Europe (plus de 430 milliards d'euros d'actifs gérés par le groupe CAAM) et le seul acteur y disposant d'une position de premier plan dans deux pays (France et Italie). Avec près d'un tiers de ses actifs gérés hors de France, CAAM renforcera sa position d'acteur majeur au plan international.

Crédit Agricole S.A. offrira, parallèlement, la possibilité à Banca Intesa de détenir directement une participation au capital de CAAM.

Ce projet témoigne, à nouveau, de la qualité et de l'intérêt stratégique du partenariat engagé de longue date entre le Crédit Agricole et Banca Intesa.

A propos de Nextra Investment Management Sgr (Nextra) :

société de gestion, filiale de Banca Intesa, Nextra occupe une position de tout premier plan sur le marché italien de la gestion d'actifs (N°2 à fin décembre 2004 avec un encours géré de l'ordre de 100 milliards d'euros*). Nextra offre une large gamme de produits de gestion à destination d'une clientèle de particuliers et d'institutionnels.

A propos de Crédit Agricole Asset Management (CAAM) :

au sein du pôle gestion d'actifs du Crédit Agricole, le groupe CAAM et filiales associées, représente 333,3 milliards d'euros d'encours gérés à fin décembre 2004.

N°1 en France de la gestion collective**, CAAM se positionne en acteur de premier plan de la gestion d'actifs en Europe. Ayant développé une approche multi-expertises et multi-locale, il dispose de 9 centres de gestion dans le monde (Paris, Londres, Milan, Madrid, Chicago, Hong-Kong, Singapour, Tokyo et Séoul).

Filiale en Italie du groupe CAAM, CAAM sgr gère un encours de 8 milliards d'euros.

(*) Source : Il Sole 24 Ore – Mutual Funds as at 31.12.2004

(**) OPCVM ouverts commercialisés en France - source : Europerformance.

3. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ses règlements et instructions d'application d'une part et aux pages du Document de référence D.05-0233 que le présent document actualise d'autre part.

Informations	N° de page du document de référence	N° de page du présent document
Attestations des responsables		
Attestation des responsables du document de référence	206	3
Attestation des contrôleurs légaux des comptes	208	5-6
Politique d'information	11	
Renseignements de caractère général		
Émetteur		
- Renseignements de caractère général concernant la société	186	
Capital		
- Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...)	188	
- Capital autorisé non émis	190	
- Capital potentiel	190	
- Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	52	
Marché des titres		
- Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	9	
- Dividendes	10, 51, 190, 197	
- Marché des instruments financiers	190	
Capital et droits de vote		
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	8, 190	
Évolution de l'actionnariat	190	
Pactes d'actionnaires	8, 190	
Activité du Groupe		
Organisation du Groupe (relations mère et filiales, information sur les filiales)	12-17	
Chiffres clés du groupe	6-7	
Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	6, 33, 163	
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	6-26	
Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise...)	10	
Analyse des risques du Groupe		
Facteurs de risques	61-78	
- Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	61-75	
- Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats...)	75-78	
- Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...)	76-77	
- Risques industriels et liés à l'environnement	83-85	
Assurances et couverture des risques	77-78	
Patrimoine, situation financière et résultats		
Comptes consolidés et Annexe	31, 107-169	
Engagements hors-bilan	110, 153	
Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	207	
Information financière pro forma	30, 125-126	
Ratios prudentiels réglementaires	49	
Comptes sociaux	173	
Gouvernement d'entreprise		
Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	88-90	
Composition et fonctionnement des Comités	91-92	
Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)	102-106	
Conventions réglementées	194	
Évolution récente et perspectives		
Évolution récente	53	7-54
Perspectives	53	

Crédit Agricole S.A.
Société anonyme au capital de 4 420 567 311 euros
RCS Paris 784 608 416
91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris
Tél. (33) 1 43 23 52 02
www.credit-agricole-sa.fr

AUGMENTATION DU CAPITAL DU CREDIT AGRICOLE S.A

ENGAGEMENT DU SALARIE

Je soussigné,

M, Mme :

Salarié(e) de la société :

Titulaire de la CIN n° :

Demeurant actuellement à :

m'engage, au titre de l'opération d'acquisition des actions de Crédit Agricole SA (France), objet de l'autorisation de l'Office des Changes n°13/1178 du 30 mai 2005, à :

- justifier à l'Office des Changes le rapatriement des revenus d'investissement, des produits et des plus-values de cession des actions de Crédit Agricole SA (France), et ce, conformément au Décret n°-2-59-1739 du 17 octobre 1959 ;
- communiquer à l'Office des Changes régulièrement et dans les délais impartis, les documents dûment authentifiés et informations requis au sujet de l'avoir objet de l'autorisation précitée ;
- procéder sans délai, à la cession des actions de Crédit Agricole SA (France) au cas où je ne ferais plus partie des employés de la société

J'affirme en conséquence, avoir pris entière connaissance :

- des dispositions législatives et réglementaires en la matière, et je m'engage à m'y conformer strictement et à procéder aux diligences prévues en ce qui me concerne ;
- des sanctions auxquelles m'exposera tout manquement au présent engagement.